SYRIA

REVUE D'ART ORIENTAL ET D'ARCHÉOLOGIE



SYRIA

REVUE D'ART ORIENTAL ET D'ARCHÉOLOGIE

publiée sous le patronage
du Haut-Commissaire de la République française en Syrie

TOME XV

Avec de nombreuses figures et 54 planches hors texte.



PARIS
LIBRAIRIE ORIENTALISTE PAUL GEUTHNER
12, RUE VAVIN (VI^e)

1934

La direction de la Revue *Syria* est assurée par M. René Dussaud, membre de l'Institut, conservateur des Musées Nationaux.

L'EXPÉDITION DE CTÉSIPHON EN 1931-1932

PAR

J. HEINRICH SCHMIDT

Pendant la première campagne de l'expédition de Ctésiphon (1928-1929), des fouilles fructueuses ont été entreprises au palais royal de Taq-i-Kisra et sur le territoire de la ville, qui en est aujourd'hui séparé par le Tigre [1]. L'expédition de 1931-1932 dirigée par M. le Directeur de la section islamique des Musées d'État de Berlin, E. Kühnel, et entreprise en commun avec le Metropolitan Museum of Arts de New-York, devait limiter ses recherches aux environs plus ou moins immédiats du palais royal qui est situé sur la rive gauche du Tigre (fig. 1) [2].

Au palais même on n'a pas entrepris de fouilles importantes. Seuls, à l'Ouest de la salle du trône, des thermes (r. s. 4) faisant partie du palais ont été dégagés. Dans l'ordonnance générale ils diffèrent du bain sassanide de Kish, mais dans le dispositif de la canalisation, du chauffage et des puits, on constate des traits communs essentiels [3]. Des traces d'une mosaïque en petits cubes de verre et de marbre utilisés pour le revêtement des murs, ainsi que des restes de fresques, malheureusement complètement détruites, témoignent

(1) Ctésiphon : O. Reuther, *The Antiquity*, 1929, Bd. III ; Idem, *Die Deutsche Ktesiphon-Expedition 1928/29*, Berlin, 1930 ; F. Wachtsmuth, *Die Ergebnisse der Deutschen Grabung in Ktesiphon-West, Forschungen und Fortschritte*, Berlin, 10 juin 1930 ; J. M. Upton, *The Expedition to Ctésiphon*, 1931-32, *Bulletin of the Metropolitan Museum*, août 1932, p. 188, ss. ; E. Kühnel, O. Wachtsmuth, *Die Ktesiphon-Expedition 1931- 1932*, Berlin, 1933. Autres fouilles sassanides, Kish : *The Illustrated London News* 14. 2, 20. 2, 7. 3, 25. 4 et 15. 8, 1931, 20. 2. 1932 ; Tepe Hissar près Damghan, *The Illustrated London News* 26. 3. 1932, *Bulletin of the Pensylvania Museum*, déc. 1931, p. 57 ss. mars 1932, p. 120 ss. E. F. Schmidt, *The Excavations at Tepe Hissar near Damghan*, *University of Pensylvania, Philadelphia*, 1933.

(2) M le Prof. F. Wachtsmuth de Marbourg était chargé de la conduite technique de la fouille. M. le Prof. Hauser, de l'expédition égyptienne du Metropolitan Museum, faisait fonction d'architecte. M. J. M. Upton tenait le journal des fouilles et était chargé de la description des fouilles. M. O. Puttrich était préposé au service photographique.

(3) *The Illustrated London News*, 20 février, 1932 (fouille du Oxford-Field-Museum, directeur des fouilles M. Watelin).

de leur décoration somptueuse. La technique des fresques consistait en une sorte de peinture à la détrempe sur un mortier de plâtre. Avec les peintures découvertes à Ma 'aridh I, ces fresques sont les premiers témoignages certains de la peinture monumentale des Sassanides [1].

La fouille au Tell Dheheb (Colline d'Or), colline isolée au Sud du Taq (fig. 1 : P, VIII) était la plus importante qu'on se proposait d'entreprendre dans cette campagne. Cette colline recélait un système de murs sur plan carré de 138 m. de côté, renforcés à l'intérieur par des contreforts rectangulaires. De chaque côté, une rampe constituait deux couloirs opposés dans les axes du mur intérieur (fig. 2 et 3) [2]. Le mur entoure une ville plus ancienne, offrant un plan aux lignes brisées par les maisons et les rues qui forment un labyrinthe autour d'un bâtiment très caractéristique, qui se présente au centre suivant un plan très clair (fig. 2). Il semble que cet édifice fut comblé pour servir d'assise à un bâtiment postérieur, dont les murs extérieurs ont seuls été conservés. Le nombre infime de petits objets trouvés jusqu'ici en cet endroit, laisse supposer que la nouvelle construction fut élevée après que la première installation eût été librement abandonnée. On n'a encore dégagé que le quart de la colline, et la terre n'a été déblayée jusqu'au sol que dans quelques salles ; aussi ne pourra-t-on être fixé que dans une prochaine campagne sur l'importance de ce site. L'hypothèse qu'à cet endroit se trouvait le magasin aux trésors, d'où la colline a tiré son nom, n'a pas été confirmée jusqu'ici. Le nombre relativement grand de monnaies, qu'on y a trouvées, ne prouve rien sur l'aménagement de jadis.

Les fouilles entreprises sur deux collines, Umm-as-Sa'atir (Q-R, V) et al-Ma 'aridh (N-O, IV), situées aux alentours de la ville, ont donné des résultats plus importants.

Déjà, à l'occasion de la première campagne, on a recueilli en ces deux endroits des restes d'un revêtement en stuc. Les nouvelles fouilles en ont encore mis au jour, surtout elles ont fourni des éclaircissements importants sur l'habitation sassanide ; car il s'agit évidemment d'un groupe de villas sassanides. Le plus souvent, la partie supérieure des bâtiments est détruite, si bien

(1) F. Sarre dans A. von Lecoq, *Buddistische Spätantike in Mittel-Asien*, t. VIII, p. 10, Berlin, 1927.

(2) Comparer l'escalier de Persépolis, F. Sarre, *Die Kunst des alten Persien*, Berlin, 1923, pl. 5.

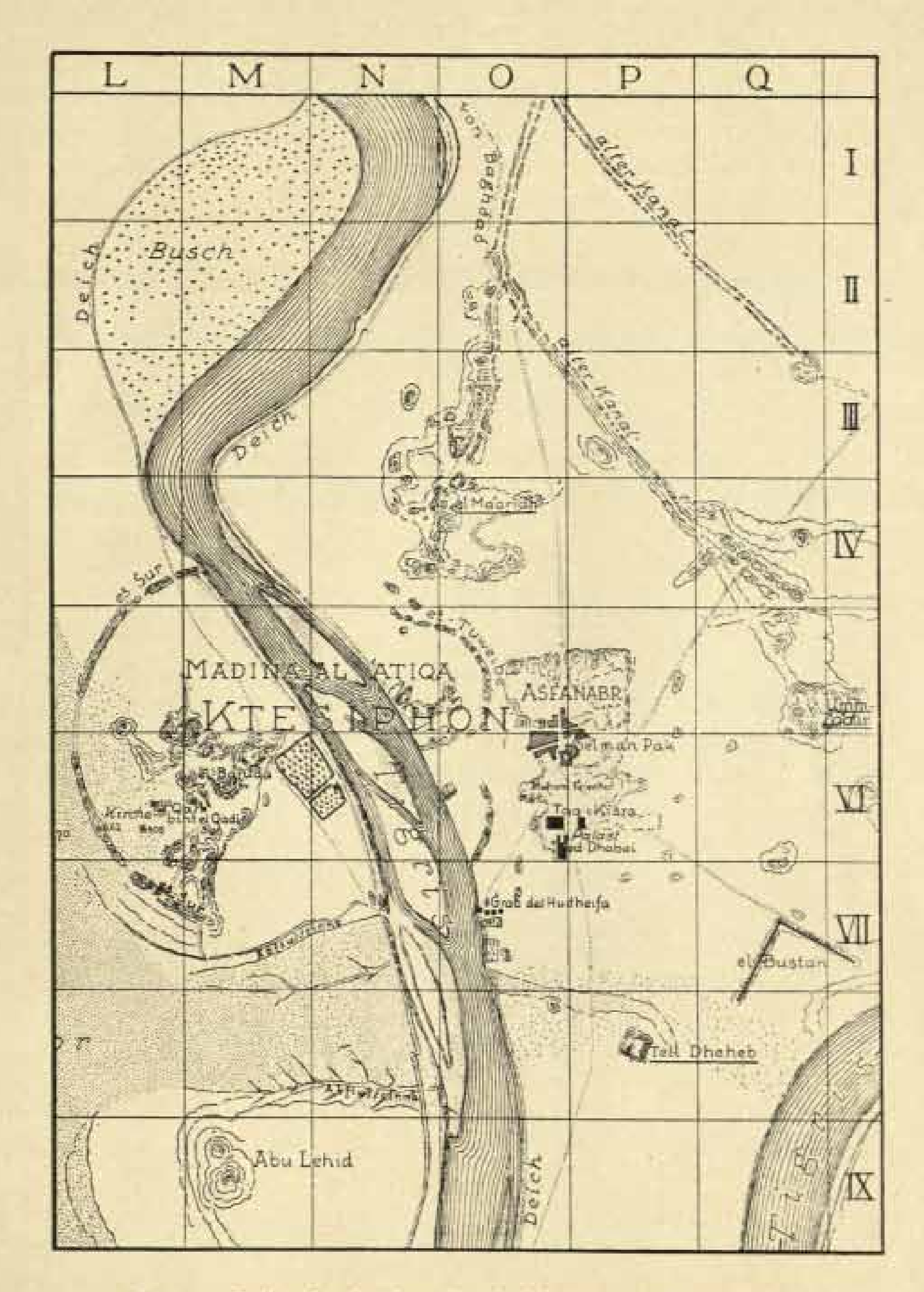


Fig. 1. — Portion du plan des ruines de Ctésiphon, par M. Bachmann.

que les plans n'ont pu être établis que d'après les fondations et spécialement grâce au sol généralement conservé dans les diverses salles. Couramment, les plans ne paraissent pas être disposés suivant des axes bien déterminés. Même dans le plan typique de la maison sassanide, la cour à deux ou quatre iwans,

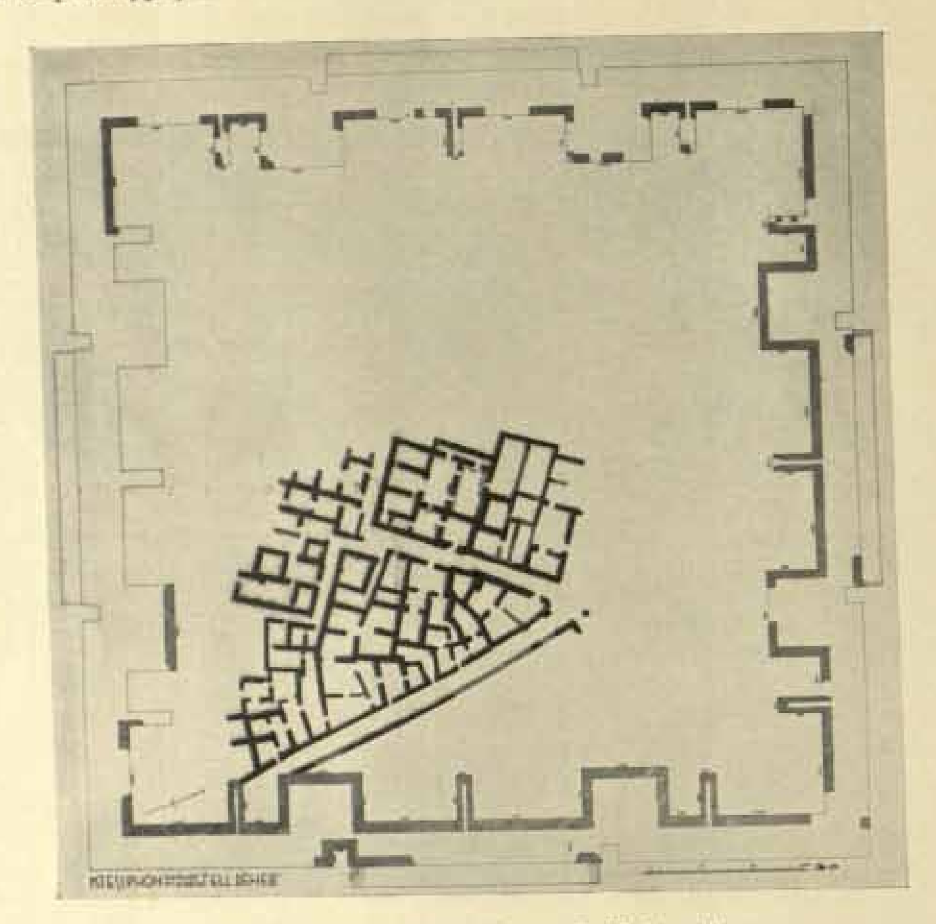


Fig. 2. — Plan du Tell Dheheb, par F. Wachtsmuth.

si caractéristique aussi pour les palais parthes et qui remonte plus haut encore dans l'ancien Orient, n'est souvent pas orientée suivant des axes fixes [1]. A Umm-as-Sa'atir, deux niches de grandeurs différentes se font face (fig. 4), tandis qu'il y avait évidemment à Ma'aridh IV quatre iwans (fig. 5). (Les niches curieusement emboîtées à l'iwan du Sud font une impression étrange et ont

[1] W. Andrae, *Hatra*, Leipzig, 1908; W. Andrae et H. Lenzen, *Der Partherpalast in Assur*, Leipzig, 1933; H. Lenzen, dans *Zeitschr. d. Deutschen Orientgesellschaft*, 1932.

sûrement besoin d'être vérifiées.) Encore moins peut-on reconnaître un système déterminé dans le groupement des pièces autour de la cour.

Celle-ci servait aux réceptions d'apparat si l'on en juge d'après un agencement avec les iwans à niches, consistant en une voûte en berceau terminée par des arcs en plein cintre, portant une décoration en stuc généralement limitée à cette partie du bâtiment. Fréquemment les salles n'offrent pas un plan rectangulaire ; des salles rectangulaires et excessivement longues sont plus rares

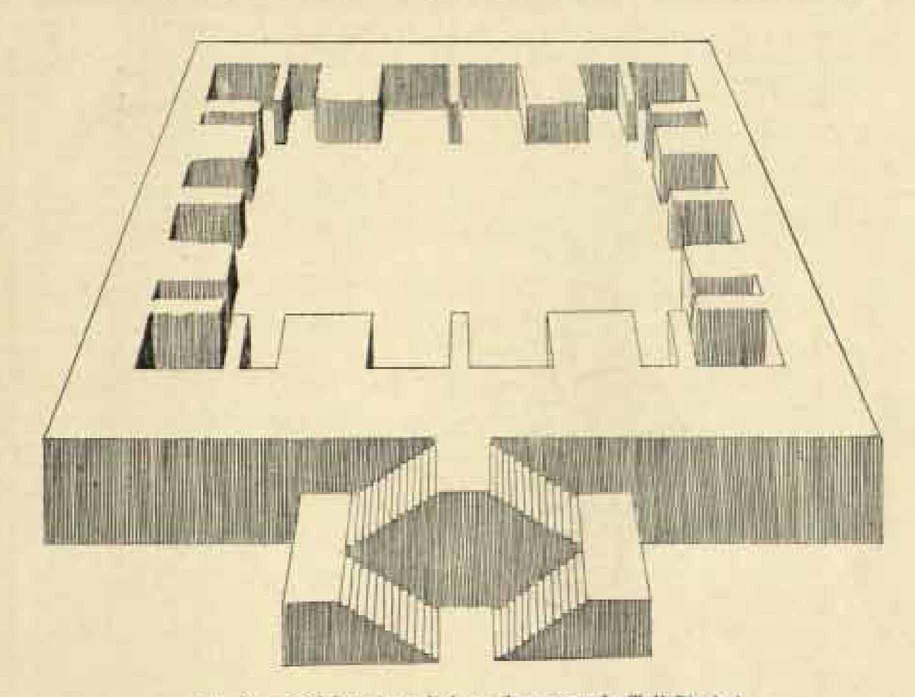


Fig. 3. — Schéma isométrique des murs du Tell Dheheb.

que les pièces dont la longueur et la largeur sont sensiblement égales. De ce fait on peut sans doute déduire que les pièces oblongues étaient couvertes d'une voûte en berceau et les pièces carrées de petites coupoles. On n'a pas trouvé de point d'appui pour la construction de la couverture. Fort curieuses sont des chambres très petites, qui communiquent avec des pièces plus grandes par d'étroits couloirs en chicane. Elles se rencontrent dans tous les édifices. A Ma'aridh II, dans un groupe de maisons bordant une rue, on a découvert une construction déjà connue dans l'architecture achéménide [1] : la salle dite

[1] On trouve la position des colonnes autour d'un carré également sur les autels de feu, par

« à quatre colonnes », généralement sur plan carré (fig. 6). Il est regrettable que dans aucun cas on ne puisse se prononcer sur le dispositif de la façade ou celui des grandes entrées. Tandis que l'agencement général ne permet pas de conclure à des façades considérables, il semble qu'on ait attaché une certaine importance à l'aménagement des entrées principales, puisqu'en ce point on peut constater dans tous les édifices un certain rythme dans la suite des salles. Des pièces rectangulaires très oblongues alternent avec des pièces larges et carrées. Elles sont combinées de façon différente, mais cette combinaison ne varie que dans les limites de certaines caractéristiques qui dépendent de la gradation rythmique [1]. Dans un cas, au moins, nous apprenons comment nous devons nous représenter les ouvertures des murs. A Ma'aridh II on a trouvé un arrangement d'arcs en fer à cheval, qui étaient soutenus par de minces demi-colonnes (fig. 7). Cela rappelle les formations correspondantes de l'architecture visigothique et hispano-mauresque, ainsi que les perspectives, ouvertes par Dieulafoy, d'une relation entre l'art iranien et l'art espagnol. Quoiqu'on n'ait toujours pas pu reconnaître les voies par lesquelles les inspirations réciproques auraient été échangées, ces relations restent un problème [2] et l'on ne peut que constater de nouveau ce fait important.

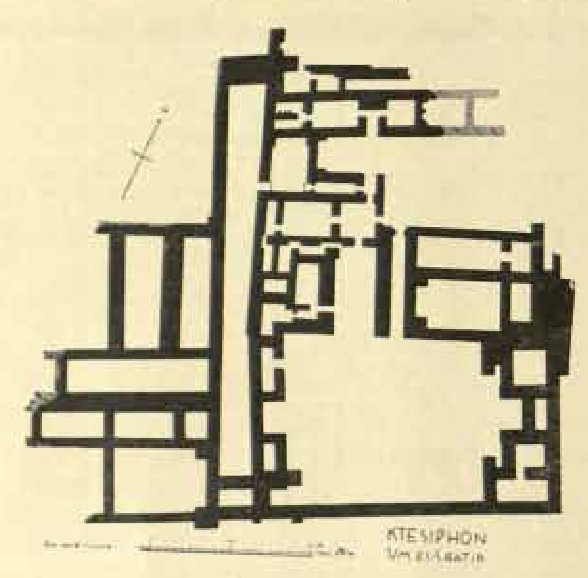


FIG. 4. — Plan d'une villa sassanide à Um-as-Sa'atir, par F. Wachtsmuth.

exemple à Naksh-Rustem ; cf. F. SARRE et E. HERZFELD, *Iranische Felsreliefs*, Berlin, 1910, pl. X.

[1] Voir les plans de Firuzabad et de Sarwistan, F. SARRE, *Die Kunst des alten Persien*, Berlin, 1923, p. 36 et 317.

[2] Ajoutez E. KÜHNEL, *Berliner Museen*, 1912, p. 19/20 ; GOMEZ MORENO, *Iglesias Mozarabes*, Madrid, 1919, vol. I, p 12; vol. II, p. 28 ; DIEULAFOY, *Geschichte der Kunst in Spanien und Portugal*, Stuttgart, 1913 : Firuzabad, 49, fig. 97, Toledo, 74, fig. 145. J. STRZYGOWSKI, *Die Anfänge der Christl. Kirchenkunst*, Leipzig, 1920. Comparer l'église découverte à

On possède des renseignements plus nombreux concernant la décoration des murs. Elle était constituée essentiellement par un revêtement en stuc, organisé au moyen de plaques carrées ou rectangulaires, faites au moule, ou de pièces façonnées destinées à s'adapter aux archivoltes. Comme nous l'avons déjà fait remarquer, les fragments de stuc ont été trouvés pour la plupart à l'intérieur des iwans, quelques-uns près des niches. Cela nous permet de supposer que le revêtement des murs partait de cet endroit et que la décoration des iwans était particulièrement soignée. On peut se faire une idée bien définie de la répartition des éléments décoratifs par l'iwan de Umm-as-Sa'atir (fig. 4)[1]. Ici il semble que l'iwan de l'Est (exactement Nord-Est), plus large et enfoncé, en deux gradins, ait été décoré avec un luxe particulier. L'accent décoratif porte aux endroits d'une importance architectonique spéciale. Mais, nous le verrons dans la suite, les motifs décoratifs ne dépendent pas de la conception architectonique[2]. L'archivolte de la niche extérieure est décorée d'un boudin au-dessus duquel court une bordure de palmettes assyriennes, alternant avec des fleurs en forme de cœur. Le motif est relié au boudin par un cordon et une mince lisière. Ce boudin en forme de corde tressée n'est nullement soutenu par un support dans la zone de l'imposte, mais il se termine en un motif ornemental libre, qu'on peut rapporter aux éléments textiles par comparaison avec les archivoltes de la grande grotte de Taq-i-bustan et en accord avec l'ornement en corde utilisé ici[3]. Ainsi, il paraît justifié d'adjoindre à ce motif les

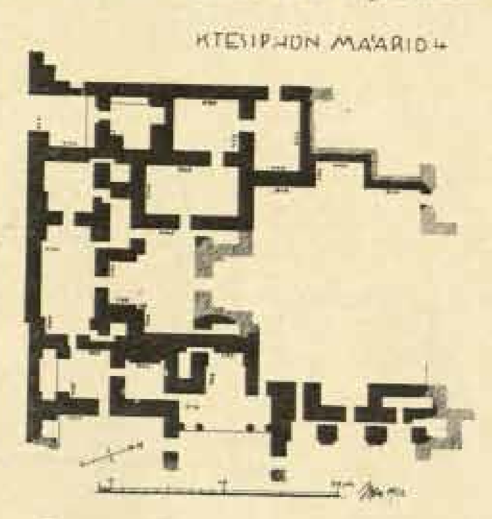


Fig. 5. — Plan d'une maison sassanide à Ma'aridh IV, par F. Wachtsmuth.

Ctésiphon (O. Reuther, *l. c.*, p. 41) avec les églises espagnoles dont le chœur se termine également par une ligne droite.

[1] Les revêtements en stuc étaient préparés à part en forme de plaques carrées ou rectangulaires qui étaient posées ensuite. Le stuc est probablement constitué de plâtre et de sable.

[2] Dans le premier compte rendu des fouilles, une des archivoltes de Umm-as-Sa'atir n'avait pas encore été reconnue comme telle. Cf. O. Reuther, *l. c.*, p. 33.

[3] Cf. F. Sarre, E. Herzfeld, *l. c.*, p. 201, fig. 94. M. Dieulafoy, *l'Art antique de la Perse*, t. V; cf. von Lecoq, *l. c.*, t. III, Berlin, 1924, p. 31.

fanons flottant au vent si prisés par l'art sassanide. De même que, dans l'archivolte de Taq-i-bustan, le point le plus élevé porte un motif terminal, ici se trouvait probablement au même endroit une paire de grandes palmettes avec une grenade au milieu (fig. 8). Les morceaux en ont été découverts au même endroit que l'archivolte. L'intrados portait des plaques rectangulaires avec des animaux de chasse. Ceci ressort avec certitude des traces d'insertion. Sur une moitié de l'arc il y avait, superposés en plusieurs registres, des sangliers bondissant dans les roseaux au-dessus de vagues traitées dans le style assyrien (pl. I, F.)[1]. Sur l'autre moitié de l'arc étaient disposés de semblable manière des ours au-dessus du motif, bien connu dans l'ancien Orient, figurant la montagne (pl. I, E.). Les ours sautent au travers des buissons, donnant l'impression de gibier dans un paysage. Cette répartition des deux types d'animaux sur les deux moitiés de l'archivolte est telle que les sangliers courent vers la gauche, les ours vers la droite, mais de façon que les uns et les autres se dirigent vers l'intérieur de la voûte. Au même endroit on a aussi trouvé des fragments de bouquetins, qui figuraient probablement dans l'embrasure de l'arc, mais dont la place n'a pas encore pu être fixée.

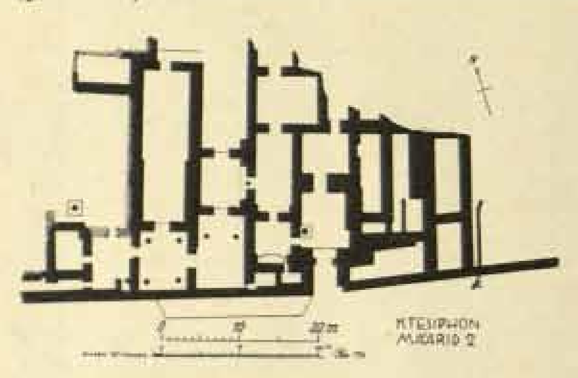
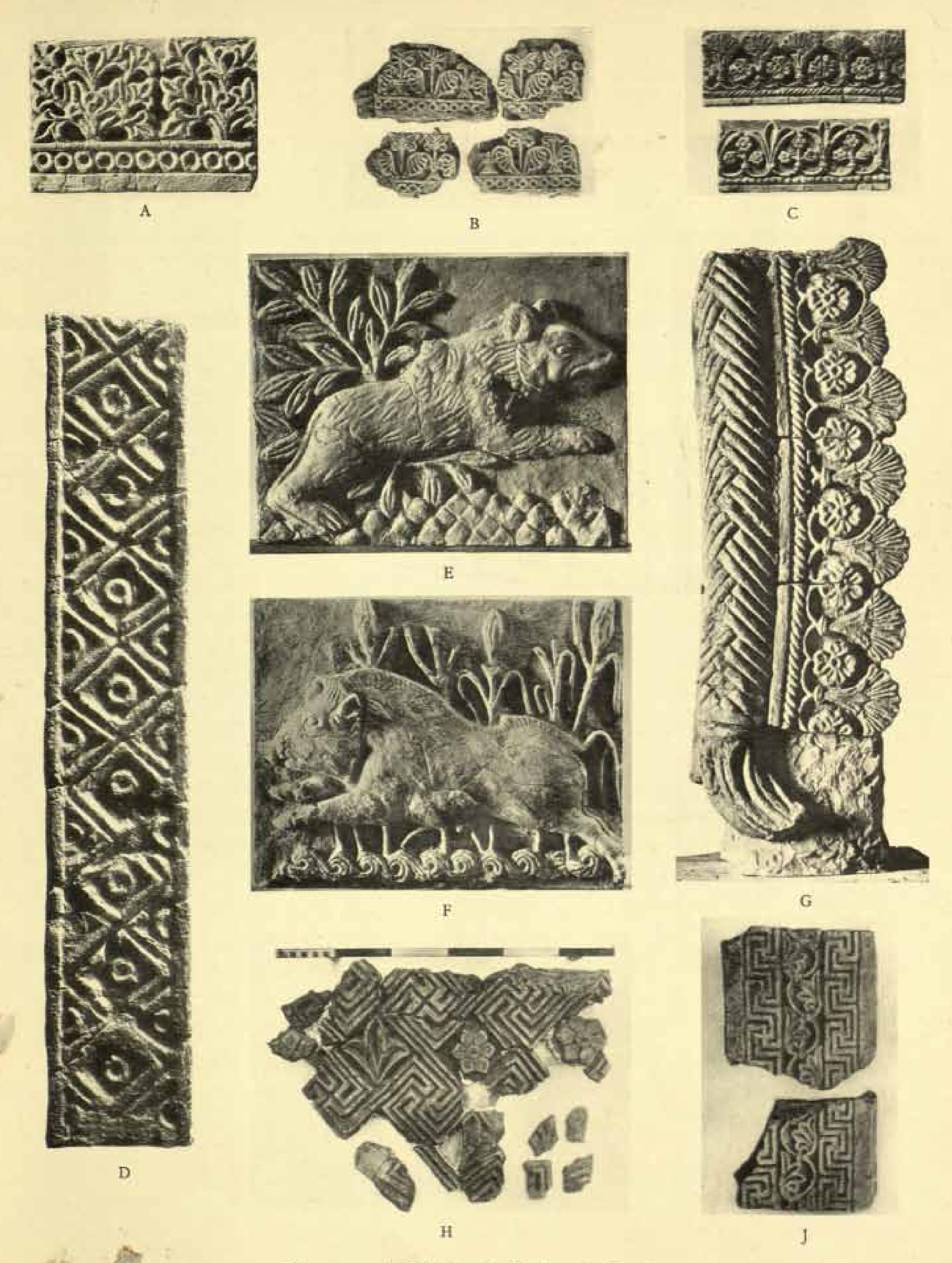


Fig. 6. — Plan d'une maison sassanide à Ma'aridh II, par F. Wachtsmuth.

La répartition des panneaux sur les murs offre des difficultés plus grandes, puisque rien n'a été trouvé *in situ* et que les fragments n'ont pas pu être groupés en une composition d'ensemble. En général, il n'y a que peu de fragments sassanides en stuc qui soient connus ou conservés, et qui permettent des conclusions en ce qui concerne leur répartition. J. de Morgan retrouvait encore à Qala Hazar Dar la décoration en stuc sur les murs. A Tépé Hissar, près de Damghan, on a découvert au moins quelques bouts de colonnes revêtues de leur couche de stuc intacte. Dans la section de l'art musulman des Musées

[1] Comparer les mêmes lignes ondulées sur un ivoire phénicien d'Arslan Tash, dans Thureau-Dangin, *Arslan-Tash*, Paris, 1931, pl. 36 et fig. 61-62. Je dois cette indication à M. le Directeur W. Andrae.



Décor en stuc de Ctésiphon. Fouilles devant le Taq (D) ;
Ma'aridh VI (A) ; Um-es-Sa'atir (B, C, E-J).

d'État à Berlin, se trouve un fragment assez grand, acheté sur le marché, dont on prétend qu'il provient des environs de Téhéran. On le regardera peut-être comme le reste d'un encadrement qui entourait une niche ou l'embrasure d'une porte. Il se compose d'un groupement de différents ornements [1]. Cela est

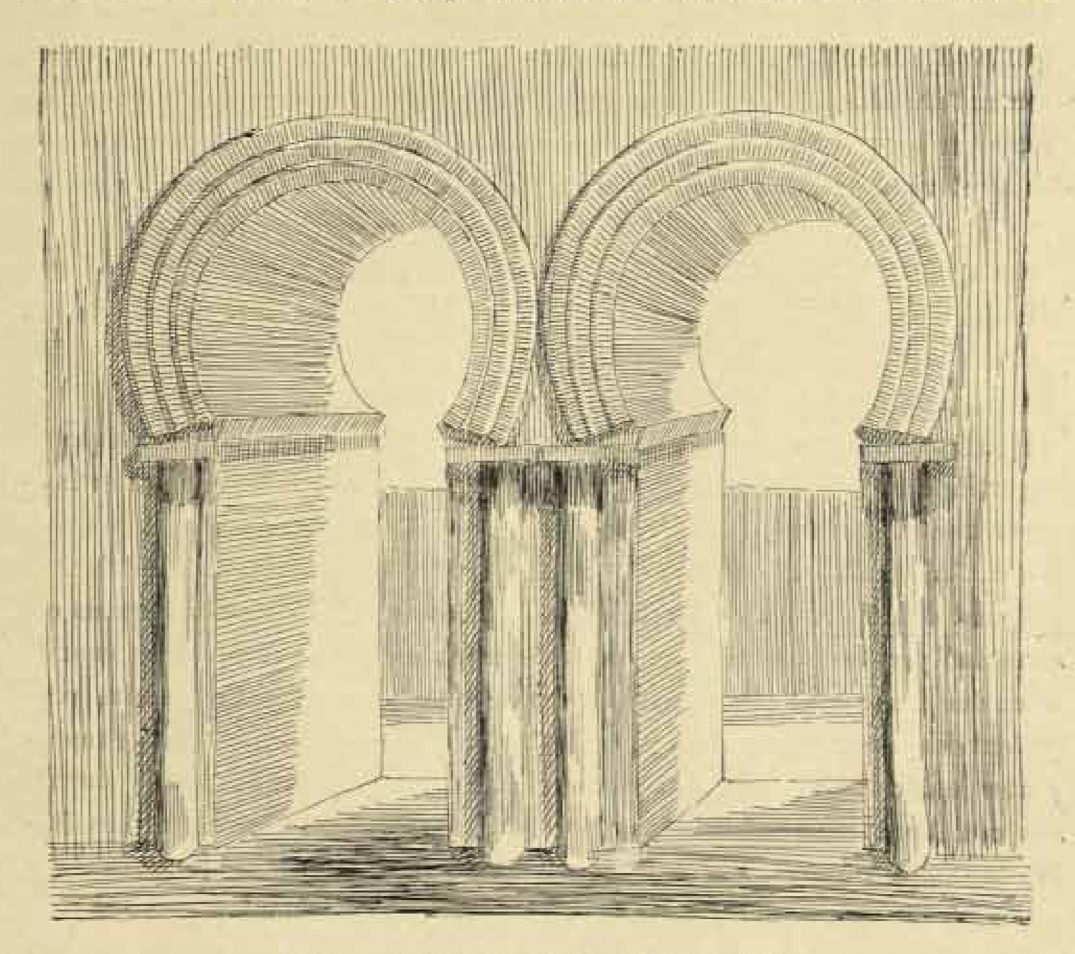


Fig. 7. — Double arc en fer à cheval. Ma'aridh II.

insuffisant pour déduire des règles générales touchant l'organisation habituelle des surfaces planes. A cet égard, on est réduit à des suppositions qui s'inspirent, soit des circonstances de la trouvaille, soit du genre des motifs isolés. A en juger d'après les circonstances de la découverte, l'ornement en

[1] Cf. J. de Morgan, *Mission scientifique en Perse*, Paris, 1895, t. II, pl. 127 ; F. Sarre, *Jahrb. der Preuss. Kunstsammlungen*, 1908, p. 63 s. ; Idem, *Berliner Museen*, 1928/29.

méandre de Umm-as-Sa'atir recouvrait les murs latéraux de la grande niche, dont l'ouverture extérieure en forme d'arc est probablement représentée par l'archivolte décrite ci-dessus. Un autre motif d'arc trouvé dans l'iwan est traité en encoches et pourvu d'un jeu de lumière plus prononcé. Sa place était probablement dans la niche intérieure (fig. 8). Des plaques carrées à motif héraldique (pl. II, B), font partie de cette archivolte. Elles se trouvaient probablement contre l'intrados de l'arc et formaient le cadre convenable lors d'une réception, alors que le maître de la maison s'installait à cette place. Pour la même raison on peut répartir les bustes de princes (fig. 9-10) dans cet iwan d'apparat.

Cet arrangement se justifierait même dans le cas où l'on découvrirait qu'un iwan spécial était réservé aux personnes féminines de la cour et portait une décoration en rapport avec ce fait, car il s'agit seulement de fournir un exemple de la manière dont la décoration en stuc était répartie sur les murs. Puisqu'on est réduit à formuler des hypothèses, on ne peut reconstruire l'iwan symétrique que sous toutes réserves. Provisoirement, on ne peut qu'esquisser la répartition en zones horizontales du décor des surfaces planes par des orthostates minces et larges, encadrés de bordures et couronnés en haut par des frises. Mais c'est seulement la nature des motifs isolés eux-mêmes qui fournit un point de départ pour l'arrangement. Un des motifs les plus attrayants est constitué par des rosaces composées de grenades qui se groupent en cercles avec des rosaces en palmettes, placées dans les pendentifs. Ces dessins rappellent des ornements textiles (fig. 11-12). De la même façon, on doit se représenter le décor des autres surfaces murales. Le fait qu'il s'agit, dans la plupart des cas, d'un ornement indéfiniment répété, ressort bien clairement des éléments sculptés trouvés aux différents lieux de fouilles à Ma'aridh (nous désignons les différentes constructions par Ma I-VI). Un fragment d'archivolte de forme habituelle, trouvé à Ma'aridh I, porte un boudin composé de fleurs à calice dans des losanges. Au-dessus du boudin courent des palmettes. Dans l'intrados est une combinaison de losanges. Dans les losanges se dressent des espèces de candélabres, formés par des palmettes aux éléments séparés, alternant avec des rosaces composées de palmettes entières. Les candélabres sont d'ailleurs groupés entre eux de façon qu'une composition, dont la nervure s'écarte de l'axe, alterne avec une autre dirigée vers l'axe. Les candélabres s'élèvent des deux côtés vers le point culminant.

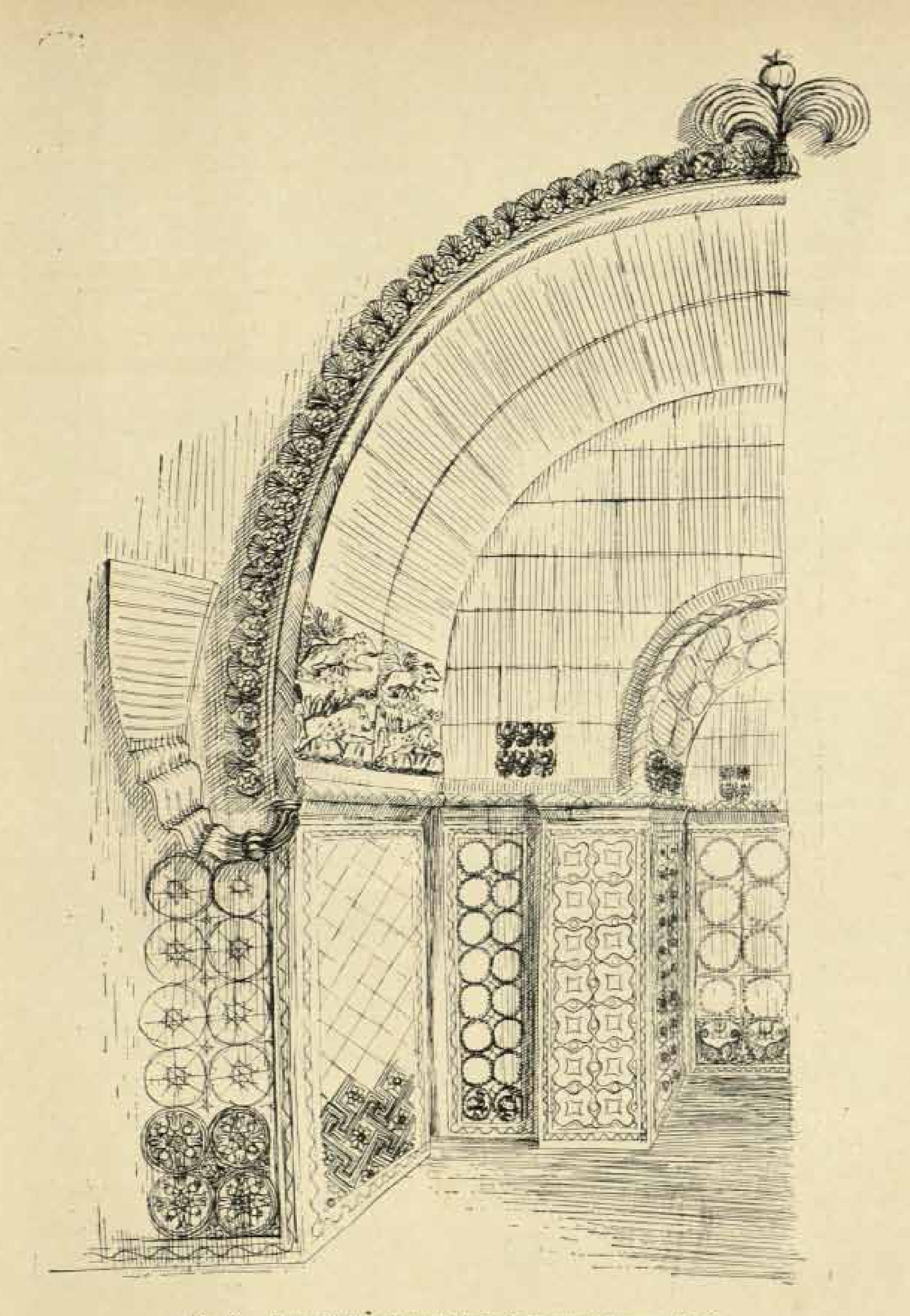


Fig. 8. — Reconstitution du grand Iwan de la cour, à Umm-as-Sa'atir.

Une autre archivolte de Ma'aridh V possède au-dessus du boudin traité en plumes de paon une frise dans laquelle alternent des fleurs à calice et des fleurs à rosaces (pl. II, G). Les écailles du boudin montaient (ainsi que dans les cas précédents) des deux côtés vers le point culminant de l'arc. Ici l'intrados

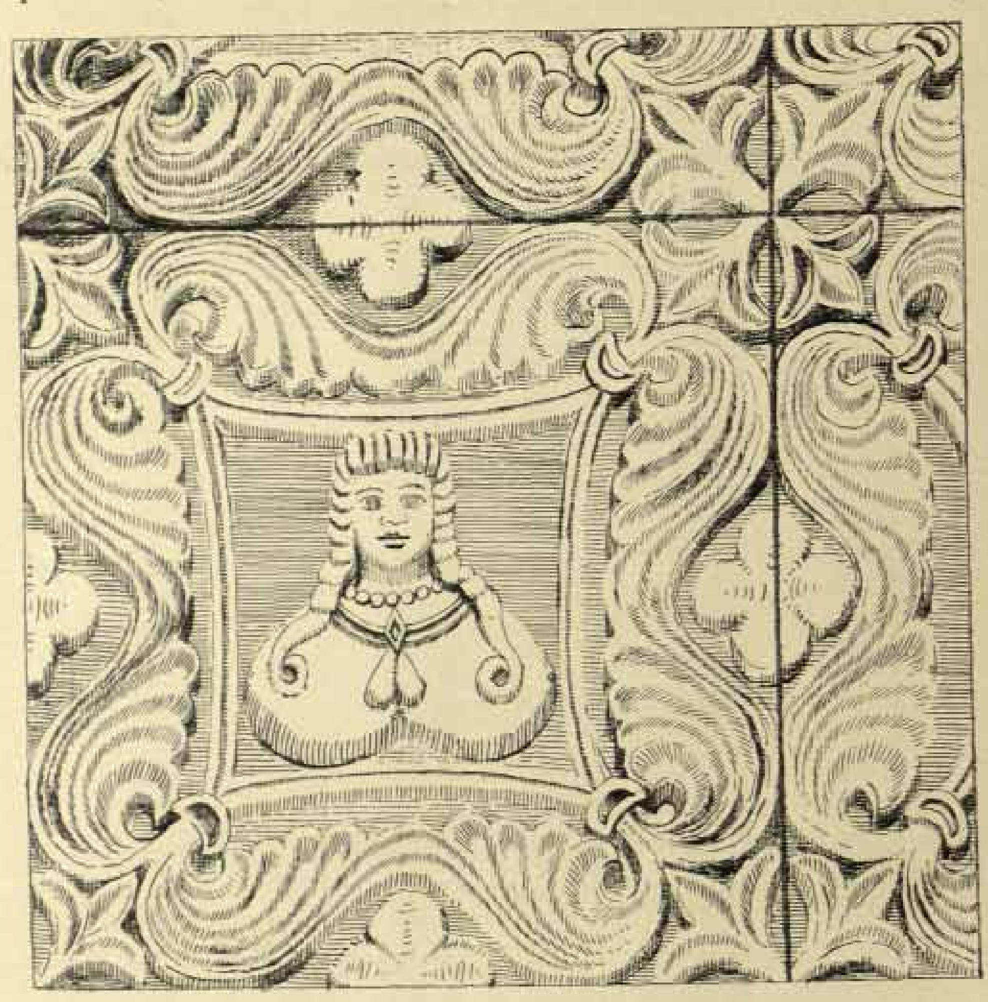
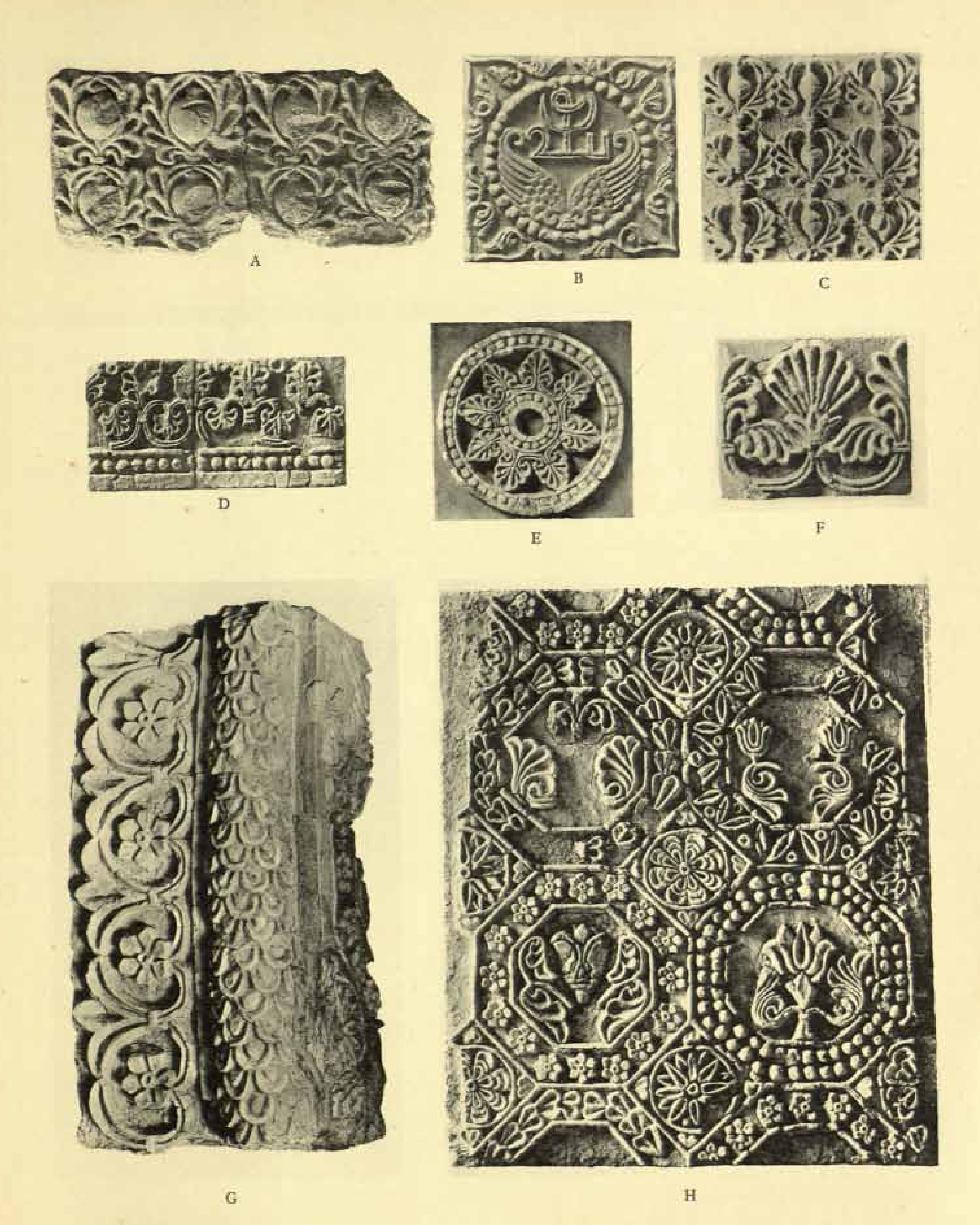


Fig. 9. — Carreau en stuc avec buste de princesse. Umm- as-Sa'atir.

de l'archivolte est orné d'une façon particulièrement somptueuse par un système de caissons octogonaux (pl. II, H). Ceux-ci se rapprochent si étroitement dans les deux axes principaux qu'ils ressortent dans la direction de la diagonale des losanges sous forme de pointes. Tandis que les losanges sont remplis de fleurs en rosaces, les octogones avec bordures couvertes de perles, de



Décor en stuc de villes sassanides, à Tell Dheheb (A),
Um-es-Sa'atir (B, C), Ma'aridh IV (E, F), Ma'aridh V (G, H), Ma'aridh VI (D).

fleurs à rosettes ou de feuilles de laurier portent des candélabres semblables aux archivoltes de Ma I mentionnés ci-dessus. Ces candélabres se composent de différentes fleurs de lotus entre palmettes aux éléments disjoints ou de palmettes simples. Ici, on peut constater de nouveau un changement rythmique dans l'arrangement des feuilles sur les candélabres, semblable à celui cons-



Fig. 10. — Carreau en stuc avec buste de prince, Ma'aridh IV.

taté auparavant : les palmettes disloquées sont arrangées, soit avec des feuilles qui pendent vers le bas, ou avec des feuilles dirigées vers le haut ; dans ce cas elles s'ouvrent comme le calice d'une fleur.

De préférence on se sert, pour l'ornementation, de rosaces et de candélabres. Les premières trouvent leur forme caractéristique dans les grandes rosaces en palmettes, entourées de cercles de perles. Il semble qu'on les utilisait,

comme revêtement pour les ouvertures destinées à laisser passer l'air et la lumière [1] (pl. II, E). Les seconds se rencontrent sous la forme la plus nette dans un arbre à palmettes de Ma'aridh IV avec paons et grenades. Le même motif répété sur plusieurs carreaux couvre le mur d'un taillis épais (pl. III, D). La tendance à préférer de tels motifs est si prononcée, que même dans les frises orientées horizontalement, les ornements se composent de ces arbres verticaux de palmettes. Même certaines formations de feuilles tripétales et de boutons de lotus, comme on en a trouvé à Ma'aridh VI, partent de l'idée d'un arbre ornemental (pl. I, A, B; pl. II, D, F). On a le droit de regarder ces formes comme les antécédents directs de l'arabesque musulmane. L'hypothèse qui faisait de cette dernière une création de l'époque sassanide n'a été historiquement vérifiée que par les découvertes de Ctésiphon.

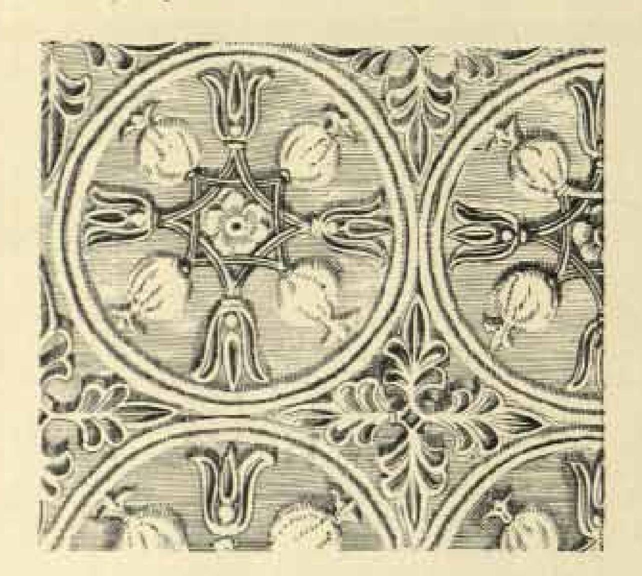


Fig. 11. — Plaque en stuc du liwan de Um-as-Sa'atir.

A côté de cette sculpture purement ornementale les figures animées jouent également un rôle important dans la sculpture monumentale des Sassanides. Nous avons déjà rencontré des animaux, sangliers et ours, sur les intrados des arcs de Umm-as-Sa'atir (pl. I, E, F), des paons, soit entourés d'un cercle (pl. III, A), soit juchés dans l'arbre de vie (pl. III, D), ou encore d'une frise d'animaux avec des chiens courants, qu'on doit probablement compléter par des animaux poursuivis comme à Ma'aridh IV [2] (pl. III, F). Il faut également admettre à l'usage des habitations une sorte de sculpture monumentale figurée dans le style des bas-reliefs rupestres des Sassanides. Durant la première campagne on a trouvé une tête de cheval en stuc dans le palais de Ctésiphon. Il y a plusieurs années que des fragments semblables, mais mieux

(1) Cf. *Oriens Christianus*, 1930, p. 101.

(2) Cf. les frises musulmanes d'animaux, E. Herzfeld, *Mschatta, Hira et Badiya, Jahrb. der Preuss. Kunstsammlungen*, 1921.



A. Paon. Stuc.
Um-es-Sa'atir (Berlin).



B. Canard. Stuc. (New-York).



C. Médaillons circulaires en albâtre.
Um-es-Sa'atir (New-York).



E. Chiens courants. Stuc.
Ma'aridh IV (Berlin).



D. Panneau en stuc avec arbre de vie.
Ma'aridh IV. (Berlin, New-York).



F. Pégase en stuc. Ma'aridh V.

DÉCOR ANIMAL. CTÉSIPHON.

conservés, sont entrés par la voie des antiquaires dans la section musulmane des Musées d'État à Berlin[1]. On prétend qu'ils proviennent de la région de Téhéran. Dans Ma'aridh IV, on a mis au jour un fragment considérable d'un cheval ailé (pl. III, E), autre exemplaire d'un même type qui, suivant la tradition de l'ancien Orient, avait sa place auprès de la niche de l'iwan, en quelque sorte comme gardien de l'entrée. Là, on a également trouvé des têtes et des pieds de grands taureaux. Ainsi on peut supposer que le grand seigneur sassanide aimait à s'entourer dans sa demeure des mêmes sculptures monumentales qu'on connait par les bas-reliefs rupestres.



Fig. 12. — Carreau en stuc de Ma'aridh IV.

Tandis que ces fragments d'animaux fabuleux sont en rapport avec la mythologie, un autre groupe a trait aux cérémonies de la cour. On affectionnait particulièrement les images de princesses. A Ctésiphon, Damghan et Kish, on a trouvé des plaques en stuc avec des représentations de princesses[2] habilement encadrées dans une composition ornementale qui rappelle des formes textiles. On cultivait aussi le portrait, comme le montre un buste grandeur nature de Bahram Gor, trouvé à Kish[3].

De plus, les fêtes de la cour fournissaient des éléments à la sculpture en stuc. On voit surtout des danseuses, du genre représenté dans l'argenterie sassanide. Une danseuse de cette espèce (h. : 0 m. 50), malheureusement sans tête et sans pieds, nous laisse à penser que le canon de l'hellénisme tardif conservait encore une certaine vogue (pl. IV, C). De même, de petites danseuses témoignent de relations avec les produits similaires de l'art hellénistique tardif d'Alexandrie. Évidemment elles étaient groupées par paires dans des cercles perlés, tenant des crotales et vêtues de vêtements flottants (pl. IV, D). Elles apparaissent à Alexandrie sur des tissus remarquables de l'hellénisme tardif[4]. Dans un autre groupe de danseuses, ce sont plutôt des

[1] *Berliner Museen*, 1928/29, p. 1 f.f., *Belvedere*, 1930, p. 137 s.

[2] Cf. *The Illustrated London News*, 14 .év. 1931, 26 mars 1932, p. 482, fig. 1.

[3] *The Illustrated London News*, 15 août 1931, p. 250.

[4] Cf. Wulff et Volbach, *Spätantike und koptische Stoffe*, Berlin, 1926, pl. 5 (J. 9243

éléments orientaux qui entrent en jeu, particulièrement, dans un cercle perlé, un couple de danseuses, le torse nu, avec de riches parures autour du cou et des hanches. Certainement, les danseuses aux écharpes des peintures murales musulmanes de Samarra sont sorties de cette tradition [1]. Des joueurs de harpe (pl. IV, A) et des buveurs de vin couchés sur un lit (pl. IV, B) complètent le tableau. De nouveau, ces sujets témoignent des influences antiques et rappellent des formes connues par l'argenterie [2].

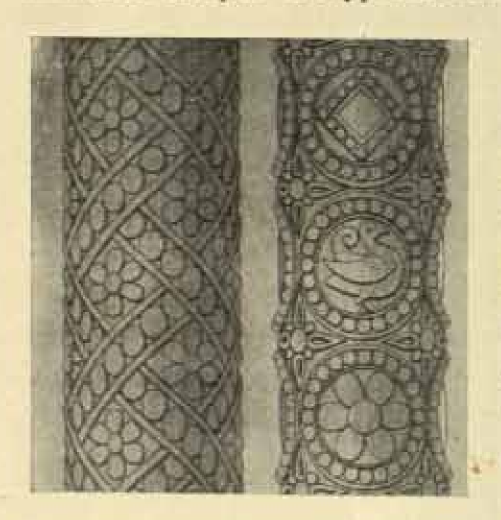


Fig. 13. — Détail des piliers du Temple d'Avantisvami à Avantipura (Inde), IXe siècle.

Il me paraît utile d'ajouter un bref résumé des formes ornementales et de leur disposition. Les éléments empruntés à l'antiquité tardive, les lignes ondulées composées de demi-palmettes, les palmettes (pl. I, B, J ; pl. II, F), les fleurs en forme de rosace (pl. II, H), les fleurs à calice (pl. I, C ; pl. II, G), les différentes formes de méandres (pl. I, H et J), et du « chien courant » (pl. III, A), non seulement sont transformés par l'adaptation à la technique du stuc moulé, ils le sont également dans le sens d'une conception tout autre des formes. Celles-ci sont de plus en plus strictement ramenées à des systèmes géométriques et perdent leur rapport avec la flore réelle. Des arrangements tout conventionnels, comme l'arbre de vie ou le candélabre, dominent au point qu'on peut les regarder comme les éléments essentiels de cette ornementation. L'introduction du paysage dans la décoration et sa représentation par des artifices ornementaux, comme on l'a constaté pour les pièces de gros gibier figurées dans la voûte de l'iwan d'Umm-as-Sa 'atir, méritent de retenir l'attention (pl. I, E, F). Les formes qui dérivent de l'art de l'ancien Orient restent plus proches de leur origine. Les palmettes assyriennes des archivoltes d'Umm-as-

texte, pl. 7) et pl. 44 b (J. 9293, texte p. 9).

(1) Cf. Smirnoff, *Orientalisches Silber*, Petersbourg, 1900, nos 79-81 ; E. Herzfeld, *Wandmalerein von Samarra*, Berlin, 1926, p. 13, fig. 15, p. 20, fig. 5-6, pl. 18-27.

(2) Smirnoff, *l. c.*, pl. 52, n° 86.



A. Joueur de harpe. Ma'aridh V.
(Berlin, New-York).



B. Ephèbe avec une coupe de vin. Ma'aridh V.
(New-York).



C. Danseuse en stuc. Ma'aridh IV.
(Baghdad).



D. Danseuse aux castagnettes. Ma'aridh V.
(New-York).

MOTIFS DÉCORATIFS DE CTÉSIPHON

Sa 'atir (pl. I, G) remontent aux mêmes sources que celles de la « Porte d'Ishtar ». Ces formes ne sont probablement pas nées sans subir l'influence de l'ornementation égyptienne. A la même origine se rattachent les boutons de lotus de Ma 'aridh VI et une des grandes fleurs de lotus de Ma'aridh V, qu'on retrouve presque identique sur un tissu en soie d'Antinoë (pl. VI, G, H) [1]. Aussi le motif des caissons de l'intrados des archivoltes se relève sur des tissus coptes. Les feuilles de laurier de la bordure ne sont pas moins communes dans la décoration architecturale copte. Enfin, on peut voir le motif du buste aux rubans flottants sur un tissu en soie que conserve la cathédrale de Sens. Peut-être doit-on maintenant attribuer définitivement ce tissu de Sens à l'art textile sassanide. Ensuite, on pourrait mentionner, pour souligner les relations réciproques entre les deux pays, un tissu copte, sur lequel le motif du buste dérive de la tradition antique. Ces confrontations témoignent des rapports étroits qui ont existé entre la décoration architecturale et l'art textile [1].



Fig. 14. — Décoration de l'imposte des piliers à Reichenau-Mittelzell.

Un autre rapprochement de la même importance révèle l'influence du travail d'incrustation et de la technique de la marqueterie dans certains éléments de la décoration. On a trouvé à Ctésiphon, un fragment d'albâtre de forme circulaire assez important. Sur celui-ci, un bouquetin au galop volant est saisi par un chien sauvage (?) (pl. III, C). Ce fragment d'albâtre était probablement incrusté dans le revêtement en stuc du mur. Il servait avec tout un groupe de pièces, fabriquées en belle matière, à l'enrichissement du décor en stuc. Une pièce du British Museum, décorée d'un dragon, doit correspondre au même usage [2]. Ces fragments, en matière de prix et beaucoup d'autres, prouvent que l'art décoratif s'inspirait de procédés qui étaient en rapport avec la technique de l'incrustation et de la marqueterie. Ce fait ne devait pas rester sans influence sur l'emploi du stuc. Beaucoup d'élé-

(1) Cf. Creswell, *Early Muslim Architecture*, Oxford, 1932, fig. 300 ; cf. E. Flemming, *Das Textilwerk*, Berlin, 1927, pl. 12 A (Bustes), pl. 4 A (Lotus).

(2) F. Dalton, *The Oxus Treasure*, London, 1926, pl. 26, n° 197.

ments semblent être conçus comme pour enchâsser des pierres précieuses, et cette impression était renforcée par la polychromie première. L'étude de la sculpture architecturale des Sassanides souffre du fait qu'il ne reste presque rien de cette polychromie originale. On a pu s'en faire une idée d'après la statue peinte d'un saint, trouvée à Ctésiphon au cours de la première campagne, autour de l'autel d'une église chrétienne [1]. Cette statue n'avait malheureusement plus ni tête, ni mains. Aussi ne peut-on pas décider s'il s'agit d'un Christ ou d'un saint. Elle était peinte en bleu d'outremer et en rouge garance, avec des traces de dorure. Que tous les stucs aient été richement peints, cela ressort du fait que l'engobe s'est conservé, mais les couleurs ont complètement passé. A Tell Dheheb, on a trouvé quelques fragments avec une peinture rouge.

La constatation que la sculpture monumentale était amplement peinte est d'une importance spéciale parce que, d'après la tradition, on peut supposer qu'une manifestation originale de l'art sassanide consiste dans la peinture murale [2]. Malheureusement nous manquons jusqu'ici de tout témoignage matériel. Il y a quelques années, M. E. Herzfeld a signalé dans le Seistan des fragments de peintures murales parthes ou sassanides (cf. un prince avec la couronne ailée). Les couleurs, probablement à la détrempe, sont posées sur un mortier d'argile. L'expédition de Ctésiphon a découvert des fresques dans les thermes mentionnés ci-dessus aux alentours du palais et dans Ma'aridh I. Malheureusement il était très difficile de les sauver, puisqu'elles étaient tombées et qu'elles avaient séjourné dans une terre imprégnée de sel. Elles sont peintes en détrempe sur du mortier en stuc. Les fragments provenant des thermes ont un caractère plus décoratif, mais ce sont surtout des motifs figurés de petites dimensions, dont l'arrangement ne se laisse pas reconstituer. Les fresques de Ma'aridh I sont d'un caractère plus monumental. De leurs personnages en grandeur nature il ne s'est malheureusement conservé que quelques fragments de têtes. Ceux-ci montrent, malgré les différences techniques, une similitude de style avec les peintures dont nous avons parlé plus

(1) O. Reuther, *l. c.*, p. 13, fig. 6.

(2) F. Sarre, *Turfan und die Persische Kunst*, dans A. von Lecoq, *Buddhistische Spätantike*, Berlin, 1933, pl. VII, p. 9 et ss. Cf. F. Cumont, *Fouilles de Dura Europos 1922-23*, Paris, 1926; J. H. Breasted, *Oriental Forerunners of Byzantine Painting*, Chicago, 1924; Clark Hopkins, *Dura Europos Discoveries*, dans *The Illustrated London News*, 13 août 1932, p. 239 et ss.

haut, trouvées par Hertzfeld au Seistan. Les couleurs utilisent surtout le jaune, le rouge et le brun ocre, auxquels il faut ajouter un rouge garance d'un ton vif, le bleu d'outremer et le noir, qui servait à tracer les contours d'une main sûre. Dans les peintures à petites figures des thermes, à côté du tracé en noir des contours, on trouve aussi le tracé au crayon rouge, qui plus tard, à l'époque islamique, devait prendre une grande importance dans la peinture des faïences de Minaï et dans la miniature. Nous avons déjà fait remarquer, à l'occasion des rapports iconographiques, que les peintures de Samarra, qui d'ailleurs remontent également aux artistes persans, se rattachent à l'art sas-



Fig. 15. — Frise en pierre d'une église préromane, près Burgos en Espagne.

sanide. L'importance particulière de ces rapports réside dans le domaine morphologique. Sous l'impression des tendances iconoclastes qui se font sentir vers le milieu du IXe siècle dans la religion musulmane, on peut déjà constater un important changement de style qui transforme la peinture murale dans le sens géométrique et abstrait.

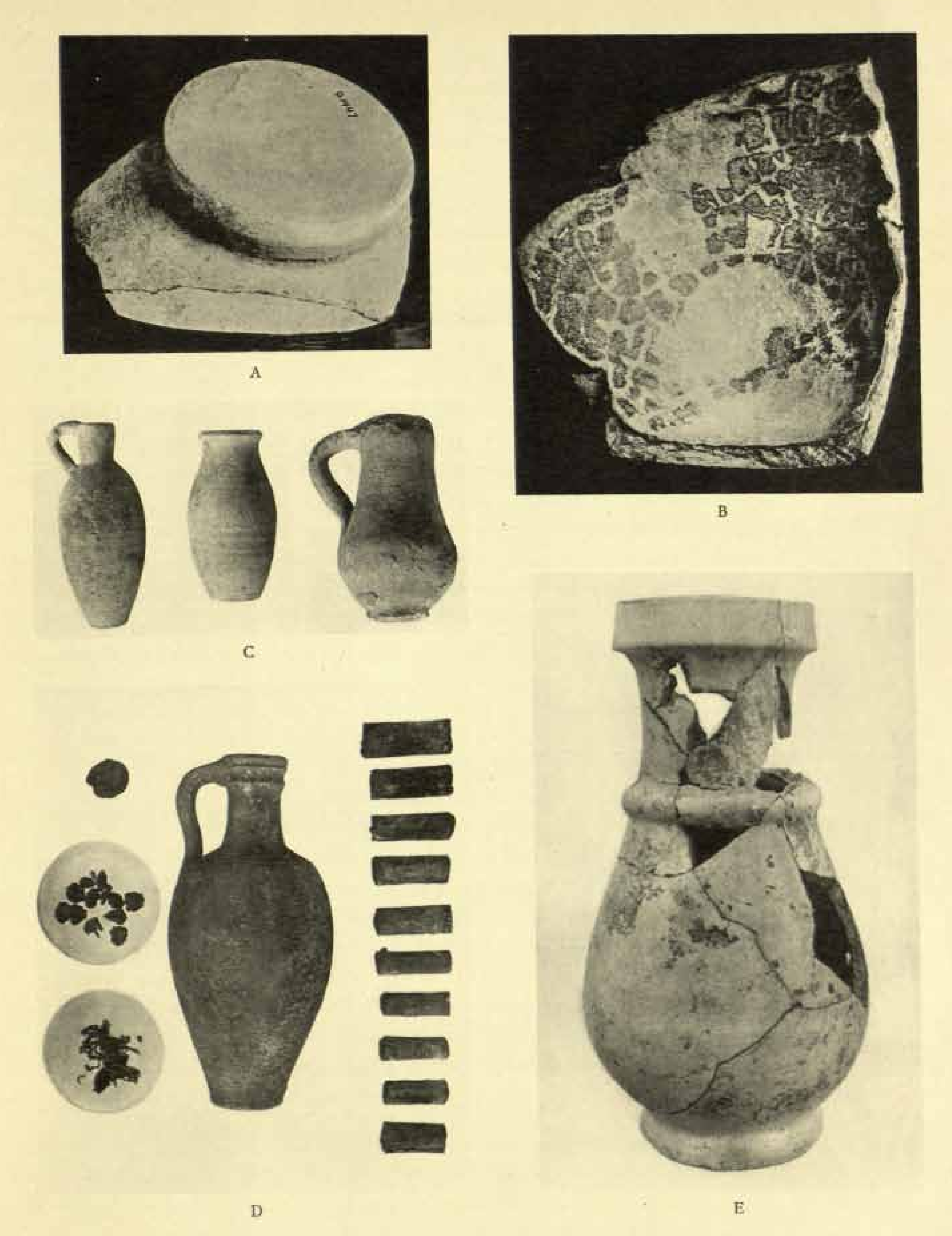
Parmi les autres découvertes la céramique mérite une attention particulière (pl. V). Nous sommes en présence d'une série importante de différentes formes de vases, notamment de cruches à anses (pl. V, C, D), de pots, de vases, de coupes plates et de lampes à huile en terre vernissée ou non, qui fournissent une base précieuse pour la connaissance de l'art du potier sassanide, peu connu jusqu'ici (1). Les pièces de luxe ou à décor ornemental manquent ; toutefois les formes des vases et les procédés de glaçure, en partie

(1) *The Illustrated London News*, 20 février 1932 ; G. Pézard, *La Céramique Musulmane*, Paris, 1920, pl. 2-4, 10 ; R. Koechlin et G. Migeon, *Islamische Kunst*, Berlin, 1928, pl. 2.

inconnus jusqu'ici, soulèvent déjà toute une série de problèmes. Dans la céramique vernissée, on remarque une cruche et une cruche à anses, dont le profil rappelle les vases en argent (pl. V, E). Toutes les deux portent un vernis bleu-turquoise (fig. 25). Une série de coupes plates à contour cylindrique avec des appliques en forme d'amandes, plates comme des assiettes, éveillent notre intérêt. Une partie d'entre elles conserve un couvercle. Tous les vases en céramique ont un bord au profil très prononcé. Une série de tessons de faïence est encore plus importante que ces récipients, relativement bien conservés ; ils ont déjà été rencontrés dans le palais lors de la première campagne. Ils proviennent en tout cas des emplacements sassanides. Ces tessons portent un vernis vert-turquoise et un semblant de craquelé (pl. V. A. B), c'est-à-dire qu'on a imité le craquelé à l'aide d'un procédé semblable au batik, simplement par des différences de couleur dans la glaçure. Ces fragments appartenaient à des récipients importants, dont certains étaient vernissés à l'extérieur comme à l'intérieur. Le tesson reproduit a sûrement fait partie d'une coupe profonde, puisque le vernis de l'intérieur est traité avec un soin particulier. Les anses de ces objets rappellent par leur forme les produits antiques. A côté de ce groupe on remarquera encore une série de tessons à glaçure rose, qui proviennent également tous de sites sassanides.

La plus grande partie de la céramique non vernissée [1] se composait de cruches à anses avec des goulots profilés plus ou moins compliqués. Elles peuvent être considérées comme répondant à l'usage ordinaire (pl. V, C). Quelques-unes de ces cruches étaient remplies de douilles en métal recouvertes d'asphalte (pl. V. D). On ne peut rien dire sur le contenu et la signification de ces douilles. Dans un cas on y a trouvé un morceau de tissu en soie, complètement décoloré et désagrégé. Peut-être servaient-elles à quelque usage magique populaire, ou bien étaient-elles en rapport avec un culte de reliques. Il y a aussi quelques cruches bien tournées et sans anse, des bouteilles en forme de ballon avec goulot court et sans pied, d'une matière très épaisse, de grandes cruches à provision connues sous le nom de *Heb*, qui en partie portent des inscriptions pehlewi en noir, et enfin des gourdes, des lampes, de petites coupes plates et autres. Quelques coupes plates avec textes en araméen d'une écriture serrée

[1] H. Fechheimer, dans *Kunst und Künstler*, 1930.



Céramique sassanide de différents sites.
CTÉSIPHON.

sont d'un intérêt spécial. Probablement elles ont eu une destination religieuse qui n'a pas été déterminée jusqu'ici. Les tessons trouvés nous apprennent que la poterie non vernissée était en partie richement décorée à la barbotine ou par le procédé de l'estampage. Quelques combinaisons ornementales dérivées de l'écriture pehlewi ou des formes animales d'un style nettement iranien nous donnent la possibilité de reconnaître les types sassanides avec certitude[1]. A cette occasion nous devons mentionner quelques tuiles sassanides, qui portent des cachets en pehlewi.

La récolte en poterie musulmane a été moins abondante que dans la première campagne. Le nombre des tessons de haute époque ornés d'un décor en relief, des tessons bistrés et des tessons décorés par une peinture en bleu sur fond crème (céramique de Samarra) n'a été augmenté que de quelques pièces. La céramique à glaçure libre, dont on a trouvé de nouveaux fragments de coupes et d'assiettes, n'offre également rien de nouveau. Toutefois de nombreux tessons avec glaçure libre de couleur brune et verte, décorés en partie d'incisions, méritent l'attention, parce que, dans ce cas, on peut établir des rapports avec la céramique des cercles de civilisation musulmane de l'ouest (Égypte et Byzance). La production descend jusqu'au XIII^e siècle.

Les verres méritent une mention spéciale car ils proviennent pour la plupart des couches sassanides et ils nous donnent pour la première fois une idée nette des formes que prennent les récipients en verre à cette époque (pl. VI, D, F). Malheureusement il n'y a que quelques flacons et potiches de petite dimension qui soient conservés en entier. Des autres pièces plus grandes on ne peut se faire une idée approximative que d'après les fragments des bases et des côtés, ou d'après les bords de goulots en partie conservés. La reconstitution des formes de verres sassanides et la distinction à établir entre l'industrie sassanide et les pièces importées doivent être réservées pour des recherches ultérieures (entreprises par O. Puttrich-Reignard). Puis il faudra retrouver le procedé technique dans ses détails et décider si, à côté du verre coulé autour d'un noyau de sable ou par le procédé à la cire perdue, la technique du verre était déjà pratiquée. On a également trouvé des fragments du type millifiori. En dehors de son usage comme récipient, le verre jouait un grand

[1] Cf. *Kunst und Künstler*, *l. c.*

rôle dans la décoration des murs sous forme de plaques rouges, vertes, bleues et jaunes (jusqu'à 1 cm. d'épaisseur), dont on n'a malheureusement trouvé que de petits fragments qui laissent sans indication en ce qui concerne la forme.

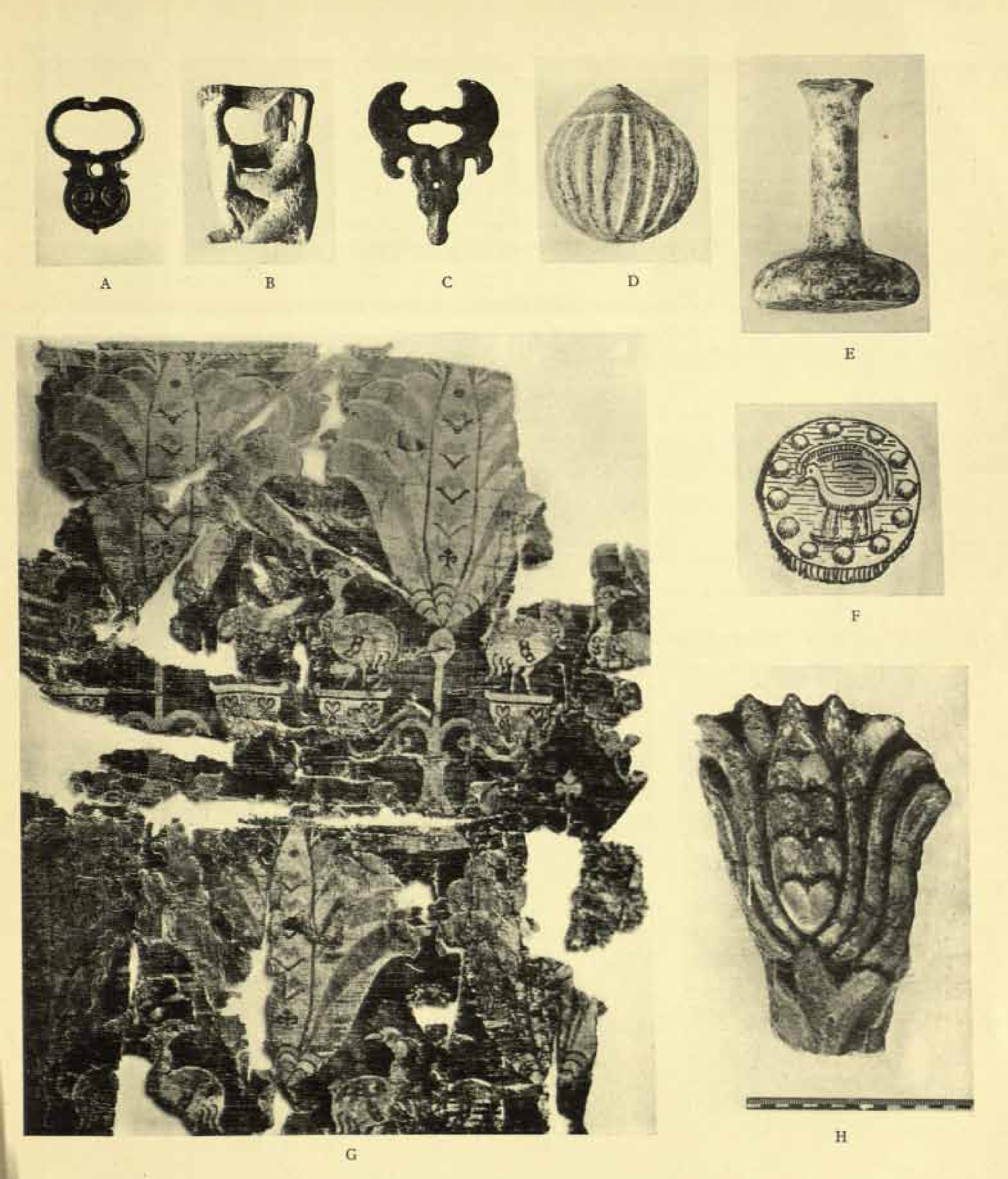
Parmi les autres menus objets découverts, on doit mentionner quelques petites têtes en terre cuite de style hellénistique, notamment la représentation d'un *putto* avec l'aigle, probablement en rapport avec le motif de Ganymède. L'influence du canon antique sur l'art mineur apparaît surtout dans un petit guerrier agitant une massue et courant les genoux à terre (pl. VI, B). D'autre part, la tendance sassanide vers l'abstraction ornementale, qui a déterminé un style propre à l'art décoratif, ressort d'une façon très nette dans une tête de cerf dont la grande ramure prend la forme de feuilles (pl. VI, C). Cette tendance s'est surtout manifestée dans la toreutique (pl. VI, A) ; le penchant vers l'abstraction ornementale n'alla toutefois pas aussi loin que, plus tard, dans l'art musulman où elle fut poussée à l'extrême par les tendances iconoclastes. Les formes ne s'écartaient du modèle pris dans la nature que pour faire mieux ressortir les éléments constitutifs en se servant des silhouettes les plus simples. On ne doit pas méconnaître l'importance de cette invention, surtout si l'on considère que certains motifs se sont conservés dans toutes les branches de l'art décoratif musulman jusqu'à la brillante époque des Safawides [1].

Malheureusement, les trouvailles de monnaies relativement nombreuses ne disent rien sur la date. On a trouvé des monnaies parthes de Vologèse II (77-147), de Osroès (106-130) et des monnaies sassanides d'Ardashir I (226-240), Shapur II (309-380), Bahram IV (386-397), Yesdegerd I (397-417), Kobad I (499-531) et Khosrau II (590-628). On doit mentionner, à côté de quelques monnaies parthes en cuivre, une monnaie sassanide d'Ardashir I, pièce assez rare trouvée à Ma'aridh II [2].

Les découvertes d'art mineur donnent une idée insuffisante de la richesse des arts décoratifs sassanides, dont le plus florissant était probablement la toreutique. Les principaux résultats des fouilles concernent la construction des demeures et la conception décorative. Dans cette direction, on doit

[1] Sir Thomas Arnold, *Survivals of Sassanian and Manichaean Art in Persian Painting*, Oxford, 1924.

[2] Cf. E. Kühnel, Wachtsmuth, *l. c.*



Objets en métal (A, C), ivoire (B) et verre (D-F)
Étoffe en soie d'Antinoé (Égypte) (G). Fleur de lotus en stuc de Ma'aridh V (H).

attendre plus encore des prochaines campagnes. Il reste surtout à désirer qu'on mette au jour un grand fragment de fresque en bon état, afin de pouvoir tirer des conclusions sur cet art important, non pour la valeur matérielle des trouvailles, mais pour la connaissance des relations entre l'art de l'Orient et celui de l'Occident. Il y a des parallèles frappants entre l'art décoratif sassanide et celui des Indes (fig. 13) ou des pays européens. En Italie, Allemagne (fig. 14), France, et surtout en Espagne (fig. 15)[1], on trouve dans l'art roman ou visigothique, des témoignages de ces relations encore obscures, mais assez importantes pour l'histoire de l'art des premiers siècles médiévaux. Dans la transformation amenée par la décomposition des formes antiques, l'ornement sassanide occupe une place particulièrement importante, parce que nous ne connaissons pas encore assez exactement les monuments correspondants de la même époque dans l'art européen. Sous les énormes amoncellements de décombres de Ctésiphon, il reste certainement encore beaucoup à découvrir à cet égard.

J. Heinrich Schmidt.

3 février 1934.

[1] Je dois cette photographie à M. le Professeur F. Sarre, Berlin, qui a attiré mon attention sur ce monument.

ANTIQUITÉS SYRIENNES

PAR

HENRI SEYRIG

16. — Retour aux jardins de Kasr el-Heir.

M. Albert Gabriel, lorsqu'il a publié pour la première fois un plan et une description de Kasr el-Heir[1] s'est refusé à *supposer que ces murs aient appartenu à une enceinte fortifiée*; il a jugé au contraire que *l'on se trouvait en présence de murs et de talus de retenue d'eau*, et a conclu qu'il fallait voir là, en plein désert, *un vaste lac artificiel de près de 7 km. de longueur sur 1500 m. de largeur moyenne*. Sur quoi j'ai tenté de donner à mon tour, dans une note très brève[2] les raisons qui me faisaient croire au contraire à *une vaste enceinte de jardins, lesquels étaient protégés par un ouvrage de défense qui n'aurait certainement pas résisté à un assaut organisé, mais qui suffisait à repousser une razzia comme celle que l'on pouvait craindre de la part de tribus nomades*. — Mes arguments n'eurent pas le bonheur de convaincre M. Gabriel, ni même (si j'en crois le savant professeur de Strasbourg et d'Istanbul) les quelques autres lecteurs sous les yeux desquels ils ont pu tomber[3]. La sagesse m'eût peut-être commandé de laisser aux architectes et aux arabisants le soin de trancher un jour le débat, mais la curiosité se trouva la plus forte, et comme de fréquents séjours à Palmyre me rendaient l'excursion de Kasr el-Heir très commode, je ne résistai pas au désir de m'assurer, par un ou deux sondages, de la probabilité de mon idée. Je fus accompagné dans cette recherche, tantôt par MM. Amy et Écochard, architectes de la mission de Palmyre, tantôt par M. Sauvaget,

(1) *Syria*, VIII, 1927, p. 302 s.

(2) *Syria*, XII, 1931, p. 316 s.

(3) *Syria*, XIII, 1932, p. 317 s. — M. Gabriel me reproche à juste titre d'avoir fait un contresens sur son texte. Comme il parlait d'un lac artificiel et d'une inondation, réglée par les vannages du lac, j'ai eu la simplicité de croire que l'inondation devait irriguer des terrains situés à l'extérieur du lac, alors que M. Gabriel voulait parler de l'inondation à l'intérieur du lac. M. Creswell (*Early Moslim Architecture*, p. 330 s.) a mieux compris. Au reste il adopte l'explication de M. Gabriel.

secrétaire général de l'Institut français de Damas, et il va sans dire que les observations de ces messieurs ont autant de part que les miennes dans ce que l'on va lire. MM. Sauvaget et Écochard ayant décidé de faire bientôt une étude détaillée de ces ruines et quelques sondages supplémentaires, je me bornerai ici à la brève mise au point que m'imposent les observations de M. Gabriel.

1. — **Structure des murs.** — M. Gabriel admet que la grande enceinte de Kasr el-Heir était simplement constituée par un mur de pierre, haut de 1 m. 50 à 2 m., épais de 1 m. 12, et pourvu de contreforts hémicylindriques qui en épaulent alternativement la face intérieure et la face extérieure. Cet appareil a été parfaitement étudié par M. Gabriel, de sorte qu'il est inutile d'en dire davantage. Un examen attentif du mur en question montre pourtant qu'il ne se suffisait pas à lui-même. Il était surmonté d'un mur de briques crues, dont les vestiges sont très apparents, notamment sur toute la face occidentale de l'enceinte. Les briques sont carrées ; leur côté mesure 42 cm. et leur épaisseur est de 9 cm. L'épaisseur du mur de terre crue comportait deux briques et une demi-brique : elle atteignait donc à peu près, en tenant compte de la terre qui servait à lier les briques, 1 m. 10. En général, ce mur a fondu sous les pluies ; son argile dissoute forme de part et d'autre de sa base de pierre un petit talus, et seules les assises inférieures des briques subsistent en place, très visibles d'ailleurs. Mais il ne manque pas non plus d'endroits où le mur s'est renversé, et l'on peut encore aisément compter sur le sol une vingtaine d'assises, visibles par la tranche : ces assises montaient bien à 2 mètres, et il n'est pas douteux qu'il n'y en eût davantage, qu'une recherche plus attentive permettrait sans doute de dénombrer en partie. Le talus provenant de la fonte des briques contient d'ailleurs un grand nombre de pierres bien taillées, qui constituaient peut-être (l'observation est de M. Sauvaget) une assise de couronnement, destinée à protéger le mur de briques contre les intempéries. — Les contreforts hémicylindriques étaient surmontés eux aussi d'un appareil de briques crues, pour lequel on a fait usage de briques trapézoïdes — et non carrées — de manière à obtenir une courbe plus ou moins régulière. *C'est évidemment la présence du mur de briques qui a obligé le constructeur à placer sur les deux faces du mur ses contreforts, dont l'utilité semblerait problématique dans un mur haut de 1 m. 50.*

Le mur de pierre est-il remplacé au voisinage des châteaux par un simple talus de terre, comme je me l'étais laissé persuader avant d'avoir vu les choses de près ? J'en doute aujourd'hui. Le mur de pierre apparait en plusieurs endroits sous le talus, et peut-être s'y trouve-t-il partout noyé dans l'argile des briques. Sans doute la même raison explique-t-elle la disparition totale de l'enceinte dans la région du point P. Cette région est d'ailleurs la seule où ses traces font défaut. M. Gabriel insiste sur le fait que le talus disparaît déjà



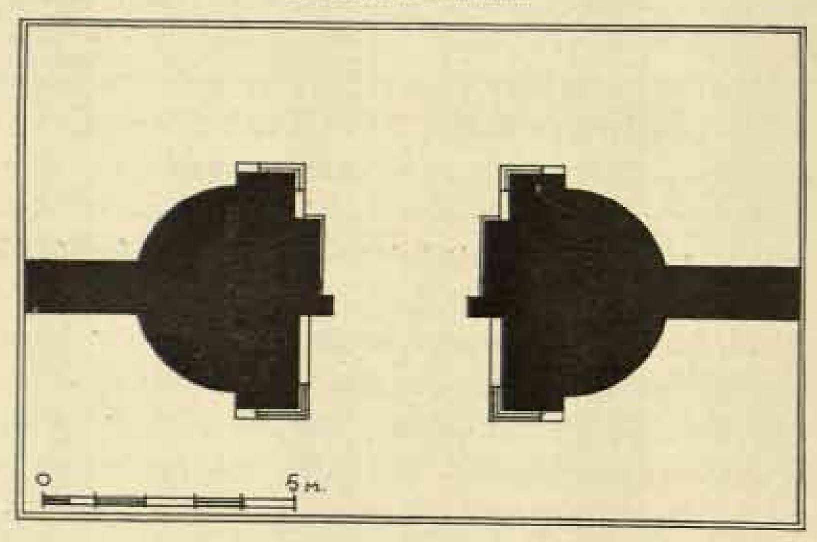
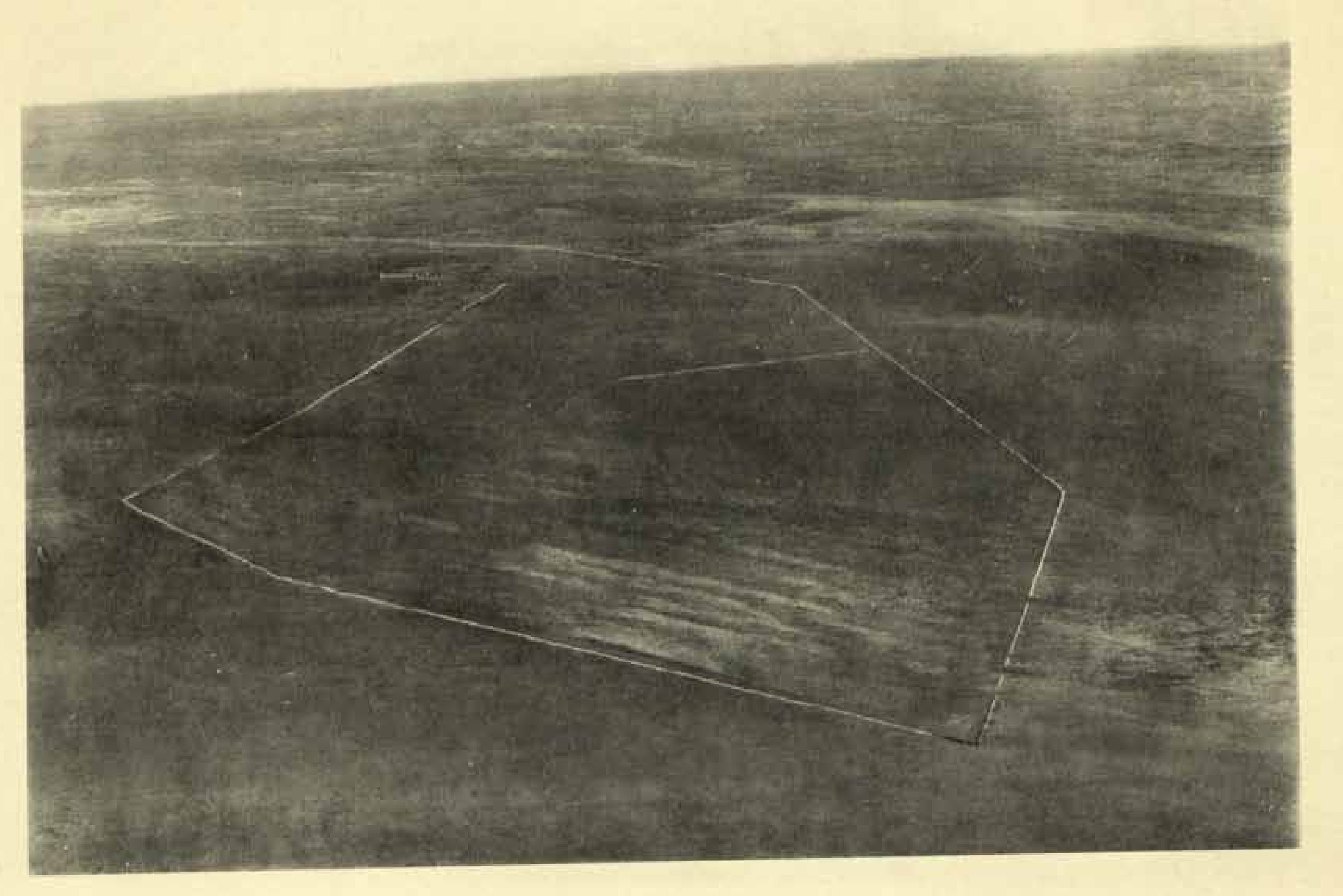


Fig. 1. — Porte voisine du saillant B.

au point K, mais mes compagnons et moi l'avons suivi sans la moindre hésitation, sur le terrain, jusqu'au Nord du point O : il s'arrête presque à l'alignement de la façade Sud du grand château, comme on le verra nettement aussi sur les photographies aériennes.

2. Portes de l'enceinte. — Les vestiges de deux portes monumentales semblaient assez clairs en deux points de l'enceinte. J'ai tenu à les faire déblayer. J'en dois les plans à l'obligeance de M. Sauvaget, qui espère les discuter bientôt au cours d'une étude plus détaillée. La première (fig. 1) se trouve à quelque 100 m. au Sud du point B. Elle est pourvue d'un seuil saillant, ce qui s'explique dans un pays où les transports se faisaient par



L'ENCEINTE DE KASR EL-HEIR.

caravane, non par charroi. La seconde (fig. 2) se trouve à 1 km. environ au Nord du point J, en un lieu où l'on distingue à l'extérieur de l'enceinte les restes de deux retranchements carrés. L'une et l'autre sont construites dans le même appareil que l'enceinte où elles sont percées ; elles sont indiscutablement contemporaines de cette enceinte, et leurs singuliers contreforts leur

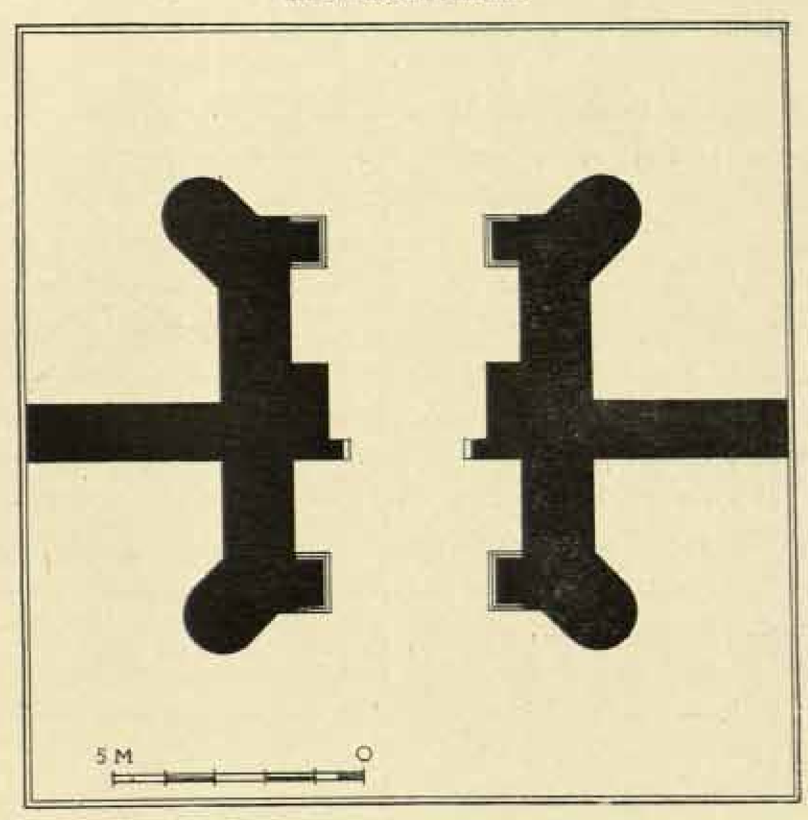


FIG. 2. — Porte à 1 km. au nord du saillant J.

ont été imposés par les principes de la même architecture mixte, en pierre et en brique, que nous avons signalée plus haut.

3. **Le vannage supérieur.** — M. Gabriel avait observé, lors de son passage, « des fondations de bel appareil » situées au point R, qui est le point le plus élevé de l'enceinte. L'aspect des lieux a dû changer beaucoup, car on y voit aujourd'hui, émergeant de 2 mètres au moins, un vannage très analogue

à celui dont est pourvue la région basse de l'enceinte (au point A). Ce fait confirme l'hypothèse de M. Gabriel, qui indique que « c'était là, peut-être, le point d'arrivée de l'eau ». On distingue actuellement quatre baies au moins dans ce nouveau vannage. Il peut y en avoir eu quelques-unes de plus, mais leur nombre était en tous cas très faible : alors que le vannage inférieur comporte 66 baies, celui-ci n'a guère pu en comporter qu'une dizaine. Cette région mériterait grandement d'être déblayée.

4. **Les travaux d'adduction d'eau.** — Les voyageurs et les cartes indiquent la présence d'anciennes conduites au Nord des châteaux. Guidé par un paysan, nous avons pu suivre en effet un aqueduc très important, qui prend l'eau aux sources d'Aïn el-Kôm (l'ancienne Cholle), et l'amène, en suivant le fond d'un *wadi* sur un parcours de plus de 30 km., jusqu'à 1 km. environ du vannage supérieur de Kasr el-Heir. L'aqueduc lui-même n'apparaît que dans la dernière partie de son parcours, où l'on voit émerger du sol, en plusieurs endroits, l'extrados de sa voûte, soigneusement appareillée. Plus haut, sa trace n'est sensible que grâce aux nombreux regards qui le jalonnent, et aux talus que forment les déblais qu'on en a tirés. A 10 km. environ d'Aïn el-Kôm, l'aqueduc reçoit un affluent, sous forme d'une autre conduite, qui vient du Nord, et que nous n'avons pas eu le loisir de suivre : il est fort probable qu'elle amenait l'eau de Gdêr.

Conclusion. — Kasr el-Heir apparaît donc comme une vaste enceinte fortifiée au milieu du désert. Son rempart de terre crue, porté sur un haut socle de pierre, n'était évidemment pas destiné à subir un siège de la part d'un ennemi bien outillé, mais il portait sans doute un chemin de ronde, d'où l'on tenait aisément en respect les Bédouins pillards. Des portes en petit nombre, et bien fortifiées, permettaient l'accès de ceux que l'on voulait admettre. Dans la région la plus haute de l'enceinte se dressaient deux grands châteaux, dépourvus eux aussi des défenses compliquées qui les eussent mis à l'abri d'un ennemi expérimenté, mais capables de résister à une attaque de partisans. Autour des châteaux, l'on distingue encore les vestiges de divers enclos, mais il ne semble pas y avoir eu d'agglomération importante.

L'importance des installations hydrauliques montre que l'intérieur de l'en-



LES DEUX CHATEAUX DE KASR EL-HEIR.

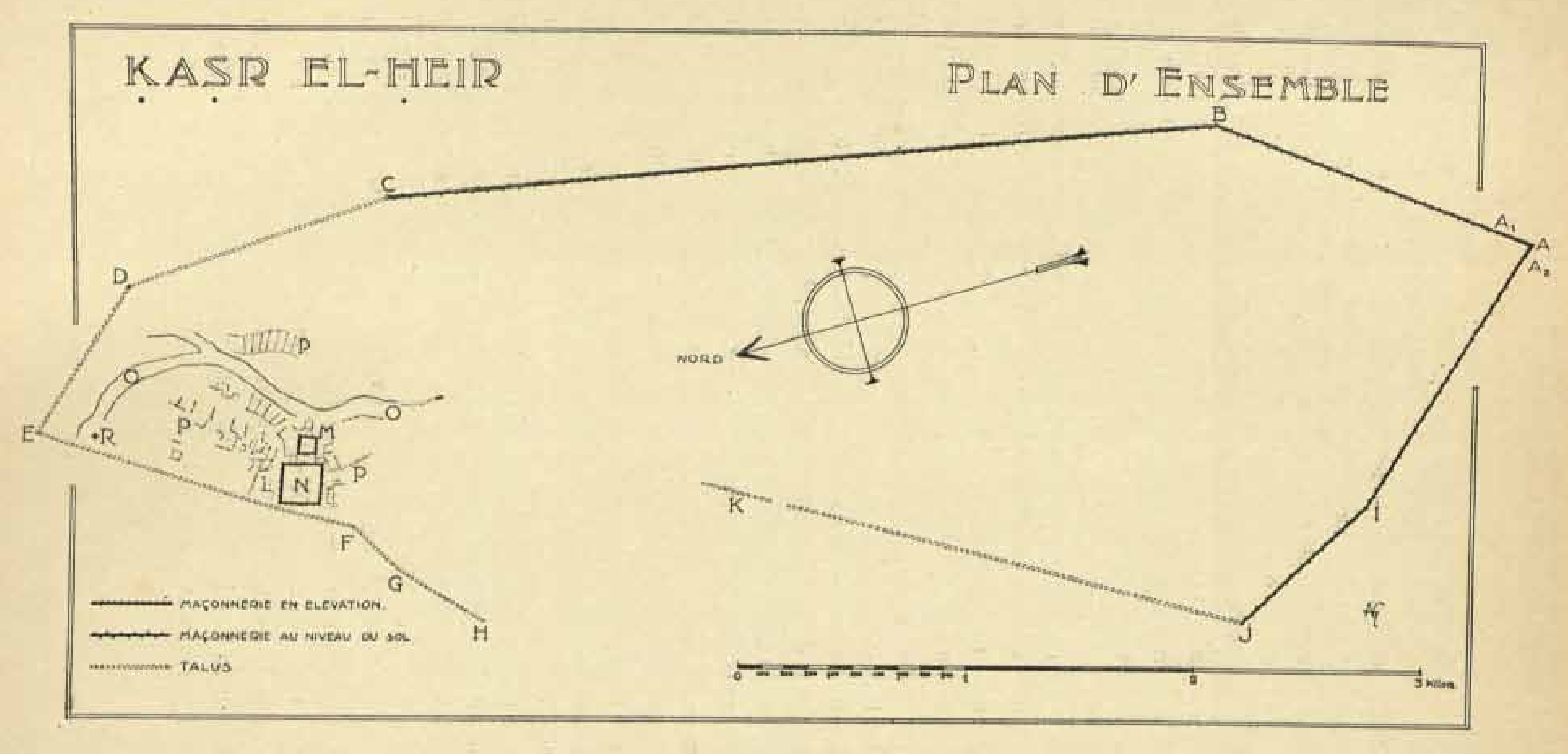


Fig. 3. — Kasr el-Heir. — Plan d'ensemble des ruines levé par M. A. Gabriel.

ceinte était occupé par une surface irriguée. L'eau était amenée d'Aïn el-Kôm et de Gdèr par l'aqueduc que nous avons signalé ; elle s'amassait dans le lit du *wadi* que barrait le mur Nord-Ouest (E F) de l'enceinte, et était admise à volonté dans celle-ci par le vannage supérieur. A l'intérieur de l'enceinte, subsistent des traces nombreuses et évidentes de canaux de distribution. Enfin l'eau sortait de l'enceinte par le vannage inférieur, qui la restituait au *wadi*. — Il est remarquable que le vannage inférieur comprenne des vannes en nombre beaucoup plus grand (66) que le vannage supérieur (qui en avait une dizaine au plus, semble-t-il). Je persiste à penser que cette anomalie est destinée à compenser les risques d'inondation qui se produisaient lors des pluies soudaines et formidables de l'hiver palmyrénien. Il faut bien se dire que l'espace enclos ne mesure pas moins de 850 hectares, et avait pour seul exutoire le vannage inférieur : celui-ci devait être assailli parfois en hiver par d'énormes masses d'eau, dont on ne pouvait se délivrer qu'en ouvrant une véritable claire-voie. Je ne crois pas m'être trompé en comparant naguère la solution adoptée par les ingénieurs de Kasr el-Heir à celle qu'adoptent encore de nos jours, avec des moyens plus rudimentaires, les paysans de la Palmyrène.

Les paysans de Soukhné et de Tayibé entendent aujourd'hui par *les jardins* tout l'espace compris dans l'enceinte de Kasr el-Heir, et non pas seulement une région de l'enceinte : M. Sauvaget a eu la bonté de s'en assurer par une enquête personnelle. Il me paraît certain que ce mot répond à la vraie destination des monuments.

Bien que les spécialistes ne soient pas entièrement d'accord sur la chronologie relative des diverses parties de Kasr el-Heir, tous voient dans cet ensemble imposant l'œuvre des premiers caliphes ommeyades, et l'attribuent donc au VIIe siècle de notre ère. Comme il n'existe aux environs nulle trace d'une ville ou même d'une bourgade, il faut croire que les cultures protégées par l'enceinte dépendaient uniquement des deux châteaux qui les surveillent. Il ne me semble pas douteux que les *Jardins* de Kasr el-Heir n'aient constitué, pour le plaisir d'un caliphe, un vaste parc d'agrément selon l'usage qu'ont toujours suivi les despotes de l'Orient. Les témoignages abondent sur ces *Paradis* aménagés à grands frais, où le monarque pouvait se promener à l'ombre, suivre les allées d'un jardin bien ordonné, chasser les bêtes sauvages dont il entretenait une réserve. La Mésopotamie, l'Asie Mineure et la Syrie ont pos-

sédé de nombreux enclos de cette sorte, destinés selon les circonstances aux loisirs des maîtres de Babylone, de Suse ou d'Antioche, ou à ceux de leurs satrapes [1]. Les conquérants arabes n'ont pas négligé cet exemple et l'on connaît les villégiatures qu'ils faisaient, chaque année, à leurs résidences de campagne, placées au désert [2]. C'est dans la même intention que dut être aménagé, tel que nous le voyons aujourd'hui, le site de Kasr el-Heir.

Ce site, pourtant, a été occupé longtemps avant l'invasion arabe. Le plus grand des deux châteaux contient un chapiteau de pilastre, remployé, dont le témoignage est instructif : M. Schlumberger vient de montrer, en effet, que bien loin d'appartenir à l'époque byzantine, il remonte au milieu du Ier siècle de notre ère [3]. La largeur du chapiteau est de 91 cm. à la base, ce qui suppose un édifice considérable : les pilastres du temple de Baalshamîn à Palmyre (qui est pseudopériptère) ne mesurent que 76 cm. et les pilastres d'angle de la cella du temple de Bêl en mesurent 110. Or, le site de Kasr el-Heir ne présente les traces d'aucune agglomération qui puisse justifier la présence d'un temple de cette grandeur. Je serais donc porté à croire que le chapiteau appartient à un édifice civil, à un palais dont les pierres ont servi (comme le chapiteau lui-même) à édifier plus tard les châteaux arabes. Dans l'intervalle, d'ailleurs, s'élevèrent des monuments byzantins dont il reste plus d'un fragment. — Il semble donc que les *Jardins* arabes de Kasr el-Heir aient pris la place d'un *paradis* gréco-romain, aménagé vers le temps où Traianus établissait la route de Palmyre à Sure, et destiné à charmer les loisirs de quelque dynaste local, ou même du légat romain. Peut-être une étude de l'aqueduc d'Aïn el-Kôm fournira-t-elle sur ce point de chronologie quelques renseignements supplémentaires.

NOTE SUR LES DEUX PHOTOGRAPHIES AÉRIENNES DE KASR EL-HEIR

Le R. P. Poidebard a bien voulu prendre, au cours d'un de ses vols d'exploration, les deux vues magnifiques que nous publions ici avec son agrément, et dont nous tenons à le remercier très vivement.

[1] Voir les témoignages recueillis par LAFAYE, *Hortus; Vivarium* (Dictionnaire des Antiquités).

[2] LAMMENS, *La Bâdia et la Hira sous les Omayades* (*Mélanges de la faculté orientale de Beyrouth*, 4, 1910, p. 91-112) ; HERZFELD, *Mshattâ, Hîra und Bâdiya* (*Jahrbuch der preussischen Kunstsammlungen*, 42, 1921, p. 104-146).

[3] SCHLUMBERGER, *Syria*, 14, 1933, p. 306.

La première vue (pl. VII) représente le polygone de Kasr el-Heir vu du Sud. Au premier plan, le saillant du vannage (A), au delà duquel on voit la courtine AB, rompue en plusieurs points par l'eau du *wadi*, qui traverse aujourd'hui l'enceinte, où il pénètre du côté du point J, à l'extrême gauche de la photographie. A gauche également, au Nord-Ouest du saillant J, on perçoit un très léger angle rentrant (qui ne figure pas sur le plan de M. Gabriel), près duquel se trouvent à l'extérieur de l'enceinte deux retranchements carrés. C'est près de cet angle que se trouve notre porte n° 2. La porte n° 1 se trouve au contraire à une centaine de mètres au Sud-Ouest du saillant B. Au milieu de l'enceinte est une longue fondation, destinée soit à une clôture, soit à un système de distribution d'eau.

La seconde vue (pl. VIII) est prise du Nord. Au premier plan, le saillant E, d'où la courtine EF se dirige vers les deux châteaux. Tout près du saillant, cette courtine est rompue par le *wadi* en un lieu où l'on distingue une trace noire : c'est le vannage supérieur que nous avons signalé, et qui avait été placé, on le voit distinctement, à l'endroit même où le *wadi* arrive encore aujourd'hui. Au delà du saillant D (à gauche), un large canal se dessine encore à l'intérieur de l'enceinte, et devait servir à la distribution de l'eau qui affluait par le vannage. La photographie montre aussi très nettement comment la courtine partie du saillant J arrive jusqu'au voisinage des châteaux, où elle disparaît. Elle montre enfin la courtine FGH, qui s'éloigne des châteaux vers la droite, et dont le rôle demanderait à être précisé, ainsi que celui de tout un système de murs que l'on trouve dans cette région.

HENRI SEYRIG.

Beyrouth, janvier 1934.

UN SYRIEN AU SERVICE DE ROME ET D'OCTAVE

PAR

PIERRE ROUSSEL

Cyrène nous a rendu naguère des édits d'Auguste [1]. Voici qu'en Syrie, on a mis au jour des lettres du même personnage, écrites quand il n'était pas encore Auguste, et un acte datant de l'époque des triumvirs. Je dois connaissance de ces précieux documents à M. H. Seyrig, Directeur du Service des Antiquités de Syrie : il les a patiemment déchiffrés et, par des révisions successives, il en a établi des copies auxquelles il sera difficile sans doute d'ajouter des lectures nouvelles. Pris par d'autres travaux, il a bien voulu me laisser le soin d'une publication qui lui revenait de droit, et je l'en remercie très vivement [2]. Je n'ai pu résoudre toutes les difficultés du texte [3]. Des lacunes subsistent et, ce qui est plus grave, quelques passages, où la gravité des mutilations n'était pas telle qu'on dût de premier abord désespérer d'y remédier, sont demeurés pour moi énigmatiques. Il ne m'a point paru cependant qu'il convenait de tarder davantage.

Les planches IX et X jointes à cet article me dispenseront de décrire longuement le monument, trouvé fortuitement dans la nécropole de Rhosos et conservé aujourd'hui au musée d'Antioche. La pierre est haute de 1 m. 39 et large de 0 m. 58 ; mais elle a été retaillée à gauche. L'épaisseur est de 0 m. 15. Le long du bord droit court une ciselure assez profonde, large de 0 m. 04-0 m. 05. Selon M. Seyrig, cette dalle doit être le vantail gauche de la porte d'un tombeau. Elle est taillée dans un calcaire bleuté, traversé de veines siliceuses ; la

(1) Je citerai ces textes, auxquels j'aurai l'occasion de renvoyer plusieurs fois, d'après la publication de V. Arangio-Ruiz, *Riv. Filol. class.*, VI, 1928, p. 321 et suiv. L'abondante littérature qui y a été consacrée est signalée dans la *Rev. Ét. Grecques*, 1928, p. 386 ; 1929, p. 203 ; 1930, p. 216-217 ; 1931, p. 231 ; voir en dernier lieu A. v. Premerstein, *Zeitschr. Savigny-Stiftung*, Röm. Abt., 1931, p. 431 et suiv.

(2) Il en avait aussi commencé l'étude, et je lui dois de précieuses observations.

(3) M. Seyrig a mis aussi à ma disposition des photographies et un estampage ; mais, dans les passages difficiles, on n'en tire, comme de coutume, aucun secours.

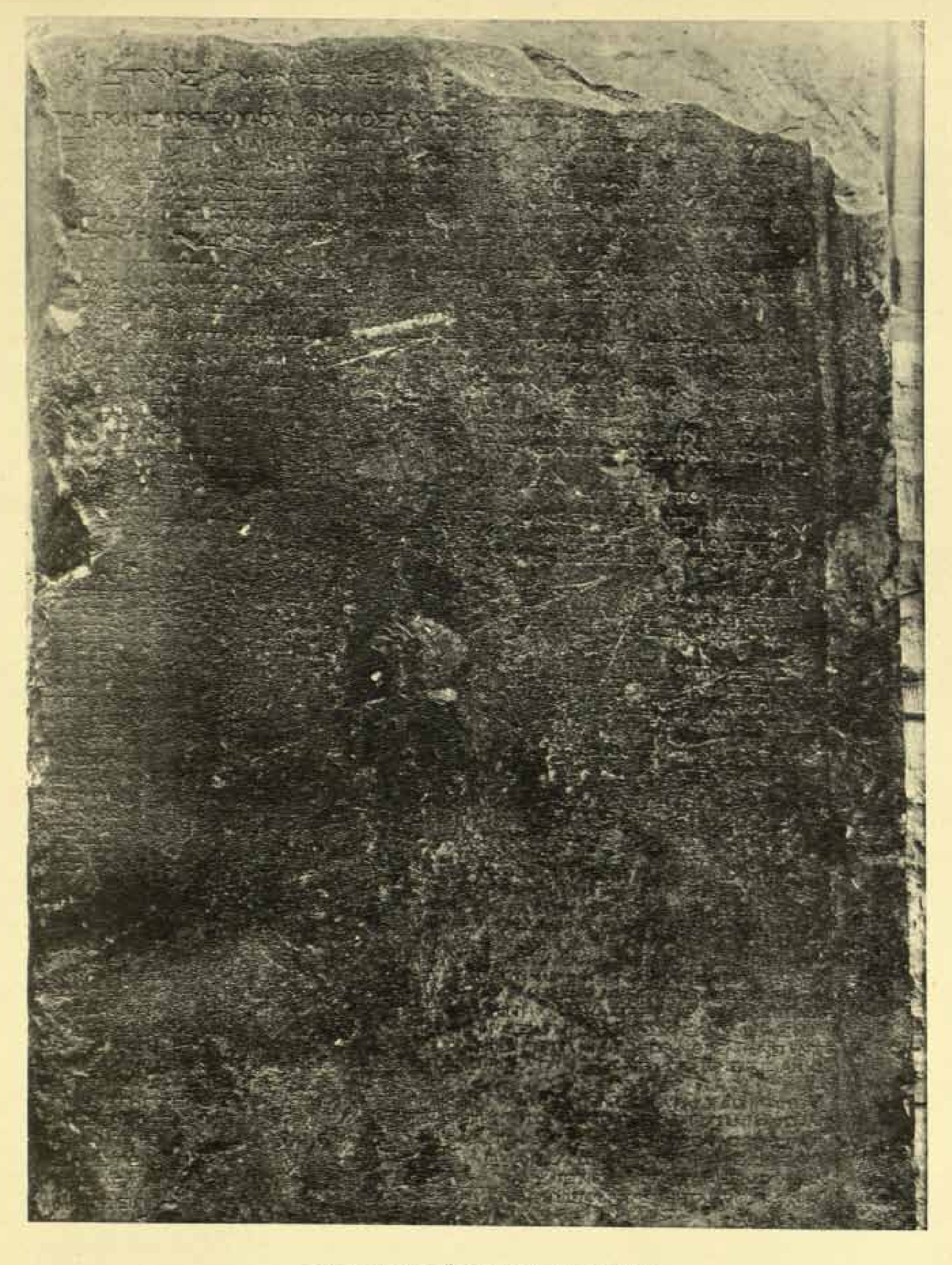
surface est inégale, et dans toute la partie médiane l'épiderme a disparu. Les lettres hautes de 0,07 environ, sont d'une gravure médiocre et irrégulière ; l'extrémité des hastes est marquée par un renflement ou par un petit trait d'arrêt perpendiculaire à la haste (lettres des deux premières lignes hautes de près de 0,01).

I

Ἔτους. . , μηνὸς Ἀπελλαίου — — —
[Αὐτοκρά]τωρ Καῖσαρ, θεοῦ Ἰουλίου υἱός, αὐτοκράτωρ τὸ τέταρτον, ὕπ[ατος]
[τὸ δεύτ]ερον καὶ τὸ τρίτον ἀποδεδειγμένος, Ῥωσέων τῆς ἱερᾶς καὶ ἀσύλου καὶ
[αὐτονόμ]ου ἄρχουσι, βουλῆι, δήμωι χαίρειν· καὶ αὐτὸς δὲ μετὰ τοῦ στρατεύματος
[ὑγίαινον· τ]ὰ ὑπογεγραμμένα ἐξελήφθη ἐκ στήλης ἐκ τοῦ ἐν Ῥώμηι Καπετωλίου
[ἃ δεῖ ὑμᾶς] καταχωρίσαι εἰς τὰ παρ' ὑμῖν δημόσια γράμματα· πέμψατε δὲ καὶ ἀντίγραφον
[αὐτῶν εἰς] Ταρσέων τὴν βουλὴν καὶ τὸν δῆμον, Ἀντιοχέων τὴν βουλὴν καὶ τὸν δῆμον,
. . . . ν τὴν βουλὴν καὶ τὸν δῆμον ὅπως καταχωρίσωσιν. Ἔρρωσθε.

II

[? Καῖσαρ α]ὐτοκράτωρ, τριῶν ἀνδρῶν ἐπὶ τῆς καταστάσεως τῶν δημοσίων πραγμά-
[των, κατὰ ν]όμον Μουνάτιον καὶ Αἰμίλιον πολειτείαν καὶ ἀνεισφορίαν πάντων τῶν
[ὑπαρχόντ]ων ἔδωκαν (*sic*) εἰς τούτους τοὺς λόγους.
[Ἐπεὶ Σέλευ]κος Θεοδότου Ῥωσεὺς συνεστρατεύσατο ἡμεῖν ἐν τοῖς κατὰ τὴν
. . . .]οις, ὄντων αὐτοκρατόρων ἡμῶν, πολλὰ καὶ μεγάλα περὶ ἡμῶν ἐκακοπά-
[θησεν ἐκιν]δύνευσέν τε οὐδενὸς φεισάμενος τῶν πρὸς ὑπομονὴν δεινῶν
[καὶ πᾶσαν] προαίρεσιν πίστιν τε παρέσχετο τοῖς δημοσίοις πράγμασιν, τοὺς τε
[ἰδίους καιρ]οὺς τῆι ἡμετέραι σωτη[ρίαι] συνέζευξεν πᾶσάν τε βλάβην περὶ τῶν
[δημοσίων πρα]γμάτων τοῦ δήμ[ου τ]ο[ῦ Ῥωμ]αίων ὑπέμεινε, παροῦσιν καὶ ἀποῦσίν
[τε ἡμεῖν χρη]στὸς ἐγένετο.
§ 1 [Αὐτῶι καὶ γ]ονεῦσι, τέκνοις ἐκγόνοις τε αὐτοῦ γυναικί τε τούτου ἥτις με-
[τὰ τούτου] ἔστ[αι — — — *env. 16 l.* — — —] πολειτείαν καὶ ἀνεισφορίαν τῶν ὑπαρχόν-
[των δίδ]ομεν οὕτω[ς ὡς οἵτινες τῶ]ι ἀρίστωι νόμωι ἀρίστωι τε δικαίωι πολεῖται
[ἀνεισφο]ροί [εἰσιν, καὶ στρατείας λει]του[ργία]ς τε δημοσίας ἀπάσης πάρε-
[σις ἔστω] (*vide*).
§ 2 [Αὐτὸς ὁ ἐπ]άνω γεγρ[αμμένος καὶ γονεῖς, τέκ]ν[α] ἐκγ[ο]ν[ί τε] αὐτοῦ φυλῆς Κορνηλίας ἔστω·
[καὶ? ψῆφ]ός τε ἰ[ν]τ[α]ῦθα [φερέσθω? καὶ — — — — — — — —] ἔστωι· καὶ ἐὰν ἀπόντες τει-
[μᾶσθαι θ]έλωσιν . . Α — — — — — — — — — — — — — — ιας Ἰταλίας εἶναι θέλωσιν
. . . . ΟΣΤΕΙΜΟ — — — — — — — — — — (*vide*).
§ 3 [Καθόσον] ὁ προγεγρ[α]μ[μένος καὶ γυνὴ καὶ γονεῖς, τ]έκνα ἔ[κγονοί] τ[ε] αὐτοῦ πρὸ τοῦ πολείτης



Partie supérieure de l'inscription grecque de Rhosos.

['Ρωμαῖο]ς ἀνείσφορος ε[ἶν]αι [ἀτελὴς ἦν ? . . . . .], καὶ πολεί[της 'Ρω]μαῖος ἀνείσφορος γεγονὼς
[κατὰ τὸ ?] δίκαιον ἐὰν χ[ρῆ]σθ[αι ? θέληι, ἐξεῖναι, τάς τε] ἱε[ρω]σ[ύνας. . . . . . .]ις τείμια φιλάνθρωπα
. . . . . τά τε ὑ[πάρχοντα ? ἔχειν, καρπίζεσθαι καθάπερ τις τῶι ἀρίστωι νό]μωι [ἀ]ρίστωι τε δικαίωι ἔχει,
[καρπίζεται] (*vide*).
§ 4 . . . . . . ΤΟΥ — — — — — — — — *env. 35 l.* — — — — — — — — Α . Ο . οὔτε χειριστὴν εἰσφ[ο]-
[ρῶν δη]μοσιώ[νην τε] ΙΤ — — — — — *env. 20 l.* — — — — ΑΥΤ . . . . . . ὑπ]οδοχῆς ἕνεκεν οὔτε
— — — — — — — — — — — — — — — — —] (*vide*).
[παρα]χειμα[σίας — — — — — — — — — — — — — — — — — — αὐτῶ[ι] ἢ αὐτὸς
§ 5 ['Ασίαν ?] καὶ Εὐρώπην — — — — — — — — — ΛΙΣ — — — — — — — — μετὰ ταῦ-
[. . . . τ]έκνα, γυναῖκα [αὐ]τοῦ Σ — — — — — — — — — — — — — — — — — Ο . . πάσης
[τα . . .]ήσηται ἕως ὁ ΛΕ — — — — — — — — — — — — — — — —
. . . . . ἔστωι (*vide*).
— ΟΕΩΝΙΟΝ
§ 6 . . . . . ν ἐπιγαμίαν Ο — — — — — — — — — — — — — — — — — — ΠΩΝΙΚΩΝ
. . . . . ΙΗ χρημα — — — — — — — — — — — — — — — — — — — ΑΙ ἐκπράττεσθαι
. . . . . ΩΝΗΕΙΣ — — — — — — — — — — — — — — — — — — νόμωι 'Ατειλίωι
. . . . . να τε οὔτε — — — — — — — — — — — — — — — — —]οις [ἀ]ρέσκει ταῦτα πάντα
[καὶ νόμωι] 'Ιουλί[ωι — — — — — — — — — — — — — — — Α . . Ο . . Ω ἐπὶ ἐπαρχείαι Λ . . .
§ 7(?) . . . . . ΠΑΕ — — — — — — — — — — — — — — — —
. . . . . ΝΟΥΜΕΝΕΣ — — — — — — — — ΕΛΟΣ — — — — ΟΝΕ . . ΕΡΟΙΚ . . ΧΙΟΥΤΕ
. . . . . ας οὔτε [— — — — — — — — 'Ρωμαίων λαμβ[άν]ειν θέλου[σιν ? . . . .] ΤΕΓΡΑΡ
[. . . λαμ]βάνεσθαι — — — *env. 20 l.* — — — αὐτῶ[ι] εἰς πόλιν ἢ χώραν 'Ασίας καὶ Εὐρώπης ἐπαρχει-
[ῶν . . δη]μοσίων οὐ μ[— — *env. 22 l.* — — ε]ἰσάγηι ἢ ἐξάγηι τῆς ἰδίας χρεί[ας] ἕν[ε]κεν
[ἐκ πόλ]εως ἢ ἐκ χώ[ρας — — — — — — — — — — — — ἐξάγηι ἔκ τε τῶν ἰδίων τῶν θρεμμάτων τε
[τῆς ἰδία]ς χρ[εί]ας [ἕ]νεκε[ν — — — *env. 15 l.* — — —] τούτων τῶν πραγμάτων τέλος οὔτε πολειτείαν οὔ-
[τε δημοσι]ώνην παρὰ Σε[λεύκου ? εἰσπράττειν] (*vide*).
§ 8 ['Εάν τις α]ὐτῶν κατηγορεῖν θέλ[ηι. . . .] Α . . ΥΜΑΤ . . . ἄγειν κριτήριόν τε κατ' αὐτῶν λαμβά-
[νειν κρί]σιν τε συνίστασθ[αι — — — — *env. 20 l.* — — — —] ειν, ἐπὶ τούτων τῶν πραγμάτων πάντων
[ἐάν τε ἐ]ν οἴκωι τοῖς ἰδίοις [νόμοις ἐάν τε ἐν πόλεσιν] ἐλευθέραις ἐάν τε πρὸς ἄρχοντας ἢ ἀν-
[τάρχοντα]ς ἡμετέρους [— — — — *env. 20 l.* — — — — κρί]νεσθαι θέλωσιν, αὐτῶν τὴν αἵρεσιν εἶναι
. . . . . μήτε τις ἄλλω[ς ἢ ἐν τ]ούτ[οις γεγραμμένον ἐστὶ ποιήσ ?]ηι περί τε αὐτῶν κρίνη<ι> προσανε[ν]έγ-
[κας γνώ]μην τε εἴπηι · [ἐὰν δὲ κριτήριόν τι περὶ αὐτῶν ὑπ]εναντίως τούτοι[ς γεί]νηται, τοῦτο κύριον
[μὴ εἶνα]ι (*vide*).
§ 9 ['Εὰν δέ τι]ς τούτου [τ]οῦ προγεγραμμένου, γ[ονέ]ω[ν, γυναικός, τ]έκνων ἐκγόνων τε αὐτῶν ὄνομα δέξασθαι
[θελήσηι ?] προ[κ]ριμά τε κεφαλῆς ποιήσα[ς — — *env. 20 l.* — —] ειν, π[ρ]εσβευτάς τε πρὸς τὴν [σύ]νκλητον
[τὴν ἡμετέ]ραν [πρός] τε ἄρχοντας ἀντα[ρχοντάς τε τοὺς ἡμετέρ]ους παραγείνεσθ[αι πρ]εσβευτάς τε πέμ-
[πειν περὶ] τῶν ἰδίων πραγμάτω[ν — — — *env. 17 l.* — — — ἐξ]ουσίαν εἶναι [ἀρέ]σκει. "Ητις ἂν πολει-
[τεία ὅστις] τε ἄρχων ὅσα τ[ε κατὰ ταῦτα δεῖ, μὴ ποιήσηι ἢ ὑπεναντίον] τούτοις ποιήσηι ἢ ἐκ προαγωγῆς γνώ-
[ἢ . . . .]οιηι ἢ ἐνεχυράση<ι> δόλωι τε πο[ν]η[ρ]ῶ[ι κωλύση]ι ὧ<ι> ἔλασσον οὗτοι οἱ προγεγραμμένοι τοῖς
[φιλανθρώ]ποις [τ]οῖς δεδογμένοις Ν . . ΟΔΙ [. . χρή]σονται, τῶι δήμωι τῶι 'Ρωμαίων νόμων ση-
[στερτίω]ν δέκα μυριάδας δοῦναι κατ[αδίκην ? ὀφειλέ]τωσαν τούτου τε τοῦ χρήματος τῶι

[θέλοντι ?] ΛΕ . . . α ἔκπραξίς τε ἔστω[ι ἐάν τε] ἐν τῆι ἐπαρχείαι παρὰ ἄρχουσιν ἀντάρχ[ου]-
[σιν τε ἡμε]τέροις ἐάν τε ἐν Ῥώμηι . . ΟΟΛ . . ειν ἐ[κ]πράσσειν τε θέλῃι · περὶ δὲ τούτων τῶν
[χρημάτω]ν ἐγγύας ἱκανὰ[ς δι]δομένωι [. . . . . ε]σθαι ἀρέσκει. Ταῦτα τὰ προγεγραμμέ-
[να ὅπως οὕτ]ως γείνηται, ἄρχ[οντες ἀντάρχοντέ]ς τε ἡμέτεροι οἵτινες <ἂν> [[ἕνεκεν]] ἐπὶ τῆς δι-
[καιοδοσ]ίας [[ε]] ὦσιν ἐπικρειν[έτ]ω[σ]αν φροντιζέτωσάν τε (*vide*).

III

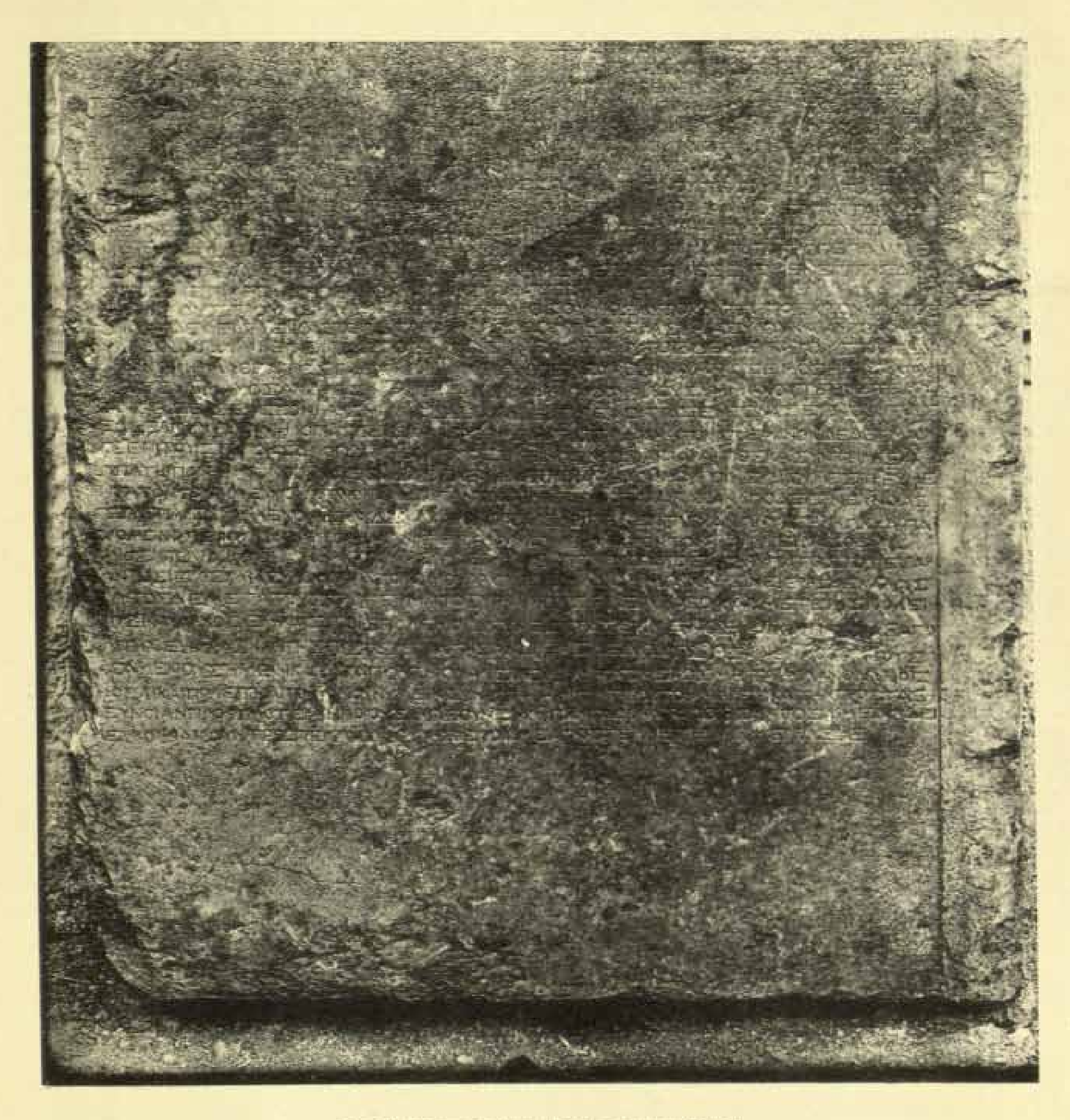
["Ετους. . . .] μηνὸς Δύστρου ιε´ · αὐτοκράτωρ Καῖσαρ, θεοῦ υἱός, αὐτοκράτωρ τὸ ἕκτον, ὕπατος
[τὸ τρί]τον, ἀποδεδειγμένος τὸ τέταρτον, Ῥωσέων τῆς ἱερᾶς καὶ ἀσύλου καὶ αὐτονόμου
[ἄρχουσι], βουλῆι, δήμωι χαίρειν · εἰ ἔρρωσθε, καλῶς ἂν ἔχοι · καὶ αὐτὸς δὲ μετὰ τοῦ στρατεύ-
[ματος ὑγί]αινον · οἱ πεμφθέντες πρεσβευταὶ ὑφ᾽ ὑμῶν Σέλευκος ναύαρχος ἐμος, Ἡρᾶς, Καλλι-
[. . . . . .]έρως, Σύμμαχος ἄνδρες ἀγαθοὶ παρὰ δήμου ἀγαθοῦ, φίλου συμμάχου τε ἡμετέρου
[ἀποδημήσ]αντες εἰς Ἔφεσον πρός με διελέχθησαν περὶ ὧν εἶχον τὰς ἐντολάς · ἐγὼ οὖν τοὺς
[ἄνδρας ἀπ]εδεξάμην εὑρὼν φιλοπατρίδας καὶ ἀγαθοὺς καὶ τὰς τιμὰς καὶ τὸν στέφανον δέδεγμαι
[πειράσομ]αί τε ἐπὶ τοὺς τόπους ἐλθὼν ἀγαθοῦ τινὸς ὑμεῖν γείνεσθαι παραίτιος καὶ συντηρῆσαι
[τὰ φιλάνθ]ρωπα τῆι πόλει καὶ ταῦτα ἥδειον διὰ Σέλευκον τὸν ναύαρχόν μου ποιήσωι συνεστρατευμέ-
[νον μοι π]άντα τὸν τοῦ πολέμου χρόνον καὶ διὰ παντὸς ἠριστευκότα καὶ πᾶσαν ἀπόδειξιν εὐνοίας
[τε καὶ πίσ]τεως παρεσχημένον, ὃς οὐδένα καιρὸν παραλέλοιπεν ἐντυγχάνων ὑπὲρ ὑμῶν καὶ πᾶ-
[σαν εἰσφ]ερόμενος σπουδὴν καὶ προθυμίαν ὑπὲρ τῶν ὑμεῖν συμφερόντων. Ἔρρωσθε.

IV

["Ετους . . , μ]ηνὸς Ἀπελλαίου θ´ · αὐτοκράτωρ Καῖσαρ, θεοῦ υἱός, αὐτοκράτωρ τὸ ἕκτον, ὕπατος τὸ τέταρ-
[τον Ῥωσέ]ων τῆς ἱερᾶς καὶ ἀσύλου καὶ αὐτονόμου ἄρχουσι, βουλῆι, δήμωι χαίρειν · εἰ ἔρρωσθε, καλῶς
[ἂν ἔχοι · καὶ] αὐτὸς δὲ μετὰ τοῦ στρατεύματος ὑγίαινον. Σέλευκος ὁ καὶ ὑμέτερος πολεί-
[της καὶ ἐμ]ὸς ναύαρχος ἐμ πᾶσι τοῖς πολέμοις συνεστρατευμένος μοι καὶ π[ολλ]ὰς ἀπο-
[δείξεις κ]αὶ τῆς εὐνοίας καὶ τῆς πίστεως καὶ τῆς ἀνδρείας δεδωκώς, ὡς καθῆκο[ν ἦ]ν τοὺς
[συνστρατευ]σαμένους ἡμεῖν καὶ κατὰ πόλεμον ἀριστεύσαντας, κεκόσμηται φιλανθρώποις
[καὶ ἀνεισφ]ορίαι καὶ πολειτείαι · τοῦτον οὖν ὑμεῖν συνίστημι · οἱ γὰρ τοιοῦτοι ἄνδρες καὶ τὴν πρὸς τὰς
[πατρίδας] εὔνοιαν προθυμοτέραν ποιοῦσιν · ὡς οὖν ἐμοῦ πάντα δύνατα ποιήσοντος ὑμεῖν ἥδει-
[ον διὰ Σέλ]ευκον, θαρροῦντες περὶ ὧν ἂν βούλησθε πρός με ἀποστέλλετε. Ἔρρωσθε.

Notes critiques. — La plupart des compléments proposés seront justifiés dans le commentaire. Quelques indications sont pourtant nécessaires.

Le nombre des lettres qui ont disparu à gauche peut être calculé d'après certaines lignes complétées avec une suffisante certitude. Il paraît n'avoir jamais excédé 9 ou 10, ni été inférieur à 5, des éclats ayant plus ou moins endommagé la pierre le long du bord retaillé. Il n'y a pas lieu de croire, comme on avait pu d'abord le faire, que la première ligne de chaque document ou de chaque paragraphe du deuxième document



Partie inférieure de l'inscription grecque de Rhosos.

dépassait les autres vers la gauche. En raison de l'irrégularité de la gravure, le nombre de lettres varie beaucoup selon les lignes, l'écart atteignant parfois près de 20 lettres.

L. 6. [ἃ δεῖ ὑμᾶς] καταχωρίσαι. Au lieu de δεῖ, on peut écrire ἀξιῶ, mais βούλομαι que l'on trouve par exemple dans la lettre attribuée à Marc Antoine, *Orient. graec. inscr.*, 453, l. 47, serait trop long.

L. 10. La lacune du début doit être de 9-10 lettres ; les lettres ΙΟΙΣ ne sont sans doute pas la terminaison d'un substantif au datif pluriel, rattaché au τοῖς de la l. 12, à moins d'admettre la juxtaposition des deux propositions συνεστρατεύσατο, ἐκακοπάθησεν κτλ. Il serait préférable de compléter ἐν τοῖς κατὰ τὴν [....., ἐν] οἷς... Un nom de pays devait suivre τὴν (θάλασσαν étant exclu par l'article) ; on peut songer à Θρᾴκην ou Σικελίαν.

L. 16. Le texte latin devait porter : *suas utilitates cum nostra salute coniunxit.*

L. 18. Pour lier la proposition à la précédente j'ai admis τε après παροῦσιν καὶ ἀποῦσιν que l'on considérerait comme une sorte d'expression.

L. 52. παρὰ Σε[λεύκου]. La lecture est ΠΑΡΑΣΤ et le Σ semble certain, ce qui exclut παρ α[πράττειν]. La mention du nom de l'intéressé est inutile et insolite ; mais je ne peux suggérer nul autre complément.

L. 57. H. Seyrig lit : μήτε τις ἄλλω... ΟΟΥΤ, une lacune d'environ 20 lettres, ΙΑΓ-ΟΙΙΙ περί τε, κτλ. Sans tenir un compte exact de ces traces, j'ai admis une formule que suggère la loi de Delphes (*Fouilles de Delphes*, III, fasc. IV, 1[re] partie, n° 37). *C.* l. 14 ; μήτε ἄλλως ποιήσειν ἢ ἐν τούτῳ τῶι νόμωι ἐστὶν ὅπως γί[νηται] ; voir aussi l. 22 : καὶ ἐάν τι μὴ (?) ποιήσῃ ἄλλως ἢ ἐν τούτωι τῶι νόμωι γεγραμμένον ἐστί[ν], καὶ ὃ ἂν ἄ[λλ]ως ποιήσῃ < ἢ > ἐν τῶι νόμω[ι] τούτῳ κα[τ]αχεχωρίσται.

L. 50 début. [... γνώ]μην τε εἴπῃ ΛΙΛΙΕΚΝΑΤ. Ces traces de lettres sont très incertaines puisque H. Seyrig propose aussi ΛΙΙ--ΕΝΑΝΤΙΩΣ. Ce que j'ai proposé n'est qu'hypothétique.

L. 60 fin. ΟΝΟΜΑΛΕΞΑΣΘΑΙ.

L. 61. ΠΟΙΗΣΑ, mais Α douteux ; devant πρεσβευτάς, ΙΚΕΙΝ ou ΙΧΕΙΝ.

L. 63. Ο..Λ[ἐξ]ουσίαν.

L. 64. ΟΣΑΤ..ΙΕΡΩ, lacune de 20 à 22 lettres ΠΩΔ.τούτοις; mais ce sont des traces.

L. 65. Les traces de lettres que M. Seyrig a cru apercevoir ne correspondent pas à la restitution proposée : après ἄρχων, il écrit ΟΣΑΤ...ΙΕΡΩ ; vient ensuite une lacune de 20 lettres environ puis ΠΩΔ - ΤΟΥΤΟΙΣ.

L. 66. Après δεδογμένοις, Ν douteux, une lacune de 2 lettres, Ο, une lettre triangulaire, Ι, une lacune de 4 lettres, ΣΟΝΤΑΙ. J'ai écrit [χρή]σονται, la construction de ὧι ἔλασσον (= *quominus*) avec le futur étant possible ; cf. *Fouilles de Delphes*, III, fasc. IV, 1[re] partie, n° 37, *B*, l. 4 : ... ὧι ἔλασσον αὐτῶι ἔ[μβασις? Λ]υκαονίας ἔσται. Partout ailleurs dans ce texte, on rencontre le subjonctif (cf. *C*, l. 16 : μήτε τις ποιείτω... ὧι ἔλασσον γένηται ; l. 25 : μήτε κωλυέτω ὧι ἔλασσον... γένηται) ; de même dans le sénatus-consulte de Delphes, *Sylloge*[3] 705, l. 57 : ὧι ἔλασσον... ποιῶσιν. Dans le sénatus-consulte de Délos, *ibid.*, 664, l. 27 et suiv. : Δηλίους δὲ κωλύειν... ὧι ἔλασσον θεραπεύει, c'est l'indicatif présent ou le subjonctif que l'on a employé. Il y avait donc du flottement dans la traduction du tour latin, qui ne correspondait à aucun usage grec.

L. 67. δοῦναι κατ[αδίκην ὀφειλέ]τωσαν. Le 1er et le 3e terme suffisent à traduire le latin : *dare damnas sunto*. Cf. *Fouilles de Delphes*, III, fasc. IV, 1re partie, n° 37, *C*. l. 23 : τὸ χρῆμα ὀφειλέτω δοῦναι. Au lieu de κατ[αδίκην], on pourrait songer à κατ' [εἶδος], qui abrégerait la formule employée dans la loi de Delphes, *C*. l. 21-22 : κ[αθ'] ἕκαστον εἶδος ὃ ἂν παρανομήσῃ. Le latin donne : *quotiescumque fecerit* (Bruns, p. 96), *in res sing(ulas) quotiens ita non fecerit* (p. 130) ou *quotienscumq(ue) fecerit* (p. 134 ; cf. p. 137 et suiv.).

L. 68. Au début de la ligne, par comparaison avec la précédente, 7 lettres ont disparu. H. Seyrig, après une révision nouvelle, estime que la 1re lettre visible est un Λ, puis Ε ; après ces lettres, il y aurait « un espace de 4 lettres constitué par une fente profonde de la pierre. Il est possible que cette fente soit ancienne et que le graveur ait sauté cet espace, comme il l'a fait une ou deux autres fois ». Viendrait enfin un Α immédiatement avant ἐκπράξεις. Je ne trouve aucun complément satisfaisant. Au lieu de βουλομένωι qu'on attend, j'ai écrit θέλοντι d'après θέλῃ de la l. 69 et d'après l'emploi fréquent de ce verbe dans notre texte. Il resterait alors ? λε[....]α en corrélation avec ἐκπράξεις (voir le commentaire, p. 62).

L. 70. ΙΚΑΝΩΙ... ΔΟΜΕΝΩΙ ....ΣΘΑΙ. La *Lex Tarentina*, pour une constitution de garant dans un cas très différent donne (Bruns, n° 27, p. 121) : *praedes... det quod satis sit ; praedes quod satis sit accipito*. [Δέχε]σθαι serait trop bref, et la construction serait difficilement explicable.

L. 71-72. Toutes les lectures sont certaines, mais il faut admettre, je crois, des corruptions du texte. Au début de la l. 71, [ὅπως οὕτ]ως γ. se retrouve dans la loi de Delphes (ci-dessus, l. 66), *B*, l. 16 ; mais on peut écrire aussi : [ἵνα οὕτ]ως γ. ; cf. le sénatus-consulte de Stratonicée, *Orient. graec. inscr.*, 441, l. 10. — A la fin de la l. 71, ἕνεκεν ainsi isolé est, je crois, inintelligible, de même que ΑΣΕΩΣΙΝ au début de la l. 72. Pour compléter la relative qui qualifie les magistrats (ou qui introduit une troisième catégorie de magistrats ? cf. la *lex repetundarum*, *CIL*. I², n. 583, § LXX), j'ai essayé de rétablir, non sans violence, un équivalent approximatif d'une formule latine : *quicumque magistratus prove magistratu iure dicundo praeerit* (voir, par exemple, *lex Ursonensis*, Bruns, n. 28, p. 137, CXXVII, l. 9-10). La solution est loin de me satisfaire.

L. 73. En raison de l'irrégularité de l'écriture, on ne peut déterminer si le nombre de l'année comportait un ou deux chiffres ; de même l. 83.

L. 78. Pour le complément [ἀποδημήσ]αντες, voir entre autres *Sylloge*³, 656, l. 40 ; *Ath. Mitt.*, XLIV, 1919, p. 25, n. 13, l. 9-10.

L. 80. πειράσομαι est d'emploi ordinaire ; cf. *Sylloge*³, 729 (lettre de Scipion et son frère aux Héracléotes ; cf. G. de Sanctis, *Atti Accad. Torino*, LVII, 242-249), l. 14 ; *Supplementum epigr. graecum*, I, n. 329 (lettre de Tullius Geminus à Histria), l. 58-59 ; etc. Dans *IG*, XII, 2, n. 35 (César à Mytilène), *b*, l. 34 et suiv. εὔχομαι doit être remplacé par πειράσομαι (cf. L. Robert, *Rev. Ét. grecques*, 1929, p. 427).

L. 91. [ἀνεισφ]ορίαι καὶ πολιτεῖαι sont, malgré l'article, une sorte d'apposition à φιλανθρώποις et définissent ces privilèges.



Fig. 1. — Lettre d'envoi d'Octave et début de la décision.

TRADUCTION [1]

I

Année.., le... du mois Apellaios.

Imperator César, fils du divin Julius, *imperator* pour la quatrième fois, consul désigné pour la [deuxième] et la troisième fois, aux magistrats, au Conseil et à l'Assemblée de Rhosos, ville sacrée, inviolable et [autonome], salut.

Moi et mon armée, nous sommes en excellente santé. Ci-joint un extrait transcrit d'une stèle qui se trouve au Capitole de Rome : vous devez l'enregistrer dans vos archives publiques. Envoyez-en aussi une copie au Conseil et à l'Assemblée de Tarse, au Conseil et à l'Assemblée d'Antioche, au Conseil et à l'Assemblée de...., pour qu'ils l'enregistrent. Adieu.

II

[César] *imperator*, triumvir préposé au rétablissement de la république, conformément à la loi Munatia et Aemilia (a) donné le droit de cité et l'immunité totale en ces termes.

Attendu que Séleukos, fils de Théodotos de Rhosos a fait campagne avec nous dans la [guerre en...], sous notre commandement souverain, qu'il a souvent et grandement pâti et risqué pour nous, ne reculant devant rien lorsqu'il s'agissait d'endurer des maux, qu'il a manifesté son attachement et sa loyauté à la république, qu'il a associé [sa fortune] à notre conservation, qu'il a consenti à tous les sacrifices pour la république romaine, qu'en notre présence comme en notre absence, il nous a rendu service.

§ 1. A lui, à ses parents, ses enfants et ses descendants, à la femme qui [vivra avec lui... nous donnons] le droit de cité et l'immunité totale [comme les possèdent ceux qui sont] citoyens [exempts de tribut] de plein droit ; et [qu'ils aient l'exemption du service militaire] et de toute [prestation] publique.

§ 2. Que le susdit — [ses parents, ses enfants et descendants] — soit inscrit

(1) Cette traduction anticipe sur le commentaire ; il m'a semblé néanmoins préférable de la donner dès le début de l'article.

dans la tribu Cornelia, [qu'ils] y [aient droit de vote]... et si, en leur absence, ils veulent [être recensés...] ; s'ils veulent [appartenir à un municipe ou à une colonie ?] de l'Italie...

§ 3. [En tant que] le susdit — [ainsi que sa femme et ses parents, ses] enfants et [ses descendants] — avant d'être citoyen [romain] exempt de tribut, [avait des immunités...], une fois devenu citoyen romain exempt de tribut, [si conformément au] droit [il veut en profiter, il le pourra, et les sacerdoces,]... les honneurs, privilèges... [qu'il possédait, il les conservera et en jouira comme les] possède [et en jouit quiconque les a] dans leur plénitude.

§ 4 ..... aucun collecteur d'impôts ni fermier d'impôts ..... pour prendre gite ou quartier d'hiver....

Les articles 5, 6 et le début de l'article 7 sont trop mutilés pour permettre une traduction.

§ 7 (l. 48) ...dans une ville ou une contrée des provinces d'Asie et d'Europe,... [s'il] importe ou exporte pour ses propres besoins d'une ville ou d'une contrée... [s'il] exporte de ses produits ou de ses troupeaux pour ses propres besoins..., sur toutes ces choses, aucune cité et aucun fermier [n'aura le droit de lever] une taxe.

§ 8. [Si quelqu'un] veut leur intenter une accusation..., les citer [en justice], introduire contre eux une demande en instance et obtenir [un jugement]....., en tous ces cas s'ils veulent être jugés dans leur patrie selon leurs [lois] propres [ou dans des villes] libres ou [recourir] à nos magistrats et [promagistrats], le choix leur est laissé..... Que personne [n'agisse] autrement [qu'il est prescrit dans les présentes] ni ne juge dans un cas les concernant alors qu'il en a référé (?), ni ne prononce une [sentence]; si [un jugement est rendu à leur sujet] contrairement aux présentes, qu'il ne soit pas valable.

§ 9. Si quelqu'un [consent] à recevoir une accusation contre le susdit, [ses parents, sa femme], ses enfants et descendants et, ayant intenté une action préjudicielle entraînant une peine capitale..., ils auront le droit de venir en députation devant [notre] sénat et devant nos magistrats et promagistrats ou d'envoyer des délégués pour leurs affaires personnelles.

Toute cité ou [tout] magistrat qui [ne fera pas ce à quoi obligent les présentes ou] agira [contrairement] aux présentes ou connaîtra d'une affaire en procédant par contrainte (?) ou... ou prendra des gages [contre eux] ou par

une manœuvre frauduleuse [empêchera] les susdits de [jouir des privilèges] à eux décernés, devra payer au peuple romain une amende de cent mille sesterces; [l'instance ? en] recouvrement de cette somme appartiendra à [tout venant], qu'il veuille [poursuivre] et obtenir le recouvrement dans la province devant nos magistrats et promagistrats ou (le faire) à Rome. Pour cette [somme], si (le condamné) donne des cautions suffisantes, on les [acceptera ?]. En vue de l'exécution des présentes décisions, nos magistrats [et promagistrats] qui [seront préposés à la juridiction ?] prendront leurs mesures et leurs précautions.

III

[Année...,] le 15 du mois Dystros. *Imperator* César, fils du dieu, *imperator* pour la sixième fois, consul pour la troisième fois, désigné pour la quatrième fois, aux magistrats, au Conseil et à l'Assemblée de Rhosos, ville sacrée, inviolable et autonome, salut. Si vous êtes en bon point, tout est pour le mieux; moi, ainsi que mon armée, nous sommes en excellente santé. Les ambassadeurs envoyés par vous, Séleukos mon navarque, Héras, Calli.., ...érôs, Symmachos, hommes estimables venus d'un peuple estimable, notre ami et notre allié, se sont rendus à Éphèse auprès de moi et m'ont entretenu de l'objet de leur mission. J'ai fait bon accueil à ces personnages, les ayant trouvés citoyens dévoués et gens de bien et j'ai accepté vos honneurs et votre couronne. Je m'efforcerai, quand j'irai dans votre pays, de vous apporter quelques avantages et de conserver les privilèges de votre cité. Je le ferai d'autant plus volontiers par égard pour Séleukos, mon navarque, qui a fait campagne avec moi pendant toute la durée de la guerre, a fait preuve de valeur en toute occasion et a donné bien des marques de son attachement et de sa loyauté. Il n'a laissé échapper aucune occasion d'intercéder pour vous et il a déployé tout son zèle et toute son ardeur au service de vos intérêts. Adieu.

IV

[Année....,]. le 9 du mois Apellaios. *Imperator* César, fils du dieu, *imperator* pour la sixième fois, consul pour la quatrième fois, aux magistrats, au Conseil et à l'Assemblée de Rhosos, ville sacrée, inviolable, autonome,

salut. Si vous êtes en bon point, tout est pour le mieux ; moi, ainsi que mon armée, nous sommes en excellente santé. Séleukos, votre concitoyen et mon navarque, a fait campagne avec moi dans toutes les guerres et a donné de nombreuses marques de son attachement, de sa loyauté, de sa valeur. Comme il était dû à ceux qui firent campagne avec nous et qui se sont distingués pendant la guerre, il a reçu comme récompenses l'immunité et le droit de cité. Je vous le recommande donc, car les hommes de cette espèce encouragent à la bienveillance envers leurs patries. Pensez en conséquence que je ferai tout mon possible pour vous plus volontiers par égard pour Séleukos et, en toute confiance, envoyez vers moi pour les affaires que vous voudrez. Salut.

∴

Les quatre documents gravés sur la plaque de Rhosos concernent plus ou moins directement un même personnage, Séleukos, fils de Théodotos, de Rhosos, qualifié expressément de *navarque* (1) dans les lettres n. III et IV.

Une inscription bilingue, trouvée naguère à Velletri, est dédiée par les navarques et les triérarques faisant campagne sous les ordres de César (Octave) : *quei militant Caesari navarchi et trierarchi* = οἱ στρατευόμενοι Καίσαρι ναύαρχοι καὶ τριήραρχοι (2). L'emploi du grec à côté du latin montre assez que parmi ces officiers de marine, il y avait des Hellènes. Au reste, ce témoignage ne fait que confirmer ce que nous savions déjà : le commandement des navires qui font partie de la flotte romaine appartient d'ordinaire, du moins au Ier siècle avant Jésus-Christ, à des personnages provenant de la Grèce ou de l'Orient hellénique. Ils ne rentrent pas tous, tant s'en faut, dans la catégorie des affranchis où on a coutume de les ranger en bloc (3). Les trois navarques, qui, pour avoir prêté assistance durant la Guerre Sociale, ont été honorés par un sénatus-consulte, sont des citoyens, l'un de Klazomène, l'autre de Karystos, le troisième de

(1) Selon la distinction établie d'ordinaire entre les *navarchi* et les *trierarchi*, les premiers commandent de grands navires, les seconds de petites unités ; cf. A. MARTIN ap. SAGLIO-POTTIER, *Dict. Antiq.* s. v. *nauarchus*.

(2) Cf. G. MANCINI, *Not. Scavi*, 1924, p. 511-513 (= *Supplementum epigraphicum graecum*, IV, n. 102). La dédicace est faite à M. Mindiu M. f. Marcellus, connu par Appien (*B. C.*, 102) comme ayant participé à la guerre contre Sextus Pompée.

(3) Cf. CH. AVEZOU-CH. PICARD, *Mélanges Holleaux*, p. 15.

Milet [1]. Peut-être les doit-on regarder comme « des particuliers qui ont offert à Rome leurs services et leur vaisseau [2] ». Mais d'autre part, les navires construits et équipés par les villes alliées ou amies étaient commandés par des officiers originaires de ces villes. Une inscription, trouvée en 1925 à Délos par Ch. Picard, mentionne ainsi un triérarque de Smyrne qui commande une birème montée par un contingent smyrniote [3]. Que l'un de ces officiers reçoive le droit de cité romaine, comme notre Séleukos, son nom romanisé permettra difficilement de le distinguer d'un affranchi. M. Cichorius a récemment appelé l'attention sur un triérarque d'Octave, *Malchio* qui a épousé la fille de *C. Julius Menœs, Antiochensis Syriae ad Daphnem*, peut-être lui aussi officier de marine [4]. Le rapprochement avec une autre inscription paraît bien montrer que *Malchio* était un affranchi d'Octave ; mais je ne vois aucune raison nécessaire d'attribuer la même qualité à son beau-père, comme le veut M. Cichorius. Il peut s'agir d'un citoyen d'Antioche de Syrie, fait citoyen romain sous les auspices d'Octave.

Il n'est pas surprenant que la Syrie ait fourni son appoint à la marine de Rome. Selon les vicissitudes des luttes civiles, dans la seconde partie du Ier siècle avant Jésus-Christ, l'un ou l'autre parti y renforce ses escadres. Dans la flotte de Pompée, Syriens, Phéniciens et Ciliciens sont nommés côte à côte [5]. César, aux prises avec les Alexandrins, fait venir des renforts de Rhodes, de Syrie et de Cilicie [7]. Les meurtriers de César, maîtres des provinces orientales, peuvent constituer une flotte à laquelle les triumvirs n'ont rien à opposer [6]. Une partie de cette flotte, après Philippes, rejoint Sextus Pompée [8]. Mais Antoine à son tour va disposer des ressources maritimes

[1] *IG*, XIV, 951 = Bruns, *Fontes iuris Romani* (7e éd., due à O. Gradenwitz, 1909), n. 41 = *CIL*, I², n. 588. On identifie la « guerre italique » avec la Guerre Sociale ; mais le sénatus-consulte date de 78.

[2] B. Haussoullier, *Milet et le Didymeion*, p. 248.

[3] Texte signalé *Bull. Corr. Hell.*, 1925, p. 468, où l'on a parlé par erreur de contingents milésiens. En fait, si l'on en rapproche la dédicace de la même époque (69 av. J.-C.), publiée dans les *Mélanges Holleaux*, p. 14-15, il semble que la même birème contenait un équipage mixte de Milésiens et de Smyrniotes.

[4] *Römische Studien* (1922), p. 257 et suiv. : *Marineoffiziere Octavians*.

[5] Cf. Caes., *B. C.*, III, 101 et Appian, *B. C.*, II, 88.

[6] Caes., *B. Alex.*, 1. 1. Antioche s'était déclarée pour César immédiatement après Pharsale ; cf. Caes., *B. C.*, III, 102, 6.

[7] Cf. J. Kromayer, *Philol.*, LVI, 1897, p. 443 et suiv.

[8] M. Hadas, *Sextus Pompey* (1930), p. 80-81.

de l'Asie et de la Syro-Phénicie; et il prêtera des vaisseaux à Octave [1].

Rhosos, patrie de Séleukos, dut aussi être mise à contribution. Cette ville, dont l'histoire nous est à peu près inconnue, était située sur la côte, aux confins de la Syrie et de la Cilicie, et parfois on l'attribuait déjà à la Cilicie [2]. Elle est dite dans nos documents *ἱερά, ἄσυλος, αὐτόνομος* et des médailles nous avaient déjà appris qu'elle avait joui de l'autonomie. Remarquons en outre que, dans la lettre n. III, Octave qualifie les habitants de Rhosos d'amis et alliés (l. 77). Cette « alliance » avait-elle été officiellement consacrée, et à quelle date remontait-elle? Nous ne pouvons pas plus le déterminer que nous ne pouvons déterminer la mesure exacte d'indépendance conférée à la cité par ses titres divers [3].

Séleukos, navarque d'Octave, citoyen d'une ville « sacrée, inviolable, autonome », voire même « amie et alliée » du peuple romain, reçoit la cité romaine et l'immunité. Sans nous préoccuper d'abord d'aucune question de chronologie, étudions l'acte par lequel ces privilèges lui sont octroyés (n. II).

* * *

Cet acte se présente comme une décision prise par un triumvir en vertu d'une loi qui porte les noms des deux consuls de 42, L. Munatius Plancus et M. Aemilius Lepidus [4]. La teneur de la *lex Munatia et Aemilia* nous est inconnue; mais on peut supposer qu'entre autres clauses, elle autorisait les triumvirs, en tant que chefs militaires, à octroyer le droit de cité romaine dans des cas déterminés et, d'une manière plus précise sans doute, pour des services rendus au cours de la lutte contre les meurtriers de César et contre leurs complices. On voit que les formes légales étaient encore respectées. La *lex Munatia et Aemilia* peut être placée à côté de la *lex Iulia*, en vertu de laquelle l'*imperator* Cn. Pompeius Strabo confère vers 89 le droit de cité à des cavaliers espagnols [5], de

(1) Ci-dessous, p. 70.

(2) *Catal. Greek Coins Brit. Mus., Galatia, Cappadocia and Syria*, introd., p. LXX-LXXI. Il est notable que Rhosos soit invitée à communiquer copie de l'acte intéressant Séleukos à Tarse en même temps qu'à Antioche.

(3) Sur des « alliances » analogues contractées à cette époque entre des cités orientales et le peuple romain, cf. Chapot, *Province romaine d'Asie*, p. 106 et suiv. Il sera question ci-dessous de l'ère de Rhosos (p. 63).

(4) En même temps que le triumvirat avait été constitué, il avait été décidé que l'un des triumvirs, M. Aemilius Lepidus, aurait le consulat en 42, avec L. Munatius Plancus; cf. Drumann-Groebe, *Gesch. Roms* ², I, p. 13; IV, p. 225.

(5) *CIL*, I², n. 709 et p. 714; en dernier lieu

la *lex Gellia Cornelia*, loi consulaire ainsi que la nôtre, laquelle en 72 donne des pouvoirs analogues au grand Pompée [1], de la *lex Calpurnia* [2], moins connue, mais qui, comme les autres, faisait du droit de cité une récompense dont pouvait disposer un *imperator*.

Mais, en vertu de la loi Munatia et Aemilia, a-t-on pris une mesure spéciale, s'appliquant au seul Séleukos, gravée au Capitole sur une stèle [3], qui rappellerait ces stèles de proxénie où un personnage unique reçoit les récompenses dues à des mérites exceptionnels bien que toujours identiques ? La plaque de Rhosos, à première vue, nous le donnerait à croire ; mais il se peut que nous nous trompions.

Les trois premières lignes qui précèdent les considérants sont d'une rédaction telle qu'on n'en peut déduire si l'acte en question avait une portée générale ou concernait un cas individuel [4]. Ce qu'on a envoyé à Rhosos, c'est un extrait d'un document [5] ; on ne s'est pas appliqué à y reproduire fidèlement l'intitulé, avec les termes caractéristiques où nous reconnaîtrions soit un *edictum* (διάταγμα), soit un *decretum* (ἐπίκριμα [6]). L'expression εἰς τούτους τοὺς λόγους, cor-

VI, pars 4, fasc. 3 (1932), n. 37045 (le texte donné par Dessau, *Inscr. lat.*, n. 8888, n'est pas complet). C'est une tablette de bronze dont le début est ainsi rédigé : [C]n. Pompeius Se[x. fil. imperator] virtutis caussa equites hispanos ceives [romanos fecit in castr]eis apud Asculum a. d. XIV. k. Dec. *ex lege Iulia*. Suivent les noms des membres du conseil militaire, puis ceux des cavaliers de la *turma Sallvitana*. Sur ce document, cf. Cichorius, *Röm. Stud.*, p. 130 et suiv.

(1) Cic., *p. Balb.*, 8, 19 ; cf. Marquardt-Mommsen, trad. franç., IV, 1, p. 151.

(2) Cf. E. Weiss *ap.* Pauly-Wissowa, *s. v.* *lex Calpurnia*, 1, col. 2337.

(3) Le monument du Capitole était-il une stèle ou une tablette ? On en peut douter puisque, comme l'a remarqué A. von Premerstein, *Klio*, XXV, 1932, p. 207, le mot στήλη est parfois employé pour traduire le latin *tabula*, alors même que les auteurs grecs ont recours aux termes plus exacts δέλτος et πίναξ. Dans le passage bien connu de Josèphe où sont cités les traités d'amitié conclus entre Romains et Juifs, une distinction est faite : χαλκαῖς στήλαις καὶ δέλτοις ἐν Καπιτωλίῳ (*Ant. Jud.*, XIV, 266).

(4) La décision de Cn. Pompeius Strabo (ci-dessus, p. 45, note 5) offre une rédaction analogue. Mais, ainsi que l'a remarqué Cichorius, *loc. laud.*, p. 132, nous n'avons qu'une expédition, à l'usage d'un escadron, d'une décision valable pour tous les cavaliers espagnols.

(5) Voir la lettre d'envoi (n. 1, l. 5). Le sens du verbe ἐκλαμβάνειν, faire un extrait ou une copie, est dûment attesté par les documents de l'Égypte romaine ; cf. Preisigke, *Wörterbuch*, *s. v.* La lettre du roi des Parthes Artabane III, aux habitants de Suse, récemment publiée (Cumont, *C. R. Acad. Inscr.*, 1932, p. 238 et suiv.), est précédée de la mention ἐξελήφθη, suivie d'une double datation.

(6) Sur cette terminologie et ses incertitudes, cf. Stroux et L. Wenger, *Die Augustus-Inschrift auf dem Markt-platz von Kyrene* (*Abh. Bayer. Akad.*, phil.-hist. Klasse, XXIV, 2e fasc.,

respondant au latin : *in haec verba* et introduisant les considérants, semble bien indiquer qu'on avait modifié la partie précédente [1].

Mais les considérants mentionnent, au début, le nom de Séleukos, son patronymique, son origine. J'en conviens ; on me concédera en échange que si ce nom, ce patronymique, cette indication d'origine étaient effacés, les considérants pourraient s'appliquer non seulement à tous les marins d'origine étrangère ayant combattu dans la flotte romaine, mais encore à tous les vétérans étrangers de l'armée de terre [2]. L'argument ne suffit pas pour prouver que Séleukos n'aurait pas été l'objet d'une mesure qui lui fût propre. Les stèles de proxénie dont je parlais tout à l'heure nous détournent d'une conclusion si téméraire. Constatons seulement qu'on ne peut alléguer péremptoirement la présence de ces considérants pour faire du cas de Séleukos un cas d'exception et tenir l'acte dont un extrait devait figurer dans les archives de Rhosos pour rendu au bénéfice exclusif de cet enfant de Rhosos.

Que d'autres — et beaucoup d'autres — aient reçu des privilèges analogues, c'est ce qu'Octave déclare lui-même dans une de ses lettres (n. IV, l. 89-91) : « Comme il était dû à ceux qui ont fait campagne avec nous et qui se sont distingués pendant la guerre, Séleukos a reçu comme récompenses

1928), p. 25 ; p. 66 et suiv. Dans l'inscription de Cyrène, ἐπίκριμα désigne une fois une décision de César et une d'Octave concernant l'octroi du droit de cité et de l'immunité (l. 59 ; sur ce passage, estropié par le lapicide, voir A. v. PREMERSTEIN, *Zeitschr. Savigny-Stift.*, Röm. Abt., LI, 1931, p. 457) ; ailleurs (l. 69), un *édit* relatif aux tribunaux. L'*edictum* devrait être marqué par λέγει (imperator *dicit*) ; le *decretum*, par ἐπέκρινα (*decrevi*) ; cf. la décision prise par J. César en faveur d'Hyrkan de Judée (Jos., *Ant. Jud.*, XIV, 192) : Ἰούλιος Καῖσαρ αὐτοκράτωρ... μετὰ συμβουλίου γνώμης ἐπέκρινα ; et celle du proconsul d'Espagne en 189 (Bruns, n. 70) : L. Aemilius L. f. imperator decreivit.

[1] L'expression se retrouve dans le sénatus-consulte d'Oropos, *Sylloge*[3], n. 747, l. 54 : ὅπερ ἡ σύγκλητος ἐδογμάτισεν καὶ εἰς τούτους τοὺς λόγους. Voir, pour l'équivalent latin, la décision de Gordien en faveur de Scaptoparène, transcrite (*descriptum*) : *in verba i. s. s.*, c'est-à-dire < *quae* > *i(nfra) s(cripta) s(unt)* (Bruns, n. 90, I). Dans ces deux cas, il s'agit d'actes résumés ou transcrits ; mais dans le prononcé d'une sentence, l'expression peut venir à la suite de la formule régulière (cf. Bruns, n. 185 : C. Helvidius Priscus... sententiam dixit in ea verba q. i. s. s. ; au contraire, n. 186, il s'agit d'une sententia descripta et proposita in v(erba) i. s.).

[2] On remarquera, en effet, que son titre de navarque ne lui est pas donné et que toutes les expressions employées conviennent aussi bien à une campagne sur terre qu'à des opérations navales. Accordons d'ailleurs que Séleukos a pu servir dans l'armée aussi bien que dans la flotte ; c'est le cas de L. Cornelius Balbus (ci-dessous, p. 54, note 4) ; cf. CIC., *p. Balb.*, : accusator fatetur hunc in Hispania, durissimo bello, cum Q. Metello, cum C. Memmio, *et in classe et in exercitu* fuisse.

l'immunité et le droit de cité. » Bien plus, nous possédons une partie d'un édit d'Octave relatif aux vétérans ; or, on y retrouve, presque mot pour mot, les quatre premiers paragraphes des résolutions où étaient détaillés certains des effets du droit de cité et de l'immunité.

Il faut reproduire intégralement ce texte latin [1] qui nous aide à comprendre le texte grec mutilé et qui reçoit à son tour de celui-ci quelque lumière [2].

Imp(erator) Caesar [d]ivi filius trium[v]ir rei publicae consultor [3] *dicit : Visum[est] edicendum mi[hi vete]ranis dare om[nibus], ut tributis [....]ti* (suivaient au moins quatre lignes disparues ou irréparablement mutilées).

§ 1. *Ipsis parentibu[s lib]erisque eorum e[t uxoribus qu(ae)* [4] *sec[um] que erunt im[mu]nitatem omnium rerum d[a]re ; utique optimo iure optimaq[u]e leg(e) cives Romani sunto* [5], *immunes sunto, liberi su[nto* [6] *mi]litiae muneribusque publicis fu[ngend]i v(a)catio* [7] *<esto>*.

(1) Je reproduis sans indication de lignes le texte donné par U. Wilcken, *Grundzüge u. Chrestomathie d. Papyruskunde*, I, 2e partie, n. 462. Les paragraphes numérotés correspondent aux paragraphes du document de Rhosos. Les modifications apportées au texte et signalées ci-dessous sont dues pour la plupart à une révision que U. Wilcken a bien voulu faire de ce document à ma demande. Je suis heureux de le remercier des précieux renseignements que je lui dois. M. F. Schehl, qui a publié dans *Aegyptus*, 1932, p. 137-144 un essai de restitution d'un texte analogue, l'édit de Domitien relatif aux immunités des vétérans (*Chrestomathie*, n. 463), annonce, *ibid.*, p. 139, note 1, qu'il étudiera aussi l'édit d'Octave ; dans l'article cité, il ne fait que quelques remarques relatives à ce document.

(2) L'édit proprement dit est précédé de cette introduction : p. cum Manius Valens veteranus ex.[.] ter recitasserit partem edi[c]ti hoc quod infra scriptum est. Nous n'avons donc qu'une partie de l'édit d'Octave.

(3) Sur ce mot, évidemment corrompu, voir ci-dessous, p. 71.

(4) *Qui*. Sur cet emploi du relatif masculin au lieu du féminin, emploi que l'on retrouverait dans l'édit de Domitien, F. Schehl, *loc. laud.*, renvoie à G. Konjetzny, *Archiv. lat. Lexikogr.*, XV, 1908, p. 306.

(5) Le texte donne *sint*, au-dessus duquel a été écrit *sunt*, ou plutôt, selon la révision de U. Wilcken, *sunto* (on apercevrait après le *t* des restes qui pourraient appartenir à un *o* ; mais cette lecture n'est donnée qu'avec réserve). F. Schehl, p. 142, note 3, rejetait *sunt* et, gardant *sint*, donnait à la proposition un sens final : *utique ..cives romani sint...* U. Wilcken inclinerait vers un sens comparatif : Et, de même qu'ils doivent être citoyens de plein droit, qu'ils soient exemptés, etc. L'un et l'autre considèrent *que* dans *utique* comme une conjonction de coordination. Je me demande s'il ne faudrait pas écrire : *uti qu(i)... cives romani sunt*, d'après la tournure que l'on trouve, par exemple, dans la *lex Ursonensis* (Bruns, n. 28, p. 125, LXVI, l. 34 et suiv.) : *pontifices... sunto, ita uti qui optima lege optimo iure... pontifices erunt*. J'ai rétabli en ce sens le texte grec correspondant.

(6) *Su[nto]*, W.

(7) *Vocatio*, forme vulgaire que l'on ren-

§ 2. *Item in .[.]s tribu s. s.* [1] *suffragium [fe]rendi c[e]nsendi[que] potestas esto et si a[b]sentes voluerint [c]enseri, detur* [2], *quod[cum]que iis qui s(upra) s(cripti) sun[t ip]sis parent(ibus) [co]n[iu]g(ibus) liberisq[ue] eorum <sit ?>* [3].

§ 3. *Item quem <ad> mo(d)um* [4] *veterani imm[u]ne[s] e<s>s(e)nt* [5], *eor[um]* [6] *esse volui qu(ae)c[u]mque* [7] *sacer[[tia]][do]tia qu[o]sque hon[or]es qu(ae)que* [8] *praemia [b]eneficia commo(d)a* [9] *habuerunt, item ut habeant utantur fruanturque permi[t]i [d]o* [10].

§ 4. *Invitis* [11] *eis ne[que] magistr[at]us cete[ros] neque l(e)gatum* [12] *[n]eque procuratorem [ne]que em[p]torem t[ri]butorum esse [p]lace<t> neque in domo eorum devertendi <h>iemandique* [13] *causa (ne)que* [14] *[a]b ea* [15] *quem de(d)uci* [16] *place<t>.*

Voici donc un édit d'Octave, valable pour tous les vétérans, dont la partie qui nous a été transmise, sans être exactement l'original latin d'où dérive notre texte grec, présente, en des termes voisins, une série identique de dispositions semblables.

S'il était assuré que les vétérans de l'édit possédaient précédemment le droit de cité et qu'Octave se borne à leur assurer des avantages complémen-

contre fréquemment. J'ai admis que πάρε[σις] traduisait *vacatio* bien que cette équivalence ne soit pas attestée.

[1] On admet que *s. s.* abrège *s(upra) s(cripta)*, se rapportant à *tribu* : il faut croire alors que la tribu avait été précédemment indiquée, ce qui est possible (voir ci-dessous, p. 54, note 1). En tout cas, devant *tribu*, U. Wilcken n'aperçoit à la revision que .[.]*s*.

[2] *Detur* est proposé maintenant par U. Wilcken bien que le *d* lui paraisse encore douteux.

[3] *<sit>* que j'introduis est contestable. Sur le sens de ce passage, voir p. 55, note 4.

[4] *Quemmotum*, selon W. (nouvelle lecture).

[5] *Esint.*

[6] *eor[um]*, lecture et complément de W. au lieu de *et q[...]*.

[7] *Quec[u]mque*, W. (des restes seulement de *c* et de *m*).

[8] *Queque.*

[9] *Commota.*

[10] *Permi[t]i [d]o*, lecture et complément de W.

[11] Ce paragraphe n'est pas introduit par *item*, mais, au témoignage de W., il y a un espace vide devant *invitis*. — Dans le texte grec, *item*, qui serait rendu par ὡσαύτως ou ὁμοίως, ne paraît avoir figuré au début d'aucun paragraphe.

[12] *Laegatum.*

[13] Le débris du texte grec XEIMA m'avait donné à croire que *em[e]ndique* devait être corrigé en *hiemandique*. D'après la lecture nouvelle, on distingue après *em* un reste de lettre qui peut appartenir à un *a*, mais non à un *e*, et devant *em* un point qui peut être l'extrémité d'un *i*. On aurait donc écrit : *iemandi.*

[14] *Causamque.*

[15] *[A]b ea* est lu maintenant par W. au lieu de [..] rem.

[16] *Detuci.*

taires, on pourrait déclarer qu'en dépit de l'analogie textuelle, il n'y a aucun lien réel entre cette mesure et la décision accordant simultanément à Séleukos la *civitas* et l'*immunitas*. U. Wilcken a intitulé le document latin : un édit d'Octave concernant les immunités des vétérans [1]. J. Lesquier, qui a étudié ce texte avec grand soin [2], reconnaît bien qu'il « pose aussi les règles de la participation des vétérans à la vie publique ». Mais, selon son exégèse, le second paragraphe détermine seulement que « l'exemption des *munera* ne prive pas les vétérans d'un droit essentiel du citoyen, le droit de suffrage » ; le troisième leur confirmerait les privilèges et avantages déjà possédés, sans impliquer aucunement une modification de leur état civil. Cette interprétation peut encore être défendue, puisque le début de l'édit mentionne immédiatement les *tributa*. Mais nous ne sommes pas obligés par là même à considérer comme impossible l'insertion, dans les lignes mutilées qui suivent, de dispositions relatives à la *civitas* [3]. Et en fait, le second et le troisième paragraphes, rapprochés de notre texte grec nous inclineraient plutôt à l'admettre, à moins de supposer une valeur toute différente pour des stipulations en apparence analogues.

Convenons alors que la stèle du Capitole, dont il est parlé dans la première lettre d'Octave, a pu porter, avec le nom de Séleukos, celui d'un grand nombre de ses compagnons d'armes. Si l'expédition de l'acte, faite pour Rhosos, ne s'applique qu'à Séleukos, il ne s'ensuit pas que l'acte n'ait été rendu qu'en sa faveur. Ni l'intitulé, ramassé, comme nous l'avons vu, en une formule impersonnelle et inexpressive, ni les considérants, où le nom de Séleukos pourrait remplir un espace laissé vide dans un formulaire passe-partout, ni les résolutions qui ont valu, ce semble, pour bien des vétérans, n'invitent à penser qu'un décret nominatif ait été pris pour le navarque syrien. Dira-t-on que le contraire n'est pas démontré [4] et qu'après tout, il importe peu, puisqu'il ne s'agit que d'une question de forme ? Soit, encore qu'il ne soit pas oiseux de reconnaître que nous avons peut-être ici comme le premier exemple, développé et transcrit sur pierre, d'un diplôme de vétéran. Il reste du moins de cette discussion —

[1] *Grundz. u. Chrest.*, I, 2, p. 545.

[2] *L'armée romaine d'Égypte d'Auguste à Dioclétien* (*Mémoires de l'Inst. franç. d'arch. orient. du Caire*, t. XLI, 1918), p. 333 et suiv.

[3] La lettre d'Octave, n. IV, l. 91, mentionne l'ἀνεισφορία avant la πολιτεία.

[4] On pourrait rappeler le sénatus-consulte en l'honneur de trois navarques (ci-dessus, p. 43-44).

et c'est le point important — que le traitement appliqué à Séleukos n'a rien qui le mette hors pair : dans le fait, sinon dans la forme, il a dû faire partie d'une fournée de nouveaux citoyens [1].

∴

Étudions maintenant le détail des privilèges accordés à Séleukos. Si notre document était complet, il serait d'une valeur inappréciable pour connaître les avantages qui se résument dans les deux termes grecs *πολιτεία, ἀνεισφορία τῶν ὑπαρχόντων πάντων* correspondant aux deux termes latins *civitas*, *immunitas omnium rerum* [2]. On peut cependant tirer encore quelque enseignement des débris qu'il nous présente.

Le bénéfice de la *civitas* est étendu aux parents, aux enfants et aux descendants, à la femme légitime de Séleukos. Cette extension semble prévue aussi par l'édit d'Octave. Ultérieurement il n'en sera plus ainsi : quand les vétérans qui ont servi dans les *auxilia* sont faits citoyens à leur libération [3], leurs enfants et leurs descendants obtiennent sans doute, durant un temps au moins [4], le même avantage ; mais il n'est pas question de leurs parents [5] et on accorde tout juste le *connubium* aux femmes : *quas tunc habuissent cum est civitas is data aut si qui caelibes essent cum iis quas postea duxissent dumtaxat singuli singulos* [6]. Pour une époque plus ancienne, on rappellera le cas de L. Cornelius Balbus de Gadès qui, en 72, obtint de Pompée la *civitas* pour lui et toute sa famille, y compris son père [7].

Au droit de cité est rattachée, pour les mêmes personnes, l'immunité conçue dans sa plus large extension. On spécifie, en outre, expressément la libé-

[1] Sur les rapports chronologiques entre l'édit d'Octave et l'acte de Rhosos, voir ci-dessous, p. 74.

[2] Cf. Dessau, *Inscr. lat.*, n. 1977 où il est question d'un personnage : donatus civitate romana viritim et immunitate a divo Augusto.

[3] Cf. Lesquier, *op. laud.*, p. 318 et suiv.

[4] Ier s. ap. J.-C. et début du IIe (Lesquier, *ibid.*).

[5] Les parents sont nommés encore dans l'édit de Domitien qui ne concerne que des immunités (*Grundz. u. Chrest.*, I, 2, n. 463 avec les corrections de F. Schehl ; cf. ci-dessous, p. 58).

[6] Voir entre autres, le diplôme militaire de l'époque de Vespasien étudié par W. Kubitschek, *Jahresh. Oester. Inst.*, XVIII, 1914, p. 151 et suiv. ; cf. *Grundz. u. Chrest.*, I, 2, n. 458 et suiv.

[7] Cf. Munzer, *ap.* Pauly-Wissowa, *s. v. Cornelius*, n. 69, col. 1261. Le père de Balbus est nommé dans les Fastes Lucius ; son neveu L. Cornelius P. f. Balbus, *ibid.*, n. 70.

ration des obligations militaires et celle des charges onéreuses (λειτουργίαι δημοσίαι = *munera publica*) [1]. J. Lesquier s'est demandé si l'immunité s'appliquait aux impôts indirects [2]; or on verra plus loin que notre texte comporte des dispositions spéciales relatives aux droits de péage. D'autre part, la définition des *munera publica* est sujette à discussion. Il est possible qu'il n'y faille point faire rentrer les charges qui confèrent une dignité personnelle, mais rien, ni dans le texte latin, ni dans le texte grec, ne le confirme [3].

Il importe davantage de préciser les effets de l'ἀνεισφορία dans la cité dont est originaire celui qui la reçoit. Le sénatus-consulte qui récompense trois capitaines de vaisseau, en 78 avant Jésus-Christ [4], ne leur donne pas la *civitas*, mais prévoit que dans leurs cités respectives, Klazomène, Karystos, Milet, ils seront, eux et leurs descendants, affranchis de toute charge et exempts de toute redevance ou contribution : τὴν σύγκλητον κρίνειν ὅπως οὗτοι τέκνα ἔκγονοί τε αὐτῶν ἐν ταῖς ἑαυτῶν πατρίσιν ἀλειτούργητοι πάντων τῶν πραγμάτων καὶ ἀνείσφοροι ὦσι : *senatum censere uti ei liberi posterique eorum in suis patriis vacui omnium rerum et tributorum immunes sint* [5]. On a compris d'ordinaire cette clause comme si elle soustrayait les intéressés à l'obligation de payer la dîme et les impôts dus à Rome par leur patrie [6]. En réalité, elle avait pour effet de créer dans une cité, quel qu'ait été le statut de cette cité vis-à-vis de Rome [7], une classe de privilégiés échap-

(1) La formule apparaît déjà dans la *lex repetundarum* dont la date précise et l'attribution sont contestées (Cf. J. Carcopino, *Autour des Gracques*, 1928, p. 205 et suiv. ; *Mélanges Glotz*, I, p. 124; M. Gelzer, *Gnomon*, 1929, p. 653 et suiv. ; H. M. Last, *Cambr. anc. history*, IX, p. 892 et suiv.), mais qui n'est pas postérieure à la fin du IIe s. av. J.-C. Il s'agit des alliés de nom latin qui n'accepteront pas de devenir citoyens romains, alors qu'ils le pourraient pour avoir fait condamner un concussionnaire : on leur donne du moins à eux, à leurs fils et petits-enfants en ligne masculine : *militiae munerisque poplici in su[a quoiusque ceiv]itate [vocatio immunitasque]* (Bruns, p. 73).

(2) *Op. laud.*, p. 336.

(3) La raison alléguée par J. Lesquier, *ibid.*, sera discutée plus loin.

(4) Ci-dessus, p. 43-44.

(5) Comme l'a indiqué A. v. Premerstein, *Zeitschr. Savigny-Stift.*, Röm. Abt., 1928, p. 471 et suiv., l'*immunitas*, à l'époque tardive, ne s'applique qu'aux *munera personalia*; mais sous sa forme ancienne, comme ici, elle libère des *stipendia* ou *tributa* et, en ce qui concerne les liturgies, s'applique aussi aux *munera patrimonii*. On rapprochera le passage de la *lex repetundarum* cité ci-dessus, note 1.

(6) Cf. Haussoullier, *Milet et le Didymeion*, p. 247-248.

(7) On remarquera que Rhosos est une ville « autonome », et sans doute « alliée » (ci-dessus, p. 45). Dès lors, on peut se demander ce que valent les déductions tirées du sénatus-consulte des trois navarques sur le statut des villes auxquelles ils appartenaient; cf. M. Brandis *ap.* Pauly-Wissowa, *s. v. Asia*,

pant aux obligations que les autres citoyens avaient à l'égard de la communauté.

Mais l'octroi pur et simple du droit de cité romain n'entraîne-t-il pas nécessairement les mêmes avantages ? Selon le droit romain, tel que l'expose encore Cicéron, on ne peut appartenir à la fois à deux cités [1] ; par suite, un citoyen d'une ville grecque, devenu citoyen romain, est détaché de sa patrie d'origine et doit pouvoir en conséquence décliner toutes les charges qui s'imposent à celle-ci. Pourtant, à mesure que le nombre des citoyens romains se multiplia, la règle inverse tendit à s'établir : elle est nettement sanctionnée dans l'un des édits de Cyrène de 7/6 avant Jésus-Christ [2].

« Ceux qui, dans la province de Cyrénaïque, ont obtenu le droit de cité, n'en acquitteront pas moins les prestations dans la communauté grecque (*λειτουργεῖν οὐδὲν ἔλασ<σ>ον ἐμ μέρει τῶ<ι> τῶν Ἑλλήνων σώματι*), hormis ceux qui, conformément à une loi ou à un sénatus-consulte, par décision de mon père ou de moi, ont reçu l'immunité en même temps que le droit de cité. Et ceux mêmes à qui a été donnée l'immunité seront exempts de taxe sur les biens qu'ils possédaient alors ; sur la totalité de leurs acquêts, ils acquitteront les taxes dues. »

Il n'y a pas lieu de s'étendre, après d'autres érudits, sur les conséquences du principe qui est à la base de cet édit et d'après lequel le droit de cité romain n'exclut pas la participation à tout autre droit de cité [3]. On voudrait savoir si, précédemment déjà, il n'y avait pas quelque utilité à spécifier d'une manière expresse l'immunité au profit d'un citoyen romain. J. Hatzfeld a bien montré [4], à propos des *negotiatores* établis dans la Grèce et l'Orient hellénique, qu'au point de vue fiscal aussi bien qu'au point de vue judiciaire, la situation des Ῥωμαῖοι, de toute condition, n'était pas réglée par un statut très

p. 1541, suivi par B. HAUSSOULLIER, *loc. laud.*, et par V. CHAPOT, *Province d'Asie*, p. 118 ; H. v. GAERTRINGEN, *ap.* PAULY-W., *s. v. Miletos*, col. 1613.

(1) CIC., *p. Balbo*, 11, 28 : duarum civitatum civis noster esse iure civili nemo potest ; 12, 30 : peritus vero nostri moris ac iuris nemo unquam qui hanc civitatun retinere vellet, in aliam civitatem se dicavit.

(2) Ci-dessus, p. 33, note 1 et p. 46, note 6. C'est le 3e édit, Arangio-Ruiz, p. 356.

(3) Voir surtout A. v. PREMERSTEIN, *Zeitschr. Savigny-Stift.*, Röm. Abt., 1928, p. 470 et suiv. ; 1931, p. 437 ; STROUX-WENGER, *Abh. Bayer-Akad.*, phil.-hist. Klasse, XXXIV, 2, p. 57 et suiv.

(4) *Les trafiquants italiens dans l'Orient Hellénique* (1919), p. 321 et suiv.

défini. Il estime qu'ils n'échappaient nécessairement ni aux impôts municipaux, ni aux impôts romains. Dès lors, même à l'époque républicaine, un *πολίτης ῥωμαῖος ἀνείσφορος* apparaîtrait comme un privilégié par rapport à un simple citoyen romain. Tout au moins peut-on dire, en reprenant une expression de J. Lesquier, qu'il obtient « le maximum des immunités dont peut jouir un *civis* ».

Le deuxième paragraphe prévoit que Séleukos, avec sa famille, sera inscrit dans la tribu Cornelia [1]. Il est souvent difficile de déterminer pour quelle raison l'inscription d'un nouveau citoyen se fait dans telle ou telle tribu [2]. Mais c'est d'ordinaire dans la *Quirina* ou la *Collina*, les moins considérées des tribus urbaines, que l'on trouve rangés les citoyens d'origine asiatique ou syrienne. La tribu Cornelia était une tribu rustique d'ancienne origine, portant le nom d'une *gens* [3]. L'admission immédiate dans cette tribu peut sembler une faveur si l'on se rappelle que L. Cornelius Balbus, dont j'ai déjà parlé, fut en butte à l'envie pour avoir obtenu d'être rangé dans la tribu Crustomina dont la considération n'était pas plus grande que celle de la Cornelia [4]. Toutefois, à une époque où l'octroi du droit de cité fut largement pratiqué, la répartition entre les tribus a pu se faire sans règle précise, surtout pour des gens qui ne devaient pas sans doute s'établir en Italie [5].

[1] L'édit latin ne paraît donner aucun nom de tribu (ci-dessus, p. 49, note 1), mais il peut renvoyer par les lettres *s. s.* à une liste générale où chacun des nouveaux citoyens portait le nom de la tribu qui lui avait été attribuée. Si Séleukos était compris dans une liste analogue, dans l'expédition établie pour lui, on a mis la mention de la tribu à la place convenable.

[2] Cf. V. Chapot, *ap.* Saglio-Pottier, *s. v. tribus*, p. 428.

[3] Cf. Wissowa, *ap.* Pauly-W., *s. v. Cornelia*, col. 1247-1248.

[4] Cic., *p. Balbo*, 57. Selon l'opinion ordinaire, Balbus aurait été d'abord inscrit dans une tribu urbaine, mais, après avoir intenté avec succès une accusation *de ambitu*, il aurait, conformément à la loi, obtenu la tribu de l'accusé dont il avait triomphé ; cf. Munzer, *ap.* Pauly-W., *s. v. Cornelius*, n. 69, col. 1261. Cette opinion est rejetée par W. Kubitschek, *De Roman. tribuum origine ac propagatione* (*Abh. arch. epigr. Seminares Univ. Wien*, II, 1882), p. 79 et note 274. Il cherche à établir un lien entre la tribu de Pompée et celle de Balbus, hypothèse qu'il paraît avoir abandonnée dans *Imperium romanum tributim descriptum* (Prague, 1889), p. 174. — La tribu Crustomina est moins ancienne que la Cornelia ; cf. Bouché-Leclercq, *Inst. Rom.*, p. 26.

[5] Au Ier s. après J.-C., deux soldats originaires d'une Laodicée appartiennent à la tribu Cornelia (Lesquier, p. 206). Une colonie fondée par les triumvirs dans la Gaule Belgique, Noviodunum, y est rattachée.

Il n'est point surprenant que Séleukos et les siens reçoivent le droit de suffrage dans leur tribu [1]. Mais dans l'édit latin, tel qu'il a été interprété, il y aurait une mesure étrange : *si absentes voluerint* [*c*]*enseri*, où il faudrait corriger *censeri* en *censere*, reprenant la *censendi potestas* de la précédente ligne, indiquerait la possibilité d'exercer, même absent, le droit de vote [2]. Le texte grec, tout mutilé qu'il soit, nous engage à conserver *censeri* : καὶ ἐὰν ἀπόντες τει[μᾶσθαι θ]έλωσιν, ce qui signifie seulement : s'ils veulent être recensés en leur absence... [3] La fin du paragraphe demeure obscure et ne correspond pas, ce semble, au texte latin [4]. On spécifie peut-être que Séleukos pourra s'installer partout où il lui plaira, dans les municipes et les colonies d'Italie.

Pour le troisième paragraphe, le texte latin doit sans doute être interprété ainsi : « Dans la mesure où les vétérans avaient des immunités, j'ai voulu qu'ils les conservent et pour tout ce qui concerne les sacerdoces, honneurs, récompenses, privilèges, avantages qu'ils possédaient, j'accorde qu'ils les possèdent, en usent et en jouissent. » Le texte grec précise qu'il s'agit d'avantages acquis avant l'accession à la cité romaine [5].

Le début du quatrième paragraphe de l'édit, jusqu'à *placet*, a été entendu par J. Lesquier comme s'il signifiait qu'on ne pouvait imposer aux vétérans,

(1) La *lex repetundarum* (Bruns, n. 10, p. 72 ; cf. ci-dessus, p. 52, note 1), prévoit de même : [in eam tribum sufragiu]m ferunto inque ea(m) tribum censento. Il n'y a donc pas lieu de contester *censendi potestas* ou d'essayer de l'interpréter en fonction du *censeri* qui suit.

(2) Lesquier, p. 336. Il n'a trouvé à rapprocher qu'un texte de Suétone (*Aug.*, 46) d'après lequel « Auguste entendit faire participer l'Italie aux élections ». Il ajoute que « cet essai n'a pas eu de lendemain et que c'est là une partie caduque de la législation relative aux vétérans ».

(3) Le sens de τει[μᾶσθαι] seul mot que l'on puisse compléter, ce semble, est bien clair ; il me suffira d'en citer un exemple épigraphique, *IG*, V, 1, 1423 (Messène), l. 7 : σὺν τοῖς τετιμαμένοις ἐν τᾶι φυλᾶι Ῥωμαίοις.

(4) J. Lesquier, p. 337, note 3, a voulu couper le paragraphe à peu près immédiatement après *censeri*, alléguant que la mention des parents, des femmes et des enfants ne se réfère pas au droit de suffrage. Mais cette objection tombe. Pour expliquer *quod*[*cum*]*que iis... <sit>* ?, j'entends que le cens s'applique aux personnes et aux biens : cf. Bruns, *Lex Osca tabulae Bantinae*, n. 8, p. 51-52, l. 19-20 : Qui civis Bantinus erit, censetor ipse et pecuniam. Voir aussi le texte de Denys d'Halikarnasse (9,36) que cite Bruns : τιμησάμενοι πολῖται σφᾶς τ' αὐτοὺς καὶ χρήματα.

(5) J'ai essayé de rétablir un sens se rapprochant de celui du texte latin, mais [κατὰ τὸ] δίκαιον (l. 30) est peu satisfaisant. Pour les l. 30 et 31, cf. le sénatus-consulte d'Aphrodisias, *Orient. graec. inscr.*, n. 455, l. 3 : ἅ τε τινα ἔπαθλα, τειμάς, φιλάνθρωπα... ; et l. 7 : τὴν ἐλευθερίαν καὶ τὴν ἀτέλειαν αὐτοὺς πάντων τῶν πραγ-[μάτων ἔχειν, καρπίζεσθαι, καθ]άπερ καὶ τις πολιτεία τῷ καλλίστῳ δικαίῳ καλλίστῳ τε νόμῳ ἐστιν.

contre leur gré, des magistratures ou fonctions publiques [1]. Pour la fin, il ne faisait que suggérer une hypothèse en rapprochant un passage de l'édit de Domitien : « S'agirait-il de quelque chose de plus ou moins analogue à ce que les jurisconsultes appelleront plus tard le *munus hospitis recipiendi* [2] ? » Les débris du texte grec confirment cette hypothèse : c'est un privilège d'ἀνεπισταθμία [3] qui est conféré à Séleukos et aux siens. Il ne sera pas astreint à recevoir contre son gré des hôtes de passage ni à leur fournir leurs quartiers d'hiver. Mais il me paraît non moins certain que le début se rapportait à la même clause, malgré l'embarras de la construction [4]. On énumérait assurément les personnages qui auraient pu prétendre au gîte, qu'ils aient été chargés d'une magistrature [5], d'une légation libre [6] ou de la levée des impôts [7]. Du même coup disparaissait l'obligation de loger des troupes [8], et le dernier membre de phrase, qui demeure obscur [9], supprimait peut-être le droit de réquisition.

[1] *Op. laud.*, p. 336. Il proposait de corriger *magistr[at]us celer[os]* en *magistr[at]us gere[re]*.

[2] *Ibid.*, p. 335, note 2.

[3] Sur l'octroi d'un privilège de ce genre, voir par exemple G. KLAFFENBACH, *Symbolae ad hist. collegiorum artificum Bacchiorum* (1914), p. 26-27 ; AD. WILHELM, *Jahresh. Oest. Inst.*, XVII, 1914, p. 70-71. Hesychius interprète ἐπισταθμία· ὑποδοχὴ ξένων. Cette obligation a été étudiée par KUHN, *Städt. u. bürgerl. Verfassung d. röm. Reichs*, I, p. 61, n. 447.

[4] *Esse* doit se construire avec *in domo*, malgré la place qu'il occupe.

[5] Nous savons qu'à l'époque de Cicéron, le gouverneur de la province d'Asie, avec son entourage, avait droit au gîte lorsqu'il se déplaçait ; cf. CHAPOT, *Province d'Asie*, p. 292, note 4.

[6] Sur les droits que s'arrogeaient les sénateurs chargés d'une *legatio libera*, cf. *Cambr. anc. history*, IX, p. 471-472.

[7] Le texte latin distingue les *procuratores* qui semblent correspondre aux χειρισταὶ εἰσφορῶν du texte grec et les *emptores tributorum* (δημοσιῶναι) qui sont les fermiers des impôts. Le *procurator* doit être un agent qui procède à la perception ou qui assiste les collecteurs sans qu'on puisse, je crois, préciser davantage. Sur le sens de χειριστής, cf. PREISIGKE, *Fachwörterbuch*, *s. v.* et *Wörterbuch*, section 8, *s. v.*

[8] Cf. la *lex Antonia* de 71 av. J.-C. pour Termessos de Pisidie (Bruns, n. 14, II, l. 6-17 ; cf. R. HEBERDEY, *Wien. Anz.*, 1931, p. 21 et s.) : Nei quis magistratus prove magistratu legatus ne[iv]e quis alius meilites in oppidum Thermesum maiorum Pisidarum agrumve Thermensium maiorum Pisidarum hiemandi caussa introducito neive facito quo quis eo meilites introducat quove ibei meilites hiement nisei senatus nominatim, utei Thermesum majorum Pisidarum in hibernacula meilites deducantur, decreverit, neive quis magistratus prove magistratu legatus neive quis alius facito neive imperato quo quid magis iei dent praebeant ab eis ve auferatur nisei quod eos ex lege Porcia dare praebere oportebit.

[9] *Deducere*, terme technique pour l'établissement d'une colonie, est employé dans la *lex Antonia* citée dans la précédente note pour exprimer l'idée de conduire les soldats dans leurs quartiers d'hiver. Dans ce même passage, la réquisition est indiquée par : *ab aliquo auferre*. La lecture des premiers mots du

A partir du cinquième paragraphe, nous n'avons plus le secours de l'édit latin et, sur le sens des l. 36-39, on ne peut même pas hasarder une conjecture. A la l. 40, on distingue le mot ἐπιγαμία qui correspond au *connubium* latin. Nous avons vu que la femme de Séleukos recevait la *civitas*, il ne peut donc être question d'elle et nous ne savons à qui était donné le *connubium* [1]. A la l. 43, il est fait mention de la *lex Atilia*, et, comme cette loi est souvent mentionnée avec une *lex Iulia* [2], il est probable qu'il faut compléter : νόμοι Ἀτειλίοι [καὶ νόμοι] Ἰουλί[οι] [3]. L'une et l'autre loi concernant la tutelle [4], le paragraphe ou une partie du paragraphe réglait sans doute les obligations de Séleukos sur ce point [5].

C'est peut-être à la l. 45 que commence un paragraphe nouveau, le septième, où il était évidemment question d'exonérations diverses concernant les impôts indirects et les taxes douanières [6]. Ces exonérations sont valables, quel que soit le lieu où Séleukos établira son domicile [7]. De même César avait accordé à Antipatros de Judée πολιτείαν ἐν Ῥώμῃ καὶ ἀτέλειαν πανταχοῦ [8]. Les exonérations s'étendent aussi bien aux taxes levées par Rome qu'à celles dont les villes mêmes ont le bénéfice [9]. Il s'agit principalement des droits qui frappaient les produits, les marchandises, le bétail, à l'exportation comme à

membre de phrase en question ([a]b ea) me semble encore incertaine, et il faut tenir compte aussi des innombrables fautes du papyrus.

(1) Ci-dessus, p. 51.

(2) Cf. Taubenschlag, *ap.* Pauly-Wissowa, *s. v. lex Atilia* et *lex Iulia et Titia*, col. 2392. On admet parfois qu'à cette dernière loi, il en faut substituer deux, la *lex Iulia* et la *lex Titia*. Notre texte n'apporte aucun argument dans cette controverse ; mais je remarque qu'on rapporte d'ordinaire la loi Iulia et Titia à l'année 32. La loi visée ici serait certainement plus ancienne.

(3) Remarquons toutefois que M. Seyrig indique après Ἀτειλίοι un vide de cinq lettres et estime en conséquence qu'un paragraphe commence à la l. 44.

(4) La première, qui date du IIe siècle, régularisait la *datio tutoris* pour la ville de Rome. Le bénéfice de cette mesure était étendu aux provinces par la seconde.

(5) Sur la législation ultérieure concernant les obligations de tutelle incombant aux vétérans, cf. Lesquier, p. 344-345.

(6) L'*immunitas* (ἀνεισφορία), stipulée au paragraphe premier, ne s'appliquait donc pas aux *vectigalia* : cf. ci-dessus, p. 52.

(7) L'Asie, opposée à l'Europe (l. 48) désigne évidemment, selon la définition de Polybe (III, 37, 4), cette partie du monde qui a pour limites le Tanaïs et le Nil. Il est donc question des ἐπαρχεῖαι qui sont situées en Europe et en Asie. Au début de la l. 49, [δη]μοσίων ne peut se rapporter à ἐπαρχειῶν. S'agirait-il des *publica* (ci-dessous, p. 58, note 2).

(8) Jos., *Ant. Jud.*, XIV, 137.

(9) D'où l'opposition, l. 51-52, entre πολιτεία et δημοσιώνης, ce dernier terme désignant les *publicani*. En Asie, à l'époque des Attalides, on distingue de même les τέλη qui reviennent au roi et ceux que lève la cité, cf. M. Holleaux, *Bull. Corr. Hell.*, 1924, p. 54, note 4.

l'importation ; or, une restriction essentielle est imposée, qui limite l'exemption des droits aux objets de consommation personnelle [1].

Il n'y a pas lieu de croire que Séleukos ait obtenu par ces dispositions une faveur inusitée. A coup sûr, nous ignorons ce qu'Octave a octroyé à ses vétérans en cette matière. Mais à la fin du Ier siècle après Jésus-Christ, un édit de Domitien stipule en faveur des vétérans, l'exemption complète des impôts indirects et des droits de douane : « Visum est mihi edicto significare universoru[m] vestrorumve (?) veterani milites omnibus vectigalib[us] portitoribus (= portoriis) publicis liberati immunes esse debent ipsi, coniuges liberique eorum parentes... [2]. » Selon toute vraisemblance, il n'y a eu là que le renouvellement — et peut-être l'extension — d'une immunité précédemment accordée [3].

Les dispositions qui suivent ont trait à la juridiction. Avec le huitième paragraphe, on peut mettre en parallèle un passage du sénatus-consulte concernant les trois navarques [4] : *ὅσα τε ἂν αὐτοὶ τέκνα ἔκγονοι γυναῖκές τε αὐτῶν παρ' ἑτέρων μεταπορεύωνται ὅπως τούτων τέκνων* <*ἐκγόνων*> *γυναικῶν* <*τε*> *αὐτῶν ἐξουσία καὶ αἵρεσις* [*ᾖ*] *ἐάν τε ἐν ταῖς πατρίσιν κατὰ τοὺς ἰδίους νόμους βούλωνται κρίνεσθαι ἢ ἐπὶ τῶν ἡμετέρων ἀρχόντων* [[*ἢ*]] *ἐπὶ Ἰταλικῶν κριτῶν ἐάν τε ἐπὶ πόλεως ἐλευθέρας τῶν διὰ τέλους ἐν τῇ φιλίᾳ τοῦ δήμου τοῦ Ῥωμαίων μεμενηκυιῶν οὗ ἂν προαιρῶνται ὅπως ἐκεῖ τὸ κριτήριον περὶ τούτων τῶν πραγμάτων γίνηται* [5]. Tandis que, dans le sénatus-consulte, il est question aussi

[1] On rapprochera la mesure prise en faveur d'un Romain par la ville d'Abdère au IIe ou Ier siècle avant Jésus-Christ, *Bull. Corr. Hell.*, XXXVII, 1913, p. 125, l. 25 et suiv. : δεδόσθαι δὲ αὐτῶι καὶ ἀτέλειαν... ὧν ἂν ἐξάγῃ ἢ εἰσάγῃ εἰς τὴν ἰδίαν χρείαν καὶ μὴ κατ' ἐμπορίαν, δεδόσθαι δὲ αὐτῶι καὶ ἐξαγωγὴν σίτου εἰς τὴν ἰδίαν χρείαν κατ' ἐνιαυτὸν ἕως μεδίμνων ἑκατόν. Ici on distingue sans doute, l. 50, l'ensemble des produits (τὰ ἴδια) et le bétail (τὰ θρέμματα). Les Romains ont limité le privilège de l'ἀτέλεια, même en ce qui concerne les budgets municipaux. Au IIe siècle avant Jésus-Christ, dans leurs conventions avec Ambracie, ils prévoyaient l'exemption des droits de douane sans restriction pour les citoyens romains et les alliés de nom latin (T. Liv., XXXVIII, 44, 5).

[2] Voir les références à ce document ci-dessus, p. 48, note 1. J'ai donné le texte de la tablette, qu'on peut amender de diverses manières. Il est possible que *publicis* doive être détaché de *portoriis* pour désigner une catégorie spéciale de taxes (*Zölle*, Wilcken, *Chrest.*, n. 463, note à la l. 14).

[3] Lesquier, p. 335, ne s'est pas prononcé sur ce point, faute de documents. Le texte de Rhosos me paraît apporter un argument nouveau, d'après lequel on peut considérer cette exemption comme ancienne.

[4] Cité ci-dessus, p. 44, note 1 ; il s'agit des l. 17 et suiv.

[5] On avait voulu conclure de ce passage qu'en 78 avant Jésus-Christ, ni Milet ni Karystos ni Klazomène n'étaient des villes libres

bien des poursuites qui pourront être exercées par les intéressés que de celles qui seront exercées contre eux, notre document ne paraît prévoir que les actions judiciaires où Séleukos et les siens seraient défendeurs[1]. Mais, dans l'un et l'autre cas, une triple juridiction est ouverte[2]. Séleukos et sa famille, tout comme les trois navarques, pourront à leur gré être jugés dans leur patrie selon la législation en vigueur, recourir au tribunal d'une ville libre ou s'adresser aux magistrats représentant l'autorité romaine. Tout jugement porté contre eux en infraction à cette règle[3] sera considéré comme caduc[4].

Les prescriptions d'ordre juridique se poursuivent au début du dernier paragraphe qui englobe simultanément[5] des mesures de sanction, d'un carac-

puisqu'on oppose leurs tribunaux à ceux des ἐλεύθεραι πόλεις. Cette théorie, déjà contestée par B. Haussoullier, *Milet et le Didymeion*, p. 427, note 5, reprise par V. Chapot, *Province d'Asie*, p. 111, est insoutenable; Rhosos est une ville autonome (ci-dessus, p. 52, note 7).

[1] B. Haussoullier, *op. laud.*, p. 248, note, interprète μεταπορεύεσθαι dans le sénatus-consulte comme désignant des revendications « notamment en matière de successions »; mais le sens me paraît plus général. Notre document juxtapose différents termes dont la valeur commune semble être : exercer des poursuites : κατηγορεῖν, intenter une accusation; ἄγειν (sans doute εἰς δίκην, bien que le complément ne s'accorde pas avec les traces de lettres), citer en justice; κριτήριον κατ' αὐτῶν λαμβάνειν (qui répond à κριτήριον δοῦναι, *Sylloge*[3], n. 679, l. 46; l. 48 et 49; etc.), introduire contre eux une demande en instance; [κρί]σιν συνίστασθαι, « obtenir un jugement; mais peut-être faut-il lire et compléter; [πρᾶ]ξιν συνίστασθαι, cf. P. Meyer, *Jurist. Papyri*, n. 48, l. 38 : βούλομαι τὴν πρᾶξιν συστή[σασθαι] que l'on entendrait : chercher à obtenir une exécution. L'expression πρᾶξιν συνίστασθαι, fréquente chez Polybe (III, 50, 7, IV, 18, 1; V, 96, 4; etc.), y signifie : machiner une entreprise.

[2] Il y a lieu, dans le sénatus-consulte de supprimer, avec Bruns, η inséré entre ἀρχόντων et ἐπὶ Ἰταλικῶν κριτῶν. Ce ne sont pas deux juridictions distinctes: les magistrats romains donnent des juges romains. Sur les tribunaux provinciaux et le choix des juges, voir l'étude de Stroux et Wenger sur les édits de Cyrène (cf. p. 46, note 6), p. 74 et suiv.

[3] La fin de la l. 57 : περὶ τα αὐτῶν κρίνη<ι> προσανε[ν]έγ[[κας] n'est pas claire, si elle est exactement complétée : προσαναφέρω signifie « en référer à ». Si l'on pouvait écrire προσανε-[ν]εγ[κάντων], le sens serait: rendre un jugement les concernant alors qu'ils en auraient référé (à un autre tribunal); mais la restitution est trop longue. J'entends donc qu'il s'agit d'un juge qui poursuivrait un jugement contre eux bien qu'en ayant référé (sur leur requête) à une autre autorité. Pour exprimer l'idée d'intenter une accusation, on trouve ἐπιφέρειν κρίσιν κατά τινος (sénatus-consulte de Délos, *Sylloge*[3], 663, l. 24), τὸ ὄνομα καταφέρειν (loi de Delphes, déjà citée ci-dessus, p. 37, C, l. 24).

[4] Pour la tournure négative, l. 58-59, cf. *Sylloge*[3], n. 364, l. 70-71 : μὴ εἶναι τὰς πράξεις κυρίας.

[5] Il n'y a dans les l. 60-72 aucune division matérielle; mais on remarquera l'absence de liaison à la fin de la l. 63 : ἥτις ἂν πολι[τεία], et à la fin de la l. 70: ταῦτα τὰ προγεγραμμένα. Elle indique des coupures dans le développement.

tère plus général (l. 63-72). Pour les prescriptions, nous avons ici encore un terme de comparaison dans le sénatus-consulte des navarques : *ἐάν τε περὶ τῶν ἰδίων πραγμάτων πρεσβευτὰς πρὸς τὴν σύγκλητον ἀποστέλλειν αὐτοί τε παραγίνεσθαι προαιρῶνται, ὅπως αὐτοῖς τέκνοις ἐκγόνοις τε αὐτῶν πρεσβευταῖς παραγίνεσθαι καὶ ἀποστέλλειν τε ἐξῇ* [1]. Dans notre texte, malgré les mutilations [2], il semble que le privilège d'envoyer au sénat de Rome ou aux magistrats de Rome ou d'une province des ambassadeurs privés, ou d'y aller auprès d'eux en cette qualité, soit limité au cas où Séleukos et les siens encourraient une peine d'une exceptionnelle gravité [3]. Il y aurait à la fois reconnaissance et limitation du droit d'appel, selon une tendance qui se précisera plus tard, et la disposition serait complémentaire de la précédente [4].

Les formules de sanction commencent à la l. 63. Si la signification générale en est claire, des incertitudes subsistent dans le détail. On prévoit que les pri-

[1] L. 27 et suiv. Dans le sénatus-consulte, cette prescription ne suit pas immédiatement celle qui a été citée précédemment.

[2] Ὄνομα δέξασθαι doit correspondre au latin *nomen (rei) recipere*. Le magistrat devant qui on a déposé une plainte au criminel (τὸ ὄνομα καταφέρειν, ci-dessus, p. 59, note 3) décide s'il y a lieu de la recevoir et d'autoriser les poursuites ; cf. Cic., *Verr*, 2. 2. 38 : [Pacilius] ait, si liceret, absentis nomen deferre se velle. Iste [Verres] vero... se recepturum.

[3] Il faudrait déterminer le sens précis de πρόκριμα κεφαλῆς (l. 61). Une expression analogue se retrouve dans un rescrit impérial du IIe siècle après Jésus-Christ, *IG*, V, 1, n. 11, col. II, l. 5 et suiv. : περὶ μὲν τῶν ἀμφισβητήσεων αἵτινες ἂν ὦσιν ἐλάττους α' δηναρίων καὶ μήτε κριτήριον ἢ πρόκριμα κεφαλικῆς δίκης ἢ ἐπιτιμίας ἔχουσιν, ἐπικαλεῖσθαί με ἢ πείθ[ε]σθαι τοῖς ἐπικαλεσαμένοις κω[λ]ύω. Le πρόκριμα correspond au *praejudicium* latin, lequel, on le sait, touche au statut personnel puisqu'il peut porter *de libertate* et *de ingenuitate* (cf. G. Humbert, *ap.* Saglio-Pottier, *Dict. Ant. s. v. praejudicium*). La peine de mort ne peut, semble-t-il, découler directement du *praejudicium*. Mais est-il nécessaire d'admettre avec Abbott et Johnson (*Municipal Administration in the Roman Empire*, 1926, p. 446) que, dans le rescrit impérial, πρόκριμα κεφαλικῆς δίκης s'appliquait aux cas comportant la peine de mort, ἐπιτιμίας concernant la perte des droits civiques ? A propos du quatrième édit de Cyrène, une discussion s'est engagée pour savoir s'il ne fallait pas distinguer les procès dirigés contre les ὑπόδικοι κεφαλῆς des θανατηφόροι δίκαι (IV, l. 65 et I, l. 9). A. v. Premerstein, *Zeitschr. Savigny-Stift.*, XLVIII, 1928, p. 443 et 475, a soutenu que les peines capitales englobaient, avec la peine de mort, la perte de la liberté ou même des droits civiques, et il a défendu cette théorie, *ibid.*, LI, 1931, p. 441-442, où l'on trouvera de nouveaux exemples (Édit d'Auguste, *Rev. Hist.*, CLXIII, 1930, p. 245 et suiv.; rescrit de Sévère Alexandre, *Pap. Oxyr.*, XVII, 2104).

[4] On retrouve bien, l. 63, le περὶ τῶν ἰδίων πραγμάτων qui figure, sans autre indication, dans le sénatus-consulte ; mais ici, cette mention n'indique pas qu'en chaque occasion, la démarche pouvait être faite.

vilèges accordés à Séleukos et à sa famille, particulièrement, semble-t-il, les privilèges d'ordre juridique, peuvent être menacés, soit par une cité (*πολιτεία* = *civitas*) [1], soit par un magistrat (*ἄρχων*), ce dernier terme pouvant comprendre sans doute des fonctionnaires romains non moins que des magistrats municipaux. J'ai supposé qu'on énonçait d'abord d'une manière très générale les infractions possibles [2], puis, qu'on en précisait la nature. Ἐκ *προσαγωγῆς γιγνώσκειν* (l. 64) doit s'appliquer à une juridiction imposée par contrainte [3]; *ἐνεχυράζειν* (l. 65) désigne la prise de gages [4]. Le dernier membre de la proposition conditionnelle a de nouveau une portée générale : il vise tous les empêchements qui pourraient être apportés d'une manière frauduleuse [5] à l'exercice des droits reconnus à Séleukos.

L'amende infligée est de 100.000 sesterces ; elle est de moitié moindre que celle qui est inscrite dans la loi romaine de Delphes, visant, en apparence au moins, la piraterie [6]. Le chiffre en est cependant exorbitant. Il faut admettre qu'il avait été fixé non point pour le cas particulier de Séleukos, mais pour assurer l'exécution des mesures prises en faveur des vétérans, lesquelles, on le sait, soulevaient une formidable opposition [7].

Pour la récupération de l'amende, un certain nombre de formules que l'on rencontre dans les lois romaines doivent être rapprochées.

(1) La loi de Delphes (ci-dessous, note 2), *B*, l. 22, distingue pourtant les πόλεις et les πολιτεῖαι, cités et États.

(2) Cf. la loi « des pirates », *Fouilles de Delphes*, III, fasc. IV, 1, n. 37, C, l. 19 et suiv. : Ἐάν τις ὑπεναντίον τῶι νόμωι τούτωι [τ]ι ποιήσῃ ἢ εἴτε τι οὓς δεῖ κατ[ὰ το]ῦτον τὸν νόμον τι ποιῆσαι μὴ ποιήσῃ. Voir aussi *Ibid.*, l. 15 : μήτε τις ποιείτω μήτε ἐπικρινέτω ὧι ἔλασσον ὅσα δεῖ κατὰ τοῦτον τὸν νόμον γίν[η]ται.

(3) Si γιγνώσκειν correspond bien au latin *cognoscere*, instruire une affaire, je ne vois pas l'équivalent de ἐκ προσαγωγῆς, le terme *praevaricatio* (cf. LÉCRIVAIN, *ap.* SAGLIO-POTTIER, *Dict. Ant. s. v.*) ne convenant pas ici. La traduction même de l'expression grecque n'est pas certaine : on la rencontre chez Démosthène (XXIII, 174) ; mais H. Weil y substitue ἐκ προσαγωγῆς qui signifierait par contrainte. C'est le sens qui conviendrait dans notre passage.

(4) Il s'agit apparemment de gages indûment saisis pour contraindre Séleukos et les siens à payer des impôts ou taxes qui, d'après leur statut, ne leur incombaient pas ; voir, par exemple, DITTENBERGER, *Orient. graec. inscr.*, 629, l. 96 et suiv.

(5) *δόλωι πονηρῶι* calque *dolo malo* ; cf. G. COLIN, *Bull. Corr. Hell.*, 1924, p. 94, note 2.

(6) Sur l'amende de 200.000 sesterces dans la loi « des pirates », cf. G. COLIN, *ibid.*, p. 93, note 3, et J. CARCOPINO, *Mélanges Glotz*, I, p. 123-124.

(7) Sur les effets des mesures prises en faveur des vétérans après Philippes, voir R. HOLMES, *The architect of the Roman Empire* (1928), p. 93 et suiv.

1) *Lex Julia agraria* (Bruns, n. 15, p. 96) : eiusque pecuniae qui volet petitio hac lege esto (Cf. *lex Julia municipales*, n. 18, p. 103 et suiv.).

2) *Lex Tarentina* (n. 27, p. 120): eiusque pequniae magistratus quei quomque in municipo erit petitio exactioque esto.

3) *Lex Ursonensis* (n. 28, p. 123): euisque pecuniae cui volet petitio, II vir[o] qui « q » ue i(ure) d(icendo) p(raerit) exactio iudicatioque esto.

4) *Ibid.* (p. 129 et suiv.): eiusque pecuniae cui volet petitio persecutioque esto.

5) *Ibid.* (p. 136 et suiv.) : eiusque pecuniae cui volet rec(iperatorio) iudicio aput II vir(um) praef(ectum)ve actio petitio persecutioque h(ac) l(ege) ius potestasque esto.

6) *Lex Salpensa* (n. 30, p. 145) : eiusque pecuniae deque ea pecunia municipum eius municipi cui volet cuique per hanc legem licebit, actio petitio persecutio esto (cf. *lex Malacitana*, n. 30, p. 153).

La formule n. 5 paraît la plus voisine de celle que nous rencontrons ici : dans la province, l'action en recouvrement sera engagée par qui voudra devant le magistrat romain et il en est de même sans doute à Rome : *ἔκπραξις* (l. 68) et *ἐκπράττειν* (l. 69) semblent précédés, l'un d'un substantif, l'autre d'un verbe ; peut-être avait-on tenté d'exprimer la distinction faite dans les textes latins entre *petitio* et *exactio*, mais sans rapporter l'une des actions à un particulier, l'autre à un magistrat. La loi romaine de Delphes est beaucoup plus précise et plus proche du latin [1] : *ταῦτά τε τὰ χρήματα ὁ βουλόμενος ὅστις ἐ[ν] ταύτηι τῆι πολιτείαι γ[ε]γενημένος ἐστὶν ἐλεύθερος, ὅσοις κατὰ τοῦτον τὸν νόμον χρήματα ἐναιτήσει<ν> καὶ κρίνεσθαι ἐξῆ* [2], *οὗτοι ἀγέτωσαν καὶ κρινάτωσαν τό τε ὄνομα καταφερέτωσαν πρὸς τὸν περὶ τούτων.*

Pour garantir le paiement de l'amende, des cautions étaient d'ordinaire

[1] *Fouilles de Delphes*, III, fasc. IV, 1re partie, n. 37, C., l. 23 et suiv.

[2] Le membre de phrase ὅσοις... ἐξῆ me paraît avoir été mal compris par G. Colin qui traduit ainsi tout ce passage : « Ces sommes, que le premier venu, pourvu qu'il soit citoyen libre de notre [?] république, ait le droit de les réclamer en justice et d'intenter un procès à toute personne vis-à-vis de qui il y aura lieu de le faire d'après cette loi ; qu'il ouvre une action, introduise l'instance, et défère le nom du délinquant à l'autorité compétente » (*ibid.*, p. 46). En fait ὅσοις par une construction *ad sensum* se rapporte à ὅστις, lequel est d'ailleurs repris un peu plus loin par οὗτοι. Le membre de phrase correspond à ce que nous trouvons dans la formule n. 6, indiquée ci-dessus : cui volet cuique per hanc legem licebit.

exigées ; c'est sans doute une prescription de ce genre qu'on lisait à la fin de la l. 69 et au début de la l. 70 [1]. Enfin, le soin est remis aux magistrats et promagistrats d'assurer par leurs décisions propres l'exécution de l'ensemble des prescriptions précédentes [2].

.:

Il importe enfin de dater avec autant de précision que possible nos quatre documents de Rhosos et de déterminer en conséquence quelques étapes de la carrière du navarque. Ce faisant, nous aurons à reconsidérer l'acte octroyant à Séleukos droit de cité et immunité.

En tête de la lettre d'envoi (n. I), figure l'indication d'une année et d'un mois. Le mois Apellaios appartient au calendrier macédonien ; une éraflure malencontreuse a mutilé le chiffre de l'année. Une mention analogue se retrouvait au début de la seconde et de la troisième lettre (nos III et IV), mais il n'en reste que le quantième de deux mois macédoniens : le 15 Dystros et le 9 Apellaios. Il s'agit apparemment d'une ère locale et la première date, inscrite en vedette, devait indiquer soit l'époque où la lettre d'envoi avait été reçue, avec l'acte qui l'accompagnait, soit celle où cet acte avait été déposé dans les archives de la cité [3].

Selon G. Macdonald [4], le point de départ de l'ère de Rhosos pourrait être calculé d'après les dates inscrites sur deux médailles appartenant l'une à l'époque de Commode, l'autre à celle de Caligula : ce serait l'année 39 où le légat d'Antoine, P. Ventidius, écrasa Labiénus et délivra des Parthes la Cilicie et la Syrie [5]. Or, d'après les faibles traces qui subsistent du chiffre de l'année

[1] *Lex de repetundis*, Bruns, n. 10, p. 68 : [earum rer]um, quei ex h(ac) l(ege) condemnatus erit q(uaestori) praedes facito (le juge) det de consilii maioris partis sententia quantei eis censuer[int]. Voir aussi les *notes critiques*, ci-dessus, p. 38.

[2] Sur ces lignes, cf. p. 38.

[3] Voir ci-dessous, p. 71, la conclusion que l'on peut tirer de ce qui subsiste de la date locale au début de la seconde lettre.

[4] *Journ. internat. d'archéologie et de numismatique*, 1903, p. 47-48.

[5] On avait cru précédemment que les médailles de l'époque impériale étaient datées d'après deux ères différentes : une médaille de Commode, datée de 219, aurait indiqué l'ère d'Actium ; une médaille de Septime-Sévère, datée de 256, l'ère de César (48 av. J.-C.). Il faut reconnaître que cette double datation est surprenante. D'après G. Macdonald, la médaille de Sévère n'existe pas ; par contre, le cabinet Hunter contient une médaille de Caracalla, précisément datée de 256. On peut ainsi fixer exactement pour Rhosos une ère unique

au haut de la plaque [1]. M. Seyrig estime qu'on n'a le choix qu'entre H et IP [2]. La 110e année nous reporterait vers le milieu du IIe siècle. Rien n'empêche à coup sûr qu'aux environs de 150 quelque Séleucide ait accordé la liberté à Rhosos [3], mais, comme la lettre d'envoi d'Octave est certainement postérieure à 39, on ne voit pas pour quelle raison les habitants de Rhosos auraient encore recouru à une ère ancienne après y avoir substitué une nouvelle. La 8e année, en partant de 39, correspondrait à l'année 31 : cette date n'est valable que si l'on suppose que Rhosos a différé jusqu'après Actium de donner suite à la lettre d'Octave écrite quelques années auparavant. La théorie de Macdonald n'est donc ni consolidée ni ruinée par nos documents [4] ; et il reste que pour nous, la date selon l'ère de Rhosos est inutilisable, même à titre de contrôle des résultats obtenus par ailleurs.

La titulature d'Octave, dans la lettre d'envoi, est d'un plus grand secours : il y est dit *[αὐτοκράτ]ωρ Καῖσαρ, θεοῦ Ἰουλίου υἱός, αὐτοκράτωρ τὸ τέταρτον, ὕπ[ατος τὸ δεύτ]ερον καὶ τὸ τρίτον ἀποδεδειγμένος*. Nous considérerons d'abord la dernière partie de cette titulature.

On sait qu'au moment de la paix de Misène, conclue avec Sextus Pompeius vers août 39 [5], on fixa par avance les consulats pour les années 34 à 31. Marc-Antoine, qui avait été une première fois consul en 44, devait l'être à nouveau en 34, et une troisième fois en 31 ; Octave, consul en 43, le serait en 33 et 31 [6]. C'est ainsi que l'un et l'autre, à partir du milieu de 39 environ et jusqu'au

dont le point de départ est 39, ce qui donne 180, *première* année possible pour Commode (180-192), et 217, *dernière* année possible pour Caracalla (211-217). — Je ne puis discuter ces données. Remarquons seulement que la Syrie a encore été menacée par les Parthes en 38 ; cf. R. Holmes, *The architect of the Roman Empire*, p. 121-122.

(1) Ni la photographie ni l'estampage ne permettent une conclusion.

(2) M. Seyrig remarque toutefois avec raison qu'à la ligne 73, on a écrit IE, et qu'ici, par analogie, on devrait trouver PI plutôt que IP.

(3) En fait, il ne paraît pas qu'aucune cité de Syrie ait obtenu l'indépendance avant la fin du IIe siècle. L'ère de Séleucie-de-Piérie commence en 109 ; cf. Bouché-Leclercq, *Histoire des Séleucides*, p. 603 ; pour les autres cités, *ibid.*, p. 396, note 1.

(4) Si l'on pouvait déchiffrer sur la pierre IΓ, et attribuer à Rhosos, pour un temps au moins, une ère de César partant de 49 ou de 48, on arriverait à une date concordant à peu près avec celle que je propose, d'après la titulature d'Octave, pour la lettre d'envoi. Il est incontestable que maintes villes de Syrie ont adopté cette ère ; cf. Kubitschek, *op.* Pauly-W., *s. v. Aera*, col. 650.

(5) Sur la date de la paix de Misène (ou de Pouzzoles), cf. R. Sciama, *Rev. arch.*, 1914, I, p. 342 ; J. Carcopino, *Rev. Hist.*, t. 161 (1929, 2e partie), p. 227-228 : juillet ou août 39.

(6) App., *B. C.*, V, 73, 313 ; cf. R. Holmes, *op. laud.*, p. 108, note 1.

1er janvier 34 pour l'un, jusqu'au 1er janvier 33 pour l'autre, ont pu être dits : consul désigné pour la deuxième et la troisième fois. Des médailles de Marc-Antoine lui donnent ce titre sans ambiguïté possible : COS · DES · II ET III [1] et l'on a complété sur ce modèle la lettre adressée aux habitants d'Aphrodisias et de Plarasa qu'on lui attribue : [ἀποδεδει]γμένος τὸ β' καὶ [τὸ γ'] [2]. Les médailles d'Octave présentent une rédaction quelque peu différente : COS · ITER · ET · TERT · DESIG., que Babelon a encore interprété : consul pour la deuxième fois, consul désigné pour la troisième fois [3], rapportant ainsi ces médailles à l'année 32. Mais W. Kolbe objecte qu'en raison de la copule *et*, il faut rattacher aussi *iterum* à *designatus* [4] et cette remarque exacte vaut pour notre texte. Remarquons, en effet, la différence entre la première lettre d'Octave (n. I) et la seconde (n. III) : dans l'une, nous trouvons ὑπ[ατος τὸ δεύτ]ερον καὶ τὸ τρίτον ἀποδεδειγμένος ; dans l'autre ὕπατος [τὸ τρί]τον, ἀποδεδειγμένος τὸ τέταρτον. Les précautions prises dans le second cas pour éviter toute amphibologie : suppression de la copule, insertion de ἀποδεδειγμένος entre les deux chiffres ordinaux, indiquent clairement que, dans le premier cas, nous devons entendre : consul désigné pour la deuxième et la troisième fois.

Dès lors, la lettre d'Octave ne peut être ni antérieure à août 39, ni postérieure au 31 décembre 34. Est-il possible de préciser davantage ? On se demandera d'abord s'il ne faut pas tenir compte de l'absence du titre de *triumvir*. L'autorité d'Octave reposait jusqu'au 31 décembre 38 sur les pouvoirs accordés aux triumvirs par la loi Titia à la fin de 43 [5]. Ces pouvoirs furent renouvelés au colloque de Tarente en septembre ou octobre 37. Encore ne s'agit-il que d'un accord privé ; s'il fut ratifié par le peuple — ce dont on a pu douter [6] —, nous ignorons la date de cette ratification. Durant le second quinquennium de son triumvirat, Octave se nomme *III vir r(ei) p(ublicae) c(onsti-*

(1) Cf. BABELON, *Monnaies de la République Romaine*, I, p. 179-189, n. 60-62.

(2) DITTENBERGER, *Orient. graec. inscr.*, n. 453.

(3) *Ibid.*, II, p. 58 et suiv., n. 136 et suiv. ; cf. p. 60. Voir aussi GARDTHAUSEN, *Augustus u. seine Zeit*, II, p. 175.

(4) HERMES, XLIX, 1914, p. 277, note 1. U. WILCKEN, *Sitzungsber Berl. Akad.*, 1925, p. 74, se rallie à cette conclusion. Reconnaissons d'ailleurs qu'à l'insu de Kolbe, le sens de la formule avait déjà été établi, contre Babelon, par GRUEBER, *Coins of the Roman Republic*, II (1910), p. 414, note 2.

(5) Cf. U. WILCKEN, *loc. laud.*, p. 69.

(6) Sur cette question complexe de droit constitutionnel, voir l'article d'U. WILCKEN précédemment cité, et la discussion de R. HOLMES, *op. laud.*, p. 232 et suiv.

tuendae) *iterum* [1]. On pourrait penser que, respectueux des formes légales, il ne s'est pas arrogé un titre auquel il ne se considérait pas comme ayant droit [2]. Notre lettre daterait alors exactement de l'année 37.

Mais cette conclusion paraît contredite par la première partie de la titulature : *αὐτοκράτωρ τὸ τέταρτον*. Je n'ignore pas que les dates des premières salutations impériales, en ce qui concerne Octave, ne peuvent être rigoureusement établies [3]. La sixième, nous le savons de source certaine, est consécutive à la bataille d'Actium [4] et dès lors, il paraît douteux qu'on puisse faire remonter la quatrième jusqu'à une date antérieure à l'année 36. Avec plus de raison, on la rapportera à la victoire remportée sur Sextus Pompée (septembre 36) et à l'ovation qui la suivit (Ides de novembre 36) [5], en réservant la cinquième pour les victoires dalmates de 33 [6]. Nous resserrerions ainsi quelque peu les dates entre lesquelles la lettre aurait pu être écrite : derniers mois de 36 au plus tôt, dernier mois de 34 au plus tard.

L'année 37 serait donc exclue par cette considération, et l'omission du titre de triumvir ne pourrait être expliquée par un scrupule juridique d'Octave. La doit-on attribuer à une cause fortuite [7] ? Peut-être pas. S'il en faut croire Grueber, après la défaite de Sextus Pompée, Octave interdit que le titre de triumvir, discrédité par la dégradation de Lepidus, fût gravé sur les médailles à son nom, qui sortaient de l'atelier monétaire de Rome [8]. A coup sûr, son

[1] Voir ci-dessous, p. 67.

[2] R. Holmes écrit, p. 243 : « There is absolutely no evidence that during the first nine months of 37 they [les triumvirs] regarded themselves as Triumvirs on the ground of the *lex Titia*. »

[3] Cf. Th. Mommsen, *Res Gestae Divi Augusti* (2e éd., 1883), p. 11 et suiv.

[4] Orosius, 6, 19, 4.

[5] Cf. Th. Mommsen, p. 12 : Eius acclamationis nulla memoria superest. Recte refertur ad victoriam Siculam ovationemque ex ea a. 718. C'est aussi l'opinion de Grueber, II, p. 3.

[6] Th. Mommsen et Grueber, *ibid.* ; cf. Gardthausen, I, p. 329 ; II, p. 164, citant l'inscription *CIL*, V, 526, où la part de la restitution est malheureusement trop considérable.

[7] S'il était permis de faire un état absolu des documents insérés par Josèphe dans son œuvre historique, on aurait un exemple presque similaire, *Ant. Jud.*, XIV, 319 et suiv. Antoine annonçant à la ville de Tyr l'envoi d'un *diatagma*, écrit : Μᾶρκος Ἀντώνιος αὐτοκράτωρ Τυρίων ἄρχουσι βουλῇ δήμῳ χαίρειν. Cependant le *diatagma* débute ainsi : Μᾶρκος Ἀντώνιος αὐτοκράτωρ τῶν τριῶν ἀνδρῶν καταστάντων περὶ τῶν δημοσίων πραγμάτων. Mais il faut reconnaître que la transcription de la titulature est souvent fautive chez Josèphe ; voir par exemple la lettre et la décision de J. Caesar pour Hyrkan de Judée, *Ant. Jud.*, XIV, 190 et suiv., dont il a été question ci-dessus, p. 46, note 6.

[8] *Op. laud.*, II, p. 3 ; p. 8, note 2 ; p. 414 ; p. 580, note 1. Grueber est suivi par R. Holmes, *op. laud.*, p. 120 ; cf. p. 245.

autorité a reposé bien au delà de 36 sur ses pouvoirs de triumvir, et la désignation officielle n'a pas disparu totalement [1]; nous en verrons tout à l'heure un exemple probable. Pourtant il est possible que nous ayons ici une marque de cette répugnance dont témoigneraient d'autre part les médailles.

*
* *

Le document dont la lettre prescrit le dépôt dans les archives de Rhosos, est-il exactement contemporain de cette lettre, ou tout au moins, l'intervalle de temps qui les pourrait séparer correspond-il aux délais normaux qu'imposent les formalités administratives d'expédition? Sur ce point, il est malaisé d'arriver à une certitude.

Le nom du personnage qui figure au début des trois lignes précédant les considérants est brisé; la titulature subsiste : [α]ὐτοκράτωρ, τριῶν ἀνδρῶν ἐπὶ τῆς καταστάσεως τῶν δημοσίων πραγμάτων. On supposera que ce triumvir est celui-là même qui a pris soin de faire expédier l'acte. Comme la lacune au début des lignes ne paraît pas avoir jamais excédé 9 lettres, il paraît malaisé d'y inscrire à la fois un *praenomen* et un *nomen* [2]. On est amené ainsi à compléter [Καῖσαρ α]ὐτοκράτωρ et l'on a l'équivalent de la titulature que l'on rencontre sur un certain nombre de médailles : CAESAR IMP · III · VIR · R · P · C · [3].

Mais cette titulature, comparée à celle de la lettre d'envoi, en diffère complètement et paraît nous reporter à une époque antérieure de plusieurs années à celle où nous avons placé la lettre. En premier lieu, Octave n'y a pas le prénom d'*Imperator* que la lettre lui donne : ce terme suit son nom et n'est suivi lui-même d'aucun chiffre de salutation impériale. Ajoutons que l'itération du triumvirat n'est pas mentionnée non plus, ce qui paraît être contraire à l'usage ordinaire d'Octave à partir de 37 [4]. Mais il faudrait remonter plus haut pour justifier la première divergence : dès l'année 39/8, des médailles d'Agrippa, consul désigné, donnent à Octave le praenomen d'*imperator* [5]. Comme

[1] Voir ci-dessous, p. 71-72.

[2] A vrai dire, si le complément [Γάιος Καῖσαρ] paraît trop long, le complément [Καῖσαρ] est trop court; il subsiste donc un doute.

[3] Cf. Babelon, *op. laud.*, II, p. 33 et suiv.; Grueber, II, p. 497; p. 579.

[4] Cf. R. Holmes, p. 113; U. Wilcken, *loc. laud.*, p. 71, Dessau, *Philol. Woch.*, 1925, col. 1018, opposent ainsi l'usage d'Octave à celui d'Antoine qui ne mentionne pas le renouvellement de son pouvoir triumviral.

[5] Rosenberg, *op.* Pauly-Wissowa, *s. v.*

d'autre part, la salutation impériale parait avoir été renouvelée pour Octave au plus tôt en 41 [1], le droit de cité et l'immunité auraient pu être conférés à Séleukos dès la fin de 42 ou le début de 41, c'est-à-dire immédiatement après la bataille de Philippes.

Cette argumentation plausible n'est pourtant pas décisive. Ce sont des médailles provinciales, particulièrement de Gaule, qui portent de bonne heure l'appellation IMP·CAESAR [2]. Sur les médailles de Rome, elle n'apparait qu'après Actium, et même en 29 seulement [3], quand Octave rentra en Italie. Dion Cassius a attribué à cette année l'adoption officielle du prénom : *τὴν τοῦ αὐτοκράτορος ἐπίκλησιν ἐπέθετο* [4]. Dans l'usage antérieur, il parait y avoir eu quelque flottement, et Octave, dans un acte officiel nécessairement antérieur à 33, peut avoir suivi un principe qu'il n'observait pas lorsqu'il écrivait une lettre administrative [5]. L'absence d'un chiffre de salutation impériale ne peut être alléguée non plus d'une manière péremptoire, puisqu'on a pensé que le mot *αὐτοκράτωρ*, employé seul, ne désignait pas nécessairement la première *acclamatio imperatoria* [6]. Enfin, s'il est vrai que des monnaies provinciales et une inscription de Trieste [7] mentionnent le renouvellement du triumvirat, peut-on

Imperator, col. 1145, admet d'après Th. Mommsen que le changement eut lieu en 40. Mais K. Fitzler et O. Seek, *ibid.*, *s. v. Iulius*, n. 132, col. 276, tout en reconnaissant que le prénom d'*Imperator* apparaît déjà dans les *Fastes triomphales* en l'année 40, remarquent que ces Fastes ne sont pas un document officiel, mais une œuvre savante de Verrius Flaccus. Les médailles d'Agrippa seraient le premier témoignage officiel de la transformation ; cf. Grueber, II, p. 412, n. 103.

[1] La salutation impériale ne paraît avoir été renouvelée pour Octave qu'en 41 ou 40. Pourtant Grueber, II, p. 3, date ce renouvellement de 42 déjà ; Babelon, *Monnaies de la Rép. Rom.*, II, p. 34, l'attribue à 41.

[2] Grueber, II, p. 4.

[3] *Ibid.*, II, p. 13, note 1.

[4] Dio Cass., LII, 41, 3.

[5] M. Charlesworth, qui traitera d'Auguste dans le t. X de la *Cambridge Ancient History*, a bien voulu m'écrire, au sujet du document qui nous occupe, que l'absence du praenomen *Imperator* ne lui paraissait pas significative pour la date. « Agrippa might use it in Gaul, or Octavian in his letters (as in the covering letter here), but would it appear in a State document before 29 ? » Mais l'édit d'Octave relatif aux vétérans (ci-dessus, p. 41) lui donne à la fois le praenomen, et le titre de triumvir. [Je n'ai pu consulter l'ouvrage de M. A. Levi, *Ottavio capoparte* (Firenze, 1933), qui paraît important].

[6] Cf. Brandis, *Hermes*, XXXII, 1897, p. 165 et suiv. Mais, pour les monnaies de Marc Antoine, voir Babelon, *Rev. Num.*, 1884, p. 407 et suiv.

[7] Dessau, *Inscr. lat.*, n. 77 : *Imp. Caesar cos. design. tert. III vir r. p. c. iter. murum turresque fecit.* Sur la date, voir en dernier lieu R. Holmes, p. 237-238, qui montre bien, contre Kolbe et Wilcken, que l'année 33 n'est pas exclue par la titulature.

être assuré qu'Octave se soit fait une règle de cette mention, alors qu'à Rome, il évitait, comme nous l'avons vu, le titre même de triumvir?

Au reste, à supposer même que l'absence du prénom, l'absence du chiffre de salutation impératoriale, l'absence de la mention d'un renouvellement du triumvirat soient en 36 autant d'anomalies, il y a, dans le cas particulier qui nous occupe, une explication possible de ces anomalies, suggérée par quelques détails singuliers de l'acte concernant Séleukos.

Rappelons tout d'abord que l'acte, tel que nous l'avons, n'est qu'une expédition dont le début, nous l'avons vu [1], ne devait pas reproduire exactement l'intitulé de l'original. On n'en pourrait conclure que, dans ce résumé fait à Rome [2], la titulature d'Octave eût été tronquée. Mais à cette première constatation s'en ajoute une autre, plus importante. On remarquera, à la 3e ligne de l'acte (l. 11), l'étrange *ἔδωκαν* dont le sujet est le seul Octave. Faute de lapicide? Peut-être, mais voyons plus loin. Les considérants nous présentent des pluriels répétés : *συνεστρατεύσατο ἡμεῖν* (l. 12), *ὄντων αὐτοκρατόρων ἡμῶν* (l. 13), *ἡμετέραι σωτηρίαι* (l. 16), *παροῦσιν καὶ ἀποῦσιν* [*ἡμεῖν*] (l. 17). Pluriels de majesté? On acquiescerait encore si l'on n'observait que, dans ses trois lettres, Octave parle toujours de lui-même à la première personne du singulier, et si l'on ne savait qu'il en est de même pour les empereurs romains. On est amené ainsi à croire que, sinon les trois triumvirs, du moins Antoine et Octave, qui eurent un rôle militaire effectif, ont collaboré à la rédaction de l'*ἐπίκριμα*. Mais quand on grava la plaque de Rhosos, l'un d'eux avait disparu dans l'infamie [3]. En effet, tous les

[1] Ci-dessus, p. 46.

[2] C'est ce que je conclus des mots *εἰς τοὺς λόγους*, transcription du latin (ci-dessus, p. 47, note 1). Sur la langue des actes émanant de Rome, mais connus sous leur forme grecque, voir la minutieuse étude de Stroux et Wenger, dans leur travail sur les édits de Cyrène cité p. 46, note 6. Un long chapitre (p. 18-43) est consacré à la question de savoir s'il y avait traduction du latin ou composition en langue grecque (cf. A. v. Premerstein, *Zeitschr. Savigny-Stift.*, 1931, p. 435). Dans l'acte en faveur de Séleukos, les considérants ne présentent pas de « latinismes » aussi caractérisés que les résolutions, avec leur minutieux détail. Les lettres d'Octave ne diffèrent guère des lettres de souverains, sauf dans l'emploi de la première personne du singulier.

[3] Dittenberger, *Orient. graec. inscr.*, n. 453, note 1, affirme, après Boeckh, *CIG*, 2737, qu'au début de la lettre adressée à Aphrodisias, le nom de Marc-Antoine a été effacé à dessein. Boeckh a sans doute trouvé cette indication dans les anciennes éditions qui remontent aux copies de l'anglais Sherard ; sa transcription épigraphique donnerait plutôt à croire que le haut du marbre était brisé. Du document, on n'a retrouvé à Aphrodisias qu'un fragment : cf. Th. Reinach, *Rev. Ét. Grecques*, 1906, p. 102, n. 16.

actes qui y figurent sont de la même main et ont à coup sûr été inscrits simultanément ; et le dernier qui nous soit conservé est postérieur, comme nous le verrons, à la campagne d'Égypte et au suicide d'Antoine.

Nous avons quelques exemples de décisions dues à Marc-Antoine [1] ; il s'y nomme : Μᾶρκος Ἀντώνιος αὐτοκράτωρ et porte le titre de triumvir. On imaginera malaisément que dans un décision prise en commun, Octave se soit paré du prénom d'αὐτοκράτωρ. Les deux rivaux devaient être mis sur le même pied. Au début de la résolution qui concerne Séleukos, on devait lire apparemment : Μᾶρκος Ἀντώνιος αὐτοκράτωρ καὶ Γάιος Καῖσαρ αὐτοκράτωρ, τριῶν ἀνδρῶν ἐπὶ τῆς καταστάσεως τῶν δημοσίων πραγμάτων. Dans la transcription qui nous est parvenue, le nom d'Antoine a disparu ; et il est probable que le prénom de Γάιος a été omis devant le nom de César, peut-être parce que la simple appellation de Καῖσαρ était déjà courante en Orient [2]. Le reste a subsisté tel quel, et même, le lapicide négligent a laissé cette forme ἔδωκαν, qui, jointe aux particularités des considérants, nous avertit de la retouche apportée à l'intitulé de l'acte [3].

Ainsi, pour le dater, la titulature d'Octave n'apporte aucune donnée décisive. D'après les données historiques, les deux dates entre lesquelles on peut hésiter sont, à mon avis, l'année 41 ou la fin de l'année 36 [4]. La dernière aurait l'avantage de ne pas séparer dans le temps la lettre d'envoi de l'acte qu'elle accompagne. D'autre part, si la guerre contre Sextus Pompée a été menée par le seul Octave, il ne faut pas oublier qu'Antoine, hostile d'abord à la rupture avec Sextus, a fini par prêter des navires à Octave [5], et qu'après la bataille de Naulochos, des médailles ont été frappées par des chefs de son

[1] Cf. ci-dessus, p. 66, note 7 (décret conservé par Josèphe). Voir aussi la décision sous forme de lettre conservée par un papyrus (KENYON, *Class. Rev.*, VII, 1893, p. 477 = PREISIGKE, *Sammelbuch*, I, n. 4224 ; cf. BRANDIS, *Hermes*, XXXII, 1897, p. 509 et suiv.) : Μᾶρκος Ἀντώνιος αὐτοκράτωρ τριῶν ἀνδρῶν δημοσίων πραγμάτων ἀποκαταστάσεως τῶι κοινῶι τῶν ἀπὸ τῆς Ἀσίας Ἑλλήνων χαίρειν. Selon Brandis, la date de l'acte serait 33/2 ; mais elle n'est pas assurée.

[2] Cf. F. CUMONT, *Rev. Hist.*, CLXIII, 1930, p. 246 et J. CARCOPINO, *ibid.*, CLXVI, 1931, p. 84-85. Voir d'ailleurs les réserves sur l'omission du prénom, p. 67, note 2.

[3] Une décision des triumvirs, qualifiée d'ἐπίκριμα, est mentionnée dans le sénatus-consulte d'Aphrodisias, *Orient. graec. inscr.*, 455, l. 4.

[4] Après la bataille de Philippes, Octave, en Italie, s'efforce de donner satisfaction à la masse des vétérans qu'on licencie ; cf. R. HOLMES, p. 93 et suiv. En 36, il doit de nouveau satisfaire aux exigences des vétérans, *ibid.*, p. 118.

[5] App., *B. C.*, v, 95 est le document le plus sûr ; cf. HOLMES, p. 112 ; HADAS, *Sextus Pompey* (New-York, 1930), p. 120-121.

escadre, portant les effigies des deux triumvirs [1]. On s'expliquerait ainsi qu'Antoine, associé au succès, eût été associé aussi aux mesures prises à la suite de ce succès. Et Octave, sans empiéter sur le domaine officiellement réservé à Antoine depuis la paix de Brindes, a eu le soin de faire expédier à Rhosos un acte commun des deux triumvirs, dont l'original était à Rome [2].

J'incline cependant à préférer la date de 41. Dans la précédente discussion, je n'ai pas fait état de l'édit d'Octave relatif aux vétérans. En réalité, on n'en peut faire état qu'avec une extrême réserve, parce que l'intitulé en a été transcrit d'une manière fautive : *Imp(erator) Caesar [d]ivi filius trium[v]ir reipublicae* consultor *dicit* [3]. Le titre triumviral est incomplet : on devrait avoir *triumvir reipublicae constituendae*. *Consultor* est-il une déformation de *const(ituendae)*, de *const(ituendae) iter(um)* ? Ou bien *constituendae* a-t-il été omis parce qu'il était suivi du titre *cons(ul)* [4] dont les lettres initiales sont identiques ? La mention de consulat serait suivie d'un chiffre : *ter* semble exclu, car il n'y a pas apparence qu'en 31, année de son troisième consulat, Octave ait continué de se dire triumvir. *Iter(um)* ne tomberait pas sous la même objection et nous reporterait à l'année 33 ; mais nous ne savons pas si Octave, qui a déposé son deuxième consulat le jour même où il entra en charge, a jamais été dit *consul iterum* [5].

(1) Sur ces monnaies, cf. M. Bahrfeldt, *Num. Zeitschr.*, 1905, p. 5-56 ; Grueber, *op. laud.*, II, p. 510 et suiv. Ce dernier, p. 452, écrit : « La bataille de Naulochos est commémorée dans l'Est par un trophée militaire et un trophée naval combinés et par une remarquable série de monnaies de bronze portant des types d'un caractère naval au revers et représentant les portraits d'Antoine, d'Octave et d'Octavie. »

(2) J'ai cru d'abord que la lettre d'envoi avait été postérieurement attribuée à Octave alors qu'en fait elle venait d'Antoine. La première ligne de cette lettre, d'après la photographie et l'estampage, me paraissait avoir été partiellement récrite (cf. fig. 1). Mais, comme la retouche porterait tout juste sur le nom, la titulature, qui n'a pas été modifiée, ne convenant pas à Antoine, il faut laisser tomber cette hypothèse. En fait, Octave seul, qui est en Italie, peut faire expédier une copie de l'acte du Capitole. Il est surprenant seulement qu'en opérant cette transmission, il semble agir en qualité de chef d'une armée en campagne comme il résulte de la formule : αὐτὸς δὲ μετὰ τοῦ στρατεύματος ὑγίαινον. Sur cette formule, cf. F. Ziemann, *De epistularum graecarum formulis sollemnibus quaestiones selectae* (*Diss. Hal.*, XVIII, 1911), p. 302 et suiv., ainsi que les remarques de M. Holleaux, *Bull. Corr. Hell.*, 1905, p. 326, note 1.

(3) On avait lu d'abord *consul ter*, d'où l'on concluait à la prolongation du titre de triumvir jusqu'en 31 ; mais U. Wilcken a expressément rejeté cette lecture ; cf. *Grundzüge u. Chrestom.*, I, 2, p. 545, et les conséquences qu'il en tire, *Sitzber.-Berl. Akad.*, 1925, p. 67, note 2.

(4) Le papyrus aurait sans doute cette abréviation et non *cos.* que l'on trouve sur les documents épigraphiques et numismatiques.

(5) Voir sur ce point la juste remarque de R. Holmes, p. 238 (à propos de la date de l'inscription de Trieste).

En cette extrême incertitude, on ne peut formuler que des conjectures. Je remarque que l'édit est rendu par Octave seul — tout au moins n'avons-nous ici aucun indice du contraire — et qu'Octave y a son prénom d'*Imperator*. En conséquence, il me paraît postérieur à notre document. Comme il est fort douteux qu'il ait porté une mention de consulat, on pourrait le placer à l'issue de la guerre contre Sextus; et l'on serait amené ainsi à remonter jusqu'en 41 sans doute la décision d'Octave et d'Antoine dont Séleukos n'a dû être que l'un des bénéficiaires.

* * *

Ainsi Séleukos aurait déjà servi pendant la campagne de Philippes sous les ordres des triumvirs[1]. S'il avait alors la qualité de navarque[2], il a pu participer aux opérations navales de l'année 42, lesquelles furent dépourvues d'éclat, mais non de risque[3]. Dans la suite, peut-être a-t-il suivi pendant un temps la fortune d'Antoine. On imaginerait volontiers que cet Oriental fit partie de l'escadre prêtée par Antoine pour la guerre d'Occident. Ce fut assurément sur sa demande qu'on expédia à Rhosos, à la fin de 36, le titre qui consacrait son droit de citoyen romain. Mais s'il avait alors songé à rentrer dans sa patrie pour y jouir en paix de ses privilèges, il ne donna pas suite à son dessein[4]. Libéré d'obligations militaires, il resta sous les drapeaux. Il combattit à Actium, comme le montre la deuxième lettre d'Octave (n. III) dont

[1] Les meurtriers de César dominaient dans l'Est; mais leurs exactions y soulevaient des colères et ils rencontraient une forte opposition; pour Tarse, par exemple, cf. Dio Cass., XLVII, 31, 3.

[2] Cf. ci-dessus, p. 47, note 2.

[3] On rappellera les opérations de Q. Salvidienus Rufus et son infructueuse tentative de débarquement en Sicile, la réunion d'Octave, contournant la Sicile, avec Antoine, à peu près bloqué à Brindes, le passage de l'armée des triumvirs en Illyrie et le débarquement à Dyrrachium. Le jour même de la première bataille de Philippes, une escadre convoyant des renforts est attaquée et défaite par deux amiraux du parti républicain (Cf. Hadas, p. 75 et suiv.).

[4] Après la guerre contre Sextus Pompée, Octave renvoie à Antoine au moins les 70 vaisseaux qui restaient sur les 120 ou 130 qui avaient été prêtés (App., V, 139; Dio Cass., XLIX, 14, 6). Il me paraît douteux que Séleukos ait alors regagné l'Orient, car on explique mal comment il en serait revenu pour combattre à Actium. Même s'il est resté au service d'Octave, l'expédition de l'acte le concernant ne surprend point puisqu'une entente au moins apparente est maintenue entre les deux triumvirs encore après 36. Octave fait célébrer à Rome de prétendus succès d'Antoine sur les Parthes; cf. Holmes, p. 120 et 137.

la date peut, sans grande discussion, être resserrée entre des limites assez étroites.

Octave y est αὐτοκράτωρ τὸ ἕκτον et nous avons déjà dit qu'il reçut la sixième salutation impériale après Actium (septembre 31)[1]. Il est consul en fonction pour la troisième fois, consul désigné pour la quatrième : la lettre est antérieure au 1er janvier 30.

Nous avons quelques renseignements sur les événements qui suivirent immédiatement Actium[2] : Octave se rendit à Athènes où il fut initié aux mystères d'Éleusis. Il dut quitter cette ville dans le courant d'octobre pour se rendre en Asie. Il paraît avoir séjourné principalement à Samos, mais nous voyons maintenant qu'il s'est rendu à Éphèse où il reçut l'ambassade de Rhosos. Séleukos fit partie de cette ambassade, soit qu'il ait été renvoyé à Rhosos pour la saison d'hiver, soit que ses compatriotes l'aient désigné en son absence. C'est le moment où Octave, vainqueur, distribuait les récompenses et les punitions[3]. Il agréa la couronne d'or que lui offrait Rhosos et promit à la cité, surtout par considération pour Séleukos, de conserver le régime de faveur dont elle jouissait[4].

La date selon l'ère locale, inscrite au début de la lettre, indique le 15 Dystros d'une année inconnue. Ce mois, le cinquième de l'ancienne année macédonienne, qui part de l'équinoxe d'automne, correspond à peu près au mois de février, mais, en Syrie, peut correspondre à mars[5]. C'est apparemment la date où la lettre d'Octave fut enregistrée à Rhosos, avec un retard qu'on peut expliquer par bien des hypothèses[6].

[1] Ci-dessus, p. 66.

[2] Cf. P. Graindor, *Athènes au temps d'Auguste*, p. 13 et suiv.

[3] De la lettre à Rhosos, on rapprochera celle qu'Octave a adressée vers le même temps à Mylasa (*Sylloge*³, 768). Dans l'intitulé ne sont mentionnées ni la désignation pour un quatrième consulat, ni la sixième salutation impériale ; mais il n'y a rien à conclure de ces omissions.

[4] Le séjour à Éphèse se place peut-être tout à la fin de 31. En effet, Suétone, selon qui Octave prit ses quartiers d'hiver à Samos, écrit cependant : « Quartum consulatum *in Asia*, quintum *in insula Samo*... iniit. » (*Aug.* 26 ; cf. Gardthausen, II, p. 211, note 36). La distinction est précise et donne à croire que le 1er janvier 30, Octave n'était pas à Samos, mais dans quelque ville de l'Asie. Peu après, il partit pour Rome.

[5] Cf. Dittenberger, *ap.* Pauly-Wissowa, *s. v. Dystros*.

[6] Octave quitta précipitamment l'Orient et resta un mois en Italie (cf. R. Holmes, p. 159-160). Les ambassadeurs peuvent avoir attendu son retour en Asie.

*
* *

La troisième lettre (n. IV) est de l'année 30, puisque Octave exerce son quatrième consulat. Pour préciser l'époque de l'année, la date locale nous donne le 9 du mois Apellaios (novembre ou décembre)[1]. C'est donc au retour de la campagne d'Égypte qu'Octave, passant par la Syrie[2] et peut-être par Rhosos[3], a pris soin de recommander spécialement le navarque à ses concitoyens[4]. La carrière militaire de Séleukos est désormais close : rentré chez lui, fort de la faveur du prince, il connut sans doute les honneurs municipaux dont le détail a pu être gravé sur le vantail perdu de son tombeau.

P. Roussel.

(1) Cf. Dittenberger, *ap.* Pauly-Wissowa, *s. v. Apellaios.*

(2) Dio Cass., LI, 18, 1.

(3) Octave avait promis précédemment une visite à la cité (l. 80).

(4) La lettre n'est proprement qu'une lettre de recommandation, συνίστανα traduisant le latin *commendare* (cf. Dio Cass., LV, 34 ; Preisigke, *Wörterbuch*, *s. v.* συνίστημι, p. 543, 2 *b* ; S. Witkowski, *Aegyptus*, XIII, 1933, p. 535). Nous ne savons pourquoi Octave a jugé nécessaire de donner ce témoignage à Séleukos. Il est fréquent qu'incidemment un souverain ou un magistrat romain fasse l'éloge d'un citoyen ou qu'ils recommandent un étranger aux égards d'une cité. Les exemples analogues à celui qui nous occupe sont plus rares. On rapprochera la lettre écrite aux Αἰζανῖται par l'archonte des Panhellènes, *Orient. graec. inscr.*, n. 504.

FRAGMENTS
D'UN TRAITÉ PHÉNICIEN DE THÉRAPEUTIQUE HIPPOLOGIQUE
PROVENANT DE RAS-SHAMRA

PAR

CH. VIROLLEAUD

Les deux tablettes, fort endommagées, dont le texte est reproduit ci-après : figures 1 et 2, ont été trouvées par MM. Schaeffer et Chenet au cours de leur cinquième campagne de Ras-Shamra (printemps 1933). Elles mesurent, l'une et l'autre, 80 mm. de largeur et 135 mm. de hauteur.

On remarquera que les mots ne sont nulle part séparés dans A[1], tandis que dans B le trait séparatif ne manque jamais et qu'il figure même après les conjonctions *k*, *w* et la préposition *b*[2]. D'une façon générale, d'ailleurs, la tablette B a été gravée avec un soin particulier.

A et B représentent peut-être deux copies d'un seul et même document. Cependant les lacunes sont trop graves, de part et d'autre, pour qu'on puisse rien assurer à cet égard. En tout cas, le dernier alinéa de B est, à peu de chose près, le même que le dernier alinéa de A, lequel est le mieux conservé de tous et permet de définir la nature exacte des deux morceaux.

A

Lacune de cinq lignes environ.

I. (2) [*k* . . .] *s²s*[*²w* . . . .]
[? *aḥdh*] *w yṣq b*[*aph*]

II. (4) [*k* . . . *s²*]*s²w mġm*˙ *w b*[ ]
[. . . *aḥ*]*dh w yṣq b aph*

---

(1) Comme dans RŠ 1929, n° 7.

(2) Comme, parfois, dans RŠ 1929, notamment au revers du n° 3.

III. (6) [*k* . . .] *ś^{2}s^{2}w ḫndr św*ś[ ]*k* (?)
[. . . *a*]*ḫdh w yṣq b aph h*[ ]
IV. (8) [*k* . . . . .]*lyštn ms^{1}s^1 śt qlql*
[ ]*dk aḫdh w yṣq b aph*
V. (10) [*k* . . . . *s^2*]*s^{2}w śt mkśr grn*
. . . *p*]*r ḫś^{2}rt*

Lacune de douze lignes environ [1].

Tr. . . . .

Rev. *kyraś w yahp med* [*s^{2}s^{2}w*]
dblt yśnt w ṣmqm yśn[*m*]
w qmḥ bql yṣq aḫdh
b aph

B

Lacune de six lignes environ.

I. (1) . . . .

II. (2) *k*[.] (3) *w*[.] (4) *a* . . [ ]

III. (5) *k* . [ ] (6) *w* . [ ] (7) *w* . *y* [ ]

IV. (8) *k* . *lḫ*(?)[ ] (9) *ms^{1}s^1* . [ ] (10) *ʾrgz* [. . . *aḫdh*]
(11) *w* . *yṣq* [. *b.aph*]

V. (12) *k* . *yeḫd* [. . . . *s^{2}s^{2}w*] (13) *śt* . *mkś*[*r* . *grn*] (14) *w* . *śt* . *aśs^2*[ ]
(15) *w* . *pr* . *ḫś^{2}r*[*t*(?) . . .] (16) *aḫdh* . *w yṣq* [. *b* . *aph*]

---

[1] A la fin de la l. 14 on peut proposer de lire *m*]*ṯ ydk*, sur *mṯ yd*, cf. *Syria*, XIV, 145.

Tr.

Rev.

Fig. 1. — Tablette A.

VI. (17) *k . yeḥd . arl .* s^2[s^2*w* . . .] (18) *śt . mnh . śt . m*[*kśr . grn* (?)]
(19) *śt . erǵn . ḥm*[*r*(?) . . .] (20) *aḥdh . w . yṣq . b*[*. aph*]

VII. (21) *k . yraś .* s^2s^2*w .* [ ] (22) *bln . qṭ . yṣq . b . a*[*ph*]

Rev. VIII. (23) *k . yg'r* [ ] (24) *dprn* [ ] (25) *dr' .* [ ]
(26) *tmšl* [ ] (27) *mǵm*[*ǵ* . . .] (28) *w . ś*[*t . aś*s^2 (?) . . .]
(29) *w . p*[*r . ḥ*s^2*rt* (?)] (30) *erǵ*[*n . ḥmr* (?)] (31) *aḥd*[*h . w*
yṣq . b . aph]

IX. (32) *k . yr*[*a*]*ś .* s^2s^2[*w . w.yahp* (?)] (33) *med . dblt . yš*[*nt . w*] (34)
ṣmq[*m .*] *yšnm . w* [*. qmḥ . bql* (?)] (35) *tdkn . aḥdh . w*
[*. yṣq*] (36) *b . aph*

COMMENTAIRE

A

Le dernier §, qui occupe la partie supérieure du *Revers*, présente le sens suivant :

« Quand [le cheval] a une très grosse tête et un très gros nez, un vieux gâteau (de figues) et de vieux raisins secs et de la farine de gruau, on versera, tout ensemble, dans ses naseaux (littéralement dans son nez) ».

Le mot « cheval » s^2s^2*w* est restitué d'après B 32. Le sujet de chacune des phrases est d'ailleurs ce même mot s^2s^2*w* : A 2 . 4 . 6 . 10 ; B 17 . 21 . 32. La lettre s^2 (voir le tableau de l'alphabet, dans *Syria*, XIV, 129) qui ne s'était rencontrée jusqu'à présent que dans certains textes de 1929 (*Syria*, XII, 194, n. 1 [1]) se retrouve ici et dans quelques autres textes de 1933. — s^2 ne se présente pas, du reste, dans A sous la même forme exactement que dans B (17. 21. 32) et, à la l. 6, le signe ressemble d'une façon si frappante au ס cananéen, qu'on ne peut se défendre de penser qu'il y a là autre chose qu'une simple rencontre.

[1] Exactement : RŠ. 1929, nº 1, 9 (*k*s^2*m*), nº 12, 11 (*ḫ*s^2*wn*, alternant avec *ḫ*s^1*wn*, *ib.* 3) et nº 33, 7 + nº 46, 4 (*k*s^2*ē* « trône »).

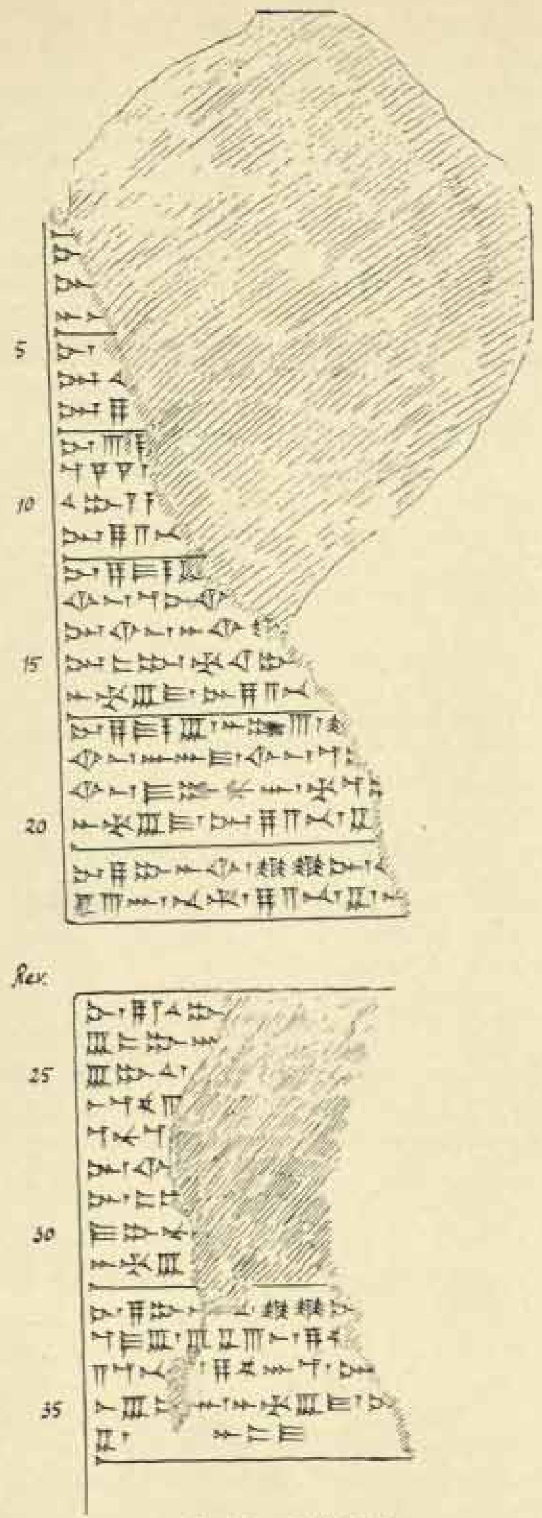


Fig. 2. — Tablette B.

Pour le pluriel de *ssw* : *sswm*, voir *Syria*, XII, 350, n. 2.

yraš. En arabe, le verbe رَأَسَ signifie « être (ou se mettre) à la tête de... » ; d'autre part, l'élatif أَرْأَسُ = « (mouton) à grosse tête ». Il en résulte que le sens exact du verbe *raš* reste indéterminé. Faut-il comprendre que le cheval est atteint d'enflure, à la tête [1] (et aux naseaux), ou bien qu'il dresse trop haut la tête, ou encore qu'il « encense » ?

yahp doit être rattaché, suivant toute vraisemblance, au mot *ap* « nez », bien que *ap* appartienne au rad. אנף.

L'adv. *med* (héb. מְאֹד) s'est rencontré déjà : II AB IV-V, 77. 94. 100.

dblt est évidemment l'héb. דְּבֵלָה, qui est d'habitude associé comme ici d'ailleurs, à *ṣmqm* (צִמּוּקִים) dans AT : I *Sam.*, 25, 18 ; 30, 12 ; I *Chron.*, 12, 40 [2]. Il semble, d'après l'arabe, que *dblt* signifie « boulette », plutôt que « gâteau » ou « galette ». Les adjectifs *yšnt* et *yšn[m]* sont identiques à héb. יְשָׁנָה et יְשָׁנִים.

On sait que le roi Ezéchias fut guéri d'un ulcère par l'application d'une דְּבֶלֶת תְּאֵנִים, d'après II *Rois*, 20, 7.

Dans *qmḥ bql*, le premier terme est l'héb. קֶמַח « farine », et le second correspond exactement à l'acd. *buqlu*.

yṣq (de יצק, qui se dit des aliments solides comme des liquides) peut signifier : il (= le médecin ou le vétérinaire) versera ; mais c'est plus probablement le passif (hofal) : יוּצַק [3]. Tous ces ingrédients devaient être versés ensemble, ou d'un seul coup (*aḥd h*), dans le « nez » du cheval malade ou infirme. Mais, à côté de cette forme impersonnelle, qui est constamment usitée à la fin des différentes recettes (A, face 3. 5. 7. 9 et B, 11. 16. 20. 22. [31]. [35]), le maître donne aussi directement ses ordres à son élève, soit à l'impératif (A, 8 et 10 ; B, 14. 18. 19. 28) soit à l'imparfait (B, 26 et 35) [4].

Face. Série de formules du même genre que celle du Revers.

§ II. — 4. *mġmġ w b*[ ] désignent deux remèdes dont le premier se retrouvera B 27 ; comp. ar. مغمغ « mêler, mélanger ». Pour *b*[, cf. B 22 *bln*.

(1) Le subst. « tête » s'écrit habituellement *raš*, au plur. *rašm* (*Syria*, XII, 357). Mais on écrit aussi *reš*. De même, en acd. *rêšu*, à côté de *rêšu*. Cf. *El-Amarna*, 264, 18, glose cananéenne *ru-šu-nu* « notre tête ».

(2) Dans RŠ, 1929, n° 12, 17, il convient, sans doute, de lire *d[blt lṯḥ ṣmqm* [.

(3) *yṣq* pourrait être l'imp. qal, comme dans *Ezéchiel* 24, 3 ; mais à RŠ l'imp. de *yṣq* est *ṣq* ; ainsi *ṣq b gl ḥtš yn* : « verse, dans une coupe (*gl*= גֻּלָּה) d'argent (*ḥtš* = hittite *ḫattuš*) du vin. »

(4) Voir aussi, A face 14, *ydk* : « ta main ».

§ III. — Les remèdes prescrits, et qui sont sans doute des plantes ou des fruits, comme les autres, s'appellent *ḥndr* [1] et *šwš*[ ], peut-être *šwš*[*n*], héb. שׁוֹשָׁן [2].

A la fin, après la formule habituelle *w yṣq b aph*, il y a encore un mot, commençant par *h* ; il se peut d'ailleurs que la lettre isolée ; *k* (ou *r* ?) de fin l. 6 appartienne, en réalité, à la l. 7.

§ IV. — *tyštn* paraît être l'optatif, 3ᵉ pers. sg. ou plur. [3], de l'ifteal de *šny* « redoubler » ; le maître s'adresserait ici indirectement à son disciple, mais il reprend aussitôt après le discours direct : *št* et (l. 9)]*dk*.—*ms¹s¹* (du rad. ססס « fondre » ?) réapparaîtra dans B 9.

št, imp. de שית « mettre, placer », très fréquent dans les textes poétiques ; voir aussi ci-dessous l. 10 et B, 13. 14. 18. 19. — *qlql* est l'héb. קְלֹקֵל (*Nombres*, 21, 5) qui désigne une plante ; cf. acd. *qaqqullu* « cardamome (?) » [4].

dk, imp., comme *št*, ou *t*]*dk*, 2ᵉ p. impf. de דוך « briser, broyer », qui est employé, en hébreu, pour la manne qu'on pile dans le mortier : *Nombres*, 11, 8. Voir, en outre, *tdkn*, ci-dessous : B, 35.

§ V. — *št*, comme précédemment, l. 8. — *mkšr grn*, nom composé désignant sans doute un végétal : « celui qui ... (partic. piel ou hifil d'une rac. *ksr*, cf. ar. كسر) l'aire (גֹּרֶן) ». Aussi B 13, 18.

[*p*]*r ḥš²rt*, restitué d'après B 15 : « fruit du *ḥš²rt* » ou plutôt « fruit de *ḥš²rt* », comme on dit en héb. פְּרִי תְבוּאָה.

B

§. IV. — **8**. *k* . *lḥ* ?[, seul cas où *k* est suivi d'une autre forme verbale que l'impf. — **9**. *ms¹s¹*, comme A 8. — **10**. *'rgz*, se retrouve au plur. *'rgzm*,

[1] A rapprocher peut-être d'ar. حَنْظَل « coloquinte », mais l'équivalent exact serait **ḥnẓl*.

[2] Il est bien probable cependant que le mot serait écrit **ššn*. On ne saurait, d'autre part, rapprocher *šwš*[ ] du vocable *šwšk* de RŠ 1929, nº 34, l. 2, puisque *šwšk*, comme il sera démontré prochainement, représente *Šauška*, l' « Ishtar de Ninive » des Mitaniens.

[3] On sait qu'il n'y a aucune différence, tout au moins graphique, entre le sing. et le plur., à la 3ᵉ pers. de l'imparfait, non plus d'ailleurs qu'à la 2ᵉ personne.

[4] Comparer RŠ et héb. *qdqd* « crâne » = acd. *qaqqadu*.

dans un hymne à la lune (*yrḫ*) qui a été découvert, en 1933 également, par MM. Schaeffer et Chenet, et où il est question des « déesses *Kṡrt*, les hirondelles, filles de Hélal » (voir déjà *Syria*, XIII, 143, n. 1) qui descendent dans les '*rgzm* pour pleurer avec ('*m*) le dieu Lṭpn-el-dped, dont le nom est écrit, exceptionnellement, Lṣpn[1]-el-ś²ped ; il s'agit peut-être d'un champ, situé dans les Enfers, et qui passait pour produire cette plante '*rgz* qu'on voit employée ici à des fins thérapeutiques.

§ V. — **12**. « Quand [le cheval] saisit[2] (avec ses dents ?) ... » ; voir aussi l. 17. — **13**. *śt*, comme A 8 ; *mkśr grn*, comme A 10. — **15**. Le *ś²* de *hś²r*[*t* (cf. A, 11, où la lettre n'est conservée qu'en partie) est écrit de la même façon que dans RŜ 1919 n° 28, face 7, et dans certains autres morceaux, inédits et complètement étrangers à la mythologie.

§ VI. — **17**. « Quand le cheval saisit (avec ses dents ?) — cf. l. 12 — le *arl* » ; la seconde lettre du mot n'est pas parfaitement lisible ; on peut proposer de traduire *arl*, par « mors », mais il reste à déterminer l'étymologie de ce vocable. — **18**. *śt.nnh* = « mets-lui donc (au cheval) », le complément étant énoncé à la fin de la ligne précédente ; *-nn*, indice de l'énerg. II, est séparé du radical, comme il arrive assez souvent. — *m*[*kśr grn*], d'après A 10, B 13. — **19**. *erġn ḥm*[*r* (?), autre nom de plante : « le *erġn* (rad. רען « être vert, verdoyant ») de l'âne (?) ». Voir aussi ci-dessous, l. 30.

§ VII. — **21**. Sur *yraś*, cf. A rev. 1 et ci-dessous, l. 32.

§ VIII. — **23**. « Quand [le cheval] crie », c'est-à-dire « hennit ». Rac. גער, ar. جأر, « mugir, hurler[3] ». — **24**. *dprn*, cf. acd. *daprânu* nom d'un arbre. A restituer probablement [*pr*] *dprn*, « fruit du *d.* ». — **25**. *dr'* « graine de ... », héb. זרע ; voir déjà I AB, II, 35 et *ib.* V, 19 et *Syria*, XIV, 132, ll. 69 et 73.

[1] Dans ce même hymne à la lune, on retrouve la locution *ṭhrm eqnem* de II AB, IV-V, 81 et 96-97, mais *ṭhrm* est écrit, cette fois, *ẓhrm*. — *Lṣpn* et *ẓhrm* sont, d'ailleurs, les deux seuls exemples d'alternance de *ẓ* avec *ṭ*.

[2] Pour *eḫd* (אחז, أخذ) cf. I AB, II 9, 30, V 1 ; II AB, VII 35. On écrivait aussi *èḫd* (ex., *yèḫdh* II AB, IV-V, 16) ou bien *aḫd*.

[3] Le cri de l'âne, ou braiment, se dit, à RŜ, *nhqt* (rac. נהק, cf. *Job*, 6, 5 et 30, 7) ; le cri du bœuf (*alp*), ou beuglement, *g't* (rac. געה) ; le cri de l'*ebr* (h. אַבִּיר), *śeqt* (en héb. שְׁאָגָה « rugissement ») et *śeqt*. « Aboiement » = *zġt*, d'une rac. *zġ* qui exprime aussi le beuglement de la vache ; ex. *arḫ* (cf. II AB, II, 6, 28, et Baneth, *OLZ*, 1932, 451) *tzġ l'glh*.

— **26**. *tmšl*, 2ᵉ p. impf., comme *tdkn*, ci-dessous, l. 35. — **27**. Restitué d'après A 4. — **28-29**. Comp. ci-dessus 14-15. — **30**. Comp. 19.

§ IX. — A comparer à A, *rev.*; mais le sujet est exprimé ici après le 1ᵉʳ impf. (*yraš*) et non pas rejeté à la fin de la phrase. Sur *tdkn*, qui ne figure pas dans A, *rev.*, voir ci-dessus A, 9.

Ch. Virolleaud.

NOTE ADDITIONNELLE

M. Ed. Dhorme a publié récemment, dans *Syria*, XIV, p. 235 ss., une lettre de Ras-Shamra dont la teneur présente de très grandes difficultés.

Nous nous proposons d'examiner bientôt, en détail, le commentaire qui accompagne cette publication, et nous nous bornons, pour l'instant, à indiquer que le nom de l'expéditeur du message : *Ewr-šr* n'est pas sémitique, mais bien hurrite, et qu'il est, sous sa forme alphabétique, identique au nom d'*Ewiri-šarri* qui s'est rencontré déjà dans le grand inventaire de Katna : *Syria*, XI, p. 313.

Ajoutons que le vocable *ewrn* de RŠ 1929, nº 28, rev. 9 est, de même, une simple transcription alphabétique du mot hurrite *ewirni* « seigneur », sur lequel voir Thureau-Dangin, dans *Syria*, XII, p. 254.

Ch. V.

Le 18 janvier 1934.

BIBLIOGRAPHIE

E. F. Schmidt. — **Tépé-Hissar, Excavations of 1931**, *The Museum Journal*, XXIII (1933), p. 323-483.

Tépé-Hissar, « la colline du Château », est un monticule de ruines d'environ 300 × 200 m., qui se dresse à 3 kilomètres de Damghan, au Sud-Est de la mer Caspienne. M. Erich Schmidt nous donne le rapport préliminaire des fouilles de la première campagne de 1931 et s'attache à décrire la céramique qu'il y a rencontrée. Il la divise en trois couches.

1° — A la plus grande profondeur, qu'ait atteinte la fouille, la couche I est constituée par des restes de construction en argile crue, sans fondations d'aucune sorte; les chambres et les environs des bâtiments ont fourni des milliers de tessons rouges, bruns ou jaunes, décorés en gris foncé ou brun; des vases plus complets se sont rencontrés dans les tombes; ils portent des traces de fabrication au tour. Il ne s'agit pas d'une céramique à ses débuts, mais dont la perfection, les formes et le décor témoignent d'un long passé. Ce sont des coupes à pied, à parois jointes à angle droit, des vases composés de deux troncs de cône assemblés par leur base avec un col et un pied évasés qui suggèrent la copie de prototypes de métal : des récipients en forme de bocal sphérique s'amincissant vers le haut, des gobelets larges à fond pointu. La pâte est jaune-rouge bien cuite. Sur tous ces types se voit un décor brun ou noirâtre géométrique : triangles, quadrillé, chevrons, zigzags, échelles, mais également naturaliste ; on y relève, en effet, la présence de panthères, de bouquetins à longue barbiche, stylisés mais sans être géométrisés ; certains tessons permettent de saisir le passage du motif animal pur, le bouquetin, l'oiseau, par exemple, à un motif purement décoratif et simplifié formant frise. Dans cette couche on a rencontré des épingles en cuivre à têtes coniques, biconiques, pyramidales ou bi-pyramidales, des cachets en serpentine, albâtre, terre cuite, en forme de boutons, ronds ou carrés, dont le décor est le plus souvent géométrique, et des figurines en terre cuite représentant des animaux (bovidés, ovidés, etc.), rehaussés le plus souvent de quelques traits de couleur. La couche contenait des instruments de pierre, d'os, des perles de colliers en pierres de couleur, en terre cuite. Les morts sont couchés sur le côté dans de simples fosses, les jambes repliées, un bras ramené vers la bouche ; les vases funéraires sont disposés autour de la tête.

M. E. Schmidt attribue à cette couche

une durée moyenne de 500 ans (3000-2500 avant J.-C.).

2° — La couche II dont les restes de bâtiments sont composés de briques de 0,57 × 0,305 × 0,09, correspond vraisemblablement à l'arrivée d'envahisseurs ; la céramique diffère tout à fait de nature, de couleur, de décor, mais beaucoup de formes de Hissar I sont reproduites dans la nouvelle technique, surtout dans la partie la plus profonde de la couche ; ce qui est nouveau, ce sont les profils en verre à boire globuleux, en coupes à pied très haut, et la présence de becs versoirs sur certaines formes. Cette céramique est de pâte gris-noir, faite au tour, bien lissée et demi-luisante ; certains spécimens sont décorés d'incisions.

On voit apparaître à ce niveau les lames de poignards à soie sans rivet, des épingles dont la tête plate est formée par la division de la tige en deux enroulements dont le plan est situé dans celui de la tige, bagues et bracelets simples ou en spirales. On y a trouvé des cachets du même type qu'à Hissar I, mais en métal. Les sépultures de la couche II se rapprochent de celles de la couche I ; dans quelques cas, le mort était déposé, toujours en position contractée, dans une tombe rectangulaire en briques crues.

3° — La période III est assignée par M. E. Schmidt à la première moitié du II^e millénaire avant notre ère, parce qu'il considère que le fer apparaît en Perse entre 1500 et 1200, et qu'aucun objet en fer n'a été trouvé dans la fouille. Il semble que cette période ait suivi, sans secousse, la période précédente dont elle n'est, en somme, qu'un développement. De nombreux éléments de construction sans lien entre eux, ont été relevés par la Mission ; ils sont composés des mêmes briques crues qu'aux couches II et I. Des traces d'incendie suggèrent quelle fut la fin de la période.

La céramique est, avec plus de perfection, la même qu'à l'époque précédente, noire, lisse et luisante ; mais les formes sont plus élaborées et font encore penser à des prototypes de métal. Ce sont des jarres larges ou étroites à col évasé, des bouteilles à panse piriforme, des gobelets en cornet à fond plat, et surtout des vases à bec versoir très allongé rappelant de loin la forme d'une théière. Ces céramiques sont tantôt lisses, tantôt décorées au peigne, tantôt striées d'incisions linéaires disposées en zones.

Quelques vases peints survivent à ce niveau et rappellent la céramique de la première couche. On a recueilli, en même temps, des poignards, pour la plupart à soie, mais aussi à rivet, des lames de pioches, des masses d'armes, de curieuses fourches à deux ou trois dents en cuivre, d'environ 0 m. 45 de longueur, et des vases en argent à long bec terminé par un versoir ouvert dont on avait trouvé les équivalents en céramique, des bols en argent ; des cachets de même type que dans I et II, mais à décor où quelques représentations d'animaux semblent se mêler au géométrique ; des idoles rappelant les idoles « en violon » de l'archipel ; quantité de petits animaux en terre cuite et en albâtre. A cette couche appartiennent aussi de beaux vases d'albâtre : jarres, coupes, gobelets, soit lisses soit décorés de cercles concentriques centrés d'un point, et d'énigmatiques objets en albâtre composés d'une sorte de pied cylindrique et d'un disque, séparés. Deux cylindres trouvés dans le niveau semblent

relever d'un art extra-mésopotamien du IIe millénaire, sans qu'on puisse attendre beaucoup de précisions de ce côté pour dater la fouille.

Tels sont, avec un fort intéressant relevé des restes d'un palais sassanide, les résultats de cette première saison de fouilles à Tépé-Hissar. Nous pouvons les rapprocher d'une part, des fouilles d'Astrabad où une céramique noire assez analogue à celle du style III a été découverte, et de l'autre, mais de plus loin, à la céramique de Tépé-Giyan où, dans les couches supérieures, se voit une céramique également noire, mais dont les formes sont différentes, quoique à l'imitation, elles aussi, de prototypes métalliques.

Mais que devons-nous penser des dates que propose M. Erich Schmidt ?

Dans la couche la plus basse de céramique de Tépé-Giyan, constituée par des tessons, ce n'est qu'après une épaisseur de plusieurs mètres de fragments à décor géométrique que nous voyons apparaître l'image du bouquetin (moins stylisé qu'à Tépé-Hissar), de la panthère et, plus haut, d'oiseaux stylisés comme au Style I de Suse. Ce dernier me paraît contemporain de ce strate assez élevé de la première couche de Tépé-Giyan. Ce n'est d'ailleurs, qu'avec ces tessons stylisés analogues au Style I de Suse qu'on voit apparaître le cuivre, sous forme d'une lame rectangulaire, analogue à celles de la nécropole de Suse I.

L'abondance du cuivre dans la couche I de Tépé-Hissar invite à lui attribuer une période de début un peu plus tardive ; la date de 3.000 *grosso modo*, proposée par M. Schmidt semble assez lui convenir. Cette couche se rattacherait donc à la céramique peinte de Mésopotamie (El Obeid), et d'Elam (Tépé-Moussian), dont le dernier terme est représenté par le Style I de Suse qui connaît l'usage du métal ; mais elle se rattacherait à la fin de la période et continuerait après elle.

Avec la céramique noire nous touchons à d'autres influences ; nous ne rencontrons cette céramique ni dans le Sud de la Mésopotamie ni dans le Sud de l'Elam ; par contre nous la retrouvons, moins parfaite au Talyche persan, et au Caucase. Cette influence vient mourir à Tépé-Giyan avec sa céramique noire que les trouvailles concomitantes (poignard semblable à celui de Marduk-nâdin-ahê du Louvre) [1] ; pendentifs en forme de petits soleils, comme au dépôt du temple de Shushinak [2]) ne permettent pas de placer plus haut que le XIIIe siècle, comme date moyenne, avec peut-être une durée d'un siècle en deçà et d'un siècle en delà. C'est cette date que je suggérerai pour la période III comme période terminale, car les vases noirs paraissent un peu moins évolués que ceux de Tépé-Giyan, quoique les théières soient d'une forme bien savante. Les deux cylindres de Tépé-Giyan (dont l'un est orné d'une croix, comme on le voit si souvent dans l'art kassite, et dont l'autre représente un char à timon incurvé), me paraissent relever plutôt de la

[1] G. Contenau et R. Ghirshman, *Rapport préliminaire sur les fouilles de Tépé-Giyan près Néhavend (Perse). Première campagne (1931)*: *Syria*, XIV (1933), p. 1.

[1] G. Contenau, *Poignard au nom de Marduk-nâdin-ahê*, dans *Revue d'Assyriologie*, XXVIII (1931), p. 105-108.

[2] R. de Mecquenem, *Offrandes de fondation du temple de Chouchinak : Mémoires de la Délégation perse*, VII (1905), pl. XII, p. 69 et 87.

vant l'ancienne mode babylonienne. Cette particularité se remarque encore dans la grande mosquée de Ṣan'a et dans le Ka'ba de la Mecque. Ici, l'orientation est face à l'Est et cela pourrait révéler une influence des régions syriennes. C'était notamment l'orientation du temple de Jérusalem. Mais à Jérusalem, sous l'influence phénicienne, plus tard dans toute la Syrie sous l'influence grecque, le naos était d'un autre type. Celui de Ḥugga rappelle le parti pris adopté à Palmyre, qui était classique en Mésopotamie.

Par contre, les colonnes et leurs chapiteaux semblent d'inspiration locale. Les fûts sont à huit pans, posés directement sur des bases rectangulaires. On estime que les fûts avaient environ 3 m. de haut et 0 m. 28 d'épaisseur dans le haut aussi bien que dans le bas. Les chapiteaux sont des dés sur plan carré qui s'élargissent vers le haut par redans successifs. La colonne à huit pans est bien connue en Égypte [1], et nous avons demandé à notre collègue et ami au Louvre, M. l'abbé Drioton, s'il ne pourrait pas nous indiquer une analogie précise. Il nous a apporté, comme seul terme de comparaison véritable, une série de manches en os dont nous reproduisons ci-contre deux exemplaires, probablement des manches de miroirs, que le département

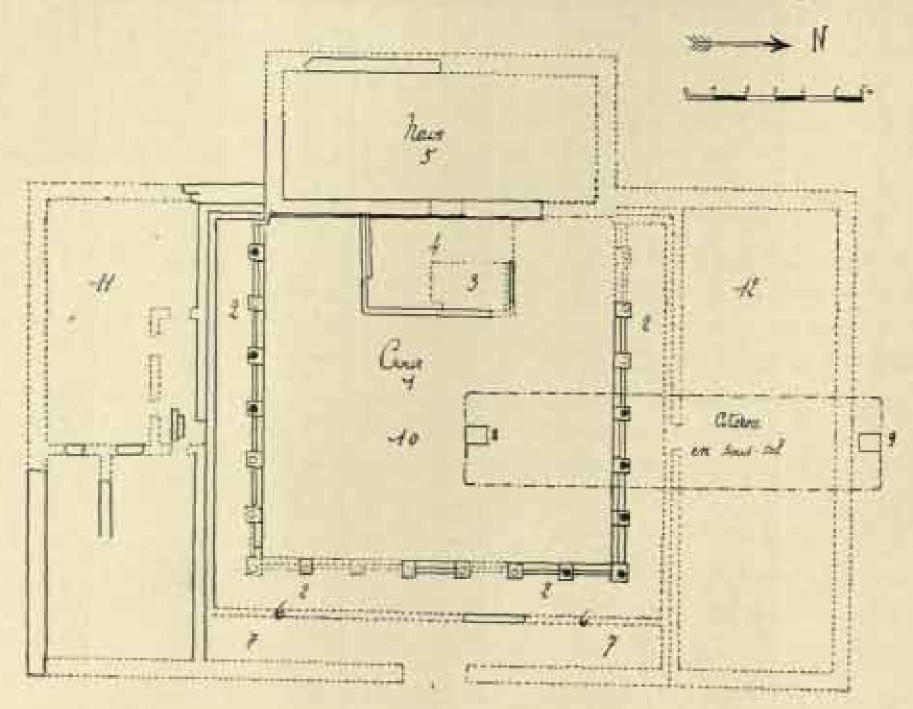


Fig. 1. — Plan de Ḥugga.

[1] Ainsi Perrot et Chipiez, *Hist. de l'art dans l'antiquité*, I, p. 549, fig. 327. Dans le tome II, Perrot publie, p. 731, fig. 392, un des manches en os du Louvre comme étant de travail assyrien.

des Antiquités Orientales a passés, il y a une vingtaine d'années, au département Égyptien parce qu'on les tenait alors pour coptes, après les avoir estimés assyriens. Ces manches sont entrés au Louvre avec la collection Clot bey et, comme ils portent des traces de tissus et de goudron, ils ont certainement séjourné près de momies. Cependant un connaisseur comme M. Drioton leur dénie toute origine copte. La conclusion s'impose, à savoir que ces manches ont été fabriqués dans l'Arabie méridionale, vers le début de notre ère, et importés en Égypte.

L'analogie entre les manches de la collection Clot bey et les colonnes de l'Arabie méridionale consiste non seulement dans le fût à huit pans et dans le chapiteau à quatre pans, mais aussi dans la manière de raccorder l'un à l'autre par

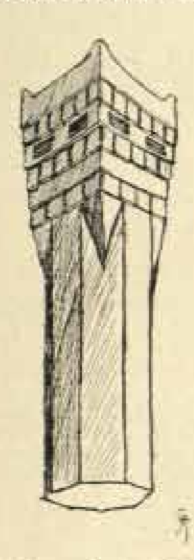


Fig. 2. — Colonne du temple de Hugga.

une sorte de pendentif. On retrouve aussi de part et d'autre le décor en redans.

Les chapiteaux sabéens, comme certains autels ou plaques décoratives de la région, ont été rapprochés des constructions sumériennes ou des sarcophages égyptiens de haute époque, tel le sarco-

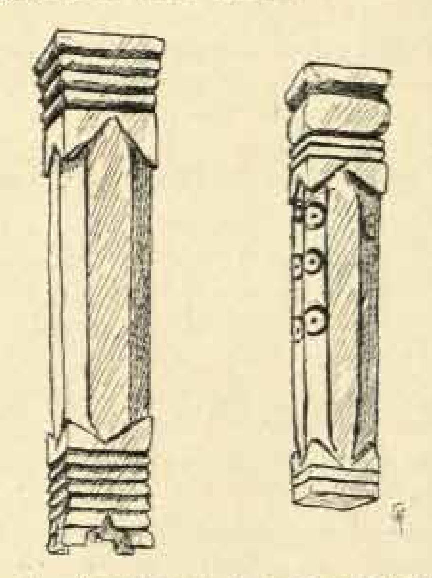


Fig. 3. — Manches en os de l'ancienne collection Clot bey. Musée du Louvre.

phage de Mycérinus [1]. L'écart de plusieurs millénaires ne permet pas de s'arrêter à de telles hypothèses. Si les populations sabéennes n'ont pas tiré elles-mêmes de leurs propres édifices, le décor composé de niches, de redans, de cannelures et de traits parallèles en forme de verrou, il est plus vraisemblable qu'elles se sont inspirées, comme me le propose M. Drioton, du décor de l'Inde au début de notre ère [2]. Mais nous laissons aux spécialistes de cet art le soin d'en décider.

Revenons à l'organisation du temple

[1] D. Nielsen, *Handbuch des altarabischen Alterthumskunde*, I, p. 147 et suiv., p. 156.

[2] Comparer Otto Fischer, *Die Kunst Indien, Chinas und Japans*, pl. I (en face p. 150) de la première moitié du IIe siècle av. J.-C., et p. 159 (130 ap. J.-C.).

deuxième moitié du deuxième millénaire ou, au plus, de son milieu que d'une période plus haute. Tel est le cas de la tombe du « premier guerrier (DF09 × 1) » de Tépé-Hissar, contenant un disque en métal rappelant des cercles concentriques de paille tressée, comme est faite la tête de certaines épingles du Luristan. Il y a dans la fourche de métal de cette tombe un curieux souvenir de celles qu'on a trouvées dans les sépultures de Byblos, en même temps d'ailleurs que des récipients en métal ou terre cuite à long bec à versoir, qui ne peuvent être rapprochées dans le temps, mais font penser à une étape lointaine des types rencontrés à Tépé-Hissar. Les découvertes de Tépé-Hissar ont fourni, d'après la couche III, de nombreux points de comparaison avec le « trésor » d'Astrabad, et contribueront à fixer la date de ce dernier. Il me semble que si l'on abaissait d'un quart de millénaire la durée des périodes II (2250 environ à 1750), et III (1750 à 1250) pour allonger de même quantité la période I (3000-2250), dont les productions ont été innombrables, on obtiendrait une chronologie plus en rapport avec les synchronismes que l'on peut constater ailleurs. Il va sans dire qu'il ne s'agit là que d'une suggestion que la suite de la fouille peut rendre insoutenable ; quoi qu'il en soit, nous devons à M. E. Schmidt une contribution de tout premier ordre à l'histoire de la civilisation en Iran. On ne peut que féliciter l'auteur de ses découvertes et de la manière dont il les a exposées.

G. Contenau.

C. Rathjens et H. von Wissmann. — **Südarabien-Reise**, t. II : *Vorislamische Altertümer*. Un vol. in-4° de xvi et 212 pages avec 327 fig. et cartes. Hambourg, Friedrichsen et de Gruyter, 1932.

Le premier volume a été consacré par MM. Mordtmann et Mittwoch aux inscriptions sabéennes rapportées par les explorateurs. Le tome II contient le détail de l'exploration proprement dite qui a porté principalement sur les sites de Ḥugga, de Ḥaz et d'el-Gerâs. Nous insisterons sur les découvertes fort intéressantes faites sur le premier de ces sites.

Ḥugga se trouve sur le bord Ouest de la plaine de Ṣan'a, environ à 23 kilomètres au Nord de cette dernière ville. A 300 mètres au Sud de l'agglomération actuelle, la ruine la plus importante est celle d'un temple probablement dédié à la déesse solaire Dhât Ba'dân.

Les fouilles entreprises par MM. Rathjens et von Wissmann ont immédiatement montré que le site avait déjà été exploité par les indigènes et il en résulte quelque incertitude dans les détails du plan. Celui-ci consiste essentiellement en une cour carrée (1 du plan ci-joint) entourée d'une colonnade formant portique (2) sur trois côtés. Le quatrième côté est occupé par les ruines d'un escalier (3) menant à une terrasse (4) qui se trouve de plain-pied avec le naos (5). Celui-ci occupe à peu près toute la largeur de la cour, soit environ 12 m., et ne mesure que 5 m. de profondeur. Le sol est surélevé d'environ 0 m. 70 par rapport à la cour. A droite et à gauche de la cour s'élèvent des dépendances du temple (11 et 12).

Généralement, les sanctuaires en Arabie méridionale sont orientés par les angles sur les points cardinaux, sui-

vant l'ancienne mode babylonienne. Cette particularité se remarque encore dans la grande mosquée de Ṣan'a et dans le Ka'ba de la Mecque. Ici, l'orientation est face à l'Est et cela pourrait révéler une influence des régions syriennes. C'était notamment l'orientation du temple de Jérusalem. Mais à Jérusalem, sous

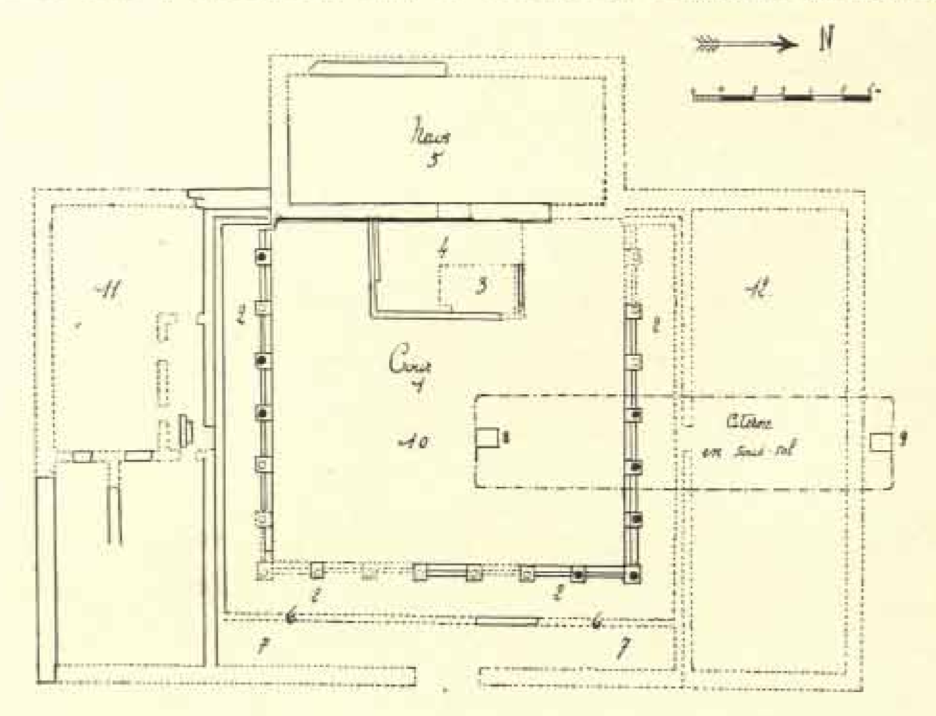


Fig. 1. — Plan de Ḥugga.

l'influence phénicienne, plus tard dans toute la Syrie sous l'influence grecque, le naos était d'un autre type. Celui de Ḥugga rappelle le parti pris adopté à Palmyre, qui était classique en Mésopotamie.

Par contre, les colonnes et leurs chapiteaux semblent d'inspiration locale. Les fûts sont à huit pans, posés directement sur des bases rectangulaires. On estime que les fûts avaient environ 3 m. de haut et 0 m. 28 d'épaisseur dans le haut aussi bien que dans le bas. Les chapiteaux sont des dés sur plan carré qui s'élargissent vers le haut par redans successifs. La colonne à huit pans est bien connue en Égypte [1], et nous avons demandé à notre collègue et ami au Louvre, M. l'abbé Drioton, s'il ne pourrait pas nous indiquer une analogie précise. Il nous a apporté, comme seul terme de comparaison véritable, une série de manches en os dont nous reproduisons ci-contre deux exemplaires, probablement des manches de miroirs, que le département

[1] Ainsi Perrot et Chipiez, *Hist. de l'art dans l'antiquité*, I, p. 549, fig. 327. Dans le tome II, Perrot publie, p. 731, fig. 392, un des manches en os du Louvre comme étant de travail assyrien.

des Antiquités Orientales a passés, il y a une vingtaine d'années, au département Égyptien parce qu'on les tenait alors pour coptes, après les avoir estimés assyriens. Ces manches sont entrés au Louvre avec la collection Clot bey et, comme ils portent des traces de tissus et de goudron, ils ont certainement séjourné près de momies. Cependant un connaisseur comme M. Drioton leur dénie toute origine copte. La conclusion s'impose, à savoir que ces manches ont été fabriqués dans l'Arabie méridionale, vers le début de notre ère, et importés en Égypte.

L'analogie entre les manches de la collection Clot bey et les colonnes de l'Arabie méridionale consiste non seulement dans le fût à huit pans et dans le chapiteau à quatre pans, mais aussi dans la manière de raccorder l'un à l'autre par

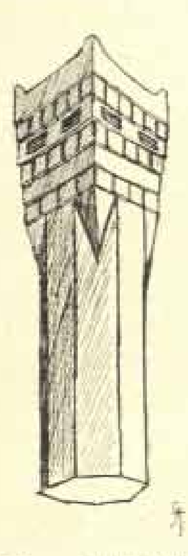


Fig. 2. — Colonne du temple de Hugga.

une sorte de pendentif. On retrouve aussi de part et d'autre le décor en redans.

Les chapiteaux sabéens, comme certains autels ou plaques décoratives de la région, ont été rapprochés des constructions sumériennes ou des sarcophages égyptiens de haute époque, tel le sarco-

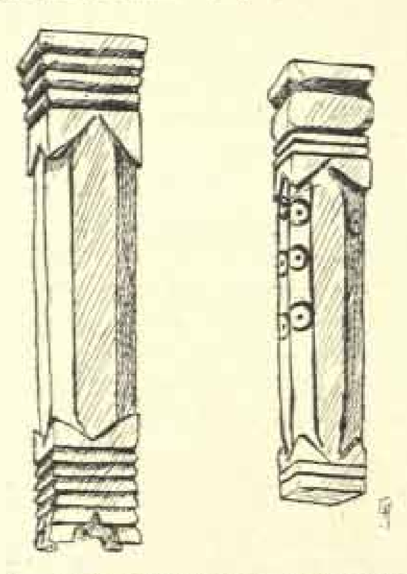


Fig. 3. — Manches en os de l'ancienne collection Clot bey. Musée du Louvre.

phage de Mycérinus [1]. L'écart de plusieurs millénaires ne permet pas de s'arrêter à de telles hypothèses. Si les populations sabéennes n'ont pas tiré elles-mêmes de leurs propres édifices, le décor composé de niches, de redans, de cannelures et de traits parallèles en forme de verrou, il est plus vraisemblable qu'elles se sont inspirées, comme me le propose M. Drioton, du décor de l'Inde au début de notre ère [2]. Mais nous laissons aux spécialistes de cet art le soin d'en décider.

Revenons à l'organisation du temple

[1] D. Nielsen, *Handbuch des altarabischen Alterthumskunde*, I, p. 147 et suiv., p. 156.

[2] Comparer Otto Fischer, *Die Kunst Indien, Chinas und Japans*, pl. I (en face p. 150) de la première moitié du IIe siècle av. J.-C., et p. 159 (130 ap. J.-C.).

de Ḥugga. Les sacrifices nécessitaient une provision d'eau qui était fournie par une grande citerne, encore utilisée, creusée dans le sous-sol. On y pouvait puiser par deux ouvertures, l'une (8) dans la cour du temple, l'autre (9) à l'extérieur. La citerne, qui est voûtée, mesure 14 m. de long, 3 m. de large et environ 3 m. 60 de hauteur, soit une capacité d'environ 135 mc.

Le plan que nous reproduisons (fig. 1) est une reconstitution due à MM. R. et v. W. Ils se demandent, toutefois, si la cour n'était pas entourée d'une double colonnade ; la seconde rangée de colonnes étant indiquée par les traces d'une petite banquette ou degré qu'on distingue en 6. Autant qu'il est permis d'en juger sans avoir examiné les lieux, cette seconde hypothèse paraît moins vraisemblable, par la raison qu'aucun vestige de cette seconde colonnade n'a été relevé. La petite banquette notée en 6 sur notre plan dont la continuité n'est pas certaine, car le terrain était fort bouleversé en ce point, peut plus simplement s'expliquer comme une ligne de séparation entre le sacré et le profane, selon l'usage qui se conserve encore à l'entrée des mosquées.

Deux morceaux sculptés d'une main mal habile, découverts dans la cour en voisinage du naos, attestent l'influence septentrionale. L'un montre le décor en pampres dont on peut dire que les Nabatéens ont répandu la vogue jusqu'en Arabie méridionale ; l'autre est le motif devenu banal à basse époque du lion terrassant le taureau. Rien de tout cela n'est très ancien ; peut-être même faut-il descendre jusqu'à l'époque romaine. Au milieu de diverses interférences et sans vouloir établir de rapprochement direct, l'organisation générale de ce temple nous rappelle, en plus modeste, celle du temple de Bel à Palmyre.

D'ailleurs, les inscriptions qui proviennent des fouilles de Ḥugga et celles conservées dans le village, sont attribuées par MM. Mordtmann et Mittwock au premier siècle avant et au premier siècle après notre ère. MM. R. et W. pensent que la construction du temple est plus ancienne et remonte peut-être jusqu'au troisième siècle avant J.-C. On n'en voit pas bien la raison.

Les auteurs ne se sont pas demandé où était l'autel. Il devait se trouver près de l'orifice (8) de la citerne et peut-être en 10 vers l'axe du sanctuaire. Cela rappelle, peut-être par simple coïncidence, le dispositif adopté à Palmyre et qu'ont révélé les fouilles de M. Henri Seyrig. Sur la terrasse (4), soit devant la porte du naos, soit sur le côté — ce qui expliquerait le décrochement de l'escalier qui n'occupe que la moitié de la largeur de la terrasse — devait être placé l'autel à encens.

On félicitera vivement les explorateurs d'avoir pris l'initiative de cette fouille qui, pour la première fois, nous révèle, avec quelque détail, un temple de l'ancienne Arabie.

R. D.

Charles Diehl. — **La Peinture byzantine** (*Histoire de l'art byzantin*). Un vol. in-4° de 109 pages et 96 planches. Paris, Van Oest, 1933.

M. Diehl étudie les trois séries de monuments qui permettent de suivre l'évolution de l'art peint byzantin : les mosaïques et les fresques, les miniatures, les icones.

La peinture byzantine s'est essentielle-

ment développée dans l'art religieux, sous une double influence antique et orientale. Du IVe au VIIIe siècle, le style alexandrin fut abandonné pour la gravité du style historique. Le triomphe du christianisme avait amené la construction de nouvelles églises dans tout l'Orient. Leur décoration devait apprendre aux illettrés les grands événements de l'histoire chrétienne ; les scènes de l'Ancien Testament et de l'Évangile se déroulèrent sur les parois des édifices sacrés, comme une Bible enluminée.

L'enfance, les miracles et la passion du Christ, les visions de l'Apocalypse et en particulier le Jugement dernier, le cycle de la vie de la Vierge, les vies des Saints furent les thèmes préférés. Au VIIIe siècle, la réaction des iconoclastes fit revivre les sujets et le style de l'art hellénistique ; ce mouvement aboutit à la Renaissance de la fin du IXe siècle. A la place des images qu'ils détruisaient, les empereurs iconoclastes firent peindre dans les édifices sacrés, des paysages, des scènes de chasse et les événements glorieux de leur règne.

Du IXe au XIIe siècle, l'art chrétien d'Orient eut un grand rayonnement sur l'Occident latin et sur l'Orient slave. Les mosaïques de Salonique, de Daphni, de Torcello, de Saint-Marc de Venise, de Sicile, de Kief expriment le goût de luxe et de splendeur de l'art byzantin : on peut en juger d'après les belles planches de l'ouvrage. L'école coloriste du XIe siècle atteint un haut degré de science et de raffinement avec une technique presque « impressionniste ». Les églises rupestres de Cappadoce révèlent à cette époque un art monastique beaucoup plus simple, mais intéressant pour l'iconographie. Sous l'influence de la Syrie, le sentiment dramatique y est saisissant et marque l'influence croissante de l'Église.

Au XIVe siècle, la dernière Renaissance de l'art byzantin atteint son apogée. Au raffinement du travail correspond une esthétique nouvelle. Le grand élan de mysticisme donne aux représentations religieuses une expression plus émouvante et plus pathétique. Deux écoles influencèrent ce grand mouvement d'art pendant trois siècles : l'école macédonienne, réaliste et dramatique, ouverte à l'influence de l'Orient et de l'Italie ; l'école crétoise, plus raffinée et fidèle à l'idéalisme byzantin. La mosaïque céda la place à la fresque, celle-ci répondant mieux aux tendances nouvelles. Ces deux écoles apparaissent purement byzantines. Elles exercèrent une large influence en Serbie, en Roumanie, en Bulgarie, en Russie, à l'Athos. Pour M. Diehl, l'influence de Byzance sur l'Occident est certaine. L'art italien du XIIIe siècle en porte l'empreinte visible. La force expressive de Giotto a souvent été atteinte par les maîtres de la peinture byzantine. Ce n'est qu'au milieu du XVIe siècle que l'art byzantin renonça à tout effort d'inspiration nouvelle et se figea dans une immobilité hiératique.

L'étude approfondie de M. Diehl sur le développement de la peinture byzantine est marquée au coin de sa maîtrise.

M. D. B.

H. Terrasse. — **L'art hispano-mauresque des origines au XIIIe siècle** (*Publ. de l'Institut des Hautes-Études Marocaines*, t. XXV) : 4°, x + 506 p ; LXXX pl., 83 fig. Paris, Van Oest, 1932.

Le présent ouvrage définit les caractéristiques de l'art de l'Espagne musul-

mane et d'une partie de l'Afrique du Nord, et retrace son évolution depuis ses origines jusqu'à la bataille de Las Navas de Tolosa (1212). Cette dernière date a été choisie comme terme de l'étude, parce qu'elle inaugure, en ouvrant l'Andalousie aux Espagnols, le déclin politique de l'Islam occidental : elle marque ainsi « une coupure à la fois historique et artistique » (p. VI).

SOMMAIRE : *Les origines de l'art musulman d'Espagne :* débuts de l'art musulman ; l'art wisigothique (p. 2-46).

L'art omeiyade (p. 49-184). — L'histoire artistique de l'Espagne musulmane ne commence pas avec la conquête arabe, mais seulement avec l'installation à Cordoue, comme émir indépendant, de l'omeiyade 'Abd ar-Raḥmân I, échappé au massacre de sa famille par les Abbassides (755). Cet exilé et ses successeurs gardent obstinément le souvenir de la Syrie et s'efforcent de faire revivre en Espagne la grandeur du califat de Damas : ainsi s'explique-t-on que leur art combine des disciplines syriennes à des éléments espagnols. Mais la Mosquée de Cordoue (786) demeura sans doute un monument exceptionnel : « les mosquées... devaient ressembler — le plan mis à part — à bien des églises mozarabes, et, par là, à d'anciennes basiliques wisigothiques » (p. 402). Avec le règne de 'Abd ar-Raḥmân III (912) qui prend le titre de calife, la renaissance omeiyade marque une nouvelle phase dans l'histoire de l'art hispano-mauresque. Celui-ci, désormais, ne reste plus isolé : il puise « à toutes les sources de l'art méditerranéen. Mais cet appel plus actif à la tradition syrienne, à Byzance et à Bagdad, n'était pas un signe d'impuissance » (p. 150), et les œuvres de cette période — la ville royale de Madinat az-Zahra, l'agrandissement de la mosquée de Cordoue avec son mihrab de mosaïque et ses coupoles à nervures — « ont une singulière valeur ; l'art des siècles qui suivront ira sans cesse chercher son inspiration dans les grands monuments omeiyades... L'importance de la mosquée de Cordoue dépasse le domaine de l'Islam. Elle est presque seule aujourd'hui à nous dire ce que fut l'art de l'Occident au cours du X^e^ siècle » (p. 151). Les aspects secondaires de l'art omeiyade (forteresses, petits édifices, ivoires, céramiques, p. 152-184) attestent qu'il était, « dès la fin du X^e^ siècle... d'une variété que nous ne pouvons que deviner, ouvert à toutes les influences, même les plus lointaines » (p. 179). Par ailleurs, cet art « qui est à sa naissance et restera longtemps... un art dynastique, au service du prince et de la riche bourgeoisie d'Islam... ne sera pas un art d'architectes... mais par son esprit décoratif, il reste dans la tradition classique » (p. 183).

L'art hispano-mauresque au XI^e^ *siècle et au début du* XII^e^ *siècle* (p. 187-245). — La chute du califat omeiyade provoque un démembrement de la Péninsule : le rôle de Cordoue est terminé, et ce sont maintenant les centres provinciaux, Saragosse, Tolède, Valence, etc., où les « Reyes de Taifas » bâtissent des enceintes fortifiées et des palais. C'est une période de féconde élaboration : « le XI^e^ siècle a été pour l'art, comme il l'a été pour la littérature, le grand siècle de l'Espagne musulmane, le temps où, sans rien négliger des leçons venues d'Orient, les Espagnols des terres musulmanes ont su traduire, avec un rare bonheur d'expression, l'esprit même de leur race » (p. 120). La

fondation de l'empire almoravide, en réunissant dans le même cadre politique la péninsule et le Maghreb, donnera « à la civilisation andalouse des terres neuves qu'elle n'avait pu qu'effleurer jusqu'alors (grandes mosquées de Tlemcen, d'Alger, etc.). Mais si les Almoravides ont donné aux maîtres espagnols l'occasion et les moyens de construire de grands édifices, ils ne leur ont rien donné d'autre. Les monuments africains des Almoravides sont à peu près exempts d'influences locales » (p. 244).

L'art almohade (p. 249-395). — La fondation du grand empire berbère des Almohades marque une nouvelle phase dans cette évolution. Grâce au contact prolongé du Maghreb avec l'Andalousie et la Tunisie, l'art des Almohades rassemble « toutes les forces artistiques qui vivaient et survivaient dans l'Occident musulman et toutes les influences extérieures qui pouvaient encore y parvenir » (p. 277) ; ainsi s'accomplit « le syncrétisme de l'art musulman d'Occident ». Sous l'influence de la réforme religieuse, les maîtres qui ont bâti dans les grands centres culturels de l'époque (Marrakech, Rabat) n'ont admis que le décor large ; ils ont renoncé aux décors couvrants et aux motifs compacts. Ce sont des arcs aux lignes pures et simples, de grands entrelacs géométriques dessinés par de minces baguettes, des dômes aux larges stalactites... Partout de vastes espaces vides où l'œil peut se reposer. Partout la mesure et la sérénité » (p. 273). Ces édifices représentent le terme d'une évolution architecturale commencée dès le XIe siècle sous l'influence de l'Orient (revêtements de céramique) ; cette dernière a modifié la plastique monumentale, mais est restée sans action sur les procédés techniques, qui demeurent rudimentaires. Durant toute cette période, l'Espagne conserve ses traditions artistiques particulières : « il semble donc que l'Afrique ait traduit, au moyen des formes du décor andalou, un idéal esthétique plus simple et parfois plus fort que celui de l'Andalousie » (p. 379).

L'art hispano-mauresque dans l'art du Moyen Age (p. 400-459). — Si, replaçant l'art hispano-mauresque dans le grand cadre de la civilisation islamique, on le compare à celui de l'Orient, « l'art hellénique de l'émirat omeiyade » apparaît comme archaïque et personnel, fermé aux influences venues de Bagdad, mais celles-ci se font déjà sentir dans « l'art éclectique du califat ». Au cours du XIe et du XIIe siècles se produit « un double syncrétisme » : l'art hispano-mauresque en Occident, l'art fatimide en Orient, arrivent chacun de leur côté, à des formules nouvelles assez voisines. Le XIIIe siècle marque la séparation définitive de l'Orient et de l'Occident, qui suivront deux voies divergentes pour connaître bientôt une irrémédiable décadence.

L'art hispano-mauresque, d'autre part, n'est pas resté sans contacts avec l'art chrétien d'Occident : dérivés d'une souche commune, ils se trouvaient à l'origine tout près l'un de l'autre. Si le second a subi l'influence du premier, c'est moins par l'intermédiaire des « mozarabes » que par celui des souvenirs de pèlerinage et de croisade, encore ces emprunts demeurent-ils rares et épisodiques. « Ainsi, dans ces influences musulmanes sur l'art roman, on ne saurait voir une conquête spirituelle de l'Islam, une lointaine et souriante revanche de Poitiers. La chan-

son que chantent nos églises sur les routes des pèlerinages n'est pas une mélopée arabe qu'elles redisent comme sous l'influence d'un charme. C'était surtout une chanson d'Espagne, car tous ces thèmes de l'Islam avaient déjà été traduits en Espagne dans la langue des arts latins » (p. 450). Après la reconquête chrétienne du XIII[e] siècle, l'art mudejar perpétuera les techniques hispano-mauresques.

Conclusion (p. 460-472). — L'art hispano-mauresque « n'a jamais cherché à varier ses aspects essentiels et à se renouveler vraiment » (p. 465) : là est le vrai secret de sa décadence, car « un art qui essaie de vivre de la seule virtuosité s'endort bientôt dans la demi-conscience du procédé » (p. 466).

Cet art, qui était resté, malgré les influences mésopotamiennes « plus hellénique qu'oriental » (p. 469), l'Espagne lui a donné l'héritage des Wisigoths, et surtout les hommes. « Il appartient à l'Occident non seulement par ses artistes et son histoire, mais aussi par le rythme même de son évolution et par son esprit décoratif... L'art hispano-mauresque est donc pour une large part, l'art national de l'Espagne » (p. 471-472).

Telles sont les idées neuves qu'on trouvera développées dans cet ouvrage, dont ce bref résumé ne saurait mettre en valeur tous les mérites : originalité de la pensée, documentation impeccable, clarté de la composition, élégance de la forme, présentation typographique et illustration au-dessus de tout éloge. M. Terrasse aurait pu, lui aussi, nous accabler d'une suite de monographies bourrées de chiffres et de dates, sans nous faire grâce du moindre détail de la moindre bicoque, aborder hors de leur place les problèmes archéologiques les plus complexes, et enfoncer, à grand renfort d'érudition, mainte porte largement ouverte. Il a préféré restreindre son exposé aux faits d'ordre général et nous donner, dans la lumière de l'histoire, en dégageant les types et les tendances caractéristiques, un tableau d'ensemble de l'art hispano-mauresque, vivant et séduisant, encore que d'une parfaite rigueur scientifique, et les spécialistes ne seront pas seuls à apprécier son œuvre. On ne saurait donc trop le féliciter de son choix.

Qu'il nous soit permis de formuler une critique de principe : on peut regretter que l'auteur n'ait pas poussé l'étude des techniques au point de pouvoir tirer de l'adoption de tel ou tel procédé de construction toutes les conclusions qui s'imposent. En effet, on peut considérer les grandes constructions monumentales, exécutées avec des moyens puissants, comme une réalisation des tendances d'une époque, mais elles peuvent être dénuées de toute attache avec la tradition locale : ainsi la mosquée d'Ibn Touloun, au Caire. L'analyse des grands édifices ne saurait donc déceler parfaitement les apports de formules étrangères que si elle se double d'une enquête sur l'architecture privée : exécutée « avec les moyens du bord », cette dernière permet seule de définir avec précision les ressources du pays et, par là, les procédés purement autochtones. Cette étude, bien que relevant davantage de la géographie que de l'histoire de l'art, apparaîtra comme primordiale si l'on se souvient que des ressources et des moyens identiques peuvent provoquer dans des pays éloignés l'un de l'autre, sans qu'il y ait

eu effectivement contact, l'adoption d'un même procédé technique. Ainsi, décrivant une mosquée de Tolède, M. Terrasse écrit (p. 170) : « Le mélange de la pierre et de la brique ferait penser à Byzance. Dans les monuments byzantins..., les arcs sont clavés de brique même lorsque le mur est de pierre. L'alternance des lits de moellons et d'arases de briques est presque de règle dans la bâtisse byzantine. Et les monuments chrétiens de Tolède, qui conserveront la tradition de la bâtisse pierre et brique, ressemblent parfois de façon étonnante à des monuments byzantins. » Avant de conclure à un emprunt, dans un cas semblable (ce que d'ailleurs M. Terrasse s'abstient sagement de faire), il y a lieu d'examiner si l'adoption de ce procédé n'a pas été provoquée ici, comme là, par l'absence quasi totale d'une pierre se prêtant à la taille, obligeant les constructeurs à recourir à un autre matériau pour claver leurs arcs et pour ramener leurs maçonneries à l'horizontale. De même, si l'architecture abbasside emploie de préférence la brique, c'est moins par système que faute de pierre à bâtir dans le pays où elle s'est développée, car il existe des monuments abbassides en pierre (Héraclée, près de Rakka), comme il existe des monuments omeiyades en brique (Mchatta). Cette lacune ne compromet en rien la solidité de la thèse développée par l'auteur, tout au plus les précisions dont nous déplorons l'absence auraient-elles apporté çà et là un élément de certitude.

Tel quel, l'ouvrage de M. Terrasse demeure l'une des œuvres les plus vigoureuses qui aient été consacrées à l'étude de l'art musulman. J. Sauvaget.

L.-A. Mayer. — **Saracenic Heraldry**. Un vol, in-4°, xvi-302 pages, LXXI planches. Oxford, Clarendon Press, 1933.

Dans cet ouvrage, bourré de documents, chef-d'œuvre de patience, M. Mayer s'est proposé d'identifier tous les *Sarrasins* qui ont porté un blason, et l'auteur justifie son titre en définissant ces Sarrasins, qui sont, dans sa pensée, les musulmans de Syrie, de Palestine et d'Égypte, ayant vécu entre les Croisades et la conquête ottomane. En fait, il s'agit surtout de l'héraldique des officiers appartenant aux deux dynasties égyptiennes de Sultans Mamlouks. Le problème aurait donc été, selon nous, abordé avec plus de clarté, si, dès son titre, l'auteur avait montré qu'il y avait là une institution d'État : tout au moins, nous constatons que, sous ces gouvernements, les blasons se multiplient et paraissent obéir à certaines règles que nous connaissons mal.

Le véritable sujet traité dans ce livre remarquable, c'est l'*héraldique mamlouke*, et je persiste à croire qu'il était préférable de l'indiquer par le titre. Il y a peut-être là une tradition anglaise qui prend son origine dans le malheureux titre *Saracenic Art* donné par S. Lane-Poole à son œuvre sur l'art musulman d'Égypte. En tout cas, les personnages que nous voyons défiler dans le précieux travail de M. Mayer n'ont pas été blasonnés parce que le hasard les a faits vivre au Sud de la Méditerranée orientale à l'époque indiquée, mais parce qu'ils étaient des fonctionnaires appartenant à un régime bien défini.

Il s'agit d'un recueil d'armoiries, classées d'après l'ordre alphabétique des di-

gnitaires, et nous sommes bien obligé d'avouer que cette méthode nous désoriente un peu. L'objet de nos recherches, c'est bien l'héraldique, et je crois que, depuis le livre d'Artin Pacha, la question a fait si peu de progrès qu'il eût été encore préférable de conserver son classement par meubles. Si nous sommes renseignés un jour sur la nature de l'évolution du blason mamlouk, nous pourrons être curieux de savoir quelles étaient les armes de tel officier mamlouk. Cette méthode de classement par les titulaires ne procure aucune synthèse de la question, ce qui est bien le but que nous ne devons pas perdre de vue. Dans quelles conditions et à quel moment de sa carrière un fonctionnaire mamlouk avait-il le droit ou le devoir de porter des armoiries ? Que signifient ces armoiries ? Nous sommes en présence de blasons simples et composés : ont-ils existé simultanément ou représentent-ils une évolution chronologique ?

Répondre à ce questionnaire à l'aide du *Saracenic Heraldry* représentera de longues recherches, d'autant plus qu'aucun blason n'est dessiné, mais décrit : le fait de dire que le meuble est une coupe nous apprend en réalité peu de chose, puisqu'il y en a divers modèles et que ces différences peuvent avoir leur importance (cf. CIA, *Jérusalem*, I, p. 290, n. 3). Pour ce livre coûteux, d'une luxueuse typographie, l'éditeur aurait pu faire cet effort, ainsi que celui de fournir une courte description sous chaque planche, au lieu de nous forcer à faire un voyage d'un bout à l'autre du volume.

Le blason oriental est un sujet d'étude qui restera bien obscur jusqu'au moment où l'on mettra la main sur un manuscrit traitant de la question. L'espoir est mince, car les écrivains arabes ne semblent pas avoir éprouvé beaucoup de curiosité sur ce chapitre : Quatremère, il y a un siècle, a donné les rares passages importants, et M. Mayer, qui n'a pas ménagé ses lectures, en a retrouvé quelques autres qui ne sont pas dépourvus d'intérêt, mais, dans l'ensemble, on n'en peut rien tirer de constructif. Un seul écrivain nous procure le dessin d'un blason, sans le décrire d'ailleurs, ce qui nous aurait fourni un ou deux termes techniques dont nous aurions mieux saisi le sens. Dhahabi nous a dessiné le blason du sultan Katbogha, tel qu'on le trouvait sur ses étendards, de couleur jaune : c'est un écu espagnol, dont les contours sont noirs, et au-dessous d'une bande en chef se trouve un calice de gueules.

En général, toutefois, le blason se présente avec un champ circulaire, tantôt uni, tantôt comportant des divisions, mais toujours dans le sens horizontal, soit par chef, fasce et pointe : il n'y a jamais de contours ni de flancs. Tout en étant nombreux, les meubles sont limités ; et, de ceux qui ont pu être interprétés on peut conclure que le blason mamlouk est exactement une amoirie de dignité. Cela ressort aussi d'un texte d'Aboul-Fida, cité par M. Mayer (*Sar. Her.*, p. 4), qui vise un usage établi au début du XIIIe siècle, à la cour du roi du Kharezm : il est intéressant de noter que c'est l'allusion la plus ancienne qu'on rencontre dans les textes orientaux. En ce qui concerne les auteurs occidentaux, on cite toujours ce passage de l'*Itinéraire de Richard Cœur de Lion*, visant l'étendard d'un neveu de Saladin : *baneriam insi-*

gnitam miro genere distinctionis, scilicet incisarum schemate braccarum, où M. Mayer (p. 21) croit reconnaître les « culottes de chevalerie », insigne d'un ordre musulman de noblesse.

Ces armoiries fonctionnelles pourraient être claires si nous avions le moyen de connaître tous les meubles. Un exemple fera comprendre la difficulté du problème. Le dernier sultan ayyoubide blasonna un de ses officiers, Aibak, qui avait été son *dégustateur*, et, pour cette raison, il lui donna comme armoiries un *khandja*, qui signifie probablement une petite table. Reste à savoir comment cet emblème fut reproduit, et l'hypothèse fournie par M. Mayer (p. 16), pour être séduisante, n'en est pas moins conjecturale.

Cette difficulté n'est pas la seule, car nous lisons dans Kalkashandi (Mayer, *Sar. Her.*, p. 3) : « C'est la coutume de tout émir, grand ou petit, d'avoir ses armoiries particulières ; chaque émir *choisit ce qu'il préfère.* » Telle est l'appréciation, inattendue, formulée par un écrivain du début du xv[e] siècle, auteur d'un *Manuel de chancellerie*, donc compétent. Elle semble en contradiction formelle avec les règles énoncées ci-dessus, mais ne doit pas être complètement erronée, car certaines armoiries paraissent avoir été choisies en dehors de toute immixtion administrative. « Les armoiries de tel émir, lisons-nous (*Sar. Her.*, p. 262), se composaient ainsi : chef et pointe, argent ; fasce, sinople ; et, brochant sur le tout, un glaive de gueules. » Or cette armoirie était certainement inédite et n'était pas la résultante d'un geste officiel, car, ajoute l'écrivain arabe, « elle était tellement gracieuse que les femmes, même les courtisanes, se plaisaient à la faire tatouer sur leurs poignets » (Quatremère, *Mamlouks*, II, *a*, p. 15, note). Mais on se demande, d'autre part, s'il faut accorder une grande confiance à ces auteurs. L'un d'eux ne nous dit-il pas que l'émir Sandjar Djauli avait pris, par affection, les mêmes armoiries que son ami Salar : or, nous connaissons deux blasons de Sandjar, non seulement différents l'un de l'autre, mais encore de celui de Salar (*Sar. Her.*, p. 196-198).

Néanmoins, à parcourir la volumineuse collection recueillie par M. Mayer, on a bien l'impression que des règles ont dû présider à leur emploi. Par exemple, les meubles les plus fréquents sont la coupe et l'écritoire, et nous savons que, dans le corps des pages, les échansons et les secrétaires ont fourni plus que d'autres sections les futurs commandants de mille : cela résulte d'une série considérable de biographies d'officiers mamlouks (cf. *Biographies du Manhal Safi, Mém. Inst. d'Égypte*, vol. XIX). Car il faut insister sur l'hypothèse géniale de van Berchem, sans laquelle nous piétinerions encore (*Sar. Her.*, p. 5) : les meubles indiqueraient des charges de cour. J'ai personnellement renforcé cette hypothèse à l'aide de certains surnoms d'officiers mamlouks (*Précis d'hist. d'Égypte*, II, p. 244 ; voir aussi *Sar. Her.*, p. 6), mais je crois aujourd'hui que le titulaire ne prenait des armoiries rappelant ses anciennes charges de cour qu'au moment où il était nommé émir.

M. Mayer a consacré un paragraphe important aux armes parlantes, c'est-à-dire à celles qui représentent des animaux, traduction en rébus des noms turcs des titulaires. Là encore, bien des faces du

problème restent obscures, et c'est peut-être, par exemple, pour des raisons de magie sympathique que le sultan Kaitbay blasonna Yashbak d'un lion au moment où il lui confia le commandement d'un corps d'armée (*Sar. Her.*, p. 252, n. 3). Ce fut probablement un emblème temporaire, pour la durée de l'expédition prévue, car nous connaissons les armoiries de l'émir Yashbak, bien fonctionnelles.

M. Mayer donne enfin de longs développements sur la *fleur de lis*, qui se trouve fréquemment dans l'armorial d'Orient, sans qu'on puisse l'expliquer.

Telles sont les réflexions que suggère la lecture du *Saracenic Heraldry*, et, si elles sont aussi peu satisfaisantes, ce n'est certes pas la faute de M. Mayer, qui nous a fourni une documentation dont on reste confondu. Car l'ouvrage renferme près de trois cents inscriptions, dont plus de la moitié étaient inédites. Ces textes nouveaux concernent, pour la plupart, des objets mobiliers, mais certains proviennent d'Orfa (1), d'Alep (7), de Hama (4), de Homs (2), de Damas (11), de Bosra (1), de Safad (1), de Ramleh (1), de Gaza (4), et de différents villages de Palestine (6).

Ajoutons que l'impossible a été fait pour identifier les titulaires de ces inscriptions. Nous disposons donc d'un certain nombre de biographies, avec toutes les références voulues, même à des sources manuscrites. Le volume est donc indispensable à quiconque voudra étudier dans le détail l'histoire des Sultans mamlouks.

On ne saurait songer, dans un ouvrage aussi soigneusement préparé, à relever de petites erreurs : les inscriptions ont été parfaitement déchiffrées, très correctement traduites, et l'on chercherait en vain même des fautes d'impression.

L'émir Baktuman doit être supprimé : ceux qui sont initiés à l'épigraphie de l'époque mamlouke verront qu'il s'agit de l'émir Baktut Karamani (*Sar. Her.*, p. 99-100 ; cf. Wiet, *Cat. des objets en cuivre*, p. 193) ; c'est un cas de plus où le même officier possède deux blasons différents.

M. Mayer signale (p. 109) une inscription du sultan Baibars sur un fortin à l'Ouest d'Alexandrie, le Kasr al-Umaid aujourd'hui disparu. Il le cite d'après l'ouvrage de Bayle St. John, qui date de 1847. Un hasard providentiel m'a permis de retrouver le texte de cette inscription dans un ouvrage assez rare, où, en tout cas, les arabisants ne songeraient probablement pas à aller le rechercher. Il s'agit de la *Relation d'un voyage dans la Marmarique* de Pacho, paru en 1827. Le fort est décrit (p. 12) et reproduit (pl. III) : « Deux lions en ronde-basse sont posés sur une corniche ». A vrai dire, sur la planche on n'en voit que la moitié d'un, et il paraît plutôt couché que rampant. Voici maintenant le texte de l'inscription, qui suit un arc brisé surmontant la porte d'entrée ; je me borne à quelques corrections qui s'imposent :

بسمله امر بانشاء هذه القلعة السعيدة
المولى السلطان الاعظم الملك الظاهر
ملك العرب (والعجم) مالك رقاب الامم
ركن الدنيا والدين ابو الفتح بيبرس قسيم
امير المومنين اعز الله انصاره بيد (?) العبد
الفقير [الى الله] المغفور له احمد
الظاهرى اليغمورى .

« La fondation de ce fort d'heureux augure a été ordonnée par le maître, le sultan considérable, Malik Zahir, le roi des Arabes et des Persans, le souverain de la nuque des nations, Rukn al-dunya-wal-din Abul-Fath Baibars associé de l'émir des croyants, — que Dieu glorifie ses victoires ! — par la main de l'esclave avide [de Dieu], digne de pardon, Ahmad Zahiri Yaghmuri. »

G. Wiet.

PÉRIODIQUES

Victor Christian. — **Untersuchungen zur nordsyrisch hettitischen Kunst.** Extr. d'*Archiv für Orientforschung*, IV (1933), 1-2.

Dans l'important mémoire du savant archéologue viennois, il y a deux parts à considérer. La première est une étude comparative très poussée des monuments dits nordsyriens-hittites, l'autre est une thèse sur l'origine et la propagation de cet art.

Les monuments envisagés sont ceux mis au jour à Zendjirli (Samal), Karkémish, Tell Ahmar (Til Barsib), Tell Halaf (Guzana), Saktshé-Geuzu, Mar'ash, Malatia et, en Asie Mineure, Euyuk, Yasili-Kaya, Bor, Iwriz, Giaur-Kalessi et Karabel. Nombre de ces monuments, en particulier les orthostates, portent des hiéroglyphes qu'on a depuis longtemps qualifiés de hittites et pour lesquels nous renvoyons au lumineux exposé de M. Ed. Dhorme [1].

M. Christian s'accorde avec nous pour distinguer nettement cet art d'un art proprement syrien [1] représenté notamment par la tête de Djabboul (au Louvre), la statuette en bronze de personnage assis de Mishrifé (au Louvre), nombre de cylindres, etc. Ce dernier groupe est d'ailleurs d'une époque plus ancienne que les sculptures nordsyriennes-hittites. Celles-ci, d'après M. Christian, seraient toutes postérieures à l'effondrement du nouvel empire hittite, autrement dit postérieures à 1200 av. J.-Ch. Cela nous paraît vrai dans l'ensemble et cela marque un sérieux progrès sur le diagnostic de Hogarth qui plaçait les plus anciens orthostates de Karkémish, décorés de reliefs, aux XIV^e-XIII^e siècles et les plus récents entre 1100 et 850.

A Zendjirli, les plus anciens reliefs sont ceux de la porte du Sud (A) de la ville [2]. Ici, M. Christian s'accorde avec Hogarth pour les placer entre 1100 et 1000. Nous inclinons vers la date la plus basse et même pour le X^e siècle à cause notamment des cavaliers représentés. Les reliefs de la poterne D [3], que M. Christian place au X^e siècle, nous paraissent du IX^e [4] à cause du char de guerre [5] où M. Moortgat a reconnu une imitation de la charrerie assyrienne du IX^e siècle [6]. N'y a-t-il pas quelque con-

(1) *Syria*, XIV, p. 341 et suiv.

(1) Voir notre article, *L'art syrien du II^e millénaire avant notre ère*, dans *Syria*, VII (1928), p. 336 et suiv.

(2) *Sendschirli*, pl. 34 ; Pottier, *l'Art hittite*, I, fig. 68.

(3) *Sendschirli*, pl. 37-45 ; Pottier, *op. cit.*, p. 62 et suiv.

(4) Von Bissing, *Archiv für Orientforschung*, p. 200, les place à la fin du X^e siècle et au commencement du IX^e.

(5) *Sendschirli*, pl. 39 ; Pottier, fig. 70.

(6) Moortgat, *Orient. Literaturzeitung*, 33, 850.

tradiction à placer dans la seconde moitié du IX^e siècle le char de Tell Halaf [1] parce que les roues sont à six rais et les chevaux empanachés, et de faire remonter au X^e siècle le char de Zendjirli qui a les mêmes caractéristiques ?

Pour les monuments d'époque postérieure l'accord est complet ; l'activité des sculpteurs de Zendjirli prend fin après Barrekoub, le vassal de Téglatphalasar III. Ceux de Saktshé-Geuzu sont de cette dernière période.

La discussion de la date des orthostates de Tell Halaf marqués au nom de Kapara aboutit à des résultats concluants. Dès le premier jour nous avons protesté contre la datation élevée qui les reportait jusque dans le III^e millénaire, en repoussant l'hypothèse qui considérait Kapara comme un usurpateur [2]. M. Christian, et nous y souscrivons, fait descendre ces reliefs entre 867 et 808 avant notre ère, cette dernière date étant celle de la réduction du royaume de Guzana en province assyrienne.

Parmi les monuments isolés, le plus remarquable est celui découvert par M. Ploix de Rotrou dans la citadelle d'Alep. M. Christian accepte notre date du IX^e siècle [3].

En dépit d'une argumentation serrée et de déductions dont la suite logique ne manquera pas d'impressionner le lecteur, nous ne pouvons accepter l'attribution au X^e siècle des célèbres reliefs rupestres de Yasili-Kaya. Le style nous paraît bien différent de celui des orthostates que nous venons de passer en revue ; mais il s'ajoute à notre résistance une raison décisive : M. Bossert a déchiffré sur les reliefs de Yasili-Kaya le nom de Khattusil, vraisemblablement Khattusil III, le partenaire de Ramsès II, et cela place les reliefs dans la première moitié du XIII^e siècle. C'est la confirmation des conclusions auxquelles on était arrivé d'autre part [1].

Il en résulte que le groupement envisagé par M. Christian allant de Yasili-Kaya à Zendjirli et Saktshé-Geuzu, par l'intermédiaire de Malatia, débute non après 1200, mais avant 1250. Cet écart de date peut paraître minime ; en l'espèce il est singulièrement important, parce qu'il ne permet plus de dissocier le groupe Zendjirli-Karkémish des monuments du nouvel empire hittite, mais oblige, tout au contraire, à les y rattacher étroitement.

Nous ne pouvons donc accepter, du moins en ce qu'elle a d'absolu, la thèse de M. Christian qui revient aux conceptions de Puchstein et de son *Pseudohettitische Kunst* et admet que la construction en orthostates ornés de reliefs est l'œuvre des peuples envahisseurs, venus de l'Ouest après 1200, notamment des Phrygiens et des populations apparentées comme les Mosches (Muski, dont le nom se relève dans les textes hiéroglyptiques hittites). Nous ne nions pas les influences occidentales, puisque nous les avons cherchées jusqu'à Tell Halaf [2], mais il ne faut pas les exa-

(1) MAX VON OPPENHEIM, *Tell Halaf*, pl. 19 a.

(2) *Syria*, XII (1931), p. 90 et suiv. M. VON OPPENHEIM a exposé lui-même sa thèse dans *Syria*, XIII, (1932), p. 242 et suiv.

(3) *Syria*, XII, p. 95.

(1) L'époque de Khattusil III est proposée par J. Garstang, *The Hittite Empire*. Seuls MM. von der Osten et Albright penchaient pour une date plus basse.

(2) *Syria*, XII, p. 90.

gérer. Si les Phrygiens avaient joué le rôle, qu'on leur assigne, pourquoi ne trouve-t-on pas en Phrygie même un nid de tels monuments ? Le relief de Karabel est bien plutôt un témoin de l'époque de Khattusil III qu'une œuvre postérieure à 1200.

Dans sa remarquable étude M. Christian néglige une documentation essentielle, celle fournie par l'art du Louristan. Quand nous employons ce terme commode, en ce qu'il répond aux découvertes de ces dernières années, nous envisageons l'art de l'Iran occidental. M. C. écarte cet élément d'information sous prétexte qu'on n'a pas encore fixé la chronologie de ces trouvailles. Nous avons fourni, dès 1931, les principes de cette datation dans l'Avant-propos à la belle publication de M. André Godard, *Les Bronzes du Luristan*. Nous reviendrons bientôt ici même sur la question pour montrer que nombre de pièces du Louristan, du IXe siècle avant notre ère, offrent de telles analogies avec certains reliefs de Zendjirli et de Tell Halaf que ce n'est pas vers les Phrygiens et les Mosches qu'il faut se tourner, mais plutôt vers l'Est pour trouver la source de cette inspiration. En somme, la définition de M. Pottier se vérifie, d'après laquelle l'art de Zendjirli et de Karkémish « est lié aux souvenirs et aux traditions de l'ancienne Chaldée et de l'ancien Elam », disons maintenant « de l'ancien Iran ».

Nous ne saurions trop insister sur l'intérêt de l'étude de M. Christian : si sur certains points de détail il faudra tenir compte des découvertes récentes, dans l'ensemble on y trouve des précisions qu'il faut considérer comme acquises.

R. D.

Orientalistische Literaturzeitung, janvier 1934. — W. Henning, *Zum Zentralasiatischen Manichäismus*, apprécie le zèle avec lequel E. Waldschmidt et W. Lenz, après leur publication *Die Stellung Jesu im Manichäismus* (*Abhand. Preuss. Akad. d. Wissensch.*, 1926), ont publié sous le titre de *Manichäische Dogmatik aus chinesischen und iranischen Texte* (*Sitzungsber. Preuss. Akad. d. Wiss.*, 1933, p. 480-607), de nouveaux documents rapportés de la grotte de Tunhuang, dans le Kansu, par sir Aurel Stein. Toutefois, il observe que nous n'avons là qu'une doctrine oblitérée par une dialectique méticuleuse et ayant perdu toute sa valeur spécifique. Il n'y faut donc pas chercher, comme le pensent les auteurs, une image du dogme manichéen dans sa plénitude. Comptes rendus : F. Chapouthier, *Les Écritures minoennes au Palais de Mallia* (E. Grumach incline à admettre avec l'auteur que l'intermédiaire entre l'écriture égyptienne et l'alphabet phénicien n'est pas l'écriture sinaïtique, mais l'écriture crétoise ; mais l'argument qu'avance le recenseur, et qui vise la ressemblance des signes ainsi rapprochés, n'aurait de signification que si on connaissait la valeur des signes crétois) ; J. Keil et A. Wilhelm, *Denkmäler aus dem Rohen Kilikien*, 1931 (E. Honigmann) ; E. Sommer *Die Aḫḫijawā — Urkunden*, 1932 (Joh. Friedrich fait un grand éloge de cet ouvrage qui reprend tout le matériel concernant les Grecs dans les documents hittites, y ajoute des textes inédits et conclut au rejet complet de la thèse d'Emil Forrer. Non seulement il n'accepte pas l'identification de certains noms propres avec des noms grecs illustres, mais il tient le pays d'Aḫḫijawā pour un territoire d'Asie Mineure et repousse tout rapport avec

les Achéens. Le nom des Éoliens disparaît et le roi d'Aḫḫijawa n'est nullement considéré sur le même pied que le grand roi des Hittites. La cérémonie de circoncision est une interprétation fantaisiste. La mention de la Grèce comme troisième grande puissance à côté de l'Égypte et du Mitanni s'envole en fumée. Antarawaš n'est nullement un roi d'Aḫḫijawā, mais un prêtre hittite du nom de *Ta-ra-ṷa-aš* et n'a, par suite, rien de commun avec Andreus d'Orchomène. Sommer repousse le rapprochement de Lazpa avec Lesbos. Dans un passage il est bien question d'un navire d'Aḫḫijawā, mais il navigue entre ce dernier pays, c'est-à-dire l'Asie mineure, et Amurru, c'est-à-dire la Syrie. L'identification de *Taruiša* avec Troie est mise en doute. Seul le nom d'*Alakšanduš* trouve grâce devant la critique de Sommer pour qui Alexandros serait la forme grécisée d'un nom barbare. J. Friedrich accepte toutes ces conclusions). J. H. Mordtmann et E. Mittwoch, *Sabäische Inschriften*, Rathjens et v. Wissmannsche Süd-Arabien Reisen I (R. Hartmann : l'ouvrage traite de 174 inscriptions qui ne sont pas toutes inédites).

R. D.

Publications diverses. — *Les Mélanges de l'Université Saint-Joseph*, à Beyrouth, publient dans leur tome XVI, fasc. 6, une importante bibliographie de 56 pages in-8° relative aux diverses publications de fouilles, d'archéologie orientale, d'histoire des religions, de linguistique et de langues orientales intéressant la Syrie ou ses abords immédiats. Signalons quelques conjectures ou rectifications du P. René Mouterde sur des textes grecs de Doura, où il met en doute la mention d'Adonis (cependant un nouveau texte porte certainement le nom du dieu; on a même retrouvé le sanctuaire consacré à Adonis) (p. 222), des bornes de la région de Damas se rapportant à la grande opération cadastrale sous Dioclétien (p. 235), un milliaire à Asharné (p. 238-239), un texte inédit de Dioclétien à Damas (p. 240).

— Le R. P. de Jerphanion a donné, dans le même ordre d'idées, un *Bulletin d'archéologie chrétienne*, III, Rome, 1932 (Rome, Orient, Pays slaves, Lyon) rédigé d'une plume aussi alerte que savante. La Syrie y occupe une place importante et on insiste sur la « découverte capitale » des fresques chrétiennes de la première moitié du IIIe siècle à Doura.

— M. Habib Zayat a réuni toute la documentation qui lui a été accessible sur l'*Histoire de Saidanaya (Documents inédits pour servir à l'histoire du Patriarcat melkite d'Antioche*, III, 1932, en arabe). On sait l'importance au moyen âge du pèlerinage à Notre-Dame de Sardenay ou de la Roche.

— Tout le monde connaît les tables de concordance entre les dates chrétiennes et musulmanes de Wüstenfeld, dont il vient de paraître une seconde édition. Le colonel sir Wolseley Haig publie un petit volume sous le titre *Comparative Tables of Muhammadan and Christian dates*, Londres, Luzac, 1932, tout à fait pratique pour emporter en voyage. L'introduction explique le mécanisme de ces ingénieuses tables.

— Un remarquable travail est celui du savant russe W. Ivanow, *A Guide to Ismaili literature* publié par la Société Asiatique de Londres (1933). On y trouvera une liste abondante des œuvres de cette secte dont l'importance est considérable et dont les progrès en font une des com-

munautés les plus instruites de l'Inde. Les Ismaélis de Syrie appartiennent à la branche orientale ou Nizarite qui reconnaît comme chef spirituel l'Agha Khan.

— M. l'abbé Paul Sbath a recueilli depuis de longues années les manuscrits orientaux, d'abord à Alep sa ville natale, puis en Égypte, Syrie et Palestine. La plupart sont rédigés en arabe, quelques-uns en syriaque. Il vient d'en publier le catalogue, montant à 1125 numéros, en deux volumes composés à l'Imprimerie syrienne d'Héliopolis (Égypte), et parus au Caire, chez H. Friedrich, 1928.

— D'un premier voyage en Abyssinie (1928-1929), M. Marcel Griaule avait rapporté des documents ethnographiques qu'il publie sous le titre *Silhouettes et graffiti abyssins*, Paris, Larose, 1933. Les silhouettes, d'une manière très libre, se laissent cependant facilement déterminer : c'est la vie locale illustrée par un indigène qui ne manque pas d'humour. Les graffiti au trait sont l'œuvre d'écoliers.

— Le docteur Amin Gemayel vient de publier un curieux ouvrage sur *L'Hygiène et la Médecine à travers la Bible* (Paris, P. Geuthner, 1932). Dans sa préface le professeur Achard l'a félicité de son entreprise.

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES

Sur une tablette de Ras-Shamra, écrite de droite à gauche. — MM. Schaeffer et Chenet ont recueilli, dans leurs fouilles de 1933, une tablette alphabétique de 115 mm. de haut, cassée à gauche et qui fournit un exemple, unique jusqu'à ce jour, d'écriture retournée, c'est-à-dire dirigée de droite à gauche, comme dans les inscriptions cananéennes.

Les lignes sont séparées les unes des autres par un trait horizontal. Au revers : deux lignes seulement, le reste étant anépigraphe.

Les signes ont, à peu de chose près, la même forme que dans les autres tablettes alphabétiques, sauf cependant le *b* et le *d*, où le trait inférieur est vertical ou légèrement oblique, et non pas horizontal. En outre, deux lettres se présentent sous un aspect nouveau : d'une part, la 1re de la l. 8, qui est probablement *w*, et, d'autre part, la 4e de la l. 2 (= 3e des ll. 4 et 5, 7e de l. 9 et 3e des ll. 10 et 11) qui peut être *m*.

En plus des traits séparatifs, qui sont minces et très allongés (ll. 1. 2. 3. et 8), certains signes sont isolés les uns des autres par un trou circulaire, profond de 2 à 4 mm. Une fois même, l. 2, il y a

deux trous juxtaposés, et une autre fois, l. 1, le trou précède le trait séparatif. On sait que certaines tablettes assyriennes présentent des particularités de ce genre, qui n'ont point été expliquées encore de façon satisfaisante.

Le texte, tel qu'il nous a été conservé, n'offre aucun sens acceptable. A noter cependant le 1er mot de la l. 1, lu *'bdr*, qui se rattache à la même racine quadrilitère que le *bt y'bdr* du 2e Poème d'Aleyn-Baal, col. I, l. 19 (*Syria*, XIII, p. 114).

Ch. Virolleaud

Campagne de Thoutmès III contre le Mitanni. — M. Al. Moret a donné un remarquable commentaire (*Comptes rendus Acad. des Inscript.*, 1933, p. 326-339) de l'importante inscription de Napata, publiée par M. G. Reisner et Miss M. B. Reisner. Alors que les scribes évitent généralement de mentionner le Mitanni, ici on le note en clair et, par la comparaison avec les *Annales* de Thoutmès III, il apparaît que Naharina = Mitanni et que, comme Thoutmès traverse l'Euphrate pour gagner ce pays ennemi, il faut en revenir à l'ancienne conception du Naharina comme pays entre les deux fleuves, non pas l'Euphrate et le Khabour (car le Mitanni n'avait pas ce dernier pour frontière orientale), mais entre l'Euphrate et le Tigre. Autrement dit Naharina = Mésopotamie. Si cette explication que les LXX donnaient déjà du Naharaim de l'A. T. a été écartée à tort, c'est que le Mitanni a parfois débordé vers l'ouest par-dessus l'Euphrate.

Le passage de l'Euphrate nécessita la construction de bateaux qui furent transportés sur des chars à bœufs jusqu'à ce fleuve, c'est-à-dire à Karkémish d'après le récit parallèle de l'officier Amonemheb qui participa à l'expédition.

M. Moret établit que Thoutmès I et Thoutmès III érigèrent leurs stèles sur la rive droite de l'Euphrate, voulant ainsi marquer leur frontière. R. D.

Mission du P. Mécérian dans l'Antiochène. — Elle a abouti à l'automne 1932 à dégager l'église géorgienne de Saint-Thomas dans la Montagne Noire et à commencer le relevé de l'église de Saint-Syméon-le-Jeune sur le Mont Admirable.

M. Gabriel Millet (*Comptes rendus Acad. des Inscript.*, 1933, p. 343 et s.) a défini Saint-Thomas comme église géorgienne du XIe siècle ce que confirment deux inscriptions géorgiennes. Les motifs décoratifs atteignent à une finesse rarement obtenue dans le pays d'origine. Le plan serait plutôt byzantin; sauf les trois absides noyées dans la masse cubique de l'édifice qui répondent aux types géorgiens.

Le plan de Saint-Syméon-le-Jeune rappelle celui de Saint-Syméon près Alep : octogone entourant la colonne du stylite et quatre vaisseaux disposés suivant deux axes perpendiculaires. Le P. Mécérian a dégagé le piédestal de la colonne et un fragment de tambour. Au Sud, un pilier monolithe, taillé dans le roc, est un souvenir des dix premières années d'ascèse du saint. Sur le côté Sud-Est, on a mis au jour le tombeau de sainte Marthe, mère de saint Syméon. Au Nord-Ouest est une petite chapelle triconque. R. D.

Le Gérant : Paul Geuthner.

7537-34. — Tours, Imprimerie Arrault et Cie.

LES FOUILLES DE RAS-SHAMRA
CINQUIÈME CAMPAGNE (PRINTEMPS 1933)

RAPPORT SOMMAIRE [1]

PAR

CLAUDE F. A. SCHAEFFER

La cinquième campagne de fouilles à Ras-Shamra a duré du mois de mars au début de juin 1933. Comme les années précédentes, mon ami, M. Georges Chenet, du Claon, me fut un dévoué collaborateur. Le lever des plans était confié à M. Jules de Jaegher, architecte. Ma mission a été facilitée par les autorités sur place : à Beyrouth par M. Seyrig, directeur du Service des Antiquités, M. le général de Bigault du Granrut, commandant supérieur des Troupes du Levant, et M. D. Schlumberger, inspecteur des fouilles. A Lattaquié, M. le gouverneur Schoeffler a prêté à la mission l'appui de son autorité dans le pays ; nous remercions également M. Badih el Khazen, directeur des Travaux publics et MM. les commandants Delattre, directeur des Affaires intérieures et de Cadoudal, commandant d'Armes.

Grâce aux subventions accordées par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, les Musées nationaux, le Ministère de l'Éducation Nationale et le Gouvernement de Lattaquié, j'ai pu maintenir le nombre des ouvriers indigènes à 200 hommes en moyenne pendant toute la durée de la Mission.

Cependant, j'ai dû renoncer, cette fois, à fouiller dans la grande nécropole de Minet-el-Beida, près de l'ancien port de Ras-Shamra, afin de concentrer tout l'effort de la campagne sur la ville même. Il nous fallait, en effet, pros-

[1] Un résumé de ce rapport a été lu le 22 décembre 1933 devant l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Il fait suite aux rapports sur les quatre précédentes campagnes : *Syria*, X, 1929, p. 285-297 ; XII, 1931, p. 1-14 ; XIII, 1932, p. 1-27, XIV, 1933, p. 93-127. Sa publication ne veut être qu'une prise de date. La reproduction des illustrations n'est pas autorisée. La description détaillée des fouilles et l'étude des trouvailles sont réservées pour un travail ultérieur.

pecter au pied du tell un vaste terrain destiné dans la suite à être recouvert par les déblais de fouilles.

A. — Fouilles au pied du tell.

Nous avons continué l'exploration de la nécropole [1] située sur la terrasse au pied de l'acropole et comprise encore dans l'enceinte extérieure de la ville (voy. le plan pl. XVII). Composées de terre meuble et de blocaille, les couches supérieures ne présentent ici aucune stratification archéologique. Elles constituent les matériaux de surface glissés vers le bas de la pente et accumulés au pied de l'acropole. Le niveau I des xiv[e] et xiii[e] siècles qui, sur l'éminence Nord du tell, se trouve déjà à 0 m. 40 sous la surface actuelle, ne fait son apparition ici que vers 1 m. 20 de profondeur, pour descendre jusqu'à plus de 2 mètres. Il contient des dépôts, intentionnellement enfouis, exactement semblables à ceux rencontrés dans les couches supérieures de la même nécropole lors de nos précédentes fouilles, et dont nous avons déjà signalé l'étroite parenté avec les dépôts analogues de Minet-el-Beida. L'un d'eux, enfoui à 1 m. 50 sous le sol actuel, était composé d'un beau galet vert avec cupule centrale et d'une grosse meule en basalte posée à plat ; un autre contenait plusieurs poids en pierre et en hématite, dont quelques-uns réglés au plomb [2], ainsi qu'un moule à bijoux en pierre verte. Dans le voisinage, des moules semblables faisaient partie de plusieurs autres dépôts qui ont probablement été établis par des orfèvres. Des bijoux en argent et or : boucles d'oreilles, pendentifs, etc., correspondant à ces moules, ont été trouvés par nous dans des cachettes sur l'acropole du tell [3]. Ces dépôts, confiés à la terre dans une intention cultuelle, appartiennent au xiii[e] siècle, à en juger d'après la céramique qui livrait le bol hémisphérique chypriote à anse ogivale et dessin linéaire, d'exécution peu soignée, et quelques tessons de poteries mycéniennes de facture négligée.

Au-dessous du niveau à dépôts, nous avons dégagé plusieurs tombes consistant en une chambre funéraire de plan rectangulaire [4] dont les murs laté-

[1] Voy. mon rapport sur la 4[e] campagne, *Syria*, 1933, p. 108.

[2] Leur poids : 69 gr. 5, 160 gr., 187 gr.

[3] Voy. nos rapports des deuxième et troisième campagnes, *Syria*, 1931, p. 7 et 1932, p. 22.

[4] Dimensions : tombe T I : long. 2 m. 40, larg. vers le plafond : 0 m. 85, sur le sol :

raux, construits en moellons, sont inclinés vers le haut. Les murs antérieurs et postérieurs sont droits et parfois percés d'une petite porte d'entrée à jambage en pierre de taille, fermée d'une dalle. Dans un cas, la porte se trouve en haut d'un des murs latéraux, vers l'angle du caveau. Le sol est constitué par une couche de terre battue, le plafond est fait de plusieurs grandes dalles reposant à plat, l'une à côté de l'autre, sur les murs. Cependant, nous n'avons pas observé de « fenêtre » comme dans les tombes dégagées en 1932 un peu plus à l'Est, lesquelles sont d'une construction plus soignée et légèrement plus anciennes, semble-t-il.



Fig. 1. — Commencement des fouilles entre le Nahr et le pied du tell.

Ayant subi un pillage ancien, les tombes ne contenaient que quelques rares tessons mycéniens parmi une assez abondante céramique commune du style du XIIIe siècle. Les squelettes avaient été dispersés, les ossements brisés et en partie jetés en dehors des caveaux. Quelque temps après le pillage, des gens ont recueilli les ossements abandonnés et les ont enterrés à nouveau avec les restes du mobilier funéraire. Nous avions déjà signalé cet acte de piété à propos des réenfouissements dans le cimetière du deuxième niveau [1] de Ras-Shamra.

A la limite Sud de la terrasse, là où le terrain remonte vers la pente de

1 m. 60, haut. : 2 m. Tombe T II : long. 1 m. 50 larg. sous les dalles de couverture (plafond) : 0 m. 75, sur le sol : 1 m. 30, hauteur : 1 m. 20.

[1] Rapport de la deuxième campagne, *Syria*, 1931, p. 5.

l'acropole, nous avons mis au jour, vers deux mètres de profondeur, l'angle d'un grand monument en belle pierre de taille dirigé Nord-Ouest Sud-Est et qui, à en juger d'après la céramique rencontrée jusqu'ici en son voisinage, paraît appartenir à l'époque du premier niveau de Ras-Shamra. Le dégagement complet en a dû être différé pour laisser libre un passage pour l'évacuation des terres. Le monument n'est du reste certainement plus intact. Un grand pierrier voisin témoigne de l'activité des chercheurs de trésors. Il est à noter que dans toute cette région de nos fouilles apparaît, vers 2 m. de profondeur, une terre blanchâtre pulvérulente qui tranche nettement sur la terre brun-foncé des couches supérieures. C'est le témoignage d'une époque d'excessive sécheresse.

Le cimetière dont nous venons de parler était limité au Nord par un grossier muret apparaissant à 1 m. 55 de profondeur, qui semble avoir servi de soutènement pour le rempart. Celui-ci longeait la périphérie Nord du tell et apparaît encore de nos jours, faiblement mais nettement, sur le terrain.

Une coupe pratiquée à travers ce rempart nous a permis de constater qu'il est constitué par des couches de gravier fortement tassées, renfermant de très rares tessons de l'époque du deuxième niveau. Les matériaux nécessaires à l'élévation du rempart ont été pris tout près, au pied du tell, dans les alluvions du petit cours d'eau appelé Nahr el Fidd. Le long de la crête du rempart, on rencontre encore, par endroits, d'assez grands blocs paraissant provenir des fondations d'un mur superposé. Cependant, nos recherches sont ici encore trop restreintes pour nous permettre de donner des précisions quant à l'époque et au système de défense de la ville.

Au pied du tell, du côté Nord, nous avons dégagé un très grand mur à profil incliné, haut de 5 m., sorte de perré destiné à protéger la base du rempart contre les inondations et divagations du Nahr voisin. En avant de cette berge et parallèles à ce mur, il y en avait trois autres, distants du premier de 5 m., 10 m. et 15 m. respectivement. Moins importants et plus grossièrement construits, ils semblent avoir eu le même but de fixer la rive changeante et de colmater les alluvions du Nahr. Son volume d'eau, à l'époque où l'on avait établi le perré le plus proche de la base du tell, était donc bien plus important que de nos jours. Le fait est confirmé par les grands dépôts de gravier accumulés par le Nahr tout au long du pied du tell et qu'il avait portés jusqu'à mi-hauteur du perré, où nous les avons mis au jour sous la couche de terre arable, épaisse

de 1 m. en moyenne. Puis le Nahr diminuant de plus en plus de largeur, on avança la berge en gagnant ainsi un terrain composé d'alluvions particulièrement fertiles. Poussant notre fouille jusqu'au bord actuel du Nahr, nous avons pu constater que ces terrains riverains, où se trouvent aujourd'hui les beaux vergers des propriétaires musulmans, avaient été de tout temps réservés à la culture. Aucune construction ne s'y élevait.

De nos jours, le Nahr n'est plus qu'un ruisseau au fond d'un étroit lit profondément encaissé, qu'il ne quitte même plus pendant la saison des fortes pluies d'hiver et de printemps. La grande diminution de ce cours d'eau depuis l'époque d'occupation de Ras-Shamra, est probablement en rapport avec un changement du climat ayant réduit la moyenne des précipitations et rendu le pays plus sec et sans doute moins fertile qu'il le fut jadis. Ce n'est pas dans les limites de ce rapport préliminaire que nous pouvons discuter ce problème. Disons cependant que le déboisement, que l'on a si souvent voulu rendre responsable du desséchement de certains pays côtiers de la Méditerranée, ne paraît pas ici devoir entrer pour beaucoup en ligne de compte. Loin d'en être la cause, il est plutôt une des conséquences du phénomène observé. Quand tous les indices relevés, non seulement da[illegible] région de Ras-Shamra, mais aussi ailleurs en Syrie, seront coordonnés et mis en parallèle avec des observations analogues faites par nous dans des sites de l'âge du bronze et du fer à Chypre [1], et même en Europe [2], il sera possible d'arriver à des conclusions sans doute assez surprenantes relatives aux variations du climat et de l'hydrographie de ces régions côtières de la Syrie.

Afin de nous rendre compte de la stratigraphie des couches formant la pente Nord du tell, j'ai fait prolonger la tranchée large de 4 à 8 m. allant du Nahr jusqu'au pied de la ville haute dans la direction du Sud, jusqu'au bord de l'acropole, en portant ainsi sa longueur totale à 127 m. La succession des couches est ici la même que celle antérieurement reconnue sur l'acropole.

[1] Cf. Rapport sur ma mission de Chypre de 1933 à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. *Comptes rendus des séances*, 1933.

[2] Cf. F. A. Schaeffer, *Les Tertres funéraires préhistoriques dans la forêt de Haguenau*, vol. I, *Les Tumulus de l'âge du bronze*, p. 234-244 — *La colonisation de la région de Haguenau à l'âge du bronze et du fer, contribution à l'étude du climat post-glacial en France*, *Revue anthropologique*, 1926. — *La question des variations du climat à l'âge du bronze et du fer*, *Bulletin archéologique* 1928-1929, p. 451.

Mais par suite de la tendance des couches supérieures à glisser vers le bas, le premier niveau, correspondant à l'époque des XVIII[e] et XIX[e] dynasties égyptiennes, affleure la surface et n'est que de très faible épaisseur dans la partie

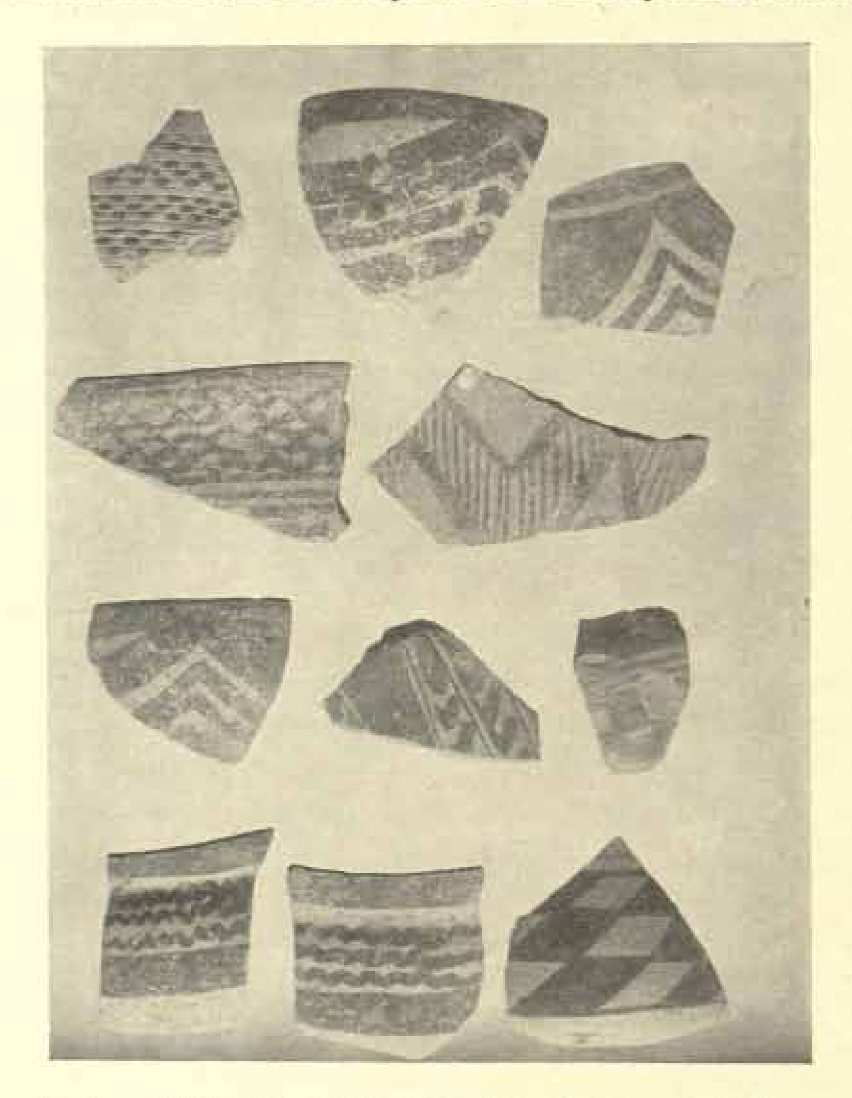


Fig. 2. — Fragments de la céramique peinte du troisième niveau de Ras-Shamra.

supérieure de la pente. Le second niveau apparaît ici déjà à 0 m. 30 de profondeur. Embrassant la longue période contemporaine des XII[e] et XIII[e] dynasties, ainsi que l'époque des Hyksos, il repose sur une forte couche de terre brunâtre, fine, presque stérile. Reconnue au même niveau aussi sur l'acropole,



1. Le perré au pied de l'enceinte nord.



2. Sépulture d'adulte dans une jarre.
3e niveau (?)



3. La tranchée sur la pente nord du tell.
A l'horizon, le port naturel de Minet-el-Beida.

RAS SHAMRA.

cette couche correspond à une longue période d'abandon de cette partie du tell et sépare le second niveau du niveau immédiatement inférieur, que nous appellerons le troisième niveau de Ras-Shamra. Il est caractérisé par une fort belle céramique à pâte crème tirant sur le vert, à paroi mince et à peinture géométrique brun-noir et rouge totalement différente de la céramique des niveaux supérieurs, figure 2. Nous avions rencontré déjà de très rares fragments de cette poterie en 1931 et 1932 à la base du second niveau de l'acropole, à partir de 6 mètres de profondeur. Il semble qu'il s'agisse de la même strate qui, par suite de la dénudation, apparaît ici sur la pente déjà à 1 m. 50 de profondeur. Jamais rencontrée jusqu'à présent sur la côte syrienne, la céramique du troisième niveau de Ras-Shamra présente une ressemblance étonnante avec certains tessons peints trouvés par MM. Contenau et Ghirshman à Tépé Giyan; d'autres fragments se rapprochent de la céramique proto-iranienne de Suse qu'on désignait précédemment sous le nom de style I *bis*. En outre, M. Parrot me dit avoir recueilli récemment des tessons semblables à Tello. La grande distance entre Ras-Shamra et ces sites iraniens et iraquiens, doit évidemment nous inspirer la plus grande prudence sur la question d'origine de la céramique peinte de notre troisième niveau. Cependant, les fragments d'une céramique analogue viennent d'être trouvés par M. Ingholt dans le tell de Hama (à 18 m. de profondeur), site intermédiaire entre Ras-Shamra et la Mésopotamie. Aussi ne croyons-nous pas nous tromper en concluant à une parenté entre la poterie du troisième niveau de Ras-Shamra et la grande famille céramique iranienne.

En ce qui concerne l'âge de ce niveau, sa position stratigraphique au-dessous de l'épaisse couche stérile sur laquelle repose le second niveau avec ses vestiges du Moyen-Empire égyptien, prouve qu'il remonte au moins au troisième millénaire. Mais pour pouvoir préciser, les recherches devront être continuées dans ce niveau que nous n'avons pu qu'effleurer jusqu'ici.

Nous devons mentionner encore la découverte d'une sépulture établie à mi-hauteur de la pente et contenant un squelette d'adulte couché sur le côté gauche, les jambes repliées, les mains ramenées devant la figure, pl. XI, 2. Le squelette reposait sur un lit de tessons posés à plat, entouré de fragments dressés d'une très grande jarre, maintenus par des pierres posées tout autour de la tombe. A côté des ossements, nous avons recueilli quelques tessons du type du troisième niveau, ainsi qu'une petite lame d'obsidienne. Cependant, nous

ne sommes pas sûrs que ces objets aient été déposés intentionnellement. Ils ont pu parvenir par hasard dans la tombe, puisque, dans les couches immédiatement superposées et sous-jacentes, les tessons du troisième niveau abondaient. Néanmoins, il n'est pas exclu que cette tombe puisse remonter à l'époque du troisième niveau de Ras-Shamra ; son aménagement est en tout



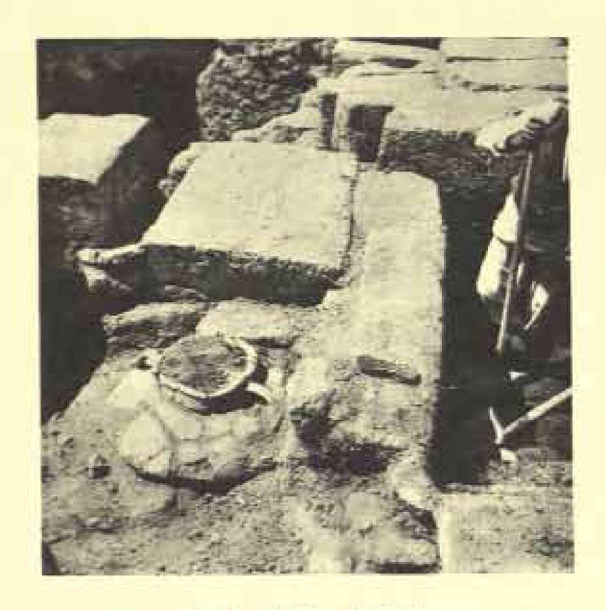
Fig. 3. — Vue de la tombe II (T. II) après dégagement. Deux dalles de la couverture du *dromos* ont été enlevées.

cas entièrement différent de celui des tombes d'adultes jusqu'ici rencontrées dans les deux niveaux supérieurs.

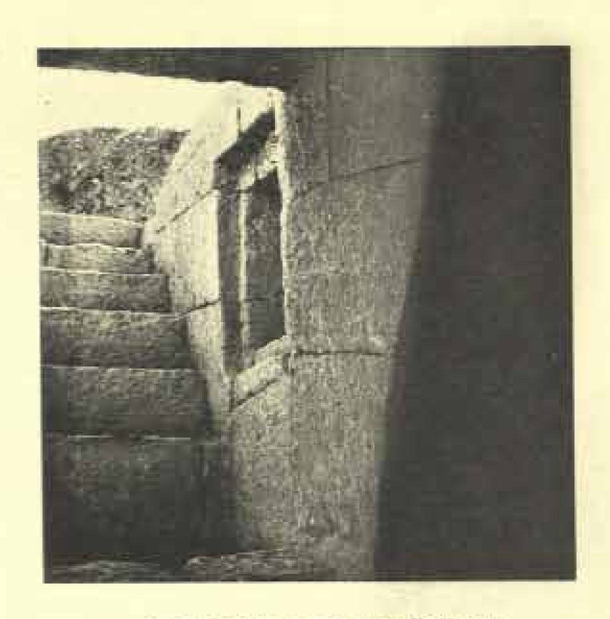
Fouilles au Nord de la bibliothèque.

Nos fouilles sur l'acropole du tell, reprises en trois chantiers à la fois, l'un au Nord, les deux autres au Sud et à l'Ouest du grand temple et de la bibliothèque, ont fourni également d'importants documents.

Dans le chantier Nord, nous avons commencé le dégagement d'une vaste



1. La jarre à l'entrée du dromos.



2. L'escalier et la porte de l'ossuaire.
Vue prise de l'intérieur du caveau.

3. La chambre funéraire après la fouille.

RAS SHAMRA. TOMBE IV.

construction comprenant de nombreuses chambres, des couloirs et divers escaliers (voy. le plan, pl. XVII et pl. XIII, 3). A en juger d'après les objets jusqu'ici rencontrés dans ces ruines, il semble s'agir d'un bâtiment à destination profane ; l'une des chambres contenait les fragments d'une belle baignoire en calcaire blanc, dans laquelle une personne de taille moyenne se trouve tout à fait à l'aise. De forme allongée comme nos baignoires actuelles, elle est munie d'un trou d'écoulement traversant la base de la paroi. Nous avons à signaler également, outre un petit fragment de tablette alphabétique et divers morceaux de moules en pierre pour la fabrication de haches de bronze, une statuette égyptienne anépigraphe, en pierre dure, du Moyen-Empire, montrant un personnage debout, vêtu d'une longue robe montante (1).

Fouilles au Sud de la bibliothèque.

Au Sud de la bibliothèque, nous avons continué le dégagement d'une vaste construction dans les ruines de laquelle nous avions recueilli, en 1931, des objets égyptiens du temps de la XIIe dynastie : grains de colliers, scarabées, fragments de figurines, ainsi que la statuette de la princesse Chnoumit, plus tard femme de Senousrit II. Ces objets étaient visiblement des offrandes provenant d'un sanctuaire bouleversé par des chercheurs de trésor. Des pipes turques retrouvées ici à 1 m. 50 de profondeur témoignent que ces fouilles remontent à une époque assez récente (2).

Lors de nos nouvelles recherches, nous avons trouvé ici plusieurs fragments de statuettes égyptiennes en pierre dure et en albâtre, également du style du Moyen-Empire, des grains de collier en cornaline, en forme de sphinx, de tête de taureau ou d'olives gravées, ainsi qu'une triade égyptienne figurant un personnage assis dont le buste manque, flanqué de deux femmes debout (3) (pl. XIV, 1). Les inscriptions, en hiéroglyphes, gravées près des pieds et aux côtés

(1) Une statuette très semblable mais plus complète a été trouvée à Kérik Kaleh en Anatolie, voy. James Henry Breasted, *The Oriental Institute*, p. 270, fig. 133.

(2) Dans le village voisin de M' Qata, les vieillards se souviennent bien de ces recherches à Ras-Shamra faites à la suite de la trouvaille fortuite d'objets en or : elles doivent remonter à une quarantaine d'années.

(3) La tête de l'une des figures féminines a été trouvée déjà l'an dernier ; voy. le rapport sur la quatrième campagne, *Syria*, 1933, pl. XV, 2.

des personnages, ainsi que sur le dos du groupe (pl. XIV, 2), nous apprennent qu'il s'agit d'une offrande funéraire en faveur du préposé à la ville des morts, vizir et juge Senousrit-Ankh. Assis au centre du groupe, il est accompagné à la gauche, de sa femme, du nom de Henoutsen, et à la droite, de sa fille Sat-Amen. On lira à la suite de ce rapport la note que M. Pierre Montet, professeur d'Égyptologie à l'Université de Strasbourg, a bien voulu rédiger sur l'inscription de Senousrit-Ankh. De ce personnage, il est dit dans l'inscription qu'il remplit le cœur du roi par les hommages qu'il lui adresse, et qu'il avait une fonction dans la salle d'Horus. Senousrit se révèle donc comme un haut dignitaire égyptien, qui avait sans doute résidé en qualité de messager royal ou d'ambassadeur à Ras-Shamra.

Ce n'est pas dans ce rapport préliminaire que nous pouvons exposer les conclusions qu'on peut tirer pour l'histoire des rapports syro-égyptiens au Moyen-Empire de cet important monument [1]. Notons simplement qu'il souligne encore les relations étroites entre les pharaons du Moyen-Empire et la ville de Ras-Shamra, dès le début du deuxième millénaire, que nos précédentes découvertes, celles de la statuette de Chnoumit déjà mentionnée et des deux sphinx [2] d'Amenemhat avaient déjà mises en évidence.

Tombes à voûte en encorbellement.

Nous avons trouvé, au cours de cette campagne dans la région au Sud et Sud-Est du grand temple et de la bibliothèque, trois nouvelles grandes tombes à *dromos* et chambre funéraire voûtée en encorbellement, ainsi que plusieurs tombes moins importantes. Nous ne les décrirons ici que sommairement en suivant l'ordre de leur apparition dans nos fouilles.

La tombe II a été trouvée au Sud de la belle tombe I découverte en 1932 (pl. XIII, 8). Comme celle-ci, elle est entourée d'une enceinte pourvue d'une porte dont le seuil se trouve à la hauteur des dalles de couverture de la

(1) A. Moret, *Des Clans aux Empires*, p. 270 et suiv.

(2) Dans notre rapport de la quatrième campagne (*Syria* 1933, p. 120) nous n'avons parlé que d'un seul sphinx. Mais lors de la reconstitution des fragments aux ateliers du Musée des Antiquités Nationales de Saint-Germain, par les soins de M. Champion, il est apparu qu'ils appartenaient à deux sphinx absolument pareils et se faisant pendant.



Vue d'avion du chantier sur l'acropole de Ras-Shamra après la cinquième campagne.
(Pour le numérotage du site, voir à la fin de ce rapport.)

tombe. Cette porte donnait accès à une construction s'élevant au-dessus de la tombe, comme le prouvent plusieurs angles de murs en belles pierres de taille restés en place; nous avions relevé la même disposition dans la tombe III de Minet-el-Beida. Le culte funéraire impliquait alors des offrandes

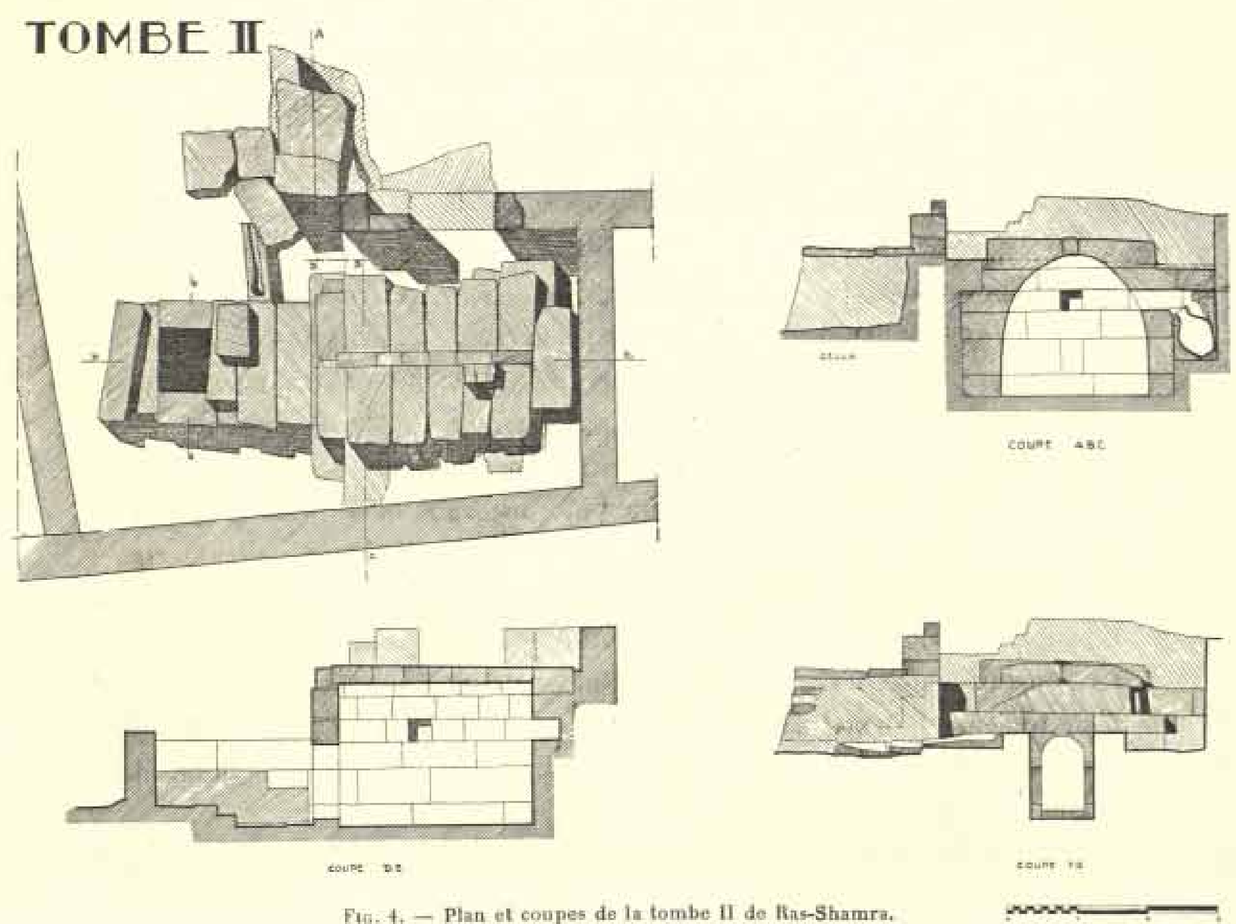


Fig. 4. — Plan et coupes de la tombe II de Ras-Shamra.
Relevé de M. de Jaegher.

aux défunts postérieures à l'inhumation. Les installations pour les libations, rencontrées en assez bon état autour du monument, le démontrent. Du côté gauche de son entrée, se trouve une pierre allongée avec un canal creusé, lequel aboutit à un puits (fig. 3). De l'autre côté, une grande jarre est prise dans la maçonnerie de l'angle de la cella ; son col incliné aboutit à la hauteur d'une « fenêtre » ménagée dans le corps du mur, établissant une communi-

cation entre l'intérieur du caveau et la jarre (fig. 4). En outre, dans une sorte d'antichambre en avant de l'entrée de la tombe, nous dégagions une grande auge en pierre adossée à un petit escalier. Le caveau lui-même avait été pillé déjà anciennement. Mais les fragments de céramique mycénienne et chypriote, ainsi que de vases en fritte retrouvés sur place, permettent son attribution au XIII^e^ siècle.

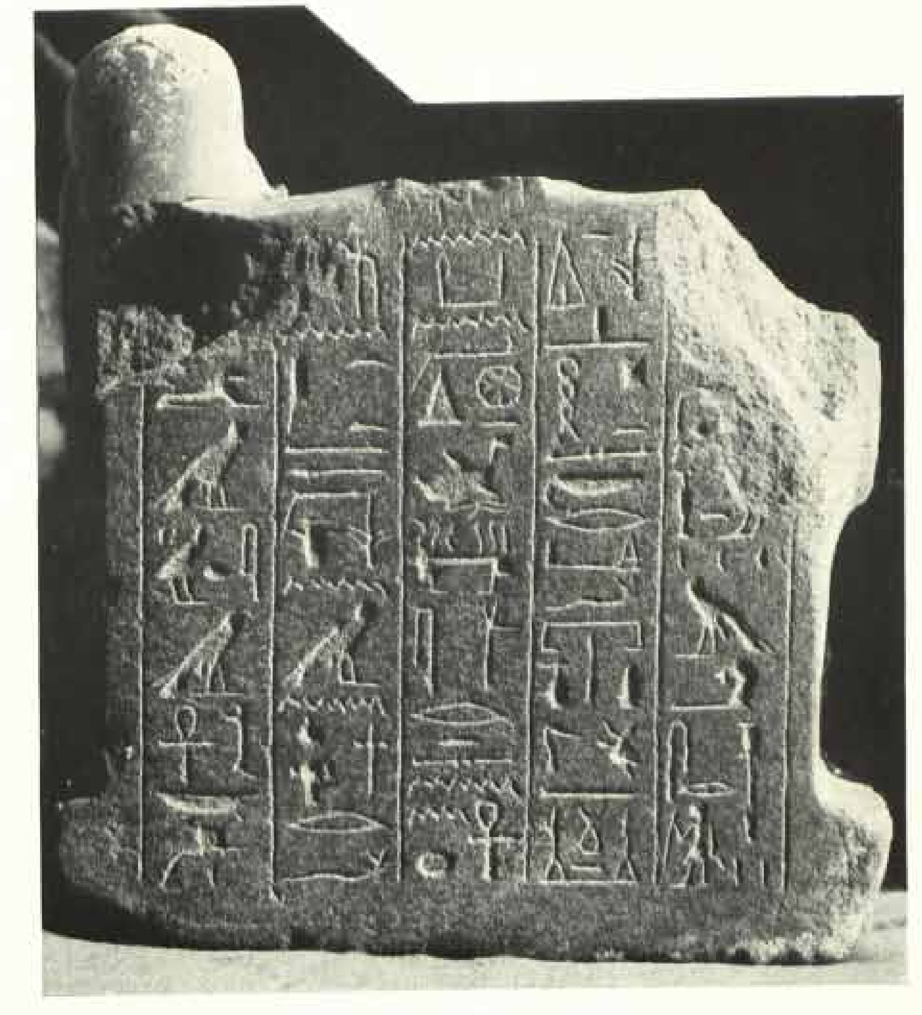
A la même époque appartient la tombe IV, également pillée anciennement, et que nous avons mise au jour à l'Est de la précédente [1] (pl. XIII, 10). Ses dimensions et sa construction très soignée sont reconnaissables sur le plan et les coupes exécutés par M. de Jaegher (fig. 6). La tombe, comme toutes celles trouvées jusqu'ici, est munie d'installations pour le culte funéraire particulièrement développées. Ainsi la pierre à rigole rencontrée à côté de l'entrée de la tombe II est remplacée dans la tombe IV par une vraie conduite à deux branches (fig. 5 et 6). L'une part de l'entrée du dromos et se termine à 5 mètres au Nord de la tombe; l'autre, longue de 4 mètres, décrit un demi-cercle; une extrémité touche le milieu de la première conduite, l'autre aboutit à un puits soigneusement muré et à orifice si bien fermé que le puits est resté vide jusqu'à 8 mètres de profondeur. Les longues dalles à rigole mises bout à bout, formant les segments de la branche Est de cette conduite, sont maintenant dénivelées, et la conduite telle que nous l'avons rencontrée ne pourrait plus servir. Mais le dénivellement peut être simplement l'effet d'un tassement inégal du sol. D'autre part, il se peut qu'on n'ait pas jugé nécessaire d'apporter grand soin à l'établissement de cette conduite, étant donné sa destination uniquement funéraire.

Contre le mur extérieur Sud du dromos, avait été enfouie une grande jarre à deux anses que l'on reconnaît sur la photographie (fig. 7). Le mur Sud du caveau est percé d'une fenêtre aboutissant à un puits étroit, soigneusement muré et dont l'orifice est compris dans la maçonnerie de la tombe (voy. le plan, fig. 6). Un bel escalier de 6 marches donne accès à la porte du caveau dont le linteau et les jambages sont faits de très grands blocs soigneusement appareillés. Le mur en face de l'entrée est incliné vers l'intérieur du caveau et muni de deux niches. Les murs latéraux à partir de la deuxième assise for-

[1] La tombe III découverte au Sud de la tombe II (voy. pl. XIII, 9), est de construction plus simple, mais également comprise dans une enceinte.



1. Vu de face.





2. Vu de dos.

Le groupe familial du vizir Senousrit-Ânkh (XII[e] dynastie).

ment la voûte en encorbellement. Le joint entre les dernières assises au centre de la voûte est fermé par des dalles taillées en T. Comme nous l'avions déjà remarqué à propos de la tombe I de Ras-Shamra [1], le dallage du caveau, disjoint et très grossièrement fait, contraste avec la construction si soignée de la tombe.

En prévision d'une longue utilisation, la tombe avait été munie d'un ossuaire



Fig. 5. — La tombe IV (T. IV) vue du Nord avec les conduites en pierre.

construit en même temps que le caveau et dont l'entrée se trouve dans la paroi Sud du dromos (fig. 6 et 7). Elle était jadis fermée par une porte mobile dont le logement du tourillon et la crapaudine avaient été forés dans le linteau et le seuil.

Au Sud de la précédente (pl. XIII, 11), nous avons trouvé une troisième tombe du même type, portant à cinq le nombre des grands caveaux jusqu'ici rencontrés à Ras-Shamra. Un *dromos* long de 3 m., muni d'un escalier de quatre

[1] Voy. notre rapport de la quatrième campagne, *Syria*, 1933, p. 115.

marches, donne accès à la chambre funéraire de plan rectangulaire, longue de 4 m., large de 3 m. et haute de 2 m. 40. Dans les murs du dromos et de la chambre du côté intérieur ont été aménagées sept niches. Mais comme les murs du côté extérieur ne sont pas encore dégagés, nous n'avons pu vérifier si la tombe était pourvue, comme les autres, d'installations pour le culte funéraire.

Complètement vidé de son contenu, le caveau [1] a reçu ensuite une utilisation profane (cave, habitation ou citerne ?) puisque les joints dans ses murs ont été repassés avec une sorte d'enduit. Avec les terres de remplissage introduites dans le caveau après son abandon définitif, plusieurs menus objets d'époques diverses sont parvenus dans la tombe, entre autres plusieurs fragments de tablettes.

Nouvelles tablettes.

L'une d'elles (fig. 8), affecte la forme d'un coin de 34 mm. dont la partie épaisse présente intérieurement un creux irrégulier ainsi que deux trous pour le passage d'un lien. Les deux faces latérales portent l'empreinte d'un cylindre figurant un adorateur devant un génie ailé à corps humain et à tête d'oiseau. Il saisit de la gauche l'un des membres antérieurs d'un lion dressé à tête retournée, et de la droite une biche également dressée. La face antérieure porte une courte inscription en cunéiforme alphabétique, la face opposée est unie, mais on y relève les empreintes digitales de celui qui a pétri ce morceau de terre quand il était encore malléable. Il s'agit ici d'une sorte de sceau qui reliait les extrémités d'un lien formant un paquet et que l'on ne pouvait ainsi ouvrir sans couper le lien ou briser le sceau. On comparera cette précaution à celle qui consiste aujourd'hui à appliquer un plomb. Mais le « plomb » de Ras-Shamra servait en même temps d'étiquette puisqu'il porte sur l'une des faces une notule relative au contenu du paquet auquel il était attaché. D'après la note de M. Virolleaud jointe à ce rapport, l'inscription dans sa partie lisible mentionne dix filets.

[1] Par rapprochement avec les autres caveaux analogues de Ras-Shamra, on l'attribuerait au XIIIe siècle. Quelques tessons mycéniens et fragments de vases en fritte trouvés dans la terre de remplissage ou immédiatement en dehors du caveau s'accordent avec cette date.

Un autre « plomb », trouvé avec divers fragments de tablettes à l'extérieur et non loin de la tombe V, contient la désignation « Cruche de vin de Iprš ». Le dernier mot est peut-être le nom du pays d'où ce vin provenait. D'après M. Virolleaud, c'est un nom à désinence *aš* ou *oš*, indiquant quelque contrée de l'Asie Mineure ou du monde égéen. Or, ni dans l'un, ni dans l'autre de ces

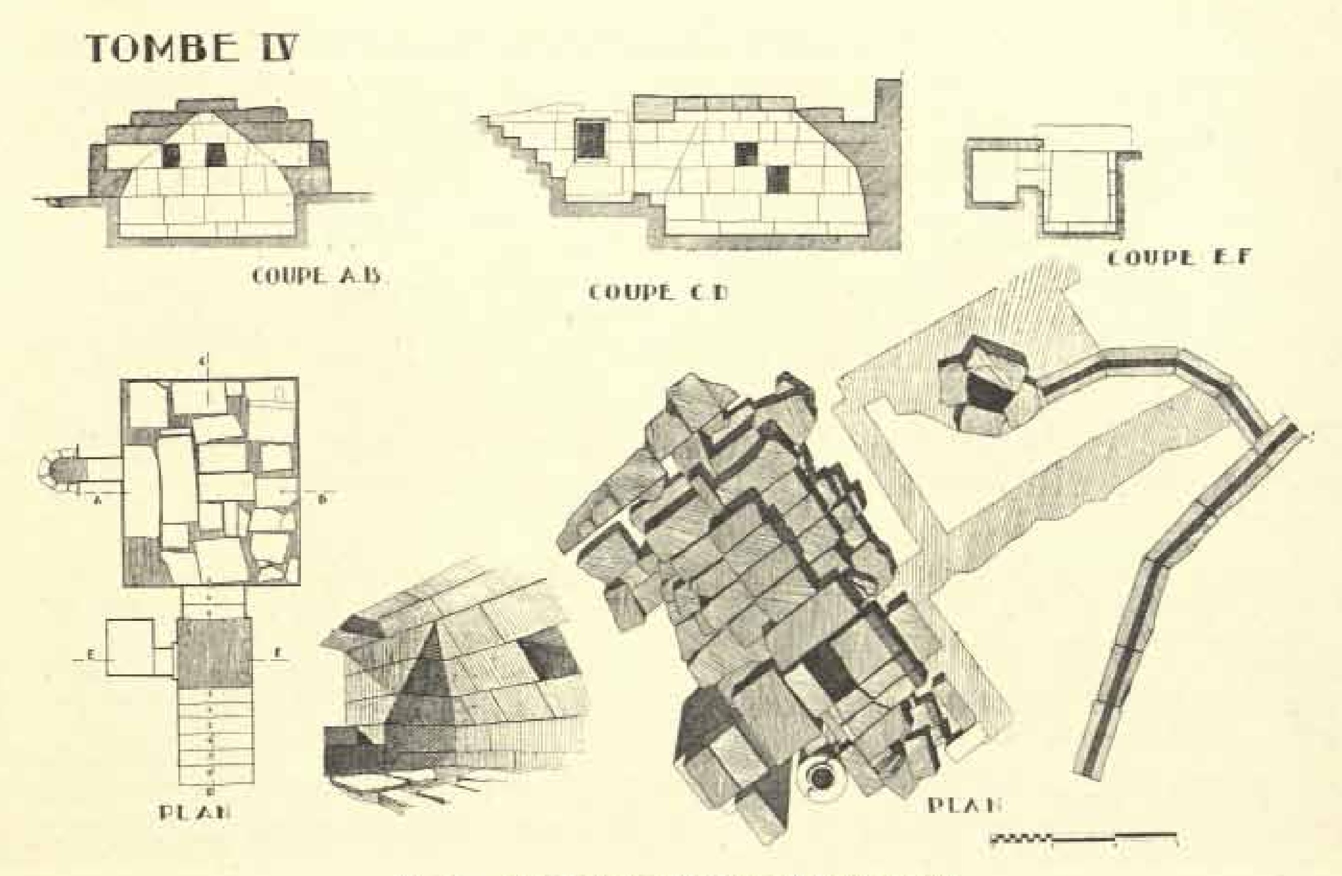


FIG. 6. — Plan et coupes de la tombe IV de Ras-Shamra.
Relevé de M. de Jaegher.

pays on n'a trouvé jusqu'ici aucun document attestant l'emploi de l'écriture cunéiforme alphabétique révélée par nos découvertes de Ras-Shamra. Il est donc probable que « l'étiquette » ou le « plomb » cunéiforme en question n'était pas parvenu à Ras-Shamra avec le vin des pays étrangers qu'il désigne, mais qu'il provient d'un commerçant de Ras-Shamra même qui indiquait ainsi le pays d'origine des marchandises qu'il revendait.

Un autre gîte à tablettes a été découvert au S. W. de la bibliothèque (pl. XIII, 12). Les fragments très dispersés gisaient entre 0 m. 70 et 1 m. 40 de profondeur; la plupart reposaient entre 1 mètre et 1 m. 10, donc au même niveau que les tablettes trouvées les années précédentes. Elles doivent en être contemporaines et, en fait, plusieurs morceaux de cette campagne complètent les pièces antérieurement trouvées. Il en est ainsi, notamment, d'un beau morceau qui se raccorde à la grande tablette relatant le mythe d'Aleïn dont il constitue le début de la première colonne et, sur le revers, la fin de la sixième. Cette superbe tablette comptait jadis près de 400 lignes d'une écriture très fine et fort belle [1]. Parmi les nouveaux textes découverts cette année, je signale aussi une sorte de traité des maladies ou vices de conformation des chevaux, et des remèdes qu'il convient d'y appliquer. M. Virolleaud le publiera à la suite de ce rapport. Je mentionne également plusieurs fragments de tablettes accadiennes et sumériennes qui complètent les lexiques trouvés antérieurement à Ras-Shamra, ainsi qu'une tablette de comptabilité énumérant, d'après M. Thureau-Dangin, qui va présenter plus loin cet intéressant document, des quantités de laine teintée en pourpre, énoncées en talents de 3.000 sicles.

Le nom ancien de Ras-Shamra.

L'une des tablettes trouvées cette année contient un colophon complet d'après lequel le texte a été rédigé sous le règne et sur l'ordre du roi Nekmed d'Ugarit. Une autre tablette mentionne deux personnages qualifiés d'ougaritiens [2]. Ces indications sont à ajouter à celles réunies dans ma note additionnelle au rapport de la troisième campagne [3] en faveur d'une identification de Ras-Shamra avec l'Ugarit du poème de Pentaour et des documents d'El Amarna. Cependant, il était toujours permis d'admettre que Ras-Shamra ne fut qu'une des villes du pays d'Ugarit, dont la capitale pouvait avoir été l'ancien Lattaquié. L'absence de traces d'installation des hautes époques, constatée au cours de recherches et de fouilles faites pendant cette campagne sur le tertre et dans la ville de Lattaquié, est cependant peu favorable à la localisation

[1] Voy. la belle transcription et la traduction que M. Virolleaud en a données dans *Un poème phénicien de Ras-Shamra*. *Syria*, XII, 1931, pl. XXXVIII et XLIII.

[2] Lettre de M. Virolleaud du 9 octobre 1933.

[3] *Syria*, 1933, p. 24.

d'Ugarit à l'emplacement de l'actuelle capitale de l'État des Alaouïtes. En effet, la colline sur les pentes Nord et Ouest de laquelle s'étage la ville de Lattaquié est presque jusqu'au sommet de formation naturelle. Nous n'y avons rencontré que des traces d'occupation romaine reposant immédiatement sur la roche calcaire rugueuse dite *ramleh*, laquelle recouvre la craie blanche sénonienne. Il n'y a nulle part sur la colline une épaisseur de couche archéologique

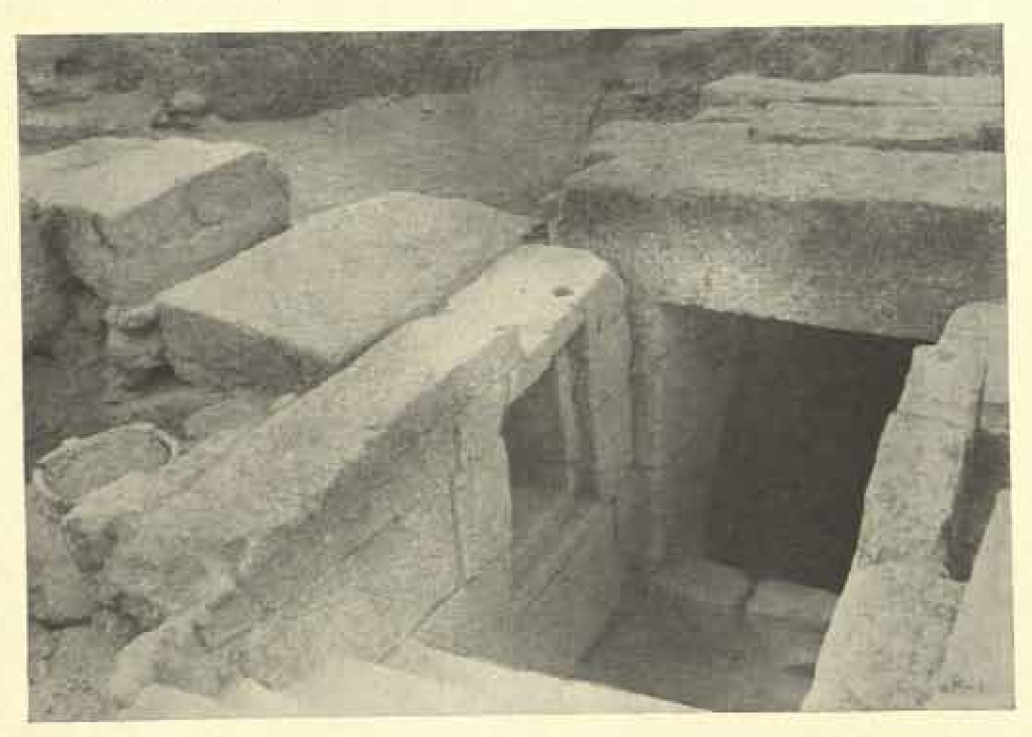


Fig. 7. — *Dromos*, porte de l'ossuaire (sur la gauche) et entrée de la tombe IV de Ras-Shamra.

suffisante pour justifier une occupation prolongée pendant les hautes époques. En outre, le Directeur des Travaux publics du Gouvernement de Lattaquié, M. Badih el Khazen, qui s'intéresse vivement à tout ce qui concerne l'histoire de Lattaquié, n'a jamais observé d'autres vestiges que ceux d'époque romaine, grecque ou phénicienne de basse époque pendant les nombreux travaux effectués dans le sous-sol de la ville pour l'aménagement des conduites d'eau et la construction des bâtiments publics ou particuliers.

D'autre part, au cours de nos explorations de la côte au Nord de Ras-Shamra, nous avons constaté qu'il n'y existe aucun port naturel ou artificiel important

pouvant être placé en concurrence avec Ras-Shamra. En l'état actuel de nos connaissances, les indices sont donc tout à fait en faveur d'une identification de Ras-Shamra avec Ugarit. Ajoutons que cette identification présente, en outre, l'avantage de concorder avec le folklore de la région, qui localise à Ras-Shamra l'ancienne capitale du pays. D'après ces traditions, c'était une ville splendide et si grande qu'il fallait plusieurs journées pour faire le tour de ses murs.

Fouilles anciennes sur le Tell.

Ce qui caractérise tous ces récits populaires circulant dans la région de Ras-Shamra sur l'ancienneté et l'importance de cette ville, c'est l'affirmation de sa richesse en or. Ces traditions, elles aussi, contiennent un fond de vérité. En effet, la fréquente découverte d'objets en métal précieux faite fortuitement par les paysans avait de bonne heure attiré sur Ras-Shamra l'attention des chercheurs de trésors. Les traces de leur activité se voient un peu partout sur lé tell qui est parsemé d'amas plus ou moins considérables de pierres et de matériaux arrachés au sol et situés à côté de dépressions. Le vaste terrain dégagé par nous au Sud de la région qui nous a donné, l'an dernier, la belle stèle du Baal au foudre, avait également subi leurs atteintes. A en juger par les menus objets abandonnés dans les tranchées, ces recherches désordonnées semblent remonter jusqu'aux époques grecques et romaines. Elles ont été continuées jusque vers la fin du siècle dernier, à en croire les témoins encore vivants ayant assisté à des fouilles organisées par des hauts fonctionnaires turcs. Les paysans en ont gardé mauvais souvenir, car la contrainte et la prison étaient alors parmi les moyens employés pour se procurer la main-d'œuvre.

Des boucles d'oreilles, des restes de vases et de lingots bruts en argent, provenant d'une réserve de métal analogue à celle trouvée par nous dans des vases cachés sous la bibliothèque du temple [1], le revêtement en or de la corne d'une importante statuette de taureau, ainsi que divers débris d'objets d'or retrouvés dans les terres remuées, prouvent que les efforts des chercheurs de trésors ont dû parfois être couronnés de succès. Ils arrêtaient leurs fouilles

[1] Voy. nos rapports des deuxième et troisième campagnes, *Syria*, 1931, p. 7, et 1932, p. 22.

partout vers 1 m. 50 de profondeur, à la limite du second niveau où ils avaient bien remarqué que se terminait la couche intéressante pour eux. Peut-être aussi leur superstition les a-t-elle empêchés de pousser plus loin, car à partir de 2 mètres de profondeur, apparaissent dans ce terrain les tombes d'un cimetière d'enfants.

Les squelettes sont placés dans des jarres avec le mobilier funéraire, con-

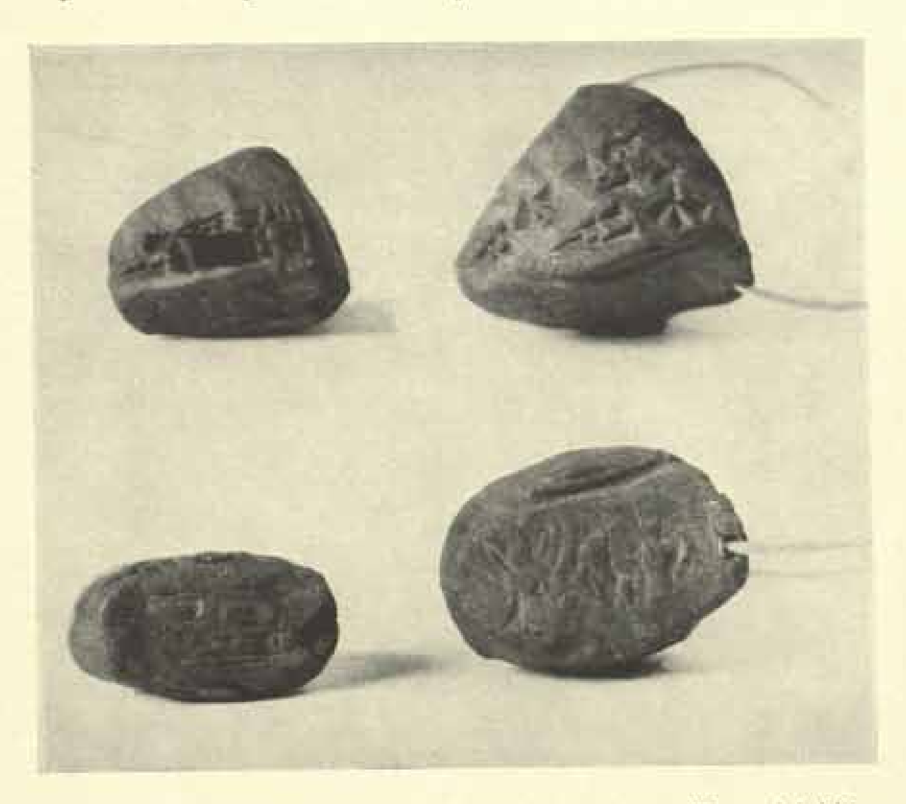


Fig. 8. — Deux « étiquettes » en terre séchée avec inscription cunéiforme alphabétique et empreinte du cylindre-sceau.

sistant principalement en vases, parmi lesquels se trouvent des bouteilles peintes (fig. 9), du type rencontré dans les cimetières de la partie supérieure du second niveau de Ras-Shamra, ainsi que dans les cimetières du Moyen Bronze de Chypre.

Au milieu de ce vaste terrain, où nos prédécesseurs ne nous avaient pas laissé beaucoup à glaner, nous reconnûmes un îlot de terrain intact. Un très grand mur en belles pierres de taille allant dans la direction Est-Ouest, ainsi

que tout un ensemble de constructions de plan assez compliqué et dont nous préférons différer l'interprétation jusqu'à complet dégagement, se sont opposés ici aux travaux clandestins. Lassant la patience des chercheurs d'or, ils les ont finalement engagés à abandonner le terrain. C'est à ces heureuses circonstances que nous devons l'une des plus belles découvertes qu'il nous ait été donné de faire dans le sol de Ras-Shamra.

Découverte de deux vases en or.

Il s'agit d'une patère et d'une coupe en or enfouies à 0 m. 48 seulement dans la terre et sans aucune protection, ce qui donnait l'impression d'une cachette établie hâtivement (fig. 10).

La coupe, en forme de calotte sphérique d'un diamètre de 17 cm., était intacte, à part une légère déformation par pression latérale qu'il a été facile de rectifier, le métal ayant gardé sa souplesse. La face extérieure est ornée de trois registres disposés en cercles concentriques autour de l'ombilic figurant, au repoussé, des animaux fantastiques et réels ainsi que la mise à mort d'un lion. Les détails des têtes et des costumes, les poils et les plis des vêtements sont ajoutés par gravure (pl. XV).

Le motif du centre, ou de l'ombilic, est constitué par une rosace à 14 rayons qui symbolise peut-être le soleil. Dans le registre qui l'entoure se voient 5 bouquetins, dont 2 croisés, tendant une des pattes antérieures vers un arbuste à palmettes stylisées, motif qui dérive du groupe antithétique des bouquetins près de l'arbre sacré connu déjà sur des monuments sumériens du troisième millénaire. Le champ est rempli de petites rosaces dont la signification astrale ne paraît guère faire de doute.

Dans le registre suivant, deux lions marqués de la rosette gravée sur l'épaule et deux taureaux aux cornes baissées affrontent le même arbuste à palmettes, qui prend l'apparence d'un autel, motif vulgarisé par des monuments chypriotes. Le bord supérieur de ce registre est décoré d'une guirlande de fleurs de grenadier identiques à celles qui ornent le trépied trouvé en 1929 dans le dépôt des 74 armes et outils en bronze offerts, à en croire l'inscription en cunéiformes alphabétiques, au grand prêtre de Ras-Shamra. Une zone où court la spirale mycénienne sépare ce registre de celui ornant le bord de



1. Coupe en or (diam. 0^{m},170).

2. Développement du décor d'après une galvanoplastie.

la coupe et dont le motif principal paraît être une chasse au lion. On y voit deux personnages vêtus de tuniques collantes et de pagnes brodés saisir les pattes antérieures d'un lion dressé qui vient de se jeter sur un cervidé. Le fauve défend sa proie contre les deux chasseurs dont l'un lui enfonce un épieu dans le poitrail, l'autre le poignarde dans le flanc. L'attitude curieuse du cervidé, dont il est difficile de dire s'il s'agit d'un jeune cerf ou d'un chevreuil [1], est à remarquer. Couché sur ses pattes antérieures, la tête dressée, l'animal a l'arrière-train et la patte postérieure gauche violemment relevés, tandis que l'autre patte pend par terre. On dirait qu'il est accroché par l'une des pattes de derrière à un arbre ou à un pieu, afin d'attirer le lion en se débattant.



Fig. 9. — Sépulture d'enfant dans une jarre. Partie supérieure du deuxième niveau.

Notons que la chasse avec appât est pratiquée encore aujourd'hui dans les pays où existent de grands fauves.

En suivant les scènes dans le sens des aiguilles d'une montre, nous reconnaissons ensuite un autre lion, distingué comme le précédent par la rosette gravée sur l'épaule. Il saute d'un bond superbe sur la croupe d'une grande antilope à cornes arquées qui, sous la violence de l'attaque, plie sur les pattes antérieures. Plus loin, un troisième lion dressé paraît vouloir attaquer un

[1] L'artiste a marqué sa peau de petits points. Voulait-il indiquer par là que l'animal porte une livrée mouchetée ? Cela poserait la question de la race du cervidé. A cause de ses bois, il ne s'agit pas d'un faon de cerf ordinaire. On pourrait songer au daim ou au cerf axis. Cependant, il convient d'interpréter les taches avec circonspection, car l'artiste a également marqué de la même façon le cou et les contours des bouquetins et des antilopes.

griffon assis qui lui tourne le dos, et devant lequel un sphinx ou une sphinge [1] au *cabré allongé*, les ailes déployées, se dirige vers l'arbre à palmettes. De l'autre côté de cet arbre est représenté symétriquement et dans la même attitude un autre animal fantastique qui paraît être un lion ailé à cornes de taureau. Il est suivi de deux bouquetins croisés debout sur leurs pattes postérieures dans l'attitude des bouquetins posés contre l'arbre sacré du premier registre. L'arbre, par oubli ou par manque de place, n'a pas été représenté, ce qui a visiblement embarrassé l'artiste, car les bouquetins paraissent placés en l'air. Pour justifier leur attitude, il a « rappelé » l'arbre sacré par une touffe de plantes figurée entre les deux animaux, et représenté devant le museau de l'un des bouquetins une autre petite plante pendant du bord supérieur du registre que la bête paraît vouloir atteindre en se dressant sur ses pattes postérieures. Cette succession de scènes se termine avec l'image d'un taureau terrassé par un lion et celle d'un autre bovidé, à peau mouchetée, s'enfuyant la tête retournée vers un lion qui lui saute sur le dos.

L'artiste a su rendre avec talent le mouvement des animaux et a distingué avec soin les différentes espèces ainsi que leur silhouette caractéristique. La crainte et la douleur des bovidés sentant les griffes du lion s'implanter dans leur chair sont exprimées avec beaucoup de naturel. Par contre, l'allure des taureaux à cornes baissées du second registre est un peu gauche. L'exécution de la spirale mycénienne montre que le graveur était loin de posséder la sûreté de main et l'expérience que nous admirons chez certains orfèvres de Crète et d'Égypte. En outre, l'artiste était obsédé par une naïve horreur du vide. Il a rempli le champ entre les figures de branches d'arbres stylisés, indiquant que les scènes se passent dans une forêt [2], d'oiseaux, de rosaces, du signe de l'œil apotropaïque, qui rendent l'ensemble un peu touffu. Cependant, la distribution

[1] D'après l'aspect de la coiffure et l'expression du visage, on opterait pour une sphinge. Toutefois, les seins ne sont pas indiqués.

[2] D'après la forme des branches, il paraît s'agir d'une forêt composée de conifères qui aujourd'hui encore dominent dans les montagnes boisées au Nord de Ras-Shamra. Voy. les mêmes branches sur une plaque de bronze de provenance syrienne au Louvre, reproduite par Perrot et Chipiez, *Histoire de l'Art dans l'Antiquité*, vol. III, p. 565, sur une boîte de style mycénien trouvée en Égypte publiée par M. R. Dussaud, *Les Civilisations préhelléniques dans le Bassin de la Mer Égée*, 2e édit., Paris, 1914, p. 288, fig. 207, et sur un vase en albâtre, de facture syrienne sans doute, de la tombe de Tout-Ankh-Amon au Musée du Caire, *Description Sommaire des Principaux Monuments*, Le Caire, 1930, p. 128, n° 183.

de ces motifs de remplissage n'a pas été faite sans intention. On remarque que les oiseaux sont partout associés à la scène où l'on voit un bovidé ou une antilope attaqué par un lion. L'oiseau semble s'envoler parce qu'effrayé par l'approche du fauve. L'observation est juste, car l'on connaît la familiarité existant entre les ruminants sauvages et certaines espèces d'oiseaux, ce dont chaque parti fait son profit. D'autre part, le signe de l'œil apotropaïque se trouve répété cinq fois autour du groupe des animaux fantastiques seulement. Mais la discussion de ces détails nous entraînerait ici trop loin.



Fig. 10. — Le plat (à droite) et la coupe (à gauche) en or encore en place.

Nous nous réservons également de montrer dans une étude plus détaillée si les motifs sur la coupe sont simplement décoratifs et sans lien entre eux, ou bien si l'ensemble constitue une véritable scène faisant allusion à des épisodes réels ou imaginaires de l'époque. Nous aurons aussi à expliquer la division du décor en trois registres dont chacun semble décrire une sphère différente : les motifs paraissent groupés suivant l'importance de leur signification symbolique.

L'exposé de l'origine de ces motifs nous conduirait à la fois dans le domaine des arts de tous les pays environnants : Mycènes, Égypte, Chypre, Assyrie et Chaldée, sans oublier la part originale de l'art phénicien ou syrien. Conten-

tons-nous de dire que la coupe nous paraît être un produit d'art local. Nous savons par de multiples découvertes de moules, de statuettes inachevées, de dépôts de métaux précieux en forme de lingots ou d'objets préparés pour la refonte, combien dans l'ancien Ras-Shamra le métier d'orfèvre était développé. D'autre part, le style composite du décor de la coupe est bien celui qui distingue les nombreuses autres œuvres artistiques retirées jusqu'ici du sol du tell. Nous nous occuperons de l'âge de la coupe après avoir présenté la patère avec laquelle elle fut trouvée (pl. XVI).

D'un diamètre de 19 cm., cette patère, légèrement endommagée [1], en bel or jaune pâle, à bord vertical, se rapproche par sa forme des plats égyptiens du temps de la XVIIIe dynastie. Elle montre sur le fond interne deux registres de scènes disposés autour de l'ombilic. Dans le registre central, quatre vigoureux bouquetins marchent en file circulaire l'un contre l'autre, leurs cornes et oreilles disposées symétriquement autour du cercle limitant l'ombilic. Cet arrangement donne l'impression que le cercle, qui symbolise peut-être le disque solaire, est supporté par les têtes des bouquetins tournant en rond. De toutes façons, et même si cette impression n'a pas été cherchée, ce détail témoigne de la grande habileté de l'artiste pour la composition.

Il l'a déployée également dans la scène du registre principal. Nous y voyons un personnage, vêtu comme les deux tueurs de lion de la coupe, portant la barbe pointue à la mode syrienne, dirigeant, debout, un char tiré par deux étalons. Pour avoir les mains libres, le chasseur s'est noué les guides autour de la taille, ce qui suppose de sa part une grande maitrise dans la conduite du char. Portant sur le dos un carquois abondamment garni, il tire une flèche dans la direction d'une chèvre et d'un taureau sauvages qui s'enfuient devant le char. Le taureau protège la retraite de la vache et de son veau, lequel, tête baissée, court à grandes foulées près de sa mère. En avant d'eux, un autre taureau, passant à l'offensive, se jette cornes basses sur l'arrière du char [2]. Un grand chien de chasse rejoint son maitre en tirant sur sa laisse.

[1] Quelques fragments du bord de la patère se trouvaient à 2 m. et 3 m. de distance de la cachette. Ils ont été probablement entraînés par des animaux fouisseurs dont nous avons remarqué d'anciennes galeries. La réparation a été très habilement exécutée par M. André.

[2] D'après le dessin, on pourrait admettre que l'artiste a voulu montrer le taureau fonçant sur la roue du char, ce qui serait une observation très fine. On sait combien le mouvement rapide de la roue excite les animaux : les chiens de la campagne se jetant sur



Plat en or (diam. 0m,190).

RAS SHAMRA.

Avec beaucoup de talent l'artiste a rendu le mouvement effréné de cette chasse. Il n'a pas commis l'erreur que l'on relève dans bien des scènes semblables, où l'on voit le char tiré à toute vitesse, suivi d'un personnage marchant au pas[1]. Chasseurs, char et animaux sont adroitement groupés et ont toute liberté de mouvement, malgré l'étroitesse de la place dont l'artiste disposait pour sa composition. Nous devons aussi reconnaître en lui un remarquable animalier. L'attitude et le modelé des taureaux donnant l'impression de la force de ces énormes bêtes, ainsi que la ligne de la chèvre sauvage lancée au galop volant sont superbes et peuvent rivaliser avec les meilleures représentations de chasse qui nous sont parvenues de l'Orient antique.

A noter qu'à partir de l'anneau d'attelle, l'artiste n'a pas marqué la liaison des guides avec les mors. Faisait-elle défaut au harnais en Syrie? Ce n'est pas, en tout cas, par ignorance que l'artiste ne l'a pas figurée, car les autres détails du harnais, le collier, la sous-ventrière, la muserolle, les deux montants, la cocarde et le frontal sont indiqués avec soin. Il est possible qu'il ait renoncé délibérément à ce détail afin de ne pas alourdir son dessin et surtout de ne pas couper la belle ligne de la tête des coursiers si fièrement portée[2]. Ce fut pour la même raison sans doute qu'il n'a pas voulu figurer la moitié inférieure de la corde du grand arc que le chasseur tend avec vigueur, ni la partie qui logiquement aurait dû, sur son dessin, couper obliquement la figure du chasseur. Ce sont là, du reste, des conventions qui avaient été adoptées aussi par les artistes égyptiens et allaient l'être encore par les assyriens.

La roue du char n'a que quatre rayons et son axe est placé au milieu, sous la caisse, ce qui distingue le char de ceux figurés sur les monuments assyriens et égyptiens et le rattache aux modèles connus de Phénicie, de Chypre et de la Grèce mycénienne. L'on sait du reste que les Syriens étaient renommés pour la qualité de leurs chars.

Ce n'est pas dans ce Rapport que nous pouvons discuter l'origine des motifs et le style du décor de la belle patère de Ras-Shamra. Disons seulement qu'au

les roues des automobiles en sont l'exemple frappant.

(1) Par convention, ce détail illogique a été copié par de nombreux artistes en Égypte, Assyrie et ailleurs.

(2) Sur la coupe de Préneste, par contre, où les chevaux du même char sont représentés tantôt avec, tantôt sans ce détail, il paraît s'agir d'une négligence du graveur.

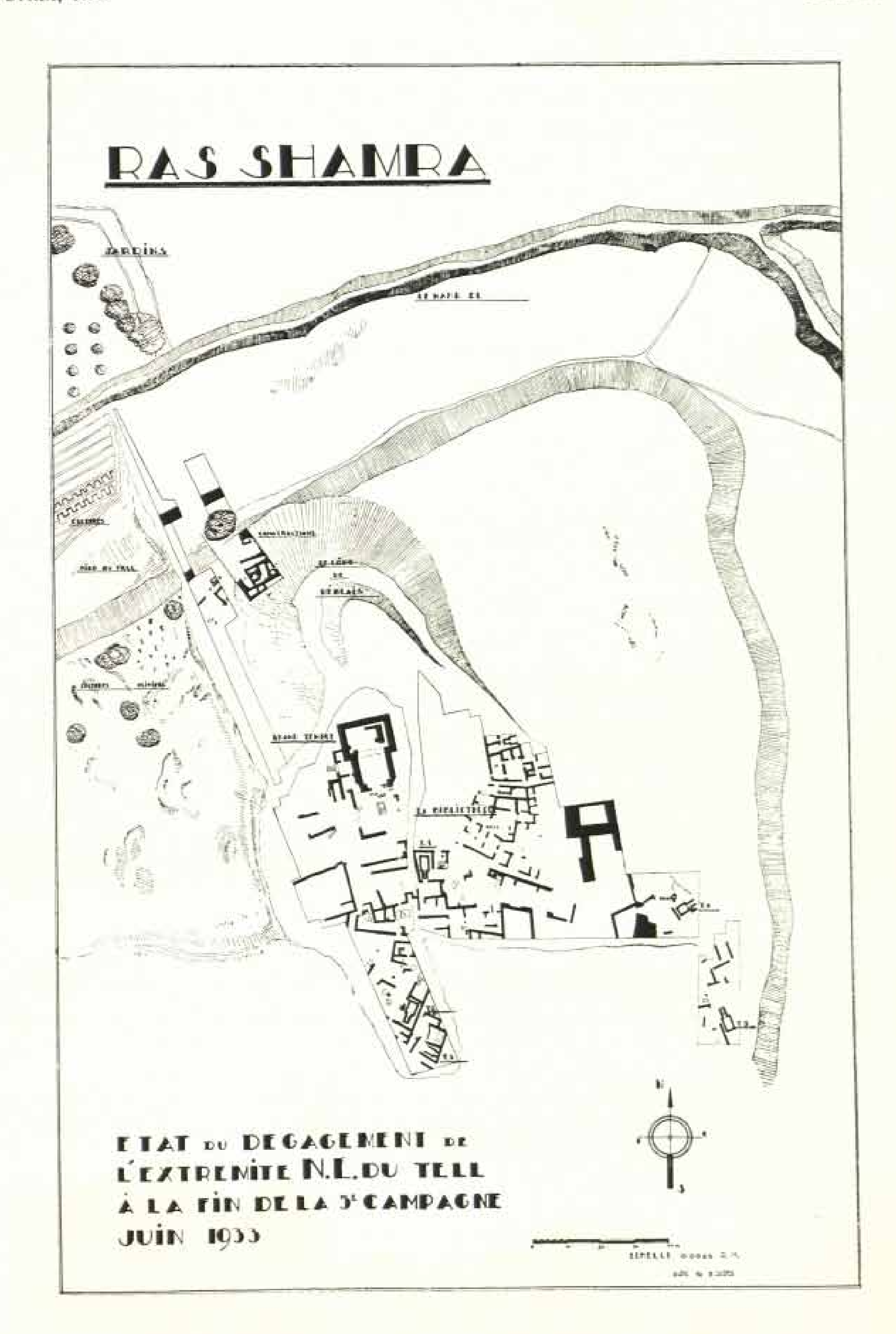
contraire de la coupe, si les influences assyriennes et chaldéennes y sont moins sensibles, en revanche l'empreinte des arts mycénien et égyptien est particulièrement marquée. Cependant le style et les détails du sujet permettent sans aucune hésitation d'attribuer la patère à un artiste d'origine syrienne ou phénicienne [1]. La comparaison de la chasse figurée sur cette patère avec celle du coffret d'ivoire, bien connu, d'Enkomi est nettement en faveur de l'artiste de Ras-Shamra. Son tableau est plus vivant, plus réel que la scène d'Enkomi, d'un style plus conventionnel et moins habilement composée. Notons encore que sur la boite d'Enkomi le chasseur ne conduit pas lui-même son char, comme le fait le personnage de notre patère. Il dispose d'un cocher qui, penché hors de la caisse du char, fouette les coursiers, dont la couverture est du reste exactement semblable à celle que portent les chevaux des chars égyptiens de chasse et de combat du temps des Ramsès.

Il n'est guère douteux que la coupe et la patère en or aient fait partie d'un trésor de sanctuaire. Leur découverte au voisinage du temple de Ras-Shamra et le décor, spécialement de la coupe avec ses scènes mythologiques et ses symboles astraux, semblent le confirmer. Mais il n'est pas inutile de rappeler à ce propos un passage de nos textes qui se trouve dans l'un des chants du poème d'Aléin [2]. Le dieu El y donne l'ordre de verser le « sang des arbres » dans un gobelet d'or pour le festin des dieux, ordre que son épouse, la puissante Asherat de la Mer, s'empresse d'exécuter en répétant : « nous apportons sa patère, nous apportons son gobelet ».

Pour la date des deux vases, les circonstances de la découverte indiquent l'époque du premier niveau de Ras-Shamra. L'examen de leur style permettent de préciser qu'ils appartiennent au XIVe siècle, même plutôt à la première qu'à la seconde moitié de ce siècle. La coupe et la patère de Ras-Shamra se classent donc comme les plus anciens des vases métalliques historiés connus de provenance phénicienne, ou dite phénicienne, dont l'imagerie et la vaste aire de distribution ont donné lieu à tant de travaux et à tant d'hypothèses souvent contradictoires. Il sera possible, maintenant, de reprendre ces études sur des

(1) Du reste un artiste égyptien ou crétois, par exemple, aurait indiqué plus discrètement le sexe des animaux dont le graveur de la patère de Ras-Shamra a figuré avec exagération les attributs.

(2) Ch. VIROLLEAUD, *Un nouveau chant du poème d'Aleïn-Baal*, *Syria*, 1932, p. 133.


RAS SHAMRA
JARDINS
ETAT DU DEGAGEMENT DE
L'EXTREMITE N.E. DU TELL
À LA FIN DE LA 5e CAMPAGNE
JUIN 1933

bases plus solides et de suivre avec plus de sûreté la transmission des anciens motifs iconographiques d'Orient en Occident et d'Occident en Orient.

Tels sont les principaux résultats de la cinquième campagne de fouilles à Ras-Shamra.

Claude F. A. Schaeffer.

Saint-Germain-en-Laye, le 20 décembre 1933.

APPENDICE I

NOTE SUR LES INSCRIPTIONS DE SANOUSRIT-ANKH

Par Pierre Montet.

A

Cinq lignes verticales d'hiéroglyphes gravés en creux, 1-4 de droite à gauche, 5 dans le sens contraire :

1. *Offrande royale à Ptah Sokar pour qu'il donne le repas funéraire : pain, bière, boeuf, volailles, linge et vêtements.* 2. *Au ka du chef de ville, vizir, juge, Sanousrit-Ankh,* 3. *né de Teti juste de voix,* [1] *qui remplit le cœur du roi par les hommages qu'il lui adresse* [2], 4. *qui fait entendre la voix dans la grande salle d'Horus* [3], *renouvelé de vie, en possession de la dignité d'amakkou.*

5. *A qui a été donné l'or de la louange* [4] *à la tête des Amis.*

(1) Teti est ici un nom de femme. En effet *msy* « né de » est toujours suivi du nom de la mère, tandis qu'on emploie *irn* pour introduire le nom du père. D'autre part, dans l'inscription B, l. 2, Teti est suivi d'un adjectif au féminin *m'ȝt*.

(2) Ces hommages consistaient sans doute alors comme plus tard en lingots d'or et d'argent, pierres précieuses, vases d'apparat, objets de parure apportés par des chefs syriens qui sollicitaient l'alliance du Pharaon.

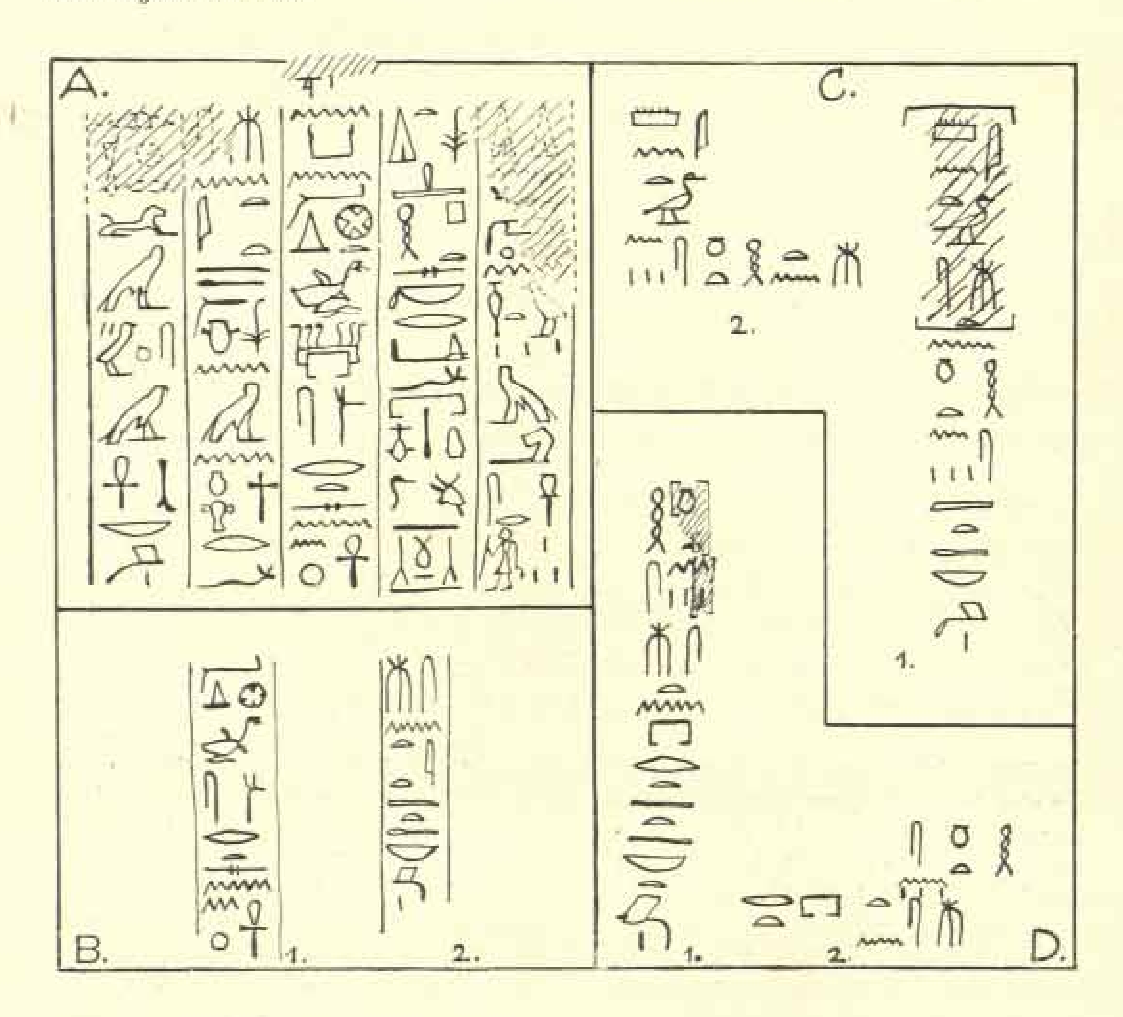
(3) Il est question de la grande salle d'Horus (šḫw Ḥr) dans les Décrets de Pépi II à Coptos (Weill, *Décrets royaux*, pl. 1 et 5 l. 43-44 et pl. 2 et 6, l. 75-76 ; cf. Sethe, *Urkunden I*, 283 et 287). Les hauts dignitaires et fonctionnaires qui ne respecteraient pas la volonté royale de privilégier Min de Coptos et son personnel y seront traduits. C'est donc une haute cour de justice où Sanousrit-Ankh en sa qualité de juge a le droit de parler. Le signe *rw* gravé au-dessous de la lacune fait certainement partie du mot *hrw* « voix », employé soit derrière un adjectif tel que *ḳ'j* « haut » ou *nḫt* « fort », mais la lacune n'est pas assez grande, soit plutôt derrière un verbe tel que *irj*.

(4) Le brave Amenemheb a reçu également de

B

Deux lignes verticales de chaque côté du personnage assis :

1. *Le chef de ville, vizir Sanousrit-Ankh* 2. *né de Teti, juste de voix, en possession de la dignité d'amakh.*



son maître Thoutmès III. « l'or de la louange SETHE, *Urkunden*, IV, 892. En d'autres cas on dit « l'or de la vaillance » (inscription d'Ahmès d'El-Kab).

C, 1

Inscription verticale sur la tranche du pilier dorsal, derrière la femme qui se tient à droite de Sanousrit-Ankh.

[Satamon, née de] Henoutsen, juste de voix, en possession de la dignité d'amakh.

C, 2

Inscription sur le plat du socle, aux pieds de cette personne :

Satamon, née de Henoutsen.

D, 1

Inscription d'une ligne verticale sur la tranche gauche du dossier, derrière la femme qui se tient à gauche de Sanousrit-Ankh.

Henoutsen, née de Pert, juste de voix, possédant l'amakh.

D, 2

Inscription sur le plat du socle, aux pieds de cette personne .

Henoutsen, née de Pert.

Ainsi Sanousrit-Ankh, né de la dame Teti et d'un père inconnu, est assis entre deux autres dames, à droite Satamon, à gauche la mère de celle-ci Henoutsen, mais nous ne connaissons pas, du moins par le monument de Ras-Shamra, le degré de parenté qui les unissait.

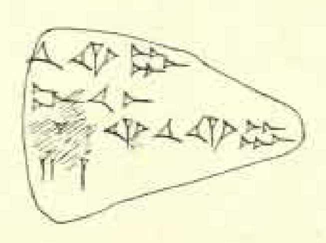
P. Montet.

APPENDICE II

ÉTIQUETTES [1]

Par Ch. Virolleaud

A



(1) *'śr* (2) *r(?)š(?)t* (3) [ ]*ś 'śr* (4)....

Le nombre « dix », *'śr* (héb. עֶשֶׂר) figure deux fois, l. 1 et l. 3β, de façon très claire. — Voir aussi RŠ 1929, n° 5,2 *'śr 'śr* « dix (par) dix ».

Le mot de la l. 2 est très incertain ; peut-être y avait-il *ršt*, héb. רֶשֶׁת « filet », qui s'est rencontré déjà dans II AB, II, 32 (*Syria*, XIII, p. 121 et 125).

A la l. 4, il paraît y avoir *ym* « jour », mais la lacune de l. 3α et l'incertitude concernant la lecture de la l. 2 empêchent de se prononcer catégoriquement.

B



(1) *kd yn* (2) *lprš*

Le mot *kd*, héb. כַּד « cruche », s'est rencontré plusieurs fois déjà dans les textes de RŠ. Voir en particulier le n° 3 de 1929 (*Syria*, X, pl. LXIII) l. 23 :

[1] Voir ci-dessus, p. 118 et fig. 8.

kdm yn pr[ ] : « des cruches de vin... », formule qui aurait un rapport étroit avec celle de notre épigraphe, si le troisième mot devait être lu *pr*[*š*].

kd yn lprš pourrait signifier : « cruche de vin (appartenant) à Prš », n. pr. masc., identique à פֶּרֶשׁ (Pharès) de I *Chroniques*, 7, 16, ou bien « au cavalier », h. פָּרָשׁ [1]. Mais *prš* peut être aussi l'infinitif, employé substantivement, de l'un des verbes פרשׁ ; voir, au reste, *Lévitique*, 24, 12, לִפְרֹשׁ, de I פרשׁ, locution dont, d'ailleurs, le sens abstrait : « pour décider », ne paraît pas convenir ici [2]. Cependant, le sens premier de I פרשׁ étant « séparer », on pourrait, à la rigueur, penser que l'étiquette indique que la cruche de vin à laquelle elle était attachée devait être mise à part, ou en réserve, pour quelque usage particulier.

Toutefois, il n'est pas impossible que *lprš* représente le nom de quelque contrée de l'Asie Mineure ou du monde égéen, produisant un vin renommé, qu'on exportait jusqu'en Syrie. Ces noms de pays à désinence *-š* (*-aš* ou- *os*) sont assez nombreux dans les textes recueillis récemment à Ras-Shamra. On peut citer, par exemple : *Aštmš*, *Ḫnš*, *Llš* et *Rbnš* (voir ci-dessous, p. 153), auxquels il convient d'ajouter **Alš* (El-Amarna : *A-la-ši-ia*, Chypre (?)), qui est connu par l'adjectif ethnique *alšy* de RŠ 1929, n° 2, ll. 21 et 29.

Note additionnelle. — Au sujet de la tablette écrite à rebours, publiée ci-dessus, p. 103, il y a lieu de noter que le premier mot de la l. 3, *pbn*, s'est rencontré aux ll. 30 et 60 de RŠ 1929, n° 4 (texte ḫorite ?).

Ch. Virolleaud.

[1] Cependant, dans l'inscription des herminettes (*Syria*, X, pl. LX, fig. 2), le nom de l'objet et celui de son propriétaire sont simplement juxtaposés : *ḫrṣn rb-khnm*.

[2] On notera pourtant que, dans certaines scènes de la légende de Danel, il est fréquemment question du vin, *yn*, ou du vin mélangé, *msk*, h. מֶסֶךְ, et que ce vin est employé à des usages rituels ou divinatoires. C'est ainsi qu'on dit : *tšqy msk hwt* « tu boiras le *mesek* du verbe », ce qui paraît signifier le *mesek* qui doit provoquer la parole (prophétique). Quoi qu'il en soit d'ailleurs, aucun mot se rattachant à une racine *prš* ne figure dans les documents littéraires de Ras-Shamra.

Note explicative de la planche XIII : vue d'avion du chantier de Ras-Shamra.

1) Le grand temple avec les deux cours accolées et, au Sud, le soubassement de l'autel devant l'entrée.
2) Centre de la bibliothèque (fouilles 1929-1930).
3) Bâtiment au Nord de la bibliothèque incomplètement dégagé (fouilles 1933).
4) Sanctuaire du temps du Moyen-Empire où furent trouvées la statuette de Chnoumit (1931) et celle de Senousrit-Ankh (1933).
5) Grand sondage de 1931-32.
6) Rampe pour l'évacuation des terres.
7) Tombe I de Ras-Shamra.
8) Tombe II de Ras-Shamra.
9) Tombe III de Ras-Shamra.
10) Tombe IV de Ras-Shamra.
11) Tombe V se trouve à 30 m. au Sud de ce point.
12) Région où fut trouvée une partie des tablettes de 1933.
13) Emplacement de la grande stèle de Baal au foudre de 1932.
14) Emplacement des deux stèles de 1930.
15) Emplacement des vases en or de 1933.
16) Maison du gardien du chantier.
17) Cône des déblais.
18) Extrémité Sud de la grande tranchée, sur la pente Nord du tell, 1933.
19) Région non encore explorée de l'acropole Nord de Ras-Shamra.
20) Limite du tell avec restes de l'enceinte.
21) Terrasse entre l'enceinte et le Nahr el-Fidd.
22) Le cours d'eau (Nahr el-Fidd) contournant le tell à l'Est et au Nord.
23) Village de Mqata.
24) Terminus de la ligne Sud du Decauville.
25) Terminus de la ligne Nord du Decauville.
26) Terrain à explorer en 1934.

UN COMPTOIR DE LAINE POURPRE À UGARIT
D'APRÈS UNE TABLETTE DE RAS-SHAMRA

PAR

F. THUREAU-DANGIN

En 1933, M. Schaeffer a eu l'occasion d'acheter à Lataquieh une tablette qui provient certainement de son champ de fouilles de Ras-Shamra. Cette tablette mesure 0 m. 082 sur 0 m. 06. Autant qu'on peut en juger par le type d'écriture, elle paraît remonter au deuxième tiers du second millénaire. En voici la copie, la transcription et la traduction :

TRANSCRIPTION

2 me-at (šipâtu) uknâtu eli ^{I}*Ḫ[i?]-na-ga-na m[âr] N[a?]-ia-ta*
2 me-at (šipâtu) uknâtu eli ^{I}*Til(?) mâr Nim-...*
2 me-at (šipâtu) uknâtu eli ^{Id}*Addu-šu-la-mu*
2 me-at (šipâtu) uknâtu eli ^{I}*Gal-la-na mâr Na-zi-ka-na*
2 me-at II eli ^{I}*Ia-tar-šumu mâr La-i-ia-wa*
2 me-at II eli ^{I}*Ia-du-wa mâr Be-wa*
1 me-at II eli ^{I}*Ul-bu-ut-ia-nu*
4 me-at II eli ^{I}*Tu-ut-tu-l[u?]-nu*
1 me-at II eli ^{I}*Ia-tar-*^{d}*Nergal mâr Ši-ik-ru-bi*
4 me-at II eli ^{I}*Ma-aḫ-ni-na mâr Ma-ḫi-za-na*
2 me-at II eli ^{I}*Ab[di]-il mâr Ḫa-ru-ṣi-en-ni*
3 me-at II eli ^{I}*B[in]-*^{d}*Addi*
2 me-at II eli ^{I}*Abdi-*^{d}*Nergal*
1 me-at II eli ^{I}*Ìl-táq-ni*
3 me-at II eli ^{I}*Ìl-táq-nu mâr Abdi-il*
4 me-at II eli ^{I}*E-la-ma-at-ia-nu*
2 me-at II eli ^{I}*Abdi-A-da-ti*

Face

Tranche

Revers

2 me-at II eli ^{I}*Il-šàr mâr Zi-qa-ra-na*
4 me-at II eli ^{I}*Ak-te-na* ^{amêl} *......-ib-ti* [1]
3 me-at II eli ^{I}*Da-na-na mâ[r].....*
2 me-at II eli ^{Id}*Šamšu-šumu-na mâr.....-wa*
2 me-at II eli ^{I}*Uz-zi-nu mâr Ḫa-ru-ṣi-en-ni*
3 me-at II eli ^{I}*Pu-ḫu*
2 me-at II eli ^{I}*Bin-A-ia-aḫ-ḫi*
2 me-at II eli ^{I}*Zu-uk-ri-ia-na*
╲ *mâr Bil-zi*
1 me-at II eli ^{Id}*Addu-li-wu* [2] *mâr Ra-ga-na*
1 me-at II eli ^{I}*Ma-an-te-ni mâr Gal-la-na*
╲ *mâr Na-zi-ga-na*
1 me-at (šipâtu) uknâtu eli ^{I}*Gi-š[e?] mâr Sa-mu-k[i]-na*
1 me-at II eli ^{I}*A-zi-ri*
2 biltu 6 me-at šipâtu uknâtu napḫar

TRADUCTION

200 (sicles) de laine pourpre, dus par *Ḫ[i?]-na-qa-na*, fils de *N[a?]-ia-ta*
200 (sicles) de laine pourpre, dus par *Til(?)*, fils de *Nim-...*
200 (sicles) de laine pourpre, dus par *Addu-šu-la-mu*
200 (sicles) de laine pourpre, dus par *Gal-la-na*, fils de *Na-zi-ka-na* [3]
200 *dito*, dus par *Ia-tar-šumu*, fils de *La-i-ia-wa*
200 *dito*, dus par *Ia-du-wa*, fils de *Be-wa*
100 *dito*, dus par *Ul-bu-ut-ia-nu*
400 *dito*, dus par *Tu-ut-tu-l[u?]-nu*
100 *dito*, dus par *Ia-tar-Nergal*, fils de *Si-ik-ru-bi*
400 *dito*, dus par *Ma-aḫ-ni-na*, fils de *Ma-ḫi-za-na*
200 *dito*, dus par *Ab[di]-il* [4], fils de *Ḫa-ru-ṣi-en-ni*
300 *dito*, dus par *B[in]-Addi* [5]
200 *dito*, dus par *Abdi-Nergal*

[1] Il n'est pas certain que ces deux signes appartiennent à la ligne 19. Ils pourraient à la rigueur appartenir à la ligne 20 et représenter la fin du nom du père de *Da-na-na*.

[2] Vocalisation incertaine.

[3] Le même personnage est mentionné l. 29, où son nom est écrit *Na-zi-ga-na* (*g* au lieu de *k*).

[4] = le biblique עבדיאל (à condition que l'idéogr. *ARAD* ait bien ici la lecture *abdi*).

[5] = le biblique בן־הדד (si toutefois l'idéogr. *TUR* a bien ici la lecture *bin* et l'idéogr. ^{d}*U* la lecture *Addu*, *Adad*).

100 *dito*, dus par *Il-taq-ni* (1)
300 *dito*, dus par *Il-taq-nu* (1), fils d'*Abdi-il*
400 *dito*, dus par *E-la-ma-at-ia-nu*
200 *dito*, dus par *Abdi-A-da-ti* (2)
200 *dito*, dus par *Il-šar* (3), fils de *Zi-qa-ra-na*
400 *dito*, dus par *Ak-te-na*, le.....
300 *dito*, dus par *Da-na-na*, fils de.....
200 *dito*, dus par *Śamšu-šumu-na*, fils de.....-*wa*
200 *dito*, dus par *Uz-zi-nu*, fils de *Ḫa-ru-ṣi-en-ni*
300 *dito*, dus par *Pu-ḫu*
200 *dito*, dus par *Bin-A-ia-aḫ-ḫi* (4)
200 *dito*, dus par *Zu-uk-ri-ia-na*,
⟍ fils de *Bil-zi* (5)
100 *dito*, dus par *Addu-li-wv*, fils de *Ra-ga-na*
400 *dito*, dus par *Ma-an-te-ni*, fils de *Gal-la-na*,
⟍ fils de *Na-zi-ga-na* (5)
100 (sicles) de laine pourpre, dus par *Gi-š*[*e?*], fils de *Śa-mu-k*[*i*]-*na*
100 *dito*, dus par *A-zi-ri* (6)
2 talents 600 (sicles) de laine pourpre, en tout.

Ce texte est, on le voit, une sorte de compte récapitulatif énumérant différentes quantités de laine pourpre, dues par divers. Il est probable que les débiteurs étaient des artisans, qui avaient pris en charge des quantités de laine en vue de les teindre en pourpre.

Le produit à livrer est désigné par l'idéogramme *sig za-gin*. Dans V R. 14, 11 *cd*, [*sig za-gin*] est traduit par *uk-na-a-tum* (sous-entendre le plurale tantum *šipâtum* « laine »). *Uknâtu* signifie non pas « laine bleue », mais « laine brillante » « laine teinte » (cf. CT XVIII, 17, K 9892, l. 11 où *ši-pat ṣir-pi* « laine teinte » est expliqué par *uk-na-a-tum*) et spécialement « laine teinte en pourpre » (cf. CT XVIII, 17, K 4211, face, l. 6 où l'un des synonymes d'*uk-na-a-tum* est

(1) Comparer le biblique אלתקן (nom de lieu).

(2) *A-da-ti* doit représenter un nom divin. Faut-il lire *A-da-di* ? Comparer l'alternance *g*/*k* dans deux graphies d'un même nom (ci-dessus, p. 139, note 3).

(3) « El est roi ».

(4) C'est-à-dire : le fils d'*A-ia-aḫ-ḫi*.

(5) Cette ligne, comme le montre le signe initial, forme en réalité la fin de la ligne précédente.

(6) *Aziru*. Ce nom a été, on le sait, porté par un prince d'Amurru, connu par les tablettes d'Amarna et de Boghaz-keui.

ar-ga-ma-nu, c'est-à-dire le même terme que l'hébreu אַרְגָּמָן « pourpre »). Dans le tribut qu'Assurnâṣirapal reçoit de Sangara roi de Karkemish (*Annales*, III, 68), figurent deux espèces de *sig za-gin*, l'une « noire » et l'autre « rouge » : il est probable que la première est la laine teinte en pourpre violette et l'autre la laine teinte en pourpre rouge. Les Assyriens avaient, pour désigner ces deux sortes de pourpre, les termes *takiltu* qui est la pourpre violette (hébreu תְּכֵלֶת) et *argamannu* qui est la pourpre rouge (hébreu אַרְגָּמָן), voir, par exemple, les *Fastes* de Sargon, l. 142 et 182.

L'unité de poids n'est pas mentionnée, mais elle est facile à restituer. Il s'agit du sicle. Si on additionne les divers postes, on trouve 6.600 (sicles). Or la dernière ligne donne le total : 2 talents et 600 (sicles). Il s'ensuit que le talent équivalait à 3.000 sicles (au lieu de 3.600 dans le système suméro-babylonien). Ce même rapport se déduit d'un passage de l'*Exode* relatif au produit de la capitation (ch. XXXVIII, 25-27 ; voir Barrois, *Revue Biblique*, 1932, p. 55 s.)

Ce sont les noms propres qui font le principal intérêt de cette tablette. Un certain nombre sont sémitiques. Malheureusement la plupart de ces noms sémitiques sont en tout ou en partie écrits idéographiquement, ce qui rend leur lecture incertaine. Il est clair néanmoins qu'ils appartiennent à une langue du groupe occidental. Le nom le plus caractéristique à cet égard est *Ia-tar-MU* (l. 5). Le premier élément, *iatar*, qui reparaît dans *Ia-tar-ᵈNergal* (l. 9), est fréquent dans l'onomastique babylonienne de type sémitique occidental, cf., par exemple, *Ia-ta-ar-* (*AN* =) *El* (Bauer, *Die Ostkanaanäer*, p. 31), *A-bi-ia-ta-ar* (*ibid.*, p. 10) et l'hypocoristique *Ia-ta-rum* (*ibid.*, p. 31). Il est également attesté dans l'onomastique cananéenne, cf., par exemple, les noms bibliques אביתר et יתרעם [1]. Selon toute probabilité, *iatar* est la forme « occidentale » de *watar*, terme usité aussi bien dans l'onomastique accadienne (cf., par exemple, *Wa-ta-ar-pi-ᵈSamaš* [2]) que dans l'onomastique sud-arabique (cf., entre autres noms, *Wtr'l* [3]); c'est un adjectif employé prédicativement [4] et signifiant « éminent, supérieur, incomparable, sans rival ». Le ו s'est mué en י, comme

[1] Rapproché par Hommel de *A-tar-ḫa-mu*, nom d'un esclave objet d'un contrat de vente assyrien (Johns, *Deeds*, nº 198, l. 3) ; voir Zimmern, KAT³, p. 483.

[2] Voir Scheil, *Une Saison de fouilles à Sippar*, p. 100, nº 10, rev. l. 4.

[3] Voir CIS, *Pars quarta*, II, 4, nº 509, l. 2.

[4] Bauer préfère considérer *iatar* comme une forme verbale, un imparfait (cf. *op. l.*, p. 56 et 67 ; *ZA*, XXXVIII, p. 165, note 1). Noth y voit un parfait (cf. OLZ, 1927, p. 946).

c'est généralement le cas, à l'initiale, en cananéen et en araméen. Quant au second élément, écrit idéographiquement *MU*, il est sans doute à lire *šumu* « nom », et par « nom » il faut probablement entendre le nom par excellence, le nom divin et, dans une certaine mesure, la personne divine elle-même. *Ia-tar-šumu*, signifierait mot à mot « Sans rival est le nom », c'est-à-dire « Le nom de Dieu est sans rival » « Dieu est sans rival ». Cette même lecture et ce même sens conviennent, ce semble, à *MU* dans *^{d}Šamšu-MU-na* (l. 21), qui est sans doute à lire *^{d}Šamšu-šumu-na*, mot à mot « Šamšu est notre nom », c'est-à-dire « Šamšu est le nom de notre dieu » « Šamšu est notre dieu [1] ».

On avait déjà, dans l'onomastique sémitique occidentale, notamment en Babylonie, au temps de la première dynastie, des exemples de cet emploi du terme signifiant « nom » : voir les nombreux noms propres formés avec *sumu*, rassemblés par Bauer, *op. l.*, p. 79 s.; voir aussi les noms bibliques שמואל et שמידע, le nom phénicien שמזבל, le nom palmyrénien שמרפא et enfin שמשלך (mentionné sur un papyrus d'Éléphantine) [2]. A la vérité Bauer estime que, dans les noms occidentaux formés avec *sumu*, ce terme serait, comme si souvent *šumu* dans l'onomastique accadienne, l'équivalent de « fils » (*op. l.*, p. 58). Mais Hommel me paraît avoir vu plus juste, en rapprochant *sumu* de *smh* « son nom » (c'est-à-dire « le nom de Dieu »), élément fréquent dans l'onomastique sabéenne (Cf. *Die Altisraelitische Überlieferung*, p. 98 ss.) [3]. Son erreur a été, semble-t-il, de déduire de ce rapprochement une identité complète des deux expressions et de considérer *sumu* comme une contraction de *sumu-hu* « son nom ». L'Arabe du Sud disait « son nom », le Sémite de l'Ouest disait « le nom » : c'est le nom de son dieu, c'est en quelque manière ce dieu lui-même que l'un comme l'autre entendait ainsi désigner [4]. Dans *sumu* et dans שמו (premier élément de שמואל), l'*u* final semble bien n'être autre chose qu'une désinence casuelle, l'indice du nominatif : שמואל (Σαμουήλ).

[1] Comparer le nom du septième roi de la première dynastie babylonienne : *Sa-am-su-i-lu-na* « Samsu est notre dieu ». Au sujet de la vocalisation du suffixe possessif 1re pers. pl., voir les observations de Bauer, *op. l.*, p. 64 et 69 et celles de Noth, *ZA*, XXXIX, p. 217.

[2] Références dans Noth, *Die israelitischen Personennamen*, p. 123. Noth voit dans l'élément שם, commun aux noms propres précités, un nom divin.

[3] Voir encore Zimmern, KAT[3], 483 s.; Dhorme, RB, 1928, p. 69, note 2.

[4] Comparer, par exemple, notre *Ia-tar-šumu* au sabéen *Smhwtr* (cité par Hommel, PSBA 1899, p. 137) : ces deux noms expriment la même idée.

Su-mu- (*AN* =) *El* [1] signifie « Le nom de Dieu est El » « Dieu est El ». Comparer, dans l'ancienne onomastique accadienne (temps de la dynastie d'Accad), des noms tels que *Su-mu-É-a*, *Su-mu-*^{d}*Sin*, *Su-mu-kin*, livrés par l'obélisque de Maništusu. Ces noms sont des propositions prédicatives dont *su-mu* est le sujet; dans *Su-mu-kin*, *su-mu* tient exactement la même place que *šar-ru* dans *Šar-ru-kin* (Sargon), voir RA, VIII, 93. Si le sens de *Su-mu-É-a* est « Le nom (de Dieu) est Éa » « Dieu est Éa » et celui de *Su-mu-*^{d}*Sin* « Le nom (de Dieu) est Sin ». « Dieu est Sin », il est peu probable que les noms « occidentaux » שמואל, *Su-mu-El* puissent signifier, comme Bauer le suggère [2], « Fils d'El ». Au surplus, une telle interprétation s'accorde mal avec le nom du deuxième roi de la première dynastie babylonienne : *Su-mu-la-* (*AN* =) *El*, *Sa-mu-la-* (*AN* =) *El*. Le nom de ce roi ne peut guère signifier que « Le nom (de Dieu) n'est-il pas El ? » « Dieu n'est-il pas El ? » [3]. C'est à peu près la même idée qu'expriment les noms accadiens tels que *Šum-ma-an-la-i-li-ia* [4] ou *Šum-ma-an-la-*^{d}*Šamaš* [5] (lus respectivement, jusqu'ici, *Šum-ma-ilum-la-i-li-ia* et *Šum-ma-ilum-la-*^{d}*Šamaš*, ce qui les rendait inintelligibles). Le sens est : « (Qui est dieu) sinon mon dieu ? » « (Qui est dieu) sinon Šamaš ? » [6].

(1) Références dans Bauer, *op. l.*, p. 39.

(2) *Op. l.*, p. 58; voir aussi *ZA*, XXXVIII, 162 s. Entre autres arguments, Bauer fait valoir que *sumu* est parfois suivi du génitif, mais tous les exemples qu'il cite sont, à l'exception d'un seul (*Sa-mu-a-bi-im*, *RA*, VIII, 71, l. 18), empruntés à la liste scolaire de Nippur (*UM*, XI, 2, n° 1), dont le témoignage est suspect. Des formes telles que *Su-mu-a-bi-ia* (*UM*, XI, 2, n° 1, l, 26) et *Su-mu-a-ḫi-ia* (*ibid.*, l. 27) ont pu être contaminées par les noms purement accadiens *Šu-mi-a-bi-ia* et *Šu-mi-a-ḫi-ia* (qui sont attestés au temps de la première dynastie babylonienne, voir Ranke, *Pers. Names*, p. 151, et Von Soden, *ZA*, XL, p. 211, note 2). D'autre part, le scribe auquel on doit la graphie *Sa-mu-a-bi-im* du nom du premier roi de Babylone (régulièrement écrit *Su-mu-a-bu-um*) avait-il une notion exacte de la signification de ce nom qui était pour lui un nom étranger ?

(3) Pour Bauer (*op. l.*, p. 77), *la* ne serait pas ici la négation *lá*, mais la préposition du datif (ל).

(4) *VS*, VIII, n° 56, l. 26 et n° 57, l. 29.

(5) *CT*, VI, 36 *b*, l. 29 et 44 *c*, l. 2. Comparer *Šum-man-la-*^{d}*Marduk* (Clay, *Personal Names of the Cassite Period*, p. 133).

(6) Ce sont des noms abrégés. Comparer *Šum-ma-la-*^{d}*Marduk-ma-an-ni BM*, 97405, l. 6 (*CT*, XXXIII, pl. 26). Cette dernière forme, bien que plus complète que les autres, doit elle aussi être apocopée, car si elle représentait le nom dans son intégrité, *ma-an-ni* ne s'expliquerait pas grammaticalement.

Comme le montrent le nom précité et d'autres noms tels que, par exemple, *Šum-ma-la-*^{d}*Marduk* (*UM*, II, 2, n° 5, l. 11), *šumman lá* n'est pas à distinguer de *šumma lá* et signifie mot à mot « si non »; c'est un synonyme de *ela*, « fors, hors » (comparer, dans *UM*, V, n° 152, VII, les lignes 25-29 aux lignes 20-24). *Šumman* est composé de *šum* + *man*, comme *šumma* l'est de *šum* + *ma*, ce qui,



Si les noms sémitiques se classent dans le groupe occidental, les noms non sémitiques paraissent appartenir à une langue ayant des attaches avec le ḫurrite. Une grande partie de ces noms sont caractérisés par la finale *-na* : *Ḫ[i?]-na-qa-na*, *Gal-la-na*, *Na-zi-ka-na* (var. *Na-zi-ga-na*), *Ma-ah-ni-na*, *Ma-ḫi-za-na*, *Zi-qa-ra-na*, *Ak-te-na*, *Da-na-na* [1], *Zu-uk-ri-ia-na*, *Ra-ga-na*, *Ša-mu-k[i]-na*. Il est à noter que deux noms déjà connus par les colophons des vocabulaires [2], *Ra-ba-na* et *Šu-me-ia-na*, ont la même finale, qui, selon toute vraisemblance, est un suffixe hypocoristique. L'onomastique ḫurrite offre quelques exemples de ce suffixe. Voir, notamment, *Ta-e* (Contenau, *Babyl.*, IX, p. 189 et Gadd, *RA*, XXIII, p. 81, nº 442) et *Ta-e-na* (*Nuzi* [3], nº 299, l. 20) ; *Zi-gi* (*Babyl*, IX, p. 190 et *RA*, XXIII, p. 82, nº 516) et *Zi-gi-na* (*Nuzi*, nº 29, l. 29 et 44) ; *Ḫu-ra-aṣ-ṣi* et *Ḫu-ra-ṣi-na* (cf. ci-dessous, p. 146, note 1) ; les noms féminins *A-zi* (*RA*, XXIII, p. 73, nº 94) et *A-zi-na* (*HSS* [4], V, nº 53, 18).

Šu-me-ia-na (vocab. 1 et 10, colophon) se compose d'un hypocoristique en *-ia* (*Šu-me-ia*), auquel s'ajoute *-na*, comme second suffixe. *Šu-me-ia* est à rapprocher de *Šu-mi-ia* (*Nuzi*, nº 121, l. 24), qui, selon toute apparence, n'est pas un nom accadien (formé de *šumu* « nom »), mais une graphie défective du ḫurrite *Šu-um-me-ia* (*Nuzi*, nº 62, l. 29), *Šu-um-mi-ia* (*Nuzi*, nº 211, l. 15 ; *HSS*, IX, nº 117, l. 12), hypoc. d'un nom tel, par exemple, que *Šu-um-mi-še-ni* (*Nuzi*, nº 7, l. 22) ou *Šum-mi-si-bi-en-ni* (*RA*, XXIII, p. 80, nº 426).

Zu-uk-ri-ia-na (l. 25) est formé, comme le précédent nom, à l'aide du double suffixe *-ia* et *-na*. L'élément *zu-uk-ri* se retrouve dans le nom ḫurrite *En-zu-uk-ri* [5] (*PNC* [6], p. 75).

pour le dire en passant, montre que *man* et *ma* sont des particules interchangeables et peut-être deux formes de la même particule. Comme l'a bien vu Ungnad (*Hammurabi's Gesetz*, II, p. 71), *šum* est, dans *šumma*, un adjectif verbal de la forme II, 1 de *šâmu*. C'est un adjectif verbal employé prédicativement, autrement dit un permansif. Le sens est « il est supposé » et le sujet logique est la proposition (toujours à l'indicatif) exprimant la supposition.

[1] Il est possible, mais peu probable, que la finale *-na* ne s'explique pas dans ce nom comme dans les autres. Elle pourrait en effet être un phénomène d'itération.

[2] Cf. *Syria*, XII, p. 226 et XIII, p. 236.

[3] *Joint Expedition with the Iraq Museum at Nuzi* by Edward Chiera (trois volumes).

[4] *Harvard Semitic Studies* (vol. V, par Chiera ; vol. IX, par Pfeiffer).

[5] Le premier élément (*en*) signifie « dieu » ; cf. K. 2100 II, 11*a* (*CT* XXV, 18) : *e-ne* = *i[-lu]* *Su(bar)*^{ki}, c'est-à-dire « dieu dans le pays de Subartu ».

[6] *Personal Names of the Cassite Period*, by A. T. Clay.

Zi-qa-ra-na (l. 18) est à rapprocher du ḫurrite *Ar-zi-qa-ri* [1] (*Nuzi*, n° 267, l. 11). Il est possible aussi que l'élément *ziqar* soit à la base de l'hypoc. *Zi-qa-a-a* (< **Ziqar-ia?*), dont les tablettes de Kerkouk livrent plusieurs exemples (cf. *RA*, XXIII, p. 83, n° 533 et *Nuzi*, n° 287, l. 36; n° 296, l. 25).

Parmi les noms qui semblent appartenir à la même langue que les précédents, mais n'ont pas la finale *-na*, il y a lieu de noter particulièrement les suivants :

Ši-ik-ra-bi (l. 9). L'élément *šikr* rappelle l'élément *šukr*, attesté par plusieurs noms ḫurrites : *Šu-uk-ri-ia* (*Babyl*, IX, p. 189); *Šu-uk-ra-bu* (*Nuzi*, n° 289, l. 25); *En-šu-uk-ru* (*Nuzi*, n° 214, l. 27). En ce qui concerne la finale *-bi*, comparer, par exemple, les noms ḫurrites *A-ga-wa*, *A-qa-wa* (*RA*, XXIII, p. 71, n° 11), et *A-qa-wa-be*, *A-qa-wa-a-be* (*RA*, XXIII, p. 72, n° 47 et *HSS*, V, n° 102, 8). Ce dernier nom a été lu jusqu'ici *A-qa-wa-til*, mais probablement à tort; cf. *Na-iš-gi-el-be* (*Nuzi*, n° 279, l. 29; n° 283, ll. 13 et 25) en var. de *Na-i-iš-gi-el-bi* (*Nuzi*, n° 275, l. 17 et 28); *Še-en-na-be* (*Nuzi*, n° 58, l. 28) en var. de *Še-en-na-bi* (*Nuzi*, n° 58, l. 38).

Pu-ḫu (l. 23). L'élément *puḫ* est fréquent dans l'onomastique ḫurrite. Voir, par exemple, *Pu-uḫ-še-en-ni* (*UM*, II, 2, n° 13, l. 43; n° 132, l. 48; *BE*, XV, n° 180, l. 5); *Pu-ḫi-ṣe-en-ni* (*RA*, XXIII, p. 74, n° 120); l'hypoc. *Pu-ḫi-ia* (*ibid.*, n° 119) ou *Pu-ḫu-ia* (nom fém.; *Nuzi*, n° 113, l. 8). Noter encore que l'un des messagers de Tušratta s'appelait *Pu-u-ḫi* (Kn. *El Am.*, n° 18, rev. 5). Ces noms n'ont rien de commun avec le nom propre accadien *Pu-ḫu-um* (*CT*, II, 10 *a*, l. 22 et *CT*, IV, 22 *b*, l. 14).

Ḫa-ru-ṣi-en-ni (l. 11 et 22). Le suffixe hypocoristique *-en-ni* est fréquent dans l'onomastique ḫurrite; voir, par exemple, *A-ri-ia* (*RA*, XXIII, p. 72, n° 57) et *A-ri-ia-en-ni* (*PNC*, p. 58 [2]), *Ki(-ik)-ki-(i)a* (*RA*, XXIII, p. 77, n° 271; *HSS*, V, n° 80, l. 45; Gustavs *MAOG*, IV, 1, p. 67 s.) et *Ki-ik-ki-ia-en-ni* [3] (*PNC*, p. 99); *Tub-bi-ia* (*RA*, XXIII, p. 74, n° 130) et *Tub-bi-ia-en-ni* (*PNC*, p. 142 [4]). L'élément *ḫa-ru-ṣi*, qui signifie certainement « or », est un terme emprunté au cananéen (חָרוּץ). Dans la région d'Arrapḫa, c'est la forme *ḫurâṣi*, empruntée à l'accadien, qui paraît avoir prévalu. Cf. le nom de personne

[1] Le premier élément (*ar*) est une forme d'un verbe ḫurrite signifiant « donner ».

[2] Nom féminin.

[3] Nom féminin.

[4] Transcrit par Clay : *Um-bi-ia-en-ni*.

Ḫurâṣi, écrit *Ḫu-ra-aṣ-ṣí* (*HSS*, V, nº 69, l. 4, 6 et 10; nº 25, l. 5, 9 et 16) et *Ḫu-ra-uṣ-ṣí* (*HSS*, V, nº 80, l. 3, 19, 27, etc.); voir aussi *âl Ḫu-ra-ṣi-na ṣeḫru* « la petite Ville-de-*Ḫurâṣina*[1] » (*Nuzi*, nº 292, l. 8); var. *âl* (GUŠKIN =) *Ḫurâṣi-na ṣeḫru* (*Nuzi*, nº 33, l. 7 ; nº 47, l. 6), *âl* (GUŠKIN =) *Ḫurâṣi ṣeḫru* (*Nuzi*, nº 89, l. 5). Dans la lettre de Tušratta, c'est la forme *ḫi-ia-ru-uḫ-ḫa* qui est employée (cf. MESSERSCHMIDT, *Mitanni-Studien*, p. 125); d'après Jensen, *ZA*, V, 191, elle serait empruntée à l'araméen.

On pourrait encore songer à d'autres rapprochements, à la vérité moins concluants. Ceux qui viennent d'être suggérés suffisent, je crois, à montrer qu'à Ugarit (Ras-Shamra) vivait, en contact avec des Sémites dont la langue se classe dans le groupe occidental, une population probablement apparentée aux Ḫurrites.

F. THUREAU-DANGIN.

[1] *Ḫurâṣina* est sans doute un nom de personne (hypoc. de *Ḫurâṣi*). Puisqu'il y avait une « Ville-de-*Ḫurâṣina* » *parva*, il devait y avoir aussi une « Ville-de-*Ḫurâṣina* » *magna*, mais on n'en trouve pas mention.

PROCLAMATION DE SELEG, CHEF DE CINQ PEUPLES, D'APRÈS UNE TABLETTE DE RAS-SHAMRA

PAR

CH. VIROLLEAUD

Le document qui est reproduit un peu plus petit que nature, ci-après, p. 148, provient de la cinquième campagne (1933) de MM. Schaeffer et Chenet. L'écriture en est particulièrement soignée, et les lettres ne mesurent pas moins, en moyenne, de 7 mm. de haut ou de long, suivant qu'il s'agit de signes verticaux ou de signes horizontaux.

Bien qu'il manque une bonne partie du texte, on peut cependant, grâce aux répétitions, compléter plusieurs des passages mutilés ; nous proposons, en conséquence, la lecture et l'analyse que voici :

I. (1) *ṡ*(?)*rq*(?)*b.ḫ*[ ]*m* (2) *udasrp*.[ ]*l*(?)*n* (3) *etḫm.algp*.[ ]
(4) *št . šnp . aġr* [ ]*ṡ* (?) (5) *smdn . amn* (?) [ ] (6) *amn . ulġ* [ ]
(7) *mzgn . ulġ* [ ] (8) *kld . es*^{2} [ ] (9) *aṡ . e . pṡ*^{2}*p* (?) [ ]
(10) *srn . ulġ* [ ]

II. (11) *an . Slg .*
u[*lp*] (12) *pl . Sġsr* [. *pl . Ḫṡ*^{2}*ṡ*^{2}] (13) *pl . Huštr* [. *pl . Aštnš*]
(14) *pl . Ḫnš . p*[*r* ''] (15) *pr . pr*[']

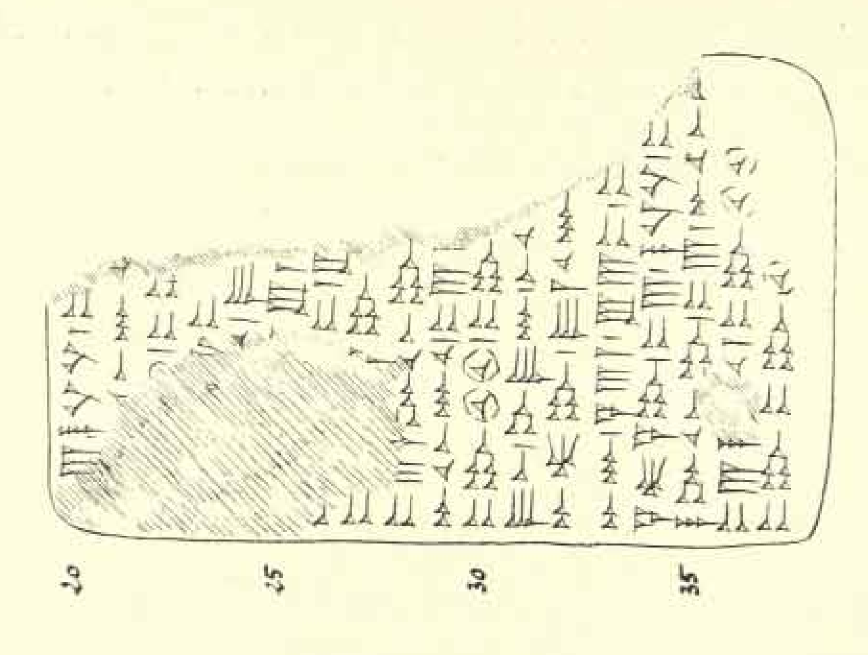
III. (16) *llš . ḫṡ*^{2}*r*[ ] (17) *rbnš . ṡ*[ ] [18] *ulġn*[ ]

IV. (Tr. 19) *ulp . p*[*l . Sġsr*] (Rev. 20) [*p*]*l . Hṡ*^{2}*ṡ*^{2} . *p*[*l . Huštr*]
(21) [*pl . A*]*štnš* [. *pl . Ḫnš*] (22) [*pr* ']' . *pr* [. *pr* ']

V. (23) [ ] *ṡ*^{1}*p* [ ] (24) [ ] *e* [ ] (25) [ ] *u*[*lp* (?)]
(26) [ ] *p* .

VI. *u*[*lp*] (27) *p*[*l . Sġ*] *sr* [. *pl . Ḫṡ*^{2}*ṡ*^{2}] (28) *pl . Ḫuštr* [. *pl*]
(29) *Aštnš . pl .* [*Ḫnš*] (30) *pr* '' . *pr* [. *pr* ']

VII. (31) *et . ken . tš* (?) [ ] (32) *aġr . egšn* [ ]



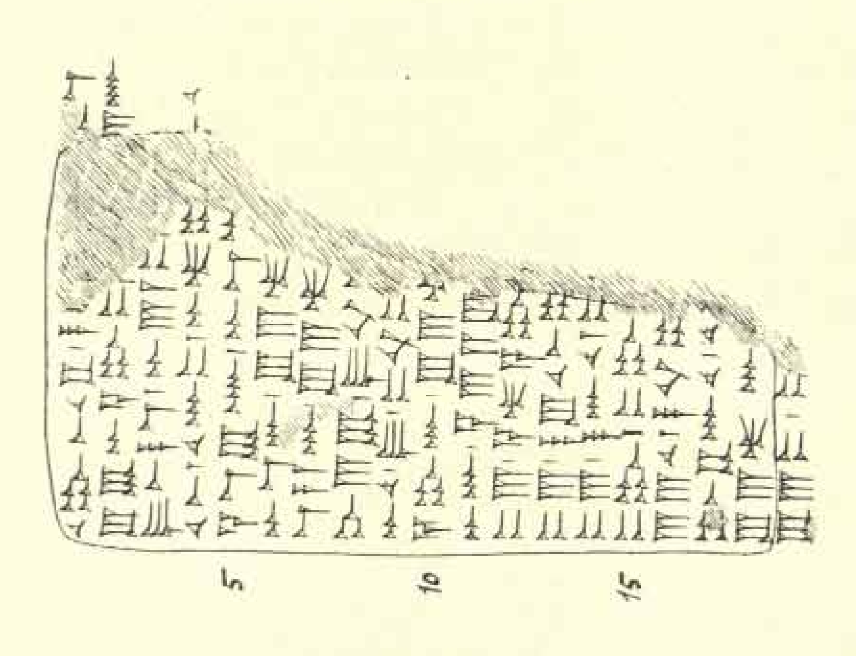


Fig. 1. — Tablette alphabétique de Ras-Shamra : la proclamation de Seleg.

VIII. (33) *an . Slg .*
ulp . p [l] (34) *Sǵsr . pl . Hš²š² . p [l]* (35) *Hwštr . pl . Ašt[nš]*
(36) *pl . H[n]š . pr ' '* (37) *pr . pr '*

Ce qui fait l'intérêt de ce morceau, c'est surtout la formule du § II, qui se retrouve au § VIII et dernier, et qui figure également — moins les deux premiers mots : *an Slg* — aux § IV et VI. Mais, s'il ne paraît pas douteux que cette formule est rédigée en langue sémitique, par contre, le § I, et, accessoirement, les § III et VII semblent appartenir à cet idiome mal défini, dont les nos 4 et 7 de RŠ 1929 (*Syria*, X, pl. LXIV et LXVII) ont déjà fourni des exemples caractéristiques [1].

§ I (ll. 1-10).

Vu l'état du texte, le commentaire de ces premières lignes est forcément réduit à quelques notes éparses.

L. 1. — Comme il est indiqué plus loin (p. 154), *š* et ' se ressemblent, dans la présente tablette, au point qu'il est souvent difficile de les distinguer l'un de l'autre [2], si bien que le scribe a eu recours à un signe diacritique pour éviter la confusion du ' avec *š*. Comme ce signe diacritique manque ici, il faut admettre que la première lettre est *š*. Pour la 3e lettre, lue avec doute *q*, c'est peut-être *tš*.

L. 2. — *udasrp*. Sur א³ = *u*, voir ci-après, p. 153. On peut proposer, mais sous les plus expresses réserves, de lire *ud asrp*, et rapprocher *ud* d'héb. אוד « brandon » ; *asrp* serait la 1re p. Impf. de סרף, pour שרף « brûler » = RŠ *śrp* : I AB. II, 33 et *ibid.*, V, 14. — A la fin de la ligne, la lettre *n* se compose de quatre traits ou « clous », comme parfois dans les textes RŠ 1929, p. ex., no 3, ll. 5, 21 et suiv. ; parfois même *n* comprend cinq « clous », ainsi RŠ 1929, no 9, l. 14.

L. 3. — *ethm* et *algp* peuvent, à la rigueur, représenter deux 1res p. de l'impf., comme *asrp*, — *thm* étant pour *ṭḫm*, sur lequel voir *Syria*, XII, p. 217 où *ṭḫm* est rapproché de l'ar. تخم. On observera, en tout cas, que dans les

[1] Sur ces documents, voir les observations présentées ci-après, p. 151 n. 2. Au groupe 1929, nos 4 et 7, il convient d'ailleurs de joindre les nos 34 + 45 (voir ci-après, p. 153), 28 (à la dernière ligne : *ewrn*, cf. ci-dessus, p. 83) et 35 (dont la l. 2 est à comparer à no 7, 10-11) : *kld . pdr*.

[2] La même remarque s'applique d'ailleurs à RŠ, 1929, no 4.

textes de ce genre, et notamment dans RŠ 1929, n° 4, on ne rencontre nulle part *ḫ*, mais seulement *ḥ*. Pour la préformante de la 1re pers., qui est habituellement א¹, on emploie parfois א² ; aux exemples déjà cités, *Syria*, XII, p. 355, n. 1, on peut ajouter : *eṭ'n* « je transpercerai de la lance » ; *ešlḥ* « j'enverrai » ; *eštynh* « je le boirai » (dans II AB, III, 16). Bien que les mots soient, d'ordinaire, séparés les uns des autres, il est peut-être préférable de lire *et* (voir l. 31) *hm*.

L. 4. — *šnp*, même mot, semble-t-il, que dans RŠ 1929 n° 4, ll. 12 et 53 ; n° 7, 7, et n° 45, 8.

aǵr se retrouvera plus loin, l. 32. Voir aussi RŠ 1929, n° 7, l. 1 et n° 34, l. 1 : *aǵr ḫld*. Le signe que nous représentons par *ǵ* et qui figure aussi l. 6, 7, 10, 18 (*ulǵ*) et l. 12, 34 (*Sǵsr*), est une simple variante graphique de *ġ* qui, lui-même, s'écrit tantôt et tantôt . — *ǵ* apparaît plusieurs fois dans les textes de 1933, et seulement dans ceux-là, soit sous la forme même qu'il a ici, soit sous la forme ou . L'identité des phonèmes *ǵ*, *ġ* est déduite de la présence de *ǵ* dans des mots bien connus, dont le principal est *ǵlm* (*Syria*, XIV, 140, n. 1) et les autres *Ǵzr*, n. div. (*Syria*, XIV, 141) et *ṣǵrt* « petite » ou « cadette ».

L. 5. — *smdn*. Le vocable *smd* se rencontre dans un passage inédit du Poème d'Aleyn-Baal, qui contient également un autre mot rare : *srn*, sur lequel voir ci-dessous, l. 10. On lit en effet :

hn ym yṣq yn šmk mrš
yn srnm
yn bld ǵll
yn ešryt
'nq smd Lbnn

« Ce jour-là, il versera du vin *šmk mrš* (1)
« du vin des *serânîm*
« du vin (de ?) *bld-ǵll*
« du vin des *Ešeriyôt* (2)
« (et ?) du *'nq*, (qui est le ?) *smd* du Liban (3). »

smd est peut-être acd. *samidu*, « fleur de farine ».

(1) Cf. héb. תירוש « moût », aram. מֵירְתָא.

(2) « Les femmes assyriennes! ». Voir aussi : 1929, n° 8, 1 : *yn eš*[, et, dans la proclamation même de Seleg, l. 8, *eš²*[.

(3) Sur le Liban, voir II AB, VI, 16 et 20.

L. 6. — *amn*, comme l. 5 ; *ulġ*, comme ll. 7, 10 et 18.

L. 7. — *mzgn*, sans doute *mzg n*, comme précédemment (l. 5) *smd n* ; à rapprocher de *mzg*, RŠ 1929, n° 7, 10 (voir ci-dessous, l. 8) et peut-être d'héb. מֶזֶג, *Cantique*, 7, 3. Sur *msk*, qui a le même sens de « vin mélangé », voir ci-dessus, p. 135, n. 2.

L. 8. — *kld*, comp. RŠ 1929, n° 7, 10-12 : *mzg škl ḥym kld pdrm ʿnšt* [1], où *mzg* et *kld* se trouvent non loin l'un de l'autre, comme ici même, ll.7-8 [2].

eš²[. Voir ci-dessus, p. 150 et n. 2. A noter que *š* est constamment écrit *š²* dans notre document (sauf, peut-être, l. 23), alors que dans RŠ 1929, n° 7, il y a un seul *š²* (l. 5, où le second trait est, non oblique, mais vertical, de même que 1929, n° 28, f. 7) contre deux *š¹* (l. 6 et 10). Dans 1929, n° 4, *š¹* n'apparait qu'à la l. 42, et peut-être aussi l. 21.

L. 9. — *e*, exclamation sans doute, ou signe du vocatif, comme *y* ailleurs : *Syria*, XIV, p. 146. On sait du reste que, à héb. יֵשׁ (parfois peut-être אִשׁ) correspond, à RŠ, *eš* : I AB, III-IV 3, 9, 21 et *passim*.

L. 10. — Sur *srn*, sing. de סְרָנִים, voir ci-dessus, l. 5.

§ II (ll. 11-15).

an, pron. pers. de la 1re personne, correspondant à héb. אֲנִי, comme *ank* (plus fréquent) à אָנֹכִי ; voir déjà I AB, II, 15 et II AB, IV-V, 59.

Slg, n. pr. h., qui s'est rencontré, RŠ 1929, n° 10, l. 13 : *b*[*n*] *Slg*, à la fin d'une liste de noms d'hommes, dont la plupart sont sémitiques [3], notamment les premiers :

[1] Voir aussi 1929, n° 35, 2.

[2] En dehors de *mzg*, la présence de mots tels que *ḥym* (pour *ḥym* ?, voir ci-dessus, p. 149-150) et *pdrm* (plur. sémitique, du mot d'origine étrangère et, sans doute, ḥorite, *pdr*, synonyme de *ʿr* = עִיר « ville », *Syria*, XIII, 115 ss.) semble attester le caractère hybride du vocabulaire des textes RŠ 1929 nos 4 et 7. Et d'ailleurs une forme telle que *tmrnnk*, n° 7, l. 5, paraît bien être la 3e p. f. én. II de *mrr* (verbe fréquent dans les textes mythologiques et dont le sens est le même que celui de *brk* « bénir »), suivie du pron. suffixe de la 2e personne. — Quoi qu'il en soit d'ailleurs, on notera que, dans un fragment du même genre, où se rencontrent des vocables apparemment non sémitiques, comme *pdš²n*, *šrptn*, *šršrdn*, on trouve les noms de nombre cananéens *šmn* et *šn* « huit » et « deux ».

[3] En dehors de *bn* « fils », qui figure à chaque ligne, il y a, deux fois (ll. 2 et 4) *w nḥlh*, locution évidemment sémitique (cf.

L. 3. *Ksln* = כסלון de *Nombres*, 34, 21.

L. 4. *Yṣmḥ*, formé de l'impf. 3ᵉ pers. de צמח.

L. 5. *Srd* = סֶרֶד, *Genèse* 46, 14, *Nombres*, 26, 26. — *Agmn*, formé peut-être de la 1ʳᵉ p. Impf. d'un verbe *gmn*, qui se rencontre, sous cette forme même (infin. ou 3ᵉ pers. pft) dans un texte inédit, ou bien : nom à désinence *-n*, dérivé d'une racine אגם : cf. h. אגמון « roseau » !

L. 6. *Šbel*, à comp. à héb. שבאל ou שׁוּבָאֵל et El-Amarna, nᵒ 62, 26 : *Ša-bi-ilu*.

Par contre, les noms qui suivent, dans ce même texte 1929, nᵒ 10, ll. 7-12, paraissent étrangers à l'onomastique sémitique, en particulier *Prkl*, l. 10, qu'on rapprochera de *Prgl*, nom divin sans doute, de 1929 nᵒ 3, 50[1].

On ne saurait dire, bien entendu, si le personnage du nom de *Slg* qui figure à la l. 10 de 1929, nᵒ 10, est le même que l'auteur de la présente déclaration.

ulp s'est rencontré déjà : RŠ 1929, nᵒ 2, 12 ss., et on l'a expliqué par h. אֶלֶף « clan », Hrozny, *Archiv Orient.* IV, 174. Mais il paraît évident que *ulp* = h. אַלּוּף « chef de tribu ou de clan », particulièrement chez les Edomites ; de sorte que *ulp ḫty* et autres expressions semblables, dans RŠ 1929, nᵒ 2, signifient : le chef hittite, le chef ḫorite, etc., mais *ulp* n'est pas, dans 1929 nᵒ 2, constamment suivi d'un adj. ethn., ainsi *ulp šbr*, *ulp ḫbtkm*, etc.

C'est le mot *pl* qui paraît avoir le sens de peuple ou clan, — et cela non point d'après l'étymologie, qui est obscure[2], mais d'après la place que le mot occupe dans la phrase. Ce mot *pl* figure dans I AB, III-IV, 25 et 26, 36 et 37 :

pl 'nt šdm yšpš, pl 'nt šdm El yštkn

« Le peuple de 'Anat[3]... les champs ;

« Le peuple de 'Anat couvre (littéral. occupe, s'installe sur) les champs de El[4]. »

nbll, II, AB, VIII, 14) et, à la fin (l. 16) : *bt El* « maison (ou temple) de El ».

[1] ... *dbḥ mlk l Prgl* : « . . offre un sacrifice (ô) roi ! à Pergel ». — On sait que, dans l'A. T., les membres d'une même famille portent parfois des noms d'origines diverses, par exemple, dans *Nombres*, 34, 25 : Elisafan, fils de Parnak.

[2] *pl* a été rattaché par H. Bauer, *OLZ*, 1934, 242, à la rac. פעל ; mais on ne saurait citer un seul exemple certain de non-notation du ע dans la langue de Ras-Shamra. Le verbe *p'l* se rencontre d'ailleurs, une fois, dans la légende de Danel, sous la forme *p'lm*, partic. qal, plur.

[3] Cf. RŠ 1929, nᵒ 5, 18 et 20 : *'ntm*, « les gens de 'Anat », comme on dit *Kšrm*, « les gens de Košer », *Syria*, XIV, p. 142, n. 1.

[4] Comparer le passage cité dans *Syria*, XIV, p. 149, n. 1, où Téraḥ, faisant allusion au peuple qui naîtra de Šin et Nikar, dit à ses femmes : *kerby tškn šd* « comme les sauterelles, vous couvrirez (litt. vous occuperez) la plaine ».

En outre, dans certains fragments provenant des fouilles de 1933, on rencontre, plusieurs fois, la locution, *plḫtš*; bien qu'il n'y ait, dans aucun cas, de séparation entre *pl* et *ḫtš*, il paraît vraisemblable que le sens est peuple de *Ḫtš*, c'est-à-dire de *Ḫattuš(aš)*. Et il y a d'ailleurs, dans ces mêmes passages, à côté de *plḫtš*, d'autres expressions du même genre, et en particulier [*pl*]*mrlbš*, *mrlbš* désignant, probablement, une région extérieure au monde sémitique, comme *Ḫtš* (1), et ici même, ll. 13 et 14 : *Aštnš* et *Ḫnš*.

Des cinq noms de pays ou de peuples qui se trouvent énumérés au § II et aux §§ IV, VI et VIII, et dont l'ensemble constitue le domaine ou le royaume de Seleg, un seul se rencontre ailleurs ; il s'agit de *Ḫš²š²*, qui est mentionné dans le Poème de Kérèt à côté du peuple d'Asher (*Ašr*), et dont on dit : *hlk lalpm Ḫš²š²* : « il s'en est allé par milliers, (le peuple de) *Ḫš²š²* ».

Des quatre autres noms, deux sont à désinence *-š* (= *-aš* ou *-oš*) : *Aštnš* et *Ḫnš*. Voir aussi *'Alš*, dans l'ethnique *alšy* (1929, nº 2), peut-être aussi *Ilš* et *rbmš*, ci-dessous, ll. 16 et 17, et ci-dessus, *Ḫtš* et *Mrlbš*.

On notera, particulièrement que le nom הא³שתר² est écrit plus loin (ll. 28 et 35) *Ḫwštr*, — ce qui achève de démontrer que א³ = *u* (2). Un autre exemple d'alternance de *w* avec *u* est fourni par le rapprochement de RŠ 1929, nº 34, 2 *Šwšk* (voir aussi nº 45, l. 8 *Šw*]*šk*) avec un fragment provenant des fouilles de 1929 et reproduit ci-contre (fig. 2), dans lequel figure, à la l. 5, le nom de Ḫbt (déesse ḫorite Ḫepat) et, aux ll. 2, 6 : *Šušk*. Il paraît très vraisemblable que Šwšk ou Šušk = *Šauška*, nom de l'Ishtar de Ninive chez les Mitaniens, cf. *El-Amarna* nº 24 et KNUDTZON, p. 1056.

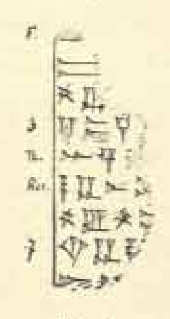


FIG. 2.

Dans les deux cas, il s'agit de noms propres étrangers ; il n'y a pas, jusqu'ici, d'exemple d'alternance de *w* avec *u* dans des vocables purement sémitiques.

Mais on trouve, par contre, *w* pour *y*. Comparer *ḫswn* RŠ 1929, nº 12,3 et

(1) Distinct de *ḫtš*, qui se rencontre, une fois dans la légende de Kérèt, avec le sens d' « argent » et qui est sans aucun doute un emprunt à la langue même des Hittites (voir ci-dessus, p. 80, n. 3).

(2) L'identification de א³ avec *u* a été proposée déjà et de divers côtés à la fois. Parmi les faits qui semblaient s'opposer à cette lecture, on citera notamment *rumm* « buffles » et *rpum* (plus rarement *rpem*) = « rephaïm ». — Pour la valeur *e* que nous avons attribuée, dès le début, à א², on peut ajouter à tant d'autres arguments l'équivalence אִר² שר = *ewiri-šarri*, sur laquelle voir ci-dessus p. 83.

ḫsyn, *ib.* n° 29, 2 ; et, d'autre part, *hyt*, une fois, pour *hwt*, qui s'écrit aussi *hmt* et correspond à acd. *awâtu-amâtu* « parole, ordre ».

La locution *pr'' pr pr'* paraît signifier : « prince (h. פֶּרַע[1]), fils (litt. fruit[2], rejeton ?) de prince ». — Le redoublement du ע, dans *pr''*, semble étrange. Cependant, la locution *ṣrrt Ṣpn* (voir I AB I, 29) se rencontre, une fois et dans un texte d'une écriture très soignée, sous la forme *ṣrrt Ṣp'n*. D'autre part, dans un texte inédit (de 1933), l'adj. ethnique *gb'ly* venant après *ugrty* « l'homme d'Ugarit », paraît signifier « l'homme de Byblos » ou le « Giblite[3] ». Il y aurait donc, en tout, trois exemples de l'emploi insolite de ע.

§ III

Sur *Lls* et *Rbns*, n. de pays (?), voir ce qui est dit ci-dessus, p. 153.

§ IV

On lira, l. 20 [*Huštr*], d'après l. 13, ou [*Hwštr*], comme aux ll. 28 et 35.

La lettre ' est entourée ici (l. 22) d'un cercle, comme aux ll. 30 et 35 ; il s'agit évidemment d'une sorte de signe diacritique ayant pour objet de distinguer ' de *š*, voir déjà ci-dessus, p. 149. Il ne paraît pas douteux que ce cercle est le ' de l'alphabet « cananéen » ou cursif, qui devait être aussi familier aux scribes de Ras-Shamra que l'alphabet même de trente lettres[4].

§ **VI**. Identique au § **IV**.

§ VII

L. 32, *ágr*, voir ci-dessus l. 4.

§ **VIII**. Identique au § **II**.

Ch. Virolleaud.

(1) Le même mot, au pluriel : *pr't*, s'est rencontré déjà : II AB, VII, 56.

(2) Héb. פְּרִי, qui s'écrit à RŠ, comme dans les textes phéniciens de basse époque : *pr*. Par exemple, *pr 'ṣm* « le fruit des arbres ». On écrit, de même *gd* « chevreau » (h. גְּדִי), et *an* ou *ank* « moi ».

(3) Le personnage qui est qualifié de *gb'ly* porte le nom de Ṣdqn, — nom qui figure, d'autre part, sur un cachet-cylindre de Minet-el-Beïda ; voir *Syria*, X, 308 n. 1.

(4) On sait que le ' cursif figure déjà dans l'épigraphe de deux lettres qui est gravée sur la panse du vase de pierre du tombeau II de Byblos (cf. P. Montet, *Byblos et l'Égypte*, p. 160 ss.) portant le nom d'Amenemhat IV.

ANTIQUITÉS SYRIENNES

PAR

HENRI SEYRIG

17. — Bas-reliefs monumentaux du temple de Bêl à Palmyre.

Les fouilles pratiquées par le Service des Antiquités dans le temple de Bêl à Palmyre ont amené la découverte de nombreux fragments architecturaux, qui permettront dans une large mesure la restitution graphique de cet édifice. Il semble opportun de présenter dès maintenant aux lecteurs de *Syria* une série de bas-reliefs, qui décoraient les parties hautes du temple, et qui offrent quelque intérêt pour l'histoire des cultes palmyréniens. L'objet des lignes que l'on va lire se borne à la description et à un bref commentaire de ces tableaux, dont l'exégèse, nous devons l'avouer, reste généralement encore bien obscure : quant à l'emplacement et aux éléments décoratifs des reliefs, ils seront expliqués en détail dans une étude que prépare M. Amy, de sorte qu'il suffira, ici, d'en dire deux mots pour fixer les idées du lecteur.

Les reliefs dont il va être question gisaient dans le péristyle, et ceux dont l'emplacement précis a déjà pu être fixé (n^os^ 1-5) proviennent de sa couverture. Celle-ci était assurée par des dalles ornées de caissons, posées obliquement sur de puissantes poutres de pierre, lesquelles franchissaient le péristyle en prenant appui, d'une part sur le mur de la *cella*, d'autre part sur la contre architrave de la colonnade, à l'aplomb de chaque colonne. Les deux faces de chaque poutre portaient de grands bas-reliefs, tandis que le soffite était richement orné de rinceaux [1]. Cette couverture en pente était cependant interrompue à l'endroit du péristyle où s'ouvrait la porte de la *cella* : le caisson-

[1] La mission allemande de Palmyre avait trouvé un fragment d'une de ces poutres (relief n^os^ 3 et 4), et Schulz l'a très judicieusement restitué là où il fallait (*Palmyra*, p. 130, fig. 161 ; pl. LXXVI), mais la mutilation de cette pierre empêchait d'en tirer une conclusion viable sur la forme de la toiture.

nage courant était remplacé là par un grand bas-relief horizontal visible aux visiteurs qui traversaient le péristyle pour entrer dans la *cella*.

Les fragments recueillis comprennent : deux poutres assez complètes, celle qui était portée par le pilier Sud [1] du portail d'entrée du temple (bas-reliefs 3 et 4), et celle qui était portée par la colonne immédiatement voisine de ce pilier vers le Sud (bas-reliefs 1 et 2) ; divers fragments de poutres mutilées [2] ; la plus grande partie du plafond horizontal qui couvrait le péristyle entre la porte de la *cella* et le portail (bas-relief 5) ; enfin les restes d'un grand bas-relief dont l'emplacement est encore douteux, mais qui constituait sans doute un plafond lui aussi (bas-relief 6).

Sauf une exception, les bas-reliefs que nous publions sont brisés en plusieurs morceaux, qui n'ont pu être ajustés encore que sur le papier. Aussi les reproduisons-nous, sauf une exception aussi, sous forme de dessins dus à M. Amy : maint détail y apparait d'ailleurs plus clairement qu'il ne fait sur une photographie.

1. *Scène d'offrande* (pl. XVIII). — Ce bas-relief est sculpté sur la face Sud de la poutre trapéziforme, qui franchissait le péristyle à hauteur de la première colonne au Sud du portail d'entrée au temple. Il représente une compagnie de prêtres sacrifiant sur une série de pyrées métalliques, de forme étranglée, ornée de renflements sphériques [3]. Sa partie centrale est seule conservée. On y voit deux pyrées enflammés, servis chacun par deux officiants ; entre ces deux groupes sont deux prêtres qui semblent n'avoir qu'un rôle d'assistance ; aux deux ailes, deux autres prêtres paraissent occupés au même rite que leurs

[1] Un plan du temple de Bêl a été donné dans *Syria*, 14, 1933, p. 254.

[2] Une poutre, dont la surface fruste ne permet de reconnaitre que vaguement un dieu cuirassé appuyé sur un long sceptre, a été trouvée dans le péristyle Nord, et provient certainement de sa couverture. Les autres fragments, qui représentent des prêtres et des sacrificateurs, des animaux de sacrifice, un dieu cuirassé se gardant avec son bouclier, les vestiges (semble-t-il) d'une scène mythologique, ont tous été découverts près de l'angle Sud-Ouest du péristyle. Un de ces fragments que nous publions plus loin (pl. XXI, n° 1) diffère des autres par un dos lisse, soigneusement paré, et ne semble pas provenir d'une poutre, bien qu'il soit sculpté à la même échelle : son origine précise n'est pas connue.

[3] Des meubles semblables ou analogues sont très souvent figurés sur les reliefs palmyréniens (*Syria*, 13, 1932, pl. XVIII ; LVI ; *ibid.* 14 1933, pl. IV), et aussi sur les fresques de Doura (Cumont, *Fouilles de Doura*, pl. XXXII, etc.).

Scène d'offrande.
Bas-relief du temple de Bêl à Palmyre.

collègues, mais les pyrées qu'ils alimentaient ont disparu. Tous ces personnages sont représentés de face, sans essai de perspective, et regardent le spectateur comme s'ils étaient indifférents à l'action qu'ils accomplissent.

La figure et les mains des prêtres ont été martelées [1], mais on distingue encore assez clairement le rite qu'ils accomplissaient : les détails manquants peuvent être suppléés grâce à des fragments de bas-reliefs analogues. Les instruments de l'offrande sont une boîte cylindrique plus large que haute, et une cruche à col étroit, dépourvue d'anse [2]. D'autres images montrent que la boîte était remplie de grains d'encens [3]. Au moment d'offrir l'encens, le prêtre tient le col de la cruche entre le médius et l'annulaire de la main gauche, tandis que la boîte est posée à plat sur la même main, obturant l'orifice du vase ; le prêtre prend alors les grains dans la boîte avec la main droite pour les jeter dans la flamme, comme on le voit distinctement sur la droite du relief. Au moment de la libation, le prêtre tient la boîte à encens, devenue inutile, dans sa main gauche, et incline la cruche de la main droite [4] : un relief que l'on verra plus loin (pl. XXIII, à gauche), et qui est seul à figurer cet acte, semble indiquer que le liquide était versé dans la flamme du pyrée, ce qui permettrait de conclure à une libation d'huile.

Le costume sacerdotal consiste en une tunique mi-longue, faite d'une étoffe rectangulaire, sans aucun ornement. Sa largeur devait être considérable, car les bras s'en trouvent couverts à peu près jusqu'au coude [5], mais ses plis étaient serrés à hauteur de la taille par une mince et très longue ceinture, bordée d'un ourlet, terminée par un ornement cruciforme et par une frange.

[1] Le martelage de nos reliefs par les Chrétiens ou les Musulmans n'affecte que les parties non vêtues du corps, et respecte même les cuirasses qui reproduisent les formes du corps. Les cuisses et les organes génitaux d'un homme étouffé dans les replis de l'anguipède (tableau 3) n'ont été omis dans cette opération, que grâce à la maladresse avec laquelle ils sont sculptés : les iconoclastes ne les ont pas remarqués. Le soffite d'une poutre a aussi échappé au martelage (pl. XXI, n° 3), sans doute parce que le bloc, dans sa position de chute, reposait sur lui.

[2] Cette cruche ressemble beaucoup à celle que tiennent les prêtres phéniciens : Mendel, *Catalogue des sculptures des musées ottomans*, I, n°s 100 et 101 ; Ronzevalle, *Mélanges de la faculté orientale*, 5, 1911, p. 70 s. ; Ingholt, *Kunstmuseets Aarsskrift*, 1930, p. 85, fig. 6.

[3] Par exemple Ingholt, *Studier over Palmyrensk Skulptur*, pl. IV, n° 2.

[4] C'est la position que figurent certains bustes : Ingholt, *ibid.*, n°s 2 et 4 ; Chabot, *Choix d'inscriptions de Palmyre*, pl. XXXI, n°s 13 ; 14 ; 15 ; pl. XXXII, fig. 6 et 7.

[5] Voir notamment le fragment isolé : planche XXI, n° 1.

Cette ceinture fait un double tour : son milieu se plaçait sur le ventre, et ses deux extrémités, croisées sur les reins, étaient ramenées sur le ventre pour y être nouées. Une tunique et une ceinture identiques revêtent à Doura le prêtre d'Aphlad sur un bas-relief daté de l'an 51 [1] ; rien d'ailleurs, si ce n'est une différence de quelques doigts dans la longueur, ne distingue cette tunique de celle que portaient les prêtres phéniciens [2]. Parfois le prêtre portait, en outre, un manteau. Un fragment trouvé dans le temple de Bêl (pl. XXI, n° 1) montre ce vêtement retenu par une fibule sur l'épaule droite et rejeté dans le dos, de manière à laisser toute liberté au sacrificateur, qui pouvait encore en rouler un pan autour de son bras [3]. Sur notre relief, pourtant, le manteau n'est porté que par les assistants, dont il enveloppe tout le corps à l'exception des mains, munies des instruments de l'offrande. La tête est coiffée d'un mortier cylindrique assez bas, et les pieds semblent bien, malgré leur mutilation, avoir été nus, selon l'usage ordinaire des cultes sémitiques.

(1) Rostovtzeff, *Caravan Cities*, pl. XXXII, n° 1 ; Hopkins, dans *Excavations at Dura Europos, Fifth Season*. La ceinture est absolument identique à celle que nous venons de décrire, bien que ses extrémités soient ramenées aux hanches pour y être passées une fois de plus sous la ceinture. Il est vrai que la qualité sacerdotale de ce personnage n'est pas absolument certaine. Des ceintures de la même espèce se trouvent sur certaines statues du musée de Soueida (inédites) et semblent répandues ailleurs en Asie. Un parallèle frappant au prêtre d'Aphlad est fourni, à cet égard, par un tributaire figuré sur un relief de Darius à Persépolis (Sarre et Herzfeld, *Iranische Felsreliefs*, p. 47 s., et fig. 14 D).

(2) L'émir Chehab vient de publier (*Berytus*, I, 1934, pl. XII) une fort belle stèle de marbre qui doit provenir du temple d'Echmoun à Sidon, et qui représente un personnage en qui je reconnaîtrais volontiers le roi de cette ville, barbu et chevelu comme l'est Yehawmilk sur la stèle de Byblos (*CI Sem*. I, 1) et comme ne le sont jamais les prêtres phéniciens (Ingholt, *Berytus*, I, 1934, p. 35 ; voir plus loin, p. 159). Yehawmilk et le roi de Sidon ressemblent de la façon la plus frappante au roi de Perse tel que le figurent les reliefs achéménides (par exemple Sarre, *Kunst des alten Persien*, pl. XXXIII ; XXXV), tant par leur robe que par leur coiffure, voisine de la *cidaris*. Il s'agit là, probablement, d'emprunts faits par les Phéniciens au costume de leurs suzerains perses. Les prêtres phéniciens portaient la même robe que leurs rois (choix de documents dans Ingholt, *Kunstmuseets Aarsskrift*, 1930, p. 81 s.), mais leur coiffure, dans les documents les plus anciens, diffère de la *cidaris* en ce qu'elle est sensiblement plus haute derrière que devant. Ce n'est que dans les monuments plus tardifs qu'elle ressemble au mortier palmyrénien, et alors l'image d'un prêtre phénicien, surtout lorsqu'elle est vue de face (Ingholt, *loc. cit.*, p. 86, fig. 7), ne se distingue pour ainsi dire plus de celle d'un de ses collègues de Palmyre. Je croirais que la stèle de Sidon date du IVe siècle avant J.-C.

(3) Ce port du manteau figure aussi sur un relief de type palmyrénien qui appartient à à l'Antiquarium de Berlin : *Syria*, 13, 1932, p. 261 s., et pl. LVII.

0 1 2

PROCESSION D'UN CHEVAL ET D'UN CHAMEAU.

Bas-relief du temple de Bêl.

Un caractère commun aux prêtres de Palmyre, et dont nos bas-reliefs donnent une preuve nouvelle, est un visage invariablement glabre. M. Ingholt, qui a récemment établi ce fait [1], en a rapproché l'usage des prêtres phéniciens, qui portaient en outre un mortier presque identique à celui du clergé palmyrénien. A quoi l'on peut ajouter qu'en Phénicie comme à Palmyre, le mortier sacerdotal couvrait un crâne scrupuleusement tondu. Cette mode est opposée à celle de la Cyrrhestique et des bords de l'Euphrate, où les prêtres portaient une tiare conique [2], et ne craignaient pas de garder leur barbe. On croit apercevoir ici que la coutume palmyrénienne et celle de la Phénicie présentaient entre elles certaines ressemblances, que l'on peut à peine regarder comme fortuites. Nous serions tentés, pour notre part, d'y voir un indice de plus des relations étroites qui lient les antiquités religieuses de Palmyre à celles de la Syrie occidentale [3] ; mais il faudrait évidemment, pour en être assuré, connaître mieux que l'on ne fait aujourd'hui l'usage sacerdotal des régions situées entre Palmyre et la côte. Une curieuse inscription de Damas pourrait indiquer pourtant que le grand-prêtre de Jupiter Damascène se rasait la barbe en entrant en charge [4].

⁂

2. *Procession d'un cheval et d'un chameau* (pl. XIX). — Ce bas-relief est sculpté au revers de celui que nous venons de décrire : il est également mutilé à droite et à gauche. Ce qui en subsiste représente la procession d'un cheval et d'un chameau. Le cheval marche le premier, il est nu, et très petit. De sa bouche pend un objet sinueux, comme une longe qui traînerait à terre. La petitesse

[1] INGHOLT, *Berytus*, 1, 1934, p. 35.

[2] Voir, pour Doura, le prêtre (si c'en est un) d'Aphlad, cité plus haut p. 158, note 1, et celui des dieux palmyréniens sur la fresque citée plus haut, p. 156, note 3 ; pour Hiérapolis, le texte de LUCIEN, *Dea Syr.*, 42, et, s'il est vrai qu'elles appartiennent à cette ville, les monnaies de Abd-Hadad (BABELON, *Perses Achéménides*, p. LI s. ; 45 ; pl. VII) ; pour Cilliza de Cyrrhestique, le relief de Bruxelles : CUMONT, *Études syriennes*, p. 257 s. — Je ne connais que deux exemples de la tiare conique à Palmyre : l'un sur un bas-relief (ROSTOVTZEFF, *Caravan Cities*, pl. 23, 1), l'autre sur une tessère (inédite). Peut-être est-ce l'insigne d'un sacerdoce particulier. Dans les deux cas, le personnage est imberbe.

[3] *Syria*, 14, 1933, p. 239 s.

[4] LE BAS et WADDINGTON, 2549 : ἐνταῦθ' ἀρχιερεὺς ἐγὼ ποτ' ᾤκουν ἄνθος ξυράμενος νέον ἰούλων... Il se peut que ce personnage ait été obligé par la coutume sacerdotale à se raser les joues. Ou bien n'y a-t-il là qu'une allusion à l'âge qu'avait ce prêtre en entrant en charge ?

de ce cheval tient sans doute en partie à la petitesse réelle de la race en ces régions, en partie au désir qu'avait le sculpteur de représenter au complet les trois personnages qu'il a placés à l'arrière-plan, au-dessus du cheval. Derrière celui-ci s'avance un chamelier. Il s'appuie de la main gauche sur un bâton, et tient la longe de son animal dans sa main droite, qu'il lève au-dessus de sa tête, d'un geste large, comme pour saluer. Le chameau, au cou duquel pend un grelot ou un gland, porte sur son dos un pavillon drapé, dont la baie cintrée paraît vide, à moins que certains vestiges visibles dans sa partie inférieure ne doivent faire conclure à un objet allongé, couché dans le pavillon. Celui-ci repose sur le chameau par le moyen d'un tapis, qui est richement orné d'une bordure de losanges et d'un rang de chiens courants. Des restes notables de couleur montrent que le pavillon lui-même était peint en rouge vif, tandis que les ornements du tapis étaient rehaussés de vert et de jaune.

Derrière la procession se tient un groupe de femmes dont le spectacle est un des plus singuliers qu'ait donnés l'art religieux de la Syrie. Une longue tunique descend sur leurs pieds, tandis qu'un manteau enveloppe la partie supérieure de leur corps, et jusqu'à leur visage. Leur tête, complètement enroulée dans ce vêtement, s'incline quelque peu et s'appuie sur une main, elle-même voilée. Les robes et les manteaux de ces femmes étaient peints de couleurs éclatantes et variées, qui ont pu être fixées sur une aquarelle au moment de la découverte. Au prime abord, ce groupe semble clore la procession, et en faire partie. Mais si l'on peut interpréter les choses avec rigueur, la position des pieds, sculptés de face sur le biseau de la plinthe, indiquerait au contraire que ces femmes sont figurées au repos, et qu'il s'agit de spectatrices, placées d'une manière conventionnelle à une extrémité du tableau.

Un groupe de femmes vêtues de même se tient à l'extrémité gauche du bas-relief, où il figure au second plan, ce qui porte à y reconnaître également un groupe de spectatrices. Leur mise sévère leur a valu le respect des iconoclastes, qui n'ont épargné qu'elles. Le groupe qui est sculpté devant elles est méconnaissable : un décor quadrillé, ou imbriqué, donne l'impression probablement fallacieuse des lambrequins d'une cuirasse. Au premier plan seulement, nous croyons distinguer la silhouette d'une femme, un genou en terre, occupée à des soins que l'on ne peut plus préciser.

Au milieu du relief, et dans sa partie supérieure, quatre hommes se

tiennent debout. L'un, à gauche, est isolé, et ses pieds semblent flotter dans le vide : il est supposé se tenir au second plan, et le geste de salut ou de bénédiction pour lequel il lève la main droite s'adresse à la procession dont il regarde le passage. Sa chevelure, bien que groupée par le sculpteur en une masse arrondie, est faite de mèches éparses, mêlées sans ordre apparent, d'une façon qui semble unique dans la sculpture palmyrénienne, où l'arrangement des cheveux est toujours l'objet d'un soin minutieux. Plus à droite, au-dessus du cheval, trois autres hommes sont étroitement groupés. Le premier et le troisième lèvent la main droite eux aussi, le second pose la sienne sur l'épaule gauche du premier. Tandis que le premier et le second sont vus de face, le troisième tourne son buste vers la partie droite du relief, si bien que son geste paraît s'adresser à la queue de la procession. On doute au premier abord si ces trois figures ne sont pas portées sur le dos du cheval, à la manière de certaines divinités anatoliennes et assyriennes [1]. Mais leur costume est le même que celui de leur voisin ; ils ont comme lui la tête nue et les cheveux défaits, ils font exactement le même geste que lui : c'est assez, semble-t-il, pour que l'on ne juge pas leur rôle comme essentiellement différent du sien. Sans doute eux aussi sont-ils des spectateurs de la procession, placés au second plan [2]. Ajoutons que ces trois personnages tiennent dans leur main gauche ce qui paraît être un sceptre court, sans apparence de pommeau ni d'aucun ornement : nous ne nous souvenons pas d'avoir rencontré cet attribut sur d'autres monuments palmyréniens [3].

Le chamelier et les quatre personnages que nous venons de décrire portent un costume qui n'est pas rare à Palmyre, où il revêt les dieux aussi bien que les mortels [4]. Ce vêtement se compose d'une tunique demi-longue, à manches ; d'un manteau fixé autour du cou, parfois au moyen d'une fibule, et jeté en arrière de façon à laisser les bras libres ; enfin d'une pièce d'étoffe qui ceint les reins et enveloppe les jambes jusqu'à mi-mollet : le bord supé-

(1) Il arrive parfois que plusieurs dieux se tiennent debout sur le dos d'un animal : du moins y en a-t-il deux sur le dos d'un lion à Carkemish : Herzfeld, *Archäologische Mitteilungen aus Iran*, 2, 1930, p. 150, pl. VII.

(2) Voir plus loin, p. 184.

(3) Cf. cependant le bas-relief publié par M. Ingholt, *Syria*, 11, 1930, pl. XL ; l'objet tenu par ce personnage semble bien long pour un rouleau.

(4) Par exemple *Syria*, 13, 1932, pl. XVIII, n° 4 ; pl. LVI.

rieur en est roulé en boudin, et sa lisière est parfois frangée, ce qui la rend fort apparente (comme sur notre relief).

L'interprétation de cette scène, dont les éléments paraissent nouveaux pour la plupart, présente de graves difficultés. Il est fort à craindre que la partie gauche du tableau, vers laquelle se porte l'attention de presque tous les personnages, et qui est perdue, ne fût la principale. Notre exégèse se bornera donc à quelques rapprochements.

Les processions à dos de chameau sont connues dans les cultes syriens par une série de terres-cuites qui représentent le transport d'une ou plusieurs idoles, ou celui de personnes attachées au service divin [1]. On ne se trompera guère en pensant que de tels rites viennent du désert, et qu'ils appartiennent à des cultes d'origine arabe, comme un souvenir de la vie nomade de ce peuple [2]. Or les Arabes, qui devaient constituer à l'époque romaine une grande partie de la population de Palmyre, avaient introduit dans la ville plusieurs de leurs dévotions : c'est à eux qu'appartenaient notamment les cultes d'Allâth [3], de Rahm [4], d'Arsou et d'Azizou [5], de Manôt [6]. Aussi ne serait-on pas surpris que notre relief figurât une scène religieuse arabe.

Cette hypothèse, du moins, s'accorde avec le peu que l'on sache des rites arabes antérieurs à l'Islam. Ceux-ci comprenaient de nombreuses processions, au cours desquelles les divinités du clan étaient portées à dos de chameau, probablement sous forme de bétyles, dans un pavillon de cuir. Or, ce pavillon

[1] Cumont, *Études syriennes*, p. 262-276 (*La double Fortune des Sémites et les processions à dos de chameau*).

[2] Lammens, *l'Arabie occidentale avant l'hégire*, p. 101-179 (*Le culte des betyles et les processions à dos de chameau chez les Arabes*).

[3] J'ai donné les principales références dans *Syria*, 13, 1932, p. 53, note 2 ; cf. 14, 1933, p. 14 s.

[4] On a maintenant deux dédicaces palmyréniennes à ce dieu, parèdre d'Allâth, l'une de Palmyre, l'autre de Khirbet el-Sané : *Syria*, 14, 1933, p. 17 (avec référence à son culte en Arabie).

[5] Le principal monument de ce culte, le bas-relief qui figure les deux dieux montés respectivement sur un chameau et sur un cheval, joue de malchance. Les exégèses extravagantes auxquelles il a donné lieu d'abord ont été dissipées comme il le fallait par M. Ingholt (*Studier over Palmyrensk Skulptur*), mais elles surnagent encore chez les plus récents commentateurs (Février, *Religion des Palmyréniens*, p. 16-32 ; Rostovtzeff, *Journal of Roman Studies*, 22, 1932, p. 107-116), et M. Ludwig Curtius, sans doute par inadvertance, en a ajouté une nouvelle (*Jahrbuch des archaeologischen Instituts*, 43, 1928, p. 286).

[6] Tessère inédite. — Sur les cultes arabes de Palmyre, cf. Février, *op. cit.*, p. 10-47.

semble avoir été fait, si l'on en juge par les survivances rituelles qu'il a laissées dans l'Islam, de cuir écarlate [1] comme le nôtre. Il serait difficile de trouver une analogie plus remarquable à la scène que figure notre bas-relief, et peut-être même n'est-il pas téméraire de reconnaître, dans la fière attitude que prend le conducteur du chameau, cet orgueil avec lequel les chefs les plus distingués réclamaient, nous dit-on [2], le privilège de mener par la bride l'animal sacré. Encore la ressemblance ne s'arrête-t-elle sans doute pas là, car le pavillon rituel des Scénites était particulièrement commis, d'après les mêmes textes [3], à la garde des femmes ; et bien que celles-ci eussent une attitude, paraît-il, très éloignée de la modestie apparente de nos spectatrices, la place importante qui leur est donnée dans le rituel ajoute à l'analogie du rite lui-même. L'hypothèse d'une cérémonie arabe du culte palmyrénien semble donc assez probable. Quant au caractère de cette cérémonie, nous devons avouer qu'il nous échappe.

Seuls des indices trop légers porteraient à croire à un rite funèbre. Le plus solide est sans doute constitué par la chevelure éparse des quatre spectateurs de la procession. Les Palmyréniens étaient grands coiffeurs, et leurs bustes permettent de suivre tous les caprices de leur mode en matière de coiffure : ce ne sont que boucles frisées avec soin, plis scrupuleusement ordonnés. Aussi attribuerait-on volontiers aux transports du deuil une aussi rare incurie [4]. D'autre part, le costume et le maintien des femmes peuvent suggérer une conclusion semblable. La tête penchée, le menton appuyé sur la main, conviendraient assez bien à l'expression de la douleur. Enfin le voile, couvrant tout à fait la figure et les mains, peut avoir appartenu au rituel funèbre. Mais il serait vain de se dissimuler la légèreté de ces indices. Le voile, qui évoque pour nous l'idée du deuil, n'en faisait pas autant aux yeux d'un Oriental [5] — surtout lorsqu'il étalait, comme ici, les plus vives cou-

[1] La question de ce pavillon de cuir rouge, de cette *qobba*, est traitée en détail par le P. Lammens : *Arabie occidentale*, p. 127 s. ; 135 s.

[2] Lammens, *ibid.*, p. 113 ; 131.

[3] Lammens, *ibid.*, p. 122 s.

[4] Il faut remarquer pourtant que cette coutume n'est attestée encore à Palmyre que pour les femmes. M. Ingholt en a réuni récemment les exemples : *Berytus*, I, 1934, p. 40 s. ; pl. X, n° 1.

[5] Il ne manque pas d'exemples où les hommes se voilent la tête pour manifester leur deuil : Jerem., 14, 3 ; Esther, 6, 12 ; 2 Sam., 15.3). Mais rien ne permet de supposer que la dissimulation du visage fût com-

leurs — et c'est dans le deuil, au contraire, que les femmes arabes se dévoilent le visage et la poitrine, et lacèrent leurs vêtements [1]. Que tel fût aussi l'usage des Palmyréniennes, c'est ce qu'attestent plusieurs reliefs funéraires, et une tessère où l'on voit une pleureuse se déchirer les seins aux fêtes de Tammouz [2]. Nos femmes voilées ne sont donc pas dans l'attitude la plus caractéristique de la douleur. D'autre part, la procession elle-même n'offre aucun objet manifestement funèbre : il est possible tout au plus que le pavillon porté sur le chameau contienne un corps, dont la silhouette apparaîtrait encore vaguement dans l'embrasure de la baie. Mais bien que des rites lugubres soient attestés à Palmyre autour du cadavre de Tammouz ; bien que ce culte ne soit pas aussi éloigné qu'il ne semble d'un culte arabe, étant associé sur une tessère à celui de Manaf, dieu arabe s'il en fut [3] ; malgré ces possibilités, l'hypothèse d'une cérémonie funèbre paraît extrêmement peu probable.

Nous ne supposerons pas volontiers non plus, à vrai dire, que le voile de nos spectatrices fût une tenue habituelle comme l'est de nos jours celui des femmes arabes. Bien que celles-ci n'aient pas attendu les lois de Mahomet pour se couvrir le visage [4], et que la même coutume soit attestée chez d'autres peuples de l'Orient [5], il semble plutôt que le sculpteur ait cherché à traduire ici le souci d'une clôture particulièrement hermétique, qui conviendrait bien à un rite. Le P. Vincent me signale que la coutume habituelle des femmes, aux processions du Nebi-Moussa, est encore aujourd'hui de se voiler. Le plus

plète. Exemples analogues pour les femmes : Ingholt, *loc. cit.*

(1) Wellhausen, *Reste arabischen Heidentums*², p. 181 ; Robertson Smith, *Religion of the Semites*, p. 322 ; 336.

(2) La tessère où Tammouz est figuré sur son lit de mort, et expressément nommé, sera publiée prochainement avec d'autres par M. Ingholt et moi. Les bas-reliefs, qui ont trait au deuil privé, ont été réunis par M. Ingholt, *Berytus*, I, 1934, p. 40 s. : le sculpteur y a précisément incisé les blessures que les femmes faisaient à leurs seins et à leurs bras.

(3) Wellhausen, *Reste arabischen Heidentums*², p. 56 s. ; Mouterde, *Syria*, 6, 1925, p. 247 s. — La tessère, inédite, ne porte que des noms propres : d'un côté ceux de Bêltis et d'une personne privée, de l'autre ceux de Tammouz et de Manaf (*TMWZ' WMNP*).

(4) Tertullian., *de virginib. velandis*, 17 : *Arabiae feminae ethnicae non caput sed faciem quoque ita totam tegunt, ut uno oculo liberato contentae sint dimidiam frui lucem quam totam faciem prostituere*. — Cf. Wellhausen, *Reste arabischen Heidentums*², p. 196.

(5) Dion Chrysostome (*Orat.* 33) raconte que les femmes de Tarse, suivant un antique usage, se voilaient la figure. — Il n'y a rien de tout cela dans l'opuscule de M. A. Jeremias, *Der Schleier von Sumer bis heute*, dont le titre promet plus qu'il ne tient.

Combat contre un monstre anguipède.

Bas-relief du temple de Bêl.

probable semble être que la cérémonie représentée sur notre relief comportait pour les femmes l'interdiction de jeter les yeux sur quelque objet sacré, dont elles auraient souillé la pureté, ou qui eût souillé la leur. Mais nous hésitons à préciser davantage une conjecture peut-être excessive déjà [1].

Il est tout aussi malaisé d'expliquer la marche d'un cheval sans conducteur. Si vraiment le sculpteur a voulu figurer la longe traînant à terre, il peut s'agir d'un cheval que l'on aurait laissé libre de guider la procession où il voulait, selon l'inspiration de la divinité. L'antiquité a connu plus d'un mythe où un animal guidait un homme, généralement le fondateur d'une ville, vers un emplacement adéquat [2], et ce thème est passé dans de nombreuses légendes hagiographiques [3]. Nous ne citerons ici, pour la présence du chameau, que la translation des reliques de S. Ménas sur le dos de ce quadrupède, qui refuse tout à coup d'aller plus loin, et s'abat en Maréotide sur l'endroit où l'on décide alors d'élever la célèbre basilique du saint [4]. Il est possible qu'une fable de ce genre, une légende de fondation, ait donné lieu au tableau que figure notre relief. Mais ce seront là des hypothèses sans profit, tant qu'une découverte ou un rapprochement ne mettront pas sur le chemin d'une vraie solution.

⁂

3. *Combat contre l'anguipède* (pl. XX et pl. XXIV, 1). — La poutre qui porte ce bas-relief sur sa face Sud était placée parallèlement à celle que nous venons

[1] La présence d'un chameau et d'un cheval rappellera sans doute à plus d'un lecteur le bas-relief (CHABOT, *Choix d'inscriptions de Palmyre*, pl. XXII ; INGHOLT, *Studier over Palmyrensk Skulptur*, pl. VII, n° 2) où Arsou et Azizou sont montés respectivement sur ces deux animaux. Le chameau notamment, bien qu'on le trouve aussi sur les tessères d'autres divinités (Bêl, Allâth), figure plus fréquemment sur celles d'Arsou que sur toutes autres (ROSTOVTZEFF, *Journal of Roman Studies*, 22, 1932, p. 107 s.). Mais la hiérarchie sacrée, que les Palmyréniens observaient avec scrupule, met Arsou et son chameau devant Azizou et son cheval, au contraire de ce que l'on voit sur notre relief, où les fonctions des deux animaux semblent au reste distinctes.

[2] Nombreux exemples païens cités par FRAZER, *Pausanias*, 5, p. 241. Ajouter, pour la Syrie, les mythes relatifs à la fondation d'Antioche et de Séleucie par Séleucus Nicator ; et l'épisode du premier livre de SAMUEL (6.7), où l'arche de l'alliance quitte le temple de Dagon à Ashdod au gré des deux génisses qui la traînent.

[3] Voir DELEHAYE, *Légendes hagiographiques*, p. 35-37 (cet ouvrage, qui ne m'est pas accessible, m'est obligeamment signalé par le R. P. Mouterde).

[4] DELEHAYE, *Analecta Bollandiana*, 29, 1910,

de décrire, et immédiatement au Nord. En d'autres termes, ce relief faisait face à celui du cheval et du chameau. La scène se divise en deux parties d'importance égale : à gauche, un monstre anguipède est assailli par un char de guerre et par un cavalier ; à droite sont alignées six divinités, qui sans doute assistent au combat, malgré la convention (sur laquelle nous reviendrons) qui les présente de face.

L'anguipède est vu de face [1]. Sa tête, aujourd'hui mutilée, était environnée d'une chevelure abondante et bouclée, formant presque un nimbe, comme celle de la plupart des dieux palmyréniens [2]. Sa poitrine, voilée par une tunique, est presque certainement celle d'une femme. De sa ceinture pend une corolle d'acanthes, qui masque le raccord d'un buste humain et de cinq serpents qui lui tiennent lieu de jambes. Le bras droit est mutilé. Le gauche est peu distinct. Les serpents se relèvent de façon menaçante, et l'on distingue encore la tête de l'un d'eux. Au moment du combat, l'anguipède est en train d'étouffer dans ses replis, comme on voit souvent dans les images du monstre Scylla, le corps d'un homme, ou plutôt d'un jeune garçon, dont le buste est totalement martelé, mais dont les cuisses et les organes génitaux sont encore visibles ; sa figure semble être dévorée par un petit chien, qui accourt de la droite avec une queue en trompette. A droite de la tête de l'anguipède est un pot sphérique, d'où s'échappent des serpents, aujourd'hui mutilés [3].

p. 123. — Rappelons aussi la curieuse tradition alépine de la chamelle d'Ali, citée par Sauvaget, *Perles choisies d'Ibn ach-Chihna*, p. 79, en note.

(1) Le type du monstre se rattache étroitement à celui que l'art grec donne aux géants et au monstre Scylla ; il en diffère cependant par le nombre des serpents qui forment la partie inférieure de son corps. Les représentations grecques paraissent se borner toujours à deux serpents, qui prolongent naturellement les cuisses du monstre. Un anguipède féminin, mais ailé, se rencontre sur quelques cylindres assyriens (Frank, *Zeitschrift für Assyriologie*, 22, p. 123 s.) et sur un koudourrou de Mélishipak (Steinmetzer, *Babylonische Kudurru*, p. 9 s. ; 125). On ne sait rien d'autre sur lui. — La forme anguipède finit d'ailleurs par être donnée à toutes sortes de démons, comme à la diablesse Alabasdria dans les fresques de Baouit : Perdrizet, *Negotium perambulans in tenebris*, p. 12.

(2) On lit souvent — et j'ai écrit moi-même — que ces vastes chevelures bouclées expriment la nature solaire de leurs propriétaires. Il n'en est rien. Tous les dieux palmyréniens en sont parés, et l'on consultera notamment le bas-relief du Wadi-Miya (*Syria*, 13, 1932, pl. LVI), où les deux dieux placés à gauche ont une chevelure énorme. Du reste les particuliers, au moins à certaines époques, en portaient autant : Cumont, *Fouilles de Doura*, pl. XLV.

(3) Ce détail a paru discutable à plusieurs personnes qui ont vu le relief, ce que je tiens à noter ici. Mais M. Amy et moi, après avoir examiné la pierre à nouveau avec beau-

Pendant que l'anguipède accomplit son forfait, deux adversaires lui courent sus. A gauche un char, attelé, semble-t-il, d'un seul cheval, galope vers lui, et le personnage qui le monte tient son arc à bout de bras, comme s'il allait tirer ou venait de tirer ; une flèche est déjà plantée dans la poitrine de l'anguipède, et une autre vole vers sa gorge. Tout le fragment qui porte le char est très gravement mutilé. — En même temps un cavalier accourt de la droite. Il est vêtu d'anaxyrides et d'une cuirasse à lambrequins ; un manteau, retenu sur ses ses épaules, flotte derrière lui ; sa tête, figurée de face comme son buste, portait un casque à couvre-nuque, d'un type que nous rencontrerons encore : ses armes ont disparu. Le cheval richement harnaché sur lequel il s'avance au galop tourne la tête, comme terrifié par l'aspect du monstre.

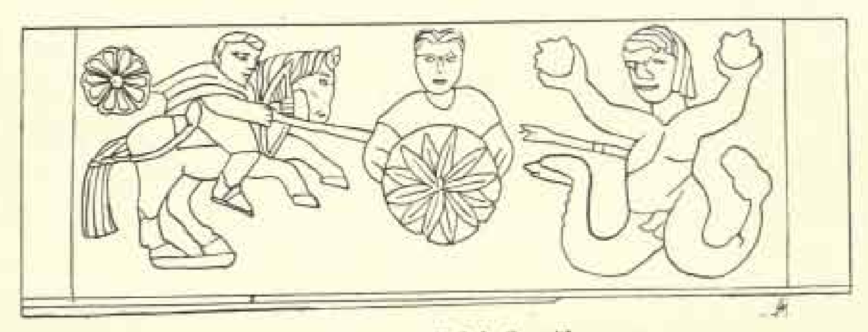


Fig. 1. — Bas-relief de Soueida.

Le combat de l'anguipède n'apparait pas pour la première fois sur un monument syrien. Clermont-Ganneau a publié jadis [1] un relief de Soueida (fig. 1), sur lequel un anguipède, armé de deux gros cailloux, menace un cavalier qui galope sur lui ; ce cavalier est accompagné d'un astre qui marque sa nature divine ; il est vêtu comme le nôtre, d'anaxyrides et d'un manteau flottant, et comme notre aurige, il est sur le point de décocher une flèche au monstre, dont une première flèche a déjà percé la poitrine. Au milieu de la scène un dieu imberbe,

coup d'attention, avons cru devoir maintenir notre interprétation, fondée sur des vestiges qui ne nous semblent pas douteux. Le ventre de ces serpents est fait exactement comme celui des serpents de l'anguipède.

[1] Clermont-Ganneau, *Études d'archéologie orientale*, I, p. 178 s. ; Maass, *Analecta sacra et profana*, p. 10 s. ; Id., *Tagesgötter*, p. 223 s. ; Furtwängler, *Sitzungsberichte der bayrischen Akademie*, 1904, p. 411. Cf. *Syria*, 13, 1932, p. 61, note 1. — Le bas-relief en question a été fracassé dans la révolte des Druzes ; nos photographies sont postérieures à cet accident, si bien que nous leur préférons le dessin de Clermont-Ganneau (fig. 1).

dont on ne voit que le buste, tient dans ses mains un large disque, orné d'un astre à douze pétales : c'est quelque dieu, sans doute le Soleil, sous les auspices duquel se livre le combat. Un seul détail important distingue cette image de la nôtre, c'est que l'anguipède y est nu, et indiscutablement mâle. Peut-être cette circonstance devrait-elle nous faire hésiter sur le sexe de l'anguipède de Palmyre ; quoi qu'il en soit, les deux représentations figurent tout au plus deux variantes d'un même mythe. Les commentateurs du relief de Soueida y ont vu tantôt un empereur terrassant le barbare [1], tantôt le groupe germanique du *cavalier à l'anguipède*, que des soldats germains auraient dédié dans une garnison d'Arabie [2]. La trouvaille de Palmyre dispense de discuter ces hypothèses. Étant donné que l'anguipède figure sur notre relief en compagnie de divinités certainement syriennes, il semble aventureux de recourir à des mythes étrangers pour l'identifier, et nous éviterons de chercher des parallèles douteux dans les tératomachies de l'Iran ou de l'Asie centrale. C'est en Syrie, ou dans les régions voisines, que l'on voudrait trouver une légende appropriée. Or, celle-ci ne fait pas entièrement défaut, mais notre connaissance de la mythologie syrienne est si incomplète, qu'aucune identification précise ne semble possible aujourd'hui. Les mythes syriens de Zeus tuant Typhon anguipède [3], de Persée tuant le monstre de Joppé [4], de S. Georges

[1] Clermont-Ganneau, *loc. cit.*; Maass, *loc. cit.*

[2] Koehl, *Westdeutsche Zeitschrift*, 14, 1895, p. 121 (cité par Maass).

[3] La source la plus complète est constituée par Apollodore (*Biblioth.*, 1.6.3, avec les annotations de Frazer). D'après lui, Typhon avait d'énormes vipères au lieu de jambes, cent têtes de serpents sortant de ses bras, et de nombreuses ailes. Zeus tente de le foudroyer, mais est pris dans les spires des serpents, et Typhon lui enlève ses tendons. Ceux-ci, dérobés par Hermès, sont restitués au maître des dieux, qui finit après mainte péripétie, par accabler le monstre sous l'Etna. — Le lieu du combat est au mont Casius et à l'antre corycien de Cilicie. Textes et références réunis par Johannes Schmidt, *Typhon* (Roscher) ; ajouter notamment, pour le côté syrien de cette légende, Eissfeldt, *Baal Zaphon*, p. 23 s. — Il y a lieu de rapprocher de ce mythe celui du géant Pagras (Strab., 16, p. 751), éponyme de Pagrae près Antioche (Dussaud, *Topographie historique*, p. 433) ; cf. Hoefer, *Pagras* (Roscher).

[4] Strab., 16, p. 758 s. ; Plin., *Nat. Histor.*, 5.13.14 ; 5.31.34 ; Ioseph., *Bell. Iud.*, 3.19. Saulcy (*Numismatique de la Terre Sainte*, p. 176, et pl. IX, n° 3) propose de reconnaître sur une monnaie de Joppé la figure d'Andromède attachée au rocher où Persée la délivra du monstre. Le mythe semble avoir été répandu dans la région, et peut-être était-il localisé en plusieurs endroits, car Persée apparaît sur les monnaies de Ptolémaïs (S. Jean d'Acre) : *British Museum Catalogue, Phoenicia*, p. 134, n°s 35 s. ; cf. p. LXXXVI. — Le monstre marin tué à Joppé par Persée ne doit pas faire oublier que la même ville avait vu

1. Relief du temple de Bêl.

2. Statue trouvée à Chalcis du Bélus.

4. Tessère palmyrénienne.



3. Soffite d'une poutre du temple de Bêl.

tuant le dragon[1]; le mythe hittite du serpent Illuyankash[2], prouvent que les thèmes de ce genre étaient courants, mais ils ne se laissent pas comparer dans le détail avec celui que représente notre relief.

Comme nous l'avons dit, six divinités assistent au combat : elles sont figurées sans variété, debout, de face, exactement alignées. La première est un dieu vêtu de la cuirasse à lambrequins, coiffé d'un casque à couvre-nuque, appuyé de la main droite sur une lance où s'enroule un serpent, et tenant de la main gauche la poignée d'un glaive attaché à sa ceinture. Il est probable de reconnaître ici, grâce à la présence du serpent, le dieu Shadrafa[3], explicitement nommé sur un bas-relief[4] et sur une des diverses tessères qui le représentent[5]. Shadrafa n'est connu, en dehors de Palmyre où il semble avoir joui d'une popularité notable, qu'à Marathus[6], à Byblos[7], et à Carthage[8].

le prophète Jonas avalé par un monstre marin. La côte phénicienne était fertile en mythes de ce genre, comme vient encore de le prouver la rencontre de Léviathan dans les poèmes de Ras-Shamra (Virolleaud, *Syria*, 12, 1931, p. 357), et il faut leur joindre les traditions relatives au combat de S. Georges et du dragon : voir la note suivante.

[1] Leclercq, *S. Georges* (*Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie*). Le combat contre le dragon n'était pas seulement localisé à Diospolis (Lydda), mais encore à Béryte : Renan, *Mission de Phénicie*, p. 342 (sur S. Georges et la légende du monstre Pontos) ; cf. du Mesnil du Buisson, *Bulletin de la Société française des fouilles archéologiques*, 1925-1926, p. 98-130 (*Le lieu du combat de S. Georges à Beyrouth*).

[2] Götze, *Kleinasien* (in *Kulturgeschichte des alten Orients*, Iw. v. Müller's *Handbuch*), p. 130 s. ; bas-relief de Malatia représentant le mythe, *ibid.*, fig. 13. — Sur les rapports de ce mythe avec celui de Typhon : Porzig, *Illujankas und Typhon*, in *Kleinasiatische Forschungen*, 1, 1930, p. 379 s.

[3] Le meilleur résumé que l'on ait des monuments relatifs à Shadrafa est dans le chapitre consacré à ce dieu par M. Février (*Religion des Palmyréniens*, p. 139-147) ; ce chapitre, au contraire de beaucoup d'autres du même livre, est bien informé et utile. L'article récent de M. Lehmann-Haupt (*Satrap als Gottesnamen*, dans Pauly-Wissowa, p. 186) est incomplètement documenté. Quant à la nature du dieu, le mieux est de reconnaître qu'on l'ignore absolument.

[4] Chabot, *Choix d'inscriptions de Palmyre*, pl. XXIII, n° 1 ; Ingholt, *Studier over Palmyrensk Skulptur*, pl. 1, n° 1.

[5] La tessère qui porte le nom du dieu au-dessous de son image est inédite, ainsi que quelques autres anépigraphes. Une tessère anépigraphe a été publiée par Euting, *Florilegium Vogüé*, p. 238 : Chabot, *Choix d'inscriptions de Palmyre*, p. 132, n° 9.

[6] Stèle de la collection de Clercq : Perrot et Chipiez, *Histoire de l'art*, III, p. 413, fig. 283 ; Gressmann, *Altorientalische Bilder*, n° 307. Pour l'inscription : Clermont-Ganneau, *Recueil d'archéologie orientale*, IV, p. 331-338.

[7] Renan, *Mission de Phénicie*, p. 241-243 : trois textes, dont les deux derniers sont douteux.

[8] Chabot, *Journal asiatique*, 17, 1921, p. 193 s. — Clermont-Ganneau signale en outre (*Répertoire d'épigraphie sémitique*, n° 234) une mention de Shadrafa dans un texte grec de Cilicie, qui est resté, autant que je sache, inédit.

Peut-être doit-on le reconnaître dans un dieu que figurent plusieurs bas-reliefs de la Syrie Centrale, et qui lui ressemble beaucoup [1] : aucune inscription ne l'y accompagne malheureusement.

A côté de Shadrafa se tiennent deux divinités cuirassées et casquées, accompagnées de deux gros poissons nageants ou sautants vers le bas. La première a le torse couvert d'une brève tunique, qui ne laisse voir de sa cuirasse que les lambrequins ; elle s'appuie de la main droite sur une lance ; elle tient un arc dans sa main gauche, et le sommet d'un carquois paraît derrière son épaule droite. C'est une Artémis guerrière, dont le buste aura procuré quelque embarras au sculpteur chargé de le cuirasser, et dont la tunique ne constitue sans doute qu'un expédient de celui-ci [2]. Son compagnon n'a d'autre attribut qu'une lance, sur laquelle il s'appuie de la main gauche, et un glaive suspendu à son côté. L'identification de ces deux divinités est facilitée par la présence des deux poissons, qui appartiennent presque nécessairement, en Syrie, au cycle d'Artagatis. Les légendes relatives aux rapports de cette déesse avec les poissons prennent chez les auteurs plusieurs aspects différents, dont les uns (Ctésias, Diognète) semblent remonter à la tradition de Hiérapolis [3], les autres (Xanthus le Lydien, Diodore de Sicile) à celle du grand sanctuaire de Dercéto à Ascalon [4]. Les uns et les autres supposent que la déesse se noie dans l'étang sacré et y est, soit dévorée par les poissons (Xanthus), soit méta-

[1] Trois de ces bas-reliefs ont été commodément réunis par Baudissin (*Adonis und Esmun*, pl. IX) ; un quatrième, inédit, est sculpté sur un petit autel de basalte du musée de Constantinople ; son origine précise est oubliée, mais syrienne à coup sûr ; sans doute vient-il comme les trois autres, de l'Émésène, de la Décapole ou du Hauran, région qui se trouve avoir des rapports religieux très certains avec Palmyre et avec la Phénicie.

[2] Les sculpteurs n'ont pas toujours eu ce scrupule. Voir notamment les images cuirassées de Némésis : Perdrizet, *Bulletin de correspondance hellénique*, 1912, p. 263.

[3] Ctésias, *ap.* Eratosthen., *Catascer.* 38 (Dercéto tombe dans le lac de Bambycé, de nuit, et est sauvée par Ichtys, qui vivait dans le lac) ; Diognet. Erythr. *ap.* Hygin., *Astronom.* 2.30 (Vénus et Cupidon, poursuivis par Typhon, arrivent à l'Euphrate, et s'y précipitent d'effroi ; ils s'y transforment en poissons ; la même tradition chez Ovide, *Fast.*, 2. 458 ; Manil., *Astronom.*, 4. 577 s. ; 800 s.).

[4] Xanth. Lyd. *ap.* Athen., 8,37 (Atargatis, capturée par Mopsus, est précipitée dans le lac d'Ascalon avec son fils Ichtys, et tous deux y sont dévorés par les poissons) ; Diodor. Sicul., 2, 4, 2 (Dercéto a d'un jeune prêtre une fille qu'elle expose, pour se jeter elle-même dans le lac et y être transformée en poisson). Sur ces traditions, on consultera Dölger, *Ichtys*, 2, p. 190 s. ; A. B. Cook, *Zeus*, 1, p. 584, note.

morphosée en poisson : dans les deux cas, elle est accompagnée de son fils, nommé soit Ichtys, soit Cupidon. Il est difficile de dire quelle forme locale d'Atargatis représente la déesse de notre bas-relief, d'autant plus que ni Ascalon ni Hiérapolis ne semblent avoir donné à la leur les traits d'Artémis : il se peut naturellement que plus d'une autre ville ait adoré, sans que nous en ayons conservé le souvenir, la déesse aux poissons et son fils. On voit aujourd'hui que les Palmyréniens, soit par un trait originel de leur culte, soit par emprunt, partageaient cette dévotion avec les gens d'Ascalon et de Hiérapolis : une autre preuve en sera donnée bientôt par la publication de tessères relatives à la déesse en question, qui est peut-être celle que les inscriptions de Palmyre nomment Atargatis [1]. Peut-être même la façon singulière dont les poissons de notre relief sautent vers le bas doit-elle exprimer l'idée de la métamorphose, survenue au moment du saut dans le lac.

Le cavalier, Shadrafa, Dercéto et Ichtys (s'il est permis de nommer ainsi ces deux derniers) portent le même casque, mais la mutilation qu'ont subie leurs figures empêche de distinguer la forme de sa calotte et celle de son bord antérieur : on voit seulement que le bord postérieur était largement évasé pour constituer un couvre-nuque. Ce détail permet de reconnaître un type apparu déjà sur d'autres bas-reliefs de Palmyre [2] : un dieu qui en est coiffé accompagne la triade de Bêl, et doit très probablement être identifié avec Arsou [3] ; et l'Allath de Khirbet el-Sané [4] est casquée d'une façon très analogue. Le casque qu'il porte a la forme d'un calice renversé, dont la calotte semble passer aux rebords sans aucune solution de continuité. Le bord antérieur est mutilé là aussi ; les oreilles ne semblent pas protégées, et le bord postérieur abrite largement toute la nuque ; enfin le sommet de la calotte porte un cimier bas, dont il est impossible de deviner la forme et la longueur : il peut s'agir, au reste, d'un simple ombilic [5]. — Les chaussures de tous ces dieux sont muti-

(1) *Syria*, 14, 1933, p. 238, note 1.

(2) *Syria*, 13, 1932, pl. XLII et LVI ; le même dieu sur deux fresques de Doura : *ibid.*, pl. XLIII ; et Cumont, *Fouilles de Doura*, p. 122 s. et pl. LV.

(3) Cette identification semble ressortir aujourd'hui d'une inscription de Doura, encore inédite. Sur Arsou et son type, voir Rostovtzeff, *Journal of Roman Studies*, 22, 1932, p. 106 s.

(4) *Syria*, 14, 1933, pl. 4.

(5) Nos monuments sont malheureusement trop mutilés pour que la comparaison avec d'autres casques puisse être poussée aussi loin qu'il le faudrait. On peut songer à un casque de type *romain*, ce qui aurait son impor-

lées, excepté celles d'Ichtys, qui sont montantes, et fermées sur le cou-de-pied par deux nœuds : un troisième nœud garnissait sans doute le haut de la tige.

A droite du présumé Ichtys est un dieu cuirassé qui ne se distingue des autres que par un petit bouclier rond. Tel est aussi l'équipement du dieu dans lequel on pense reconnaître Arsou, mais nous n'osons recommander cette identification, fondée sur des caractères très banals, dans un cas où Arsou, l'un des dieux le plus fréquemment invoqués à Palmyre, se trouverait relégué parmi des dieux qui sont peut-être d'origine étrangère : une place plus importante devait lui être réservée sur un des bas-reliefs perdus. — Continuant notre chemin vers la droite, nous rencontrons le seul dieu de toute cette assemblée qui soit représenté à la grecque : c'est Héraclès, qui jouit du même privilège dans les reliefs du Nimroud-Dagh. Il est nu, et l'on distingue encore une patte de la peau de lion qui était nouée à son cou ; sa main droite s'appuie sur sa massue ; sa tête est brisée. De quel Héraclès s'agit-il ? S'il était sûr que ses compagnons fussent Shadrafa et les dieux d'Ascalon, Melkart tyrien ne serait pas déplacé ici, ni le fils d'Astérie adoré dans la Décapole[1]. La déesse qui était sa voisine nous eût peut-être aidé dans ce choix, mais il ne subsiste sur notre relief que le bas de sa robe.

Au-dessus de l'anguipède et des six dieux, deux génies ailés volent dans le ciel. Leur buste est celui d'un jeune garçon, aux hanches duquel s'attacherait en guise de jambes le corps d'un poisson, roulé en lourdes volutes comme celui d'un serpent. Le second de ces génies, entièrement conservé, tient dans ses mains une grande palme ; le premier, dont il ne reste que la queue, tenait un objet aujourd'hui mutilé, qui ressemble à une longue trompette, accompagnée à vrai dire d'une baguette que nous n'expliquons pas. Les deux génies

tance dans un relief syrien aussi ancien que le nôtre : Couissin, *Armes romaines*, p. 328-332 ; F.-A. Schaeffer, *Le casque de Drusenheim* (Haguenau, 1932). Mais il ne faut pas perdre de vue certains casques orientaux, notamment ceux que l'on rencontre dans les fresques hellénisantes du Turkestan chinois (Le Coq, *Bilderatlas zur Kultur- und Kunstgeschichte Mittelasiens*, fig. 72 ; 77 ; cf. fig. 46 ; Id., *Von Land und Leuten in Ost-Turkistan*, p. 172 s., où ces casques sont rapprochés très justement de certains types byzantins). Il est possible que des formes hellénistiques, modifiées en Asie centrale, soient revenues à Palmyre par l'intermédiaire des Parthes.

[1] *British Museum Catalogue, Arabia*, p. 38 s. ; Abel, *Revue biblique*, 5, 1908, p. 573.

LE SANCTUAIRE D'AGLIBÔL ET DE MALAKBÊL.

Bas-relief du temple de Bêl.

volent vers la droite, et tournent le dos à l'anguipède, dont ils ne sont donc pas les alliés : leurs attributs sont d'ailleurs ceux de la Victoire, et conviennent plutôt pour célébrer la défaite du monstre par les puissances du bien. Aussi pensons-nous reconnaître en eux des démons favorables.

Une interprétation d'ensemble de cette scène ne nous paraît pas possible pour l'instant, et nous hésitons même à faire remarquer que c'est la mythologie de la Syrie côtière qui nous a fourni presque toutes nos comparaisons. Pourtant l'hypothèse d'une série de dieux étrangers, ayant la même origine et participant au même mythe, n'est pas exclue.

⁂

4. *Le sanctuaire d'Aglibôl et de Malakbêl* (pl. XXII). — Ce bas-relief est sculpté au revers du précédent, et son champ, pour la raison donnée plus haut [1], est rectangulaire. Son tiers droit est perdu, et ce qui est conservé représente divers éléments d'un sanctuaire.

A droite subsiste en partie la représentation conventionnelle d'un temple corinthien, dont le socle se compose d'une plinthe, d'un tore et d'une doucine. Sa colonne d'angle, seule conservée, n'est cannelée que jusqu'à mi-hauteur, et son chapiteau porte un entablement composé seulement d'une frise à rinceaux et d'une corniche très saillante : celle-ci confine au bord supérieur du relief, de sorte que l'on ignore le mode de couverture du temple. La façade est mutilée, mais semble avoir comporté un pylône d'entrée inséré dans le péristyle, un peu comme l'est celui du temple de Bêl. Entre ce pylône et la colonne d'angle sont sculptés dans le champ une palme et un objet dans lequel on reconnait, d'après un bas-relief mieux conservé, un régime de dattes [2].

Dans la cour du temple sont deux autels carrés, chargés de cônes de pin, de grenades et de pommes. Celui de gauche a sur sa face un chevreau [3], sculpté en bas-relief, et reçoit l'ombre d'un arbre dont l'essence est incertaine, bien que le sculpteur ait manifestement tenu à le pourvoir de caractères individuels. C'est vraiment le portrait d'un arbre, dont les particularités devaient

[1] Voir p. 155 s.

[2] Relief n° 6, pl. XXIII, où les régimes de dattes sont encore pendus à l'arbre.

[3] Bien que cet animal soit martelé, son espèce n'est pas douteuse : la forme de la queue en ferait foi à elle seule.

être familières aux fidèles : sa souche très étalée atteste son âge, et le moignon d'une branche morte, coupée près de son départ, se détache encore du tronc. La ramure est figurée d'une manière conventionnelle et le champ du relief ne la contenait sans doute pas en entier, si bien que l'on ne peut rien dire du port de l'arbre.

Dans le sanctuaire se tiennent quatre personnages. Près de chaque autel est un dieu, et ces deux dieux se serrent la main. A droite, on identifie sans peine Aglibôl, avec le croissant aux épaules et le nimbe radié. Il est vu de face, vêtu d'une tunique à manches, d'une cuirasse à lambrequins, d'un manteau, et de larges houseaux qui tombent jusqu'à terre en recouvrant tout à fait le cou-de-pied. Pour comprendre ce dernier vêtement, il faut se reporter au voisin d'Aglibôl, dont la jambe gauche est figurée de profil et n'est pas dissimulée par les lambrequins d'une cuirasse. On voit alors que le dieu porte sous ses houseaux les anaxyrides, ornées sur la face interne de la jambe d'un galon brodé en torsade. Les houseaux sont fortement échancrés par derrière à hauteur du genou, et ne protègent la cuisse que par devant. C'est aussi par devant qu'ils sont suspendus, grâce à un large galon uni qui règne sur toute leur longueur, et de chaque côté duquel l'étoffe — ou le cuir — tombe en plis lourds. Cette combinaison des anaxyrides et des houseaux n'est pas inconnue à Palmyre : nous en publions (pl. XXIV, n° 2) un exemple[1], ainsi qu'une statue colossale trouvée sur l'Acropole de Chalcis au Bélus (pl. XXI, n° 2)[2], qui présente le même arrangement. On remarquera néanmoins que notre relief place les galons des anaxyrides — donc probablement leurs coutures — sur les côtés, et ceux des houseaux sur le devant, l'un et l'autre au rebours des monuments auxquels nous le comparons. Il y a là, peut-être, une différence due à la mode.

Le pantalon simple, dont les extrémités rétrécies rentraient dans la tige des chaussures, était souvent porté par les Palmyréniens, tant à cheval[3] qu'au banquet[4], et sans doute aussi par les autres Syriens, car on le trouve sur des reliefs

(1) INGHOLT, *Studier over Palmyrensk Skulptur*, p. 94, n° 61, note 6 (1re moitié du 2e siècle).

(2) Cette statue a été récemment acquise par le musée de Damas, où elle est conservée. Elle provient du sommet même de l'acropole de Chalcis, et a dû servir de statue de culte dans un des principaux sanctuaires de la ville. Elle est de basalte. Hauteur actuelle : 1 m. 46.

(3) Par exemple sur notre relief à l'anguipède.

(4) CHABOT, *Choix d'inscriptions de Palmyre*, pl. XXVII et XXXII.

de Pétra [1], d'Émèse [2], d'Épiphanie [3], et sur les fresques de Doura [4], aussi bien que sur la personne d'Héliogabale, telle qu'elle est décrite par Hérodien [5], et sur les images de Jupiter Dolichénien [6]. Il a dû être adopté par les Syriens à l'instar des Parthes, dont il constituait l'habit de cour, bien que les satrapes des Achéménides, qui le portaient à l'occasion [7], aient pu en enseigner l'usage dès une époque plus ancienne. Aucun des rares documents que l'on ait sur le costume parthe ne semble attester, en revanche, le port du double pantalon qui vient d'être décrit. Le seul analogue que je puisse citer à ce vêtement figure dans une fresque trouvée par Grünwedel et Le Coq à Kyzil dans le Turkestan chinois [8]. On y voit quatre chevaliers vêtus de pantalons ou de houseaux serrés à la cheville, et échancrés sous le genou, de manière à laisser échapper l'étoffe plus bouffante d'un pantalon intérieur, autrement coloré, et qui semble répondre exactement à celui que portent les Palmyréniens et le dieu de Chalcis. On aimerait connaître l'origine de cette curieuse combinaison. Peut-être n'est-il pas téméraire d'y voir une variante d'un autre usage que révèlent encore les fresques du Turkestan chinois. Les guerriers et les marchands tochariens, en effet, y portent [9] une ceinture à laquelle sont suspendues par des lacets les tiges trop molles de leurs hautes bottes de cuir. Les houseaux échancrés que nous avons décrits étaient nécessairement pourvus d'un système de suspension analogue, que révèle la forme de leurs plis, et doivent appartenir au même groupe de costumes. Or, Le Coq a montré que ce système, appliqué aux bottes, appartient en propre aux images dont les Scythes ont couronné leurs tumulus ou *kourganes*, aussi bien dans la Russie méridionale et dans la Crimée que le long des routes interminables qui

(1) Brunnow und Domaszewski, *Provincia Arabia*, I, p. 336, fig. 368.

(2) Heuzey, *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions*, 1902, p. 199 s.; Ronzevalle, *Aréthuse*, 1930, p. 10.

(3) Dussaud, *Syria*, 5, 1924, p. 120; pl. XXXI, n° 4.

(4) Cumont, *Fouilles de Doura*, p. XLI; cf. p. 129 et pl. LV.

(5) Herodian, 5. 3. 12.

(6) *Syria*, 1933, p. 372.

(7) Voir les monnaies des satrapes de Cilicie : Babelon, *Perses Achéménides*, pl. IV.

(8) LeCoq, *Bilderatlas zur Kultur- und Kunstgeschichte Mittelasiens*, p. 39, fig. 8; Id., *Von Land und Leuten in Ost-Turkistan*, p. 67, fig. 7. Le rapport entre ces fresques et les monuments palmyréniens n'a pas échappé à M. Pfister (*Revue des Arts asiatiques*, 5, 1928, p. 231).

(9) Il s'agit d'une fresque de Bezeklik : Le Coq, *Auf Hellas Spuren in Ost-Turkistan*, p. 75; *Von Land und Leuten*, p. 154; cf. Waldschmidt, *Gandhara, Kutscha, Turfan*, pl. XVIII c.

les ont conduits par le Nord des monts Célestes jusqu'au cœur de la Mongolie. Les Tochariens, s'ils sont un reste attardé de ces grands migrateurs, ont pu hériter directement de leur costume. Mais il est probable que le même usage ne peut s'expliquer en Syrie qu'en supposant une entremise iranienne, sans doute celle des Parthes, descendus justement des régions septentrionales où ces costumes semblent avoir été en vogue [1].

La cuirasse d'Aglibôl est dépourvue de tout ornement figuré, et la longueur excessive de ses lambrequins, tant aux épaules qu'à la taille, semble due à quelque maladresse. De la main gauche, le dieu s'appuie à sa lance, et à son côté gauche est suspendu un glaive.

Le dieu qui serre la main d'Aglibôl est très mutilé. Il n'est pas figuré strictement de face, ce qui s'explique par le geste qu'il accomplit de la main droite. De son costume, on ne distingue plus que le pantalon et les houseaux : il est certain néanmoins qu'il ne portait pas de cuirasse ni n'était armé d'aucune lance. Un examen attentif de son encolure, ou de ce qui en reste, permet également d'affirmer que sa tête n'était pas nimbée. Si maigres que soient ces caractères, l'identité du dieu est certaine, car deux autres reliefs [2] représentent la même scène, et leurs inscriptions témoignent que le dieu auquel Aglibôl serre la main est son parèdre Malakbêl. Or, nous possédons une tessère sur laquelle Malakbêl est figuré en pied [3]. Il y porte les anaxyrides et une très courte tunique à manches, et sa tête, environnée d'une abondante chevelure, n'est pas nimbée : il semble que ce type réponde à peu près à celui qui était représenté sur notre relief, où l'on voyait peut-être aussi le glaive que la tessère montre suspendu au côté du dieu [4]. Entre Aglibôl et Malakbêl vole un aigle, qui tient une palme dans ses serres, et probablement un serpent dans son bec.

A gauche, séparés d'Aglibôl et de Malakbêl par l'arbre sacré, sont deux personnages figurés de profil, dans une attitude passive : ils ne font qu'assister, semble-t-il, à l'épiphanie des deux dieux. Leur costume, des plus singuliers,

[1] Je me propose de reprendre prochainement cette étude de certains costumes palmyréniens, avec des comparaisons plus nombreuses que celles que je puis me permettre ici.

[2] Voir plus loin p. 178.

[3] Delaporte, *Catalogue des cylindres orientaux du musée du Louvre*, pl. 125, n° 21*a*.

[4] L'iconographie de Malakbêl exige quelques développements que je ne puis me permettre ici : elle fera le sujet d'une prochaine étude.

n'est attesté jusqu'ici que chez les rois de Commagène [1]. C'est une longue robe à manches, adaptée aux besoins d'une existence en plein air par l'adjonction d'une ceinture, elle-même pourvue d'un cordon que l'on passait entre les jambes pour retrousser les amples plis du vêtement. Quelques détails de cet arrangement ne sont plus visibles sur notre tableau mutilé, mais se laissent rétablir aisément par une comparaison avec les reliefs du Nimroud Dagh. La position de nos deux personnages permet de distinguer les éléments suivants. La jambe droite, posée en arrière, est couverte par la robe sur toute sa partie postérieure, et jusqu'un peu au-dessus de la cheville ; la lisière de la robe est nettement marquée par un ourlet, et tout ce que l'on voit au-dessous et en avant de celui-ci appartient à un houseau identique à celui des deux dieux, muni en avant de son large galon plat. Sur la jambe gauche, au contraire, qui est portée en avant, on distingue presque uniquement le houseau, qui descend jusque sur le pied ; la robe, à supposer qu'elle fût visible du tout, ne devait l'être que par sa lisière, sur la face antérieure de la jambe, qui est mutilée. — L'origine de cette robe retroussée est obscure. Puchstein, qui en a analysé l'arrangement à propos des reliefs du Nimroud Dagh, propose en désespoir de cause de l'attribuer à l'Arménie, dont la maison royale de Commagène a pu conserver quelques usages. Cette hypothèse est difficile à concilier avec la rencontre du même vêtement à Palmyre. On inclinerait davantage vers des analogies iraniennes s'il s'en trouvait de satisfaisantes, mais je n'ai su en trouver aucune. A défaut d'un parallèle étroit, il est permis d'alléguer qu'une telle robe ne présente en soi aucune particularité : son mystère vient de la façon dont elle est portée. Or, la longue robe pourvue de manches n'est pas un vêtement exceptionnel en Syrie, et celle que porte par exemple le prêtre des dieux palmyréniens à Doura [2] semble devoir se prêter à un arrangement analogue. Elle est de lin, à vrai dire, mais celle même d'Antiochus de Commagène est d'un tissu délicat, richement brodé, et il se peut au reste que l'on en fît de plus fortes. — L'armement de nos deux personnages consiste en un glaive suspendu au flanc gauche et en un épieu tenu à la main droite.

Aglibôl et Malakbêl sont souvent et étroitement associés dans les inscriptions

(1) Humann und Puchstein, *Reisen in Kleinasien und Nordsyrien*, p. 320.

(2) Cumont, *Fouilles de Doura*, pl. 32.

de Palmyre [1]. Il se trouve même que l'image du sanctuaire, telle que nous la voyons aujourd'hui sur notre poutre historiée, figure sur un monument déjà connu [2], mais qui ne s'explique qu'aujourd'hui. C'est une tessère (pl. XXI. 4) où l'on voit les deux autels et l'arbre sacré, au-dessus desquels est gravé dans le champ un bœuf, sans doute la victime du sacrifice pour le banquet duquel la tessère a été moulée. Mais ce petit objet ne se borne pas à imiter notre relief : il en complète la leçon en permettant d'identifier l'arbre sacré, dont la forme fuselée est très probablement celle d'un cyprès. — Enfin, nous avons dit que le groupe que formaient Aglibôl et Malakbêl se serrant la main n'apparaît lui-même pas ici pour la première fois : il figure encore sur deux reliefs, dont l'un provient de Rome [3] et l'autre d'un petit sanctuaire rustique sur la piste caravanière d'Apamée à Palmyre [4]. Une telle popularité montre que cette attitude était très probablement celle des idoles dressées dans le centre du culte, dans le temple que notre relief représente encore en partie.

Le cyprès sacré n'est pas un inconnu dans le culte d'Aglibôl et de Malakbêl, mais il n'était apparu jusqu'ici que sur deux monuments trouvés à Rome. Un bas-relief dont nous venons de parler [5] montre les deux dieux se serrant la main devant un cyprès, et un célèbre autel du musée Capitolin [6] représente un cyprès consacré par une bandelette, et livrant passage entre ses branches au buste d'un enfant chargé d'un chevreau. Comme cet autel est dédié à Malakbêl, on est porté à croire que le cyprès avait un rapport plus spécial avec ce dieu. Or, nous apprenons aujourd'hui qu'un cyprès se dressait effectivement à Palmyre, qu'il ombrageait l'autel de Malakbêl, et que cet autel était justement décoré de l'image d'un chevreau. La tradition représentée sur l'autel capitolin est donc authentiquement palmyrénienne : c'est un sujet sur lequel nous reviendrons au cours d'une étude prochaine, consacrée à l'iconographie de Malakbêl.

*
* *

3. *Iarhibôl, Aglibôl et une déesse* (fig. 2). — Ce relief orne le plafond hori-

[1] *Syria*, 13, 1932, p. 193.

[2] Rostovtzeff, *Caravan Cities*, pl. 21, n° 3.

[3] Sal. Reinach, *Répertoire des reliefs*, III, p. 177, n° 5 ; Cumont, *Fouilles de Doura*, p. 105, fig. 22.

[4] Inédit.

[5] Voir note précédente.

[6] Cumont, *Syria*, 9, 1928, p. 101 s.

zontal sous lequel passaient les visiteurs en traversant le péristyle pour péné-

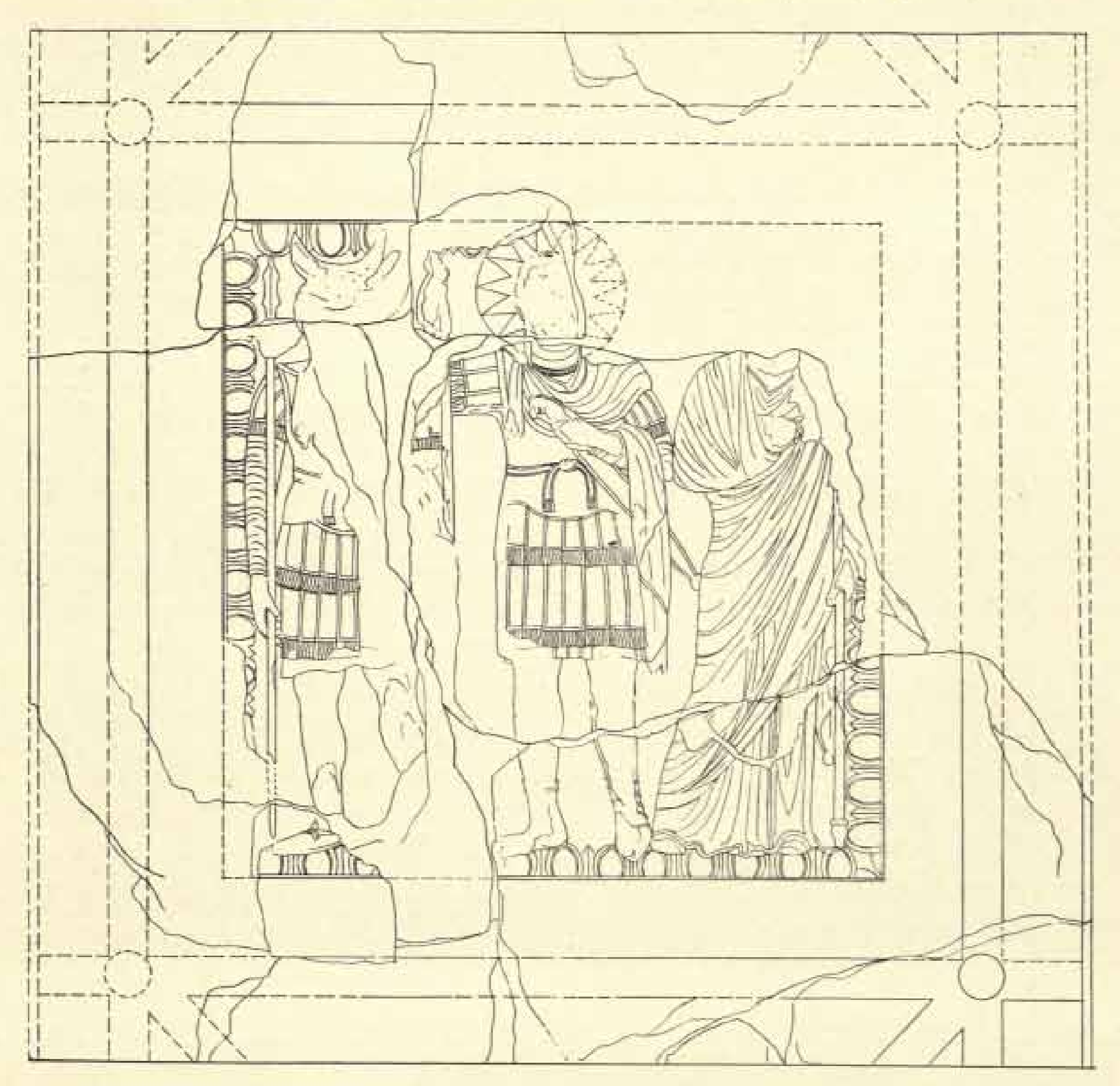


Fig. 2. — Bas-relief du temple de Bêl. Aglibôl, Iarhibôl et une déesse.

trer dans la *cella*. Ses figures sont sculptées dans un champ rectangulaire déprimé, bordé d'un rang d'oves.

Au milieu du groupe se tient un dieu, de face, la jambe droite portante. Il est vêtu d'une tunique à manches, dont le bord inférieur atteint ses genoux,

et dont l'encolure est brodée d'un rang de perles ; d'une cuirasse à lambrequins presque aussi longue que la tunique, ceinte d'une mince ceinture ; et d'un manteau attaché sur l'épaule droite par une fibule. Ce dernier vêtement est rejeté dans le dos, et un de ses pans est ramené sous l'aisselle gauche pour retomber par-dessus l'avant-bras. Les pieds semblent chaussés d'une sorte de *caliga* aujourd'hui mutilée, mais dont on distingue encore quelques lacets. La tête se détache sur un nimbe radié. De la main droite le dieu s'appuie sur un sceptre long ; de la gauche il tient contre son flanc la poignée d'un glaive, formée comme une tête de cheval [1].

A gauche — c'est-à-dire à la droite du dieu radié — se tient un autre dieu, vêtu de même, la jambe droite portante. Sa tête, cependant, n'est pas nimbée ; elle est surmontée d'un croissant placé à la manière d'une paire de cornes, et comme le tout est soigneusement martelé, on se demande au premier abord si le dieu ne portait pas une tête de veau : mais cette hypothèse semble peu vraisemblable, et ne pourrait se fonder à Palmyre, en tout cas, sur aucune analogie avec un monument connu. Le bras gauche a disparu dans une cassure de la pierre ; le bras droit tient une lance formidable, pourvue d'un large fer hexagonal [2].

A droite enfin se tient une déesse dont la tête est perdue, vêtue d'une longue tunique et d'un manteau qui la drape étroitement. Le poids de son corps porte sur la jambe gauche, et c'est aussi de la main gauche qu'elle s'appuie sur un sceptre long, dont le haut est perdu, et dont l'extrémité inférieure est pourvue d'une capsule campaniforme.

Le dieu dont la tête porte un croissant ne peut être qu'Aglibôl, seul dieu lunaire que connussent les Palmyréniens. Toutes les images publiées jusqu'à présent le représentent cuirassé, mais avec le croissant aux épaules. Le type

[1] La même poignée de glaive est sculptée sur la balustrade du sanctuaire d'Athéna à Pergame, qui a été érigé par Eumène II : *Altertümer von Pergamon*, 2, pl. XLV, fig. 1 ; Massow, *Führer durch das Pergamon-Museum*, p. 37, fig. 28.

[2] Cette lance est identique à celle que porte un guerrier — sans doute un auxiliaire romain — sur un bas-relief de type palmyrénien : *Syria*, XIII, 1932, pl. 57. — Je dois à l'amabilité de M. Croos, que je suis heureux d'en remercier, la connaissance de deux monuments romains où une lance semblable est figurée dans un ensemble décoratif : Gusman, *L'art décoratif de Rome*, pl. 143 (relief de la « basilique de Neptune ») ; pl. 139 (relief du Vatican avec attributs de chasse).

que figure notre bas-relief s'apparente à celui de Séléné, qui porte très souvent un croissant au front, et aussi, pour citer un exemple syrien, à celui de Zeus Ouranien tel qu'il apparaît sur les monnaies des Séleucides [1]. Quant au dieu radié qui occupe le centre du groupe, on ne peut voir en lui, selon toute probabilité, que Iarhibôl. Des deux autres aspects que revêt le Soleil dans la religion palmyrénienne, Malakbêl est inférieur à Aglibôl par son rang, et n'aurait pas la place d'honneur [2] ; et Shamash ne semble pas avoir été associé à Aglibôl : il est d'ailleurs très rarement figuré, et Iarhibôl, le parèdre de Bêl, semble mériter seul d'être représenté en un lieu aussi privilégié. La déesse qui occupe le troisième rang dans le groupe ne porte aucun attribut qui permette de l'identifier, et l'on sait d'ailleurs combien l'iconographie des déesses palmyréniennes est obscure. Dans le cas présent, il est possible que nous ayons affaire à Bêltis, dont le culte est bien attesté à Palmyre [3]. Deux panneaux latéraux, dont on n'a retrouvé que des vestiges insignifiants, représentaient chacun une autre divinité, qu'il faut renoncer à identifier.

Il est évidemment singulier que la place d'honneur, dans ces tableaux, ne soit pas occupée par Bêl lui-même, et nous nous sommes demandé si cette circonstance donnerait raison, contre l'opinion que nous avons défendue ailleurs [4], à ceux qui identifient Bêl au Soleil. Il ne le semble pas. Bêl, à supposer même qu'il fût regardé comme un dieu solaire, n'est jamais substitué au Soleil, et les Palmyréniens sont tellement conscients de cette distinction, qu'ils ne manquent jamais de lui adjoindre cet astre, sous l'aspect de Iarhibôl. Si notre plafond représentait Bêl, il le représenterait comme il arrive toujours, au milieu de sa triade à laquelle le temple était dédié, et cette raison nous détourne de le reconnaître ici. Bêl, au reste, porte toujours les anaxyrides, et ne porte jamais, sauf sur une tessère privée [5], le nimbe radié. Nous pensons donc que notre plafond figure trois parèdres de Bêl, et que ce grand dieu devait être représenté sur un autre bas-relief, aujourd'hui perdu.

[1] Babelon, *Rois de Syrie*, pl. XXIV, n° 12, etc.

[2] *Syria*, 13, 1932, p. 190 s.

[3] Tessères : Vogüé, *Inscriptions sémitiques*, p. 158, n° 155 (Bêl et Bêltis, nommés ensemble également sur une tessère inédite) ; Lidzbarski, *Ephemeris für semitische Epigraphik*, 2, p. 322, K (Bêltis seule) ; une tessère inédite associe Bêltis à Tammouz et à Manaf (cf. p. 164, note 3).

[4] *Syria*, 14, 1933, p. 244 s.

[5] *Ibid.*, p. 245, note 1.

*
* *

6. *Scène d'offrande auprès d'un dattier* (pl. XXIII). — Le bas-relief auquel nous venons maintenant a été trouvé dans le péristyle, immédiatement au Nord de la porte de la *cella*. Son emplacement primitif est encore douteux, mais on doit supposer nécessairement, vu la structure des denticules et la position des oves, qu'il ornait une surface horizontale, visible par le dessous. Le fragment principal semble complet à droite, mais il est impossible de déterminer ses dimensions à gauche. Deux fragments plus petits répondent exactement à ses proportions, et ont été inclus dans sa restitution, mais il se peut, à la rigueur, qu'ils fissent partie d'un autre bas-relief semblable, ou qu'ils eussent, dans notre bas-relief, une autre place que celle qui leur a été assignée par hypothèse.

Le sujet du relief rappelle celui du relief numéro 1 : des couples de prêtres offrent l'huile et l'encens sur autant de pyrées. Le fragment principal figure deux couples, et les traces d'un troisième. Le couple placé au centre est vêtu exactement comme le sont les prêtres du relief numéro 1, mais porte en outre le manteau, dont quelques pans apparaissent sur le fond. Les deux autres couples sont au contraire vêtus des larges houseaux que nous avons vus portés par Aglibôl et Malakbêl, et leurs corps sont drapés dans le manteau ; malgré sa mutilation, le bas-relief montre encore qu'ils étaient coiffés du mortier. Il semble que la composition primitive du bas-relief jouât sur une alternance de ces couples diversement vêtus. Les bas-reliefs funéraires nous font connaître eux aussi, ces deux variétés du costume sacerdotal [1], que les fantaisies de la mode ne suffisent guère à expliquer : mais nous n'en saurions dire la raison d'être.

Il n'est pas possible, non plus, de préciser le rôle du dattier sculpté à droite de la scène d'offrande. Son rôle n'est probablement pas ornemental, et il se peut qu'un sanctuaire contînt un dattier sacré, de même qu'un cyprès sacré se dressait près de l'autel de Malakbêl [2].

(1) Voir par exemple Chabot, *Choix d'inscriptions de Palmyre*, pl. XXVII et XXVIII.

(2) Est-il besoin de dire que le dattier pousse fort bien à Palmyre, et qu'il en constitue même la principale végétation ? Je ne sais où M. Février (*Essai sur l'histoire de Palmyre*, p. 1) a pu trouver qu'il n'y en avait « pour ainsi dire pas dans cette région ».

Scène d'offrande près d'un dattier.

Bas-relief du temple de Bêl.

*
* *

7. — *Note sur le style des bas-reliefs.* — Les reliefs que nous venons de présenter remontent à la construction du temple de Bêl, dont la dédicace eut lieu en 32 après Jésus-Christ. Ce sont les plus anciens de Palmyre, et les autres régions de la Syrie n'en ont livré elles-mêmes que peu de contemporains. Aussi fournissent-ils sur l'histoire de la sculpture syrienne plusieurs données importantes, auxquelles nous voudrions consacrer quelques mots malgré l'espace très mesuré du présent rapport.

Une certaine influence gréco-romaine est sensible au premier coup d'œil que l'on jette sur ces tableaux : il faut pourtant éviter d'en exagérer l'importance. L'aspect d'Héraclès nu, celui de plusieurs déesses vêtues à la grecque, celui de l'anguipède modelé sur une image de Scylla, celui des dieux cuirassés à l'instar des monarques grecs ou des empereurs romains, y porteraient d'abord, ainsi que la présence des deux génies qui planent au-dessus du combat contre l'anguipède, figures volantes étrangères à l'art de l'Orient, et certainement inspirées par les images grecques de la Victoire [1]. Mais ce ne sont là que des indices superficiels. Les figures sont grecques dans leur type, qui est d'un emprunt facile ; elles ne le sont pas dans leur représentation, qui donne la vraie forme de la sensibilité du sculpteur. Par leur traitement, les tableaux du temple de Bêl reflètent une tradition presque uniquement orientale.

Ils la reflètent d'abord dans la qualité de leur relief, remarquable par son manque de saillie, par la platitude extrême de son corps. Sur sa surface à peine bombée, toujours une, les plis du costume, les détails de l'équipement sont incisés d'une main légère : le sculpteur les dessine tels qu'il les connaît, tels que son esprit les analyse, non tels que l'œil les perçoit. Ne faisant pas d'usage de la perspective, il n'use pas non plus de la saillie pour exprimer le volume des figures ; il s'abstient, au contraire, de les détacher, et les laisse collées au champ, dont elles conservent l'unité. Cette conception du modelé, qui caractérise aussi dans une large mesure les stèles phéniciennes de l'époque gréco-

[1] Le R. P. Vincent me fait observer avec raison que j'oublie le bas-relief aux « anges » trouvé à Our (*Museum Journal*, 1927, p. 75 s.). Mais cette création paraît n'avoir guère eu de lendemain. Voir aussi les déesses planantes sur la cuve de Goudéa : Unger, *Wiederherstellung des Weihbeckens des Gudea* (Istanbul, 1933).

romaine [1], mais surtout les reliefs du mausolée de Commagène [2], paraît être un simple archaïsme, hérité de l'ancien bas-relief syrien [3]. Elle n'a cédé aux influences occidentales, en Syrie, qu'à l'époque romaine. Son déclin, à vrai dire, y a été rapide, comme le montre le développement ultérieur de la sculpture palmyrénienne [4], mais les exemplaires les plus anciens que l'on eût jusqu'ici de cette dernière — nous pensons surtout au buste de Shadrafa, daté de 55, que possède le Musée britannique [5] — laissent encore apparaître distinctement les liens qui les rattachent aux reliefs que nous venons d'étudier.

Nous serions portés à juger de même la composition des tableaux. Les personnages y sont juxtaposés sans lien et sans perspective : les dieux qui assistent à la défaite de l'anguipède se tiennent à l'écart du combat ; les couples de sacrificateurs encadrent symétriquement les pyrées qu'ils servent ; le temple, les autels, l'arbre sacré d'Aglibôl et de Malakbêl s'échelonnent sur la même ligne que les personnages qui les entourent ; les spectateurs de la procession sont placés au-dessus du cheval, dont la silhouette ne dissimule pas la plus petite partie de leur corps. Cette ignorance de l'espace, qui témoigne elle aussi d'un retard de la sensibilité sur la connaissance analytique, est conforme à la tradition archaïque des sculpteurs de l'Asie antérieure.

La persistance de ces usages chez les décorateurs du temple de Bêl est d'autant plus remarquable que ceux-ci n'ignoraient pas la manière grecque d'exécuter le relief. Le soffite des poutres était orné de motifs empruntés à quelque cahier venu d'Occident, et traités à la grecque. Un fragment caractéristique (pl. XXI, 3) montre un rinceau compliqué où se jouent les péripéties d'une chasse : les Amours et les animaux qui y figurent sont taillés parfois sans raffinement, mais leurs formes se détachent avec vigueur, et le feuillage n'est pas traité sans adresse. Il semble donc que le sculpteur travaillait à la grecque lorsqu'il disposait d'un modèle tout fait. Dans le cas contraire, il suivait sa propre tradition, soit qu'il ne sût pas exécuter de même les sujets de

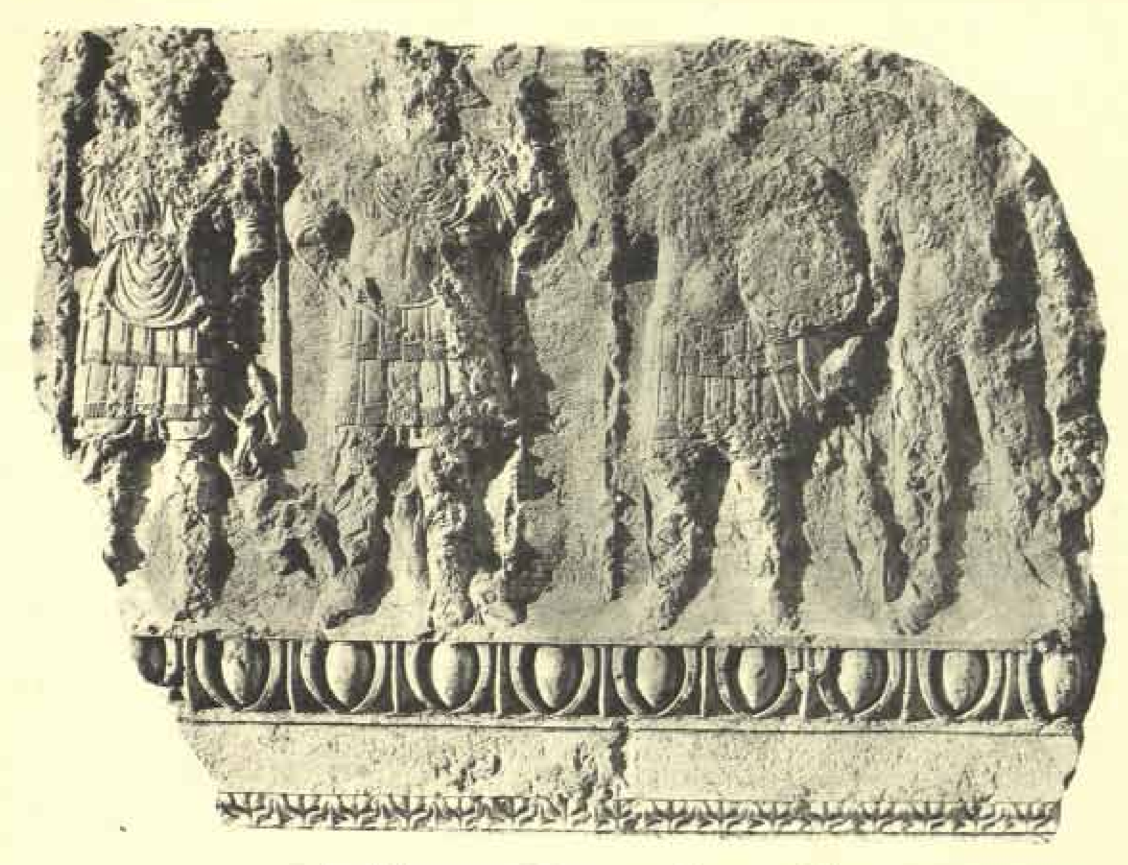
(1) Ingholt, *Kunstmuseets Aarsskrift*, 1930, p. 81-94 ; Chehab, *Berytus*, I, 1934, p. 44 s.

(2) Humann und Puchstein, *Reisen in Kleinasien und Nordsyrien*, pl. 35-40.

(3) M. Rostovtzeff (*Revue des arts asiatiques*, 7, 1931, p. 215 ; cf. Herzfeld, *ibid.*, 5, 1928, p. 140) voit dans cette tradition une influence de la décoration peinte, ce qui est possible, bien qu'un archaïsme me paraisse suffire à l'expliquer.

(4) Ingholt, *Studier over Palmyrensk Skulptur*.

(5) Chabot, *Choix d'inscriptions de Palmyre*, pl. XXIII, n° 1 ; Ingholt, *Studier over Palmyrensk Skulptur*, pl. I.



1. Bas-relief monumental figurant une déesse et trois dieux.



2. Bas-relief funéraire représentant un prêtre étendu.

PALMYRE.

son invention, soit qu'une tradition hiératique lui imposât ces procédés anciens lorsqu'il s'agissait de traiter les motifs sacrés de la religion. La première de ces deux hypothèses paraîtra sans doute la plus raisonnable. Cette juxtaposition de deux manières, qui ne se contaminent pas, ne caractérise pas seulement les poutres historiées du péristyle du temple : elle caractérise au contraire tout l'édifice, elle apparaît dans les ornements des moulures, où des rangs d'oves, des rais-de-cœur d'un relief vigoureux, accompagnent des rinceaux semblables à des galons de broderie plate [1] ; elle apparaît dans l'architecture du temple lui-même, dont le plan paradoxal et la toiture asiatique étaient dissimulés derrière le péristyle et les frontons d'un temple corinthien. Plus d'un monument de l'Orient moderne, à demi européanisé, présente un mélange analogue. On distingue à travers ces conflits l'œuvre d'artistes dépourvus d'invention, détenteurs d'une tradition qui ne suffit plus au milieu pour lequel ils travaillent, adapteurs malhabiles de modèles étrangers, qui ne sont ni assimilés, ni ne s'imposent au point d'éliminer les modèles locaux.

Le défaut de liaison entre les personnages d'une même scène est rendu plus sensible encore par la représentation strictement frontale de toutes les figures, même de celles que leur fonction contraindrait à se présenter de profil : les sacrificateurs paraissent indifférents au rite qu'ils accomplissent ; les dieux ne regardent pas le combat auquel ils assistent ; le cavalier détourne les yeux devant l'anguipède qu'il va attaquer ; et Aglibôl et Malakbêl se tendent la main sans se voir. Cette convention, en vertu de laquelle tous les personnages semblent regarder fixement le spectateur, domine toute la sculpture palmyrénienne — où elle répond apparemment à une tendance si profonde de l'esprit, que l'on n'y connaît, du Ier au IIIe siècle, pas une seule figure de profil — et caractérise aussi les fresques et les graffites de Doura [2]. Elle apparaît souvent dans les autres régions de la Syrie, mais toujours, semble-t-il, dans des monuments très tardifs. C'est de là sans doute qu'elle est passée, vers le temps des empereurs syriens, en Afrique et dans la sculpture romaine, pour régner souverainement ensuite dans l'art byzantin [3]. Nos reliefs sont aujourd'hui, à l'Ouest de l'Euphrate, les plus anciens représentants de cette coutume, qui n'a laissé sa

[1] *Palmyra*, pl. LXXIX (décoration du portail du temple de Bêl).

[2] Sur le style de ces graffites : ROSTOVTZEFF, *Revue des Arts asiatiques*, 7, 1931, p. 246 s.

[3] Sur la représentation frontale en Syrie,

trace ni sur les stèles phéniciennes d'époque hellénistique, ni dans les anciens bas-reliefs orientaux (sauf pour les figures apotropaïques). Elle apparaît assez timidement, pourtant, dans les reliefs du mausolée de Commagène, où les visages sont sculptés de profil, mais la poitrine de face. On peut donc croire qu'elle a fait son apparition en Syrie vers le Ier siècle avant Jésus-Christ, et qu'elle y est venue de l'Est. L'existence d'une convention semblable dans l'art gréco-bouddhique [1] permet de supposer qu'il faut chercher dans l'Iran septentrional, comme nous l'avons déjà fait pour certains vêtements, l'intermédiaire par lequel cette tradition artistique s'est acheminée vers les pays de l'Euphrate, et le peu que l'on connaît de l'art parthe montre, en effet, que la représentation frontale y était connue [2], et est passée de là dans l'art sassanide [3]. Sans doute sont-ce donc les Parthes, jadis voisins des régions où s'est élaboré l'art gréco-bouddhique, qui ont amené en Mésopotamie, puis en Syrie, ces traditions dont Palmyre était destinée par son rôle de transitaire à porter le germe jusqu'au monde méditerranéen.

Henri Seyrig.

Beyrouth, mars 1934.

voir (outre l'article cité à la note précédente) Val. Müller, *Zwei syrische Bildnisse römischer Zeit*, p. 24 s. ; Rodenwaldt, *Bonner Jahrbücher*, 133, 1929, p. 233 s. ; Id., *Gnomon*, 7, 1931, p. 291 s. — M. Rostovtzeff annonce la prochaine publication d'un article sur ce sujet dans *American Journal of Archaeology*.

[1] Voir par exemple Le Coq, *Bilderatlas zur Kulturgeschichte Mittelasiens*, passim. — Certains reliefs trouvés en Afghanistan présentent une analogie si frappante avec ceux de Palmyre, que l'on ne peut se dispenser de les citer, malgré le rôle que jouent sans doute dans cette analogie certains effets fortuits — mais *certains* effets seulement : Hackin, *L'œuvre de la délégation...en Afghanistan*, 1 (Tokio, 1933), pl. XXIX.

[2] Herzfeld, *Am Tor von Asien*, p. 55 ; pl. XXV (statue de Ras el-Aïn) ; pl. XX (statuettes de terre-cuite) ; Sarre, *Kunst des alten Persien*, pl. LXIV s. (*id.*) ; 66 (monnaies arsacides). Cf. Herzfeld, *Revue des Arts asiatiques*, 5, 1928, p. 135, qui fait observer que la représentation frontale se rencontre dans l'art de la Bactriane à l'époque des Kouchans (immédiatement avant l'époque sassanide).

[3] Un des termes de comparaison les plus intéressants pour nos reliefs est fourni par les grandes Victoires qui flanquent la grotte de Chosroès II dans le *paradis* sassanide de Taq i Bustân, près de Kirmanchah (Herzfeld, *Am Tor von Asien*, pl. XXXVI s. ; *Revue des Arts asiatiques*, 5, 1928, p. 140 ; cf. p. 134, où est citée aussi la Victoire qui orne le triomphe de Sapor I sur Valérien dans le relief de Bichapour. Ces deux figures et les deux génies de Palmyre, analogues dans leur invention, qui est grecque, aussi bien que dans leur représentation, qui ne l'est pas, appartiennent évidemment à une même tradition. Or, les Victoires de Taq i Bustân, qui sont récentes, ont très vraisemblablement leur modèle lointain dans l'ancien art gréco-bactre, dont le répertoire grec était traité dans un style local. On comparera les uns et les autres aux génies ailés qui ornaient un temple bouddhique de Mirân, au Turkestan chinois (Aurel Stein, *On Central-Asian Tracks*, pl. LIV).

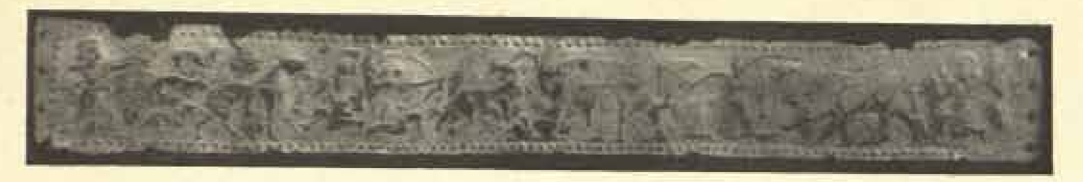


FIG. 1. — Plaque de ceinture avec scènes de chasse (Voir pl. XXV).

CEINTURE EN BRONZE DU LOURISTAN AVEC SCÈNES DE CHASSE

PAR

RENÉ DUSSAUD

Le musée du Louvre vient d'acquérir la plaque de ceinture historiée provenant du Louristan que nous reproduisons figure 1 et planche XXV. Elle était déjà apparue sur le marché de Paris, en 1930, et elle fut acquise par feu M. Buckley, de Londres, qui la prêta à l'exposition persane de 1931, dans la section du British Museum [1].

Cette mince feuille de bronze, mesurant 0 m. 06 de hauteur et 0 m. 51 de longueur, porte à chaque extrémité quatre trous destinés à la fixer sur une bande de cuir ou de bois. L'absence de tout renseignement sur les conditions de la trouvaille ne permet pas de décider si cette plaque a véritablement été en usage pour orner une ceinture ou si elle constituait un ex-voto. En faveur de cette dernière hypothèse on peut faire valoir que la décoration a été établie avec un soin exceptionnel. Les chasseurs orientaux avaient coutume de consacrer une partie de leur chasse à la divinité [2]. Un chasseur princier pouvait donc laisser dans un sanctuaire un témoignage durable de reconnaissance pour les exploits que la divinité avait favorisés. On s'expliquerait ainsi le parti qu'a pris l'artiste de raconter de tels exploits par l'image ; car on lit clairement sur

[1] M. ROSTOVTZEFF l'a signalée par une reproduction dans son article sur les Bronzes du Louristan dans *IPEK*, 1931, pl. 5, 1.

[2] On connaît le beau bas-relief du British Museum montrant Assourbanipal répandant une libation de vin, comme l'indique le texte, sur les lions qu'il vient de tuer ; cf. CONTENAU, *Manuel d'Arch. or.*, fig. 820.

cette plaque de bronze le récit de deux scènes de chasse, chacune d'elles se décomposant en deux tableaux.

La première scène commence à gauche. Le chasseur, un genou en terre, armé de l'arc dit *turquois* [1], vise un sanglier que trois chiens ont débusqué. Le sanglier, replet, est reconnaissable à ses défenses. On nous le montre atteint de deux flèches. L'ayant ainsi immobilisé, le chasseur court à toutes jambes pour l'achever en lui plantant un poignard dans la gorge, en d'autres termes en lui coupant la carotide.

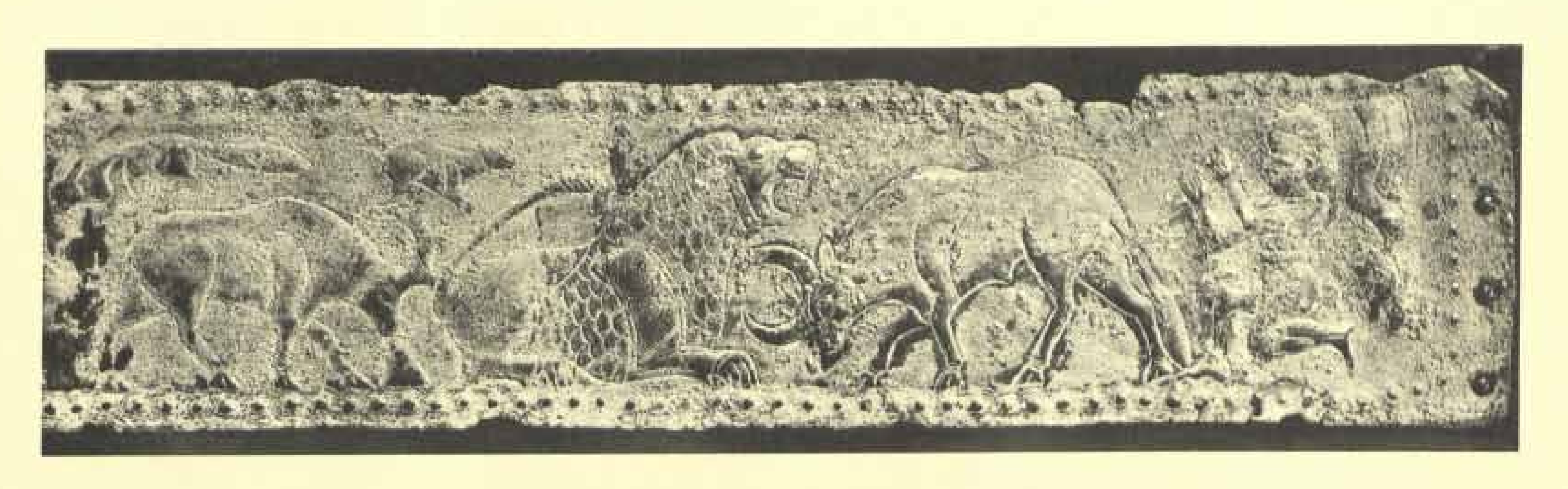
Dans la seconde scène, le même chasseur s'attaque à un troupeau d'antilopes. Il s'est mis à l'affût, sans chien, en un point où les animaux ont coutume de venir paître et se désaltérer. Précisément, vers le milieu de la scène, un daim broute paisiblement quelques tiges rabougries. Le chasseur tire une antilope : celle-ci nous est montrée transpercée par une flèche et retournant la tête ; le chasseur paraît alors viser l'œil. Pour la suite de l'histoire, il faut se reporter sur la droite ; on y voit l'antilope, blessée et traînant la patte, rattrapée par le chasseur qui l'achève en lui ouvrant l'artère fémorale au moyen d'un épieu.

On imagine aisément qu'ensuite le chasseur dépèce la bête pour enlever un morceau de choix, cuissot ou autre pièce, et abandonne le reste. Le lion, qu'on se représente à tort comme un animal agressif, redoute l'homme. Quand les rois assyriens chassaient le lion, des rabatteurs à cheval étaient obligés de pousser le fauve à coup de fouet dans la direction du char royal [2]. Un autre procédé pour approcher le lion est de profiter du moment où il dévore une proie et se refuse à lâcher prise. Ici, le lion rugit d'impatience, mais reste tapi, attendant que le chasseur ait terminé sa besogne et soit parti, pour se jeter sur la proie toute chaude.

Ces scènes sont rendues avec un naturel et une grâce incomparables. Les attitudes des animaux sont exactement saisies. Le pelage du sanglier et des antilopes, les cornes de ces dernières ou le bois du daim sont caractérisés par un dessin très sûr. Le lion, au corps ramassé et puissant, la gueule ouverte, lance ses rugissements ; on notera l'ingénieuse disposition de sa toison. La

[1] Voir P. MEDINGER, *L'arc turquois et les archers parthes à la bataille de Carrhes*, dans *Revue archéol.*, 1933, II, p. 227.

[2] C'est précisément le cas dans la chasse d'Assourbanipal citée plus haut ; cf. GRESSMANN, *Altorientalische Bilder zum A. T.*, n° 535.



Scènes de chasse sur une plaque de ceinture en bronze du Louristan.
(Musée du Louvre).

maîtrise de l'artiste s'affirme en ce que les représentations humaines ne sont pas inférieures au rendu des animaux. La composition est, de son côté, à la hauteur de l'exécution : on a heureusement évité de placer trop en évidence, c'est-à-dire au milieu de la plaque, la ligne de séparation des deux scènes de chasse. Il y a bien un centre, à gauche et à droite duquel les animaux sont répartis ; mais ils le sont avec une dissymétrie suffisante pour que l'ensemble ne perde pas son unité.

Les Orientaux ont toujours aimé remplir les surfaces qu'ils décoraient. Aussi voit-on dans le champ, en haut, un lièvre et un renard. A l'extrémité droite de la plaque, il restait, volontairement ou non, une mince bande vide : elle a été remplie de spirituelle façon en dessinant un oiseau de proie qui enlève un lièvre par la queue. A vrai dire, ce détail pourrait évoquer en raccourci une troisième scène de chasse, celle au faucon qui était en usage au VIIIe siècle avant J.-C., comme l'atteste un bas-relief de Saktshé-Geuzu [1] et même dès le IXe siècle, d'après un relief de Zendjirli [2].

L'ensemble des scènes qui décorent notre ceinture est enserré dans un encadrement formé de la torsade avec point central, qui remonte à une haute époque, mais qui, en tant qu'encadrement continu, a connu une faveur particulière dans toute l'Asie occidentale aux premiers siècles du premier millénaire avant notre ère [3].

Si notre explication est admise, elle confirmera que les anciens artistes ne se privaient pas de parler à l'imagination du public et qu'on est trop enclin à n'attribuer qu'une simple valeur décorative aux représentations figurées sur les ustensiles divers ou les objets de toilette. Clermont-Ganneau en a donné un exemple fameux avec la coupe de Palestrina ; M. Fr. Cumont pour les sarcophages de basse époque, M. Charbonneaux pour les figures de l'époque géométrique grecque, d'autres encore, ont justement réagi contre la tendance à ne voir partout qu'un décor sans signification. Il ne s'agit pas de revenir au symbolisme outrancier des anciens exégètes, mais de percevoir avec sens

(1) GARSTANG, *The Hittite Empire*, p. 273, pl. XLIX, 2 ; POTTIER, *l'Art hittite*, I, fig. 116.

(2) Association du faucon à la chasse d'un génie, POTTIER, *ibid.*, p. 67, fig. 78.

(3) L'entrelacs continu, dérivé de la torsade, est particulièrement répandu vers le IXe siècle ; cf. POTTIER, *ibid.*, p. 17 ; les ivoires du IXe siècle, dans THUREAU-DANGIN, *Arslan-Tash*, pl. XLVII, CVIII-CXI. Aussi en Assyrie.

et mesure la signification des scènes figurées, comme y avait réussi Léon Heuzey.

A quelle époque faut-il placer la plaque de ceinture du Louvre ? Cette question soulève tout le problème de la datation des bronzes du Louristan.

On notera d'abord qu'aucun de ces objets ne porte la moindre trace d'influence grecque. Les pièces les plus récentes du Louristan présentent d'étroites analogies avec le trésor de Kazbek en Transcaucasie, qui est antérieur à 550 avant J.-C. [1]. Cette date peut donc être prise comme limite basse.

D'autre part, M. Ghirshman qui vient, en 1933, de fouiller dans le Louristan des tombes de la première moitié du IIe millénaire, n'y a découvert aucune pièce de bronze annonçant le développement subséquent. Celui-ci paraît débuter avec des poignards identiques à ceux trouvés dans des tombes de Ras-Shamra qui ne sont pas antérieures au XIIIe siècle avant J.-C. [2].

Certains de ces poignards du Louristan portent des inscriptions mentionnant des dynastes de Babylone ayant succédé aux Kassites, c'est-à-dire postérieurs à 1184 [3]. La grande masse des bronzes du Louristan se répartit donc depuis le XIIe siècle jusqu'au VIe siècle avant notre ère. En particulier, les gobelets en forme de situle sans anse [4] forment un groupe homogène d'époque assyrienne, c'est-à-dire des IXe-VIIIe siècles.

Or, précisément, nous trouvons sur les gobelets probablement votifs, notre chasseur tirant de l'arc, un genou en terre. Le rapprochement est particulièrement frappant avec le gobelet de la collection Carl Holmes (fig. 2) où l'archer a le même costume, la même pose, la même coiffure, la même barbe courte et jusqu'au même profil [5]. Il a tiré une première flèche qui a traversé le cou d'un ibex ; le sang dégoutte sur le pelage. Saisi d'effroi, l'animal retourne la tête et reçoit une seconde flèche dans l'œil droit qui éclate.

On ne se trompera donc pas de beaucoup en attribuant notre plaque de ceinture au IXe siècle avant notre ère. C'est l'époque d'une grande activité métallurgique, qui se traduit notamment par les revêtements en bronze des portes

[1] TALLGREN, *Caucasian Monuments, The Kazbek Treasure*, dans *Eurasia septentr. Antiqua*, t. V, p. 109-182.

[2] *Syria*, X, 1929, p. 299.

[3] CONTENAU, dans *Revue d'Assyriologie*, XXVIII, p. 105 et XXIX, p. 29 ; WEIDNER, *Archiv für Orientforschung*, VIII, 1933, p. 258.

[4] De tels vases se trouvent dans la main de personnages qui s'apprêtent à boire.

[5] A. U. POPE, *Illustrated London News*, n° 4879, p. 614 et suiv. ; WEIDNER, *Archiv für Orientforschung*, VIII, 1933, p. 257.

de Balavat. Vers ce temps apparaissent les plaques de ceinture en bronze dans la civilisation de Hallstatt, et il n'y a pas là une simple coïncidence, car entre les deux industries, celle de Hallstatt et celle du Louristan, on relève plus d'un point commun, ainsi dans les pendeloques, avec le Caucase comme intermédiaire [1], notamment les trouvailles de Koban que Virchow décla-

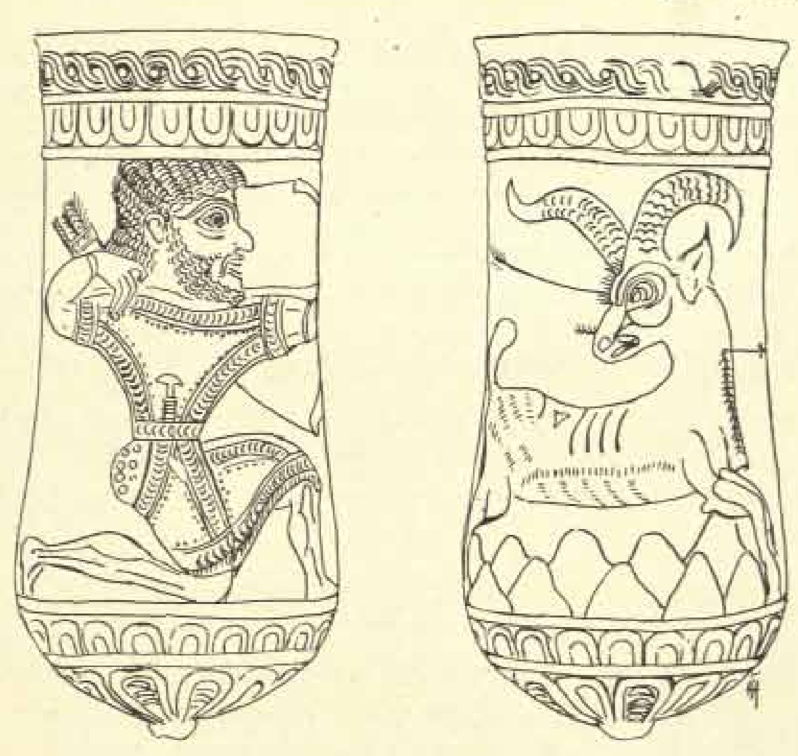


Fig. 2. — Gobelet en bronze. (Collect. Carl Holmes.)

rait « un véritable Hallstatt caucasique [2] ». On ne peut non plus attribuer au hasard qu'à la même époque, vers le VIIIe siècle avant notre ère, nous trouvions en Italie, soit en Étrurie [3], soit dans la région de Bologne [4], des mors de chevaux avec plaques en forme de cheval, tout comme dans le Louristan.

(1) Pour les ceintures, cf. de Morgan, III, p. 270, fig. 261 ; Tallgren, *Caucasian monuments*, dans *Eurasia septentr. Antiqua*, V, p. 140 et s., fig. 58-61.

(2) *Revue archéologique*, 1883, II, p. 275.

(3) Nils Aberg, *Bronzezeitliche und Früheisenzeitliche Chronologie*, I, p. 103, fig. 302 et 303 (entre 750 et 650 av. J.-C.).

(4) *Ibid.*, p. 161, fig. 465 (entre 850 et 700).



Fig. 3. — Plaque de ceinture en bronze du Louristan. Collection David-Weill.

Sur les plaques de ceinture que le Caucase, cet intermédiaire entre l'Iran et l'Europe, a fournies, on relève vers l'extrémité le décor en triangle qu'on observe sur un exemplaire du Louristan, entré récemment dans la collection de M. David-Weill qui nous a très obligeamment autorisé à le publier (fig. 3). Il ne s'agit plus ici d'une scène de chasse, mais d'une bataille et l'arme consiste encore dans l'arc et les flèches. On remarquera la queue de renard, probablement signe distinctif d'une tribu, qui pend à plusieurs carquois.

A gauche, deux hommes sont aux prises. Au centre, un personnage est maladroitement représenté sur un animal qu'il fouette à tour de bras, tandis qu'un serviteur paraît tirer la bête par le museau au moyen d'une laisse. L'animal a des sabots ; son manque de réaction ne permet pas d'y voir un cheval ; ce ne peut être qu'un âne. De nos jours encore, l'âne est communément employé comme monture dans le Louristan. Derrière le personnage monté, qui doit être le chef, se tient un archer qui l'accompagne. Plus à droite, un homme saisit un prisonnier par les cheveux ; la nudité de ce dernier signale le vaincu qu'on va mettre à mort [1]. L'archer figuré sur la droite et tirant de l'arc, dans la pose agenouillée, paraît préposé à cette exécution.

L'abondance des fragments de plaque de ceinture dans les trouvailles du Louristan est typique ;

[1] La représentation du vaincu dépouillé de ses vêtements avant la mise à mort est attestée dès la plus haute époque, notamment à Tello, dans la stèle des Vautours, et dans la stèle n° 21 du *Catalogue* de Heuzey. Au Louristan, c'est le motif qui décore le passe-guide du Louvre ; cf. *Syria*, 1932, p. 228.

souvent on n'y relève aucun décor. Une plaque du Louristan récemment entrée au Louvre (fig. 4) offre le système de décor en quadrillé qui est fréquent en Occident. Le motif qui remplit chaque carré est une déformation d'un élément

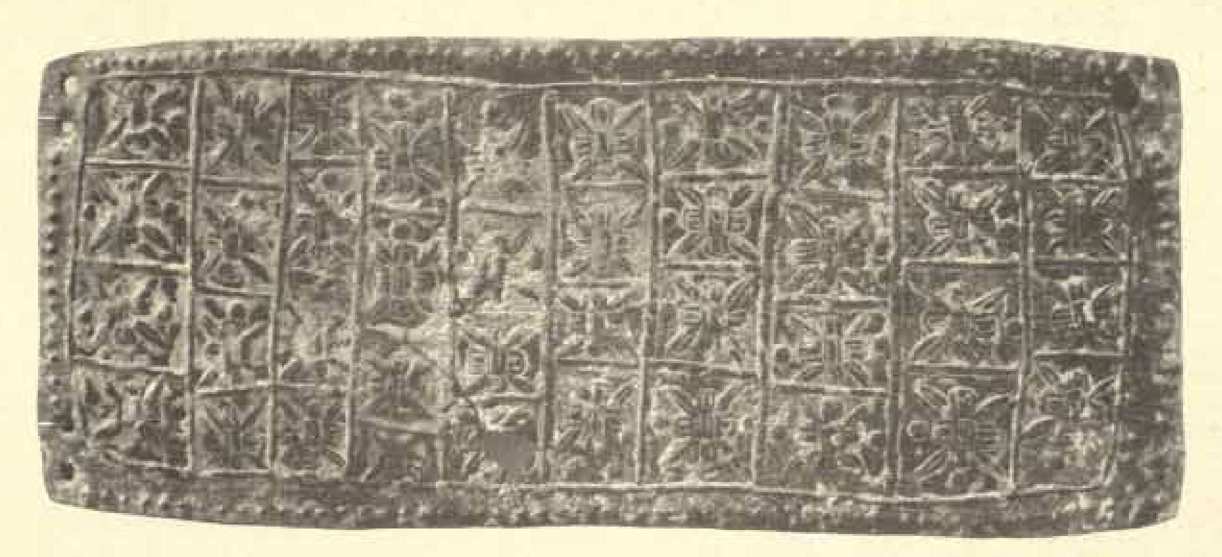
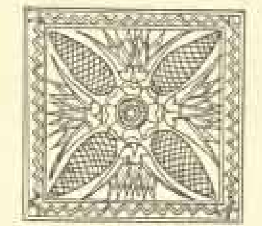


Fig. 4. — Plaque de ceinture en bronze du Louristan. Musée du Louvre.

décoratif assyrien — emprunté à l'Égypte — et constitué par quatre boutons de lotus qui enserrent des fleurs de lotus (fig. 5). Sur notre plaque du Louristan ces dernières se sont atrophiées ; mais la présence de deux globules en relief, correspondant aux rosaces placées dans le champ du décor assyrien (fig. 5 à droite), ne laissent aucun doute sur le rapprochement.



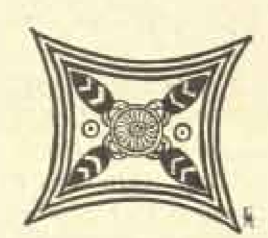


Fig. 5. — Motifs décoratifs assyriens.

Nous pouvons maintenant être plus affirmatif dans la comparaison avec les plaques de ceinture de Hallstatt. Dans le remarquable lot du musée de Haguenau publié par M. Claude F.-A. Schaeffer, nous trouvons la division du champ en carrés. Dans ces carrés apparait fréquemment l'homme à cheval et un décor qui pourrait dériver des quatre boutons de lotus remplissant les angles du carré, car ici aussi apparaissent les boules, mais à profusion, déri-

vées de rosaces [1]. Enfin, comme au Louristan, les bords de la ceinture sont décorés de petits cercles au repoussé, parfois avec point central.

Les archéologues n'ont pas encore suffisamment prêté attention à l'abondante documentation sortie des tombes du Louristan. Dans une étude pénétrante sur l'art nordsyrien-hittite, M. Viktor Christian, le savant professeur à l'Université de Vienne, écarte de ses comparaisons les bronzes du Louristan, sous le prétexte que la date n'en est pas fixée [2]. Cependant, dès 1931, dans l'Avant-propos à la belle publication de M. André Godard [3], j'ai indiqué les bases de cette datation. La comparaison de certains motifs du Louristan avec les bas-reliefs de Zendjirli et de Tell Halaf peut s'instituer avec d'autant plus de certitude que ces derniers appartiennent au IXe siècle avant notre ère, tout comme la nouvelle ceinture du Louvre.

On retrouve à Tell Halaf [4] le sphinx à tête humaine et coiffure pointue munie de cornes, avec mèches de cheveux hathoriques encadrant le visage, qui décore des plaques de mors dans le Louristan [5]. La seule différence est que, dans cette dernière région, le bouquetin ou l'antilope remplacent volontiers le corps de lion.

L'archer de la ceinture du Louvre, tirant un genou en terre, apparaît également à Tell Halaf [6] et à Zendjirli [7], et même, sur ce dernier site, l'archer est associé au cerf qui retourne la tête après avoir reçu une flèche dans le cou [8].

Le Maître des animaux sauvages, dérivé du type de Gilgamesh et peut-être mythiquement de Khoumbaba, est représenté dans la même pose, à demi age-

[1] Voir SCHAEFFER, *Les tertres funéraires préhistoriques dans la Forêt de Haguenau*, II. Les tumulus de l'âge du fer. Haguenau, 1930, p. 127, p. 145 (le décor est ici plus près du prototype), mais surtout les tableaux des pages 282-283 et aussi les planches IX et XXIV. Ces ceintures (*ibid*, p. 279) sont toutes de la deuxième moitié de Hallstatt et des débuts de la Tène I, donc elles ne remontent pas aussi haut que les ceintures du Louristan. Naturellement, elles se sont chargées de bien d'autres motifs que ceux relevés en Asie.

[2] V. CHRISTIAN, *Untersuchungen zur nordsyrish-hettitischen Kunst* dans *Archiv für Orientforschung*, IX, 1-2, 1933. Voir *Syria*, XV, 1934, p. 99.

[3] *Les Bronzes du Luristan*, Paris, Van Oest (Ars Asiatica), 1931.

[4] VON OPPENHEIM, *Tell Halaf*, pl. XXXV a, et *Syria*, XII, p. 93, fig. 5.

[5] *Syria*, XI, p. 254, fig. 14 et pl. XLII *ter*, 2.

[6] *Tell Halaf*, pl. XVIII a. Archer debout, au Musée du Louvre (don Von Oppenheim), dans CONTENAU, *Manuel d'archéol. orientale*, fig. 764.

[7] POTTIER, *L'art hittite*, I, fig. 72.

[8] *Ibid.*, fig. 68.

nouillé et tenant un animal dans chaque main, aussi bien à Karkémish [1] ou à Zendjirli [2] qu'au Louristan [3].

Il n'est pas jusqu'à la pose si particulière du coureur, un pied en avant et un genou plié, que l'on relève sur la plaque de ceinture du Louvre, qui ne se retrouve dans la Syrie du Nord, à Alep, sur un relief qui remonte précisément au IXe siècle avant notre ère [4].



Fig. 6. — Bronze du Louristan.

Ces analogies sont d'autant plus frappantes qu'elles apparaissent dans des techniques différentes, le bronze d'une part, la sculpture sur pierre de l'autre. Elles imposent comme source commune l'art babylonien, mais elles montrent aussi qu'il existait au IXe siècle avant notre ère des relations suivies entre le plateau iranien et le Nord de la Syrie, ce qui n'est pas surprenant puisque les Mitanniens, qui avaient dominé en ces régions au IIe millénaire, étaient des indo-iraniens. C'est le temps où les états secondaires Karkémish, Arpad, Alep, Zendjirli, Hamat, Damas, Jérusalem jouissaient d'une grande prospérité grâce à l'indépendance qu'ils avaient recouvrée, au Xe siècle, par suite de l'affaiblissement des grands empires voisins : Égypte, Assyrie et Babylonie.

Il est à supposer que les mêmes causes ont agi sur le plateau iranien [5]. L'art du bronze qui nous a été révélé dans cette région en ces cinq ou six dernières années dépend de la tradition babylonienne, mais il est marqué de

[1] *Carchemish*, pl. B 10 a et Pottier, fig. 20. Avec tête d'aigle, Pottier, fig. 37.

[2] Pottier, fig. 99 et 101.

[3] A. Godard, *L'art du Luristan*, pl. XLI, 168.

[4] *Syria*, XII, p. 25.

[5] Même prospérité du royaume d'Urartu avec le développement de l'industrie du bronze du IXe siècle au Ve siècle av. J.-C. ; cf. notre article *Tête de taureau en bronze d'époque achéménide*, dans *Bulletin des Musées*, 1933, p. 138.

plus en plus par l'influence assyrienne, sans cesser cependant d'être original grâce à la richesse de ses combinaisons.

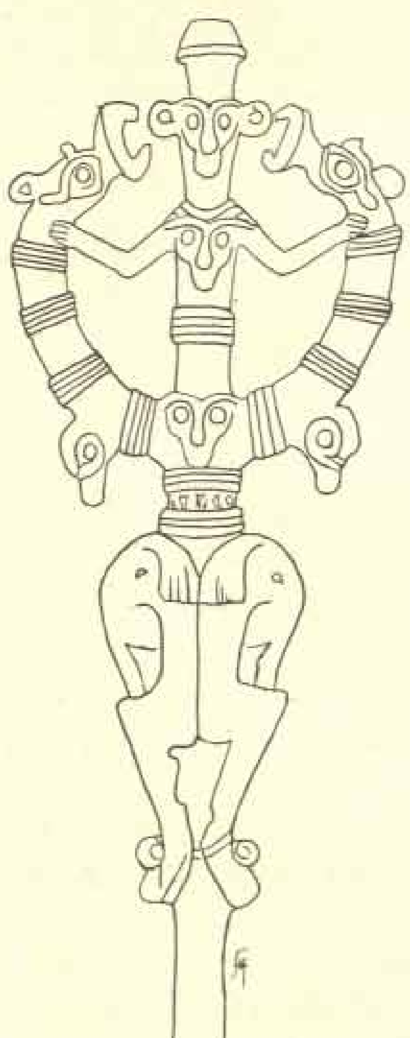


Fig. 7. — Bronze du Louristan. (Louvre.)

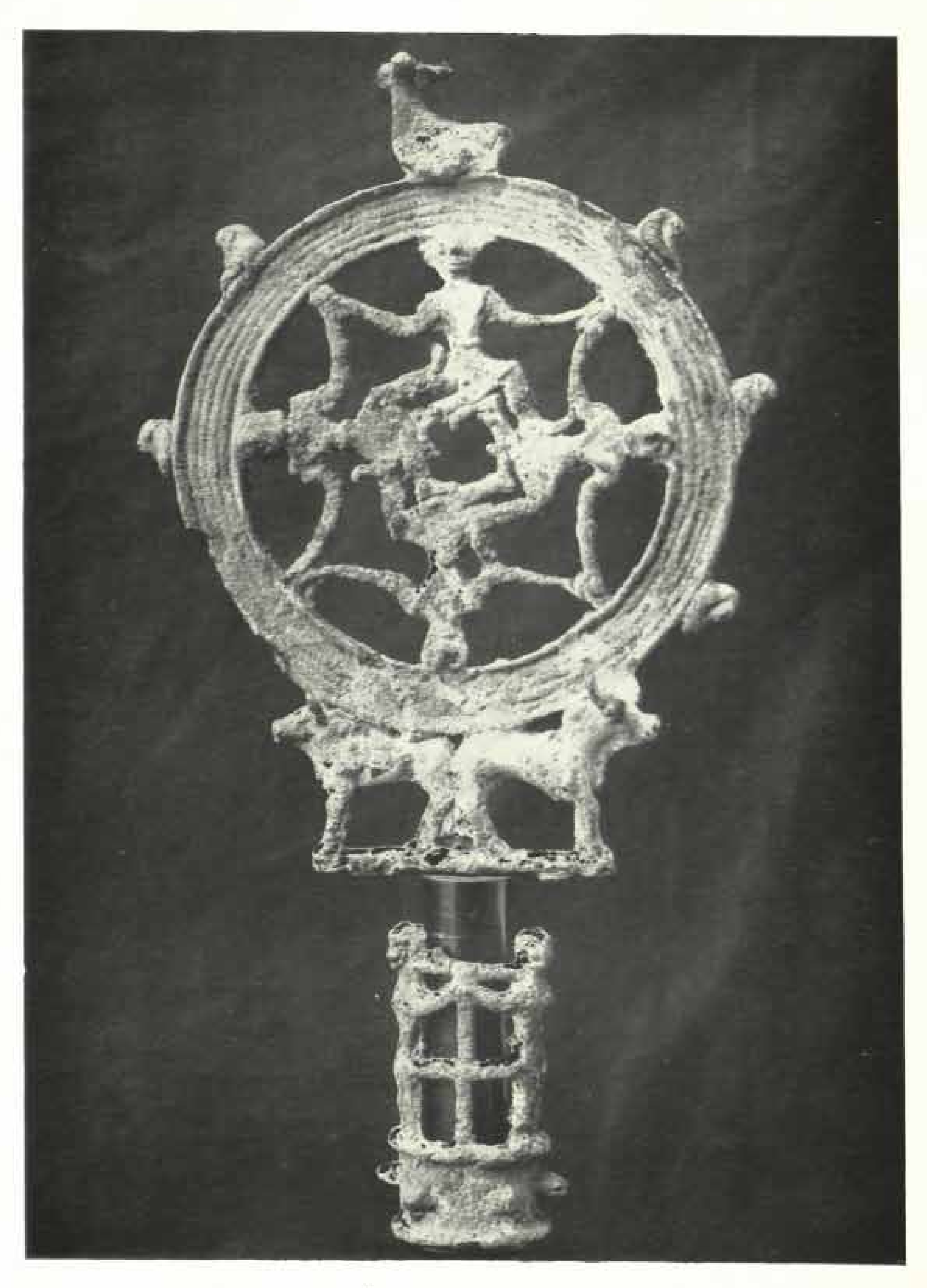
Un exemple typique d'influence assyrienne est fourni par les vases en forme de situle dont nous avons déjà parlé. Il faut y ajouter certaines enseignes religieuses. En Assyrie, celles-ci portent la représentation du dieu Assour ou un symbole divin. Dans le Louristan, la place d'Assour est tenue par le Maître des animaux sauvages, dérivé de Gilgamesh et possédant probablement une valeur solaire. On le voit aux prises soit avec deux lions, soit avec deux bouquetins, ou même avec les deux espèces d'animaux[1]. Parfois l'ensemble est enserré dans un cercle ou dans une armature rectangulaire.

Mais quelle que soit la forme adoptée, il est curieux que le héros tende à se dédoubler ou même à se répéter quatre fois. Sur l'exemplaire que nous reproduisons (fig. 6), et dont nous devons la connaissance à l'obligeance du professeur Arthur Upham Pope, le cercle qui limite l'ensemble est constitué par le corps stylisé de bouquetins. A l'intérieur, le Maître des animaux sauvages saisit de chaque main un lion par la patte et sur chacun de ces lions pose une tête humaine, réplique de notre héros. A l'opposé, c'est encore lui qui figure entre deux lions. La boucle que l'on voit sur la courte tige est un élément caractéristique de ces enseignes.

M. A. Godard a publié deux plaques ajourées rectangulaires[2] où notre per-

[1] C'est ce qu'on a appelé les idoles montées sur des sortes de bouteilles ; cf. *Syria*, XI, pl. XLII *quater* ; Godard, *op. cit.*, pl. L-LVIII.

[2] A. Godard, *Les Bronzes du Luristan*, pl. XXXVII, 158 et pl. XXXVIII, 159.



Enseigne religieuse.
(Musée du Louvre.)

sonnage est reproduit quatre fois. Sur l'une d'elles, un disque solaire est figuré dans chacun des angles.

Les quatre répliques de notre héros apparaissent encore, mais montées l'une au-dessus de l'autre, sur ces idoles complexes ayant une base en forme de bouteille, ce qui montre la grande unité de ces conceptions à travers un arrangement à première vue fantaisiste. L'exemplaire du Louvre que nous reproduisons (fig. 7) devait être complété par une épingle se terminant dans le haut avec une quatrième tête humaine.

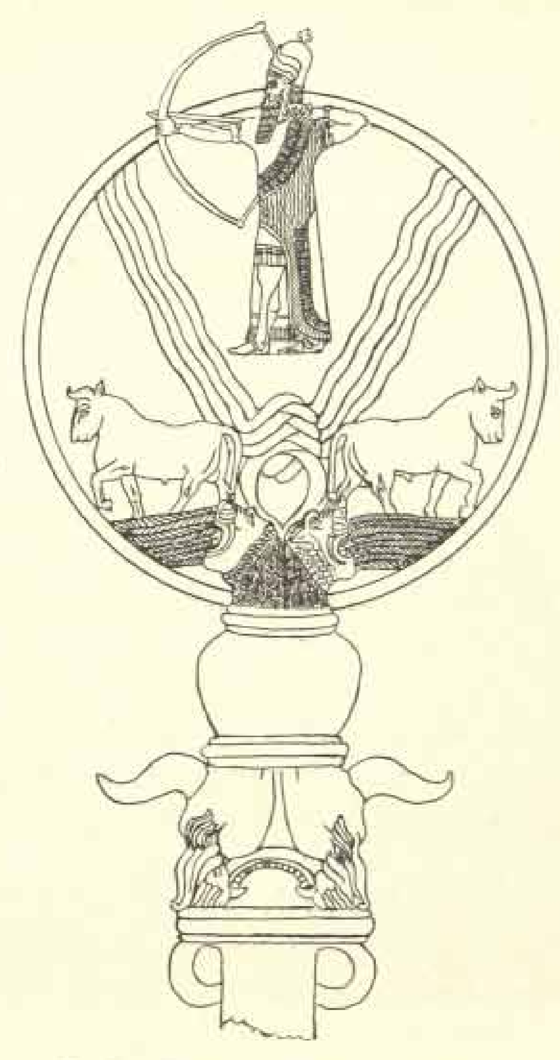


Fig. 8. — Enseigne assyrienne de Khorsabad.

En Assyrie, ces enseignes religieuses affectaient la forme circulaire ; elles allaient souvent par paire, une de chaque côté de l'autel. C'était le cas, croyons-nous, de deux pièces semblables, provenant de Perse et probablement, comme nous allons le voir, du Louristan, dont l'une est entrée au Louvre (pl. XXVI) en 1893 et l'autre dans la collection Sarre [1], à Berlin.

Quand M. Heuzey présenta la pièce du Louvre à l'Académie des Inscriptions [2], en 1895, on ignorait ce qu'on appelle aujourd'hui l'art du Lou-

[1] Sarre, *Altorient. Feldzeichen* dans *Beiträge z. alten Gesch.*, III, p. 353 et suiv. Catalogue de l'exposition persane de Londres : *Persian Art*, n° 24 A ; Sammlung F. u. M. Sarre, *Katalog der Ausstellung im Städelschen Kunstinstitut*, Francfort, 1932, pl. II, n° 92. Haut. : 0 m. 225. Je dois la communication de ce dernier catalogue à l'obligeance de M. Marcel Guérin.

[2] L. Heuzey, *Enseigne militaire perse*, dans *Comptes rendus Acad.*, 1895, p. 16 ; *Revue d'Assyriologie*, t. V (1902), p. 103 et suiv. Dans

ristan. Quelques pièces étaient sorties de cette région, mais, ayant cheminé par l'Anatolie, on les classait comme cappadociennes ou hittites. Certains les faisaient descendre jusqu'à l'époque parthe.

Il n'est donc pas surprenant que Léon Heuzey ait attribué l'enseigne du Louvre à une basse époque, croyant reconnaître dans les quatre figures se tenant par la main et pliant le genou, des imitations du type grec de la Gorgone. Sous le laconisme des comptes rendus on croit comprendre que Georges Perrot n'était pas de cet avis. Nous ne pouvons que souscrire à son opinion, car nos quatre personnages sont ceux que nous avons signalés ci-dessus dans les bronzes du Louristan. On remarquera qu'ils se tiennent par la main, comme le héros ou dieu de l'enseigne ci-dessus (fig. 6) saisit la patte des lions. Si l'on admet la nature solaire du personnage, il est vraisemblable que la représentation marque la course du soleil. Seulement, ici, l'influence assyrienne se fait nettement sentir, en ce qu'on a adopté le cercle exact et fermé des enseignes assyriennes.

La comparaison est particulièrement étroite avec un étendard du VIIe siècle (fig. 8) relevé par Botta à Khorsabad [1]. Le dispositif assyrien est semblable au bronze du Louristan décrit ci-dessus en ce sens que le dieu Assour tient la place du dieu solaire au type de Gilgamesh et que, dans l'une et l'autre pièces, on trouve les deux taureaux adossés. Cette enseigne assyrienne était installée sur le char royal ; elle est maintenue par un cordage à l'extrémité du timon [2] de façon que cette corde, le timon et la tige de l'enseigne constituent un triangle indéformable. Cependant cette enseigne n'est pas un simple ornement de char ; elle ne figure sur ce dernier que lorsque le roi a pris place dans son char ; elle marque la présence d'Assour auprès du roi, notamment dans la bataille ou à la chasse.

D'après cet ensemble de rapprochements on estimera sans doute que la date des bronzes du Louristan est fixée. L'intégration de ces monuments dans l'histoire de l'art oriental s'opère, en effet, tout naturellement et c'est là une vérification décisive de l'exactitude des dates proposées.

ce dernier article, L. Heuzey dit avoir eu connaissance de la venue en Europe d'une pièce semblable ; c'est évidemment celle de la collection Sarre. Il est donc vraisemblable que les deux pièces ont été trouvées en même temps et formaient la paire. Sur les enseignes, voir Rostovtzeff, *Iranians and Greeks*, pl. II.

(1) Botta, *Monuments de Ninive*, II, pl. CLVIII.

(2) *Ibid.*, I, pl. LVII.

Il restera à déterminer l'action que cet art, avec sa prédilection pour le décor animal et la richesse de ses combinaisons, a pu exercer sur les peuples environnants. Nous en laisserons le soin à de plus autorisés. On a déjà établi des relations entre le Louristan et la Chine [1]. Nous signalerons simplement que la tradition de l'art iranien, qui s'est perpétuée au temps des Séleucides et des Sassanides en se modernisant, a nettement suscité les scènes de chasse qui apparaissent sur les monuments chinois des époques Tsin et Han. Il suffit de considérer certaines tuiles chinoises [2] où se retrouvent le galop volant, l'arc du type sassanide identique à celui de la fresque de Doura (chasse à l'onagre) actuellement au Louvre, l'animal blessé d'une flèche et retournant la tête. De même sur certains bronzes chinois de l'exposition de l'Orangerie [3], les scènes de chasse paraissent d'une inspiration toute différente de celle qui développe, avec la maîtrise que l'on sait, le décor proprement chinois [4].

René Dussaud.

[1] W. Perceval Yetts, *Chinese Contact with Luristan Bronzes*, dans *The Burlington Magazine*, août 1931 ; A. Salmony, *Le macaron et l'anneau dans l'art chinois sur les pendentifs et les appliques*, dans *Revue des Arts asiatiques*, VIII, p. 182.

[2] Rostovtzeff, *L'art gréco-iranien*, dans *Revue des Arts asiat.*, 1933, pl. LXVI.

[3] *Revue des Arts asiat.*, VIII, III (1934), et Salles, *Catalogue*.

[4] C'est surtout manifeste sur le vase en bronze de la collection Siren que Vignier (*Revue des Arts asiat.*, VIII, pl. XLII, *a*) plaçait au début des Han, tandis que Salles donne de bonnes raisons pour remonter au IIIe siècle avant notre ère.

BIBLIOGRAPHIE

P. Delougaz. — I. **Plano-convex Bricks and the Methods of their employment.** — II. **The Treatment of Clay Tablets in the Field.** The Oriental Institute of the University of Chicago. Studies in Ancient Oriental Civilization, n° 7. Chicago, The University of Chicago Press, 1933.

M. P. Delougaz, qui a dirigé l'an dernier les travaux de l'Institut Oriental de Chicago à Khafaje, s'est particulièrement intéressé à l'étude des briques plano-convexes dont sont faits les bâtiments presque partout en pays de Sumer, depuis l'époque qui précède le début de la période historique (vers 3.000 avant notre ère), jusqu'à la dynastie d'Agadé (XXVIII^e siècle). Le fait que ces briques ont des mesures sensiblement constantes, en quelque point qu'on ait fait cette recherche, invite M. Delougaz à penser qu'elles utilisent le maximum de ce qu'une main peut saisir d'argile en une fois ; comme on tassait l'argile dans des moules fabriqués d'un simple rectangle de bois, la convexité de la surface représente le surplus de la poignée d'argile lorsque le travail est terminé. En effet, la brique, de plano-convexe, devient plate, lorsque ses dimensions s'accroissent.

Les briques plano-convexes sont utilisées, tantôt simplement séchées, tantôt cuites ; dans ce cas on les emploie, soit dans les constructions, où il faut lutter contre l'humidité, soit dans les assises inférieures et les colonnes, auxquelles il faut donner une plus grande résistance. Elles sont appareillées au moyen d'un mortier d'argile, de bitume ou de chaux.

Tantôt les briques sont posées à plat ; dans ce cas, la convexité est toujours en haut et elles sont placées en chicane, de façon à éviter des lignes de joints verticales. Tantôt elles sont placées sur la tranche et alors légèrement inclinées. Puisqu'il faut un appui à des briques placées dans cette position, les extrémités des murs, les ouvertures des portes seront faites de piles de briques posées à plat sur lesquelles s'appuieront les briques posées de chant ; lorsqu'un lit est terminé, l'artisan passe immédiatement au lit suivant, en appuyant forcément ses briques dans la direction opposée à celle du premier rang, d'où la disposition en « arête de poisson ». Cette technique se retrouve dans l'emploi de certaines pierres (calcaire et albâtre), et rappelle le remplissage au moyen de pierres peu régulières de l'intérieur des murailles, dont les parements sont au contraire soignés.

Les principaux bâtiments faits de bri-

ques plano-convexes sont ceux de Fara, la construction D de Khafaje, le palais sumérien du point A de Kish, la plate-forme d'El Obeid, les murs de l'enceinte ovale de Khafaje et la plate-forme qui y est renfermée. Dans ces constructions orientées par leurs angles, les angles sont peu droits ; c'est ainsi qu'à Khafaje, sur les trois enceintes consécutives, deux sont ovales, la troisième se compose de murs droits dont les angles reprennent la forme ovale. Comme cette forme ovale des enceintes est celle qui s'impose dans le cas d'une muraille défendant un terrain en colline, M. Delougaz en conclut que les Mésopotamiens qui ont utilisé les briques plano-convexes sont des nouveaux venus dans le pays (puisque, auparavant, on utilisait en Sumer les briques plates, à Warka par exemple), qu'ils viennent d'un pays fortement ondulé (en raison de la forme de l'enceinte) et que la pierre était utilisée dans ce pays (en raison de la simulation d'un mur rempli de pierraille). Ces conclusions très ingénieuses, mais un peu hypothétiques, sont complétées par l'étude d'un fragment de vase en stéatite du Louvre (G. Cros, *Nouvelles fouilles de Tello*, p. 41) représentant une habitation ; M. Delougaz y retrouve la disposition des murailles à piles verticales reliées par des panneaux où les briques sont disposées en arête de poisson, tandis qu'on y voit généralement la représentation d'une architecture en bois.

La seconde partie de la brochure est consacrée au traitement à faire subir aux tablettes cunéiformes sur place, lorsqu'on les découvre, et qu'elles sont en argile simplement séchée. Lorsque les tablettes se présentent adhérentes à une gangue de terre, il y a avantage à conserver cette gangue, et si elle a tendance à se désagréger, à la durcir en faisant couler sur elle de la paraffine. Les tablettes une fois sèches seront mises dans du sable bien pur, enfermées dans des pots et placées dans un four que décrit M. Delougaz. La particularité de ce four est d'utiliser le naphte brut ; l'admission d'eau goutte à goutte sur la plaque de chauffe, détermine de petites explosions qui divisent le pétrole en particules extrêmement ténues, ce qui augmente la chaleur du four et permet de la régler pour qu'elle soit progressive.

Le refroidissement devra être très lent. M. Delougaz conseille, lorsque la cuisson est terminée, la consolidation sur place des fragments, au moyen d'une solution de celluloïd.

M. Rutten.

Albrecht Götze. **Kleinasien.** — Arthur Christensen. **Die Iranier** (*Handbuch der Altertumswissenschaft* d'Iwan von Müller et Walter Otto). Un vol. in-8° de xviii et 321 pages, et 20 planches. Munich, C. H. Beck, 1933.

Nous regrettons de ne pouvoir donner un compte rendu de l'ouvrage de notre excellent collaborateur, le docteur St. Przeworski, *Dzieje i Kultura Azji Mniejszej do Podhoju Perskiego* (Histoire et Civilisation de l'Asie Mineure jusqu'à la conquête perse) paru en 1932 ; mais voici une publication plus accessible. Elle se recommande d'elle-même par le nom de ses auteurs.

La Mésopotamie, et plus encore l'Égypte, offrent des civilisations aux traits continus, parce que ces pays assimilent vite les groupes étrangers qui s'y installent. Il en va tout autrement en Asie Mineure où

l'histoire enregistre de fréquentes régressions et un développement heurté. M. Götze l'explique par le va-et-vient des invasions ou influences qui, tantôt partent de l'Ouest (Europe), tantôt de l'Est (Mésopotamie et Iran).

La première invasion venue d'Europe apporte la civilisation troyenne qui, de l'Hellespont, se répand sur l'Ouest de l'Anatolie et atteint même Chypre. Un courant contraire se fait sentir avec l'influence mésopotamienne au temps de la dynastie d'Agadé que M. G. fixe vers 2500. A ce moment, un vaste empire règne du golfe Persique jusqu'en Asie Mineure, qui favorise le commerce et possède dans l'écriture cunéiforme un instrument de civilisation singulièrement actif : l'histoire des colonies commerçantes de Cappadoce est là pour l'attester.

Une deuxième invasion venue d'Europe, vers le début du II^e millénaire, ouvre une nouvelle période qui amène la chute de Troie II et la ruine des colonies commerçantes assyriennes de Cappadoce. Peut-être détermine-t-elle la constitution de l'empire hittite qui jette son plus vif éclat de 1400 à 1200. D'autre part, les Khurrites-Mitanniens, venus de l'Est, s'installent dans le Nord de la Mésopotamie.

Une catastrophe met fin à cette prospérité : c'est l'invasion égéenne dite « des peuples de la mer ». Il ne subsistera plus de royaumes hittites que dans la Syrie du Nord; mais, comme le remarque le savant historien, la civilisation de ces royaumes hittites tardifs repose beaucoup plus sur la civilisation mésopotamienne et mitannienne que sur l'anatolienne.

La civilisation khurrite fleurit à nouveau autour du lac de Van, dans le royaume d'Urartu qui, dans la première moitié du I^er millénaire avant J.-C., constitue la puissance rivale de l'Assyrie. En Asie Mineure occidentale, les envahisseurs organisent le royaume phrygien, tandis que les autochtones développent le royaume lydien.

Le dernier mouvement d'Ouest en Est étudié ici, correspond à l'hellénisation des côtes à laquelle s'opposera l'expansion iranienne menée par les Achéménides.

Sauf pour le dernier épisode, toute cette histoire est entièrement renouvelée par les textes découverts non seulement en Mésopotamie et en Égypte (tablettes d'el-Amarna), mais en Asie Mineure, avec les tablettes de Boghaz-Keui (archives hittites) et celles de Kultépé, près Césarée de Cappadoce (tablettes en vieil assyrien dites cappadociennes). La familiarité de M. Götze avec ces textes lui a permis de tracer des diverses civilisations anatoliennes un tableau d'une remarquable précision. On lira avec un intérêt particulier la page (p. 172) concernant les Achéens et le pays d'Aḫḫijawa. M. Götze ne partage pas le scepticisme de MM. Sommer et Friedrich ; d'après lui, le pays d'Aḫḫijawa, que le roi de Ḫatti ne connaît que par l'intermédiaire du pays d'Arzawa, est bien peuplé d'Achéens, mais situé en Asie Mineure, probablement en Troade.

M. A. Christensen résume ce que l'on sait de plus certain sur la civilisation iranienne. Il est fort prudent dans les combinaisons auxquelles on a voulu soumettre les renseignements anciens sur la religion iranienne, notamment en les adaptant au parsisme tardif. La civilisation perse des Achéménides est un com-

plexe d'éléments iraniens et étrangers, qui s'est répandu dans cet immense empire. Tout cela est fort bien exposé ; mais on peut regretter, comme M. Pottier l'observait déjà pour l'ouvrage de feu Clément Huart, que la civilisation élamite n'ait pas été l'objet d'un paragraphe.

R. D.

Hans Bauer. — **Das Alphabet von Ras Schamra.** Seine Entzifferung und seine Gestalt. Un vol. in-8° de 76 pages. Halle a. Saale, Max Niemeyer, 1932.

Hans Bauer. — **Die Gottheiten von Ras Schamra**, dans *Zeitschrift für die alttestam. Wissenschaft*, 1933, p. 81-101.

La première de ces deux importantes contributions constitue une suite à la publication de 1930, *Entzifferung der Keilschrifttafeln von Ras Schamra*, en ce qu'elle rectifie ou précise la valeur des caractères de l'alphabet de Ras-Shamra. Toutefois, dans le tableau de la page 1, il y a encore deux signes, les n°s 22 et 24 non identifiés.

Des trois *aleph*, qui sont une des curiosités de cet alphabet, le premier paraît s'attacher de préférence la voyelle *a* et le deuxième la voyelle *é* (1). Quant au troisième *aleph*, M. Bauer signale qu'il porte dans quelques cas certains la voyelle *u*, sans cependant qu'on puisse assurer qu'il en est toujours ainsi. Si, comme le croit M. J. Friedrich (2), la règle pouvait être étendue, on aurait là une indication précieuse touchant la vocalisation.

(1) Ces rapprochements sont déjà proposés dans *Entzifferung*, p. 12.

(2) *Zeitschrift für Assyr.*, N. F. t. VII, p. 305 et suiv.

A vrai dire, il se peut que telle ait été au début l'intention de l'inventeur ; mais l'application s'est révélée malaisée, car le même troisième *aleph* sert à rendre *u* de *Ugarit* et *i* de *Ishkhara*. Même certains scribes paraissent avoir adopté comme *mater lectionis* la lettre *h* pour le son *é* et le *'ain* pour le son *u*. Plus obscure encore est la présence de deux *samek* qui alternent sans raison apparente dans les mêmes mots (voir p. 33). Il est méritoire de chercher à dégager des règles phonétiques précises dans l'écriture de Ras-Shamra, mais les scribes ne s'y sont pas toujours soumis.

Trois appendices complètent ce travail où abondent les précieuses indications de détail. Le premier fournit les dates successives des essais de déchiffrement et des progrès faits dans la lecture. Sauf sur des points de détail, comme la valeur respective des signes *sin* et *shin*, l'accord est maintenant établi (1).

Le deuxième appendice offre une revision des textes de Ras-Shamra 1929 avec d'utiles remarques, notamment sur le n° 2 qui, depuis, a fait l'objet d'une étude de M. B. Hrozný (2), sur le n° 4 élucidé par le même savant (3). On sait que M. Dhorme a, le premier, donné une traduction de ces textes de 1929 (4).

Dans le troisième appendice, M. H. Bauer signale les particularités de la langue de Ras-Shamra : pas d'article, le causatif formé avec *sh*, l'usage de l'aoriste comme temps employé pour le récit

(1) Pour plus de détail nous renvoyons au compte rendu ci-après sur J. Friedrich.

(2) *Les Ioniens à Ras-Shamra*, dans *Archiv Orientální*, IV (1932), p. 169-178.

(3) *Ibid.*, IV, p. 118 et suiv.

(4) *Revue biblique*, janvier 1931, p. 32-56.

avec ou sans *vav*, le passage de *ṭ* à *t*, de *ṣ* à *s*, de *q* à *k* [1], de *'ain* à *aleph*, ce qui entraîne par exemple : Ba'al > Bâl > Bôl.

Ce processus expliquerait donc le dieu palmyrénien Bôl comme un emprunt au cananéen, de même que Bêl l'est à l'accadien. Mais ce qui est possible pour un nom propre ne peut valoir comme règle habituelle, c'est-à-dire qu'il faut éviter de généraliser. Ainsi nous ne suivons pas M. Bauer lorsqu'il explique (OLZ, 1934, 242) le terme *pl* par *p'l*; nous pensons qu'il s'agit d'un impératif d'une racine correspondant à l'arabe *falay* « chercher, scruter » et nous comprenons I AB, III-IV, 25 et s. : « Inspecte les sources des champs (où) il (*i. e.* Aleyan Ba'al) reste ! Scrute les sources des champs (où) El fait demeurer Ba'al des sources profondes ! Où est Aleyan Ba'al, où est Zeboul, le Ba'al de la terre ? »

Dans la seconde des publications que nous annonçons, le savant professeur de Halle passe en revue les dieux du panthéon de Ras-Shamra d'après les textes de 1929 et les deux poèmes de Aleyan Ba'al publiés par M. Virolleaud dans *Syria* 1931 et 1932. On a coutume de désigner ces derniers sous les sigles I AB et II AB [2]. On trouvera là nombre d'observations judicieuses. Cependant nous ne pensons pas qu'on puisse identifier *Ltpn* et le dieu El. L'identification de Aleyan Ba'al et de Ba'al paraît devoir être confirmée par la prochaine publication, par M. Virolleaud, d'un nouveau fragment de I AB. Par contre, on ne doit pas confondre Aleyan et 'Elioun (par généralisation abusive du passage de *'ain* à *alef*), l'Elioun de Philon de Byblos, car ce rapprochement ne cadre pas avec la généalogie divine reconservée par Philon. M. H. Bauer incline à reconnaître dans le *Yav* des tablettes de Ras-Shamra une divinité entièrement distincte de Yahvé.

Après ces deux travaux le savant sémitisant a donné dans *OLZ* d'avril 1934, 205 et 238-247, deux importantes recensions sur les publications concernant Ras-Shamra.

R. D.

(1) D'après cela nous lirions sur l'étiquette A, ci-dessus p. 134 : *kšt* pour *qšt*, « dix arcs ».

(2) Ces abréviations sont à conserver sous cette forme, parce que M. Virolleaud doit publier d'autres fragments du cycle AB (Aleyan Ba'al), qui seront numérotés à la suite.

Johannes Friedrich. — **Ras Schamra.** Ein Ueberblick über Funde und Forschungen (*Der Alte Orient*, 33, 1/2). Une broch. in-8° de 38 pages et 8 planches. Leipzig, Hinrichs, 1933.

L'auteur, qui a suivi de près les publications concernant les découvertes de MM. Schaeffer et Chenet à Ras-Shamra [1], donne ici un bref, mais bon exposé des questions soulevées par ces heureuses trouvailles. C'est d'abord un résumé des quatre premières campagnes. Puis il examine les textes babyloniens de Ras-Shamra publiés par M. Thureau-Dangin et deux fragments de lettres du type d'el-Amarna publiés par M. Virolleaud. Il regrette que n'ait pas encore été publiée la lettre plus complète trouvée en 1932 et émanant d'un roi Niqmeaz : on peut en attendre des lumières non seulement sur

(1) *OLZ*, 1931, col. 714-719 et 1933, col. 738-742 ; *Archiv für Orientforschung*, VIII (1933), p. 239-242 ; *Zeitschrift für Assyriologie*, t. XLI, p. 305-313.

le nom que portait Ras-Shamra dans l'antiquité, mais aussi sur les questions soulevées récemment par M. B. Hrozný à propos du texte n° 2 de Ras-Schamra, 1929, dans *Archiv Orientální*, IV, p. 169-178. Il est à présumer — et nous aurions aimé avoir l'opinion de l'auteur à ce sujet — que ce roi d'Ugarit, Niqmeaz (Niqmad du n° 2 de Ras-Shamra 1929), s'empara de Ras-Shamra alors aux mains d'un certain Ibirra ; au cours de sa domination il aurait constitué une bibliothèque composée des grandes tablettes, soit babyloniennes, soit en écriture alphabétique, comme l'attestent divers colophons.

M. Friedrich aborde ensuite l'alphabet cunéiforme de Ras-Shamra. Ses considérations phonétiques sont fort intéressantes, notamment en ce qui concerne le son *s*. Il est d'accord avec M. Bauer pour déclarer que l'alphabet de Ras-Schamra ne distingue pas entre *š* et *ś* du sémitique primitif, l'un et l'autre sont rendus par *š*, c'est-à-dire (M. Virolleaud préfère transcrire *ś*). Par contre, les sons *š* et *ṯ* du sémitique primitif, rendus tous deux par *š* en hébreu, sont ici distingués : le premier rendu par , *š*, le second par que M. Fr. rend par *š* (ث), M. Virolleaud par *š* et M. Dhorme par *ś*. Mais ce tableau n'est pas complet, il n'est pas tenu compte de rendu par *ś* (Virolleaud et Ginsberg) ou par $\check{s}_2$ (Dhorme). D'autre part, le 29e signe du tableau de M. Friedrich est certainement *ġ*, comme l'a montré M. Virolleaud, rendant aussi bien le *ghain* que le *'ain*.

L'historique du déchiffrement est en progrès sur celui que M. Friedrich a donné dans *Orientalistische Literaturzeitung*, de décembre 1933, col. 738 et suiv., mais on peut être encore plus précis. Il eût fallu notamment signaler que M. Virolleaud, ayant travaillé indépendamment de M. Dhorme et parallèlement à lui, était arrivé aux mêmes résultats, ce qu'établissent ses communications des 3 et 24 octobre 1930 (1).

Nous avons été le premier à signaler la grande importance des tentatives de M. Hans Bauer, et à reconnaître qu'il avait mis le problème dans la bonne voie (2), alors que tant de nos confrères manifestaient un parfait scepticisme. Une mise au point était évidemment nécessaire et M. Bauer en avait prévenu lui-même ; mais certaine découverte comme le nom de *'Aštrt* autorisait tous les espoirs. De fait, le savant professeur de Halle devait être amené à enregistrer les progrès dus à MM. Dhorme et Virolleaud en changeant la valeur de dix lettres (3) et en ajoutant cinq valeurs nouvelles. L'erreur ayant porté sur quinze caractères dans un alphabet de vingt-neuf lettres, toute lecture suivie en avait été empêchée, ce qui avait suscité les graves réserves de M. Friedrich dans son compte rendu de 1931.

En signalant le progrès décisif dû à l'heureuse intuition de M. H. Bauer, nous avons même dépassé sa pensée, car nous avancions que le dialecte ainsi découvert avait été parlé par des Phéniciens. Les réserves faites sur ce dernier point par

(1) Voir *Comptes rendus Acad. des Inscript.*, 1930, p. 276 et 301.

(2) *Comptes rendus Acad.*, 1930, p. 130 (23 mai 1930) et *Syria*, XI (1930), p. 200-202.

(3) H. Bauer, *Das Alphabet von Ras Schamra*, p. 57.

M. Hans Bauer lui-même, par M. Cantineau [1] et par M. Friedrich ne peuvent l'emporter sur les conclusions tirées des grands faits de civilisation révélés par les tablettes de Ras-Shamra, notamment les faits religieux [2]. Qu'on désigne cette langue comme du proto-phénicien, si l'on veut, mais on ne peut écarter les Phéniciens de son usage. Il est absolument erroné de qualifier ce dialecte de *safonisch* (Ṣaphon), comme le propose M. Bauer, ou d'*ugaritisch* (Ras-Shamra) avec M. Friedrich, car cette langue n'est nullement propre à la région de Ras-Shamra ; elle est originaire de la Syrie méridionale ainsi que ses affinités avec l'arabe [3] suffiraient à l'indiquer. D'ailleurs, la nature cananéenne de ce dialecte nous paraît démontrée par M. Bauer lui-même lorsqu'il relève que les transcriptions d'anciens vocables ou toponymes cananéens par les scribes égyptiens, étaient affectées des mêmes caractéristiques qui signalent l'alphabet de Ras-Shamra, notamment la distinction du ḥ et du ḫ [4].

Dans sa brochure, M. Friedrich ne manque pas de signaler qu'à côté des langues sémitiques, on écrivait encore à Ras-Shamra le subaréen ou langue du Mitanni. C'est ce qu'a révélé M. Thureau-Dangin dans sa magistrale étude des syllabaires babyloniens-subaréens [5], et ce

[1] *Syria*, 1932, p. 164-170.

[2] Voir *Revue de l'Histoire des Religions*, 1931, II, p. 353-408 ; 1932, I, p. 245-302 ; 1933, II, p. 5-49.

[3] Attestées par les particularités de l'alphabet et le vocabulaire ; voir H. Bauer, *op. cit.*, p. 69-70.

[4] H. Bauer, *Das Alphabet von Ras Schamra*, p. 24, note 3.

[5] *Syria*, 1931, p. 249-266.

que M. Hrozný a confirmé en reprenant le n° 4 de Ras-Shamra 1929 [1].

M. Friedrich termine son intéressant exposé en fournissant des exemples des textes alphabétiques de Ras-Shamra et quelques indications sur les divinités dont on ne peut contester le caractère phénicien.

R. D.

F.-M. Abel. — **Géographie de la Palestine**, tome I, *Géographie physique et historique*. Un vol. in-8° de xxv-515 pages avec 16 figures dans le texte, 17 planches et 12 cartes, Paris, Gabalda, 1933. Prix : **100** fr.

Le R. P. Abel à qui l'on doit l'excellente description de la Palestine dans la collection des *Guides bleus* (Hachette), a entrepris de donner une *Géographie de la Palestine* en deux volumes. Le tome I se divise en deux parties : la première, consacrée à la géographie physique, la seconde à la géographie historique. Le tome II traitera de la géographie politique et des villes.

Très justement le savant auteur ne s'est pas privé de quelques incursions dans les domaines limitrophes ; on s'en représentera mieux la position de la Palestine. En traitant du relief actuel et des causes qui l'ont déterminé, le P. Abel a suivi les travaux de Blanckenhorn, de Blake et de Picard. Il semble avoir eu connaissance un peu tardivement de la synthèse de Dubertret, *La géologie et les mines de la France d'outre-mer*, qui n'a paru, en effet, qu'en 1932 ; il s'y réfère cependant, dans les notes, comme à un correctif utile aux

[1] *Archiv Orientální*, IV, p. 118-129 (langue khurrite).

travaux qui traitent des phénomènes géologiques « avec une précision excessive ».

Les questions touchant le climat peuvent avoir une grande importance historique. Les observations météorologiques attestent des variations de pluviosité considérable d'une année à l'autre. Cette particularité a dû toujours exister, donc de tout temps il y a eu des années de sécheresse, autrement dit de famine. Mais les textes ne suffisent pas à établir que « le climat n'a pas changé en Palestine au cours des temps historiques » (p. 134). Nous percevons maintenant une période, III[e] et II[e] millénaires avant notre ère, où le sud de la Palestine était moins aride, non seulement que de nos jours — où le désert gagne encore de génération en génération, — mais même qu'à l'époque romaine où, par le fait des aménagements, les régions méridionales étaient beaucoup plus habitées. C'eût été le cas d'examiner si cette modification dans la pluviosité est due simplement à l'industrie humaine ou si elle en est indépendante et dans quelle mesure.

La géographie historique n'est pas traitée avec moins de soin, chaque chapitre étant accompagné d'une utile bibliographie. Ici aussi des renseignements sont donnés sur les pays limitrophes. On y étudie les limites et les noms de la Palestine, les montagnes historiques, les vallées, plaines et déserts historiques, enfin l'hydrographie dans l'histoire.

On ne peut noter que des points de détail. Ainsi l'auteur a parfaitement raison d'entendre sous le nom d'*Aram-Naharaïm* (Neharina) la contrée comprise entre Tigre et Euphrate. C'est un exemple entre tous des bouleversements fâcheux que les savants ont introduits dans la géographie traditionnelle. En ce qui concerne le Neharina, la stèle de Napata vient d'en rétablir la définition exacte en identifiant ce pays avec le Mitanni.

Au sujet du primitif habitat des Phéniciens, le P. Abel n'a pu utiliser le dernier texte de Ras-Shamra publié par M. Virolleaud, qui permet de régler la question, conformément à Hérodote et selon l'avis de Victor Bérard qui interprétaient la mer Érythrée par la mer Rouge. Toutefois, l'identification ethnique proposée par le regretté savant entre *Phoinix* et *Edom* n'est pas tenable ; les textes de Ras-Shamra le montreront.

Nous ne pensons pas que les *Kerétim* bibliques aient rien à faire avec les Crétois, ni que Marnas soit un Zeus Crétagénès. Tout cela vaut l'identification que Tacite établit entre Ida et Judaei.

A propos des anciens peuples de Palestine, il eût fallu appuyer les traditions sur les 'Anaqim, conservées par l'A. T., de la mention de ce peuple découverte par Sethe dans les textes d'exécration égyptiens remontant vers 2000 avant notre ère[1]. Du point de vue critique cette réintégration d'un peuple biffé de l'histoire par les historiens modernes est fort importante.

Nous ne partageons pas l'opinion de M. Eissfeldt au sujet de l'identité de Ṣaphon avec le Casius ; la conjecture est ingénieuse et fort habilement présentée, mais elle ne nous paraît avoir aucun

[1] Voir *Syria*, VIII, p. 218-220. En essayant de compléter les identifications de M. Sethe nous avons proposé de reconnaître la mention des Amorrhéens, *ibid.*, p. 221-223. Les objections de M. Alt, *Zeitschrift für die alttest. Wissenschaft*, 1928, ne nous ont pas convaincu.

appui dans les textes; aussi les conséquences que le savant sémitisant en a tirées nous semblent-elles inacceptables.

La valeur de cet ouvrage ne consiste pas seulement dans une connaissance approfondie de toute la documentation, mais aussi dans une expérience peut-être unique du terrain. Une exacte transcription des noms de lieux, des cartes évocatrices et des vues typiques achèvent de définir le caractère scientifique et pratique de ce premier volume. R. D.

Erich F. Schmidt. — **The Alishar Hüyük.** Seasons of 1928, and 1929. Part II (Researches in Anatolia, de l'Université de Chicago, V). In-4° de XVII et 148 pages avec 198 figures, un frontispice et 11 planches. Chicago, University of Chicago Press, 1933.

On décrit ici les trouvailles faites dans les strates V (la note 1 de la page 1 abaisse le point de départ de ce strate un peu après le début du Ier millénaire), VI (époque hellénistique et romaine) et VII (époque musulmane). La ville du strate V était fortement fortifiée, mais ce devait être surtout un poste militaire, car les trouvailles ont été assez pauvres. Tout ce matériel archéologique est soigneusement classé et abondamment illustré. M. W. M. Krogman a consacré une étude attentive aux crânes mis au jour.

R. D.

Joseph Mattern. — **A travers les villes mortes de Haute Syrie.** (Mélanges de l'Université Saint-Joseph, XVII, 1). Un vol. in-4°, de 175 pages, avec 36 figures et 48 planches. Beyrouth, Imprimerie Catholique, 1933.

L'auteur n'a pas seulement voulu mettre à la portée du grand public les résultats des travaux du vicomte (marquis) de Vogüé et de l'Université de Princeton (H. C. Butler), il a apporté sous forme de notes de voyage sa contribution personnelle à l'étude de monuments qui constituent un ensemble unique du IVe au VIIe siècle, situé entre les villes d'Antioche, Apamée, Chalcis (Qinnesrin) et Alep.

N'est-il pas surprenant de trouver encore à Djeradé, au Nord de Ma'arrat en-No'man, une tour, de 18 mètres de haut avec une partie de sa corniche de couronnement et, au cinquième étage — il y en a six en tout — une véritable échauguette[1]? Ne trouve-t-on pas au VIe siècle, à Rouweiḥa, dans l'église dite de Bizzos, l'arc en fer à cheval? Le P. Mattern nous dit (p. 21) que les Arabes l'ont ensuite emprunté aux Syriens. Il est plus probable qu'Arabes et Syriens l'ont emprunté chacun de leur côté aux Sassanides qui en ont fait un grand usage. Parmi les raretés architectoniques, il faut encore citer la tombe de Bizzos, fils de Pardos, avec sa coupole hémisphérique sur plan carré.

Dans la région de Qal'at Sem'an, le P. Mattern a retrouvé à Kefar Derian la colonne du stylite Jean, cité dans un manuscrit syriaque.

L'illustration de ce volume est abondante et l'on appréciera les vues prises d'avion, par le 39e régiment d'aviation. Ainsi la vue perpendiculaire de Qal'at Sem'an confirme le gauchissement de l'aile orientale de la basilique de Saint-Siméon qu'avait remarqué Butler.

R. D.

[1] Voir deux échauguettes cylindriques, p. 50, à Khirbet Ḥass et à Tell'Aqibrin.

THOMAS WHITTEMORE. — **The Mosaïcs of St. Sophia at Istanbul.** Preliminary report on the first year's work, 1931-1932. The Mosaïcs of the Narthex. Un vol. in-4° de 27 pages et 21 planches. Paris, The Byzantine Institute, 1933.

Avec l'autorisation du Gouvernement turc, le « Byzantine Institute of America » entreprit, en 1931, l'étude et la remise au jour des mosaïques de Sainte-Sophie à Istanbul. M. Thomas Whittemore rend compte du travail accompli dans le narthex, divisé en neuf travées surmontées de coupoles. De chaque côté du grand portail central, quatre ouvertures donnent accès à la mosquée. Une frise en stuc couronne le revêtement de marbre des parois et le sépare des mosaïques des coupoles.

En 1847, le Sultan Abdul Medjid avait chargé les frères Fossati de la réparation et de la conservation des mosaïques de Sainte-Sophie. Sous leur surveillance, on coula du plâtre dans les parties désagrégées afin de remplir les trous et de consolider les smalts restés en place. Après ce travail, les Fossati firent disparaître sous une couche de peinture une grande partie des mosaïques. Leur mise au jour vient d'être accomplie par un simple moyen mécanique. Avec un petit ciseau d'acier, la peinture fut soigneusement écaillée, smalt par smalt.

Les thèmes de décoration géométrique des mosaïques du narthex se retrouvent dans les sculptures de l'intérieur de l'édifice. M. Whittemore en conclut qu'elles sont contemporaines de la construction de Sainte-Sophie, sous le règne de Justinien (532). Les huit croix en mosaïque multicolore sur fond or, qui épousent la forme de huit des coupoles du narthex, reproduisent la croix byzantine dont les extrémités sont en ovale. On la retrouve sur des chapiteaux, à la clef de voûte de chaque travée et sur les monnaies de Justinien.

La mosaïque de la coupole centrale est probablement du IX^e siècle. Au centre, le Christ nimbé assis sur un trône ; sa main droite lève deux doigts pour bénir et sa main gauche est appuyée sur un livre ouvert. On y lit en grec : « La Paix soit avec vous. Je suis la lumière du monde. » A la droite du Christ, un empereur agenouillé. A gauche du trône, un médaillon contient le buste d'une femme voilée de bleu. Dans le médaillon de droite est le buste d'un ange ailé tenant une baguette. Le Christ est vêtu du « chitôn » et de l' « himation ». D'après les monnaies du IXe siècle, l'auteur croit pouvoir identifier l'adorant à Léon VI (886-912), et l'ivoire de Berlin appuie sa thèse. Les personnages des médaillons sont probablement les protecteurs de Léon VI, c'est-à-dire la Mère de Dieu et l'archange Gabriel. Les mosaïques sont l'œuvre d'artistes de la métropole. Ainsi le contraste entre les croix du VIe siècle et la représentation du Christ du IXe siècle s'explique aisément. Au VIe siècle, l'art byzantin était sous l'influence antique et orientale, tandis qu'au IXe siècle, la Renaissance due à la réaction contre les iconoclastes remit en honneur le style classique et traditionnel. Outre l'or et l'argent, une cinquantaine de teintes étaient utilisées par les mosaïstes.

Les planches nous montrent la beauté et l'intérêt des mosaïques du narthex. Il est très heureux que la peinture qui les cachait ait été habilement enlevée. Grâce

à ce travail, elles apparaissent aujourd'hui dans leur éclat, nettoyées et consolidées.

M. D. B.

J. Sauvaget. — **Les Perles choisies d'Ibn ach-Chihna.** Matériaux pour service à l'histoire de la ville d'Alep, t. I (Mémoires de l'Institut français de Damas). Un vol. in-8° de XV et 223 pages. Beyrouth, 1933.

Trop modestement l'auteur déclare que la traduction qu'il donne du compilateur Ibn ach-Chihna « est destinée à perdre la plus grande partie de sa valeur lorsque sa source principale — la description d'Alep d'Ibn Chaddad [1] — aura été éditée », car ses propres notes constituent l'intérêt de cette publication. Les renseignements réunis dans le texte arabe sur les remparts d'Alep, les portes de la ville, la citadelle, les mosquées et autres lieux saints, seraient en grande partie inutilisables sans les explications de M. Sauvaget, pour qui la topographie d'Alep n'a pas de secrets. Nous regretterons, toutefois, que la traduction des *Perles choisies* ne soit pas complète et qu'on en ait laissé tomber tout ce qui ne concerne pas Alep ou ses environs immédiats.

On a beaucoup discuté sur la personnalité de l'auteur de cet ouvrage. M. Sauvaget montre qu'il faut y reconnaître Ibn ach-Chiḥna, cadi suprême d'Alep pour l'école hanéfite, au milieu du xv° siècle. Toutefois, l'ouvrage que nous possédons aujourd'hui paraît être une recension, due à un continuateur, Abou l-Youmm al-Batroûni.

R. D.

[1] Manuscrit conservé à l'Académie des Sciences de Leningrad.

Paul Perdrizet. — **Le Calendrier parisien à la fin du moyen âge**, d'après le bréviaire et les livres d'heures (Publication de la Faculté des lettres de l'Université de Strasbourg). Un vol. in-8° de 314 pages avec 31 illustrations. Paris, Les Belles-Lettres, 1933.

Dans ce remarquable travail d'érudition ingénieuse, d'une documentation étendue et sûre, l'historien de l'Orient trouvera à glaner, car le calendrier de l'Église de Paris était, il y a cinq cents ans, riche en souvenirs d'Orient.

Parmi les saints de Syrie, Syméon le premier stylite était le plus réputé. M. Perdrizet admet que la réputation de sainte Geneviève de Paris se soit répandue jusqu'en Orient, selon ce qui est dit dans la vie de la sainte. A ce propos le savant archéologue publie un fort curieux relief inédit du Louvre qui vient compléter la série étudiée par M. Lassus (voir *Syria*). On notera que ce relief porte deux colonnes, c'est que l'inscription porte les noms de deux stylites : le grand Syméon et son disciple Abramios.

Serge et Bacchus, les grands saints militaires syriens, avaient, aux temps mérovingiens, à l'angle de la rue Saint-Jacques et de la rue des Écoles, une chapelle à Paris. C'est probablement le résultat du « va-et-vient de commerçants et de pèlerins entre la Gaule et la Syrie (p. 73) ». A moins qu'on ne pense à une dévotion venue directement « de Rome, à la fin de la période mérovingienne, qui coïncide avec la période syrienne de la papauté (p. 112) ».

R. D.

PÉRIODIQUES

W. F. Albright. — **The Excavation of Tell Beit Mirsim.** IA : The bronze age pottery of the fourth campaign (*Annual of the American Schools of oriental Research*, t. XIII, 1931-1932, p. 55-127).

Cette monographie est le premier volume d'une série qui constituera la publication d'ensemble [1] des fouilles de Tell Beit Mirsim (Sud-Ouest de la Judée).

La mission américaine dirigée par MM. les professeurs Kyle et Albright a recueilli, au cours de quatre campagnes de recherches, une abondante poterie de l'âge du bronze. Une sélection judicieuse en est fournie par les reproductions qui illustrent l'ouvrage. Le site a permis une stratification bien déterminée par les couches de cendres et débris calcinés, vestiges de sièges historiques, séparant plusieurs des niveaux de l'occupation. Les observations des quatre campagnes sont concordantes, elles servent de cadres, forcément un peu rigides, à la chronologie de la céramique. A ce propos, nous nous rallierions aux appréciations du P. H. Vincent [1] estimant cette stratification « trop complexe et difficilement applicable à l'analyse des autres sites palestiniens ». Qu'il nous soit permis d'ajouter que les nombreuses subdivisions, un peu artificielles, nuiraient facilement aux vues d'ensemble, à la liaison entre les périodes, en un mot à l'aspect vivant de l'art céramique cananéen.

Les trois phases du bronze sont représentées, depuis 2300 environ avant notre ère jusqu'à la seconde moitié du XIII^e siècle. A travers les planches de reproductions, on suit aisément le développement du type de la jarre dont les hautes époques offrent d'excellents spécimens, des bols aux variétés nombreuses ; par contre, la cruche est relativement rare, on n'aperçoit guère ses débuts, elle apparaît sporadiquement dans les anciennes strates sous une forme déjà évoluée et appartenant au Moyen Bronze. L'auteur complète ses descriptions par des rapprochements avec la poterie des autres sites palestiniens et syriens et recherche les origines jusque dans la Mésopotamie du Nord. Certaines formes ou décors ne s'expliqueraient-ils

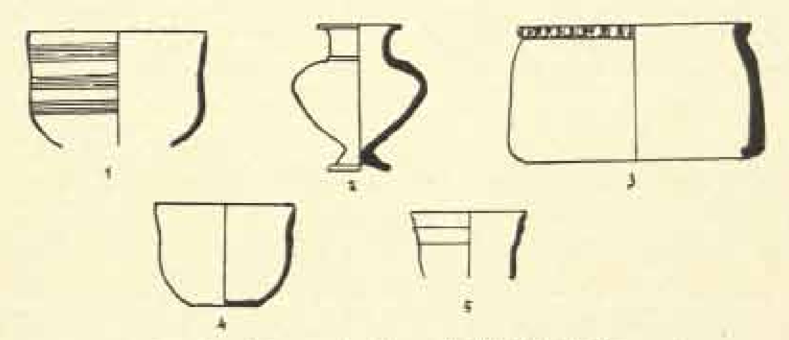


Fig. 1. — Types céramiques de Tell Beit Mirsim.

[1] Des rapports préliminaires ont été donnés dans *Bulletin of the American Schools*, n^os 23, 31, 39, 47, et dans *Annual*, vol. XII.

[1] *Revue Biblique*, juillet 1933.

pas aussi par l'évolution naturelle de l'art céramique en Canaan? Les vases que M. Albright qualifie de « caliciform bowls » (fig. 1, n^{os} 1, 4, 5), de profil légèrement resserré à mi-hauteur, à fond plat et sans pied, ne sont guère que l'archaïque bol cylindrique qui se transforme, dont les lignes tendent à s'assouplir par suite des progrès de la technique lesquels s'affirmeront dans les productions du Moyen Bronze. Cette forme transitoire de bols existe à la même époque en Phénicie dans les tombes des environs de Sidon (Musées de Beyrouth et du Louvre).

Dans la strate correspondant à la période hyksos, à côté d'autres types bien connus, on remarquera la coupe carénée montée sur un haut pied largement évasé « trumpet-foot » (fig. 1, n° 2). Cette base assez caractéristique, en vogue alors en Palestine, n'apparaît pas dans la céramique phénicienne contemporaine jusqu'ici connue.

Le Moyen Bronze nous donne aussi une curieuse série de « cooking-pots », marmites peu profondes à large fond plat; la partie supérieure du vase porte un cordon en relief avec impressions digitales ainsi que des trous perforés (fig. 1, n° 3).

La couche des XV^{e}-XIII^{e} siècles comporte, à côté de fragments de céramique égéenne, de nombreux débris de vases palestiniens, à décor peint : disposition en métopes, motifs géométriques et représentations d'animaux et plantes stylisés.

Cet ouvrage très étudié du savant archéologue et directeur de l'École archéologique américaine ajoute une importante contribution à la connaissance de la céramique palestinienne et à sa précision chronologique. M. MEURDRAC.

Berytus. Archeological Studies, published by the Museum of Archeology of the American University of Beirut, vol. I. Un vol. in-4° de 46 pages et 12 planches. Beyrouth, American Press, 1934. Prix : 20 francs.

Nous souhaitons un vif succès à ce nouveau périodique scientifique, dont la direction est confiée à notre excellent collaborateur, le professeur Harald Ingholt. Ce premier volume contient de très bons articles.

D'abord une très fine et très judicieuse étude de quelques amulettes syriennes, réunies sous le titre d'*Invidiae medici* par M. Henri Seyrig ; sa plus jolie trouvaille est l'explication de l'amulette contre la sciatique que les Anciens ont symbolisée par la position du moissonneur, tandis que de nos jours on la définit par la position du « porteur d'eau ».

M. Neilson C. Debevoise expose les problèmes que soulèvent les cachets parthes et sassanides : *The essential characteristics of Parthian and Sasanian glyptic art*, tandis que M. Harold H. Nelson publie des fragments de vases égyptiens : *Fragments of Egyptian old kingdom stone vases from Byblos* de la série connue par les fouilles de M. P. Montet. Don Clawson étudie le *Phoenician dental art*.

M. Harold Ingholt publie avec sa précision et sa compétence une série de bustes palmyréniens conservés par le Musée de l'Université américaine. Enfin, M. Maurice Chéhab, l'actif conservateur du Musée national de Beyrouth, publie trois monuments phéniciens dont un naos de type égyptien, mais d'un modèle nouveau qui doit remonter à l'époque perse (IV^{e} siècle av. J.-C.), et deux stèles funéraires, dont

celle de Bostan esh-Sheikh, près Sidon, paraît également appartenir aux derniers temps de l'époque perse, tandis que celle de Bourdj esh-Shemali, près Tyr, descend à l'époque hellénistique. A ce propos, on remarquera que plusieurs stèles funéraires d'Oumm el-'Awamid doivent remonter au IVe siècle avant notre ère, contrairement à l'opinion de Clermont-Ganneau.

R. D.

British Museum Quarterly, VIII, 3 (1934). — Ce fascicule débute par une courte notice sur la brillante acquisition, par le British Museum, du *Codex Sinaiticus*, que l'on s'accorde à dater du milieu de la seconde moitié du IVe siècle. Les Trustees du British Museum ont publié, d'autre part, une brochure *The Mount Sinai Manuscript of the Bible*, avec quatre illustrations (portrait de Tischendorf, vue du monastère de Sainte-Catherine d'après A. Dauzats et deux fac-similé) qui en est à sa seconde édition (1934) tant est grand l'intérêt porté au manuscrit par le public anglais. On sait qu'une souscription, qui réussit brillamment, est ouverte pour aider à l'acquisition.

Sur un chevet en pierre de la XVIIIe ou de la XIXe dynastie, en face d'une lionne tenant un serpent dans ses crocs, se voit un griffon dont on sait que les représentations sont assez rares dans l'art égyptien et paraissent influencées par l'art égéen ou l'art phénicien. Ici on a nationalisé l'animal en le coiffant d'une fleur de lotus. Est-ce là l'origine de l'aigrette raide qui caractérise les représentations égypto-phéniciennes du griffon [1] en opposition aux représentations égéennes ? C'en est plutôt une déformation.

R. D.

Orientalistiche Literaturzeitung, février 1934. — Johann Fück étudie l'ouvrage de Sidersky, *Les Origines des Légendes musulmanes dans le Coran et dans les vies des Prophètes*. Comptes rendus : T. E. Peet, *A comparative Study of the literatures of Egypt, Palestine and Mesopotamia* (L. Dürr); Hugues Vincent, *L'Authenticité des Lieux Saints* (Peter Thomsen); Carl Schmidt et H. J. Polotsky, *Ein Mani-Fund in Aegypten* (F. Calice); Paul Volz, *Jesaia II* (Otto Eissfeldt); Ernst Sellin, *Geschichte des israelitisch-jüdischen Volkes*, II (W. Baumgartner); Otto Eissfeldt, *Baal Zaphon, Zeus Kasios und der Durchzng der Israeliten durchs Rote Meer* (Adolf Wendel); J. Sauvaget, *Inventaire des monuments musulmans de la ville d'Alep* (K. Wulzinger); Snouck Hurgronje, *Mekka* in the latter Part of the 19th Century (traduction anglaise du t. II de l'ouvrage paru en 1888-89; Joseph Schacht); Duguet, *Le Pèlerinage de la Mecque* (E. Pritsch : intéressant du point de vue sanitaire).

Idem, mars 1934. — H. Th. Bossert, *Die « hethitische » Felsinschrift von Topada*. Comptes rendus : Eduard Meyer, *Die ältere Chronologie Babyloniens, Assyriens und Aegyptens*, 2e éd. par H.-E. Stier (Max Pieper pense que l'institution du calendrier en Égypte remonte à 2781/76 et non, comme le pensait E. Meyer, à 4241/36); A. Schulten, *Masada*. Die Burg des Herodes und die römischen Lager

[1] Voir notre étude : *Ivoire d'époque mycénienne provenant d'Égypte*, dans *Mélanges Glotz*, I, p. 345 et suiv.

(G. Brüns); J. Billiet, *Cachets et Cylindres-sceaux de style sumérien archaïque et de styles dérivés, du Musée de Cannes* (R. Heidenreich); W.-F. Albright, *The Archaeology of Palestine and the Bible* (J. Hempel); A. Poebel, *Das appositionell bestimmte Pronomen der 1. Pers. sing. in den westsemitischen Inschriften und im Alten Testament* (G. Bergsträsser ne souscrit pas complètement à la thèse de l'auteur); R. Dozy, *Histoire des Musulmans d'Espagne jusqu'à la conquête de l'Andalousie par les Almoravides* (711-1110), nouvelle éd. par E. Lévi-Provençal (R. Hartmann); A. Meillet, *Grammaire du Vieux-Perse*, 2ᵉ éd. par E. Benveniste (H. Lommel); L. L. Bellan, *Chah 'Abbas I* (W. Björkman).

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES

Tell Hariri ou la capitale du royaume de Mari. — M. André Parrot, attaché des Musées Nationaux, accompagné de MM. Bianquis, François et Tellier, a entrepris des fouilles sur le site de Tell Hariri, sur la rive droite de l'Euphrate, à 12 km. au Nord d'Abou-Kémal, donc en territoire de mandat français. Une statue sumérienne portant une inscription venait d'y être découverte par le lieutenant Cabane, chef du service des renseignements à Abou Kémal, qui avait alerté ses chefs. Ainsi prévenu, M. Ploix de Rotrou, conservateur du Musée d'Alep, se rendit sur les lieux et assura le transport de la précieuse antiquité au Musée d'Alep. Les Musées Nationaux demandèrent immédiatement la concession du site qui leur fut accordée par M. Seyrig, Directeur du Service des antiquités.

Après quelques sondages, la mission Parrot est tombée sur un important sanctuaire d'Ishtar, qui a livré une quantité de statuettes d'un style semblable à celui de la Iʳᵉ dynastie d'Our. Quelques-unes de ces statuettes portent des inscriptions au nom de rois de Mari. Il est donc établi que Tell Hariri désigne le site de la capitale. L'importance de ce royaume se mesure aux fréquentes mentions qu'on en a, et aussi au fait que la dynastie des rois de Mari figure parmi les dynasties sumériennes officielles.

Reprenant l'examen des différents textes qui mentionnent ce pays, M. Thureau-Dangin vient de montrer dans la *Revue d'Assyriologie*, que la vraie lecture est *Ma'eri*. La variante *Mari* représenterait la forme contractée *Mâri* que semble attester la graphie *Ma-a-ri*.

La première campagne de M. Parrot sur le site vient de se terminer avec la fin mars 1934. On a pu dresser le plan de l'installation cultuelle. En réalité, on y reconnaît les restes de deux temples successifs. « Le premier temple, nous écrit M. Parrot, date de la fin du IVᵉ ou du début du IIIᵉ millénaire ; il a livré de nombreuses statuettes archaïques. Ce temple est saccagé à l'époque de Sargon d'Agadé. Puis un laps de temps s'écoule et l'on arrive à la période du second temple, qui est celle des patésis Puzur-Ishtar, Tura-Dagan. On modifie le sanctuaire en le reconstruisant ; la cella devient plus petite. Une nouvelle guerre et une nouvelle défaite de Mari amène la ruine définitive du temple. Les vainqueurs saccagent tout et ils cassent avec acharnement. Ainsi une grande statue en diorite est débitée en petits morceaux ; ils infligent le même sort à une statue en onyx ; ils martèlent les figures.

« La ville entière a été mise à feu et à sac, sans négliger les tombeaux, du moins ceux qui, construits, étaient rapidement repérés. Les tombes en pleine terre ont passé inaperçues et nous avons pu y recueillir des vases de pierre, de bronze, des cylindres, des coquilles de fard, des épingles, aiguilles et pas mal de céramique. »

Très prochainement M. A. Parrot donnera aux lecteurs de *Syria* un compte rendu développé de ses belles et importantes découvertes.

R. D.

L'épopée de Kérét, roi des Sidoniens. — La nouvelle *Revue des Études sémitiques* [1], organe de l'Institut d'Études sémitiques à la Sorbonne, doit paraître régulièrement comme supplément à la *Revue des Études juives*. Elle lance son premier fascicule (1934) avec un morceau de choix en publiant la communication de M. Ch. Virolleaud à l'Académie des Inscriptions (séance du 13 octobre 1933) sur *L'épopée de Kérét, roi des Sidoniens, d'après une tablette de Ras-Shamra.*

Le savant éditeur des tablettes de Ras-Shamra avait déjà fait quelques allusions à cette épopée, ce qui nous avait permis, à notre tour, d'en tirer parti dans la *Revue de l'Histoire des Religions*. Aujourd'hui il donne un résumé du récit, mais non encore le texte.

L'intérêt capital du nouveau poème est d'apporter une preuve nouvelle des contacts, singulièrement étroits, entre Phéniciens et Israélites. C'est ainsi que deux tribus israélites, Asher et Zabulon sont mentionnées, la première comme alliée des Phéniciens, tandis que la seconde figure parmi leurs ennemis. Autant qu'on en peut juger, d'après l'exposé de la *Revue des études sémitiques*, ces deux tribus n'occupaient pas encore les territoires que la tradition postérieure leur assignera au Nord du Carmel; mais on conçoit que, liées aux Phéniciens et à leur fortune, elles aient fini par demeurer au voisinage des Tyriens et à ne plus s'en distinguer très bien, tout particulièrement Asher. Il en résulterait que la migration de ces tribus se serait effectuée directement du Sud au Nord, sans passer par Moab et le Jourdain.

Si l'on en croit M. Virolleaud, le poème de Kérét confirmerait nettement le départ de Chaldée de la famille d'Abraham, les Térachites, et leur entrée en Palestine. La bataille, engagée entre les Phéniciens conduits par Kérét et les Térachites, se serait terminée par la victoire de ces derniers. Cependant le poète ne dit rien de pareil et on ne peut manquer d'être surpris, si les Phéniciens ont subi un tel échec, qu'ils l'aient pris pour thème de leur épopée. Les biblistes y trouveront difficilement un témoignage de la « véracité » de l'Ancien Testament, puisque celui-ci fait mourir Térach à Harran, tandis que les Phéniciens plaçaient son activité dans le Negeb, autrement dit dans le Sud de la Palestine. En réalité, le fait que Térach est manifestement un dieu ou un héros lunaire, au nom proprement cananéen, contredit l'origine chaldéenne affirmée par l'A. T. et impose la prudence dans son utilisation historique.

C'est probablement dans une autre direction qu'il faut utiliser ce poème pour

[1] Secrétaire de la rédaction : M. J. G. Février, directeur d'études à l'École des Hautes-Études, Sorbonne, Paris (V^e^). Abonnement : 20 fr. par an.

jeter quelque lumière sur la civilisation prémosaïque des Israélites; mais, de toute façon, l'importance du document en ce qui concerne l'exégèse biblique est tel que M. Virolleaud, maintenant qu'il l'a élucidé, ne peut manquer de nous en donner très prochainement le texte.

R. D.

Nouvelles tablettes à Boghazkeui. — Le fait remarquable de la deuxième campagne de Boghazkeui est la découverte d'un grand nombre de tablettes en terre cuite portant des inscriptions en cunéiforme hittite. Il semble que la plupart de ces tablettes aient été rangées dans la salle n° 5 d'un grand bâtiment dans l'angle Sud-Est de Buyuk Kalé, sorte de citadelle au Nord de l'enceinte fortifiée et au Sud-Est du grand temple [1].

Les tablettes étaient probablement conservées dans des coffrets de bois, certainement pas dans des vases en terre comme les tablettes de Kültépé [2]. Lors du pillage et de l'incendie de la citadelle, les tablettes ont été dispersées et beaucoup brisées.

M. Bittel observe que la coutume de marquer les documents par l'empreinte d'un cylindre qu'on déroule, apparaît en Anatolie dans la seconde moitié du III^e^ millénaire. Au temps du grand empire hittite l'usage du cylindre disparaît; on a alors le cachet proprement dit. Aussi M. Bittel remarque-t-il fort à propos que la désignation si fréquemment utilisée de « cylindre hittite » n'est pas exacte puisqu'il s'agit soit d'anciens cylindres du commerce assyrien, soit de cylindres provenant de la Syrie du Nord ou de la Haute Mésopotamie. Il ajoute qu'on devrait le plus possible réserver le nom de hittite aux choses et aux gens d'Asie Mineure.

Ainsi quand M. Heidenreich, comparant le dieu d'un cylindre du Louvre (A 914) au relief de la porte royale de Boghazkeui, en conclut que ce cylindre est « kleinasiatish-chattisch », il se trompe, car les découvertes de Boghazkeui et d'Alishar s'y opposent.

R. D.

Rectification. — Nous recevons de M. Seyrig la note suivante : « Je regrette de devoir dire que le petit daim de bronze que j'ai publié dans *Syria* (XIV, 1933, pl. XXXIX, 2), et qui ne m'avait pas paru suspect au premier abord, se trouve être un faux sur lequel je ne conserve plus aujourd'hui aucun doute. Comme il ne joue pas de rôle dans l'argumentation de l'article où il est cité, son méfait se borne à peu de chose, mais je tiens à m'excuser auprès des lecteurs de *Syria* de leur avoir présenté un objet sur lequel ma vigilance aurait dû se trouver plus en garde. »

[1] K. Bittel et H.-G. Güterbock, *Vorläufiger Bericht über die dritte Grabung in Boghazköy* (Mitteil. der deutschen Orient-Gesellschaft zu Berlin, n° 72, décembre 1933).

[2] Hrozny, *Syria*, 1927, pl. III, 3, dont il faut corriger la légende.

Le Gérant : Paul Geuthner.

7572-34. — Tours, Imprimerie Arrault et C^ie^.

EDMOND POTTIER

(1855-1934)

Après Gaston Migeon [1], *Syria* perd Edmond Pottier qui, dès le début, par sa science, son autorité morale et sa bonne grâce, a rendu tant de services à notre périodique. Encore récemment il avait pris la peine d'écrire un compte rendu très étudié sur les récentes fouilles de Ninive et leur stratigraphie : nos lecteurs le trouveront dans la bibliographie de ce fascicule. Ainsi, jusque par delà la tombe, il aura témoigné son vif intérêt pour les questions que soulèvent les céramiques susienne et mésopotamienne. Créateur de la classification céramique susienne où il avait démêlé les deux styles I et II, il s'était trouvé depuis quelques années devant un problème nouveau : une céramique voisine du style I apparaissait à la fois dans les couches profondes des cités sumériennes et sur tout le plateau iranien. Pottier définit cette céramique comme style I *bis* parce qu'il y voyait alors un dérivé du style I.

Il y a quelques mois à peine, il lut devant l'Académie des Inscriptions un mémoire, qui doit paraître dans les *Mélanges Maspero*, où il reprenait d'ensemble toute la question, en se fondant notamment sur les constatations précises de MM. Contenau et Ghirshman à Néhavend [2], et il reconnaissait que le plus ancien des trois styles était le I *bis*. En conséquence, il proposait de le dénommer style proto-iranien.

Nous citons cet exemple de sa dernière activité dans le domaine oriental, pour montrer avec quelle vigilance et quelle conscience il ne cessa jamais de s'intéresser aux questions de civilisation orientale et de s'adapter aux découvertes progressives.

Comment cet humaniste au sens le plus large, comme le définissait M. Ma-

(1) Voir la notice écrite par Edmond Pottier, dans *Syria*, 1930, p. 309-310.

(2) Le mémoire de MM. Contenau et Ghirshman a paru dans *Syria*, 1933, p. 1.

zon dans sa notice lue devant l'Académie des Inscriptions au lendemain des obsèques, ce fin athénien épris de l'art aimable des céramistes et des coroplastes grecs, était-il passé dans le camp des barbares? Il faut décidément admettre aussi un miracle oriental qui n'a rien d'un mirage, car Edmond Pottier, vraiment pénétré par l'esprit attique, n'était pas homme à se laisser prendre à des billevesées.

Né à Sarrebrück en 1855, il sortit allègrement premier de l'École Normale supérieure en 1874. Il séjourna en Grèce de 1877 à 1880 comme membre de l'École française d'Athènes. Sa vocation fut déterminée par les trouvailles qu'il fit dans les années 1880-82, avec ses camarades Salomon Reinach et Alphonse Veyries, dans la nécropole de Myrina, en Asie Mineure. Mais, dès Athènes aussi, son esprit s'ouvrit aux choses de l'Orient, lorsqu'en compagnie de son camarade Baudouin, il visita Chypre et la Syrie. Rentré en France, il professa successivement aux Universités de Rennes et de Toulouse, puis, en 1884, il entra comme attaché au musée du Louvre.

En 1881, l'organisation de nos collections nationales avait subi une transformation notable : le département des Antiquités Orientales et de la Céramique antique avait été constitué et confié à Léon Heuzey. Clermont-Ganneau ne se consola jamais, lui qui avait bataillé pour montrer l'utilité de cette création, de s'être vu préférer Ledrain comme conservateur-adjoint. Ledrain avait alors les faveurs — il les perdit dans la suite — de Léon Heuzey et de son conseiller Jules Oppert.

En 1884, Pottier est agrégé au département au titre de la céramique antique, mais dès 1886, Léon Heuzey le charge de le suppléer à l'Ecole du Louvre qui s'organisait, depuis 1882, comme un prolongement pédagogique des divers départements du Musée. Le jeune maître s'occupe tout d'abord de céramique grecque ; mais à partir de 1901-1902, il développe dans son cours l'étude des séries orientales du département, en commençant par la stèle des Vautours, le précieux vase en argent d'Entéména, les statues de Goudéa, pour descendre par l'art assyrien et l'art perse jusqu'aux confins de l'Ionie et, par delà les mers, jusqu'au buste de la Dame d'Elché, cet émouvant chef-d'œuvre d'art composite.

A partir de 1905-1906, il étudie les envois de la mission de Morgan qui révélait les trésors d'époque préachéménide conservés dans les flancs de l'acro-

pole de Suse. Devenu chef du département, il entreprend cette pénétrante étude archéologique des monuments de la haute antiquité élamite, qui aboutit au tome XIII des *Mémoires de la Délégation en Perse* (Paris, 1912). Dans ce beau volume, depuis longtemps épuisé, il n'institue pas seulement le classement de la céramique susienne, il en marque l'originalité et l'importance, puis, de cet observatoire de Suse, il trace le plus large horizon.

Il revint sur cette partie essentielle de son œuvre à la fin du *Catalogue des antiquités de la Susiane* (2ᵉ éd. 1926), publié en collaboration avec son élève Maurice Pézard. On trouve là quelque atténuation à ses premières thèses, ainsi sur les rapports anciens entre l'Égypte et l'Élam, dont il reconnaît que les techniques céramiques sont très différentes. Atténuation aussi dans les larges comparaisons vers l'est et vers l'ouest qu'il avait si curieusement établies, mais en décomposant le décor géométrique en éléments simples, ce qui n'allait pas sans quelque danger dont il fut le premier à s'apercevoir : « J'ai résisté, confie-t-il, à l'idée d'en faire le point de départ unique, la source primordiale de toutes les fabrications céramiques qui ont suivi, y compris celles de la Grèce, parce qu'une industrie aussi répandue que la poterie, aussi nécessaire à l'homme naît spontanément dans beaucoup d'endroits et que les artisans trouvent naturellement pour le décor et la technique un outillage uniforme [1]. »

Dans nombre de cas, cependant, il admettait une transmission, notamment vers l'ouest par l'intermédiaire hittite « dont la puissance se forme et grandit vers le XVIᵉ siècle, juste à l'âge où la Babylonie, d'une part, a depuis longtemps conquis son complet développement et où, d'un autre côté, le grand empire insulaire des Égéens est en pleine prospérité [2] ».

La question des transmissions fait encore l'objet de ses préoccupations dans le second fascicule de son *Art Hittite* où il cherche sa voie entre le « monogénisme » et le « polygénisme ». Mais il faut attendre la publication posthume de son article des *Mélanges Maspero* pour posséder sa pensée dernière, car, tout en se multipliant, les termes de comparaison nous reportent à une antiquité insoupçonnée.

La perspicacité d'Edmond Pottier a servi bien souvent la science. On en

[1] *Catalogue des Ant. de la Susiane*, 2ᵉ éd., p. 225-226.

[2] *Ibid.*, p. 227.

eut un exemple typique le jour où fut découvert à Byblos le premier tombeau royal contemporain de la XIIe dynastie égyptienne. Au milieu d'objets proprement égyptiens ou fortement influencés par l'Égypte, ce qui entraînait certains historiens à faire de Byblos une simple dépendance de la vallée du Nil, Pottier montra que la harpè de bronze trouvée au côté du mort, bien que décorée de l'uraeus égyptien, était une arme asiatique et spécialement sumérienne que, seule, l'invasion des Hyksos fit pénétrer en Égypte où elle devint la *khopesh* [1].

Il fut le modèle des conservateurs, accueillant aux travailleurs, attentif à enrichir toutes les branches de son département et à en publier des catalogues. Dès son vivant son nom fut donné à une des salles de l'École du Louvre.

Nous n'esquissons ici que l'œuvre d'Edmond Pottier concernant l'art oriental pour montrer que son activité dans ce domaine ne le cédait pas à celle qu'il manifesta sur le terrain des antiquités grecques et que de plus compétents retraceront ailleurs. On ne peut, cependant, passer sous silence le prodigieux effort qu'il accomplit pour renflouer le *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines* et, quand cette œuvre fut achevée grâce à sa ténacité, il en entreprit une autre plus audacieuse encore, le *Corpus vasorum antiquorum*.

Par l'ampleur de ses connaissances, son dévouement et son urbanité, le rôle d'Edmond Pottier à l'Académie des Inscriptions, où il occupait depuis 1899 le fauteuil de Devéria, fut considérable. Il était peu de discussion importante touchant l'art antique, et cela dans toutes les civilisations, où il ne faisait entendre ses avis judicieux ; il était chargé de rendre compte chaque année des travaux de l'École archéologique française de Jérusalem [2].

Il ne jouissait pas d'une moindre autorité partout où l'on faisait appel à sa compétence si étendue, au Conseil des Musées Nationaux où il entra après avoir demandé sa mise à la retraite, dans plusieurs commissions au Ministère de l'Éducation nationale, aux assemblées de l'Union interacadémique. Toutes

[1] *Syria*, III, p. 298.

[2] Les deux premiers de ces rapports ont paru dans *Syria*, III, p. 329 et IV, p. 316, en outre des Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions. La *Revue de l'Histoire des Religions*, 1934, I, p. 147-148 vient de publier la note du savant maître à propos d'un article de M. Marc Lods sur le brûle-parfums de Ta'annak, où ce dernier nous paraît présenter les meilleures raisons pour conclure à un ustensile du culte, culte privé peut-être, mais culte tout de même. On ne conçoit guère les Palestiniens du VIIIe siècle avant notre ère, brûlant de l'encens sans l'offrir aux dieux.

ces occupations, toutes ces charges ne l'avaient pas détourné d'accepter une part de responsabilité dans la direction de *Syria* et sa collaboration y fut active.

Dès le tome I (1920), en des temps encore incertains, il avait entrepris ses utiles recherches sur l'art Hittite [1] dans ses manifestations en Syrie, c'est-à-dire, comme on le reconnaît aujourd'hui, postérieurement à la chute du grand empire de Boghaz-Keui. Il ne fallait rien de moins que sa grande expérience pour démêler, dans des produits relativement tardifs, l'originalité de cet art et pour démontrer qu'il ne joua pas à l'égard de l'art assyrien le rôle subalterne d'imitateur et de disciple que lui attribuait Perrot avec la plupart des savants de son temps : « Il eut, croyons-nous, ajoutait-il, un style et un caractère propres, différents de ceux de l'Assyrie et, en plusieurs cas, il semble bien qu'au contraire l'Art assyrien emprunta aux Hittites. » La vue est juste, mais la question se complique aujourd'hui de l'art mitannien et de l'art iranien dont les bronzes du Louristan sont une manifestation éclatante.

Nous lui devons une fine analyse de *la statue de Metellé* [2] (l. : Mektellé) provenant d'Arslan Tash, site mésopotamien que M. Thureau-Dangin devait fouiller si heureusement quelques années plus tard, et sa monographie de la *Nécropole de Cheikh Zenad* [3], près de Tripoli, est un modèle du genre.

Il serait superflu d'insister sur les hautes qualités morales de l'homme, sur la nature sensible qu'il cachait dans une âme de stoïcien. Contentons-nous de dire que c'est un grand savant qui a disparu le 4 juillet 1934, un professeur exceptionnellement doué, notre meilleur archéologue. Ce fut aussi un homme de grand cœur et *Syria* conservera avec ferveur la mémoire de ce maître aimé.

René Dussaud.

(1) *Syria*, I, p. 169 et 264 ; II, p. 6 et 96 ; V, p. 1. Depuis, ces pages ont été groupées avec des articles du *Journal des Savants* en deux fascicules (in-4° de 100 + 80 pages) sous le titre *L'Art hittite*.

(2) *Syria*, II, p. 203.

(3) *Syria*, VII, p. 193 et VIII, p. 174.

ANTIQUITÉS DE MARASH A MOSCOU ET A TIFLIS

PAR

STEFAN PRZEWORSKI ET ALEXIS A. ZAKHAROV

En 1880, s'arrêta à Marash pour quelques jours le colonel Lundqvist, attaché au service consulaire russe à Alep et chargé par son gouvernement d'une mission en Syrie du Nord. Là un relief bien conservé, exposé dans la cour de la mission protestante américaine attira tout de suite son attention. Interrogés par Lundqvist, les missionnaires lui refusèrent tout renseignement sur la provenance de la pierre, dont il put pourtant prendre le dessin [1]. Ils avaient probablement déjà conçu le plan de l'envoyer en Amérique, où il se trouve actuellement au Metropolitan Museum à New-York [2], avec trois d'autres sculptures de Marash reçues également par l'entremise du Rev. Henry Marden [3]. Néanmoins, des recherches personnelles faites parmi les habitants de la ville amenèrent le colonel à relever quatre (?) fragments et un relief entier inconnu. Celui-ci étant trop lourd, seuls deux fragments ont été transportés à Alep, d'où ils furent expédiés à Tiflis, de sorte que le Musée de Géorgie, le premier, fut en possession de monuments provenant de l'ancien site de Marash.

Nous tirons ces détails de la lettre du général Lundqvist du 19 décembre 1899, adressée à la Société Impériale Archéologique Russe de Saint-Pétersbourg et reproduite *in extenso* par feu B. A. Touraïeff dans son étude, intitulée : *Contribution à l'histoire du problème hittite* [4]. Il y a de même le dessin du bas-relief qui lui fut communiqué par Lundqvist [5], de ce relief qui ne fut que tout récemment publié par M. Hans Henning von der Osten [6], d'après une photographie du Metropolitan Museum à New-York.

Les deux reliefs de Marash déposés au Musée de Géorgie ont été décrits et

[1] Cf. ci-après, note 5.

[2] Cf. note 6.

[3] *Antiquities from Marash, Central Turkey*, dans *Missionary Herald*, t. LXXVIII, 1882, p. 94 s.

[4] *Zapiski Russkogo Arḫeologičeskogo Obščestva*, t. XII, 1901, p. 242 et suiv.

[5] *Ibid.*, p. 245.

[6] *Metropolitan Museum Studies*, t. II, 1929, p. 114, fig. 3.

reproduits plusieurs fois, mais leur existence a échappé à M. von der Osten [1] et à M. Garstang [2] qui donnèrent les dernières listes des sculptures provenant de cette localité. Voici la bibliographie complète des sculptures de Tiflis :

N° 89. — De Morgan, *Mission au Caucase*, t. II, 1888, pl. V ; Uvarova, *Die Sammlungen des Kaukasischen Museums hrsg.* von G. J. Radde. T. V. *Die archäologischen Sammlungen*, Tiflis 1902, p. 193 ; Touraïeff, *op. cit.*, p. 248 et pl. VI, ainsi que *Ekskursionnyj Vêstnik*, t. I, 1914, p. 32. — Notre pl. XXVII, fig. 1.

N° 90. — De Morgan, *op. cit.*, pl. VI ; Uvarova, *op. cit.*, p. 193 ; Touraïeff, *op. cit.*, p. 248 et pl. VII, ainsi que *Enciklopêdičeskij Slovar'*, t. XXXVIII, 1903, p. 185, pl. I, 3 [3]. — Notre pl. XXVII, fig. 2.

Le colonel Lundqvist eut également la chance de rapporter de Marash un lot des différents petits objets dont Touraïeff n'avait reproduit en dessin qu'un encensoir en stéatite et une pointe de flèche en bronze [4]. On les considéra depuis longtemps comme disparus. C'est tout dernièrement que le Musée des Beaux-Arts, à Moscou, acquit de M. V. V. Sorokine, par l'entremise de M. A. A. Zakharov, l'entière ancienne collection Lundqvist, sauf le fer de flèche susmentionné qui est perdu. D'autre part, on y trouve quatre cachets entièrement inconnus, dont l'existence ne fut mentionnée ni par Lundqvist dans sa lettre citée, ni par Touraïeff dans son article. Nous reproduisons ces petites trouvailles de Marash, d'après des photographies faites par M. A. A. Zakharov, auquel est due la description des objets.

1° Encensoir en stéatite grise foncée (pl. XXVII, fig. 3) : longueur 10 cm. 5, largeur 6 cm. 2, épaisseur 0 cm. 4. Il appartient à la classe d'objets analogues décrits et analysés en détail par M. Przeworski dans *Syria*, t. XI, 1930, p. 133 et suivantes. Dans cet article, on trouve également le dessin de l'encensoir de Marash (p. 138, fig. 2), précédé d'une courte note descriptive (p. 135 s.), tout cela d'après le travail de Touraïeff. Le revers de la coupe est rempli par le relief de la main gauche et le tube (long. 4 cm. 4, diam. 3 cm. 4,

(1) *Ibid.*, p. 113 s. et *Explorations in Hittite Asia Minor 1929* (Oriental Institute Communications n° 8), 1930, p. 175.

(2) *The Hittite Empire*, 1929, p. 221 et suiv.

(3) De Morgan et Uvarova indiquent, par erreur, la Cilicie comme pays de provenance de ces deux bas-reliefs. De même, Touraïeff admet que le Musée de Tiflis reçut une troisième sculpture de Marash, tandis qu'en réalité celle-ci fut emportée par les missionnaires aux États-Unis.

(4) *Op. cit.*, p. 246 ; cf. Przeworski, *Syria*, t. XI, 1930, p. 138, fig. 2 et p. 137, fig. 1.

diam. du canal 0 cm. 5) est orné au point de jonction, par un bandeau formé, semble-t-il, de motifs floraux. Ainsi, grâce à l'examen de la pièce authentique, il est possible de corriger certains détails des publications antérieures, en particulier la désignation erronée de sa matière qualifiée argile par Touraïeff, a priori mise en doute par M. Przeworski (*loc. cit.*).

Depuis la publication de son travail, plusieurs nouveaux documents d'art oriental ajoutèrent quelques éléments inconnus à l'interprétation des encensoirs syriens. Parmi eux, il faut tout d'abord citer un objet remarquable de la collection Reber à Lausanne [1]. C'est un vase à libation, dont l'ornement plastique, composé de quatre appliques en forme de têtes de lion, se rapproche, par son style, de l'encensoir du Musée de Hambourg [2]. D'autre part, les fouilles de M. W. F. Albright à Tell Beit Mirsim, en Palestine, ont révélé un nouveau spécimen fort intéressant de ce genre [3], orné au revers de volutes, mais plus compliquées et plus poussées que celles qui figurent sur l'encensoir de Merdj Khamis au British Museum [4].

De même, il n'est pas sans intérêt de constater que les recherches récentes en Palestine ont mis au jour des chapiteaux de pilastres dont le décor, composé de volutes et de triangles, montre une ressemblance frappante avec celui des encensoirs de Tell Beit Mirsim et de Merdj Khamis. On a découvert ces chapiteaux à Megiddo [5], à Samarie [6], à Ramat Rahel, ainsi qu'à Medeibiyeh au pays des Nabatéens [7]. Nous nous abstenons d'entrer de nouveau dans les détails de l'interprétation du décor de ces encensoirs syro-palestiniens, qui sera l'objet d'une étude prochaine de M. Albright. Il suffit de signaler ici les nouveaux liens qui apparaissent entre ces derniers et d'autres monuments

(1) Opitz, *Archiv für Orientforschung*, t. VII, 1932, p. 236 et suiv., pl. XI, 1-2.

(2) Przeworski, *op. cit.*, p. 136, pl. XXV, 1; Opitz, *op. cit.*, pl. XI, 3-4.

(3) Albright, *Bulletin of the American Schools of Oriental Research*, n° 47, 1932, p. 15 s., fig. 11 et n° 48, 1932, p. 1, fig. 1, cf. *American Journal of Archaeology*, t. XXXVI, 1932, p. 562, fig. 8. Cf. de même Watzinger, *Die Denkmäler Palästinas* 1, 1933, p. 109), pl. 39, fig. 89, qui met en valeur des rapports avec les ivoires d'Arslan Tash.

(4) Woolley, *Liverpool Annals*, t. VI, 1914, p. 96, pl. XXVII, 2; Przeworski, *op. cit.*, p. 134, pl. XXIV, 2.

(5) C. Fisher, *The Excavation of Armageddon* (Oriental Institute Communications, n° 4), 1928, p. 71; H. G. May, *Illustrated London News*, n° 4962, 1934, p. 836, fig. 1 et 2.

(6) Sukenik, *Archäologischer Anzeiger*, t. 48, 1933, col. 95 s., fig. 6 et 7.

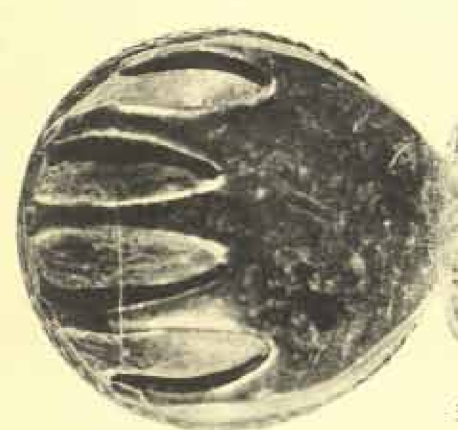
(7) N. Glueck, *Bulletin of the American Schools of Oriental Research*, n° 51, 1933, p. 13, fig. 2.

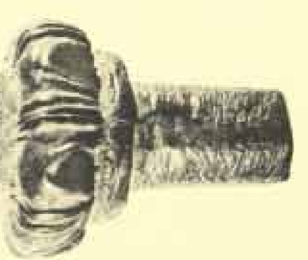


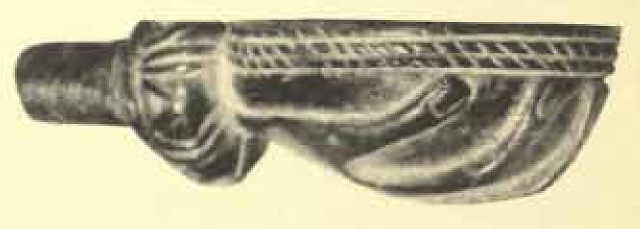
1. Fragment du bas-relief de Marash.



2. Fragment du bas-relief de Marash.







3. Encensoir en stéatite du type syro-palestinien.



4. Cachet syrien en stéatite.



5. Intaille sémitique fausse en pierre jaune opaque.



6. Amulette en stéatite.



7. Cachet sassanide en pierre noire.

ANTIQUITÉS DE MARASH.

contemporains, c'est-à-dire des premiers siècles du Ier millénaire av. J.-C.

2° Cachet en stéatite noire en forme de main (?) (1) (pl. XXVII, fig. 4). Hauteur 0 cm. 2, base 1,9×1 cm. 2. Sa gravure représente un cheval stylisé galopant vers la gauche. Le vide est couvert de plusieurs signes que M. Zakharov tient pour de simples ornements.

3° Cachet ovale en pierre jaune, opaque, perforé dans le sens longitudinal (pl. XXVII, fig. 5). Dimensions : long. 1 cm. 9, larg. 1 cm. 4, épaisseur 0 cm. 3. Dans le registre moyen, figure au centre l'arbre de vie. Des deux côtés, deux personnages assis soulèvent leurs mains en geste d'adoration. Le registre supérieur contient des caractères sémitiques de diverses périodes et dépourvus de tout sens. C'est l'opinion de l'éminent sémitisant russe, M. P. K. Kokovtzoff, que nous remercions beaucoup pour l'aimable communication de ses observations. Il tient l'objet pour un faux, dont le modèle est une gemme sémitique du British Museum (2). Le registre inférieur pourrait être emprunté à un autre cachet (3) que Lidzbarski (4) a considéré depuis longtemps comme douteux. De même M. René Dussaud tient le cachet de Marash pour un faux incontestable. Il nous semble pourtant utile de le reproduire dans notre article, afin de prévenir les malentendus futurs.

4° Amulette en stéatite en forme de parallélipipède aux coins arrondis et perforés (pl. XXVII, fig. 6). Dimensions : long. 2 cm. 5, larg. 0 cm. 7, épaisseur 0 cm. 5. Les deux côtés portent des signes gravés : ⊕ ⊳ et ⊳⊳⊳. Sur les autres côtés se trouvent un dessin de ligne onduleuse (le serpent, semble-t-il) et la formule magique ΙΑΩ. L'objet date probablement du Ier siècle ap. J.-C.

5° Cachet sassanide en pierre noire, hémisphérique et perforé (pl. XXVII, fig. 7). Dimensions : longueur 1 cm. 4, largeur 1 cm. 2, hauteur 1 cm. 2. Il représente un scorpion.

Telles sont les antiquités que le colonel Lundqvist acquit à Marash pendant son séjour, et qui appartiennent actuellement aux musées de Moscou et de Tiflis.

Varsovie-Moscou.

STEFAN PRZEWORSKI-ALEXIS A. ZAKHAROV.

(1) HOGARTH, *Hittite Seals*, 1920, p. 17, fig. 5.

(2) LEVY, *Siegel und Gemmen mit aram., phöniz., hebr... Inschriften*, 1869, p. 36, pl. III, 3 ; GRESSMANN, *Altorientalische Texte und Bilder zum Alten Testament*, t. II, 1909, p. 106, fig. 212.

(3) GRESSMANN, *op. cit.*, fig. 209.

(4) LIDZBARSKI, *Ephemeris für semitische Epigraphik*, t. III, 1909, p. 46.

FRAGMENT NOUVEAU DU POÈME DE MÔT ET ALEYN-BAAL

(I AB)

PAR

CH. VIROLLEAUD

MM. Schaeffer et Chenet ont eu l'heureuse fortune de découvrir à Ras-Shamra, en 1933, un fragment mythologique qui représente exactement les vingt-huit premières lignes de la col. I du Poème de Môt et Aleyn-Baal (*Syria*, XII, pp. 193-224 et pp. 350-357) et les dernières lignes de la col. VI du même Poème, auxquelles fait suite un important colophon.

La hauteur de la tablette I AB n'est pas, au total, inférieure à 268 mm. : la col. I compte, en tout, maintenant, 67 lignes, tandis que la col. VI (y compris le colophon) en compte 57 seulement, l'écriture étant moins serrée à la fin du Poème qu'au début.

Col. I (Texte, p. 227)

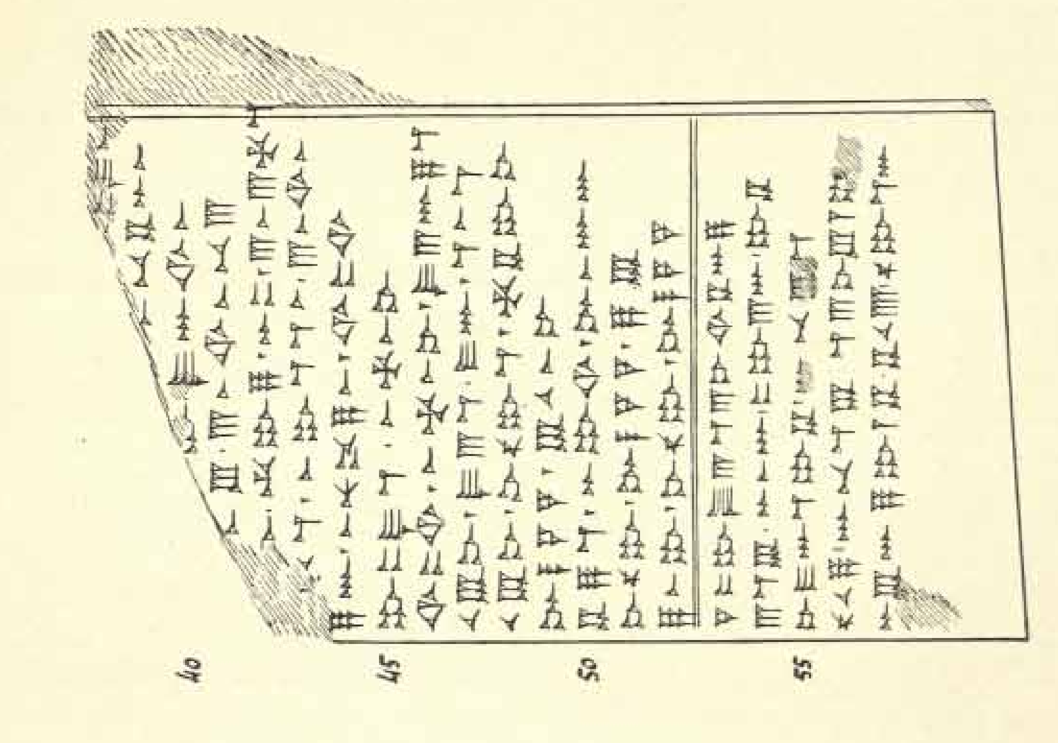
TRANSCRIPTION

(1*) l B'l

(2*) *ġr . b ab(n) . td . [p]sltm . [b y'r]*
(3*) *thdy . lḥm . w dqn*
[tšlš] (4) qn . ś²r'h .*
tḥrš . km . gn (5) aplb .*
k 'mq . tšlš . bmt

(6*) *B'l . mt .*
my . lem . Bn Dgn
(7*) *my . hmlt . Ašr . B'l*

nrd (8) b arṣ . 'mh*
trd . Nrt(9) elm . Špś . 'd . tšb' . bk*



Le Poème de Môt et Aleyn-Baal (I AB).

(10*) *tst . k yn . udm't .*
ym (11*) *tṣ[ḥ] . l Nrt . elm . Śpś*
(12*) *'ms m' . ly . Aleyn . B'l*

(13*) *tśm' . Nrt . elm . Śpś*
(14*) *tśu . Aleyn . B'l . l ktp* (15*) *'nt .*

k tśth . tś'lynh (16*) *b ṣrrt . Ṣp'n*
tbkynh (17*) *w tqbrnh*
tśtnn . bḫrt (18*) *elm . arṣ.*
tṭbḫ . śb'm (19*) *rumm .*

k ymn . Aleyn (20*) *B'l .*
tṭbḫ . śb'm . alpm

(21*) *[k g]mn . Aleyn . B'l*
(22*) *[tṭ]bḫ . śb'm . ṣen*

(23*) *[k gm]n . Aleyn . B'l*
(24*) *[tṭb]ḫ . śb'm . aylm*

(25*) *[k gmn .] Aleyn . B'l*
(26*) *[tṭbḫ . ś]b'm . y'lm*

(27*) *[k gmn . Al]eyn . B'l*
(28*) *[tṭbḫ . śb'm .] ḥmrm*

TRADUCTION

(1*) *A Baal.*

(2*) Elle (= 'Anat) jette le (vase) *ġr* sur la pierre (et) les deux [i]mages [sur le *y'r*];

(3*) Elle ... les joues et la barbe (de Baal);
[elle triple] (4*) la lamentation de son *ś²r'*;
elle laboure, comme un jardin, (5*) le *aplb*;
(et), comme une vallée, elle terce la colline.

(Puis elle crie :)

(6*) « Baal est mort !
« Qui (sera) le peuple du Fils de Dagon ?
(7*) « Qui (sera) l'humanité d'Asher-Baal ?

(Et elle dit encore :)

« Nous descendrons (8*) dans la terre, avec lui !
« Tu descendras, (ô) Lumière (9*) des dieux, Śapaś ; jusqu'à ce que tu sois rassasiée de larmes ;
(10*) « tu boiras, comme (si c'était) du vin, (tes) pleurs ! »

Dès que (11*) ('Anat) a crié à la Lumière des dieux, Śapaś :
(12*) « Charge donc sur moi (le corps d') Aleyn-Baal »,
(13*) elle entend, la Lumière des dieux, Śapaś ;
(14*) elle élève (le corps d') Aleyn-Baal sur l'épaule (15*) de 'Anat.

Quand elle l'a placé, elle la fait monter (16*) sur les *ṣrrt* de *Ṣap'ôn* ;
elle le pleure (17*) et elle l'ensevelit ;
elle met en place les aromates (18*) des dieux de la terre ;
elle sacrifie soixante-dix (19) buffles.

Quand il (les) a absorbés, Aleyn (20*) Baal.
elle sacrifie soixante-dix bœufs.

(21*) [Quand il (les) a absor]bés, Aleyn-Baal,
(22*) [elle sa]crifie soixante-dix moutons.

(23*) [Quand il (les) a absor]bés, Aleyn-Baal,
(24*) [elle sa]crifie soixante-dix cerfs.

(25*) [Quand il (les) a absorbés], Aleyn-Baal,
(26*) [elle sacrifie soi]xante-dix bouquetins.

(27*) [Quand il (les) a absorbés, Al]eyn-Baal,
(28*) [elle sacrifie soixante-dix] ânes.

COMMENTAIRE

1*.

l B'l, « à (ou pour) Baal ». Sans doute : « (Poème chanté) à (la gloire de) Baal »[1]. — Ces mots sont écrits sur la tranche, et comme en dehors du texte même du Poème dont ils ne font pas partie, en effet. — Dans *b'l*, le *l* comprend quatre traits (ou « clous ») verticaux, et non pas trois comme d'ordinaire ; la même particularité se rencontre ailleurs, qu'il s'agisse du nom de Baal[2] ou de tel autre mot.

2*-5*. — Préparatifs faits par 'Anat en vue de l'ensevelissement de Baal.

Le texte est complété ou amendé d'après le passage suivant, emprunté à une tablette inédite :

ġr b abn ydy psltm b y'r
yhdy lḥm w d[q]n
yšlš qn š²r'h
yḥrš k gn aplb
k 'mq yšlš bmt

le sujet des différents verbes étant Ltpn-el-dped, qui vient de pleurer la mort d'Aleyn-Baal et qui annonce ensuite, comme le fait ici 'Anat (6*-7*α) : *B'l mt*, etc...

Il n'est pas douteux, en effet, que le sujet des verbes *td*, *thdy*, [*tšlš*], *tḥrš* et, à nouveau, *tšlš*, est bien la déesse 'Anat, dont le nom ne figurera toutefois qu'à la l. 15*α et, en quelque sorte, incidemment.

Notre récit fait évidemment suite à un autre poème décrivant la mort même de Baal[3]. Parmi les fragments recueillis en 1930, il en est un, d'ailleurs, où

(1) De Baal, et non pas d'Aleyn-Baal ! C'est aussi que Baal est un personnage plus considérable encore qu'Aleyn-Baal. Quand on publiera l'ensemble des Poèmes dits « AB », il conviendra de leur donner comme titre « La légende de Baal », et de substituer, par conséquent, l'abréviation B à celle de AB.

(2) Et par exemple, ci-après, col. VI, 57.

(3) Depuis que ces lignes ont été écrites, nous avons constaté que la tab. I AB était la

l'on voit Baal partir pour la chasse [1] et rencontrer sur son chemin des êtres appelés *'qqm* ou *aklm* (« les dévorants ») et qui avaient des cornes comme les taureaux (*bhm qrnm km šrm*), tandis que leur visage ressemblait à celui de Baal même (*w bhm pn B'l*) ; le combat entre Baal et les *'qqm* se termina par la défaite et, sans aucun doute, par la mort du chasseur divin, dont on dit simplement : *kn npl B'l km šr*, « ainsi tomba Baal, comme le taureau ».

De toute façon, Baal est mort. 'Anat le sait déjà, et elle l'annoncera tout à l'heure (6*-7*α) ; les opérations auxquelles elle se livre ici (2*-5*) ont visiblement pour objet de préparer les funérailles du dieu ou sa descente aux enfers (7*β ss.).

A¹. — L. 2*α : *ġr b abn td*. Notre texte porte *b ab*, mais il faut lire, d'après le passage allégué précédemment : *b abn*. — Sur *td*, de ידה ou נדה, voir déjà II AB *6*, 32², et ci-dessous, col. VI, 51. — Le subst. *ġr* se rencontre souvent, associé ou non à *gb'* qui est l'héb. גְּבִיעַ « coupe » ; étymologiquement, le mot peut s'expliquer par ar. غار « cavité ». Comme Baal, ou plus précisément Baal-Ṣapôn, est qualifié parfois de *ab-ġr* : « père du *ġr* » (ainsi *tbkyk ab ġr B'l-ṣpn* : « elle te pleurera, (ô) Père du *ġr*, (ô) Baal-Ṣapôn »), le *ġr* qu'on voit ici 'Anat jeter sur la pierre, — pour la briser, sans doute en signe de deuil, — est apparemment le *ġr* même de Baal.

A². — L. 2*β : *psltm by'r*, sous-entendu *td*, verbe de la phrase A¹. — *psltm*

continuation directe d'une autre tablette, malheureusement très mutilée, et que nous appelons I* AB. Cette tablette, à laquelle est emprunté le passage cité ci-dessus, commence par la phrase : *k tmḫṣ Ltn* ... « Quand tu frapperas Léviathan... » (Cf. *Syria*, XII, 357). Comme la scène qui se développe dans la col. I de I AB commence à la fin de la col. VI de I* AB, il apparaît que la phrase *ġr b abn td* ... représente, en réalité, le deuxième des rites accomplis par 'Anat à l'occasion de la mort de Baal, le premier de ces rites étant décrit en trois mots : *lpš tks mizrtm* : « Elle ('Anat) couvre (rac. כסה) le corps (?) (de Baal) des deux voiles (d'après l'ar. مِئْزَرَة) ». Ainsi, I AB fait suite immédiatement à I* AB, comme s'il s'agissait, non pas de deux chapitres d'un même ouvrage, mais bien de deux pages d'un de nos livres. On peut ajouter que, comme *Gpn-w Ugr*, qui est le *ġlm* de Baal, est nommé plusieurs fois à la fin de II AB (7,54 et 8,47) et que ce même personnage joue un rôle important au début de I* AB, il est possible que II AB précède, en réalité, le groupe I* AB + I AB.

[1] La scène se passe dans « le désert », *mdbr* ; il s'agit sans doute de ce Désert de Qadesh qui est mentionné expressément à la l. 65 de SS. — Nous désignons par SS, d'après les noms de Šḥr et Šlm, le *Poème de la naissance des dieux gracieux* (*Syria*, XIV, 128 ss.).

(duel comme *mṣltm* « cymbales » : *Syria* XIV, 141 n. 1) désigne deux images, statues ou statuettes, jumelées ou faisant la paire, rac. פסל ; on peut penser que l'une de ces images représentait Baal même et l'autre, quelque dieu lui tenant de près, tel que Ben-Dagon ou Aleyn-Baal. — *y'r*, parallèle à *abn* « pierre », signifie sans doute « bois » ; voir déjà Cooke, *NSI*, 139 ; cependant c'est *'ṣ*, d'ordinaire, qui est associé à *abn*, ainsi SS, 66 [1]. Si 'Anat jette les deux images « sur le bois », c'est sans doute pour les briser, comme elle a fait pour le *ġr*. en le jetant sur la pierre.

B. — L. 3'α. *tḥdy lḥm w dqn*. — *dqn* signifiant « barbe », cf. II AB 4-5, 66, *lḥm* représente nécessairement ici לְחָיַיִם, duel de לְחִי. Bien que rien ne l'indique, et qu'il n'y ait même pas le pr. suff. *-h*, c'est évidemment de Baal qu'il s'agit ; sur le physique du dieu et, en particulier, sur son port de barbe, voir le beau monument publié par M. Schaeffer : *Syria*, XIV, pl. XVI. Le sens du verbe *tḥdy* reste indéterminé, חדה ne se rencontrant qu'une seule fois dans A. T. : *Isaïe*, 11, 8 : « étendre (la main) ». La phrase décrit sans doute, si sommairement que ce soit, les soins dont la déesse entoure le corps du dieu, — ces soins que les femmes de Byblos prodiguaient, de leur côté, au dieu Adonis, ou aux statues de bois qui le représentaient.

C. — L. 3'β-4'α. *tṯlṯ qn š²r'h*. — Après la toilette funèbre, viennent, comme il est naturel, les lamentations. L'idée de lamentation est exprimée par le mot *qn*, qui correspond à héb. קִינָה, au plur. *qinôt* ou *qinim* (*Ézéchiel*, 2, 10) [2]. La déesse se lamente trois fois; voir ci-après, l. 5'β, le même verbe *ṯlṯ* [3]. — Le mot *š²r'* exprime peut-être la parenté ou le lien qui unit Baal à 'Anat. On notera cependant que, quand Laṭpan pleure Aleyn-Baal (voir ci-dessus, p. 230), on dit également *yṯlṯ qn š²r'h*.

D. — L. 4'β-5'α. *tḥrš km gn aplb*. — A comparer à SS 10-11 : *yšql šdmth km gpn*. 'Anat transforme le *aplb* en un jardin, et ce jardin que la déesse

[1] *y'r*, se rencontre, au plur., *y'rm*, dans le passage obscur : II AB 7, 35-37α, où figure également le mot *ġr*. — Dans I AB 6, 31α, le même mot *y'r* paraît figurer aussi (au sing. ou au plur. ?), mais en parallélisme avec *ṯt'* !

[2] Voir ci-dessus p. 80, n. 3 *gl* = h. *goullâh*, et ailleurs *š'r* « orge » = h. *ś'eorah*, au plur. *śe'orim*.

[3] Comp. *Théocrite*, XVe *Idylle* : « Adonis qui fut *trois fois* aimé (et) qui est aimé par delà l'Achéron même. »

'Anat cultive pour Baal, ou à l'occasion de sa mort, évoque invinciblement l'idée des célèbres jardins d'Adonis. Il y a évidemment opposition entre *gn* et *aplb*, comme, dans la phrase suivante, entre *bmt* et *'mq*.

E. — L. 5*β. *k 'mq tšlš bmt*. — Si, comme il est probable, il s'agit ici encore de labourage, *tšlš* indique que la déesse 'Anat terce ou tierce, c.-à-d. laboure jusqu'à trois fois [1] la *bmt*, ce mot désignant ici sans doute une « hauteur », comme dans II *Sam.*, 1, 19, 25, etc., par opposition à *'mq* = עֵמֶק « vallée », plutôt qu'un lieu de culte ou haut-lieu. — *bmt* s'est rencontré précédemment : II AB, *4-5*, 14-15 et *ib.* 7, 34.

6*-7*α. — 'Anat annonce que Baal est mort.

Il n'est pas douteux que 'Anat prend ici la parole ; on sait d'ailleurs que la locution *yšu* (ou *tšu*) *gh wyṣḥ* (ou *tṣḥ*) est fréquemment sous-entendue.

La déesse annonce d'abord que Baal est mort, et sa déclaration ressemble, par sa brièveté même, au refrain du célèbre *Epitaphios Adonidos* de Bion : « il est mort, le bel Adonis ».

lem et *hmlt* sont des termes équivalents : *lem* correspondant à l'héb. לְאֹם et *hmlt* à l'acd. *amêlûtu*. On notera cependant que *hmlt* est, le plus souvent, accompagné du mot *arṣ* « terre », ainsi I AB *2*, 18-19, et II AB 7, 52.

D'autre part, si Bn-Dgn est très souvent associé à Baal (voir déjà I AB *1*, 23-24), par contre Ašr-B'l ne s'est rencontré qu'une seule fois dans le binôme *'nt-Ašr B'l* : I AB *2*, 8-9 et 30. Si, en effet, dans certains cas, *ašr* représente l'acd. *ašru* « lieu (de culte) », Ašr-B'l paraît désigner une divinité [2], dont le nom peut être comparé à celui de *Ašr-elm* qui est mentionné RŠ 1929, n° 5, 24 ss. : *Ašr-elm ylk p'nm mlk* : « A. E. ira (aux) pieds du roi », ou mieux du Roi, *mlk* désignant sans doute *El-mlk*, sur lequel voir II AB *4*,38-39. Sur l'existence d'un dieu Asher chez les anciens Cananéens, cf. Ad. Lods, *Israël*, 149, 182.

[1] Procédé très usité dans l'ancienne Grèce, on le sait par Hésiode, et auquel se rattachent le nom et la légende de Triptolème.

[2] Ou simplement un doublet ou dédoublement de Ben-Dagon.

De la question même — ou de la double question — que pose ici 'Anat, et par laquelle la déesse manifeste l'agitation où la mort de Baal l'a jetée, nous ne saurions pour l'instant proposer aucune explication acceptable.

7'β-10'α. — 'Anat et Śapaś descendent dans la Terre avec Baal.

7'β-8'α. — 'Anat, s'adressant aux siens [1], les invite à descendre avec elle auprès (*'m*) de lui (= Baal). Le monde souterrain ou infernal est désigné ici par le seul mot *arṣ*; ailleurs, on dit *bt ḥpšt arṣ*, ex. II AB *8*, 7-8, et *Syria*, XII, 224.

8'β-10'α. — La déesse du Soleil descend, elle aussi (dans la terre) en même temps que 'Anat ou bien après elle; de toute façon, Śapaś prend une part particulièrement vive au deuil général. — Le verbe *śb'* est suivi de l'accusatif comme en hébreu; la locution *'d tśb'* se rencontre ailleurs, avec comme variante *lśb't* : « jusqu'à satiété ».

trd, *tśb'* et *tšt* (rac. שתה) peuvent représenter la 3e p. f. aussi bien que la 2e p. f.; mais comme Śapaś parait être sous la dépendance de 'Anat (voir ci-après), il s'agit sans doute ici d'un ordre adressé par 'Anat à Śapaś, et non pas d'un récit faisant suite à la déclaration : *nrd b arṣ 'mh*.

10'β-15'α. — La déesse du Soleil charge sur les épaules de 'Anat le corps d'Aleyn-Baal.

Aleyn-Baal (c'est-à-dire Aleyn fils de Baal, cf. *Syria*, XII, 196) est mort, lui aussi, et du même coup sans doute que Baal même [2]. — Sur l'emploi de *gm*, voir aussi I AB *1*, 15-16, et *Syria*, XIII, p. 158, fig. 1, l. 5β; pour *gm* ... *k*, voir II AB *7*, 52β ss.

Comme dans la scène précédente, Śapaś est la principale — sinon l'unique — assistante de 'Anat. De même, quand Aleyn-Baal sera ressuscité, c'est Śapaś qui s'offrira à l'aller chercher : I AB *3-4*, 44. D'une façon générale

[1] A ses sœurs sans doute, cf. *Syria*, XII, 120, n. 2. — Mais peut-être 'Anat n'a-t-elle d'autre compagne, en la circonstance, que Śapaś même !

[2] Cependant, si Baal a été vaincu (et tué) par les *'qqm*, voir ci-dessus, p. 231, l'ennemi personnel d'Aleyn-Baal est Ben-elim Môt, et c'est à Môt d'ailleurs que 'Anat demandera (I AB *2*, 12) de lui rendre « son frère ».

d'ailleurs, Šapaš veille spécialement sur les morts; voir ci-après, col. VI, 44$^{\beta}$ ss.

La particule *m'* renforce le sens de l'imp. *'ms* (עמס) ; on la rencontre surtout dans *šm' m'* : « écoute bien » ; voir aussi II AB *1*, 21 : *šskn*[1] *m'*.

15*$^{\beta}$-18*$^{\alpha}$. — 'Anat pleure et ensevelit Aleyn-Baal.

15*$^{\beta}$-16*$^{\alpha}$. — Le sens paraît être : « Quand elle (Šapaš) l'eut placé (Aleyn-Baal) (sur l'épaule de 'Anat), elle (Šapaš) la fit monter ('Anat portant Aleyn-Baal)... ». Mais on pourrait comprendre aussi : « Quand elle ('Anat) l'eut placé (sur son épaule), elle le fit monter... ».

On traduit habituellement *ṣrrt* par « rochers » ; mais il est bien probable que, si c'était là le sens, il y aurait *ṣrt* ; *ṣrt* se rencontre d'ailleurs dans *B'l ṣrt* qui pourrait signifier « Baal des (ou : aux) rochers[2] ». De toute façon, il est évident que la (ou les) *ṣrrt* désigne(nt) une hauteur, puisqu'il faut monter pour s'y rendre[3].

Ṣpn est écrit ici, exceptionnellement, *Ṣp'n*. Sur l'emploi insolite du ', voir aussi *gb'ly*, pour *gbly* : « le Giblite », *Syria*, XV, p. 154 et ci-dessous, p. 248.

16*$^{\beta}$-17*$^{\alpha}$. — Le sujet des deux verbes est 'Anat seule, ou bien 'Anat et Šapaš réunies; il est vraisemblable, en effet, que Šapaš pleure Aleyn-Baal, comme elle a pleuré (ll. 9-10) Baal. — Même observation pour le verbe qui suit : *tštnn*.

17*$^{\beta}$-18*$^{\alpha}$. — Pour *št* « instituer », au sens liturgique, voir déjà : II AB 5, 107 : *št alp...* — *bhrt* est l'ar. *bahourât*, plur. de *bahour* « encens ». — *elm arṣ* désigne les divinités chthoniennes auprès de qui Aleyn-Baal doit séjourner pendant les mois où il est réduit à végéter sous terre, tandis que triomphe,

(1) Il n'est pas du tout évident (H. Bauer, *OLZ* 1934, 245) que *šskn* soit le factitif de *skn* ; il est, au contraire, bien probable qu'il s'agit du verbe *nsk*, « verser » ; voir d'ailleurs RŠ 1929, n° 6, 6 *šsk*.

(2) A noter toutefois que *ṣrt* se rencontre aussi dans cette exhortation, adressée par Košer à l'un de ses alliés : *ht ebk b'lm* ; *ht ebk tmḫṣ* ; *ht tṣmt ṣrtk* : « Voici ! ton ennemi (ce (sont) les *baal* ; Voici ! ton ennemi, tu (le) frapperas ; Voici ! tu anéantiras ton inimitié », c.-à-d. l'ensemble de tes ennemis. Venant après *eb* (איב), *ṣrt* ne peut être, en effet, rattaché à une autre rac. que צרר II ; d'où, pour *B'l ṣrt* le sens probable de « Baal (ou Maître) de la guerre ».

(3) On dit aussi : *'l B'l bṣrrt Ṣpn* : « Monte, (ô) Baal ! sur les *ṣrrt* de Ṣapôn. »

sur terre, son adversaire : Môt. Le sacrifice de parfums, offert par 'Anat, a sans doute pour objet de rendre les *elm arṣ* favorables à Aleyn-Baal.

18'β-28'. — 'Anat offre six sacrifices sur le tombeau d'Aleyn-Baal.

C'est là le sacrifice de beaucoup le plus considérable de tous ceux qui sont décrits dans les Poèmes de Ras-Shamra. Les noms des bêtes sacrifiées sont identiques aux noms correspondants de l'hébreu.

Il est fait mention, dans un autre texte, du sacrifice d'un bœuf sauvage, *rum*, en l'honneur du « Chevaucheur des nuées [1] », expression qui désigne Aleyn-Baal même ou son double.

Pour les sacrifices de bœufs (*alpm*) et de moutons *ṣen* (collectif, comme en héb.) [2], voir II AB *6*, 40β ss.

Il n'est question nulle part ailleurs de sacrifices de cerfs (*aylm*, distinct de *elm* « béliers » : II AB, *6*, 42) [3], ni de bouquetins (*y'lm*), ni d'ânes (*ḥmrm*) [4].

Si 'Anat offre six sacrifices, c'est, peut-on penser, parce que la durée du séjour de Aleyn-Baal dans les Enfers devait être de six mois.

Le sens de *gmn* est déduit du contexte ; mais il reste à déterminer l'étymologie de ce verbe, duquel il convient peut-être de rapprocher le n. pr. h. *agmn* de RŠ 1929, n° 10, 5; voir ci-dessus, p. 152.

Il résulte de ce qui précède que la l. 1 de I AB *1* (*Syria*, XII, pl. XXXVIII) doit être lue ainsi :

[k gm]n Aleyn-B'l.

Pour la l. 2, on peut proposer :]*ḫh tšt bm* '[: « elle ('Anat) met son... dans le... ».

[1] Tandis qu'on offre à Baal un *ebr* (אביר).

[2] Alors que, en acd., on dit *ṣênu*, au plur. *ṣênê*.

[3] On sait que, en Israël, le cerf n'était pas accepté en sacrifice : R. Dussaud, *Origines cananéennes du sacrifice israélite*, p. 72. La coupe de Préneste présente une scène de sacrifice de cerf, faisant suite à une scène de chasse, mais l'époque et le milieu sont tout différents de ceux de Ras-Shamra.

[4] Dans la scène : II AB, *3-4*, début, il s'agit d'une cérémonie magique, mais non sacrificielle (R. Dussaud, *Rev. Hist. Rel.*, CV, 287 ss.); on n'y rencontre, en effet, aucun des deux verbes *dbḥ* et *ṭbḫ*.

A la l. 3, *l elm* indique que c'est aux *elm* (de la terre (?), cf. ci-dessus l. 18a et ci-après, col. VI, 47) que 'Anat s'adresse. Ce sont ces *elm*, sans doute, que la déesse envoie vers El, et à qui elle dit *edk lttn pnm*, etc. [1].

Col. VI (Texte p. 227).

A. — *Fin du Poème.*

TRANSCRIPTION

(38) [ ] *śn m(?)et* (39) [ ] *qbat*
(40) [ ] *enšt* (41) [ ] *b(?)u*

l tštql (42) [ ] *k(?) . try .*
ap . l tlḥm (43) [*lḥ*]*m . trmmt .*
l tšt (44) *yn . tǵṣyt .*

Špš (45) *rpem . tḥtk*
(46) *Špš . tḥtk . elnym*
(47) *'dk . elm .*
hn . mtm (48) *'dk .*
Kšrm . ḫbrk
(49) *w Ḫss . d'tk*
(50) *bym . Arš . w Tnn*
(51) *Kšr . w Ḫss . yd*
(52) *ytr . Kšr . w Ḫss*

TRADUCTION

. . . .

(41?) « Puisses-tu te diriger (42) (vers). . . . . .
« Puisses-tu aussi manger (43) du pain de *trmmt* ;

(1) A la l. 32 de I AB, *1*, lire : *pdm rešh* « les cheveux de sa tête » par opposition à *apsh* de l. 33. — *pdm* est le plur. de *pd*, qui se rencontre aussi au sing., parallèlement à *mḫlpt* = héb. מחלפות « nattes de cheveux » (*Juges*, histoire de Samson). *pd* correspond à ar. فود « mèche de cheveux sur les tempes ». — Voir, à ce sujet, Dhorme, *L'emploi métaphorique des noms de parties du corps en hébreu et en accadien*, p. 94, n. 4.

« Puisses-tu boire (44) du vin de *tgṣyt*.

« (Ô) Šapaš, (45) les rephaïm (sont) sous toi !
(46) « (Ô) Šapaš, sous toi (sont) les *elnym* !

(47) « Ton témoin (ce sont) les dieux.
« Voici que les morts (48) (sont) ton témoin.
« Les Košerim (sont) ton *ḥbr*
(49) « et Ḥasis (est) ton *d't*. »
(50) Dans la mer, le *Arš* et le *Tnn*
(51) Košer-et-Ḥasis (les) jette.
(52) (Puis) il s'en retourne, Košer-et-Ḥasis.

COMMENTAIRE

41$^{\beta}$. — *tštql*, ift. de *šql*, verbe de mouvement, synonyme de *mġy* ; par ex. : *Dnel bth ymġyn, yštql Dnel l hklh* : « Danel va (vers) sa maison : il se dirige, Danel, vers son palais ». Comp., d'ailleurs, aram. שׁקל.

42$^{\beta}$**-44**$^{\alpha}$. — Le pain et le vin que la personne interpellée (peut-être Šapaš, voir ll. 44$^{\beta}$ ss.) est invitée à manger et à boire sont qualifiés respectivement par les termes *trmmt* et *tġṣyt*, deux subst. à préformante *t-* dont le second appartient à cette rac. *ġṣy* qui s'est rencontrée déjà à l'impf. *tġṣy*, II AB *2*, 11, et *tġṣyn*, II AB *3*, 26 et 29, et au duel fém. *ġṣtm*, II AB *3*, 31.

44$^{\beta}$**-49. — Invocation à la déesse du Soleil, protectrice des morts.**

A. **44**$^{\beta}$**-46**. — Les *rpem* (en héb. *rephaïm*) — dont le nom reparaît assez souvent dans les textes de RŠ, mais s'écrit ordinairement *rpum* — sont associés ici aux *elnym* [1].

Ce dernier mot, qui est associé ailleurs à *elm* (voir ci-après, l. 47$^{\alpha}$) est un adj. ethn. plur. Or, dans *Nombres*, 26, 26, l'adj. *elny* désigne la famille d'Elôn, qui était l'un des fils de Zabulon ; et, d'autre part, dans certain texte de RŠ

[1] Autre exemple : ... *rp*]*um tdbḥn*, [ ] *'d elnym* : « tu sacrifieras [aux reph]aïm ; tu (?) ... les *elnym* ».

(voir *Syria*, XIV, 142, n. 1) il est fait mention du peuple des *Kšrm* (voir ci-après, l. 48β) qui est nommé à côté du peuple de Zabulon, *Zblnm*.

Il paraît résulter de ces divers rapprochements que, avant de désigner les âmes des morts, le mot *elnym* représentait, comme *Kšrm*, une ancienne population, disparue à l'époque historique. Et c'est bien là, du reste, on le sait, le cas pour les *rephaïm* de l'Ancien Testament.

De toute façon, le Soleil est invoqué ici en tant que protecteur des *rpem* et des *elnym* [1] ; et l'on a vu déjà, ci-dessus, col. I, ll. 8β ss., que la déesse Šapaš s'intéresse tout particulièrement au sort des dieux qui meurent.

B. **47-49**. — Il semble évident que le mot *elm* ne désigne pas ici les dieux en général. Qu'il s'agisse ou non des *elm arṣ* de col. I, 18*, ces « dieux », qu'on appelle le *'d* du Soleil, au même titre que les morts (*mtm*), sont, suivant toute apparence, des divinités du monde infernal. Il est permis de se demander si, dans le qualificatif *Nrt-elm*, appliqué à la déesse Šapaš, *elm* ne représente pas précisément ces dieux des morts, ou plutôt ces morts divinisés. Il en serait de même pour le qualificatif *bn-elm*, si souvent accolé au nom de Môt, lequel d'ailleurs paraît s'appeler aussi, mais beaucoup plus rarement, *Mdd elm arṣ*, « Celui qui est aimé des *dieux de la terre* ». — Sur le caractère divin des morts dans l'ancien Israël, voir notamment Ad. Lods, *Israël*, p. 255 et 550.

Le mot *'d*, qui caractérise la situation des « dieux » et des morts à l'égard du Soleil, correspond exactement à héb. עֵד « garant, témoin ». Peut-être cependant est-il préférable de rattacher *'d* à la rac. יעד, d'où, en héb., עֵדָה « assemblée, concours de peuple », mot qui s'est rencontré déjà dans la locution *Kšr bnm 'dt*, II AB 7, 16 [2].

D'autre part, les Kšrm (sur lesquels voir ci-dessus, l. 48 β) sont appelés le *ḥbr* (collectif comme *'d*) du Soleil [3], tandis que *Ḫss* est la *d't* (héb. דַּעַת), c'est-à-dire la Science ou la Sagesse (personnifiée) du même dieu.

[1] Ailleurs, dans des documents d'époque beaucoup plus récente (épitaphes de Tabnit et d'Eshmunazar), ce sont les vivants qui sont « sous le Soleil », תחת שמש.

[2] On notera toutefois que le *mlak ym*, « l'envoyé de la mer », personnage qui joue un rôle important dans l'un des poèmes AB, est appelé *t'dt Špṭ-nhr*, c'est-à-dire « témoignage du Suffète du Fleuve » (n. de div. fréquent aussi dans le même poème). Or *t'dt* = h. תְּעוּדָה, mot de forme abstraite, comme *d't* (ci-dessus, l. 49), appartient à la même rac. que le *'d* des locutions *'dk elm* et *bn mtm 'dk*.

[3] Les déesses *Kšrt* (voir ci-dessus p. 82) sont aussi des divinités funéraires ; mais elles

Le nom de Ḫss fait ici, en quelque sorte, pendant au nom des Kšrm. D'ailleurs, Ḫss est constamment associé à Kšr ; voir ci-après, l.51 et déjà II AB *4-5*, 103, 106 et *passim*[1].

50-52. — Intervention de Košer-et-Ḫasis.

A. **50-51**. — Que ce soit ou non Kšr-w-Ḫss lui-même qui ait prononcé les paroles qui précèdent, il intervient ici pour jeter (*yd*, 3ᵉ p. Impf. de ידה ou נדה ; cf. ci-dessus, col. I, l. 2 : *td*) dans la mer *arš* et *tnn*. Kšr habitait sans doute, comme El, au bord de la mer ; c'était d'ailleurs un dieu marin, si l'on en juge par le qualificatif *bn ym* qui est accolé, une fois, à son nom : II AB, *7*, 15-16. Et c'est lui aussi, comme on le verra par la suite, qui soulève la mer et le fleuve contre le trône de Baal pour l'ébranler et le détruire (sur l'inimitié de Kšr avec Baal ou Aleyn-Baal, voir déjà *Syria*, XIII, 147 ss. et ci-dessus, p. 235, n. 2).

tnn (= h. תַּנִּין, monstre marin) est mentionné dans un autre texte, à côté du *bšn ʿqltn*, dont le n. pr. était Ltn = Léviathan (*Syria*, XII, 357). Par analogie, *arš* doit désigner quelque autre monstre marin. On ne saurait dire s'il s'agit d'animaux réels ou seulement d'effigies de *tnn* et de *arš*.

B. **52**. — Ayant fait ce geste, dont la signification ne peut être, pour l'instant, précisée[2], Košer-et Ḫasis s'en va ou disparaît de la scène, littéralement : « il s'en retourne » *ytr* de תור, acd. *târu*. A la fin d'une autre scène, d'un caractère tout différent, du reste, le poète dit : *tbʿ Kšr l ahlh* : « il courut, Košer, vers sa tente ». Voir aussi II AB *4-5*, 106 : *aḫr mġy Kšr w Ḫss* : « ensuite, il s'en alla, Košer-et Ḫasis ». On peut noter également que l'épisode précédent de II AB

ont pour père Hélal, le croissant lunaire et non pas *Kšr*, comme on pourrait le croire, d'après le nom même qu'elles portent. On ne saurait dire combien il y avait de Kšrt (cf. Damascius : Χουσάρθις); mais, d'après l'hymne auquel il est fait allusion, p. 82, la plus aimable (*dmqt*, acd. *damiqtu*) et la plus jeune (*ṣġrt*) d'entre elles, s'appelait *Prbḫš*, nom qui trahit l'origine étrangère, c'est-à-dire non sémitique, de ces divinités.

[1] Au sujet de *ḫbr*, on peut noter que, en arabe, خُبْر signifie « homme savant ». Le qualificatif, appliqué aux *Kšrm*, s'accorderait bien avec le terme *dʿt*, qui caractérise *Ḫss*.

[2] On peut cependant comparer ce geste à celui des femmes qui, à la fin des Adonies, *jetaient*, dans les fleuves ou *dans la mer*, des images de leur dieu.

se termine (l. 103) par une locution, de sens tout autre que celui de notre l. 52, mais de même forme : *yakl Kšr w Ḫss*, et qu'une autre tablette du cycle AB s'achève sur ces mots : *yšmḫ Aleyn-B'l* : « il se réjouit, Aleyn-Baal ».

B. — Le colophon.

(53) *spr . El mlk šbny*
(54) *lmd . Atn . prln . rb* (55) *khnm . rb . nqdm* (56) *š'y . Nqmd . mlk . Ugr[t]* (57) *adn . yrgb . b'l . šrmn*

(53) Le scribe (étant) El-melek, le Šibonite,
élève d'Atn-prln, chef (55) des prêtres, chef des pasteurs, (56) le Ša'yte ;
Neqmed (étant) roi d'Ugarit, seigneur d'Yrgb, maître de Šrmn.

L'une des tablettes de la Légende de Keret se termine par un colophon qui a été cité déjà : *Syria*, XIII, 163, et qui se présente ainsi :

A. *spr El mlk š'y*
« Le scribe (étant) El-Melek, le Ša'yte. »

D'autre part, du colophon de II AB, il ne reste plus que les indications suivantes :

B. [ ] *š'y*
Nqmd mlk Ugrt.

Le colophon de I AB est beaucoup mieux conservé et plus développé que ces deux-là.

l. **53**. — Le nom du scribe est écrit (comme dans A) *El mlk*, correspondant à héb. Elimelek : on écrit de même, à RŠ, *Dnel*, au lieu de Daniel, et, à Byblos : *Ab-b'l* et *El-b'l*.

On notera que, dans le colophon A, cité ci-dessus, l'ethnique d'Elmelek est *š'y*, tandis que, dans I AB, *š'y* s'applique à Atn-prln, qui est le maître d'Elmelek, celui-ci étant qualifié de *šbny*, terme qu'il convient probablement de rapprocher de *Btšbn*, RŠ 1929, n° 15, 1, qui est sans doute le nom d'une ville. Le maître et l'élève étaient, peut-on penser, originaires du même

pays, le pays de *Š'*, dont la ville principale était Šbn ou Bt-šbn. On rapprochera *Š'* du nom du peuple שׁוֹעַ, mentionné dans *Ezéchiel*, 23, 23, et qu'on a comparé au *Sutû* des inscriptions cunéiformes ; voir Knudtzon, *El-Amarna*, p. 1038 ss. [1].

2. **54-56** a. — Elmelek est l'élève (*lmd*, héb. לִמֻּד) d'Atn-prln ; ce nom qui, visiblement, n'est pas sémitique nous paraît être un nom théophore égyptien, le premier élément représentant le nom du dieu *Aton*, le second élément, *prln*, pouvant être, de l'avis de M. Raymond Weill, une transcription d'ég. *pȝ-rnn* « le jouvenceau ».

Comme un tel nom n'a pu, suivant toute vraisemblance, être porté que par un personnage vivant au temps d'Aménophis IV, il en résulterait que la tablette I AB a été rédigée sous le règne de ce Pharaon, et il en serait de même, sans doute, pour les autres tablettes de Ras-Shamra, — pour les tablettes mythologiques, tout au moins [2].

Du fait que le maître du cananéen Elmelek portait un nom égyptien, on ne saurait conclure que *Atn-prln* était véritablement un Égyptien. Atn-prln était d'ailleurs (d'après l. 56), originaire du pays de *Š'*, sur lequel voir ce qui est dit ci-dessus, sous l. 53 [3].

Quoi qu'il en soit, *Atn-prln* porte deux titres bien sémitiques l'un et l'autre : *rb khnm* et *rb nqdm*.

rb khnm s'est rencontré déjà dans l'épigraphe des herminettes (*Syria*, X, 306) et dans la lettre RŠ 1929, n° 18, 1.

L'association du titre de « chef des pasteurs » *nqdm* (= נֹקְדִים *Amos* 1, 1) à celui de « chef des prêtres » paraît un peu surprenante à première vue. Mais comme il résulte clairement de l'étude même des textes, que la population d'Ugarit était adonnée, avant tout, à la culture de la terre et à l'élevage des bestiaux, il est naturel que dans un pays essentiellement agricole, comme

[1] Voir aussi RŠ 1929, n° 4, 1, où il y a *š'* et, deux fois, *š'm*, — *š'm* désignant peut-être les habitants du pays de *Š'*. — Mais dans *Krt š'* (*Syria*, XII, 356), *š'* est sans doute un simple qualificatif : héb. שׁוֹעַ (de rac. שוע II) « noble ».

[2] Du colophon de l'une des tablettes du cycle de Danel, il ne reste plus que le dernier mot]*prln*, à lire, évidemment, [*Atn*]-*prln*.

[3] Cependant, il n'est pas douteux qu'il y avait à Ugarit, au temps de la XVIIIe dynastie précisément, de hauts fonctionnaires égyptiens, tel ce Mami, « scribe royal et chef de la trésorerie », dont MM. Schaeffer et Chenet ont retrouvé la stèle en 1930 : *Syria*, XII, p. 10 et pl. VI.

celui-là, les Pasteurs aient occupé l'une des premières places, la première après les Prêtres [1].

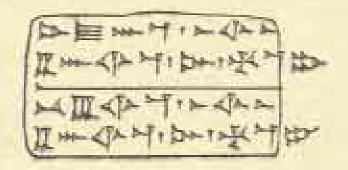
3. **56β-57**. — Le nom de Nqmd s'est rencontré, dans une lettre rédigée en accadien (voir *C. R. Acad. Inscr.*, 2 déc. 1932), sous la forme *Ni-iq-me-aš* = *Ni-iq-mi-ia* (C. J. Gadd, *Tablets from Kirkuk*, nº 50, l. 36, dans *Rev. Assyr.*, XXIII, p. 155) + désinence *-š*. Mais si les noms sont identiques, on n'en saurait conclure qu'il s'agit d'un seul et même personnage, d'autant plus que la lettre en question paraît appartenir — paléographiquement et littérairement — à une époque antérieure à la XVIIIᵉ dynastie.

On notera, en tout cas, l'équivalence *-d*/*-š* à rapprocher de l'alternance *d*/*s* (*š²ped* pour *dped*) qui a été signalée ci-dessus, p. 82 [2].

Nqmd n'était pas seulement roi d'Ugarit, mais aussi « seigneur de Yrgb » et « maître de Šrmn ». Ce dernier nom s'est rencontré déjà : RŠ 1929 nº 1, 15, nº 2, 19 et nº 19, 18 ; on l'a rapproché d'acd. *šurmênu*, « cyprès », mais il s'agit plus probablement d'un nom de pays [3]. S'il en est ainsi, Yrgb, qu'on ne trouve pas ailleurs, désignerait également une contrée ou une ville.

Ch. Virolleaud.

[1] Dans une tablette minuscule (4 cm. de long.) inscrite d'un seul côté et dont voici le texte :



les *khnm* sont associés aux *qdšm*, à moins que *qdšm* (« les saints ») ne soit qu'une autre désignation des *khnm* mêmes. Le sens de ce morceau, de nature magique peut-on penser, est très énigmatique. On lit en effet :

(1) *Khnm . tšt | bnšm . w . ḥmr*
(2) *Qdšm . tšt | bnšm . w . ḥmr*

Ce qui paraît signifier, littéralement : (1) « (ô) Prêtres, vous placerez (cet objet, c'est-à-dire l'objet dont la tablette était, en quelque sorte, l'étiquette) sur les hommes et l'âne ! » Et ensuite (2) : « (ô) Saints, vous placerez, etc. ».

[2] Voir aussi SS 24 *zd* pour *šd* « champ ».

[3] Solution envisagée précédemment par B. Hrozný, *Archiv. Orient.*, IV, 176. — Dans RŠ 1929, nº 1, 12, *šrmnm* représenterait les gens de ce pays de *Šrmn* ; dans RŠ 1929 nº 2, 19-20, le nom de *Šrmn* est mentionné immédiatement avant ceux d'Ugarit et de Neqmed.

TABLE GÉNÉALOGIQUE PROVENANT DE RAS-SHAMRA

PAR

CH. VIROLLEAUD

Le document reproduit ci-après, figure 1, et que nous désignerons par le sigle TG, provient des fouilles de 1933. Il ressemble par sa disposition générale et aussi par certains traits, aux tablettes n^{os} 10 et 14 de RŠ 1929. Ainsi *bn abd'n*, l. 31, se retrouve à la l. 9 du n° 10 et *ndb*[ ], l. 38, doit être, vraisemblablement, complété en *ndbd*, d'après n° 14, 9. Cependant, si le n° 14 est une liste de dieux, appartenant à la famille des *Baal* et honorés dans différents sanctuaires, le n° 10 paraît représenter une liste généalogique, non divine mais humaine, puisque le nom qu'on lit l. 13 : *Slg*, est celui d'un personnage historique, d'après la proclamation qui est publiée ci-dessus, p. 148 [1].

Les noms qu'on trouve énumérés dans TG sont, pour la plupart — et contrairement à ceux de 1929, n° 10 — accompagnés de gentilices ; mais si ces noms désignent réellement des hommes, il est surprenant que le gentilice des fils soit si souvent différent de celui des pères.

On est ainsi amené à se demander si chacun de ces adjectifs en *-y* ne qualifie pas telle divinité, adorée spécialement dans telle ou telle ville. Le cas serait, en somme, le même que celui des *B'l bt-ašmny*, *B'l bt-pdy* et *B'l bt-nqly* de 1929, n° 14, ll. 2-4. Et comme, dans cette tablette n° 14, on a groupé différents *ba'al*, qui étaient adorés dans des villes portant des noms de la forme *Bt-*... « Maison de... », ainsi, dans TG, se trouveraient réunis des dieux portant des noms de la forme *bn-*... « Fils de... », pareils à *Bn-El* (1929, n° 2, 17, etc...) et *Bn-Dgn* (I AB *1*, 24 et *passim*), par exemple.

On notera cependant que, à part Bn-ršp, TG 12, « Fils de Reshef [2] », aucun

[1] Entre les n^{os} 10 et 14 de 1929, il doit y avoir pourtant un lien assez étroit, puisque la mention du *Bt El* « Maison de El » qui figure à la dernière ligne du n° 10, reparaît à la l. 1 du n° 14.

[2] Le nom même de Reshef s'est rencontré à plusieurs reprises dans RŠ 1929 : n° 1, 7, n° 3, 13 et 16, n° 17, 5. Mais, dans les poèmes, il figure seulement une fois ou deux.

Fig. 1. — Table généalogique de Ras-Shamra.

de ces noms qui suivent *bn-*, ne représente une divinité connue par ailleurs [1], et que, d'autre part, ces noms ne sont pas tous d'aspect sémitique.

Au sujet des noms *bn abn*, l. 24 ; *bn arz*, l. 25 et *bn 'n*, l. 32, qui signifient Fils du Cèdre, Fils de la Pierre et Fils de la Source, on se référera aux notes qui suivent, p. 247.

TRANSCRIPTION

Face. spr . ms^{2}r [ ]
lt . hlk . b(?) [ ]

---

bn . b'yn . ś [ ]

---

aġltn . med [ ]
bn . lṣn . 'rm[y(?)]
ars^{2}w . bṣry
arpšr . y'rty
bn . ḥdyn . ugrty
bn . tgś^{2}n . ugrty
tyyn . arty
bn . nryn . arty
bn . rśp . ary
bn . ġlmn ary
bn . ḥṣbn ary
bn . s^{2}dy ary
bn . ktkt . m'qby
Tr. bn . [.] šlḥny
b[n .] r'y
Rev. [bn . . . r]'y
b[n . . .]

bn [. ... .us]kny
bn . ḱdġ(?)n . uškny
bn . lgn . uškny
bn . abn . uškny
bn . arz . š'rty
bn . ebrd . m'rby
ṣdqn . gb'ly
bn . ypy . gb'ly
bn . grgs . elštm'y
bn . ḫran . elštm'y
bn . abd'n . elštm'y
bn . 'n . rqdy
bn . g'yn
bn . ġrn
bn . agynt
bn . abdḥr . snry
? qn . šlmn
prdn . ndb[d (?)]
ḫ?rn . ḫbty
(Tr.) abmn . bn . qdmn
n'mn . bn . 'bd elm

NOTES

Belle écriture, d'une main très exercée et ferme. Dimensions 9 × 6,5.

s (ou *s*^{1}), dans *grgs*, l. 29 ; *snry*, l. 36.

s^{2}, dans *arsw*, l. 6 ; *s dy*, l. 15.

[1] Il en est de même, du reste, pour les villes ou sanctuaires mentionnés dans la liste RŠ 1929, n° 14.

*ś*², dans *mśr*, l. 1 ; *tgśn*, l. 9. Sur les deux *ś*, voir ci-dessus, p. 151.

ġ = [Ugaritic sign] (ll. 4, 13, 34), non [Ugaritic sign]. Sur les différentes formes du *ġ*, voir ci-dessus, p. 150.

L. 1. Peut-être : « Écris (ou compte, énumère), (ô) Mśr..., cf. RŠ 1929, nº 2, 18 : *Mśr, Mśr, bn Ugrt* : « (ô) Mśr, Mśr, enfant d'Ugarit [1] ». Ce nom de Mśr peut être comparé au Μισώρ de Philon de Byblos, acd. *Mišaru*.

L. 2. *lt* représente, sans doute, la fin du dernier mot de la l. 1. Pour *hlk b*[, comparer SS, 27 : *hlkm b*...

La mutilation de ces deux lignes est d'autant plus fâcheuse qu'elles contenaient certainement des indications essentielles sur la nature du document.

Les Noms propres. — Sur *Ršp* l. 12, voir ci-dessus, p. 244.

Ṣdqn, nom à désinence *-n*, qui s'est rencontré déjà sur un cylindre de Minet-el-beïda : *Syria*, X, 308, n. 1, et qu'on comparera au Συδύκ de Philon de Byblos ; *Ṣdqn* est d'ailleurs qualifié de *gb'ly* « le giblite » (voir ci-après) et son nom est suivi de celui de *bn ypy* « le Fils de la Beauté », h. יפי.

La liste TG contient bon nombre de noms en *-n*, tels *qdmn*, l. 40, « l'oriental », cf. *Ezéchiel* 47, 8 [2] ; *n'mn* (l. 41) [3], *šlmn* (37), *ġlmn* (13), *ḥṣbn* (14) et d'autres encore.

bn arz, l. 25, signifie évidemment le Fils du Cèdre. Ce qualificatif se rapporte sans doute à un dieu semblable à l'Adonis de la légende classique qui était né d'un arbre, ou d'une femme métamorphosée en arbre.

bn abn, l. 24, Fils de la Pierre. Le nom se retrouve, au plur., *bn abnm* dans un texte mythologique fragmentaire. Voir aussi, ci-dessous, sous *šlḥny*, ce qui est dit des *bn šlḥnm*.

bn 'n, l. 32, Fils de la Source, ou de la déesse des sources, ou d'une nymphe, semblable à Ἀνωβρέτ ; cf. E. Renan, *Mémoire sur... Sanchoniathon*, p. 281.

[1] Littéralement « fils d'Ugarit ». A la l. 27 de 1929 nº 2 *bt Ugrt* signifie sans doute « fille d'Ugarit », et non « maison d'Ugarit », malgré *El-Amarna* 89, 50 (*Syria*, XII, 352).

[2] Ou prototype du Prôtogonos de Philon de Byblos ? Cf. E. Renan, *Mémoire sur ... Sanchoniathon*, p. 258.

[3] Dans les textes mythologiques, *n'mn* (voir déjà *Syria* XII, 356, n. 3) ne désigne pas une divinité ; c'est le surnom ou l'un des surnoms de héros tels que Danel ou Keret. Parmi les surnoms ou qualificatifs de Keret, il y a aussi *'bd-el* « le serviteur de El » ; or, ici, dans TG 41, *N'mn* est fils de *'bd-elm*, « le serviteur des dieux ».

Parmi les autres noms, il en est peu dont l'origine se décèle aisément. A noter toutefois *s²dy*, l. 15, qui paraît identique à סוֹדִי, nom d'un zabulonite, *Nombres* 13, 10. De même *lṣn*, l. 5, peut être h. לָצוֹן « orgueil ». — *Prdn*, l. 38, est sans doute un nom horite, comme *arpšr*, l. 7, et plusieurs autres.

Les Gentilices. — Il convient de mettre à part *ugrty*, ll. 8 et 9, « l'ugaritien », c'est-à-dire l'homme (ou le dieu) d'Ugarit. Bien que le document provienne d'Ugarit même, aujourd'hui Ras-Shamra, cet adjectif *ugrty* n'est pas celui qui se rencontre le plus fréquemment, et il n'est pas mentionné, comme on pourrait s'y attendre, en tête de la liste.

Pour *gb'ly*, qui figure deux fois également, ll. 27 et 28, le mot signifie sans doute « le giblite », autrement dit l'homme (ou le dieu) de Gbl, qui est Byblos. Sur le ' explétif, voir ce qui est dit ci-dessus, p. 154.

Au sujet de *šlḥny* l. 17, comparer RŠ 1929, n° 11 + 38 l. 1, *bn Slg šlḥn* : « Fils de Seleg (de ?) Šolḥân ». Ce nom de *šlḥn* reparaît d'ailleurs à la fin (seule conservée) de chaque ligne de RŠ 1929, n° 11. — On notera, d'autre part, que, dans un texte mythologique, la déesse 'Anat massacre (*thtṣb*, 3ᵉ p., fém., Impf. ift. de חצב) les *bn-šlḥnm*, les Fils de Šolḥân, ce qui peut signifier « les Fils de la Table [1] », ou les Fils d'un pays ou d'une ville portant le nom de Šolḥan, qui signifie « la Table ».

Parmi les autres gentilices de TG, quelques-uns prêtent à divers rapprochements, dont les principaux sont les suivants :

y'rty, l. 7, se retrouve, au plur., *y'rtym* dans le texte B, ci-après, p. 250.
uškny ll. 21 à 24 ; cf. *uškn*, ci-après, A, 3.
m'rby « l'occidental (?) » l. 26 ; même mot : A, 10.
Aux ll. 18-19, lire probablement *ub*]*r'y*, d'après A, 4.
bṣry, l. 6 ; cf. בֶּצֶר, v. de Palestine, et peut-être RŠ 1929, n° 6, 5 *bṣr*.
š'rty, l. 25 ; cf. שְׂעִירָה, v. de Palestine.

ary, ll. 12-15 ; peut-être « celui de *Ar* », pour *bt ary*, de *bt ar*, II AB *1*, 17, comme on dit *Šbny*, « celui de *Bt-šbn* », voir ci-dessus, p. 241 ss. ; mais comp. aussi ci-dessous A 5 : *ar šmn 'šrh*.

[1] Comme on dit *bn rgmm* « les messagers » (*bn-rgm* + *m*) et *bn-abnm* (= *bn-abn* + *m*), ci-dessus, p. 247.

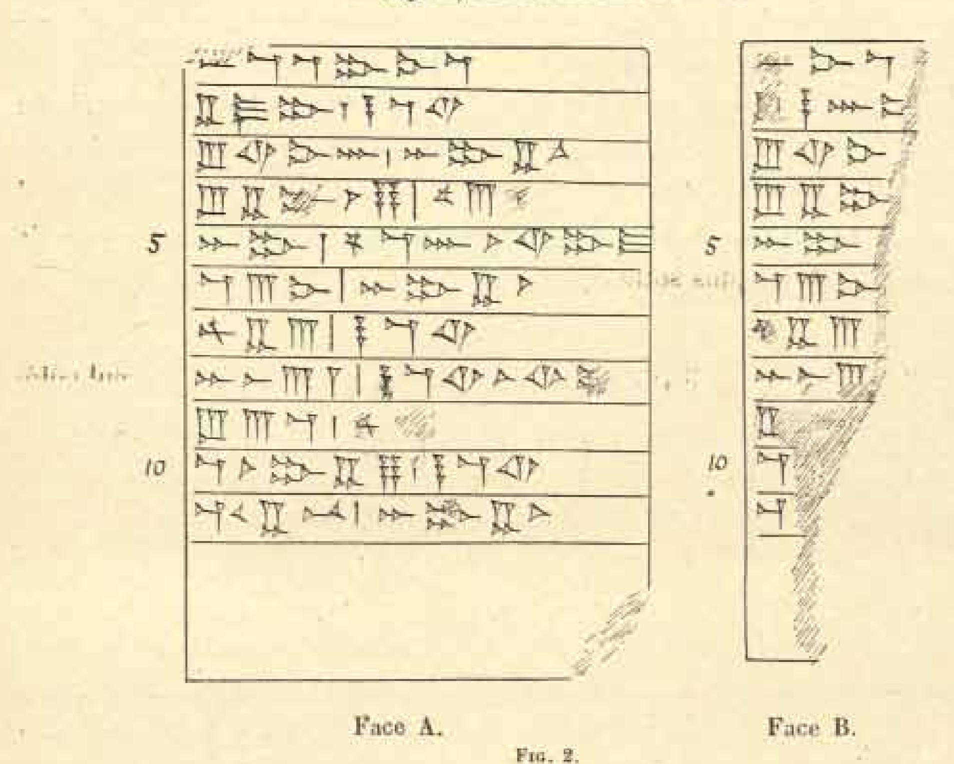
elštm'y, ll. 29-31, « celui de *El štm'* », nom de localité, pouvant signifier « (ô) Dieu, écoute ! », bien que l'impératif ift. de *šm'* paraisse être *eštm'*.

'rm[y], l. 5, « celui de 'Areimé », peut-être ; 'Areimé, ville de la côte syrienne, au Sud de Ras-Shamra, et que R. Dussaud, *Topographie*, p. 511, a proposé d'identifier avec Iarimuta [1].

DOCUMENTS ANNEXES

Nous mettons en appendice deux autres textes, provenant des fouilles de 1930, et qui présentent quelque rapport avec TG.

A (fig. 2). Dimensions 10 × 7.



Face A. Face B.

Fig. 2.

Liste de substantifs, d'aspect très divers, suivis, chacun, d'un nom de

[1] Nous nous demandons cependant si Iarimuta n'était pas Laodicée (auj. Lattaquié), ville qui, d'après Stéphane de Byzance, portait anciennement le nom de Ramitha. Voir,

nombre [1]. Le texte était apparemment le même sur l'une et l'autre face, sauf cependant aux deux premières lignes.

Sur la face A, on lit ceci :

(1) *a(?)mm rkm* (2) *ber . ḫmš* (3) *uškn . arb'*
(4) *ubr'y . šlš* (5) *ar . šmn 'šrh* (6) *mlk . arb'*
(7) *ġ(?)bl . ḫmš* (8) *atlg . ḫmš 'šr[h]* (9) *ulm . š[š]*
(10) *m'rby . ḫmš* (11) *m'bq . arb'*.

L. 1. A rapprocher, peut-être, de 1929, n° 6, 28-29 ... *am/rkm*. Face B, l. 1, il paraît y avoir *rkm* seulement. — L. 2. *ber*, cf. 1929, n° 6, 25. Face B : *b(?)ḫnp* [. — L. 3. *uškn*, comp. *Table généalogique* 21-24, *uškny*. — L. 4. *ubr'y*, *ibid.* 18 ss. *ub(?)]r'y*. — L. 6. *ar*, *ib.* 12-15 *ary*. — L. 8. *atlg* à rapprocher, peut-être, d'aram. אתרוג « cédrat ». — L. 9. *ulm*, cf. 1929, n° 30, 3.5. — L. 10. Comp. *Tab. gén.* 26, *m'rby*, également.

Les nombres cités sont 3, 4, 5 et 6, mais on notera particulièrement, l. 8 : *ḫms 'šrh* = « quinze », comme 1929, n° 1, 9-10, et l. 5 : *šmn 'šrh* = « dix-huit ».

Ainsi qu'il a été signalé jadis (*Syria*, XII, 18), ces noms de nombres ont fourni au déchiffrement des tablettes alphabétiques de Ras-Shamra l'un de ses points d'appui les plus solides.

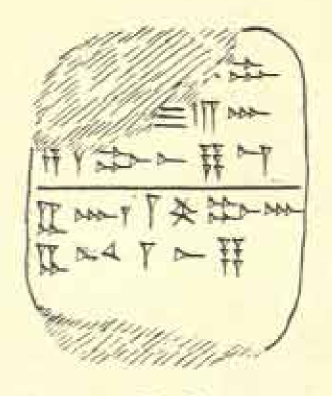


Fig. 3.

B (fig. 3). — Hauteur 57 mm. Inscrit d'un seul côté.

(1) [ ]*r* (2) [ ]*h* (ou *e*) *ln* (3) *y'rtym*

(4) *bn . 'šrn* (5) *bq'ty*

[ ]*r*, chef (?) des *Y'rtym*,
fils de *'šrn*, de la Beq'â.

Dans ce texte, comme dans certains documents du groupe RŠ 1929, le *'aïn* est, non pas oblique, mais presque exactement vertical : ll. 3, 4 et 5, de façon qu'il ressemble, parfois à s'y méprendre, au *gimel*.

d'autre part, *yrmt* RŠ 1929, n° 16 (liste de mots commençant par *y*-), l. 9.

[1] Comp. RŠ 1929, n°s 25 et 29.

On a rencontré déjà, *Tab. gén.*, l. 7, l'ethnique *y'rty*, qualifiant *arpšr* ; or, le n. pr. qui manque ici, l. 1, se terminait par *-r*.

Comparer à *'šrn* (l. 4) : RŠ 1929, nº 5, l. 14 *l 'šr* et l. 17 *l 'šrm*.

L'ethnique *bq'ty* ne permet pas de rien préciser ; on sait, en effet, que, en hébreu, le mot בִּקְעָה « large vallée », désigne, tour à tour, des régions très diverses.

Ch. Virolleaud.

NOTES SUR LA COLONIE GÉNOISE DE PÉRA

PAR

J. SAUVAGET

S'il est, dans l'histoire du Moyen Age, peu d'événements qui présentent autant d'attrait que les Croisades, il en est peu aussi dont le véritable caractère ait été aussi longtemps méconnu. C'est à une date toute récente que l'on a cessé, grâce à une meilleure utilisation des sources, grâce aussi à un état d'esprit plus favorable à des recherches objectives, de considérer uniquement ces entreprises lointaines comme de pieuses épopées. Peu à peu, le côté colonisateur de ces expéditions nous apparait plus clairement, et des ouvrages sont publiés qui nous révèlent la vie sociale, économique, artistique, et même littéraire des Francs d'Outre-Mer : travaux autrement attachants et féconds que les récits de batailles chers à nos devanciers.

Un séjour à Stamboul m'ayant permis de prendre contact avec les restes de Péra, l'une des plus importantes colonies franques d'Orient, j'ai cru devoir publier ces notes qui, sans renouveler vraiment le sujet, apportent des précisions nouvelles sur la topographie et l'évolution de cette ville. A défaut d'autre mérite, elles permettraient d'en suivre l'histoire plus aisément que les publications, aujourd'hui introuvables, qui lui ont été consacrées jusqu'ici [1].

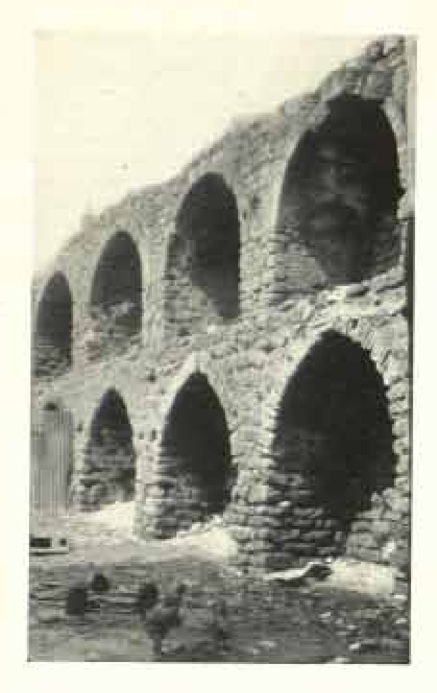
*
* *

La fondation de Péra est une conséquence directe de la quatrième Croisade.

Lorsque Michel Paléologue rétablit sa résidence, en 1261, dans Byzance reconquise, la question franque s'imposa immédiatement à son attention [2].

[1] Bibliographie dans *Encyclopédie de l'Islam*, art. *Constantinople*. Parmi les publications récentes, citons la belle étude de G. I. Bratianu, *Recherches sur le commerce génois de la Mer Noire au XIII^e siècle* (Paris, 1929), où l'on trouvera des indications du plus haut intérêt. — Les voyageurs européens, indispensables, sont énumérés dans Vivien de Saint-Martin, *l'Asie Mineure*.

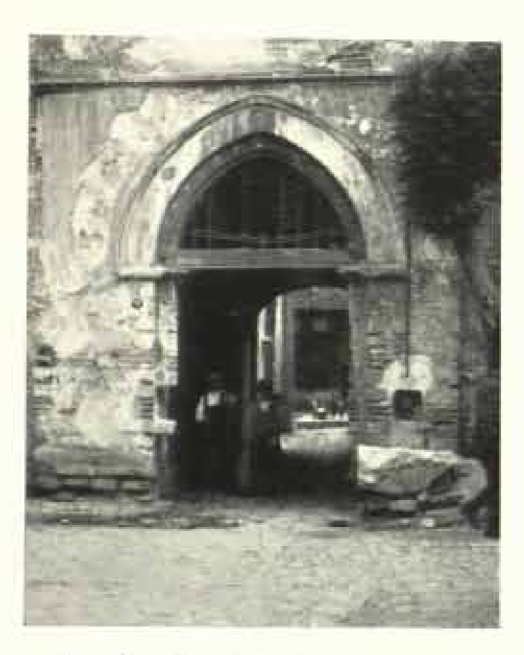
[2] Voir le récit de Pachymère dans Cousin,



1. Face intérieure du rempart (front ouest).



2. Rue du Marché du Jeudi.



3. Église Saint-Paul (*'Arab ǧami'i*) :
la porte percée sous le clocher.



4. Saint-Benoît : le clocher.

GALATA

L'empereur ressentait à l'égard des Latins une méfiance que justifiaient parfaitement les événements des cinquante dernières années ; d'autre part les commerçants italiens qui étaient demeurés établis à Constantinople après le départ des Croisés constituaient pour l'empire une source de richesse si considérable qu'on ne pouvait envisager leur expulsion. Dans ces circonstances, Michel Paléologue, pour assurer la sécurité de sa capitale, sut exploiter avec une habileté consommée les rivalités des républiques italiennes : Gênes se trouva ainsi profiter de l'échec de Venise. Ses marchands se virent accorder comme résidence un des plus beaux quartiers de la ville, où ils seraient gouvernés selon leurs lois par un magistrat de leur nation, et leur commerce fut exonéré de taxes. En même temps, l'empereur laissait espérer aux Pisans et aux Vénitiens l'octroi, dans l'avenir, de privilèges analogues.

Mais cette solution n'était qu'un pis-aller. Le caractère naturellement intraitable des Génois, l'audace que leur donnait la puissance nouvelle de leur patrie, enfin leur nombre sans cesse croissant laissaient à penser qu'ils ne supporteraient pas sans difficultés la domination byzantine : la prudence commandait d'éloigner autant que possible du siège de l'empire des sujets aussi malaisés à gouverner. On les transféra donc en Thrace, à Héraclée, puis, le site s'étant révélé impropre au trafic commercial, il leur fut accordé, en 1267, une concession sur la rive nord de la Corne d'Or, en un lieu connu sous le nom de *Galata* [1].

L'emplacement était, à cette date, libre de constructions. Le rivage en était autrefois défendu par un ouvrage fortifié auquel était fixée une des extrémités de la chaîne qui pouvait barrer l'entrée du port [2], mais, par surcroît de précaution, ce château avait été démoli avant l'installation des Génois, et il ne s'élevait plus dans les environs que quelques chapelles disséminées dans les vergers. Il s'étendait là (fig. 1) en bordure de la mer, sur une largeur de 100 à 200 mètres, au pied d'une croupe rocheuse assez abrupte, alors couverte de

Histoire de Constantinople depuis le règne de l'Ancien Justin jusqu'à la fin de l'Empire (Paris, 1685), t. VI, p. 95 et 98.

[1] Le sens exact de cette dénomination reste inconnu ; on a successivement envisagé un rapport avec le grec *gala*, « lait », avec le nom des Galates, et même avec l'arabe *qal'a*, « citadelle » ! ! !

[2] C'est *la tor de Galatas* de Villehardouin ; nous l'appellerons désormais Tour de la Chaîne, afin d'éviter une confusion avec l'actuelle Tour de Galata, l'ancienne Tour du Christ.

vignes, « les vignes de Péra », une bande de terrain à peu près plane, ou tout au moins d'une déclivité très faible : c'est là, entre l'emplacement de la Tour de la Chaîne et l'« Arsenal vieux » de la marine impériale, qu'on installa la colonie génoise (pl. XXIX). Elle se trouvait ainsi séparée de Constantinople par toute la largeur de la Corne d'Or, sans que la distance fût assez considérable pour être un obstacle aux relations commerciales : quelques minutes, en effet, suffisent pour traverser le golfe en barque. — Le seul inconvénient du site était le manque d'eau potable.

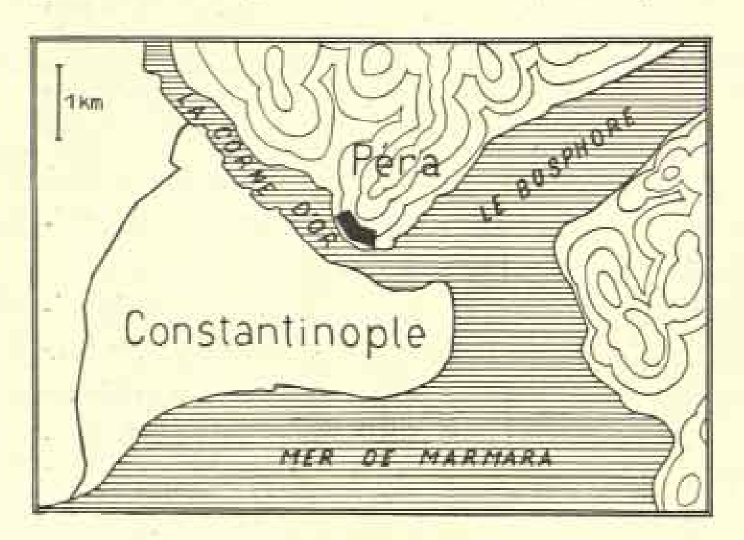


FIG. 1 — Le site de Péra (en noir).

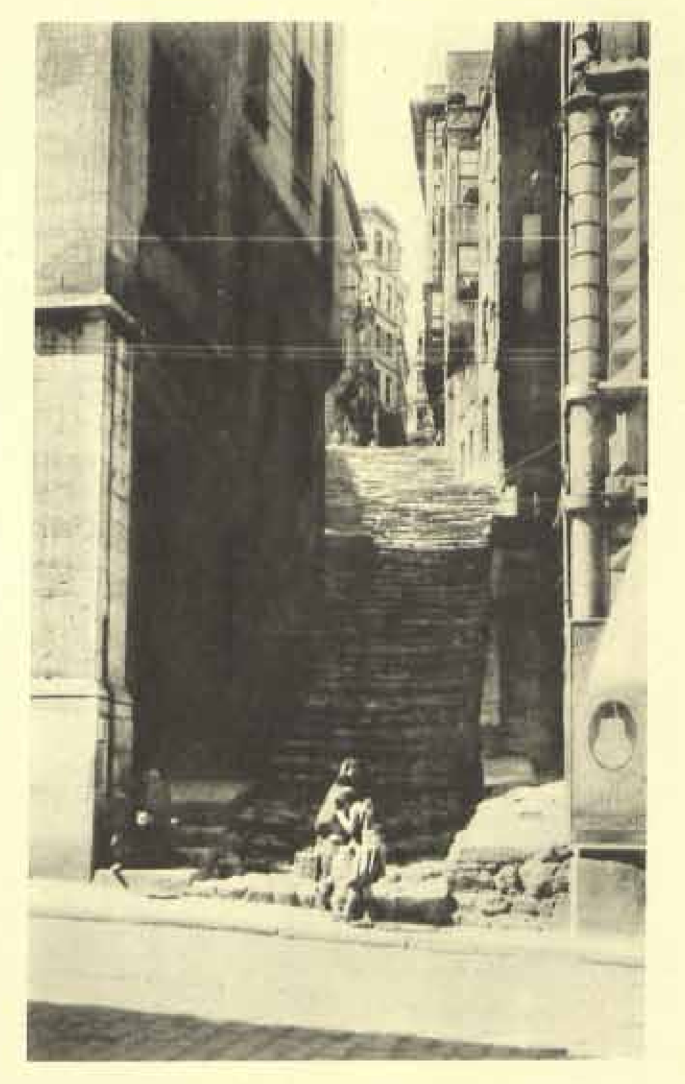
∴

A l'intérieur de sa concession, la colonie était libre. Son gouvernement, calqué sur celui de la métropole, était assuré par un podestat, venu chaque année de Gênes, assisté d'un Grand Conseil et d'un Petit Conseil, et de divers officiers. Ce podestat exerçait l'autorité suprême dans la ville, dont le nom officiel fut désormais celui des hauteurs qui la dominaient : *Péra*.

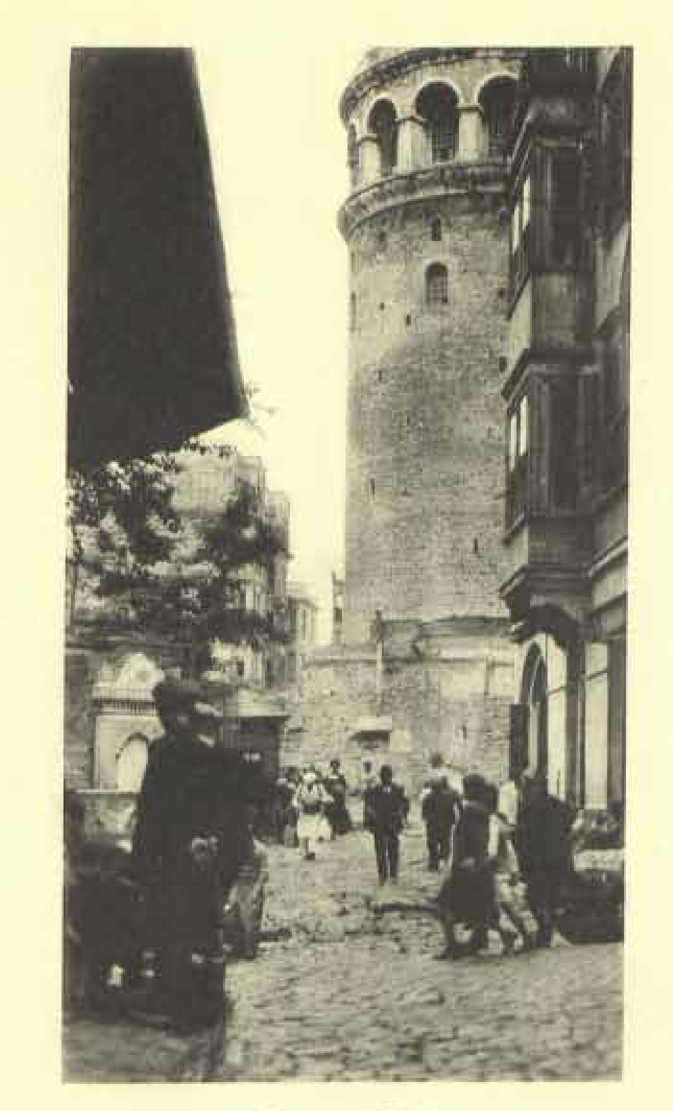
Byzance allait bientôt mesurer, à ses dépens, l'esprit entreprenant et l'opiniâtreté de la nouvelle commune.

En 1296, Venise, jalouse de sa rivale, envoie une escadre devant Péra et les habitants, réfugiés dans la ville impériale, doivent assister de loin à l'incendie de leur établissement. La paix signée, ils le rebâtissent, mais en l'entourant cette fois d'un fossé qu'emplit l'eau de la mer. En même temps, ils prétextent de cette attaque pour solliciter des autorités byzantines l'autorisation de se fortifier. Ils ne peuvent obtenir rien d'autre qu'un édit impérial, daté du 1er mai 1303 [1],

[1] Publié en traduction dans BELIN, *Histoire de la Latinité de Constantinople* (2e éd., Paris, 1894), p. 129.



1. Une rue dans les quartiers du Nord.



2. La tour du Christ.

GALATA.

qui délimitait exactement « le terrain donné et concédé... à Galata, par le puissant et saint empereur à l'illustre commune de Gênes », non sans préciser : « Un espace de 60 coudées devra rester libre et sans habitations sur toute l'étendue de ces confins... Grecs ou autres n'auront point la faculté d'élever des habitations sur cet espace. » De même, le terrain compris entre la mer et les limites indiquées, jusqu'à l'emplacement de la Tour de la Chaîne, devait rester libre de constructions.

Sans se laisser rebuter par cet échec, les Génois reviennent à la charge et l'année suivante un nouveau chrysobulle, s'il maintenait en bordure de la concession une zone *non ædificandi* de 60 coudées, consacrait l'existence du fossé et prévoyait que « les Génois auront faculté et pouvoir de faire à leur gré des maisons, constructions et autres édifices solides, offrant toute sécurité, à l'exception d'un mur de forteresse que nous ne voulons pas permettre au dit lieu ».

Avec une parfaite mauvaise foi, les Génois tournèrent cette dernière clause : les maisons qu'ils se hâtèrent de bâtir sur tout le périmètre de leur concession constituaient en réalité autant de bastions, si bien que Péra se trouvait effectivement pourvue d'une enceinte. Les empereurs protestèrent à diverses reprises, durent même recourir à des démonstrations militaires pour essayer de faire respecter l'édit. Mais la faiblesse de Byzance était déjà telle que, dès 1335, les Pérotes élevaient ouvertement d'authentiques ouvrages de fortification.

*
* *

Cette concession de 1303, noyau de l'agglomération actuelle, il nous est difficile de nous en faire une idée aussi précise que nous le désirerions ; les restes de ses remparts et la teneur de l'édit impérial permettent du moins d'en fixer le périmètre, cependant qu'un examen attentif des lieux en laisse reconnaître quelques-unes des caractéristiques essentielles.

Sa surface n'excédait pas 12 hectares. La ville dessinait un quadrilatère très allongé (fig. 2), dont les grands côtés se brisaient légèrement, de manière à épouser le modelé du terrain. Comme il est naturel en pareil cas, les rues suivaient, les unes les courbes de niveau, les autres les lignes de plus grande pente.

La colonie avait reçu une implantation régulière. Nous avons à ce sujet le

témoignage formel d'un auteur turc particulièrement bien informé [1]; en outre, le plan actuel apporte une indication catégorique. On y distingue un faisceau de rues longitudinales parallèles, séparées par des intervalles à peu près égaux. Elles ne sont pas rigoureusement rectilignes sur toute leur longueur, mais, comme le mur d'enceinte, elles se brisent en leur milieu, s'articulant sur l'artère transversale qui occupe le petit axe de la ville. Les artères transversales, de même, sont encore assez régulièrement espacées. La position de ces rues par rapport aux portes, leur direction parallèle à celle du rempart, le fait qu'elles suivent les façades des monuments médiévaux, enfin l'absence de toute ordonnance analogue dans les faubourgs de Péra (particulièrement dans ceux qui se sont développés en bordure de la mer, sur un terrain identique à celui de la colonie primitive) ne laissent aucun doute quant à l'ancienneté du tracé de ces rues. Nous retrouvons dans ce plan en échiquier la trace du lotissement originel, ayant pour but d'attribuer à chacun des premiers occupants une part du terrain concédé.

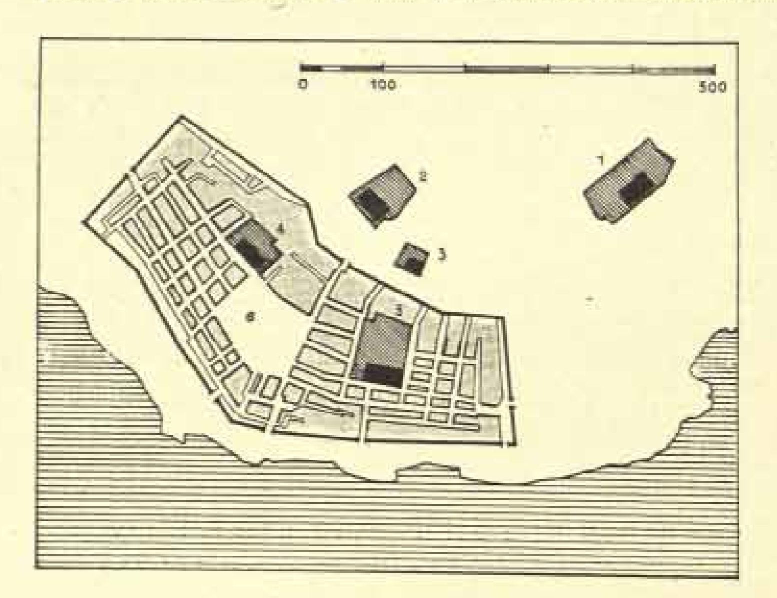


Fig. 2. — Péra en 1301.

Les rues indiquées sont celles de la ville actuelle.

1. Saint-Benoît.
2. Saint-Pierre.
3. Saint-Georges.
4. Saint-Paul.
5. Saint-François.
6. Emplacement présumé de la place du marché et des édifices communaux.

Le mur d'enceinte est réduit aujourd'hui à ses faces Ouest et Sud [2]. On

[1] *Šāh-rāhlary šetreng-vārī* (Evliyā Čelebi, éd. Stamboul, 1314, p. 433).

[2] Il a été décrit avant sa démolition dans plusieurs publications, malheureusement dépourvues les unes et les autres de plans et de détails de construction. On consultera de préférence, J. Gottwald, *Die Stadtmauern von Galata* (Stamboul, 1907) qui reprend les travaux antérieurs et donne sous la forme la plus correcte les inscriptions qui figuraient sur le mur.

remarque dans son implantation de légères irrégularités qui ne peuvent être qu'accidentelles : dans l'intention des constructeurs, le rempart devait évidemment se développer suivant des lignes rigoureusement droites de part et d'autre du petit axe de la colonie. Il a été bâti avec la pierre que fournit le terrain avoisinant : une roche schisteuse, très dense et très dure. Comme elle ne se prête pas à la taille, on l'a débitée en moellons et les lits des maçonneries ont été ramenés, çà et là, à l'horizontale par des arases de brique lorsque leur irrégularité était trop accentuée. C'est encore la brique, plus légère et plus



Fig. 3. — Péra en 1544 (d'après Jérôme Maurand).

maniable, qui a servi à monter les arcs et les voûtes. La hauteur du mur, aujourd'hui difficile à apprécier, semble avoir été médiocre [1]. L'épaisseur de la maçonnerie n'excède pas deux mètres, mais deux étages de niches voûtées, parfois percées de meurtrières, renforcent le rempart du côté de la ville (pl. XXVIII, 1). Des tours carrées comportant soit une salle voûtée, soit deux salles superposées, flanquent la muraille de place en place : il semble qu'à l'origine elles aient été espacées d'un jet d'arbalète (30 m.). Sans doute étaient-elles déjà coiffées de ces toits coniques, recouverts de plaques de plomb, dont on les voit surmontées dans les plus anciennes représentations (fig. 3).

L'enceinte ayant disparu presque intégralement, et les indications de ceux

[1] Les mesures précises qu'indique Evliyā Čelebi (p. 430), se rapportant à une date très postérieure, peuvent faire état de diverses restaurations.

qui l'ont vue avant sa démolition n'étant pas d'une précision telle qu'elles offrent toute la sécurité désirable, il est difficile de fixer avec exactitude le nombre et l'emplacement des portes. Il en existait sûrement une à chacune des extrémités de la grande rue qui traversait la ville dans toute sa longueur[1]; celle de l'Ouest était surmontée d'une dalle de pierre portant, entre deux écussons aux couleurs de la République, les armes de Péra : la croix de Gênes cantonnée de quatre B[2]. Une autre porte encore[3] s'ouvrait à l'extrémité méridionale de la grande rue transversale. Sans doute aussi quelques poternes étaient-elles percées dans le front de mer, car le rempart ne s'élevait pas sur le rivage même, mais à une vingtaine de pas en deçà[4], laissant ainsi libre, entre la Corne d'Or et la ville, une étroite bande de terrain qui servait de quai. Le trafic se serait mal accommodé d'une porte unique sur cette face du rempart : il est donc probable que les trois entrées secondaires dont l'existence en ce point est attestée à l'époque ottomane[5] permettaient déjà une communication aisée entre la cité et le port ; à vrai dire, les caractères archéologiques de celle qui nous a été conservée ne permettent pas une attribution chronologique rigoureuse, et ce n'est là qu'une hypothèse vraisemblable. Quant au front Nord, moins facile à défendre que les autres, puisqu'il était dominé de près par les hauteurs de Péra, il est possible qu'il ait présenté une muraille continue sur tout son développement ; s'il était pourvu d'une porte, elle s'ouvrait sans aucun doute à l'extrémité de la principale rue transversale.

Au dire d'un auteur arabe, dont il n'est aucune raison de suspecter le témoignage, les rues étaient sales : « les ordures y dominaient[6] ». Nous ne

(1) Celle de l'Ouest serait celle qu'Evliyā Čelebi nomme *Ič 'Azab Kapysy*, celle de l'Est *Küčük Kara-Köy Kapysy*. Je renonce à utiliser, pour l'histoire de l'enceinte, les auteurs européens modernes, tant leurs données topographiques sont flottantes et leur interprétation des faits archéologiques peu solide : certains (par exemple Mamboury, *Constantinople, guide touristique*, 2e éd., p. 52 et suiv.), admettent jusqu'à six agrandissements successifs de l'enceinte ! D'autres établissent la chronologie de ces agrandissements de telle sorte que le rempart intérieur se trouve être, en certains points, *postérieur* au rempart extérieur.

(2) Ces quatre B sont les initiales de la devise de la dynastie des Paléologues, celle qui avait accordé la concession aux Génois : *Basileus Basileon Basileuon Basileuousi*, « le roi des rois qui règne sur les rois ».

(3) *Kürekǧi Kapysy?*

(4) C'est le chiffre qu'indique Pierre Gille, *De topographia Constantinopoleos et de illius antiquitatibus libri quatuor* (Lyon, 1562), p. 224.

(5) *Yaǧ-Kapany Kapysy*, *Balyk-Pazary K.*, *Kara-Köy K.*

(6) Ibn Baṭṭūṭa, éd. Defrémery-Sanguinetti, t. II, p. 433.

possédons aucun renseignement précis sur les édifices servant à l'administration de la colonie et à la vie commerciale : le palais communal et son beffroi, la place du marché, « les loges », l'hôpital et le bâtiment des poids et mesures, les uns et les autres incendiés en 1315 et rebâtis l'année suivante. Peut-être se groupaient-ils au centre de la ville, au point de croisement des deux rues principales. L'une de celles-ci (pl. XXVIII, 2), en effet, est encore appelée « rue du Marché du Jeudi » (*Peršembe pazary*), et comme elle constitue précisément le petit axe de la colonie, on a tout lieu de croire que cette dénomination traditionnelle se rapporte à un fait commercial bien antérieur à la conquête ottomane [1]. On se trouve ainsi amené à rechercher dans ses alentours immédiats la place publique sur laquelle se tenait ce marché hebdomadaire et on croit le reconnaître en un point, voisin de l'église Saint-Paul, où le quadrillage des rues s'interrompt : les plus anciennes représentations de Péra (fig. 11 et 13) indiquent là un espace non bâti, qui ne peut être que le marché de la colonie génoise. Les quais comportaient sans doute déjà les boutiques et les tavernes, fréquentées par les gens de mer, que les voyageurs signalent en ce point durant les siècles suivants [2].

Les églises nous sont bien connues [3]. Si Saint-François a disparu sans laisser de traces, et avec elle le monastère des Franciscains, l'église conventuelle des Dominicains, placée sous le vocable de *Saint-Paul*, s'était conservée presque intacte dans la mosquée qui lui avait succédé [4]. C'était une vaste salle rectangulaire, divisée en trois nefs par des piliers carrés, et voûtée de berceaux. L'édifice était tout entier en brique, à l'exception des piédroits des portes, de la mouluration et du décor sculpté. Un incendie le détruisit il y a une cinquantaine d'années, n'en laissant subsister que des fragments assez peu significatifs : des débris du portail latéral Sud ; les restes d'un pilier carré dans lequel sont engagées quatre colonnes ; une des fenêtres du mur méridional ; enfin, le clocher qui paraît n'avoir perdu que son couronnement. Il est porté par un passage voûté accolé au chevet de l'église, auquel donne accès

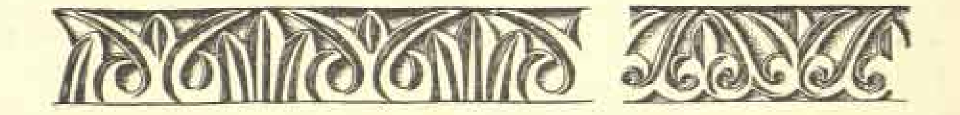
(1) Sans doute en est-il de même de la « rue du Marché au Poisson » (*Balyk-Pazary*), qui était déjà connue sous ce nom au XVII^e siècle (C. Le Bruyn, *voyage*, éd. 1725, p. 171 ; Evliyā Čelebi, p. 429).

(2) P. ex. : P. Gille, p. 226 ; Evliyā Čelebi, p. 433.

(3) La meilleure documentation est dans Belin, *op. cit. supra*.

(4) C. Gurlitt, *Baukunst Konstantinopels*, p. 41, 42.

une porte ouverte sur la rue, sans doute une des entrées des bâtiments monastiques. Le clocher est une haute tour carrée, en brique, percée de deux étages de fenêtres en arc brisé ; il n'offre d'autre ornementation qu'un bandeau mouluré à sa base et un petit médaillon quadrilobé, encastré dans sa face Sud au-dessus de la porte du passage. Cette dernière (pl. XXVIII, 3) est d'une grande simplicité : l'arc s'en accompagne seulement d'une moulure chargée de petites billettes [1].



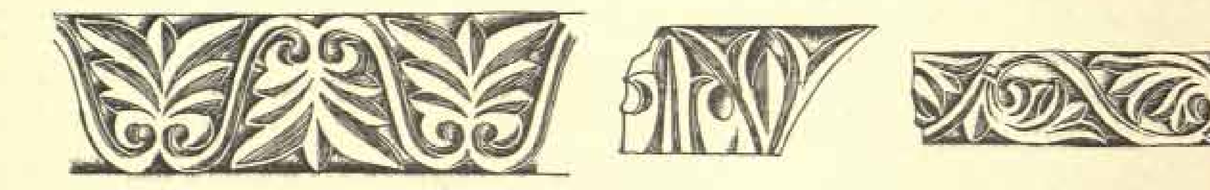


Fig. 4. — Saint-Paul : détails des sculptures.

De chaque côté de la baie, un retour de la moulure, à hauteur du sommier, se charge d'un décor floral aussi médiocre dans son inspiration que dans son exécution. Sous le passage, une série de sculptures analogues orne les retombées de la voûte (fig. 4). Cette œuvre, au total pleine de froideur et de banalité, remonte évidemment dans son ensemble au XIVe siècle, sans qu'il soit possible de serrer la date de plus près.

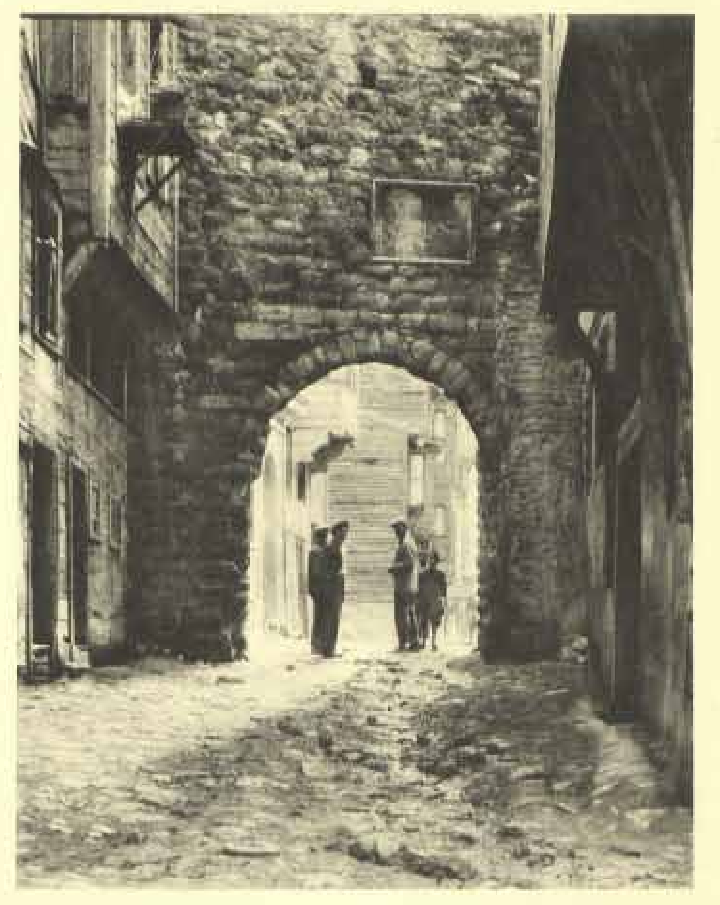
Le couvent des Bénédictins, *Saint-Benoît*, a conservé son portail (pl. XXX, 1) :

[1] Celles-ci appartiennent à un type particulier, qu'on rencontre déjà à Sainte-Sophie et que l'architecture ottomane adoptera plus tard.



1. Saint-Benoit : le portail.

2. Les armes de France sur une maison de Galata (fin du XVIII^e s.)



3. Porte dans le front ouest de l'enceinte primitive (XV^e s.)

GALATA.

une niche voûtée sous laquelle s'ouvre la baie, celle-ci rectangulaire [1]. L'arc de tête de la niche, à peine brisé, retombe en façade sur quatre colonnettes. Son décor de pointes de diamants est bien une œuvre franque, de même que la base octogonale, d'un travail assez grossier, sur laquelle repose la colonnette de droite. Par contre, les quatre fûts, les quatre chapiteaux, trois autres chapiteaux servant de base, les belles moulures formant le linteau et les montants de la porte sont des fragments byzantins remployés. La face intérieure du portail reproduit la même disposition et le même décor, si ce n'est que les colonnettes y sont remplacées par des piédroits. Selon certains auteurs [2], l'église actuelle (fig. 5), toute en brique, ne serait autre que l'ancienne abbatiale, sans qu'il soit aisé d'apporter à l'appui de cette assertion des arguments décisifs. Le clocher, lui, remonte indubitablement au Moyen Age. C'est une tour carrée en pierre (pl. XXVIII, 4); la partie supérieure en est percée, sur chaque face, d'une double baie en plein cintre (ornée de deux rangs de défoncements en pointes de diamant) dont la colonnette médiane porte un chapiteau byzantin remployé. Au-dessus, un rang de petites arcatures trilobées, reposant sur des corbeaux et chargées d'un décor géométrique, forment un léger encorbellement que surmontait encore récemment un toit de tuiles à quatre pentes, avec épi de couronnement [3]. Cette tour, assez élégante dans sa simplicité, est certainement une œuvre génoise du XIVe siècle.

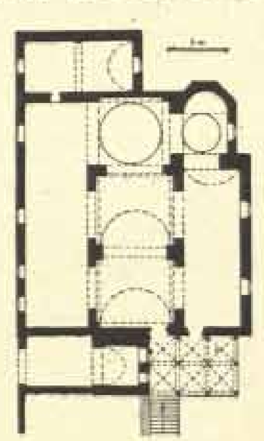


Fig. 5. — Saint-Benoît. Plan de l'église (d'après Gurlitt).

D'autres églises encore, moins importantes, ont aujourd'hui disparu, ou ont perdu leur aspect ancien.

⁂

L'année 1348 allait marquer une nouvelle étape dans le développement de Péra [4].

Profitant des difficultés intérieures de l'empire byzantin, les Génois sollici-

[1] Cf. DE BEYLIÉ, *L'habitation byzantine*, appendice.

[2] GURLITT, *op. cit.*, p. 42.

[3] Cf. DE BEYLIÉ, *op. cit.*, appendice.

[4] Récit de Cantacuzène, dans COUSIN, *op. cit.*, t. VIII, p. 38 et suiv.

tent la concession d'une partie des pentes au pied desquelles ils étaient établis, arguant de la nécessité d'agrandir leur ville, mais désirant en réalité — il était facile de s'en convaincre — s'assurer les points stratégiques qui commandaient leur enceinte. Ils se heurtent naturellement à un refus formel.

Résolus à passer outre, ils rassemblent en grandes quantités, sous divers prétextes, des pierres et des matériaux de construction, puis ils occupent les hauteurs de Péra et bâtissent rapidement, en un point voisin du changement de pente, une énorme tour ronde : « la Tour du Christ ». Entrant en lutte ouverte contre l'Empire, ils attaquent ses vaisseaux, incendient les établissements situés sur la rive sud de la Corne d'Or en dehors des murs, et bombardent Constantinople au moyen de machines installées sur des galères. Pendant ce temps, tout le monde : les hommes, les femmes, les notables, travaillait au chantier avec ardeur, employant la terre et la brique quand les pierres vinrent à manquer, si bien qu'en peu de temps la Tour du Christ et les ouvrages fortifiés qui en dépendaient se trouvaient achevés. Sur les injonctions de la métropole, les Pérotes durent néanmoins cesser les hostilités : l'empereur Jean Cantacuzène convoqua sur-le-champ les personnages les plus considérables de la commune et leur déclara s'être opposé à leurs prétentions uniquement pour la défense des droits de l'Empire, et non pas pour la possession d'une place aussi exiguë. « Puisqu'ils renonçaient à leur entreprise, il n'était pas tellement attaché à des intérêts aussi médiocres qu'il les voulût priver d'un petit espace auquel ils attachaient tant de prix. » Moyennant le paiement d'une amende et l'engagement formel de ne plus violer le traité à l'avenir, la paix fut rétablie sans que les Génois aient été obligés de démolir leurs nouvelles défenses.

*
* *

L'ouvrage essentiel de celles-ci était la Tour du Christ (pl. XXXI, 2), énorme donjon cylindrique en pierre, primitivement couvert d'un toit en éteignoir surmonté d'une croix. Elle domine à la fois la ville basse et une partie des hauteurs de Péra, et de son sommet la vue s'étend sur Constantinople tout entière. On conçoit que les Génois aient ardemment convoité la possession de ce point qui constitue un observatoire de tout premier ordre, en même temps qu'une position stratégique particulièrement avantageuse pour la défense de Péra.

Il serait vain de vouloir aujourd'hui décrire l'agencement primitif de la tour, car elle a été surélevée à plusieurs reprises, si bien que sa base seule remonte aux travaux de 1348. Il est clair, en tout cas, qu'elle était destinée, dans l'esprit de ses constructeurs, à jouer un rôle prépondérant dans la défense de la ville. C'est ce qu'attestent à la fois ses dimensions inaccoutumées et le caractère des deux murs qui prenaient leur origine à son pied même, pour se développer sur les flancs de la colline, en s'écartant toujours davantage l'un de l'autre jusqu'à ce qu'ils rencontrent le rempart de la ville basse (fig. 6). Ces deux murs n'avaient d'autre raison d'être que de permettre de communiquer à couvert avec la Tour du Christ pour porter secours, le cas échéant, à cet ouvrage capital. Les pentes de la colline, en effet, sont à cet endroit particulièrement raides : on ne peut admettre que le désir de créer de nouveaux quartiers en un point aussi défavorable ait provoqué la construction de ces murailles et, d'autre part, on n'a pas lieu de supposer qu'un faubourg se soit spontanément formé aussi loin de la mer, qui était la raison d'être et la grande source de richesse de la ville.

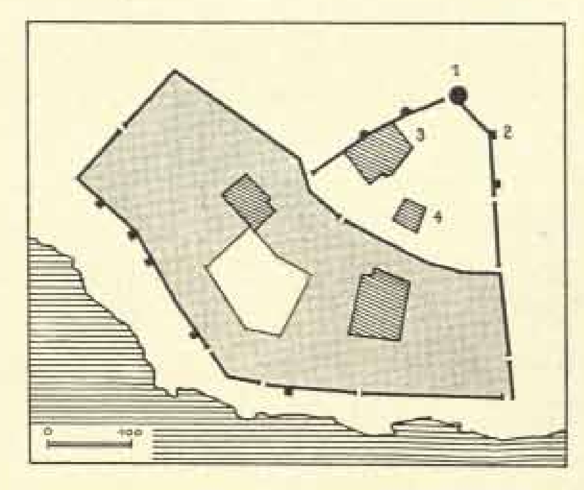


Fig. 6. — Péra en 1349.
1. Tour du Christ. 2. Tour Saint-Nicolas. 3 Saint-Pierre. 4. Saint-Georges.

C'est en partie le désir de protéger deux monastères, Saint-Pierre et Saint-Georges, situés jusque-là hors les murs, qui a imposé le tracé de ces nouvelles défenses. Leur aspect rappelle celui de l'ancienne enceinte : le mur occidental était renforcé de tours semi-cylindriques, mais des saillants carrés, d'un type analogue à ceux des travaux antérieurs, assuraient le flanquement du mur oriental. Dans l'un de ces derniers était encastrée une dalle portant, sommairement gravée au trait, l'image de saint Nicolas avec les armes de Gênes et de Péra et la date 1349.

Les quelques hectares acquis à la ville du fait de la construction de ces murs convenaient mal, comme on l'a dit, à l'établissement de nouveaux quartiers. Mais

la protection du rempart était de nature à faire oublier les désavantages du site, et des habitants vinrent peu à peu se grouper dans cette région, si accidentée pourtant que des escaliers furent nécessaires pour qu'on pût circuler dans les rues (pl. XXXI, 1) et que les maisons s'y trouvaient disposées en gradins, leur étage donnant accès de plain-pied au terrain qui les dominait[1].

*
* *

L'espace englobé par l'enceinte de la colonie et la muraille de 1340 devint rapidement trop étroit pour contenir toute la population. Des Levantins, Grecs et Arméniens, venaient s'installer en nombre toujours croissant en dehors des murs, dans l'angle formé par les deux systèmes de défenses, et surtout autour de Saint-Benoît et dans la région avoisinante jusqu'à la mer. Il se forma ainsi vers le nord et vers l'est des faubourgs populeux qui ne tardèrent pas à dépasser en étendue la ville proprement dite. En 1404, Péra ne couvrait pas moins de 37 hectares, soit une superficie triple de celle qu'elle occupait un siècle auparavant, comparaison qui témoigne suffisamment de la rapidité avec laquelle s'était effectué le développement de la colonie.

Les circonstances allaient bientôt imposer la construction d'une enceinte fortifiée autour des faubourgs.

En 1352, les Génois n'avaient repoussé qu'à grand'peine une attaque combinée des Vénitiens, des impériaux et d'une bande catalane, non sans avoir dû faire appel au sultan de Brousse. Quelle que fût la cordialité (née d'une commune hostilité à l'égard de Byzance) des relations qu'ils entretenaient depuis cette date avec le souverain ottoman, les gens de Péra ne pouvaient guère présager de l'attitude qu'il observerait à leur égard lorsqu'il serait maître de Constantinople. Car l'empire byzantin, affaibli par des révolutions continuelles, déchiré de querelles intestines, paralysé par une administration archaïque, était visiblement incapable de résister plus longtemps aux attaques continuelles des Turcs : chacun pouvait deviner que la capitale, la seule ville qui restât

[1] Cf. P. Gille, *op. cit.*, p. 225 : « Declivitas per mediam Galatæ... ita prona ut in multis locis clivi gradibus molliantur, ut domus ex parte infera scalis ascendantur, ex supera adeantur plano pede usque ad primam contignationem. »



1. Péra vue du Sud-Est.



2. Péra vue du Sud-Ouest.

chacun : l'une sur la grande rue du faubourg [1], la seconde au pied de la Tour du Christ, qui la domine et la commande [2].

Il est probable qu'un intérêt secondaire avait été attaché, à l'origine, à la construction de ces murailles extérieures, destinées à n'abriter que des étrangers, car les vieux quartiers du centre de la ville, où résidaient l'aristocratie génoise et les principaux commerçants [3], avaient leur enceinte particulière : les fortifications antérieures, qu'on avait conservées à dessein [4], en y ménageant quelques portes pour rendre plus aisées les communications avec les faubourgs (pl. XXX, 3). L'inquiétude grandissant, on rouvrit le chantier autour de ceux-ci.

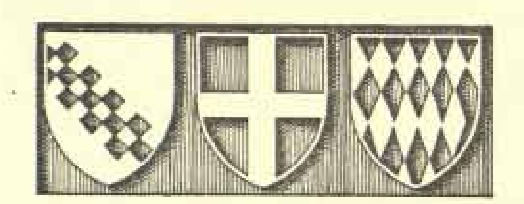


Fig. 8. — Dalle sculptée provenant des remparts de Péra : les armes de Gênes entre celles du doge (*à gauche*) et celles du podestat (*à droite*). L'inscription, en trois lignes, est ainsi conçue : ✝ HEC · TURRIS · FUIT · PERFICTA · TEMPORE · SPECTABILIS · D̅N̅I̅ · BORUELIS · DE · GRIMALDIS · M̊ · CCCĊ · XXXX̊ · III ✝

Il nous reste de cette période une dizaine d'inscriptions en belles capitales gothiques, d'une rédaction très sobre, que surmontent toujours, signe de l'indépendance de la ville, les écussons du doge et du podestat encadrant les armes de la République (fig. 7 et 8). Ces textes [5], où figurent les plus grands noms de Gênes (Doria, Grimaldi, Spinola, etc.), en établissant avec certitude la chronologie des ouvrages, montrent que de 1441 à 1448 on s'efforça sans relâche d'améliorer les fortifications extérieures. L'un d'eux, qui imite la teneur et le mode de présentation des inscriptions honorifiques romaines [6],

[1] *Top-ḫane K.*

[2] *Büyük kale K.*, « la grande porte de la Tour ».

[3] *Beschreibung der Reisen des Reinhold Lubenau* (Königsberg, 1914 et suiv.), p. 204.

[4] Elles figurent sur la vue cavalière de Dilich (notre fig. 11) comme sur toutes les anciennes représentations de Péra. Cf. Evliyā Čelebi, p. 429 : *Istanbul gibi üč kat, amma derūn qal'ede üč kat bulma ḥiṣār dyvary vardyr ; bunlaryn herberi birer Ğeneviz kyralzādesinin ḥākminde idi.*

[5] Lors de la démolition des fortifications de Galata, ils ont été groupés au Musée des Antiquités de Stamboul.

[6] Belin, n° 16 (avec quelques corrections d'après Gottwald) : ΑΓΑΘΗ · ΤΥΧΗ · BALTASSARI · B · F · MARVFO · GALATAEA · HVIVS · BYZANTIANAE · PERAE · THRacio · IN · BOSPHORO · CLARISSIMAE · GENVENSIVM · COLONIAE · B · M · PRAETORI · QV · MAGISTRATVM · QVEM · SVSCEPERAT · DIGNE · GERENDO · SVBVRBANIS · HAC · IN · PARTE · MOENIBVS · AMPLIATIS · ET · AD · CHRISTEAM · TVRRIM · ANAVISTATIS(???) · PRISCAE · ALTITVDINIS · DVPLO · COLLATIS · COLlem · IPSAM · TVTIOREM · EXIMIE · PROPAgATAM · EXORNATAMQve ·

nous donne d'une manière explicite le détail des travaux : on répare ou on achève les tours, on surélève la courtine, les saillants et la Tour du Christ, procédant sans doute en même temps à quelques modifications dans le dispositif. Lorsque le plan de défense aurait été intégralement exécuté, Péra, avec

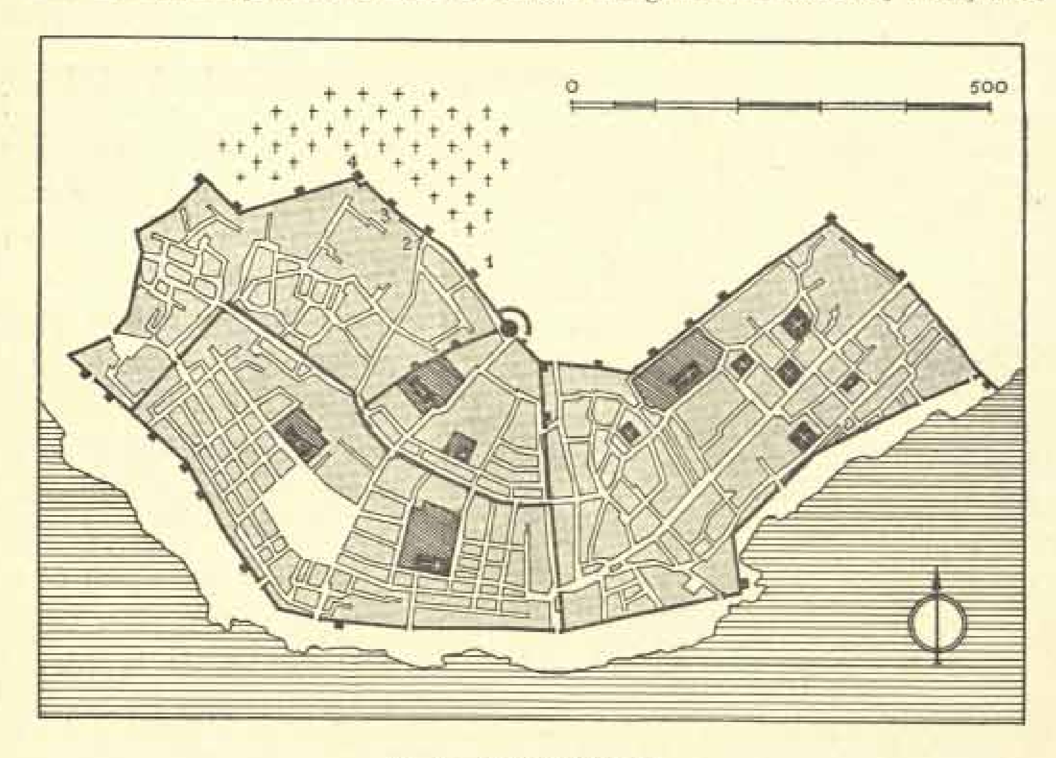


Fig. 9. — Péra au xv^e siècle.
Les rues indiquées sont celles de la ville actuelle.
1. Tour Saint-Michel.
2. Tour Sainte-Marie.
3. Tour Saint-Barthélemy.
4. Tour Saint-..... ?

son fossé et sa double enceinte appuyée à la Tour du Christ (fig. 9), renforcée des vaisseaux de la flotte, pourrait résister victorieusement à une attaque.

* * *

Lorsque le sultan Mehmet II, bien résolu à en finir avec l'empire byzantin, vint mettre le siège devant Constantinople, les Génois ignoraient s'ils seraient

FORE · CVRAVIT · GENVENSES · AC · SVBVRBANI · GALATEI · CIVES · COLoNIQVE · DEDERE. — Cette inscription était placée bien en vue au-dessus d'une des portes du front de mer.

traités en alliés ou en ennemis : ils demeurèrent donc dans l'expectative, derrière leurs défenses modernisées par leurs récents travaux et renforcées encore, depuis l'année précédente, d'un boulevard semi-circulaire qui pourrait assurer à la Tour du Christ, le point vital, la protection de l'artillerie (fig. 10). Mais quand les canons turcs, postés sur les hauteurs dominant Péra, eurent fait passer par-dessus leurs têtes les boulets dont ils accablaient la ville impériale, et que les vaisseaux du sultan, amenés à force de bras depuis le Bosphore, par-dessus la ligne de crêtes, eurent fait leur apparition au fond de la Corne d'Or, les Génois comprirent que l'issue de la lutte ne serait pas douteuse et que toute résistance de leur part serait vaine en cas d'attaque. Il ne leur restait plus qu'à s'en remettre au sultan pour décider du sort de la ville. Constantinople tombée, le podestat et les principaux personnages regagnèrent la mère-patrie, laissant le reste de la population capituler, le 30 mai 1453.

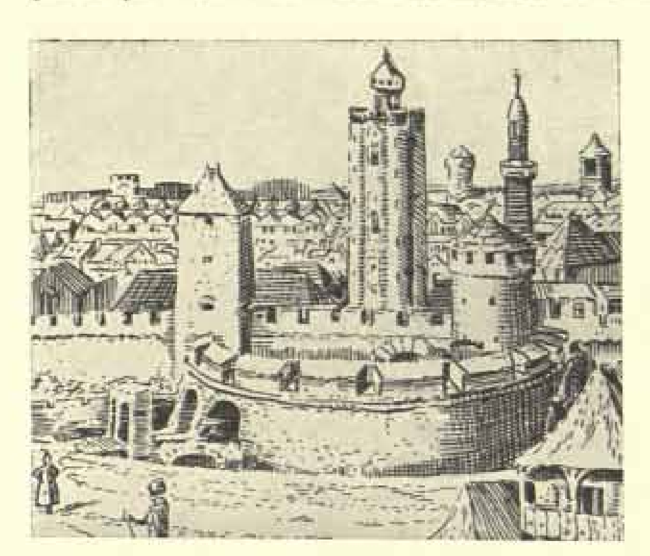


Fig. 10. — Le boulevard de la Tour du Christ (d'après Dilich).

Par un traité dont on a conservé le texte grec, Mehmet II lui garantissait la possession de ses maisons, de ses biens, des fortifications de la ville et des églises, interdisant toutefois, conformément à la loi musulmane, de sonner les cloches ; les propriétés des fuyards étaient confisquées.

Quelques jours après son entrée dans Constantinople, visitant Péra en personne, le sultan ordonnait d'abattre quelques pans du mur d'enceinte et le sommet de la Tour du Christ, moins pour diminuer la valeur défensive du site que pour faire acte de souverain. Un voïvode turc remplaça le podestat et le conseil communal : la ville génoise n'était plus, au point de vue administratif, qu'un faubourg de Stamboul. Quand, au XVII^e siècle, la *magnifica communita di Pera*, organisée après la conquête turque par les bourgeois francs pour gérer

le temporel des églises latines, aura été rendue sans objet par les progrès de l'autorité papale et la protection des ambassades européennes, la dernière trace des anciennes libertés de Péra aura disparu.

*
* *

La ville ne souffre, d'ailleurs, du changement de régime ni dans son activité, ni dans son développement.

Elle ne comporte pas alors moins de 94 quartiers[1] : 70 sont occupés par les Grecs, trois par les Francs, deux par les Arméniens, un par les Juifs, enfin 18 par des Musulmans récemment installés. En 1535, en effet, plusieurs milliers de Maures expulsés d'Espagne sont venus demander asile au sultan, qui leur a assigné comme demeure la partie occidentale de l'ancienne colonie génoise, confisquant à cette occasion l'église Saint-Paul pour l'affecter au culte musulman[2]. Quelques années plus tard, le monastère des Franciscains sera de même démoli et transformé en mosquée (*Yeniǧāmi'*, « la Mosquée Neuve »). — La partie centrale de la ville,

Fig. 11. — Péra-Galata au xvi^e siècle (d'après Dilich). Au-dessus du n° 10, le *bezestan*, couvert par des coupoles. Au premier plan, l'arsenal ; au-dessus, à gauche, Galata-Sérail.

[1] Je résume ici les deux textes les plus précis et les plus complets que nous ayions sur Péra à l'époque ottomane : les descriptions de Lubenau et d'Evliyā Čelebi.

[2] La langue maternelle de ces nouveaux venus étant l'arabe, alors que celle des Musulmans du pays était le turc, la mosquée fut appelée : « Mosquée des Arabes (*'Arab ǧāmi'i*).

autour de Saint-Pierre, est toujours la résidence des vieux Pérotes et des Européens : commerçants, banquiers, orfèvres, horlogers, en majorité génois. Les Français deviennent cependant plus nombreux depuis la signature des Capitulations et la création d'une ambassade permanente. Dans les anciens faubourgs de l'Est, qu'on appelle maintenant « l'Entrepôt » (*Ambar*), se groupe la masse compacte des Levantins : boutiquiers, courtiers, aubergistes, artisans, presque tous grecs et arméniens, car les Juifs, s'ils tiennent volontiers commerce à Galata (la ville a repris, dans l'usage officiel, son vieux nom byzantin, la dénomination de Péra restant plus spécialement affectée aux hauteurs), préfèrent habiter Stamboul, où ils sont moins mal traités. Tout ce monde parle le grec, le turc, l'italien, l'espagnol et, naturellement, la « langue franque », l'idiome international des affaires, où se confondent toutes les langues de la Méditerranée (*si ti sabir*...). Le nombre des boutiques dépasse 3.000 ; la ville possède un bezestan couvert par 12 coupoles et fermé par une porte de fer (fig. 11), et 8 bazars. L'ancien palais communal a maintenant son rez-de-chaussée occupé, trois fois la semaine, par la bourse et le marché du change ; à l'étage sont installés les tailleurs de diamants et de pierres fines. Sur le quai, les calfats travaillent là où on les voit encore aujourd'hui, et plus loin des tavernes s'offrent aux matelots, et aussi aux Turcs : c'est là que viennent s'enivrer les Janissaires qui provoquent à chaque instant des désordres dans la ville. — S'il n'est point, dans cette cité de commerçants, d'édifices remarquables en dehors des églises, les maisons, en revanche, sont confortables et contrastent avec celles de Stamboul par leur hauteur et leur solidité : c'est qu'elles sont bâties « à la génoise » ou « à la véni-

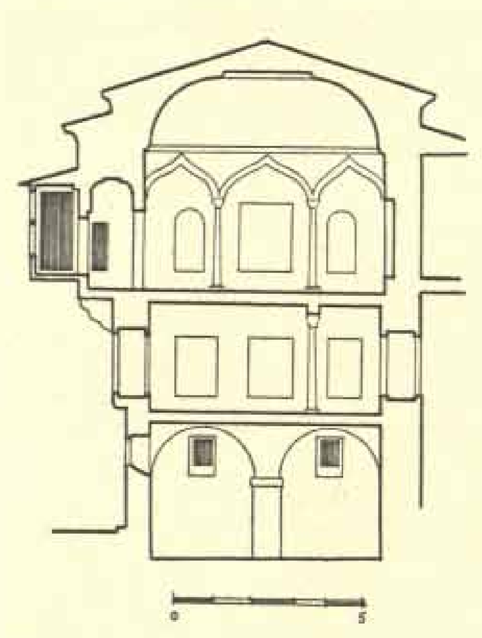


FIG. 12 — Ancienne maison du Fanar (d'après Gurlitt). Le type est analogue à celui des vieilles maisons de Péra ; noter la disposition caractéristique de la salle de réception au dernier étage.

tienne[1] ». De fait, les rares habitations anciennes [2] dont l'étude soit encore possible, malgré les difficultés d'accès et les mutilations partielles, témoignent d'un mélange de traditions locales et d'influences italiennes (fig. 12 et pl. XXXII).

Aux alentours, l'activité n'est pas moindre que dans la ville même. A l'Ouest, est établi l'arsenal, avec ses 120 cales pour les galères, l'hôtel du

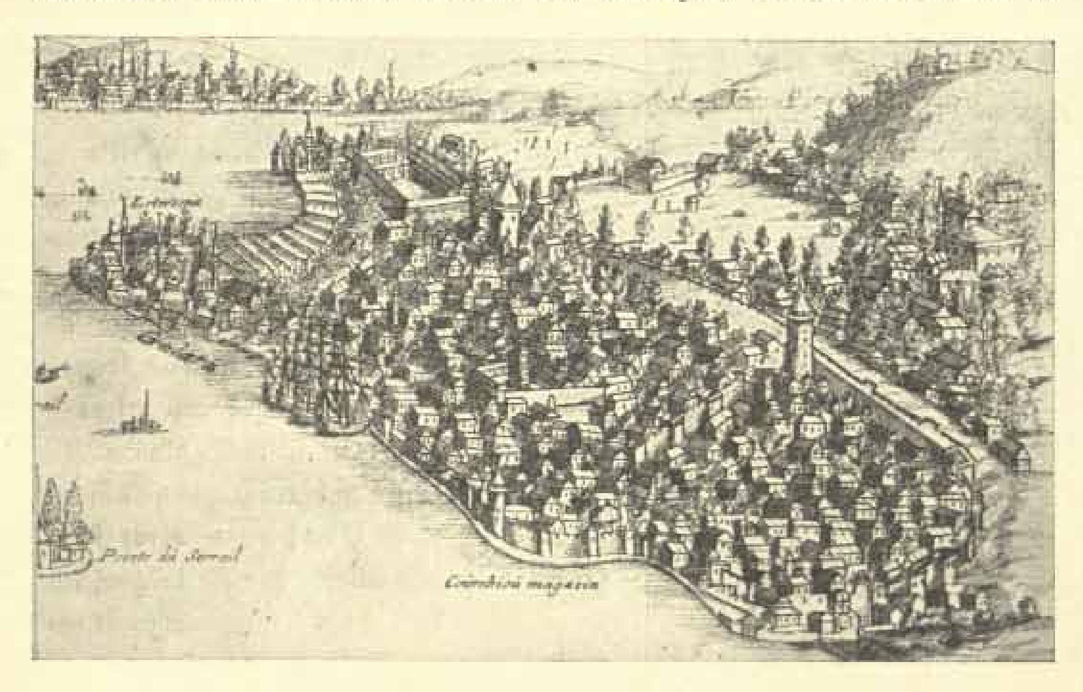


Fig. 13. — Galata au début du xvii^e siècle. Au fond l'arsenal (Leter'sena), avec les cales pour les galères et le grand bâtiment carré du bagne.

capitan-pacha, et le bagne du Grand-Seigneur, où des milliers de captifs sont répartis entre *la magistranza*, affectée aux techniciens et aux artisans, et le

[1] Les anciens textes sont unanimes à souligner le caractère des maisons de Péra. Par exemple : *Itinéraire de Jérôme Maurand* (éd. Paris, 1901), p. 199 : « Les palais qui s'y trouvent sont bâtis à la génoise. » — Lubenau, p. 205 : « Die Heuser seindt hoch und gros gebauet nach Ahrt der Christen und Venediger und nicht so niedrigk wie zu Constantinopel, weil sie von den Gennesern gebauet worden. » — Evliyā Čelebi, p. 433 : *Kārgir Genevizli binālardyr.* — Tel historien byzantin (dans Cousin, t. VI, p. 618) signale de même les « belles maisons » des Génois.

[2] De Beylié, *op. cit.*, les attribuait à une date beaucoup trop ancienne : en fait, toutes celles de ces maisons qui sont datées ne remontent qu'au xviii^e siècle.

bagno grande, où s'entasse la foule des esclaves non spécialisés, voués aux travaux de force et à la rame (fig. 13). — A l'Est, c'est la fonderie de canons du sultan (*top-ḫāne*). — Au Nord enfin, au delà de la Tour du Christ qui sert maintenant de prison, *Galata-Sérayi*, le château où l'on instruit les jeunes icoglans ; tout près s'étend « le Grand Champ de Beïolo » (*Beyoğlu*), le cimetière réservé à la sépulture des pestiférés. — Les tombes des principales familles, elles, occupent le chœur et le parvis des églises (fig. 14) ; celles du commun se groupent dans le « Petit Champ des Morts », au Nord-Ouest de la ville.



Fig. 14. — Église Saint-Jean. Les tombes du parvis.

Ainsi, dès l'aube de l'époque ottomane, nous voyons Péra affectée d'une spécialisation bien marquée : elle est devenue le quartier commercial et maritime de Constantinople, le marché où l'on trouve « les choses les plus extraordinaires [1] que peut fournir l'Orient tout entier ».

Déjà s'est affirmé le contraste qu'offrent aujourd'hui entre elles les deux rives de la Corne d'Or : Stamboul, la ville turque, indolente, paisible, avec ses mosquées et ses petites maisons de bois enfouies dans la verdure, centre de la vie administrative et intellectuelle et du commerce intérieur, en face de Péra, la ville grecque et européenne, active, bruyante, avec ses hautes maisons qui se juxtaposent sans solution de continuité, centre des affaires, des plaisirs, et du commerce extérieur. Si cette dualité d'aspect s'impose aujourd'hui avec une force particulière, les caractères de Péra s'étant accentués au XIXe siècle grâce au développement des relations internationales et au progrès de l'influence européenne, nos impressions, pour amplifiées qu'elles soient, ne diffèrent pas de celles des voyageurs occidentaux du XVIe siècle.

(1) *Ādam ǧāny, rūḥ ġadāsy, kuš sütü, hep Ġalatada bulna biliršeylerdir* (Evliyā Čelebi, p. 433).





Maisons anciennes.

GALATA.

*
* *

L'établissement, accidentel dans une certaine mesure, mais sans doute inévitable à la longue, des Turcs dans l'ancienne colonie génoise n'est point le fait primordial de l'histoire de Galata sous la domination ottomane, car les Musulmans, quel qu'ait jamais été leur nombre, demeurèrent toujours une minorité vis-à-vis de l'élément chrétien de la population : 60.000 contre 200.000 infidèles au temps du sultan Mourad, selon les chiffres, visiblement exagérés, fournis par Evliyā Čelebi. Une tendance se manifeste alors, qui va influer d'une manière décisive sur l'évolution de Constantinople tout entière : le déplacement de la population vers les hauteurs de Péra.

Le séjour de Galata était lucratif mais peu agréable. Le désir de protection avait amené les fondateurs à presser étroitement leurs maisons les unes contre les autres à l'intérieur de l'ancien rempart ; l'appât du gain avait eu le même effet sur la répartition des demeures dans les faubourgs, maintenant resserrés eux aussi dans leur enceinte, si bien qu'il n'existait dans la ville d'autres terrains libres que les enclos des monastères. La population, entassée à l'excès dans des conditions insuffisantes d'hygiène, offrait ainsi un terrain de choix aux épidémies de peste et de variole qui s'abattaient sur elle périodiquement.

La sécurité venue avec la conquête turque, les plus riches des habitants cherchèrent autant que possible à quitter la ville enclose pour des lieux plus riants et plus sains. Nul site ne pouvait s'accorder mieux à leurs désirs que les hauteurs de Péra, car nul autre ne présentait à proximité immédiate du centre des affaires une pareille surface de terrain nu, bien ventilée, offrant, en outre, un panorama splendide, qui a dû exercer son attrait sur les gens de la ville basse dans une mesure plus considérable qu'on ne le croit communément. C'est donc là qu'ils élevèrent peu à peu des maisons égaillées dans la verdure, protégées de la contagion par leur isolement relatif. Les ambassades suivirent : les représentants des puissances européennes, qui avaient naturellement établi leur résidence dans Galata [1], où ils pouvaient vivre « à la franque » au

[1] Une maison proche de l'église Saint-Pierre, qui porte encore les armes de France (pl. XXX, 2), semble être l'ancien consulat français. — Sur l'immeuble contigu est apposée cette inscription : « André Chénier naquit dans cette maison le 30 octobre 1762 ».

milieu de leurs compatriotes, séduits à leur tour par les avantages de Péra, désertèrent la ville basse, suivis de tout leur personnel et de quelques religieux de leur clientèle.

Ainsi, dès la fin du XVIII^e siècle, la croupe de Péra n'était plus occupée seulement par « les vignes », mais aussi par un grand nombre de maisons ali-

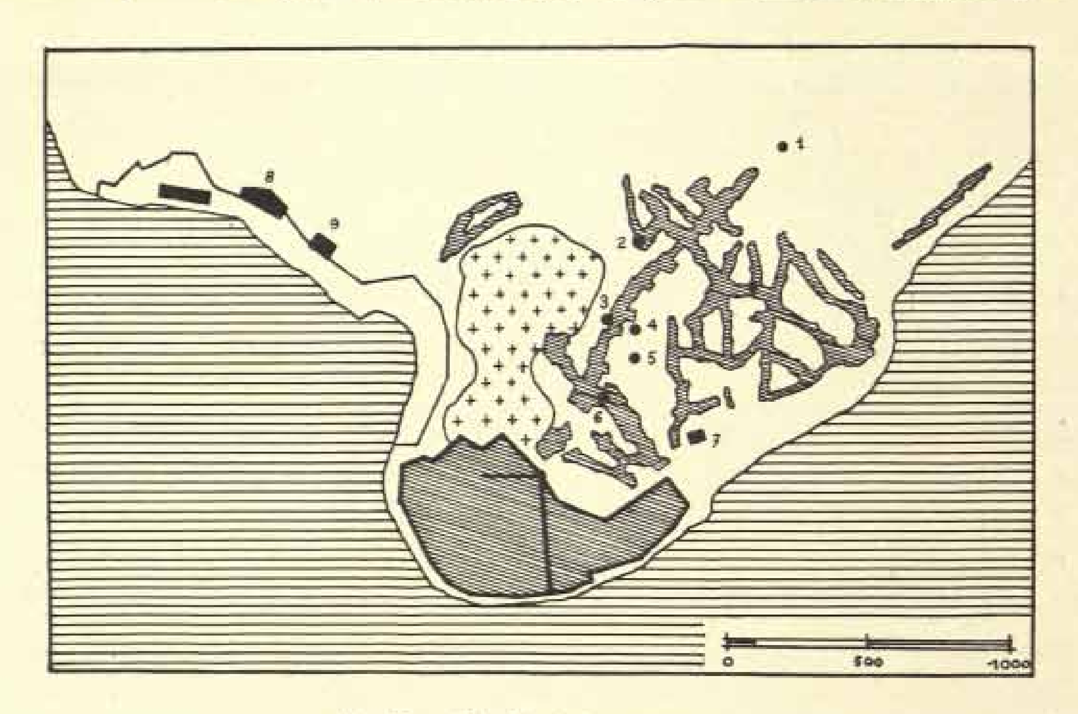


Fig. 15. — Péra à la fin du XVIII^e siècle
(d'après le *Voyage pittoresque de Constantinople et du Bosphore*, de Treuttel et Würtz).

1. Le Taksim.
2. Ambassade d'Angleterre.
3. — de Hollande.
4. — de France.
5. Ambassade de Venise.
6. — de Suède.
7. Fonderie de canons.
8. Bagne de l'arsenal.
9. Hôtel du Capitan-pacha.

gnées en bordure des chemins (fig. 15), amorce des vastes quartiers qui s'étendent là aujourd'hui.

Noyée qu'elle est de toutes parts dans cette masse de constructions nouvelles, Galata ne tient plus maintenant qu'une place infime dans le panorama de Constantinople et n'a plus rien qui séduise le voyageur. Pourtant elle est restée ce qu'elle était au temps des « faiseurs d'argent » de Gênes : une cité cosmopolite de commerçants et de gens de mer, et ses rues continuent à juxtaposer

étroitement, comme autrefois, les banques, les agences commerciales et maritimes, les entrepôts, les tavernes, les lupanars et les monastères : il n'est qu'à les parcourir pour retrouver avec une étonnante fidélité l'atmosphère de la colonie franque du Moyen Age.

J. Sauvaget.

L'EXPOSITION DE MINIATURE ET D'ENLUMINURE MUSULMANES DU METROPOLITAN MUSEUM OF ART DE NEW-YORK

PAR

ARMÉNAG BEY SAKISIAN

Une exposition de cette nature, à moins de trois années d'intervalle de celle de Burlington House, dont le souvenir est vivace dans toutes les mémoires, était une gageure que les autorités du *Metropolitan Museum of Art*, principalement son directeur, H. E. Winlock et l'érudit conservateur du département du Proche-Orient, M. S. Dimand, ont tenue [1]. Si cette exposition était plus limitée dans son objet, ne comprenant que les arts du livre, elle était dans ce domaine plus compréhensive, car elle s'étendait, en plus de l'art persan, aux écoles arabe, indienne et turque.

Les musées, bibliothèques et collectionneurs de France avaient largement contribué au grand succès obtenu par cette manifestation, qui s'est prolongée du 9 octobre 1933 au 7 janvier 1934.

On connait la prédilection pour la calligraphie des musulmans, chez lesquels, comme chez les Chinois, elle est plus estimée que la peinture et se rattache d'ailleurs très intimement au dessin. Le *coufique*, ce beau style arabe mésopotamien, était notamment représenté par des feuillets de coran de la collection Chester Beatty de Londres. Une page du IXe siècle, à écriture or sur parchemin bleu, marie le caractère anguleux et hiératique de cette graphie, avec l'opulence de la couleur. Un autre feuillet à caractères noirs, orné d'une vignette, a peut-être plus grand style [2]. Déjà sur ces pages l'identité absolue des mêmes lettres, placées dans la même position, est frappante. Cette règle qui, à l'époque classique, est un critère de perfection pour la calligraphie

[1] C'est à la courtoisie des autorités du *Metropolitan Museum of Art* que je dois la communication de la plupart des illustrations de ce compte rendu, et je les prie de trouver ici tous mes remerciments.

[2] M. S. Dimand, *A Guide to an Exhibition of Islamic Miniature Painting and Book Illumination*, New-York, 1933-1934, fig. 2.

persane *nestalik*, rappelle le tour de force d'un artiste de l'école de Hérat, Baba Hadji, qui pouvait tracer, comme au compas, de multiples cercles entre lesquels n'existait pas la différence d'un cheveu [1].

On peut constater l'application de ce canon sur une page, de la fin du XV[e] siècle, des œuvres poétiques en turc oriental de Sultan Husséin Mirza. Elle offre cette particularité d'être en caractères *découpés*. En outre, cette calligraphie est polychrome, non seulement par la feuille qui lui sert de fond, mais par les papiers de couleur dans lesquels les lettres elles-mêmes sont découpées. Cette technique doit être à l'origine de la calligraphie avec encres de couleur des artistes dits *ringuénévis*.

La vignette qui surmonte cette page, chef-d'œuvre de bon goût et de finesse, est par ses subdivisions géométriques curvilignes et sa palette, typique de l'école de Hérat [2]. Elle appartient à la collection L. Cartier.

Pour ce qui est de la peinture, huit pages du Dioscoride de 1222, le plus ancien manuscrit à date certaine de l'école de Bagdad, ont pu être réunies, et le Guide de Dimand en reproduit deux, d'après la collection Stoclet de Bruxelles [3].

La haute époque mongole était représentée par le *Ménafi-el-Haïavan* de la *Pierpont Morgan Library*, dont l'équivalent n'existe nulle part ailleurs. Ce bestiaire, qui révèle des influences chinoises très accusées — sangliers et chevaux à flammes, écume chinoise, poissons à rubans — appelle une monographie par un spécialiste américain, tant à raison de sa valeur artistique que du tournant qu'il marque dans l'histoire de la miniature du Proche-Orient. Un certain nombre de ses sujets à personnages — il en est de très mauvais — semblent des additions, mais un départ doit être effectué.

Un récent examen de son colophon par Mehmet Aga-Oglou, situe le manuscrit à Maragha, résidence des premiers Ilkhans dans le Nord-Ouest de la Perse, et en rectifie la date : 1291 au lieu de 1295 [4].

C'est toujours à la période mongole, mais probablement au début du XIV[e] siècle, qu'appartient une nouvelle acquisition du *Metropolitan Museum*. De dimensions inusitées (47 cm. 5 sur 31), et d'un caractère monumental, elle

(1) T. W. Arnold, *Mirza Muhammad Haydar, Dughlat on the Herat School of Painters*, *Bulletin of the School of Oriental Studies. London Institution*, vol. V, part. IV, p. 673.

(2) Voir *La Miniature persane du XII[e] au XVII[e] siècle* de l'auteur, p. 57 et fig. 66.

(3) Dimand, *op cit.*, fig. 3 et 4.

(4) *Parnassus*, avril 1933.

figure *Jonas et la baleine*, cette dernière représentée sous la forme d'un grand poisson à écailles [1] (pl. XXXIII, 1). On a l'impression de se trouver en présence d'une transition de la peinture à fresque à l'illustration de manuscrit.

Une page remarquable du *Chahnamé* Demotte, *les Funérailles d'Isfndiar*, est aussi au nombre des récentes acquisitions du grand musée américain (pl. XXXIII, 2). Ce dessin relevé frappe par le mouvement et les expressions de ses personnages de type sémitique très marqué.

C'est au *Museum of Fine Arts* de Boston qu'appartient une autre miniature ayant fait partie du même Chahnamé, mais entièrement en couleurs et représentant Rustem et son frère portés en terre. Elle ne le cède guère à la première par les têtes expressives du convoi funéraire [2].

Les feuillets de deux *Livres des Rois*, à illustrations en registres, exposés à Burlington House, en 1931, et qu'on attribuait au début du XIIIe siècle, avaient dû être ramenés au XIVe, pour des considérations confirmées par le colophon de l'un d'eux, daté en toutes lettres de 1341 [3]. Toutefois, dans ce décalage inévitable, il existe une tendance, malgré l'intime parenté des deux manuscrits, à ne ramener qu'au début du XIVe siècle le *Chahnamé* qui n'est pas daté.

Une de ces miniatures, de la collection Chester Beatty, qui s'intercale au milieu d'une page de texte [4], offre une image de l'armée de Keï Khosrev (pl. XXXIV, 1), composée de cavalerie et d'archers montés sur un éléphant. Le soleil rayonne au ciel au milieu de nuages stylisés chinois.

Au cours du XIVe siècle, qui se place entièrement sous la domination mongole, les Djélaïrides ne se distinguant pas ethniquement des Ilkhans, l'évolution de la miniature persane est si rapide, que le style dit timouride est déjà réalisé à la fin du XVe siècle, dans la Perse occidentale. Un manuscrit de Chester Beatty de 1397, et qu'on peut localiser presque sûrement à Chiraz [5], nous en apporte une

[1] Le même sujet est traité dans le *Djami-et-Tevarikh* de 1306 de l'Université d'Edinburgh. T. W. ARNOLD, *Painting in Islam*, 1928, pl. XXXVI.

[2] Voir pour la reproduction, A. COOMARASWAMY, *Miniatures from an early Persian Shah Namah*, dans *Bulletin of the Museum of Fine Arts*, Boston, avril 1930.

[3] Voir *La Miniature à l'Exposition d'art persan de Burlington House*, de l'auteur, *Syria*, 1931, p. 164-165.

[4] Voir également *An Illustraded Souvenir of the Exhibition of Persian Art*, 1931, pl. 32.

[5] Une miniature de ce *Chahnamé* (BINYON, WILKINSON AND GREY, *Persian Miniature Painting*, pl. XXXI *b*), offre une telle analogie, pour les têtes, avec l'*Anthologie* Gulbenkian de Chiraz, qu'on peut même supposer que les deux manuscrits sont de la même main. Voir *La Miniature persane*, de l'auteur, figures 45



Cliché du Metropolitan Museum

1. Jonas et la baleine. École Mongole, début XIV^e s. 47,5 cent. sur 31.
Metropolitan Museum of Art, New York.



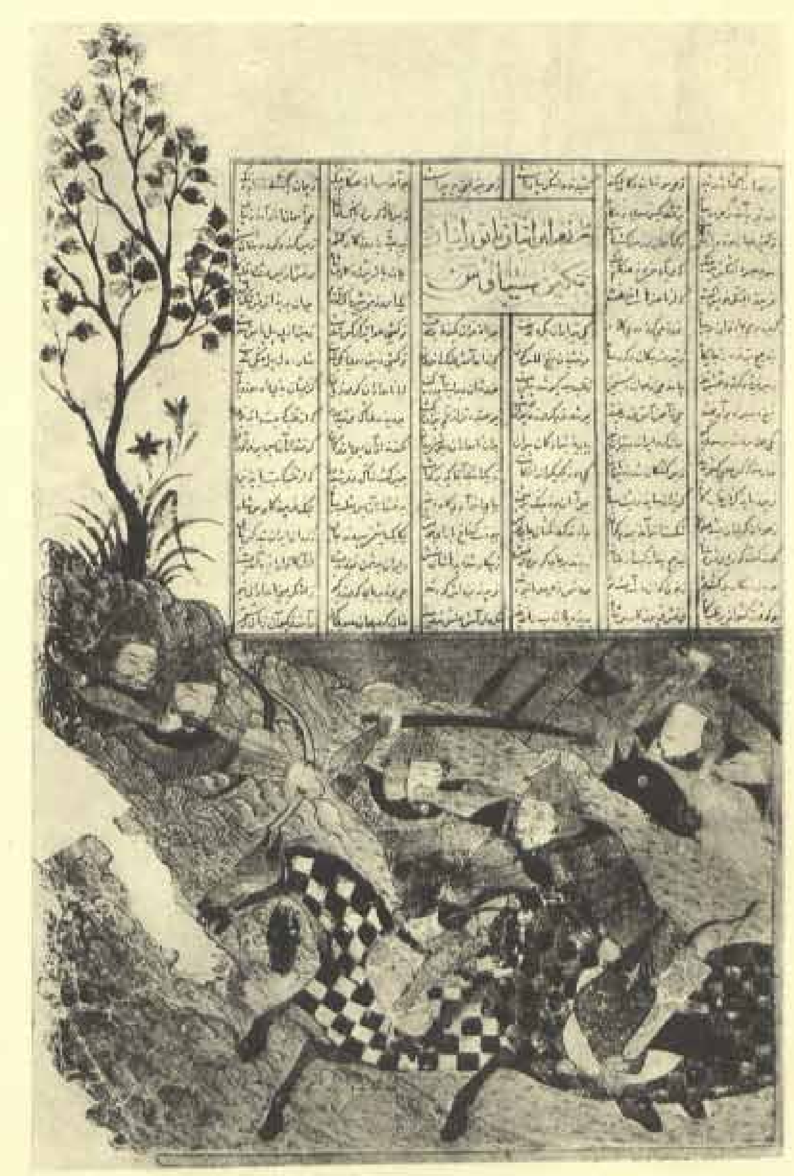
Cliché du Metropolitan Museum

2. Les funérailles d'Isfendiar. École Mongole, 1^re moitié du XIV^e s.
Metropolitan Museum of Art, New York.



Cliché du Metropolitan Museum

1. L'armée d'Isfendiar.
École Mongole, 1re moitié du XIVe s.
Collection Chester Beatty, Londres.



Cliché du Metropolitan Museum

2. Bataille entre Iraniens et Touraniens.
École Mongole, Chiraz, 1347.
Collection Chester Beatty, Londres.

nouvelle preuve (pl. XXXIV, 2). Dans ce choc entre Iraniens et Touraniens, l'élan des cavaliers qui sabrent, les physionomies expressives des archers, sont des qualités que seules les meilleures époques connaissent.

Si le xv^e siècle timouride était brillamment représenté, il faut regretter que les pages du *Chahnamé* des Derviches Tourneurs de Galatā, de la fin de ce siècle, mais de la Perse occidentale, et qui conservent le style de la peinture mongole, n'aient pas été empruntées à la collection H. Vever. Ce *Livre des Rois*, passé aujourd'hui au *Musée de l'Evkaf* de Stamboul [1], établit de façon frappante le dualisme de l'art persan oriental et occidental.

La contribution de H. Vever à l'Exposition du Metropolitan était notable, sans atteindre les proportions de ses prêts à l'Exposition de Burlington House, et il se serait certainement séparé des feuillets en question s'il en avait été sollicité.

Je ne ferai que mentionner un manuscrit de la collection L. Cartier, représentatif de l'art timouride primitif [2], pour arriver à la fin du siècle, qui marque l'apogée de cette école. La magistrale ébauche par Behzad, d'après Sultan Husséin Mirza, de la collection L. Cartier, et l'effigie, moins connue par le même maître, de Mohammed Khan Cheïbani, à Mme Cora Timken Burnett (pl. XXXVI, 1), sont au nombre des plus beaux portraits de l'école persane qui nous soient parvenus. Ce dernier se distingue par la hardiesse de sa palette, en même temps qu'il constitue un document historique d'une rare valeur. Cheïbek Khan, comme il est dénommé par l'inscription, est le dernier des grands guerriers de la descendance de Djinghiz, ce qui ne l'empêchait pas de s'intéresser à la peinture et à la calligraphie. Sa fin tragique est postérieure de peu à son portrait, qui se place entre 1507 et 1510 ; son vainqueur, Chah Ismaïl le Séfévi, devait sertir de pierreries son crâne, pour en faire une coupe à vin.

Un sentiment profond de la nature se manifeste dans un paysage fleuri, d'un grand charme, certainement digne de Behzad par sa qualité (pl. XXXV, 1). Il est animé par un vieillard et un adolescent que sépare le tronc d'un platane qui s'élance, au bord d'un ruisseau. Le réalisme des types, des nuages, comme des fleurs, telles que narcisse et lis, est frappant. Cette page appartient à un

et 44. La qualité de l'azur des enluminures est aussi une indication en faveur de Chiraz.

[1] Voir *La Miniature persane* de l'auteur, p. 35-36, et fig. 42 et 43.

[2] Dimand, *op. cit.*, fig. 16.

Emir Khosrev Dihlevi de 1485, que son propriétaire, Chester Beatty, a fait débrocher pour l'exposer.

C'est à la fin du xv^e^ siècle et à l'école de Hérat que doit appartenir également une scène de danse mystique du Metropolitan Museum, par laquelle certains ordres de derviches communient avec Dieu (pl. XXXV, 2). Ici, la séance a lieu en plein air. Dans le haut de la composition se tient le cheikh, qui assiste, sans y prendre part, à ces ébats, que des musiciens accompagnent. Au premier plan sont les derviches qui ont perdu connaissance et qu'on emporte.

La pérennité, dans le monde musulman, des mœurs, des coutumes et même des attitudes et des gestes est telle, que ceux qui ont vu de nos jours, à Constantinople, la danse des Derviches *Mevlévis*, dits Tourneurs, peuvent reconnaître malgré l'éloignement dans le temps et l'espace, la posture du cheikh, ainsi que les instruments de musique [1].

Les *migrations* des artistes aux changements de dynastie ou de capitale, expliquent l'unité des écoles persanes et en particulier le rattachement intime, du dernier état de la miniature timouride à Hérat, au commencement de la peinture séfévie à Tebriz. On peut dire, en effet, que la nouvelle école n'est, dans la première moitié du xvi^e^ siècle, que le complet épanouissement de l'art de Hérat.

L'époque séfévie est, par la force des choses, largement représentée à l'Exposition [2]. C'est à l'aube de cette école qu'appartient une miniature de Chester Beatty, dont la dérivation de l'art de Hérat est manifeste, et dont le grand charme est fait de souplesse et de fraîcheur (pl. XXXVII).

A côté des miniaturistes de sujets anecdotiques, les écoles persanes ont de tout temps compté des animaliers, auxquels on doit des œuvres d'une puissante stylisation, d'une grande pureté de ligne, ou d'un naturel et d'un réalisme exceptionnels. On peut citer les éléphants du *Ménafi-el-Haïaran* Pierpont Morgan [3], un chameau par Behzad [4], et un paysage avec des ours du début du xv^e^ siècle [5].

Le chameau, à raison de la grande place qu'il a tenue dans la vie civile et militaire persane, devait continuer à tenter les artistes séfévis.

(1) Une espèce de flûte, dite *ney*, accompagne ordinairement ces danses religieuses.

(2) Voir Dimand, *op. cit.*, fig. 21 à 28 et 33-34, se rapportant à des prêts par L. Cartier, G. Pratt, le Musée du Louvre, la Bibliothèque Pierpont Morgan et Chester Beatty.

(3) *La Miniature persane* de l'auteur, fig. 24.

(4) *Ibidem*, fig. 84.

(5) *La Miniature à l'Exposition d'Art persan de Burlington House*, de l'auteur, *Syria*, 1931, pl. XXXII.



Clichés du Metropolitan Museum

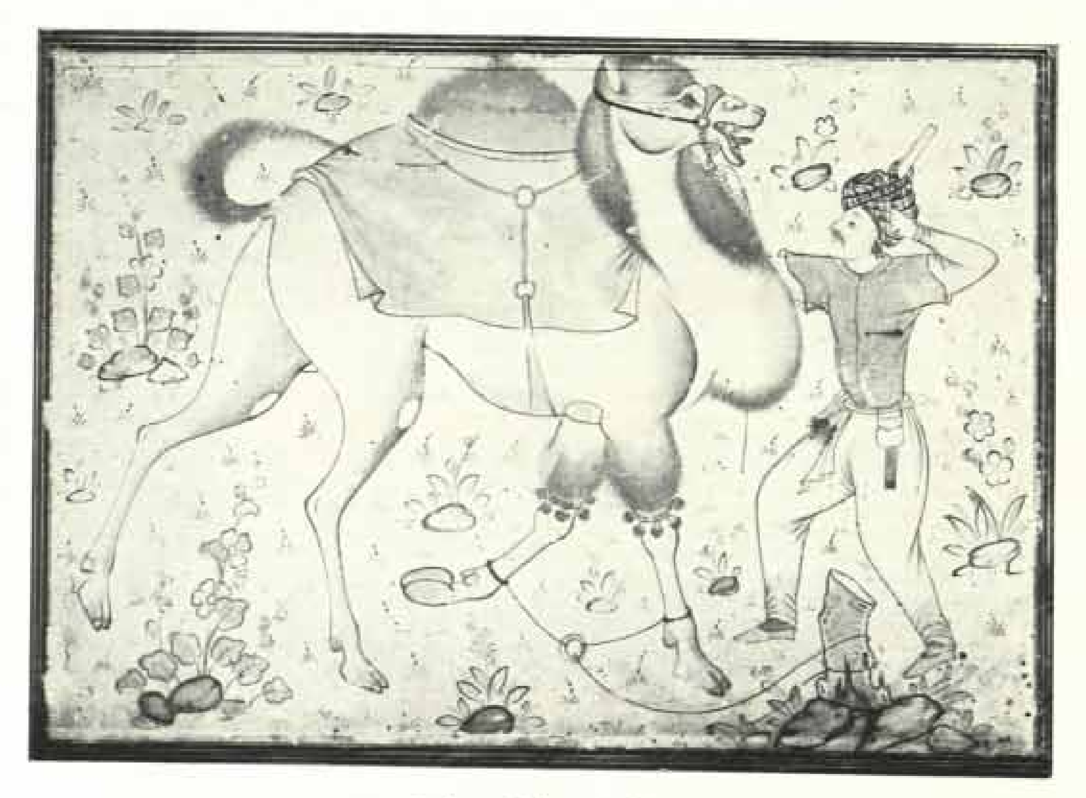
1. Paysage. École Timouride, 1485.
Collection Chester Beatty, Londres.

2. Derviche dansant. École Timouride, fin XV^e s.
Metropolitan Museum of Art, New York.



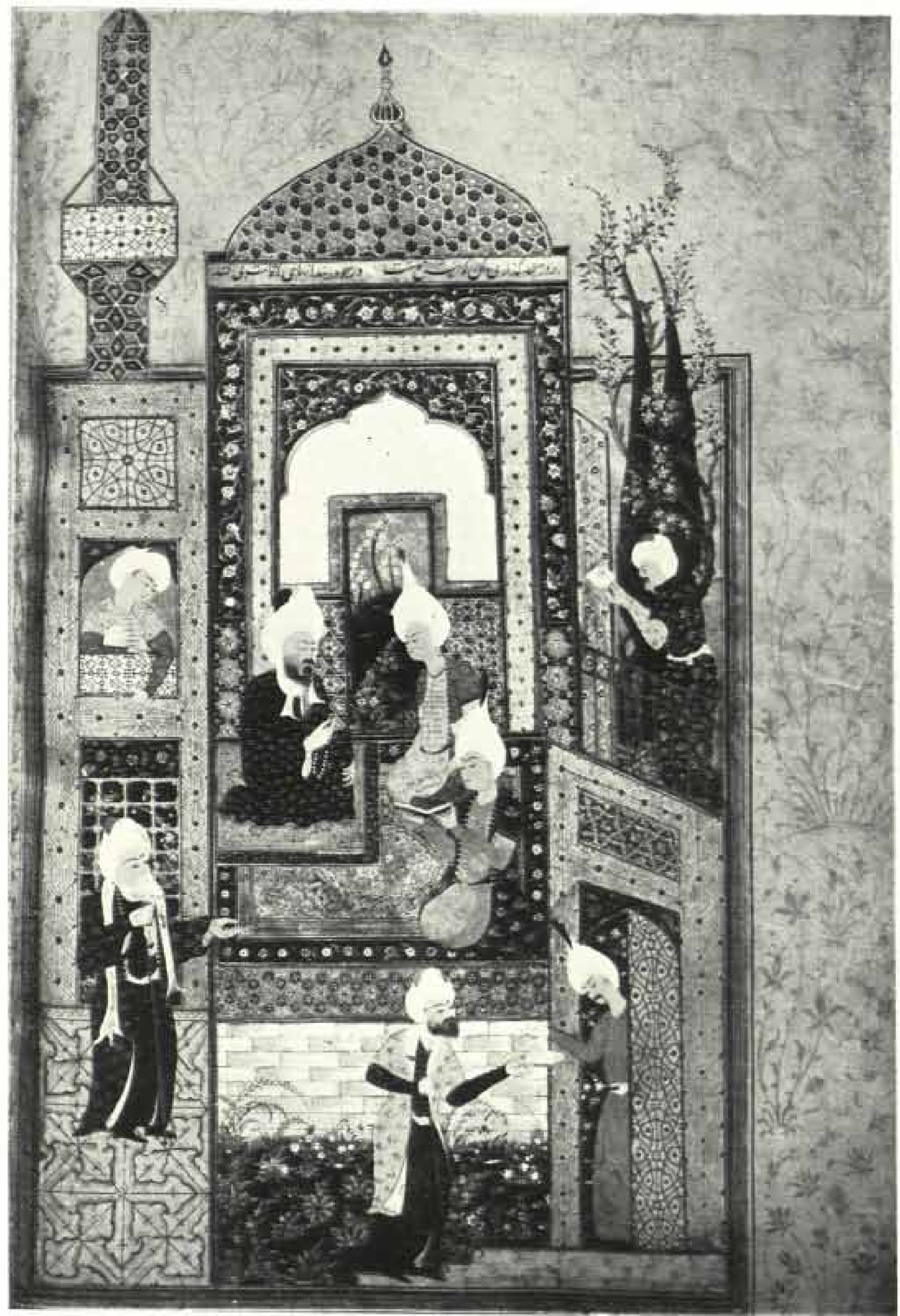
1. Portrait de Mohammed Khan Cheïbani, par Behzad.
École Timouride. Hérat (1507-1510).

Collection Cora Timken Burnett, New-York.



2. Dromadaire maîtrisé.
École Séfévie ; 1re moitié du XVIe siècle.

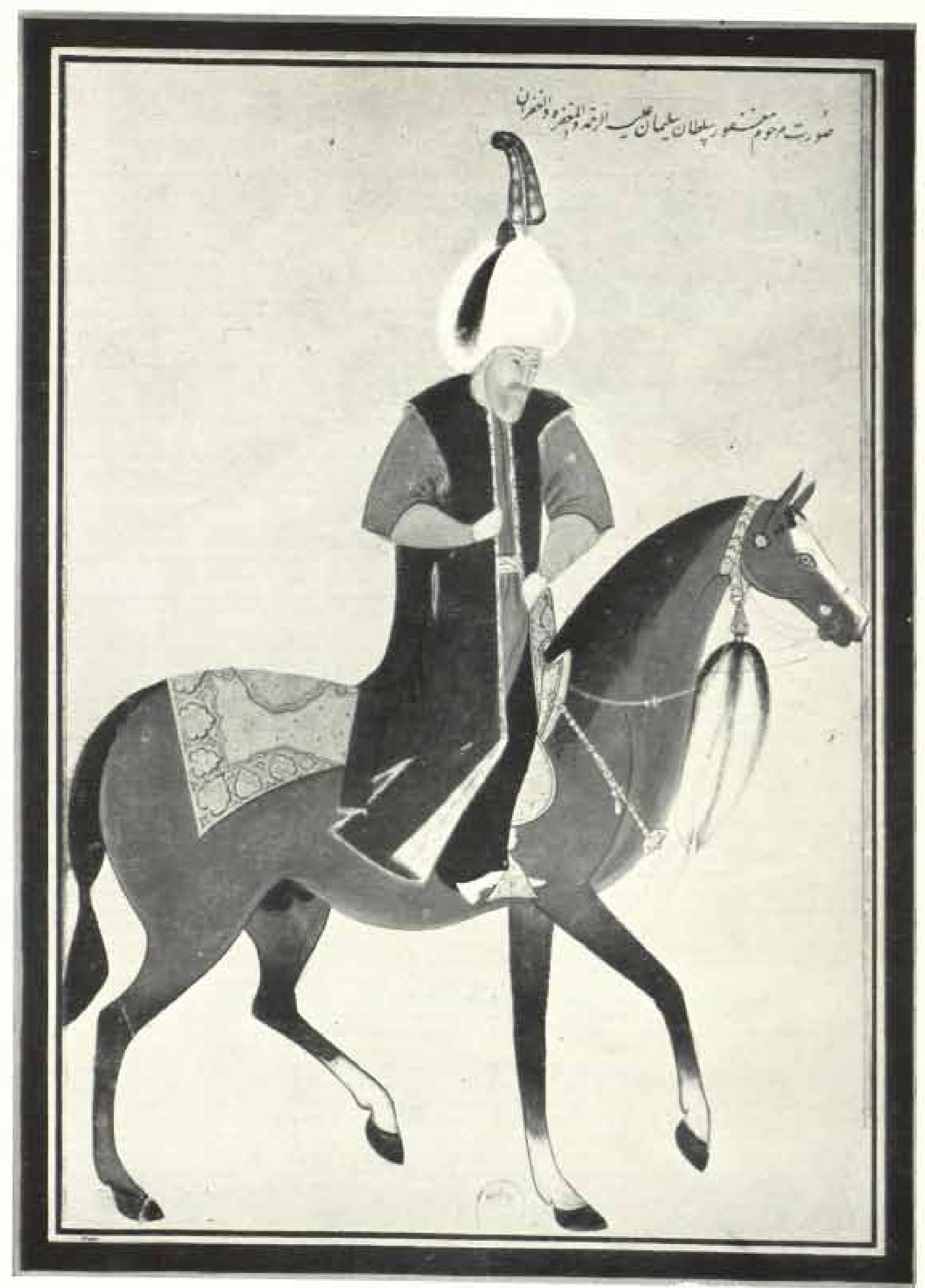
Collection de l'auteur.



Cliché *Archives d'Art et d'Histoire.*

Le précepteur et ses élèves.
École Séfévie, commencement du xvi[e] siècle.

Collection Chester Beatty, Londres.



Cliché *Metropolitan Museum.*

Portrait équestre du Sultan Soliman.

École turque.

Bibliothèque Nationale de Paris.

Le réalisme et le mouvement caractérisent le dessin teinté d'un dromadaire maîtrisé de la première moitié du XVI^e siècle, prêté par l'auteur (pl. XXXVI, 2). Une miniature à deux dromadaires, dans un paysage de rochers, de la fin du siècle [1], était exposée par George Pratt. Behzad, à l'âge de soixante-dix ans, a traité le même sujet, qu'on pouvait voir, grâce à un prêt du gouvernement persan, à Burlington House, en 1931 [2].

Si la miniature turque est tributaire de l'art persan, elle s'en différencie tant par les influences occidentales qu'elle a de tout temps subies, comme conséquence de la situation géographique et politique de la Turquie, qu'à raison des qualités foncièrement réalistes et pondérées des Turcs, lesquelles contrastent avec l'imagination artistique des Persans.

Un grand nombre de documents intéressants de cette école, conservés notamment au Vieux-Sérail de Stamboul, attendent leur publication ; aussi l'exposition de miniatures turques des collections d'Europe ou d'Amérique était-elle particulièrement judicieuse.

Le portrait équestre d'un souverain ottoman, prêté par la Bibliothèque Nationale de Paris (pl. XXXVIII), et qu'une inscription posthume donne comme l'effigie de sultan Soliman, est un spécimen typique de l'art turc à l'époque classique [3].

Un portrait de femme turque, dans ses plus riches atours, avec un œillet en main, est signé par Abdullah Boukhari [4] et appartient à la première moitié du XVIII^e siècle. Ses couleurs vives traduisent le décor diapré de Stamboul à cette époque, dont plus d'un voyageur témoigne.

A cette brillante manifestation, dont j'ai essayé de donner une idée, et à laquelle avaient aussi apporté leur concours sur place, notamment E. W. Forbes, R. Garrett, Ph. Hofer et Mme J. D. Rockfeller, la presse et le public américains ont fait un accueil aussi chaleureux que mérité.

Arménag Sakisian.

[1] Dimand, *op. cit.*, fig. 31.

[2] *La Miniature à l'Exposition d'Art Persan de Burlington House*, de l'auteur, *Syria*, 1931, pl. XXXVII, 2.

[3] Voir un autre portrait équestre de sultan, qui a plus grande allure, dans F. R. Martin, *Miniature Painting in Persia*, pl. 228.

[4] Voir *La Peinture à Constantinople et Abdullah Boukhari*, par l'auteur, dans la *Revue de l'Art*, novembre 1928, fig. 3.

BIBLIOGRAPHIE

H. Frankfort. — **The Cenotaph of Seti I at Abydos** (*The Egypt Exploration Society*, 39e mémoire), vol. I: *Texts*, viii-96 p. ; vol. II : *Plates*, vii p., 93 pl. ; petits in-fol., Londres, The offices of the Egypt Exploration Society, 1933.

La publication de M. Frankfort, à laquelle MM. de Buck et Gunn ont prêté leur collaboration pour certains chapitres, apporte aux égyptologues la solution du problème qui les a passionnés depuis que Naville a inauguré des fouilles, en 1912, à l'arrière du temple de Séti I à Abydos. Le grand édifice souterrain d'un plan si particulier, construit pour la majeure partie en blocs gigantesques de granit rose, n'est autre chose en effet — M. Frankfort en administre la preuve en maints endroits — que le cénotaphe abydénien de Séti I, qui, laissé inachevé sans avoir reçu, au moins dans son hall principal, de sculptures, s'apparente accidentellement aux édifices de l'Ancien Empire auxquels on l'a souvent comparé. Sa monographie, riche en relevés architecturaux, en copies de textes et en photographies constitue un appoint important à l'archéologie égyptienne.

Les lecteurs de *Syria* sont trop avertis des choses d'Égypte pour s'attendre à relever, dans les textes ou les représentations de ce cénotaphe, quelque référence aux peuples de la Syrie contre lesquels Séti I guerroya pendant sa vie : les caveaux des sépultures, tout comme les sanctuaires des temples, recevaient, en Égypte, une décoration purement religieuse, qui les situait hors des contingences de temps et d'espace. Pourtant, en feuilletant ce livre, ils pourront trouver une représentation d'Asiatiques : c'est, à titre théologique, dans un tableau des races humaines (pl. LXXIX). Ce tableau diffère, par la disposition et par l'esprit, du tableau du même genre, très connu et souvent commenté, qui se trouve dans la tombe du même roi à Bibân el-Molouk (Lefébure, *Les hypogées royaux de Thèbes*, 1re division, dans les Mémoires publiés par les membres de l'Institut français d'Archéologie orientale au Caire, t. II, 2e partie, pl. IV-V). Le fait mérite qu'on s'y arrête, car, à comparer les deux documents, on constate qu'ils témoignent d'une évolution dans les conceptions des Égyptiens relatives au sort qui attendait les étrangers, et en particulier les Asiatiques, dans l'au-delà.

Les tombes royales de Bibân el-Molouk reproduisent sur leurs parois, avec leurs vignettes, certains livres décrivant la course du Soleil dans l'autre monde, compartimenté en douze régions corres-

pondant aux heures de la nuit. Les plus fréquemment copiés et les mieux connus de ces livres — encore qu'ils n'aient jamais été étudiés à fond — sont ceux que nous désignons aujourd'hui par les noms de *Livre de l'Am-Douat* et de *Livre des Portes* : c'est de ce dernier qu'est tiré le tableau des races humaines du tombeau de Séti I. Mais il en est d'autres, et précisément le cénotaphe de Séti I à Abydos porte, dans la décoration inachevée sculptée sur la paroi Est de la Chambre du Sarcophage (pl. LXXV-LXXX), les sept premières divisions d'un recueil différent, le *Livre de la Nuit*, comme l'a appelé incidemment LEFÉBURE (*Les hypogées royaux de Thèbes*, 3e division, dans les Mémoires publiés par les membres de l'Institut français d'Archéologie orientale au Caire, t. III, 2e fasc., p. VII), qui n'est connu que par la recension complète de l'hypogée de Ramsès VI (CHAMPOLLION, *Notices descriptives*, II, p. 630-684) et par l'abrégé de la tombe de Ramsès IV (LEFÉBURE, *op. cit.*, pl. XXVII). Dans ce livre, le registre inférieur du septième cercle que traverse la barque du Soleil nocturne comporte une vignette montrant un Horus appuyé sur un long bâton, dans l'attitude du berger veillant sur son troupeau. L'humanité passée à trépas est représentée devant lui. En tête, deux groupes de trois hommes chacun (expression idéographique de la multitude) marchent pour faire escorte au Soleil : ce sont *les gens d'Égypte* et *les gens du désert égyptien* ; puis derrière eux, disposés en quatre groupes de trois personnages chacun, sous la surveillance immédiate d'Horus, des captifs assis sont figurés les bras liés derrière le dos, dans la posture des prisonniers qui, sur les bas-reliefs triomphaux du Moyen Empire, attendent le coup de grâce : ce sont respectivement, *les Nègres*, *les Bêgas* (?), *les Libyens* et *les Asiatiques* (*ʿʾmw*). Le titre qui surmonte la scène ne laisse aucun doute sur le sort qui les attend : « Ce qu'Horus a fait pour son père Osiris, faire le carnage qui glorifie le Dieu couronné du diadème. » Il est regrettable que M. Frankfort n'ait publié cette paroi du tombeau qu'en photographie et sans s'être ingénié à identifier sur le monument même les signes mutilés que ses planches ne laissent reconnaître qu'avec difficulté. Toutefois, en s'aidant de la recension corrompue de Ramsès VI (CHAMPOLLION, *Notices descriptives*, II, p. 674) et d'une version d'époque saïte (Sarcophage n° 49 de Berlin, dans DUEMICHEN, *Der Grabpalast des Patuamenap*, III, pl. XVI), on peut lire conjecturalement la légende inscrite devant Horus : « Vous êtes les révoltés, passés à trépas, contre mon père Osiris. [Voici que le roi Séti (?)] joue le rôle d'Horus-Khentiriti : c'est lui qui vous frappera. » Ainsi la destinée posthume des Asiatiques est clairement définie : avec tous les étrangers, ils sont considérés comme des rebelles à la royauté universelle d'Osiris, dévolue de droit divin au Pharaon ; même décédés paisiblement dans leur lointain pays, ils doivent finalement être immolés par lui dans l'autre monde. Dans cette masse damnée, ils occupent le dernier rang.

Il en va tout autrement dans le tableau du *Livre des Portes*, sculpté dans le tombeau de Séti I à Bibân el-Moloûk, et gravé, de plus, sur le sarcophage du même roi conservé au Soane's Museum, à Londres (BONOMI-SHARPE, *The alabaster Sarcophagus of Oimenephtah I*, pl. VI-VII). Ici plus

de captifs enchaînés : devant les Égyptiens (*rmtt*), et faisant escorte comme eux au Soleil, marchent les Asiatiques (*''mw*), les Nègres et les Libyens. Horus les surveille encore, appuyé sur son bâton de pâtre, mais il leur tient à tous une harangue bienveillante, qui leur promet le même bonheur posthume et ne les distingue entre eux que pour expliquer, par des jeux de mots à valeur métaphysique, par quelles phases successives ils sont issus de son Œil [1] : « Horus dit à ce troupeau de Ré qui est dans l'Hadès de l'Égypte et du désert égyptien : « Soyez bénis, troupeau de Ré, sorti du Grand qui préside au ciel : que le souffle soit à vos narines, et la délivrance à vos momies ! Vous êtes le pleur (rmyt) de mon Œil, en votre nom d'Égyptiens (rmtt). Abondante ('') en fut l'eau (mw), et vous vous produisîtes alors en votre nom d'Asiatiques (''mw) : vous fûtes voués à Sekhmet, et c'est elle qui protège vos âmes, etc... ». Ici les Asiatiques, placés de par leur création en tête de tous les étrangers, immédiatement après les Égyptiens, sont admis au même sort qu'eux, et l'Hadès, réservé à l'origine aux gens d'Égypte et du désert égyptien, s'est élargi pour les recevoir. Comme les Égyptiens, les paroles d'Horus le prouvent, ils sont désormais momifiés suivant les rites osiriens.

[1] L'interprétation que Lefébure (*Un des procédés du démiurge égyptien*, Bibliothèque égyptologique, XXXIV, p. 354) impose à ce passage, en y découvrant une mention de la masturbation du dieu pour la création des Nègres, est incompatible avec le texte. L'expression employée est obscure, mais elle est en rapport certain avec l'Œil, et elle ne comporte nullement le mot spécial que Lefébure prétend y trouver.

Bien que leurs témoins textuels soient identiquement de même date, les deux conceptions que l'on vient d'opposer doivent être tenues pour d'époques différentes. L'importance des Asiatiques par rapport aux autres étrangers, d'abord, n'y est pas la même : ici ils sont les premiers, là ils étaient les derniers. De plus, la vignette qui traduit ces conceptions fournit la preuve que l'une a supplanté l'autre : l'Horus appuyé sur son bâton ne se comprend, en effet, qu'à la garde de prisonniers immobiles, dans le septième cercle du *Livre de la Nuit :* dans la procession de la cinquième division du *Livre des Portes*, il est un contresens, qui ne s'explique que par la persistance, dans ce détail, d'une imagerie plus ancienne consacrée au même sujet.

A quel moment cette évolution dans les idées égyptiennes s'est-elle accomplie ? On ne le saura que du jour où une étude plus approfondie aura permis de mieux dater la composition de ces textes, qui, de l'avis du regretté Sethe (*Die Totenliteratur der alten Aegypter*, Sitzungsber. der Preuss. Akad. der Wissenschaften, Phil.-Hist. Klasse, 1931, XVIII, p. 538), ont pu avoir une longue « préhistoire » avant d'être gravés, les uns à côté des autres, dans les tombes royales, au début du Nouvel Empire. Pour cette recherche, les détails signalés ici fournissent déjà de précieux indices : c'est en les confrontant avec les données des textes et celles de l'archéologie syro-palestinienne, que l'on pourra préciser le moment où des relations plus suivies avec les Asiatiques, et la diffusion, parmi eux, des rites funéraires osiriens, ont amené les Égyptiens à élargir jusqu'à l'internationaliser leur conception de l'au-delà, comme en té-

moigne le *Livre des Portes*. De pareilles idées étaient certainement dans l'air au moment où Aménophis IV essaya de fonder la religion universelle du Disque solaire, comme le prouvent certains traits relevés récemment dans la littérature funéraire de cette époque (Sethe, *Kosmopolitische Gedanken der Aegypter des Neuen Reiches in Bezug auf das Totenreich*, Studies presented to F. Ll. Griffith, Oxford, 1932, p. 432-433). Mais on ne saurait encore dire, faute de dater la composition de ces textes avec assez de précision, si ces idées préexistaient, et depuis combien de temps, à la tentative d'Aménophie IV qu'elles auraient inspirée, ou si elles en furent une conséquence.

Le même *Livre de la Nuit*, dont la publication de M. Frankfort fait connaître, pour les premières heures, la recension jusqu'à présent la plus ancienne et la plus correcte, comporte, de la troisième à la cinquième heures (pl. LXXVII-LXXVIII), une vignette qui pourrait peut-être avoir rapport, elle aussi, avec la Syrie. Des personnages, les bras liés derrière le dos, sont représentés décapités ou renversés, désignés par des légendes dont la seule intelligible mentionne qu'ils sont des *Partisans de Seth* ; les derniers d'entre eux ont une tête de poisson. Derrière eux se dresse l'hiéroglyphe de la montagne à trois pics, symbole des pays étrangers, mais dont chaque élévation porte un arbre. Tournés vers cette montagne boisée, quinze personnages, hommes et femmes, gisent renversés dans l'attitude de la lamentation, qui reçoivent, par groupes de trois, les noms de *Riverains*, *Gens du littoral*, *Gens de la* ḥtrt (sorte de cours d'eau ?), *Gens du marais* et *Paysans*. L'image d'une montagne couverte d'arbres ne pouvait guère représenter, pour les anciens Égyptiens, que le Liban : s'agirait-il alors d'une allusion à quelque épisode giblite, encore inconnu, de la légende d'Osiris ?

Étienne Drioton.

R. Campbell Thompson et M. E. L. Mallowan. — **The British Museum Excavations at Nineveh** (1931-1932), dans les *Annals of Arch. and Anthropol.*, XX, n[os] 1-4, 1933, p. 71 et suiv., pl. 35 à 106.

Le but des explorateurs anglais n'était pas seulement de poursuivre les recherches commencées à Ninive dans le temple d'Istar, mais de forer un puits profond jusqu'au sol vierge à travers le tumulus de Koujoundjik, afin d'établir une stratigraphie exacte des couches anciennes. On opéra aussi, autour du tumulus et dans un coin du palais de Sennachérib, des sondages qui donnèrent d'excellents résultats et ont permis à M. Thompson de publier plusieurs inscriptions importantes de l'époque assyrienne (p. 79 à 127, pl. 80 à 105).

Mais notre attention est attirée surtout par les documents sortis du grand sondage dirigé par M. Mallowan, qui atteignit 27 m. 50 de profondeur. La planche 73* donne la coupe et en montre les différents étages dont voici les principales caractéristiques :

1° Sous le sol moderne on a retrouvé les vestiges d'une habitation du Moyen Age, puis les murs de l'enceinte assyrienne attribuée (sans certitude) à Téglat-phalassar I, recoupée plus tard par des fortifications d'époque parthe. 2° Quelques mètres plus bas, commence une couche préhistorique, qu'on pourrait ap-

peler « protohistorique », car elle paraît coïncider avec la civilisation élamite et mésopotamienne qui avoisine le début du troisième millénaire et qui est ici qualifiée de « Ninivite n° 5 », parce qu'elle se superpose à quatre autres couches plus anciennes. On est surpris de voir précéder si brusquement l'époque assyrienne par un gisement aussi ancien. Aussi l'auteur est-il obligé de supposer une ruine ou un abandon de la cité, qui serait restée fort longtemps abandonnée ou presque inhabitée (p. 129). En somme, l'occupation assyrienne aurait été d'assez courte durée dans l'ensemble, et les trois quarts du tumulus représenteraient les restes d'une civilisation à placer surtout dans le quatrième millénaire. Ce Ninivite 5 n'est qu'une continuation et parfois un déclin du Ninivite 4, considéré comme le moment le plus prospère et le pivot principal de séparation entre les plus anciennes et les plus récentes périodes dites préhistoriques. C'est là qu'on a trouvé le plus de documents importants ; on y voit le commencement de l'écriture. Il serait donc antérieur au riche cimetière d'Our, que l'on place déjà dans la seconde moitié du quatrième millénaire et qui possède une écriture bien formée (inscription du roi Meskalamdoug et de la reine Shoubad). Il prouverait aussi, d'après l'auteur, que les poteries de Samarra et de Tell Halaf seraient plus anciennes qu'on ne le dit, et que les débuts de toute cette grande fabrique céramique, y compris le groupe de Sakjé-Geuzi, pourrait remonter jusqu'au cinquième millénaire (p. 128). Nous ferons tout à l'heure quelques réserves sur ces calculs chronologiques.

Un autre fait important, signalé par M. Mallowan, est que la période dite de Jemdet Nasr, si souvent invoquée pour la richesse de ses apports (voir sur ce gisement, H. Frankfort, *Archaeology and the sumerian problem*, 1932, p. 10 à 15, tabl. I et II) serait également à réunir au Ninivite 4, ce qui conduit à englober dans un même groupement les principales cités de la Mésopotamie, Ur, Erech, Kish, et les sites de l'Elam comme Suse et Tépé Moussian. Remarquons encore que cette chronologie ne répond pas aux opinions admises, car on fait coïncider Jemdet Nasr avec les premières dynasties mésopotamiennes. M. Mallowan (p. 130) place vers l'an 3000 la première dynastie d'Ur.

Dans le Ninivite 3 on voit apparaître le plus ancien témoignage du métal, une épingle de cuivre (p. 132). L'obsidienne et les microlithes sont connus, de même que l'usage de sceaux à impressions.

Sous le Ninivite 3, à environ 20 mètres de profondeur, on constate l'existence d'une couche épaisse de boue et de sable, une accumulation de débris qui ont séjourné dans l'eau (pl. 73). C'est ce que d'autres fouilleurs, en différents points (voir Contenau, *Manuel d'Arch. or.*, III, p. 1506 ; Watelin, *l'Anthropologie*, 1931, p. 269) ont mentionné comme étant les traces d'un déluge, au moins partiel. M. Mallowan se contente plus prudemment de conclure à un changement de climat. En tout cas, il est certain que le Ninivite 2 et le Ninivite 1, en allant de plus en plus profondément dans le tumulus, représentent l'occupation la plus ancienne du site, et l'on ne voit pas que les éléments dont elle se compose soient très différents du reste. C'est l'ère de la céramique la plus abondante et la plus soignée ; elle apparaît plus négligée dans le Ninivite 2, qui marque un certain

déclin; plus belle et plus savante, polychromée en noir et en rouge dans le Ninivite 1; la décoration reste partout simple, comportant des dessins linéaires avec hachures et quadrillés; les représentations animales sont absentes; on ne les voit avec quelque abondance que dans le Ninivite 5; pas de sujets à personnages. Le système à incision est aussi employé et parfois les deux techniques se rencontrent sur la même poterie, la forme de bol et petite marmite est très fréquente; ces vases sont façonnés à la main, avec soin; un certain lustre avive parfois la couleur. Beaucoup de ces caractéristiques nous sont connues par les vases de Suse I.

J'en tire aussi, pour mon instruction personnelle, des raisons de croire que le style de Suse, dit I *bis*, est bien, en réalité, la production la plus ancienne, à placer avant Suse I, mais qu'il s'est perpétué assez longtemps pour devenir un élément traditionnel et usité dans des périodes beaucoup plus tardives. En feuilletant les planches des *Excavations at Niniveh*, on verra qu'il se conserve jusque dans le Ninivite 5 (cf. ma notice sur les *Niveaux archéologiques de Suse*, qui doit paraître dans le volume consacré à la mémoire de G. Maspero).

L'étude de M. Mallowan est serrée et précise. Il a examiné tous les objets trouvés dans ses fouilles sous plusieurs aspects : caractères généraux, comparaison avec les découvertes similaires, détails du décor, matières employées, destination, fabriques, etc. Ce plan l'exposait certainement à des redites, puisqu'il fallait à plusieurs reprises reprendre les mêmes séries, mais il était sûr de ne rien oublier.

De cet inventaire ainsi constitué résulte une impression d'ensemble qui a quelque valeur historique. On est frappé de la physionomie homogène que présentent les différentes périodes échelonnées sur un espace de temps aussi considérable. Il y a une parenté entre tous les produits des différentes couches, et cette parenté existe aussi quand on les compare aux gisements des fouilles exécutées ailleurs. Sur toute la surface de la grande vallée mésopotamienne et dans ces régions adjacentes, c'est un même empire industriel et artistique. Nous savons maintenant que le Béloutchistan et même l'Inde font partie de cet immense domaine qui s'encastre entre la Méditerranée, le golfe Persique, la mer Noire, la mer Caspienne, et qui s'étend jusqu'à la ligne de l'Indus. C'est un fait historique des plus importants.

En lisant le beau travail de M. Mallowan un doute nous reste, qui concerne, comme on l'a vu, la chronologie. Cette abondante production d'objets de tous genres, si apparentés entre eux, a-t-elle pu durer pendant 2.000 ou 3.000 ans sans changements décisifs, malgré la diversité des races qui s'installèrent sur ce sol?

Cela n'est pas invraisemblable, étant donné qu'il s'agit de l'Orient où les siècles ne comptent pas. Mais est-ce exact? On discute beaucoup entre archéologues sur ce problème difficile. Je compte, pour nous tirer d'embarras, sur les épigraphistes. Si l'écriture a été pratiquée couramment au quatrième millénaire, nous pourrions avoir un jour des généalogies et des listes de dynasties pour cette très haute antiquité orientale, comme nous les avons déjà conquises pour le troisième et le second millénaire. Jusque-là les bévues nous guettent.

EDMOND POTTIER.

G. Ryckmans. — **Les noms propres sud-sémitiques**. Tome I : répertoire analytique. Un vol. in-8° de xxi et 416 pages. Louvain, Muséon, 1934.

On ne compte plus les services que, notamment comme auxiliaire du *Corpus*, l'auteur a déjà rendus à l'étude des inscriptions sabéennes, dites himyarites, et qu'on tend à définir géographiquement sous le nom de sud-sémitiques. L'accès de cette épigraphie pour les sémitisants non spécialistes est difficile tant les sabéisants ont négligé de dresser les répertoires courants. Celui que présente aujourd'hui M. Ryckmans sera donc le bienvenu. Le premier chapitre est particulièrement important parce qu'il donne par ordre alphabétique les noms divins. Ceux-ci sont brièvement analysés et accompagnés des épithètes caractéristiques.

On trouve ensuite la liste des noms propres de personnes qui est considérable, les noms de groupes ethniques et les noms de lieux.

L'auteur a dépouillé pour le nord-arabe les inscriptions lihyanites, safaïtiques et tamoudéennes ; pour le sud-arabe, les textes hadramoutiques, minéens, qatabanites (ausanites) et sabéens, ainsi que les inscriptions éthiopiennes. Le dépouillement a été accompagné d'une revision des textes.

R. D.

John Garstang. — **Jericho : City and necropolis**, dans *Annals of Archaeology and Anthropology*. Liverpool, vol. XX, 1-4, 11 figures, 34 planches.

La relation des fouilles de Jéricho traite principalement cette fois-ci du groupe de tombes le moins ancien de la nécropole, lequel se réfère aux xvii^e^, xvi^e^ et xv^e^ siècles avant notre ère. M. Garstang s'est attaché comme précédemment à déterminer les couches successives d'inhumations, de façon à définir plus sûrement l'évolution de la céramique. Parmi les sépultures, les importantes tombes 4 et 5 chevauchent les deux époques du Moyen et du Récent Bronze et permettent de juger de la transition (vers 1500).

L'auteur reconnaît deux aspects distinctifs à la céramique du Moyen Bronze II, et note très attentivement les modifications qui se produisent dans la seconde moitié de la période, après l'époque hyksos. A vrai dire, la différence réside presque entièrement dans les détails de forme et de facture, plutôt que dans les types eux-mêmes. Les véritables changements surviennent avec le Nouvel Empire égyptien et le règne de Thoutmès III. L'intensité du trafic amène les produits céramiques égéens en Syrie-Palestine. Les types cananéens sont nettement influencés ou supplantés dès le xv^e^ siècle avant notre ère par les vases chypriotes qui précèdent l'importation des vases mycéniens. Ces derniers ne se rencontrent à Jéricho que dans la couche supérieure de la tombe 13, sous forme de copies assez lourdes de l'hydrie et de la pyxis. Les amphorettes à décor géométrique peint, munies de deux fortes anses en boucles sur les épaules (pl. XXII) constituent un trait particulier de la céramique du xv^e^ siècle à Jéricho.

Les nombreux scarabées recueillis dans les dépôts funéraires ont été pour ceux-ci un élément de datation important. Aux cachets de la reine Hatsheput, de Thoutmès III et d'Aménophis III, précédem-

ment trouvés, sont venus s'ajouter, cette année, ceux de HETEP. 'IB. RA de la XIII[e] dynastie dans la tombe 30 et de KAMES, pharaon précédant Amosis, en tombe 31. Ces indices chronologiques sont des bases solides pour l'étude de la céramique qu'ils accompagnaient. La plupart des autres scarabées, en faïence blanche, sont de type hyksos qui représente, avec ses motifs particuliers et ses hiéroglyphes incorrects, l'art indigène de Canaan. Cette série, malgré son appellation, déborde en deçà et au delà la période hyksos proprement dite.

Un exposé des fouilles pratiquées cette année sur le Palace Area de la cité termine le rapport. Les magasins découverts furent construits au début de l'époque hyksos. Le matériel archéologique où la céramique abonde est en synchronisme avec celui de la nécropole. On constate de part et d'autre le même hiatus entre la fin du Récent Bronze I et le début de l'Ancien Age du Fer II (500 ans environ), sauf une réoccupation temporaire sous les Ramessides.

Les illustrations de cette publication complètent et éclairent parfaitement le texte. L'auteur y a très heureusement introduit des cartes-diagrammes indiquant la fréquence des divers types céramiques à travers les strates des tombes. L'examen de ces tableaux donne lieu à d'intéressantes comparaisons et apporte des indications utiles à la datation relative des types.

M. Meurdrac.

Joseph Hazzidakis. — **Tylissos**, villas minoennes. Version française de F. Chapouthier et R. Joly (*Études crétoises*, III). Un vol. in-4° de xv et 116 pages avec 19 figures et 34 planches. Paris, Paul Geuthner, 1934.

Cette publication complète l'exposé des fouilles de M. Hazzidakis dont la première partie a paru sous le titre : *Tylissos à l'époque minoenne* (Geuthner, 1921). L'avant-propos des traducteurs fixe nettement l'intérêt des fouilles des trois villas mises au jour à Tylissos, en établissant la correspondance avec les fouilles de Mallia que l'École française d'Athènes a poursuivies avec un rare bonheur : « Les époques I et II de Tylissos correspondent aux deux époques de Mallia et, pour la première d'entre elles, la correspondance est même parfaite. Sur l'un et l'autre site, elle s'annonce par un mélange de tessons à décor géométrique noir sur fond chamois (technique du Minoen Ancien) et de vases noirs, où les motifs linéaires se détachent en couleur blanche (début du Minoen Moyen). Et sur l'un et l'autre site aussi, elle prend fin avant que la céramique polychrome ait atteint son plein développement. L'absence de vaisselle du style de Kamarès n'est donc point, comme on l'a prétendu, un trait particulier de la Crète « étéocrétoise » ; il faut voir dans cette lacune de la céramique la marque d'une lacune réelle dans l'occupation du site. Au M. M. II, Knossos et la Messara sont florissantes; à Tylissos comme à Mallia, les établissements détruits demeurent sans vie. » Il faudrait citer tout cet avant-propos.

M. Hazzidakis a donné une description minutieuse des villas de la II[e] époque, c'est-à-dire ayant duré du M. M. III au M. R. II. La villa A l'emporte par son importance ; en somme, elle constitue un

petit palais, mesurant 34 mètres dans sa plus grande longueur. Le rez-de-chaussée est nettement divisé en deux quartiers, celui du Nord, réservé aux magasins et resserres, celui du Sud à des logements du personnel. Les maîtres devaient habiter le premier étage. Il est caractéristique que la grande entrée dans chacune des trois villas, au plan cependant fort différent, donne toujours directement sur l'escalier principal accédant au premier étage.

Parmi les objets découverts au cours du déblaiement, il faut signaler de curieuses robes votives, qui, parfois, donnent l'impression de véritables idoles. M. Hazzidakis a bien vu que deux cercles dans le croissant sont une importation ou imitation orientale. Nous attribuons la même provenance au cylindre qualifié à tort de « hittite », puisque, comme l'a encore récemment remarqué M. Bittel, les Hittites, du temps où ils constituaient un empire, ne se servaient pas du cylindre, mais du cachet proprement dit. Nous avons là un produit de la Haute-Syrie.

L'illustration abondante ajoute à la valeur documentaire de cet ouvrage fort bien présenté.

R. D.

R. Demangel. — **La Frise ionique** (*Bibl. des Écoles fr. d'Athènes et de Rome*, CXXXVI). Un vol. in-8° de 609 pages avec 12 planches et 114 figures. Paris, E. de Boccard, 1932.

Cette étude très poussée porte tout d'abord sur la question des origines. Le bandeau décoratif a été en usage en Égypte, mais avec une telle surabondance, qu'il constitue une parure brillante, mais superficielle et indépendante de la construction. Tout au contraire, la Mésopotamie offre une décoration architectonique liée, par le fait du climat et surtout de la pluviosité, à la protection de la construction en briques crues : « le bandeau décoré, sculpté et peint, borde de préférence le haut et le bas du mur ». Ce sont, en effet, les deux parties de la construction qu'il s'agit de protéger soigneusement. M. Demangel retrouve dans les revêtements en terre cuite peinte de l'Asie Mineure grecque, de l'Étrurie et de la Grèce propre, l'emploi asiatique d'une frise de parapet ayant un sens constructif et une valeur décorative. La frise ionique se définit comme une frise architectonique continue de couronnement, bien que les temples doriques l'aient parfois utilisée.

Le savant archéologue attire l'attention sur l'importance des revêtements métalliques dans l'architecture mésopotamienne pour protéger l'argile ou le bois. Place a ainsi trouvé à Khorsabad un tronc de cèdre entouré d'une feuille de bronze ornée, au repoussé, d'imbrications imitant l'écorce du palmier. Cela témoigne de la survivance de la colonne-palmier attestée encore par un petit modèle en terre cuite récemment acquis par le Louvre et figurant un pilier composé de quatre colonnes engagées. Le fût de ces colonnes est décoré, deux par deux, de l'écorce de deux palmiers d'espèce différente. D'autre part, la tradition des palmiers de métal se suit depuis l'Assyrie vers la Grèce « jusqu'aux sanctuaires apolliniens de Delphes et de Délos, voire jusqu'au palmier de bronze de l'Erechtheion ». M. Demangel insiste sur le fait qu'à son avis, quand on est passé aux colonnes

imbriquées en pierre et en marbre, on n'a pas copié le bois directement, mais « à travers le revêtement métallique qui en a fixé et stylisé l'aspect extérieur ». Il verrait volontiers aussi dans le chapiteau à volutes la tradition d'un motif végétal copié et stylisé en bronze.

De même, le métal aurait joué un rôle très important et comparable à celui des carreaux de terre émaillée, dans les parties hautes des édifices mésopotamiens, pour protéger et décorer les éléments en bois comme les parties les plus exposées des monuments. Ce point de vue n'est pas contredit par ce que nous devinons de l'activité métallurgique dès le IIe millénaire avant notre ère et qui se révèle parfois par quelque découverte massive comme celle des bronzes du Louristan.

La méthode largement historique de M. Demangel donne à son étude un singulier intérêt. Le lien qu'il fait apparaître entre les documents architectoniques en terre cuite de l'Asie Mineure et ceux de l'Étrurie, dépasse en importance une simple conclusion archéologique. D'autre part, cet ouvrage d'archéologie grecque touche sur tant de points aux monuments orientaux qu'on ne peut les souligner tous ; il suffira d'en recommander la lecture aux orientalistes, car ils y trouveront des éléments bien classés et des sujets de méditation. R. D.

Joseph Chamonard. — **Les mosaïques de la Maison des Masques** (Explor. archéol. de Délos, fasc. XIV). Un fasc. in-4° de 47 pages, avec 12 figures et 9 planches (aquarelles de Mlle V. Devambez). Paris, de Boccard, 1933.

M. Chamonard dont le nom est familier aux lecteurs de cette revue, comme ayant été le premier directeur du Service des Antiquités en Syrie, n'a jamais perdu le contact avec l'École d'Athènes ; la belle publication que nous annonçons sert de commentaire et d'illustration aux découvertes faites par l'auteur à Délos dans l'été 1930. Au Sud-Est du théâtre, quatre salles d'une grande habitation, qui a été désignée par le nom de la maison *des Masques*, sont apparues décorées de belles mosaïques, probablement de la première moitié du IIe siècle avant notre ère.

La pièce capitale est la représentation d'un personnage assis sur une panthère au cou orné d'un collier de lierre. Le personnage vêtu d'une longue robe, tient de la main droite un thyrse et de la main gauche un tambourin. Assis de côté, la jambe droite repliée sur la gauche. « La tête imberbe, aux traits réguliers, est penchée sur l'épaule gauche, le regard dirigé vers le sol ; l'expression en est recueillie et presque grave. Il porte une couronne dont le cercle étroit est orné de feuilles et de baies de lierre. » Le vêtement est composé d'une longue robe blanche et d'un himation ; une étroite ceinture jaune est placée au-dessus des hanches.

Malgré l'aspect masculin du visage, les hellénistes se refusent généralement à reconnaître Dionysos dans ce personnage aux attributs si féminins, que l'artiste a soulignés encore par un discret renflement des seins et il n'y aurait qu'à s'incliner devant ce verdict [1] si M. Chamonard n'apportait un argument particulièrement curieux. C'est que l'auteur de la mosaïque pourrait fort bien être un

[1] Ch. Picard, dans *Mélanges Glotz*, p. 713.

Syrien, précisément Asklépiadès d'Aradus qui a signé la belle mosaïque de la maison, toute proche, des *Dauphins*. « Un artiste étranger n'a-t-il pu, dans la représentation d'un dieu que la légende conduisait en Orient et en Syrie même, s'inspirer des traits des divinités orientales qui lui étaient familières? On se figure assez bien, sous cette apparence efféminée, un Atys ou un Adonis, avec le type desquels la contamination se comprendrait ici mieux encore qu'avec celui du Dionysos éphèbe grec. » Cette opinion pourrait s'appuyer, entre autres analogies, sur le Dionysos de l'autel de Pergame que M. Picard vient de publier et où le dieu est étroitement identifié à Artémis, avec la ceinture haute et les seins proéminents [1]. Mais si l'on veut rester sur le terrain syrien on peut rappeler un passage de Nonnos (*Dionys.*, XX, 228 et suiv.) où précisément Lycurgue, le grand ennemi du dieu, raille le chitôn féminin, la ceinture de femme et les chaussures voyantes dont il se propose de dépouiller Dionysos pour les offrir à Aphrodite. Si jamais texte peut servir de légende à une représentation figurée antique, c'est bien celui-là pour la mosaïque de Délos.

R. D.

Fritz Saxl. — **Mithras.** Typengeschichtliche Untersuchungen. Un vol. in-4° de XI et 125 pages avec 43 planches. Berlin, Heinrich Keller, 1931.

Cette belle publication a pour objet non la doctrine proprement dite du culte de Mithra, mais l'étude des types figurés qu'elle a utilisés. Le sous-titre exprime bien l'objet que s'est proposé l'auteur et qu'il a poursuivi avec zèle. L'art mithriaque, comme l'a reconnu M. Cumont, n'a pas cherché à créer de nouvelles formules artistiques, mais à adapter aux particularités du culte des motifs connus.

La figure même de Mithra est conçue sous la forme d'un héros de l'Olympe. La lutte avec le taureau est illustrée par des emprunts aux cycles d'Hermès et d'Héraclès. D'autre part, il s'identifie à Hélios. Ainsi le développement mythologique oriental emprunte à l'occident ses représentations figurées. La découverte récente d'un Mitreum à Doura-Europos confirme que l'iconographie orientale a eu peu de part aux représentations figurées mithriaques. M. Cumont, dans sa communication à l'Académie des Inscriptions (27 avril 1934), a exprimé l'avis que ce sanctuaire des bords de l'Euphrate avait été institué par des soldats venus de l'Ouest, tout au moins de Palmyre. La reproduction à Doura de la chasse de Mithra prouve que le relief de Dieburg n'a pas été influencé par le mythe de Wotan, ce que M. Saxl a déjà vu.

Un des points les plus intéressants de l'ouvrage de M. Fritz Saxl consiste dans les comparaisons iconographiques qu'il institue avec les représentations chrétiennes et qui font apparaître une rivalité dans l'exploitation des mêmes motifs hellénistiques (baptême, cène, ascension) sans qu'on puisse conclure à un emprunt de l'un à l'autre. De nombreuses planches forment une précieuse collection non seulement de monuments mithriaques, mais encore des cultes plus ou moins apparentés soit comme doctrine, soit comme types figurés, depuis le relief

[1] Ch. Picard, dans *American Journal of Archaeology*, XXXVIII (1934), p. 145, fig. 6.

de Nemrud-Dagh, mettant en présence Antiochus de Commagène et Mithra, jusqu'au relief de la tombe du cardinal Jacopo de Portugal.

R. D.

Jurgis Baltrusaitis. — **Art sumérien et art roman.** Un vol. 18.5 × 24 cm. de 94 pages et 40 figures. Paris, E. Leroux, 1934.

Le temps n'est plus où l'on s'insurgeait contre les rapprochements établis, grâce à l'exploration si féconde du marquis de Vogüé, entre l'art roman et l'art oriental. Ayant étudié dans un important ouvrage *La stylistique ornementale dans la sculpture romane*, M. Baltrušaitis était bien préparé à rechercher les coïncidences et à fixer les incidences lointaines. Il a pris plaisir à confronter les extrêmes de la série, c'est pourquoi l'art sumérien, qui a créé des motifs que n'ont cessé d'utiliser les artistes orientaux, est ici à l'honneur. Le titre de l'ouvrage ne doit pas cependant nous induire en erreur, car la méthode de l'auteur est fort prudente. Il sait qu'il n'y eut aucun contact entre artistes romans et sumériens, qu'aucun monument sumérien n'est passé sous les yeux des sculpteurs médiévaux, et c'est, en réalité, aux intermédiaires qu'il s'attache; il ne méconnaît pas non plus la puissance créatrice des artistes médiévaux qui ont reconstruit, adapté et singulièrement enrichi certains types figurés.

M. Baltrušaitis a pénétré les techniques et a supputé leur part respective. Il insiste particulièrement sur l'influence de la miniature du haut moyen-âge. Ici le répertoire déborde l'inspiration première, « l'artiste recompose et refait les images ornementales de personnages et de bêtes ».

Dans un dernier chapitre le savant auteur cherche à préciser le rôle de la Transcaucasie dans la formation de l'art roman. Toutefois, le recours à l'art sumérien pour expliquer les trouvailles de Kouban et de Maikop n'est pas valable, car aujourd'hui il est acquis que Maikop n'est pas sumérien, mais simplement iranien [1]. Et cela montre le danger des rapprochements à longue portée qui dépassent, dirait un dessinateur, le cadre de l'épure.

R. D.

Ibrahim Aouad. — **Le droit privé des Maronites au temps des émirs Chihab (1697-1841).** Un vol. in-8° de XXVII et 309 pages. Paris, Paul Geuthner, 1933.

L'auteur, voulant ajouter une page à l'histoire du Liban, a choisi une période où les documents concernant le droit privé de cette région sont encore abondants. Quels que soient les changements intervenus depuis un siècle, la législation actuelle ne s'explique qu'en fonction du droit privé qui a régi le Liban pendant plusieurs siècles et qui se résume en deux termes : organisation féodale et prééminence du clergé.

De nos jours, le clergé maronite a conservé quelques-uns de ses anciens privilèges qui consistaient en privilèges de juridiction, pas de charges militaires, les biens du clergé exempts d'impôts et jusqu'aux immunités douanières. Sous les Chihab, le droit d'asile appartenait aux églises, couvents et lieux saints, y compris les portes, les toits et les cours;

[1] Voir Contenau, *Revue d'assyr.*, 1934.

mais alors l'autorité ecclésiastique intervenait pour punir les coupables. Le droit d'asile fut supprimé en 1864.

A l'époque considérée, le Liban a joui d'une organisation sociale et familiale vigoureuse, ainsi que d'une autonomie législative et judiciaire complète. En 1720, Mgr Carali réunit toutes ces lois dans l'*Abrégé du Droit* promulgué en 1744. L'Émir Béchir II tenta cependant au début du XIX^e siècle d'introduire le Droit musulman dans la jurisprudence maronite.

R. D.

André Parrot. — **Villes enfouies.** Trois campagnes de fouilles en Mésopotamie. Un vol. in-12 de 253 pages avec 28 illustrations. Paris, Société commerc. d'Édition et de Librairie, 1934.

D'une plume alerte l'auteur nous conduit, à travers le désert de Syrie, en Iraq sur les sites des villes jadis prospères et toujours fameuses grâce à la pioche du fouilleur. Pour le voyageur mal préparé, le premier contact avec la contrée des deux fleuves cause une réelle déception. Le pays est profondément ruiné et livré au sable du désert. Cependant, « si la Mésopotamie était au XX^e siècle de notre ère ce qu'elle fut au XX^e siècle avant, l'Iraq serait un des premiers pays du monde ». On rapproche souvent la vallée du Nil des vallées du Tigre et de l'Euphrate. Il y faut apporter ce correctif indispensable que si l'Égypte est un don du Nil, la prospérité de la Mésopotamie est le fruit de l'activité humaine dans sa lutte incessante contre une nature adverse. L'état actuel de l'Iraq a, au moins, cet avantage de mettre en évidence la valeur de l'industrie des Sumériens qui ont véritablement mis la région à un niveau qu'on n'a pas dépassé.

L'émotion du fouilleur est d'autant plus grande d'avoir tant à découvrir. M. Parrot, dont on sait les heureuses trouvailles, nous montre en pleine action, à Tello et à Larsa, la mission archéologique qu'il a dirigée. Avec ses récits évocateurs, la compréhension intime du pays et une solide connaissance de l'antiquité, ce livre est mieux qu'un guide. Il se lit avec agrément et il instruit le lecteur chemin faisant.

R. D.

PÉRIODIQUES

Hirsch Loeb Gordon. — **The Basilica and the Stoa in Early Rabbinical Literature**, ext. de *The Art Bulletin*, XIII, 3.

L'auteur observe que la basilique constitue l'intermédiaire architectural entre l'art classique et les constructions de l'ancien art chrétien. Les synagogues anciennes étant de type basilical, on suggère que les anciens chrétiens, en adoptant cette formule pour le lieu de leurs prières, se sont plus directement inspirés des constructions juives que de la basilique romaine. Pour logique qu'elle soit, cette conclusion demanderait à être appuyée par une étude des édifices connus.

La récolte des textes rabbiniques concernant la basilique est abondante et le commentaire en est précis. L'auteur examine également les différentes acceptions dans lesquelles le terme de *stoa* a été appliqué chez les Juifs.

Notons que le renseignement donné par un rabbin du III^e siècle de notre ère,

que les rois perses importèrent, pour leur palais de Suse, des marbres d'Asie Mineure, est confirmé par une des dernières inscriptions de Suse, récemment publiées par le P. Scheil. R. D.

Revue des Arts Asiatiques, VIII, II et III. — Sous l'active impulsion de son nouveau directeur, M. Georges Salles, conservateur du département des Arts Asiatiques au Musée du Louvre, cette revue reprend vie. Les chroniques y tiennent une place importante. Dans le numéro VIII, II, M. Georges Salles publie les bas-reliefs sassanides récemment acquis par son département, et Mlle O. Bruhl y donne des nouvelles des récentes fouilles archéologiques en Perse (Suse, sous la direction de M. de Mecquenem ; Turang Tépé, près Astarabad, par le docteur F. Wulsin ; Damghan, par le docteur E. Schmidt ; Persépolis, par le professeur Herzfeld ; Néhavend, par MM. Contenau et Ghirshman ; recherches en Perse de sir Aurel Stein ; environs d'Astarabad, par le professeur Arne ; Kasr Abu Nasr, près de Shiraz, par le docteur Upton ; Asadabad, à l'Ouest de Hamadan, et Kashan, au Sud de Téhéran, par M. Ghirshman), et en Afghanistan, par la délégation archéologique française. Une carte situe les sites mentionnés.

M. Contenau achève de publier la première série des *Monuments mésopotamiens nouvellement acquis* (par le Musée du Louvre) *ou peu connus :* épingle à tête de taureau ; fragment de vase au prisonnier ; fragment de vase à libation ; fragment de bas-relief figurant probablement Goudéa faisant une libation ; deux bas-reliefs de Tell Halaf, don du baron von Oppenheim, qui a fouillé avec le succès que l'on sait l'ancienne Guzana ; deux bas-reliefs achéménides de Persépolis. Tous ces monuments sont fort bien reproduits.

M. J. Przyluski étudie *la Grande Déesse dans l'art syrien*, article ingénieux sur lequel nous reviendrons dans la *Revue de l'Histoire des Religions*.

M. R. Pfister présente des *Études textiles*, sur deux étoffes exécutées à la manière des Gobelins ; d'utiles planches en couleurs en donnent une représentation exacte. Fort judicieusement, l'auteur reconnaît dans l'étoffe de sa planche XXV, provenant d'Antinoé, un document sassanide, mais nous hésitons à accepter son interprétation du motif par le vase jaillissant. La mode est aux rapprochements qui sautent par-dessus les millénaires ; mais en abdiquant toute réserve prudente, on risque d'être victime d'un trompe-l'œil. Dans le cas présent, il nous semble évident qu'il faut, pour comprendre le sujet, retourner de bout en bout la pièce d'étoffe, et l'on distingue alors une sorte de disque décoré de perles avec une palmette vers le centre, d'où partent vers le bas les deux fanons classiques de l'art sassanide.

Le second tissu étudié par M. Pfister provient de Doura-Europos, où l'on a trouvé nombre d'étoffes diverses. Celle-ci est remarquable par ses tons dégradés. Avec le simple usage de la garance, de l'indigo et de la laine naturelle de couleur beige, on passe insensiblement du bleu au rouge.

Le fascicule VIII, III, est entièrement consacré par MM. Ch. Vignier, G. Salles, O. Janse, A. Salmony et S. Elisséeff, à l'étude des bronzes chinois d'époque archaïque que M. Georges Salles a si utilement groupés en juin 1934, dans les

salles de l'Orangerie. Dans tous ces articles perce la préoccupation de retrouver, notamment sur les bronzes désignés sous l'appellation conventionnelle de Tsin et du début des Han, les influences occidentales. Il faut espérer que les bronzes du trésor de Li-yu provenant de la collection Wannieck, et qu'on s'accorde à dater du IIIe siècle avant notre ère, pourront entrer au Louvre.

Ainsi, le conservateur des Arts Asiatiques sera encouragé à persévérer dans la voie où il est entré et qui consiste, autant pour l'art chinois que pour l'art musulman, à réunir des séries archéologiques de valeur et non plus seulement des bibelots de prix.

R. D.

Orientalistische Literaturzeitung, avril 1934. — Ce numéro renferme deux contributions de M. Hans Bauer à l'étude des textes de Ras Shamra. La première, sous le titre *Bemerkungen zu Tafel C von Ras Shamra* (col. 205-206), vise le poème SS que M. Virolleaud a publié dans *Syria*, XIV, p. 128 et s. La seconde est un compte rendu (col. 238-247) des tirages à part des articles parus dans *Syria*, 1931 et 1932, respectivement groupés sous les titres de *La deuxième* et *La troisième campagne de fouilles à Ras Shamra*. On trouvera là une discussion très attentive des textes, qui fournit un utile complément aux publications du savant professeur de Halle, que nous annonçons ci-dessus [1].

Comptes rendus de P. Montet, *Les nouvelles fouilles de Tanis* (*1929-1932*) (H. Kees paraît avoir écrit son compte rendu sous l'influence de la démonstration de Gardiner que ce dernier a abandonnée ; nous résumons la question dans la *Revue de l'Histoire des Religions*, 1934, I, p. 113-128, en montrant les conclusions qu'on peut tirer, au point de vue de la question des Hyksos, tant des découvertes de M. Montet que de sa démonstration sur l'identité Avaris = Ramsès = Tanis, qui est certainement mieux fondée que ne le dit M. Kees, puisque M. Gardiner s'y est rallié). Carl Schmidt, *Neue Originalquellen des Manichäismus aus Aegypten* (G. Kittel : ein wissenschaftliches Ereignis ersten Ranges). G. Martigny, *Die Kultrichtung in Mesopotamien* (F. H. Weissbach). Maurice Pézard, *Qadesh*, Mission archéologique à Tell Nebi Mend, 1921-1922 (P. Thomsen regrette que la mort de Pézard ait interrompu la recherche sur ce site qui mériterait, en effet, d'être reprise avec de grands moyens, puisqu'il faudrait exproprier le village actuel). W. O. E. Oesterley et Th. H. Robinson, *A History of Israel* (W. Baumgartner). G. Dalman, *Arbeit und Sitte in Palästina*, II, Der Ackerbau (K. Galling).

Idem, mai 1934. — Importante notice de E. Honigmann sur l'édition et traduction par Ernest A. Wallis Budge : Bar Hebraeus, *The Chronography*. Honigmann regrette que cette traduction, si utile au point de vue philologique, estropie trop souvent les noms propres et il en donne quatre grandes pages d'exemples en petit caractère. E. Bickermann rend compte des ouvrages de J. G. Février, *La Religion des Palmyréniens* et *Essai sur l'histoire politique et économique de Palmyre*, ainsi que de Th. Wiegand, *Palmyra*. Citons encore H. Hirschberg, *Studien zur Ge-*

[1] *Syria*, XV, p. 203 et suiv.

schichte Esarhaddons, König von Assyrien et R. Campbell Thompson, *The Prisms of Esarhaddon and Ashurbanipal* found at Niniveh 1927-1928 (Knut Tallqvist). W. H. P. Hatch, *Greek and Syrian Miniatures in Jerusalem* (A. Baumstark reproche à l'auteur d'ignorer les publications antérieures et les travailleurs qui l'ont précédé). John L. La Monte, *Feudal Monarchy in the Latin Kingdom of Jerusalem 1100 to 1291* (P. E. Schramm). Anouar Hatem, *Les Poèmes épiques des Croisades* (R. Paret). H. A. R. Gibb, *The Damascus Chronicle of the Crusades* (il s'agit de la chronique d'Ibn al-Qalanisi, éditée en 1908 par Amedroz; R. Hartmann). H. Högg, *Türkenburgen an Bosporus und Hellespont* (K. Wulzinger).

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES

L'écriture des Ammonéens. — Philon de Byblos, fragment I, 5, assure que Sanchoniathon, vers la fin du deuxième millénaire avant notre ère, découvrit dans les sanctuaires phéniciens, où ils avaient été déposés, les écrits secrets rédigés dans l'écriture des Ammonéens et se mit à les étudier. Dindorf et le P. Lagrange [1] comprennent que le terme *ammounéôn* est la transcription du terme phénicien *ḥammanim*, où l'on voit des stèles sacrées.

Dans un écrit récent [2], M. Otto Eissfeldt abandonne cette hypothèse, en effet peu consistante. Il rappelle qu'Evhémère s'était instruit en lisant les actes des anciens dieux gravés en lettres panchéennes sur une stèle d'or. Ce rapprochement tendrait à placer dans le domaine de la fable l'écriture des Ammonéens. M. Eissfeldt ne le pense pas, et il suggère que cette dernière n'est autre que celle révélée par les tablettes de Ras-Shamra : les Ammonéens seraient les habitants de l'Amanus. Dans cette acception, le terme aurait la même origine que les *ḥammanim*, que le savant auteur estime en relation avec Ba'al-Ḥammān interprété comme Ba'al de l'Amanus.

Nous ne pensons pas que le contexte autorise ces conclusions. Si, dans cette littérature de basse époque, un terme peut viser l'écriture cunéiforme, en y englobant tous les dialectes qui l'ont utilisée, c'est le terme de *panchéen*. Car nous voyons Jupiter venir à Babylone, ériger un autel à Uranus dans l'île Panchée, « située près de l'Océan », puis traverser la Syrie pour gagner le Casius [1].

Quant au vocable *ammonéen*, dans l'esprit des auteurs tardifs, il se rattache indubitablement à l'Égypte, puisqu'on précise que Sanchoniathon s'instruisit dans les écrits de Thoth, « le premier qui ait conçu l'invention des lettres [2] ». L'écriture des Ammonéens est donc celle des adorateurs du dieu égyptien Ammon ou des prêtres d'Ammon, et si l'on suppose quelque chose de réel dans le dire de Philon de Byblos, il faut recourir, non aux tablettes en cunéiformes de Ras-Shamra, mais à cette curieuse inscription sur pierre, trouvée à Byblos par

[1] Lagrange, *Études sur les Religions sémitiques*, 2e éd., p. 399. De même Ed. Meyer et Hrozný.

[2] *Eine antike literarische Bezeugung des Ras Shamra-Alphabets*, dans *Forschungen und Fortschritte*, mai 1934, p. 164-165.

[1] Eusèbe, *Prép. Evang.*, II, 2.

[2] *Ibid.*, I.

M. Maurice Dunand [1], qui montre une adaptation de l'écriture hiéroglyphique au phénicien. C'est la solution que nous avons déjà proposée [2].

R. D.

Un Syrien fonctionnaire égyptien sous la XIX^e^ dynastie. — M. A. Varille a donné un catalogue des *Antiquités égyptiennes du Musée de Vienne (Isère)* dans lequel on trouve une notice sur un personnage *Ramsès-em-per-Ra*, qui portait aussi un nom sémite *Ban-Matjana* et qui était originaire de Djarbasana. Nous avons proposé (*Topographie historique de la Syrie antique et médiévale*, p. 516 ; et *Syria*, 1930, p. 103) d'identifier cette localité avec Zour' ou Zourra, actuellement Ezra' dans le Hauran.

Voici, résumée par M. Varille, la carrière de ce Syrien bon teint : « Sémite d'origine, comme un certain nombre de gens de cour sous la XIX^e^ dynastie, Ramsès-em-per-Ra dut débuter comme fonctionnaire de Ramsès II, ainsi d'ailleurs que le confirme son nom égyptien, qui signifie au propre Ramsès-dans-le-Domaine-de-Ra. Sous Ménephtah, successeur de Ramsès II, il avait acquis tous les titres qu'il énumère dans les inscriptions précitées. Des monographies consacrées à ces titres, qui sont encore à faire, permettraient de préciser avec sûreté quelles fonctions remplissait auprès du Pharaon ce personnage de rang très élevé. Il semble d'ores et déjà que son activité fut particulièrement mise en rapport avec le service des vivres royaux. »

R. D.

[1] *Syria*, XI, p. 11.

[2] *Revue de l'Hist. des Religions*, 1932, I, p. 247, note 5.

Découverte de tablettes à Persépolis. — Les fouilles que M. Ernst Herzfeld mène depuis quelques années à Persépolis pour le compte de l'Oriental Institute de l'Université de Chicago, ont abouti déjà à des résultats importants. Les constructions ont été entreprises entre 518 et 515 avant notre ère par la terrasse, le petit palais de Darius et le grand Apadana voisin, peut-être aussi la porte principale. Xerxès acheva les constructions commencées, entreprit la salle aux cent-colonnes qu'acheva Artaxerxès I, construisit un petit palais particulier et le curieux édifice dégagé par M. Herzfeld et désigné comme étant le harem. De nombreux reliefs ont été mis au jour en dégageant les escaliers.

Mais la découverte vraiment sensationnelle est celle de deux petites chambres ménagées dans le mur d'enceinte où on a découvert plus de 30.000 tablettes gravées de caractères cunéiformes, dont 10.000 sont intactes. La plupart sont rédigées en langue élamite et constituent principalement des documents militaires et juridiques. Cinq cents fragments portent un texte araméen écrit à l'encre. On signale jusqu'à un texte phrygien.

La ville qui correspondait à cette résidence royale était, selon M. Herzfeld, Istakhr, à plus d'une lieue de distance. Des fouilles y sont également poursuivies avec succès.

R. D.

Astrologie dans une épitaphe de Sidon. — M. Henri Seyrig s'est acquis un nouveau titre à notre gratitude en nous communiquant l'estampage d'une jolie épitaphe métrique, qui a été découverte récemment à Saïda. Nous en donnerons ici le texte

avec un essai de traduction, qui nous dispensera d'un long commentaire :

Πασίων χρηστὲ | καὶ ἐπιποθούμενε | ἄωρε χαῖρε.
Εἴκοσι πληρώσαντα μ' ἀνήρπασε τοὺς λυκάβαντας
δαίμων ὁ φθονερὸς πατρὶ λιπόντα γόους.
Παύου, μὴ θρήνει με, πάτερ φίλε, τοῦτ' ἐπέπρωτο
ἐκ γενετῆς ἡμεῖν τὸ γλυκὺ φῶς προλιπεῖν.
Εἰσὶν δακρυτοί μοι ὁμήλικες ἐνθάδε πολλοί,
οὓς 'Αΐδης πατέρων ἥρπασεν ἠϊθέους.

« Adieu, Pasion, (enfant), bon et regretté, mort prématurément.

« J'avais accompli vingt années quand m'emporta un démon jaloux, et je (ne) laisse à mon père (qu')à se lamenter. Cesse, ne gémis pas, père chéri : ce fut l'arrêt du destin dès ma naissance, que je quittasse avant toi la douce lumière. Ici se trouvent beaucoup de compagnons du même âge que moi, qui sont pleurés, jeunes gens qu'Hadès a ravis à leurs pères. »

barre transversale détachée du H et du Θ — l'inscription ne paraît pas antérieure au II[e] siècle de notre ère. Le tréma, qui marque la diérèse sur les ι de 'Αΐδης et de ἠϊθέους, ne remonte pas au delà du II[e] siècle dans les inscriptions attiques (Larfeld, *Handb. Griech. Epigr.*, t. I, p. 428, t. II, p. 564). On le trouve employé à Rome dans la grande dédicace bachique de l'époque de Marc-Aurèle (*American Journ. Arch.*, XXXVII, 1933, p. 222 ss.).

Ces vers pourraient paraître banaux, s'ils ne combinaient curieusement, comme certaines autres épitaphes métriques, des idées contradictoires à propos de la mort. Le trépas de Pasion est d'abord attribué à un « démon jaloux » qui aurait emporté le jeune homme. La croyance qu'un décès prématuré était dû à l'intervention brutale d'un δαίμων φθονερός ou βάσκανος — ceux qui jettent des sorts — est fort ancienne en Grèce et elle s'exprime souvent dans les inscriptions funéraires (P. ex. Kaibel, *Epigr.*, 345,1 : Ἄρτι γενειάζοντά

ΠΑΣΙΩΝ ΧΡΗΣΤΕ
ΚΑΙΕΠΙΠΟΘΟΥΜΕΝΕ
ΑΩΡΕ · ΧΑΙΡΕ
ΕΙΚΟΣΙΠΛΗΡΩΣΑΝΤΑΜΑΝΗΡΠΑΣΕΤΟΥΣΛΥΚΑΒΑΝΤΑΣ
ΔΑΙΜΩΝΟΦΘΟΝΕΡΟΣΠΑΤΡΙΛΙΠΟΝΤΑΓΟΟΥΣ
ΠΑΥΟΥΜΗΘΡΗΝΕΙΜΕΠΑΤΕΡΦΙΛΕΤΟΥΤΕΠΕΠΡΩΤΟ
ΕΚΓΕΝΕΤΗΣΗΜΕΙΝΤΟΓΛΥΚΥΦΩΣΠΡΟΛΙΠΕΙΝ
ΕΙΣΙΝΔΑΚΡΥΤΟΙΜΟΙΟΜΗΛΙΚΕΣΕΝΘΑΔΕΠΟΛΛΟΙ
ΟΥΣΑΪΔΗΣΠΑΤΕΡΩΝΗΡΠΑΣΕΝΗΪΘΕΟΥΣ

Hauteur : 22 cm., largeur : 28 cm., hauteur des lettres : 1 à 2 cm. D'après la forme des caractères — on notera en particulier la

με ὁ βάσκανος ἥρπασε δαίμων ; cf. *Ibid.*, 566, 4 ; 569,3 ; 576,3 ; Lehrs, *Populäre Aufsätze*, 1875, p. 40 ss.). Par contre, ligne 8, c'est

Hadès qui est présenté comme le ravisseur des jeunes gens et, ligne 3, ce n'est plus la volonté d'un démon ou d'un dieu qui a provoqué avant l'heure une fin inattendue ; le destin en a fixé l'instant dès la naissance. *Nascentes morimur, finisque ab origine pendet*, comme dit Manilius (IV, 18) ou pour parler comme Sénèque (*De Provid.* V, 7) : *Fata nos ducunt et quantum cuique temporis restat, prima nascentium hora disposuit*. Cette conception astrologique de la durée assignée à notre existence se manifeste assez fréquemment dans les épitaphes latines (cf. mes *Relig. orientales*,[4] p. 228, notes 18, 19), mais elle se rencontre rarement dans l'épigraphie grecque. Cependant, M. Louis Robert (*Mélanges Bidez*, 1934, p. 792) l'a décelée dans une inscription de Gérasa qui avait été mal comprise (Θάρσει Ἀπολλωνίδη, ἄωρε· ἐτ(ῶν...) γενέσει χειρισθεὶς ἀπ(έ)θανες· εὐψύχει), et son érudition en a réuni à cette occasion quelques autres exemples. Un fatalisme analogue s'exprime moins clairement dans un texte de Baalbeck (*Mélanges Fac. Or. Beyrouth*, t. I, p. 149) : Θάρσι Σακέρδως, εἰς αὐτὸ ἐγεννήθης ἐτ(ῶν) ιε', μηνῶν ε', ἡμερῶν ϛ'. Il n'est pas étonnant que de pareilles idées apparaissent en Syrie, dont les croyances avaient subi si profondément l'influence de la généthlialogie chaldéenne.

F. Cumont.

Carthage et non Melqart dans une inscription étrusque. — Au cours de ses *Notes étrusques* parues dans *Studi Etruschi*, t. VII (1933), M. E. Benveniste rectifie la lecture que Bréal avait pensé établir d'un texte étrusque gravé sur une tablette d'ivoire découverte à Carthage. On avait pris pour *m* ce qui est un *n*, comme J. Martha l'avait déjà reconnu. Cette rectification qui « rejette au néant le prétendu Melkarth », fait, par contre, apparaître l'ethnique *kart(h)azie*, qu'appuie la forme *Carthada*, conservée par Solin, et qui rend plus fidèlement que le latin *Carthago* la dentale du nom phénicien *qrt ḥdšt*.

Cette jolie trouvaille permet au savant linguiste de conclure : « L'antiquité des relations entre l'Étrurie et Carthage était assurée tant par des preuves archéologiques que par l'assertion d'Aristote sur les traités commerciaux qui unissaient les deux pays. L'intérêt de cette petite inscription est d'illustrer ces rapports par le témoignage d'un Étrusque qui se déclarait lui-même Carthaginois. »

R. D.

L'enceinte fortifiée d'Alep. — M. J. Sauvaget, secrétaire général de l'Institut français de Damas, à qui l'on doit l'inventaire des monuments d'Alep (voir *Syria*, 1932, p. 311), prépare une publication des types d'architecture les plus remarquables de cette ancienne cité. Il est assisté dans ses relevés par l'architecte M. Écochard. Cette prospection est fertile en résultats. Ainsi au cours du relevé détaillé de la porte d'Antioche, aux fins de dégagement et de conservation, M. Écochard a établi que les fragments de maçonnerie à bossage, précédemment signalés par M. Ploix de Rotrou, sont en réalité les deux tours de flanquement de l'entrée primitive, conservées, sur 7 mètres de hauteur, lors de la reconstruction de la porte au xiiiᵉ siècle. M. Sauvaget pense qu'on doit les attribuer à *Sayf ad-Dawla*. Elles sont, en tout cas, identiques comme type et

comme dimensions aux tours de l'enceinte de Mayyafariqin.

Cette découverte est intéressante, non seulement à cause de la rareté des vestiges de cette époque en Syrie, mais encore parce qu'elle permet une restitution de tout un front de l'enceinte primitive d'Alep.

R. D.

Importation de céramique orientale en Italie pendant le moyen âge et la Renaissance. — On a découvert dans la lagune, près de Venise, des tessons de céramique orientale, qui témoignent d'une importation du Levant, que M. Fr. Sarre signale dans *Forschungen und Fortschritte*, 10 Octobre 1933, p. 423-424. Il y a là des fragments de céramique byzantine des XII^e-XIII^e siècles, venus probablement de Constantinople. De Syrie proviennent des fragments des XIII^e-XIV^e siècles, notamment de vases cylindriques qu'on nomme *albarelli* et qu'adoptèrent les apothicaires. Aux XVI^e et XVII^e siècles, on constate une forte importation de céramique turque, des prétendues céramiques de Rhodes et de Damas.

M. Sarre, qui se propose d'étudier ces pièces plus à loisir, déclare qu'il faudra dorénavant tenir compte non seulement des tissus, mais aussi de la céramique, pour fixer l'influence orientale en Italie.

R. D.

Ba'al et Ben-Dagon dans les textes de Ras-Shamra. — La bonne fortune de MM. C. F. A. Schaeffer et G. Chenet leur a fait découvrir des compléments fort importants de la légende phénicienne de Ba'al, que M. Virolleaud publie et commente avec sa diligence habituelle. Le présent fascicule de *Syria* en fournit un exemple (1) et nous voudrions souligner son importance en présentant au savant éditeur quelques suggestions pour les passages difficiles.

A plusieurs reprises les poèmes de Ras-Shamra mettent en parallèle Ba'al et Ben-Dagon, ce qui a incité M. Montgomery à supposer que Ben-Dagon désignait Aleyan, autrement dit que ce dernier était le fils de Dagon. Mais comme, d'autre part, il s'avère, malgré toutes les objections qui ont été formulées — M. Virolleaud en publiera prochainement la preuve décisive — qu'Aleyan est le fils de Ba'al, l'opinion de M. Montgomery conduirait à identifier Dagon et Ba'al. Or, cela est exclu par la tablette Ras-Shamra 1929, 9, 3, où les deux divinités sont mentionnées dans le même passage.

Nous n'avons guère d'autre ressource que d'identifier Ba'al et Ben-Dagon, c'est-à-dire que Ba'al était considéré comme le fils de Dagon.

De ce fait, plusieurs détails s'éclairent. Notamment c'est pour Ba'al mort qu'on prépare la myrrhe et un autre onguent (2). Ailleurs, c'est un seul et même personnage qui prend place sur le trône et non deux; il faut par suite éviter de restituer la copule entre les deux membres de phrase (3).

D'autre part, Ashérat-de-la-Mer étant la mère des dieux (4), il n'y a rien d'inattendu à ce que Ba'al soit son fils. Malgré

(1) *Syria*, 1934, p. 226 et suiv.

(2) I AB, 1, 23-24 :

'm B'l ly'db mrḥ
'm Bn Dgn ktmsm.

(3) *Syria*, XIV, p. 352 :

B'l yšb lks'₂
Bn Dgn lkḥš.

(4) *Revue de l'Hist. des Rel.*, 1932, 1, p. 252.

les observations de M. H. Bauer (1), nous pensons que cela est nettement indiqué, ainsi que l'a vu M. Virolleaud, dans I AB, V, 1-3, que nous lisons :

> Ba'al, fils d'Ashérat, saisit
> les puissants qu'il frappe à l'épaule
> et les vaincus qu'il frappe sur la nuque (2).

Ben Ashérat est une expression courante pour Ba'al. On la trouve dans le passage qui montre la nécessité de construire un temple pour Ba'al :

> « Et il n'y a pas de demeure pour Ba'al en [tant que dieu
> ni de parvis en tant que fils d'Ashérat (3). »

On construira, lui dit-on :

> « Un temple pour toi comme (pour) tes frères
> et un parvis comme (pour) tes frères (4). »

L'élision du terme de parenté est chose fréquente dans ces textes (5). Aussi faut-il comprendre dans II AB, II, 13 : « Ba'al (fils d') Ashérat alla (6). »

Si ces points sont acquis, nous comprendrons mieux le début du poème dédié « A Ba'al », dont M. Virolleaud publie le début retrouvé. Ba'al est mort et également Aleyan Ba'al. 'Anat procède aux rites de deuil, parmi lesquels il est fort important de constater qu'on prononce la *qinah* ou lamentation rituelle. On nous donne même le texte de cette *qinah* que M. Virolleaud traduit ainsi :

> I AB, 6* : « Baal est mort !
> « Qui (sera) le peuple du fils de Dagon?
> « Qui (sera) l'humanité d'Asher-Baal (1) ?

Les deux derniers stiques de cette traduction ne nous sont pas compréhensibles et M. Virolleaud ne peut « pour l'instant proposer aucune explication acceptable (2) ». Cela nous encourage à suggérer une autre lecture :

> « Ba'al est mort !
> Que (fera) la mère (3) de Ben Dagon !
> Quel tumulte (4) (suscitera) Ashér(at mère) de [Ba'al ! »

La contraction *Ašr B'l* pour Ashérat Ba'al est d'un type courant en sémitique. Il suffira de rappeler l'Ashtar-Kamosh de la stèle de Mésa, aussi 'Atar'até (Atargatis) pour 'Ashtart-'Anat (5). Nous avons

(1) *Orientalistische Literatur-Zeitung*, 1934, 242.

(2) I AB, V, 1-3 :
(1) *y_2ḫd B'l bn 'Ašrt*
(2) *rbm ymḫṣ b ktp*
(3) *[d]kym ymḫṣ b ṣmd.*

(3) II AB, IV-V, 50-51 :
wn '$_2$n bt lB'l km '$_2$lm
wḥẕr k bn 'šrt.

(4) *Ibid.*, 90-91 :
bt lk km 'ḫk
wḥẕr km 'ryk.

(5) Voir *RHR*, 1932, I, p. 266.

(6) Le texte *hlk B'l 'štrt*, doit se corriger en *'šrt*.

(1) *Syria*, XV, p. 229. Le texte porte :
B'l mt
my l'$_2$m Bn Dgn
my hmlt 'šr B'l

(2) *Ibid.*, p. 234.

(3) L'exclamatif *my* = hébr. *mah* et non *mî*. Mot à mot : « quoi (à faire) pour la mère de B. D. ! » ; cf. II Rois, IV, 14.

(4) Des objections contre l'explication de *hmlt* par l'accad. *amêlûtu*, formulée en premier par Dhorme, *OLZ*, 1933, 8, ont été présentées par H. L. Ginsberg, *OLZ*, 1933, 593-594 qui signale le rapprochement avec hébr. *hamon*, d'autant plus indiqué qu'il existe la variante *hamoullah* qui répond exactement à *hmlt* de notre texte. Ailleurs *hmlt* a le sens de foule.

(5) Voir *RHR*, 1931, II, p. 369.

vu plus haut la fréquence de l'élision du terme de filiation.

Du coup, nous retrouvons, dans les stiques parallèles, l'identification de Ben Dagon avec Ba'al et aussi le nom de sa mère. Il est naturel qu''Anat, devant la mort de Ba'al, pense à la fureur qui, à cette nouvelle, s'emparera d'Ashérat.

Nous avons abordé en premier le rite funèbre le plus expressif, et le plus curieux à retrouver dans un texte du XIVe siècle avant notre ère, celui de la *qinah*. Mais il en est un autre qui s'exprime par ces termes :

lpš tks m'$_2$*zrtm*

M. Virolleaud traduit : « Elle ('Anat) couvre le corps (?) (de Baal) des deux voiles [1] ». Ne serait-ce pas plutôt : « elle déchira (son) vêtement (à elle) en deux lanières » ? Peut-être s'attachait-elle ces lambeaux d'étoffe autour de la ceinture en guise de *saq*.

Enfin, nous nous demandons si le terme *ģr*, aussi fréquent qu'énigmatique, n'a pas le sens d'idole. Ce sens nous paraît s'imposer par le parallèle *psltm* qui indique l' « idole taillée ». Les *psltm by'r* sont les « idoles taillées en bois », mentionnées à côté du *ģr b 'bn*, l'« idole en pierre ». Cette dernière peut être d'ailleurs une simple stèle figurant ou non le dieu. Nous comprenons :

« Elle ('Anat) rend hommage à la stèle de
[pierre et aux deux idoles en bois,
Elle caresse (?) les joues et la barbe (de
[Ba'al) [2] ».

(1) *Syria*, 1934, p. 230 note 3.

(2) I AB, 2*-3* :

ģr b'b(n) td [p]sltm [b y'r]
thdy lḥm w dqn.

Les restitutions sont assurées par un passage parallèle.

On prête à la déesse les pratiques humaines de deuil, et cela est d'un grand intérêt.

La valeur que nous proposons pour *ģr* ne convient pas seulement aux divers passages où ce terme apparaît [1], elle est appuyée par l'hébreu *ṣir* [2] que conserve Isaïe, XLV, 16 (où l'on a voulu corriger, à tort, en *ṣelamîm*) : *ḥarrashé ṣîrîm* « fabricants d'idoles ».

La partie du poème, qui apparaît au revers du même fragment retrouvé, n'est pas moins importante, mais l'explication n'en est pas aisée. La déesse solaire Sapas est descendue aux Enfers; elle s'y trouve avec les Rephaïm (les âmes des morts) et les *alonim* [3], c'est-à-dire ici les dieux Ba'al et Aleyan. Le parallélisme entre les Rephaïm et les *alonim* indique, en effet, que les dieux visés sont morts :

(ô) Sapas, tu es avec les Rephaïm
(ô) Sapas, tu es avec les dieux (morts) [4].

Cette interprétation est confirmée par la suite, qu'il faut couper ainsi :

(1) Ainsi II AB, IV-V, 77 et 100 : *ģrm m'*$_2$*d ksp*, « des idoles de beaucoup d'argent », c'est-à-dire d'un grand poids d'argent. Dans II AB, VIII, 1-6 : « Ne détourne pas (ta) face de (ma) stèle (*'m ģr*)... Prends (ma) stèle sur (tes) mains (*s' ģr 'l ydm*), de la graisse sur des pelles (*ḥlb ṯr rḥtm*) et descends... ».

(2) Il y a d'autres exemples qui attestent que *ģ* rend le *'ain* ou le *ṣadé*. Il est vraisemblable que pour certains vocables, la double prononciation existait et que la lettre *ģ* a principalement servi dans ce cas.

(3) Le sens *alonim* = dieux est fourni par Plaute et les inscriptions phéniciennes.

(4) I AB, VI, 44-45 (*Syria*, XV, p. 237) :

Špš rp'$_2$*m tḥtk*
Špš tḥtk '$_2$*lnym.*

Pour le sens que nous donnons à *tḥtk* (à ta

Ta compagnie divine ce sont les morts.
Les kosérites, tes compagnons,
sont (par ailleurs) ton assemblée
et Ḫss est ta sagesse [1].

Pour saisir l'intervention de Kousor, l'habile Cabire phénicien, appelé encore Ḫss [2], il faut observer qu'une de ses fonctions est de régler le temps, car il est ainsi défini, lui et ses acolytes :

Kousor observant le jour,
(les) kosér(ites) connaissant le comput [3].

Nous comprenons que, si Sapas se trouve actuellement en compagnie des morts, cependant ses fidèles amis (*ḥbr*) [4] sont les Kosérites. On lui conseille de prendre patience et d'attendre que Kousor lui indique le moment de remonter au ciel.

Si nous voulons retrouver sous le mythe les phénomènes naturels qui l'ont inspiré, nous reconnaîtrons que la descente en terre de Ba'al et de son fils Aleyan se produit en été, au temps du règne de Môt.

place) ; cf. Jérémie, XXXVIII, 9 : *taḥtav* « à sa place, sur place ».

(1) I AB, VI, 47-49 :

'dk 'lm hn mtm
'dk Kṯrm ḥbrk
w Ḫss d'tk.

(2) Voir *RHR*, 1932, I, p. 296-299.

(3) II AB, VII, 15-16 :

Kṯr bn ym
kṯr bnm 'dt.

Nous comprenons *bn* participe de *byn* et son pluriel *bnm* = *bonîm*. Cela indique que le second *kṯr* est considéré comme un collectif. Si le poète n'a pas noté *kṯrm*, c'est probablement à cause du mètre. Il est impossible de considérer *bnm* comme un état construit.

(4) Les *Bené ḥaberah* du Talmud représentent la *phratrie* ; cf. CLERMONT-GANNEAU, *Recueil d'Arch. orient.*, V, p. 210.

La descente aux Enfers de Sapas marque le temps de la nuit. R. D.

A propos des textes hippiatriques de Ras-Shamra. — M. Ch. Virolleaud a publié et savamment étudié deux copies d'un petit traité hippiatrique de Ras-Shamra (*Syria*, XV, 1934, p. 75 ss.). Parmi les remèdes prescrits figurent au § III (A, ligne 6) deux ingrédients qui sont désignés par *ḫndr śwś*. Le mot *ḫndr* a été rapproché de l'arabe حنظل « coloquinte » (p. 81, n. 1). Je serais porté à croire qu'il s'agit plutôt de l'arabe خردل « moutarde. » Comparer le traitement des lettres *l*, *n*, *r*, dans les mots qui expriment les « reins », en hébreu *ḥalaṣayim*, en araméen *ḥaraṣayim*, en accadien *ḫinṣâ*. Quant au mot *śwś*, on peut y voir l'arabe *sûs* « réglisse », accadien *šûšu*.

A la ligne 8 du même document on a *lyštn* qui « paraît être un optatif ». Au lieu d'y voir une instruction adressée à un disciple et de rattacher à la racine *šny* « redoubler », il faudrait peut-être reconnaître dans *yštn* l'équivalent de l'hébreu *yaštîn* et de l'accadien *ištîn* (racine *šyn*). Le sens serait « pour qu'il urine », en parlant du cheval, et le verbe *mss* pourrait se rattacher à l'arabe *mss*, accadien *mašâšu* : « Le..., pour qu'il urine, frotte ! »

A, 10 et B, 13, 18, le mot *grn* doit représenter une partie du corps : hébr. *gârôn*, accad. *girânu*, arabe *djirân* « gorge, cou ». La phrase s'entendrait : « Applique un pansement (?) au cou. »

E. DHORME.

Le Gérant : PAUL GEUTHNER.

7601-34. — Tours, Imprimerie ARRAULT et Cie.

LA MORT DE BAAL

POÈME DE RAS-SHAMRA (I* AB)

PAR

CH. VIROLLEAUD

Des considérations qui ont été exposées ci-dessus, p. 230, n. 3, il ressort que le texte que nous publions ici précède immédiatement la tablette I AB et qu'il est écrit de la même main, celle du scribe El-Melek, élève d'Aten-perlen. C'est pourquoi nous l'appelons, en abrégé, I* AB.

Ce nouveau texte, malheureusement très incomplet, résulte de l'assemblage de deux fragments qui ont été recueillis par MM. Schaeffer et Chenet, l'un en 1930, l'autre en 1931, et qui sont cotés, dans l'Inventaire du Musée du Louvre : AO 16.641 et 16.642. Voir pl. XXXIX et XL.

Bien que la mort de Baal — comme celle d'Aleyn-Baal — ne soit annoncée qu'à la fin, et que les circonstances de cette mort — ou de ces deux morts — n'apparaissent pas clairement, par suite des lacunes considérables du texte, le titre que nous avons adopté exprime, mieux que tout autre, pensons-nous, la nature de ce document capital, et dont il faut souhaiter que les fouilles nous rendent, un jour, les parties manquantes.

Col. I.

(1) *k tmḫṣ . Ltn . bšn . brḥ*
(2) *tkly . bšn . ʿqltn* (3) *ślyṭ . d šbʿt . rašm*
(4) *tškḥ . ttrp . śmm . krs* (5) *epdk .*
ank . espe . uṭm (6) *śrqm . amtm .*
lyrt (7) *b npś . Bn . elm . Mt .*
b mh (8) *mrt . Ydd . El . Għr .*
(9) *tbʿ . wl . Yšb . elm .*
edk (10) *lytn . pnm . ʿm . Bʿl* (11) *mrym . Ṣpn .*

w y'n (12) *Gpn . w Ugr .*
tḥm . Bn . elm (13) *Mt .*
hwt . Ydd . bn El (14) *Ġzr . pnh .*

ś . npś . lbet (15) *thw .*
hm . brlt . anḫr (16) *b ym .*
hm . brky . tkśd (17) *rumm . 'n . kś²d . aylt*
(18) *hm . emt . emt . npś . b(r?)lt* (19) *ḥmrm(?)*
emt . b klat (20) *ydy [.] elḥm .*
hm . śb' (21) *ydt y(?)'ṣ' .*
hm . ks . ymsk (22) *nh w(?) kd(?)*
ṣḥa (?) [.] B'l 'm (23) *aḫy[n.]*
w an . hb(?) . 'm . aryy
(24) *w lḥm[m?.] 'm . aḫy . lḥm*
(25) *w śtt [.] 'm . a[ḫ]yn* (26) *pn(?) śt.*

B'l . [y]'n .
eṭ'nk (27) [ ] *k .*
k tmḫṣ (28) [*Ltn . bšn . br*]*ḥ .*
tkly (29) [*bṭn . 'qltn.*] *ślyṭ* (30) [*d śb't . raśm.*]
tškḥ (31) [*ttrp . śmm . krs . epd*]*k*

. . . .

lacune de 30 lignes environ.

TRADUCTION

(1) « Quand tu auras frappé Lotan, le serpent agile,

(2) « (et) que tu auras achevé le serpent tortueux, (3) le Puissant aux sept têtes,

(4) « (alors) tu trouveras le *ttrp* des cieux, (qui est le) *krs* (5) de ton éphod.

« (Pour) moi, je distribuerai aux devins (?) (6) des (ceps) rouges de deux coudées,

« pour qu'ils (les) . . . (7) dans le *npś* de Môt, le Fils des dieux, dans la fosse (8) de Yadid, (le Fils d') El-Ĝezer.

La Mort de Baal.

I* AB (Face).

(9) « Cours (alors) et (mande) au Yošeb des dieux :
« Voici ! (10) Qu'il tourne (son) visage du côté du Maître (11) des *mrym* de Ṣapôn ! »

Et il répond (12) Gepen-et-Ugar :
« Message du Fils des dieux, (13) Môt !
« Parole de Yadid, le Fils d'El (14) Ġezer, (qui est) sa face !
« Le mouton (est) la vie (*npš*) des lionnes (15) du désert.
« Voici que la vie (*brlt*) du dauphin (16) (est) dans la mer.
« Voici que mon abreuvoir est (l'objet du) désir (17) des buffles (et) la source, le désir des biches.
(18) « Voici (maintenant) l'*emt* ! (Or) l'*emt*, (c'est) la vie (*npš b(r ?) lt*) (19) des ânes ! (C'est pourquoi) l'*emt*, de mes deux (20) mains, j'en mangerai.
« Voici que les sept (21) parts, il (les)...
« Voici que la coupe, il (en) mélangera pour lui (le contenu) (22) et (?) (aussi) la cruche (?)
« . . . . . , (ô) Baal, avec (23) [notre] frère.
« et moi . . . avec mon *ary*.
(24) Et les pain[s], avec mon frère, mange-(les).
(25) Et les boissons, avec notre frère, (26) . . . bois-(les) !

Baal répond :
« Je te transpercerai de la lance (27) . . . .
« Quand tu auras frappé (28) [Lotan, le serpent agi]le,
« (et) que tu auras achevé (29) [le serpent tortueux], le Puissant (30) [aux sept têtes],
« (alors) tu trouveras (31) [le *ttrp* des cieux, (qui est le) *krs* de] ton [éphod].

. . . .

1-11. — Baal donne ses ordres à Gepen-et-Ugar.

1-3. — Ces lignes, qui ont été citées déjà dans *Syria*, XII, 356 ss. et rapprochées d'*Isaïe*, XXVII, 1, représentent évidemment, non pas un début, mais la

continuation d'un discours, qui est adressé, suivant toute vraisemblance, par Baal à Gepen-et-Ugar, lequel est le *ǵlm* ou serviteur de Baal, d'après le fragment publié, *Syria*, XIII, 158, 5β ss. Gepen-et-Ugar prendra en effet la parole (11β ss.), dès que Baal aura achevé ses instructions, et ces instructions sont répétées plus loin, ll. 26β ss., où c'est bien effectivement Baal qui parle et qui dit à nouveau *k tmḫṣ Ltn*, après avoir prononcé une première phrase, qui manque ici (*et'nk*...) et qui figurait sans doute à la dernière ligne de la tablette précédant celle-ci.

Ainsi, I* AB faisait suite directement à quelque autre tablette, de la même façon que I AB continue I *AB, et peut-être était-ce II AB qui précédait I* AB, si l'on tient compte du moins de ce fait que Gepen-et-Ugar, qui joue un rôle important dans cette col. 1, de I* AB, jouait un rôle également dans les derniers épisodes de II AB, *7*, 54, et *8*, 47. De sorte que le commencement du récit qui se prolonge jusqu'à la fin de I AB se trouvait peut-être à la fin de II AB, *8*, 48 et ss., morceau qui manque aujourd'hui complètement.

On peut se demander si *Ltn* et le serpent *'qltn* sont deux êtres distincts, ou si ces noms ne représentent pas, comme il arrive si souvent, deux aspects d'un seul et même être. Cependant, dans *Isaïe*, XXVII, 1, il semble qu'il y ait deux Léviathan, et d'autre part, dans un texte de RŠ qui sera publié sous peu, *Ltn*, sans qualificatif, et le *bṯn 'qltn, šlyṭ d šb't rašm* sont mentionnés, non loin l'un de l'autre, mais indépendamment l'un de l'autre.

En tout cas, *Ltn* et le *bṯn 'qltn* sont bien des êtres de la même famille, celle des *bṯnm* (I AB, *6*, 19), puisque le serpent *'qltn* possédait sept têtes et qu'on sait, par *Psaumes*, LXXIV, 14, que Léviathan avait plusieurs têtes.

Quant à l'identité de Ltn avec *Liviatan*, que nous appelons Léviathan, elle paraît suffisamment démontrée par le simple rapprochement des ll. 1-3 avec *Isaïe*, XXVII, 1. La forme hébraïque du nom : לויתן traduit simplement un essai d'explication par étymologie populaire de ce vieux nom de *Ltn*, qu'on prononçait sans doute *Lôtan*.

Quand le serviteur de Baal aura vaincu ces monstres (qu'avait suscités, probablement, le dieu de la mort ou Môt), il trouvera (sens aram. de שכח) [1], le *ṯrp* des cieux, qui est, ou qui deviendra, le *krs* de son *epd*.

[1] On dit ailleurs *tškḥ w teḫd* : « tu trouveras et tu saisiras ».

LA MORT DE BAAL.

I* AB (Revers).

Cette phrase est fort mystérieuse et prêtera à de longs commentaires.

Notons, tout d'abord, que, si la possession du *ttrp šmm* doit être la conséquence ou la récompense de la victoire de G.-et-U. sur les deux serpents [1], c'est que ces serpents étaient les gardiens du *ttrp*, lequel se trouvait dans le ciel, comme les deux serpents eux-mêmes, sans doute.

D'autre part, le « *ttrp* des cieux » demeurera la propriété de G.-et-U., qui fera de cet objet le *krs* de son éphod. Il paraît difficile, en effet, de ne pas admettre que *epd* désigne l'*éphod*, cette « poche à oracle », à laquelle il est fait souvent allusion dans l'A. T., mais toujours de façon si discrète ou voilée qu'il est fort malaisé de définir la véritable nature de cet instrument divinatoire [2]. Si cependant l'éphod était essentiellement une poche ou un sac, le mot *krs* (aram. *keres* « ventre »), qui précède ici *epd* désignerait la partie principale de l'éphod, celle qui était faite du *ttrp* céleste, ou plutôt sans doute, celle dans laquelle on mettait le *ttrp*.

Or, ce mot *ttrp* doit être, apparemment, rattaché à la rac. *trp* (cf. ci-dessous, ll. 16β-17 : *tkšd* et *kšd*), à laquelle appartient le mot biblique bien connu *teraphim*, qui a rapport également aux pratiques magiques et divinatoires.

5β-8. — Pendant que G.-et-U. accomplira les ordres qu'il vient de recevoir, ou bien une fois que ces ordres auront été accomplis, Baal distribuera (?) aux *uṭm* des (ceps) rouges (h. שׂרֻקּים) (longs) de deux coudées.

Ici encore (comme pour *krs* et *tškḥ*, l. 4), c'est par l'aram. que nous expliquons *espe*, 1re p. impft de ספא qui ne figure en héb. que sous la forme מִסְפּוֹא « fourrage ». Pour *uṭm*, on peut y voir l'h. אִטִּים, qui désigne les devins ou nécromants.

Si Baal donne aux devins ou nécromants ces ceps de grande taille et de la meilleure qualité [3], c'est pour les encourager à descendre (?) (*lyrt*, par erreur pour *lyrd !*) dans le *npš* de Môt, et subsidiairement dans le *mhmrt* de Yadid, lequel est, comme on le sait déjà, et comme on le verra mieux encore ci-après (12β-14α), le double de Môt.

[1] On sait que, dans le Poème babylonien de la Création, Marduk demande aux Dieux de lui accorder le pouvoir de fixer le sort, s'il vient à bout de la résistance du dragon Tiamat.

[2] Voir, en dernier lieu, Ad. Lods, *Israël*, p. 499-500.

[3] La même locution paraît se rencontrer dans la légende de Danel, en cours d'impression ; mais on lit seulement]*uṭm šr*[.

mhmrt, ayant, d'après *Psaumes*, CXL, 11, le sens de « fosse », *npš* ne peut pas être pris ici au sens de souffle ou âme que le mot a d'ordinaire (et notamment ci-après, 14$^{\beta}$ ss.), mais au sens de *nephesh*, monument funéraire, tombeau, réceptacle du *npš* du mort et, par suite, habitat du dieu Môt. Il en est de même, d'ailleurs, dans II AB, 7, 47$^{\beta}$ ss., où *npš* est parallèle à *gngn*, qui est peut-être l'acd. *gegûnû*, mais qui, en tout cas, est à comparer à *knkn*, sur lequel voir ci-après, col. 5, 13$^{\alpha}$.

9-11$^{\alpha}$. — Se retournant vers Gepen-et-Ugar, Baal lui ordonne de courir vers *Yšb-elm*, pour lui demander de regarder avec bienveillance *B'l mrym Ṣpn*, autrement dit de le considérer, lui Baal, avec bienveillance, *B'l mrym Ṣpn* désignant en effet, suivant toute probabilité, Baal lui-même. Il semble que *mrym Ṣpn* s'oppose à *ṣrrt Ṣpn* (ci-dessus, p. 235). L'expression s'est rencontrée déjà : II AB, *4-5*, 19 et 84-85$^{\alpha}$, mais l'étymologie de *mrym* demeure inconnue.

Yšb-elm, c'est-à-dire Yošeb-elim, est le chef (cf. יֹשֵׁב, *Amos*, *1*, 5-8 et, au pluriel, *Isaïe*, x, 23) des *elim*, qui sont les dieux (de la terre) ou les âmes des morts qui peuplent le monde souterrain. *Yšb-elm*, dont le nom s'écrit parfois *Yšb* tout court, c'est celui qui est assis parmi les *elim* (cf. h. *yošeb hak-keroubim*, désignant Yahvé) et qui préside, en quelque sorte, leur assemblée. Il apparaît ainsi comme le chef de ces *elim*, dont Môt, appelé *bn-elm* et parfois *mdd-elm*, est le membre le plus actif et le plus agressif. Yšb-elm, quant à lui, semble se tenir au-dessus du conflit qui sépare les *elm* de Baal et des siens, et c'est à lui que Baal s'adresse ici, et en mainte autre circonstance (voir en particulier ci-après, col. 2, 13 ss.), quand les attaques de Môt se font plus pressantes.

Cependant, l'intervention de Yošeb-elim, à supposer qu'elle se produise, est d'ordinaire, sinon toujours, inopérante. Et c'est bien le cas ici.

11$^{\beta}$-26$^{\alpha}$. — Gepen-et-Ugar rend compte à Baal de la mission dont il a été chargé.

Il paraît certain, en effet, que G.-et-U. n'a pas pu vaincre les deux serpents, ni se rendre maître de ce *ttrp* des cieux, sorte de talisman qui devait lui assurer — ou assurer à Baal — un avantage marqué sur ses ennemis. Si Baal doit, par la suite, 26$^{\beta}$ ss., répéter les ordres qu'il vient de donner (1 et ss.), c'est évidem-

ment que ces ordres n'ont pas pu être mis à exécution. Et non seulement G.-et-U. n'a pas remporté la victoire, mais la mission des *uṭm* a échoué également, on peut du moins le penser, et enfin Yošeb-elim n'est pas intervenu comme il en avait été prié, — ou, si l'intervention s'est produite, la haine de Môt et Yadid en a détruit l'effet.

Tout ce que G.-et-U. rapporte à Baal, c'est une réponse, ou plutôt un message, non pas de Yošeb-elim, mais de Môt et Yadid, qui sont, en fait, les véritables chefs des *elim*, — Yadid n'étant d'ailleurs qu'un double, ou, comme on dit, une « face » (*pn*) de Môt [1].

On notera particulièrement que le nom de Yadid, qui est d'ordinaire suivi de celui d'El-Ǵzr [2], est écrit ici *Ydd bn El Ǵzr* : « Yadid fils de El-Ǵzr ». Même observation pour Aleyn-Baal, dont le nom est écrit partout *Aleyn .B'l*, sauf ci-dessous, col. *2*, 17 -18$^{\alpha}$, où il y a « Aleyn, fils de Baal ».

Le message transmis à Baal, par Gepen-et-Ugar, de la part de Môt et Yadid, comprend deux parties, nous semble-t-il :

1° **14$^{\beta}$-20$^{\alpha}$**. — Môt exprime le désir de manger à pleines mains (littᵗ : de ses deux mains) un aliment appelé *emt*, et dont on dit qu'il est le principe de vie (littᵗ le *npš*, (et) *b(r?)lt*) des ânes, ll. 18-20$^{\alpha}$. — Cette déclaration (assez étrange sans doute et dont le sens réel nous échappe, bien que la signification générale ne soit pas douteuse), est précédée de trois locutions, en quelque sorte proverbiales, et par lesquelles Môt exprime le besoin qu'il éprouve de manger cette (plante ?) *emt* : elle lui est aussi nécessaire que le mouton aux lionnes du désert, la mer au dauphin, la mare aux buffles et la source aux biches.

14$^{\beta}$-15$^{\alpha}$. — *š*, h. שֶׂה, s'est rencontré plusieurs fois dans les textes RŠ 1929, mais le mot ne se trouve pas ailleurs dans les textes poétiques. — *lbet* est héb. *lib'ôt* et *thw*, héb. תהו.

15$^{\beta}$-16$^{\alpha}$. — Cette phrase, comme les suivantes, commence par *hm*, qui est, on le sait, une autre forme de *hn* = הִנֵּה. — *brlt* est un terme complémentaire de *npš*; les deux mots paraissent être associés, ci-dessous l. 18 ; ils le sont, en tout cas, fréquemment, dans certains passages encore inédits, et d'où il résulte que le *brlt* et le *npš* réunis constituaient le *rḥ*, h. רוּחַ, le souffle (de vie). — Nous considérons *anhr* comme une forme, à *a* prothétique, de l'acd. *nahiru*, qualifié

[1] Cf. à Carthage, « Tanit face de Baal ».

[2] Voir ci-dessus, ll. 7-8 et I AB, *6*, 30 31 ; II AB, *7*, 45-46$^{\alpha}$.

de *binût tamdi* « créature de la mer », qu'on traduit habituellement par dauphin, mais dont le sens littéral est « ronfleur ».

16β-17. — *brky* est parallèle à *'n*, qui, évidemment, a ici le sens de « source » ; dans *brky*, *-y* ne peut être que le pron. suff. de la 1re personne, assez insolite d'ailleurs ; pour *brk*, ce serait l'équivalent, masc., d'héb. בְּרֵכָה, ar. *birket*. C'est ainsi qu'on écrit *gl* pour גֻּלָּה (*Syria*, XV, p. 80, n° 3) et *ś'r* pour שְׂעֹרָה, « orge ».

Bien que *ś* se présente tour à tour sous ses deux formes, dans *tkśd* et *kś²d*, il n'est pas douteux qu'il s'agit d'une seule et même racine [1], — dont il n'y a pas d'ailleurs d'autre exemple à RŠ, — et que *kśd* correspond à acd. *kašâdu*, *kśd* représentant l'infin. qal. et *tkśd* un substantif à préform. *t-*, semblable à *ttrp*, l. 4, par exemple.

18-20α. — Nous ne voyons aucune étymologie acceptable pour le subst. *emt*, qui est la vie (*npš br(?)lt*) de l'âne ou des ânes.

klat est l'acd. *kilâte* ; le mot se rencontre, assez souvent, à RŠ ; par ex. : *ytn ks bdh, krpn b klat ydh* : « il met (littt donne) une coupe dans sa main (pour *b ydh*), (et) un *krpn* dans ses deux mains ».

2° **20β-26α.**

Jusqu'à présent, G.-et-U. a rapporté (14β-20α) les propres paroles de Môt et Yadid.

A partir de 20β, la tournure du récit n'est plus la même. G.-et-U. raconte en effet (20β-22β) ce que Môt a fait et ensuite (22β-26α) il répète les paroles que Môt, s'adressant à Baal, a prononcées, après avoir agi ou tout en agissant.

A) **20β-22α.** — Môt prépare un repas ou un banquet, auquel il conviera Baal ; il cherche ainsi à se réconcilier avec lui, réconciliation feinte ou sincère on ne saurait le dire, mais dont Môt attend un avantage personnel : le don par Baal de l'*emt*, dont il a, lui Môt, besoin pour subsister.

En conséquence, Môt fait (littt : rompt, rac. בצע) les parts (*ydt*, h. יָדוֹת), et il fait sept parts, d'où l'on peut déduire que ce banquet devait réunir sept convives.

[1] Sur l'alternance de *ś* et *ś²* dans un même vocable, voir déjà *Syria*, XII, p. 197, n. 2.

Après les aliments solides désignés plus loin (24) par le mot plur. *lḥm[m]* ou *lḥm[t]*, Môt prépare la boisson, en mélangeant pour lui (c.-à-d. pour Baal?) la coupe (*ks*) et (?) la cruche (?), si du moins il convient de lire *wkd*, mais le texte est mal conservé et, d'autre part, la construction de la phrase serait singulière. Il reste, en tout cas, acquis que Môt « mélange la coupe », ce qui revient à dire : il mélange dans une coupe différents vins, qui sont désignés plus loin, l. 25, par *śtt*, subst. fém., au plur. sans doute, de la rac. שתה, à RŠ. *śty*.

B) **22β-26α**. — Ces préparatifs achevés, Môt invite Baal à prendre part au festin. Il lui dit « *ṣḥa* (imp. de sens indéterminé) avec notre frère ». *aḫy[n]* est complété d'après l. 25 : *a[ḫ]yn*. — *aḫyn* alterne d'ailleurs avec *aḫy* « mon frère », l. 24, et avec *aryy* (23β), *ary* étant un synonyme de *aḫ* (voir *Syria*, XII, 199). Qui était « le frère » de Môt ? C'est peut-être Yadid qui est désigné ainsi, bien qu'on l'appelle (14α) « la face » de Môt ; mais les deux qualificatifs ne sont pas exclusifs l'un de l'autre ; voir d'ailleurs, ci-après, ll. 25-26α.

Le début de 23β *w an.hb* (?) est de lecture incertaine et ne présente aucun sens. — L. 24 *lḥm* est sans doute au plur., comme *śtt*, l. 25 ; il y a d'ailleurs place pour une lettre après le *m*, mais comme le pluriel de לֶחֶם n'est pas attesté en héb., on peut hésiter entre *lḥm[m]* et *lḥm[t]*. — L. 25. Pour *śtt*, voir plus haut. — L. 26α *pn* est de lecture douteuse ; voir ce qui est dit ci-dessus, sur Yadid, à la fois (?) « face » et frère de Môt.

26β-fin. — Réplique de Baal.

A peine a-t-il entendu les propositions de Môt, et sans y répondre, même d'un mot, Baal enjoint pour la seconde fois à Gepen-et-Ugar d'attaquer et de vaincre Léviathan, et il le fait, autant qu'on en puisse juger, dans les mêmes termes que précédemment (ll. 1 et suiv.), et en menaçant Gepen-et-Ugar (comme il l'avait sans doute fait déjà, voir Cre ci-dessus) de le transpercer de sa lance (*ṭ'n* = ar. طعن), s'il n'obéit pas.

Col. II.

Lacune de 12 lignes environ.

(1) [ ]*m*
(2) [*śpt . l a*]*rṣ . śpt . l śmm*
(3) [ ]*śn . l kbkbm .*

y'rb (4) [*B'*]*l . b kbdh . b ph yrd*
(5) *k ḥrr . zt . ybl . arṣ . wpr* (6) *'ṣm .*

yra un . Aleyn . B'l
(7) *śq(?)nn . Rkb . 'rpt* (8) *tb' .*
rgm . l Bn . elm . Mt
(9) *śny . l Ydd . El . Ġzr*

(10) *tḥm . Aleyn . B'l.*
hwt . Aley (11) *qrdm .*
bhš . l Bn . elm . Mt
(12) *'bdk . an . w d'lmk*

(13) *tb' . wl Yšb . elm .*
edk (14) *lytn . pn . 'm . Bn . elm . Mt*
(15) *tk . qrth . hmry .*
mk . ksu (16) *šbty . arṣ . nḥlth .*

tśa (17) *ghm . wtṣḥ .*

tḥm . Aleyn (18) *bn . B'l .*
hwt . Aley . qrdm
(19) *bhš . Bn . elm . Mt.*
'bdk . an (20) *w d'lmk*

šmḫ . Bn . elm . Mt
(21) [*aśe(?) . g*]*h . w aṣḥ .*
ek . ylḥn (22) [ ] *yt(?)r . un hd*

(23) [ ]*k(?)p . mlḥmy* (24) [ ]*lt . qṣ̱b*
(25) [ ] *šmḥy* (26) [ ]*b'* (27) [ ]*nn(?)*

lacune de 20 lignes environ.

TRADUCTION

. . . .

(2) La terre [a des lèvres]; les cieux ont des lèvres ;
(3) Les étoiles ont [. . . et une la]ngue (?).

Il entre, (4) [Baa]l, dans son foie (= le foie de la terre), descendant par sa bouche,
(5) quand est brûlé l'olivier, produit de la terre, et le fruit (6) des arbres.

Il éprouve de la douleur (?), Aleyn-Baal (et il dit) :
(7) « Précipite-toi, ô Chevaucheur des nuées ! (8) Cours !
« Mande à Môt, le Fils des dieux,
(9) « (et) répète à Yadid, (le Fils d')El-Ġezer (ceci) :

(10) « Message d'Aleyn-Baal !
« Parole d'Aley- (11) *qrdm !*
« Aie honte, (ô) Môt, Fils des dieux !
(12) « Suis-je (donc) ton serviteur, moi, (et ceux-ci sont-ils) tes *d'l ?*

(13) « Cours et (dis) à Yošeb-elim :
« Voici ! (14) Qu'il tourne (son) visage vers Môt, le Fils des dieux !
(15) « (Car c'est) dans sa ville (que se trouve) mon *ḥmr*.
« Ainsi, le trône (16) (est) mon siège, (et) la terre (est) son héritage !

« Tu élèveras (17) la voix et tu crieras :

« Message d'Aleyn, (18) Fils de Baal !
« Parole d'Aley-*qrdm !*
(19) « Aie honte, ô Môt, Fils des dieux !
« (Suis-je donc) ton serviteur, moi, (20) (et ceux-ci sont-ils) tes *d'l ?* »

Joie de Môt, le Fils des dieux.

(Il dit) :

(21) [« J'élèverai la voi]x et je crierai :
« Voici que . . . .
. . . .

2-3α.

L. 2, complétée d'après SS 61β ss.
3. Il y a place au début pour deux mots, dont le second peut être *l*]*šn*.

3β-6α. — Baal entre dans la terre.

Le pron. suff. *-h* de *b kbdh* et de *b ph* ne peut désigner autre chose que la terre, *arṣ*, qui est d'ailleurs le dernier nom sg. qui se soit rencontré, l. 2α. Pour la construction *y'rb... yrd*, c.-à-d. impf. + partic. ou, plutôt, infinitif, voir un autre exemple, ci-après, col. 5, 18 ss. : *yuhb ... škb*.

Ainsi, Baal [1] entre dans la terre [2] et il y pénètre profondément, puisqu'il va jusqu'à « son foie » — ou, comme nous dirions, jusque dans ses entrailles — le foie étant tenu, comme il l'était chez les Babyloniens, pour l'organe essentiel de tout corps vivant, avec le cœur (*lb*), et avant le cœur même. Et la terre, comme du reste les cieux et les astres, voir ci-dessus, ll. 2-3, était un être vivant, possédant des lèvres, une bouche, un foie et des yeux, qui sont les sources.

Baal disparaît au moment où (ou : parce que) la végétation était desséchée : *ḥrr* = h. חרר, acd. *arâru*, qui se dit particulièrement des céréales [3]. Cependant ce n'est pas des céréales qu'il s'agit ici, mais de l'olivier (*zt* = זית) et du fruit des arbres. On notera que l'olivier est qualifié de *ybl arṣ*, comme s'il était le produit par excellence du sol. Pourtant le nom de l'olivier ne se

[1] Du nom de Baal, il ne reste plus que la dernière lettre ; il y a place, au début de la ligne, pour [*B'*], mais non pas pour [*Aleyn-B'*], comme nous l'avions admis d'abord, en citant ce passage : *Syria*, XIV, 150, n. 1.

[2] Comp. *k t'rb 'ṯtrt ḫr* ... « Quand 'Astart entre (dans) la caverne (h. חר) », à la l. 1, de RŠ 1929, n° 5.

[3] Sur *ḥrr*, au sens de « brûler », voir SS., 41 et suiv.

rencontre, à RŠ, que bien rarement [1], tandis que l'orge et la vigne, dont on fait le pain et le vin, sont fréquemment mentionnés. Peut-être faut-il déduire de là que Baal veillait plus particulièrement sur l'olivier et les arbres à fruits, tandis que l'orge et la vigne dépendaient de quelque autre divinité, Aleyn-Baal par exemple [2].

De toute façon, ce passage 3β-6α établit nettement que Baal est, avant tout, un dieu de la végétation, et qu'il disparait quand la végétation est flétrie, à la fin de l'été. Mais si le dieu « entre » et « descend » dans la terre, cela signifie-t-il qu'il est mort? Baal, sans doute, est un dieu qui meurt, comme Aleyn-Baal, mais sa mort ne se produira que longtemps après [3], comme celle d'Aleyn-Baal même, voir ci-dessous, col. *6*. Peut-être s'agit-il ici, simplement, d'une disparition toute momentanée ; l'objet de cette « descente » pourrait être seulement d'aller chercher dans la terre le souffle ou l'eau qui rendraient à l'olivier et aux autres arbres la force qui va les abandonner ou qui les a abandonnés déjà. Cependant, les lignes qui suivent — et où se manifeste, nous semble-t-il, la douleur qu'Aleyn-Baal ressent de la disparition du dieu son père — paraissent indiquer qu'il s'agit d'une absence prolongée, bien que la déesse 'Anat n'intervienne pas ici, comme elle le fera plus tard (col. *6*), pour pleurer et ensevelir à la fois Baal et Aleyn-Baal.

Ici, Baal s'en va seul, tandis qu'Aleyn-Baal demeure sur la terre, comme on va le voir ; et rien ne montre mieux que, si le sort des deux dieux est souvent associé, et très étroitement, au point qu'ils semblent parfois ne faire plus qu'une seule et même personne, il y a cependant des cas où ils agissent indépendamment l'un de l'autre.

[1] En réalité, une seule autre fois, dans la locution : *k ksp l'brm zt, ḫrṣ l'brm kš* « l'olivier (est précieux ?) comme l'argent pour les *'brm*, et le *kš* (autre nom d'arbre, sans doute) (est précieux ?) (comme) l'or pour les *'brm*. » — *'brm* désigne-t-il simplement « les gens qui passent », c'est-à-dire les nomades, ou bien les Hébreux, ou les Ḫabiri des lettres d'El-Amarna, nous ne saurions le dire.

[2] Noter cependant que c'est Baal qui donne aux *uṭm* les (ceps) rouges, ci-dessus, col. *1*, 5β-6α ; d'autre part, le *ǵlm* de Baal se nomme *Gpn w Ugr*, et Gpn n'a-t-il pas rapport à גֶּפֶן « cep de vigne » ?

[3] Ou, plus exactement, elle ne sera annoncée que longtemps après. Vu les lacunes du texte, il n'est pas possible de préciser la place qu'occupait dans le récit la mort de Baal. On notera cependant qu'il manque environ 40 lignes entre col. *1*, 34, et col. 2, 3 β, et que c'est peut-être là que se trouvait raconté de quelle façon Baal, étant parti pour la chasse, avait succombé aux coups que lui portèrent les *'qqm*. Voir ci-dessus, p. 230 ss.

6β-9. — Deuil d'Aleyn-Baal. Il envoie Rokeb-'aripôt auprès de Môt et de Yadid.

Baal ayant disparu, en effet, Aleyn-Baal « voit », nous dit-on, le *un*; le verbe « voir » est pris ici, pensons-nous, au sens d'éprouver ou ressentir, comme parfois *amâru* en acd. Pour *un*, qui se retrouvera plus loin, peut-être, l. 22, et, en tout cas, col. *6* 14-15, c'est probablement l'héb. אָוֶן, ét. cstr. *'ôn*, plur. *'ônîm*.

Aussitôt après, Aleyn-Baal, prenant la parole, envoie son double, *Rokeb-'aripôt*, auprès de Môt et de Yadid, lequel est, comme on l'a vu (col. *1*, 7-8), le double (litt. « la face ») de Môt.

šq.nn est écrit, en réalité, *št'.nn*. Bien que le scribe distingue d'ordinaire avec soin *q* (▷—⊀) de *t'* (⊢—◁), il lui arrive parfois de mettre l'un pour l'autre, et c'est, très probablement, le cas ici. Sur *šq*, de rac. שוק ou שקק, voir déjà II AB, *7*, 39.

10-12. — Le message d'Aleyn-Baal à Môt.

Le préambule, 10-11α, est le même que dans II AB, *8*, 29 β ss., bien que le ton des deux messages soit tout différent. Aley-qrdm est certainement un autre nom d'Aleyn-Baal ; mais ce nom ne se rencontre que dans les formules de ce genre, en tête d'un message. L'explication que nous avons proposée jadis pour Aley-qrdm (*Syria*, XII, 356) n'est pas sans doute très satisfaisante, mais, autant que nous sachions, on n'en a point donné de meilleure.

Le message même commence (11β) par de brefs mais vifs reproches ; si Baal a quitté la terre, Môt n'est pas étranger sans doute à cette disparition, et c'est pourquoi Aleyn-Baal lui dit, ou lui fait dire par Rokeb-'aripôt : « Aie honte ! (ô toi) Môt, Fils des *elim* ». — *bhš* se trouve ailleurs, à RŠ même, sous la forme *bš*, identique à heb. בוש ; comp. *bht* à côté de *bt* « maison ».

12. — Cette phrase, par laquelle se termine le message, ne peut être prise qu'au sens interrogatif. Dans le passage qui manque, fin col. *1* et début col. *2*, Môt a dû dire ou faire quelque chose par quoi il rappelait à Aleyn qu'il était

son maître ou qu'il le serait un jour, et, en effet, Aleyn est, tout comme Baal lui-même, sujet, pour ainsi dire, à la mort, et la mort, c'est Môt. Cependant, et quoique accablé par la disparition de Baal, Aleyn n'est pas disposé pour l'instant, à reconnaître l'autorité de Môt, et c'est pourquoi il lui dit : *'bdk an* « (suis-je donc) ton serviteur, moi ? » — Situation du même genre dans II AB, *4-5*, 59 et 60, où le verbe employé, *'bd*, est accompagné la première fois du pron. personn. *an*, comme ici, et la seconde fois du pron. *ank*.

w d'lmk, tour extrêmement elliptique, par lequel Aleyn désigne sans doute ceux qui l'accompagnent (voir col. *5*, 8β-9) ; le sens ne peut guère être autre que celui que nous avons adopté dans la traduction : « (ceux-ci, qui me suivent) (sont-ils donc aussi) tes *d'l* ? » Le vocable *d'l* se rencontre, au sing., dans la légende de Danel ; quelle qu'en soit l'étymologie, le mot est synonyme de *'bd*, ou, plus exactement, de *mhr*, qui désigne une classe de serviteurs, « ceux qui vont vite », rac. מהר II [1].

13-16α. — Aleyn-Baal envoie, en outre, Rokeb-'aripôt vers Yošeb-elim.

Sur Yošeb-elim, voir ci-dessus, col. *1*, 9.

On comparera ce passage à II AB, *8*, 10-14α ; dans les deux cas, Yošeb-elim « le chef des dieux (de la terre) », dont Môt est le fils, est sollicité d'intervenir entre les *elim* mêmes, d'une part, et Baal et les siens (au premier rang desquels est Aleyn), d'autre part.

Quel que soit le sens de *hmr* [2], ce vocable désigne, pensons-nous, Baal. Aleyn dit ou fait dire à Yošeb-elim que son *hmr* est, actuellement, dans sa ville, c'est-à-dire dans la ville de Môt, cette expression *qrth* représentant le monde souterrain ou les Enfers, qu'on appelle aussi *bt hpšt* (col. *5*, 15) : « la maison de *h*. ». Voir aussi, dans 1929, n° 5, 2 *bt elm* : la maison des *elim*, autrement dit « des dieux (de la terre) ».

Il résulte de cet état de choses — consécutif à l'absence de Baal, voulue et ordonnée par Môt — que le trône, *ksu*, occupé habituellement par Baal, c'est Aleyn-Baal qui l'occupe à sa place, de même que, quand Aleyn aura

[1] C'est ainsi qu'on dit *Mhr-B'l*, comme à Carthage, et aussi *Mhr-'nt*.

[2] La rac. חמר n'est représentée à RŠ que par le subst. *mhmrt*, ci-dessus, col. *1*, 7-8.

disparu à son tour, son trône (*kḥš*) sera occupé par le suppléant qu'auront désigné El et Ashérat : 'Ištar-'ariṣ : I AB, *1*, 30 et suiv. — Mais pendant ce temps-là, Baal, lui, ne possède plus pour tout héritage (*nḥlt*) que la terre, dans laquelle il se trouve présentement, et où il n'a plus pour peuple (*lem* et *hmlt*, voir col. *6*, 23 ss.) que les *elim*. C'est contre cette situation anormale que Aleyn s'élève avec force, et c'est pour y mettre fin qu'il s'adresse au Yošeb des dieux (de la terre).

La particule *mk*, que nous traduisons provisoirement par « ainsi » s'est rencontrée déjà dans le passage parallèle : II AB, *8*, 12-13 ; voir aussi II AB, *6*, 23.

16β-20α. — Aleyn-Baal répète ses instructions à Rokeb-'aripôt.

Répétition intentionnelle certainement, et non pas simple dittographie !

Au lieu de *šq.nn*, etc... (7 ss.), il y a simplement ici *tša ghm* (plur. de *gh*) *wtṣḥ*. Au lieu de *Aleyn-B'l* (10 et partout ailleurs) il y a, très nettement, *Aleyn bn B'l* : « A. *fils* de B » ; voir, à ce sujet, ce qui est dit plus haut, col. *1*, 8 et 13, à propos de *Ydd El ġzr* et *Ydd bn El ġzr*. Le nom de la personne interpellée (19α) n'est pas précédé de *l*, comme il l'était l. 11β. On écrit de même, indifféremment, *šm'* ..., ou *šm' l* ...

20β-ss. — Joie de Môt.

Pourquoi Môt se réjouit-il de ce qu'il vient d'entendre ? Sans doute parce que la plainte d'Aleyn-Baal est irrecevable et que Môt jouit de la déception ou de la rage impuissante de son ennemi.

Des paroles que Môt prononce pour manifester sa satisfaction, il ne reste plus que quelques mots épars.

Môt dit d'abord : *ek ylḥn*, 21β. — Sur *ek*, h. אך [1], cf. I AB, *6*, 24 et 26 ; II AB, *3*, 28 ; *4-5*, 31 et 32. — *ylḥn* s'est rencontré déjà, I AB, *1*, 20 dans la locution *bl nmlk yd' ylḥn*, « mais nous ferons régner quelqu'un connaissant le *ylḥn* [2] ! »

[1] Ou bien : איך !

[2] Subst. à préformante *y-* ; comp. en accadien *ipṭiru* « rançon », par exemple, de rac. *pṭr*, et en héb. et arabe *yaḥmour* « antilope ».

22. Pour *ytr*, d'ailleurs incertain, voir I AB, *6*, 52, ci-dessus, p. 237 ss. — Entre *un* (cf. ci-dessus 6β et ci-dessous col. *6*, 15β) et *ḥd*, il y a place pour un signe, tel que *t* ou *n*, qui paraît avoir été effacé. Sur *ḥd*, voir ci-dessus col. *1*, 23. — **23.** *mlḥmy* «mon *mlḥm*», exemple unique ; on ne saurait dire si le mot se rattache à לחם I ou à לחם II. — **24.** *qṣ̱b*, exemple unique également ; cf. h. קצב « couper », ar. قضب. — **25.** *šmḥy* peut être l'imp. šafel de מחה « effacer ». — **26.**]*b*', peut être *t*]*b*', comme ll. 8α, 13α et *passim*.

Col. III.

Lacune de 10 lignes environ.

. . . .

(1) [ ]*m* (?) [ ]	(2) [*r*]*bt* . *šbt* . [ ]
(3) *rbt* . *šbt* . *ḥ*[*š* (?) *n* (?)...]	(4) *y* . *arṣ* . *ḥsn*[ ]
(5) *t'td* . *tkl* . [ ]	(6) *tkn* . *lbn*[ ]
(7) *dt* . *lbnk*[ ]	(8) *dk* . *k* . *kbk*[*b*...]
(9) *dm* . *Mt* . *aṣḥ*[ ]	(10) *Ydd* . *bqr*[*b*...]
(11) *al* . *ašt* . *b*[ ]	(12) *ahpkk* . *l*[ ]
(13) *šmm* . *wlk*[ ]	(14) *wlk* . *elm*[ ]
(15) *n'm* . *elm*[ ]	(16) *šgr* . *mu*[*d*...]
(17) *šgr* . *mu*[*d*...]	
(18) *dm* . *Mt* . *aṣ*[*ḥ*...]	(19) *Yd*(*d*) . *bqrb*[ ]
(20) *wlk* . *elm* . [ ]	(21) *wrgm* . *l*[ ]
(22) *bmud* . *ṣe*[*n* (?)...]	(23) *mud* . *ṣen*[ ]
(24) *ešm* . *mue*[ ]	
(25) *dm* . *Mt* . *a*[*ṣḥ*...]	(26) *Ydd* . *bqr*[*b*...]
(27) *šmm* . *wlk* . [ ]	(28) [ ]*š* . *lk*[ ]
(29) [ ]*r* (?) *š* . *e*[ ]	. . . .

. . . .

Lacune de 20 lignes environ.

1-8.

2 et **3**. — *rbt šbt*, « la grande (dame) de la demeure » ! ne se rencontre pas ailleurs ; pour *šbt*, voir col. *2*, 6 et *passim*. — **5**. *t'ld*, 2ᵉ p. impf. d'une rac. *'dd* ou *'d*; voir ci-après col. *4*, 25 et *6*, 4. — *tkl*, 2ᵉ p. impf. apoc. de *kly* « achever » ; voir col. *1*, 2. — **6**. *tkn* « tu placeras », rac. כון. — *l bn[k*, comme l. 7, « pour ton fils ». — **8**. « comme (ou quand) l'étoile... », cf. II AB, *4-5*, 17.

9-29. — Menaces adressées par Aleyn-Baal (?) à Môt et Yadid.

A) **9-17**. — **9**. *dm*, imp. de דמם, cf. *Josué*, x, 12. Le sens est sans doute : « Arrête-toi, Môt! (sinon) j'appellerai (*aṣḥ*)... », la conjonction « sinon » paraissant inconnue à RŠ. — **10**. Sur *Ydd*, « face » de Môt, voir ci-dessus, col. *1*, 13β-14α ; le nom se rencontre ici sans patronymique, et il en est de même pour Môt.

11. — *al ašt*, « puissé-je ne pas mettre » ; à compléter, peut-être, par *b[ḥrt elm arṣ*], d'après col. 5, 5β-6α. — **12**. *ahpkk*, « je te renverserai » ; même verbe *hpk*, h. הפך, dans I AB, *6*, 28 *lyhpk*, et 1929, nᵒ *6*, 25 *yhpk*. — **13**. *wlk* « et va-t-en ». — **14**. « et va-t-en (vers) les *elm* », ces *elm* dont Môt est le fils. — **15**. *n'm elm*, sans doute « (toi, Môt, qui es) la grâce des *elm* ». — **16** et **17**. *šgr mud* « beaucoup de *šgr* » cf. héb. שֶׁגֶר « portée » ; voir ci-dessous, ll. 22 et 23 : *mud ṣen*.

B) **18-24**.

18-19. comme ci-dessus, 9-10 ; *Ydd* est écrit ici, par erreur, *Yd*. — **20**. comp. ci-dessus, ll. 13 et 14. — **21**. « et mande à... ». — **22-23**. « beaucoup de moutons », cf. ci-dessus, l. 16. — **24**. *ešm*, peut-être héb. אָשָׁם « sacrifice expiatoire ».

C) **25-à la fin**.

25-26 comme ci-dessus 9-10 et 18-19. — **27**. Comme ci-dessus, l. 13.

Col. IV.

Lacune de 24 lignes environ.

(1) *tśn* [ ] (2) *wl ṭlb* . [ ] (3) *met* . *rḥ* [ ]
(4) *tṭlb* . *a* [ ]

(5) *yśu* . *g*[*h* . *w yṣḥ* ...] (6) *e* . *ap* . *B'*[*l*(?)]
(7) *e* . *Hd* . *d*[ ] (8) *ymp'* . *B'*[*l*(?)]
(9) *b šmnt* . [ ] (10) *yqrb* . [ ] (11) *lḥm* . *m* [ ]
(12) [']*d* [.] *lḥm* . [*šty* . *elm*]
(13) *w pq* . *mr*[*ġšm* . *šd*]
(14) *b ḥrb* . [*mlḥt* . *qṣ* . *mre*]
(15) *šty* . *kr*[*pnm* . *yn*]
(16) *b ks* . *ḥr*[*ṣ* . *dm* . *'ṣm*]
(17) *ks* . *ksp*[(?)] (18) *krpn* . [ ] (19) *w tštny*(?) [ ]
(20) *t'l* . *trś* [ ] (21) *bt* . *el* . *le*[*mm* (?) ...] (22) *'l* . *ḥbś* . [ ]
(23) *mn* . *lek* . [ ] (24) *lek* . *tl* [ ] (25) *t'ddn* [ ]
(26) *neṣ* . *p* [ ]

Lacune de 10 lignes environ.

1-4. — Baal à Aleyn-Baal (?).

1. *tśn*, sans doute « tu changeras ». — **2.** *ṭlb* et l. 4 *tṭlb*, de rac. *ṭlb* « chercher », d'après l'arabe. — **3.** *met* « cent ».

5-à la fin. — Réponse de Aleyn-Baal (?).

7. *Hd*, n. pr. div., cf. ci-dessus, col. *1*, 23. — **9.** *b šmnt* « dans (ou « par », formule de serment?) les huit... ». — **10.** *yqrb* « il s'approche » ou peut-être hifil: « il fait s'approcher [1] ».

[1] Le factitif-šafel de *qrb* est attesté notamment par RŠ 1929, n° 2, 18: *šqrb*(imp.); mais quelques verbes possèdent les deux factitifs, hifil et šafel, en particulier *yṣa* « sortir ».

Les ll. 12 à 16 sont complétées d'après II AB, *3*, 40-44, et *ibid.*, *6*, 55 suiv. Il s'agit, dans ces différents passages, d'offrandes adressées aux *elm*, c'est-à-dire aux dieux (de la terre) ; sur ce sens du mot *elm*, voir ci-dessus, p. 239.

Nous proposons de traduire ainsi :

(12) « [En]core, mangez [(et) buvez, (ô) dieux] !
(13) « et abreuvez les nourr[issons de lait] !
(14) « Par (le moyen de) l'épée [de *mlḥt*, coupez le (mouton [?]) gras].
(15) « Buvez des (vases) *kr*[*pn* de vin],
(16) « (et), dans une coupe d'o[r, le sang des arbres].

12. — *lḥm* et *šty*, deux imp., comme II AB, *6*, 55-56, au lieu de l'impf. de II AB, *3*, 40 (où l'on traduira : « Vous mangerez, etc... »). — **13**. Voir le commentaire de II AB, *Syria*, XIII, 130. — *šd* « sein » tient la place de *ḥlb* « lait », comme ci-dessus, col. 1, 21[3], *ks* « coupe » est pour *'yn* « vin ». — **14**. *mlḥt* désigne apparemment la matière dont le *ḥrb* était fait.

17-26.

17. « Coupe d'ar[gent] ». — **18**. *krpn*, cf. l. 15. — **19**. *tštny*, ift. de *šny* « répéter », cf. col. *2*, 9. — **20**. *t'l trš*, sans doute « tu monteras » (ou vous monterez) pour prendre possession (rac. ירשׁ) ». — **21**. « la maison du dieu des nations » ; sur *el lemm*, voir *Syria*, XIII, 151, n. 1. — **22**. *ḥbs* peut-être « prison », d'après l'arabe ; le mot se rencontre ailleurs, associé à *t'rt*. — **23** et **24**. *lek* comme *lak* « envoyer », par exemple II AB, *4-5*, 104. — **25**. *t'ddn*, sans doute pilel (én. 1.) de עדד : cf. col. *3*, 5, et *6*, 4.

Col. V.

Lacune de 25 lignes environ.

(1) [ ] *Aleyn* (2) *B'l* [ ] *epdprk* (3) [ ] *mnk* *ššrt* (4) [ ] *k . npš . 'gl* (5) [ ] *k*.

aštn . bḫrt (6) *elm . arṣ .*
w at . qḥ (7) *'rptk . rḥk . mdlk* (8) *mṭrtk* [.]

'mk . šb't (9) *ġlmk . šmn . ḫnzrk*
(10) *'mk . pdry . bt ar* (11) *'mk . ṭṭly . bt rb .*

edk (12) *pnk . al ttn . tk ġr* (13) *knkny .*
ša . ġr 'l ydm
(14) *ḫlb . l ṣr . rḥtm*
wrd (15) *bt ḫpšt . arṣ*
tspr b y(16) *rdm . arṣ*
wtd' ell (17) *k mtt .*

yšm' . Aleyn . B'l
(18) *yuhb . 'glt . b dbr .*
prt (19) *b šd . šḥlmmt .*
škb (20) *'mnh . šb' . l šb'm*
(21) *tš(?)[ ]ly . šmn . l šmnym*
(22) *wt[..]rn . wtldn Mš*
(23) *Al[eyn . B'(?)]l šlbšn*
(24) *e[ ]lh . mġṣ*
(25) *y [ ] . l erth*

Lacune de 11 lignes environ.

TRADUCTION

. . . .

(5 ?) « J'établirai les fumigations (6) des dieux de la terre.
« Et toi, prends (7) tes nuages, ton vent, ta foudre, (8) tes pluies.
« Avec toi, (il y a) tes sept (9) garçons, (et) tes huit porcs.
(10) « Avec toi, (il y a) ma cité (qui est) la Maison de Lumière ;
(11) « avec toi, mon *ṭṭl* (qui est) la Grande Maison.

« Voici ! (12) Ne mets pas ton visage dans le (vase) *ġr*
« (13) de mon tombeau. Élève le (vase) *ġr* sur (tes) deux mains,
(14) « le *ḫlb* sur (tes) deux paumes,
« et descends (15) dans le *bêt-ḥopšit* de la terre.

« (Alors) tu seras compté parmi ceux qui sont
« (16) descendus (dans) la terre, et tu connaîtras le néant
« (17) quand (ou puisque) tu seras mort. »

Il entend, Aleyn-Baal.
(18) Il aime la génisse dans le pacage, la vache (19) dans le champ de *šḥlmmt*, couchant (20) avec elle, (de) sept à soixante-dix (fois).
(21) Elle . . . (de) huit à quatre-vingts (fois);
(22) et [elle con]çoit et elle enfante Moš. (Puis elle dit) :
(23) « (O) Al[eyn-Baa]l (?), revêts(-le)
. . . .

1-17α. — Instructions suprêmes de Baal à Aleyn-Baal.

Baal est entré dans la terre, on le sait (col. *2*). En est-il sorti depuis lors? Les lacunes du texte ne permettent pas de le dire. Mais ce peut être du sol même où il est descendu, que Baal s'adresse à A.-B., qui, lui, est demeuré sur la terre; et le fait même que Baal dit (11β-13α) « ne te tourne pas vers (littᵗ. : dans) le *ģr* de mon *knkn* » paraît indiquer qu'il en est bien ainsi, puisque ce dernier mot, *knkn*, signifie sépulture ou tombeau.

Les instructions de Baal, telles qu'elles sont conservées, comprennent trois parties :

1) **1-5α**. Passage très fragmentaire.

1β-2α. — Aleyn-Baal, au vocatif, sans doute. — **2β**.]*epdprk*, à lire, peut-être,]*ep dprk*; cf. II AB, *1*, 36 *dpr ša bbr* : « le *dpr*, dresse-le dans (ou à côté du) puits ». — **3**. probablement *by*]*mnk*, « à (ou dans) ta droite » ; *ššrt*, cf. 1929, n° 3, 51 : *ššr* (?) [ ]. — **4**. *nps 'gl*, « le *n*. du veau »; comp. ci-dessus, col. *1*, 14, *npš lbet* et les locutions qui suivent. Noter, d'autre part, qu'il sera question, plus loin, l. 18, d'une génisse, *'glt*.

2) **5β-11α**.

5β-6α. — Baal annonce qu'il va offrir aux dieux de la terre des *bhrt*, c'est-à-dire une offrande de la même nature que celle que 'Anat présentera un jour

à ces mêmes dieux, sur la tombe d'Aleyn-Baal : I AB, *1*, 17'β-18'α. Baal sait que Aleyn-Baal va descendre dans la terre et il va le lui dire, d'ailleurs, en termes formels (11β ss). Il cherche donc, en offrant des *bḥrt* aux dieux qui règnent sur le monde souterrain, à concilier la bienveillance de ces dieux en faveur d'Aleyn-Baal, son fils, qui se trouvera bientôt au milieu d'eux.

6β-8α. — Baal ordonne ensuite à Aleyn-Baal de « prendre » — pour les emporter avec lui dans les Enfers ! — quatre choses qui lui appartiennent et qui constituent les attributs essentiels d'un dieu de l'atmosphère : les nuages, le vent, le *mdl* et les pluies. Quelle que soit l'étymologie de *mdl*, étant donné la place que le mot occupe dans l'énumération, le sens ne peut guère être autre que foudre ou tonnerre. On dit, du reste, ailleurs : *B'l yb'r mdlh :* « Baal enflamme son *mdl* ».

8β-9. — Aleyn-Baal devra, en outre, emmener avec lui deux sortes d'êtres qui lui sont attachés : ses sept *ǵlm* (voir I AB, *6*, 8... *šb't ǵlmh*) et ses huit *ḫnzr*. — *ǵlm* est un mot bien connu, ou du moins un mot très fréquent et, en quelque sorte, banal ; *ḫnzr*, au contraire, ne se trouve que dans ce seul passage. S'il s'agit vraiment du sanglier, comme nous l'avons admis dès le début (*Syria*, XII, 196) et ensuite avec réserves (*Syria*, XIII, 125 [1]), il y a là un lien de plus entre la légende d'Aleyn-Baal et celle d'Adonis.

10-11α. — A cela, Baal ajoute deux choses qui sont à lui et dont il fait don ou qu'il prête pour la circonstance à son fils : le *pdr* qui est une « maison de lumière » et le *ṭṭl* qui est une « grande maison ». Ces expressions sont très obscures, bien qu'on les ait rencontrées précédemment : II AB, *1*, 17-18, dans une liste de demeures divines, où il y a, entre autres :

mšb pdry bt ar
mẓll ṭly bt rb

On notera la variante *ṭṭl*, pour *ṭl ;* cf., ci-dessus, col. *1*, 16-17, *ksd* et *tksd*, dans une seule et même phrase.

3) **11β-17α**. — Comp. II, AB *8*, 1-9. L'identité des deux passages est complète pour 13β-16α ; à la fin, il manque, dans II AB, *wtd' ell k mtt*.

[1] Il y a des cas où la langue de RŠ se rapproche de l'arabe plus que de l'hébreu. Par exemple *bṯn* « serpent » = ar. *bṯn*, tandis que l'hébreu a *ptn*.

A) **11β-13α**. — Baal défend à Aleyn-Baal de se tourner (litt. de mettre son visage (= les visages)) dans (*tk*) le *ġr* de son *knkn* (à lui, Baal). Sur le *ġr* de Baal, voir I AB, *1*, 2* et ci-dessous, col. *6*, 17β. *knkn* (le même, sans doute, que *gngn*, sur lequel voir ci-dessus, col. *1*, 7-8) désigne certainement le tombeau, ou, en tout cas, une sépulture, en général : on dit de Danel qu'il ensevelit ou enterre (*yqbrnn*) son fils *bm* (?) *dgt b knkn* « dans..., (et) dans un *knkn* ». Le sens est peut-être : « Cesse de me rendre les honneurs funèbres (que tu m'as rendus jusqu'à présent) ; laisse-moi, et occupe-toi seulement, désormais, de toi-même ».

B) Baal ordonne, en effet, à Aleyn Baal :

1) **13β-14α**, de porter sur ses mains (ou : sur ses paumes) le *ġr* et le *ḥlb*, c'est-à-dire, un (vase) *ġr*, rempli de *ḥlb* (h. חֵלֶב « graisse »).

2) **14β-15α**, de descendre, ainsi muni, dans le *bt-ḥpšt* (*Syria*, XII, 224) de la terre.

C) **15β-17α**. — Aleyn-Baal comptera alors parmi les *yrdm arṣ;* il ne sera plus qu'un mort parmi les morts et il connaîtra (comme les autres morts ?) le *ell* = h. אֱלִיל « le néant ».

17β-20. — Les amours d'Aleyn-Baal.

La nouvelle scène, dont nous ne possédons que l'amorce, est d'un caractère tout différent de celle qui précède.

Après avoir entendu (17β) les instructions de son père, Aleyn-Baal les met à exécution, et comme il ne s'agit nullement ici de mort ou de descente aux enfers, mais, au contraire, de vie et d'amour, il faut admettre que les instructions de Baal (dont le début occupait sans doute toute la première partie de col. 5) commençaient par *tuhb 'glt b dbr*. — On ne saurait dire, bien entendu, vu l'état du texte, quel lien unissait ces deux parties, et, p. ex., s'il y avait relation de cause à effet entre les amours d'A.-B. et sa mort, bien que la chose paraisse assez vraisemblable.

18-20. — De toute manière, A.-B. « aime » une génisse (*'glt*) ou une vache (*prt*), et la scène se passe dans le *dbr* ou dans le champ de (ou des) *šḥlmmt*,

expressions qui se sont rencontrées déjà dans I AB, et qu'on retrouvera plus loin, col. *6*, 6-7 et 29-30.

Le verbe אהב est pris évidemment dans son sens premier, celui qu'il a encore dans *Genèse*, xxix, 18 « et Jacob aima Rachel » (רָחֵל, la brebis!). La forme *yuhb*, avec א₃, n'est pas complètement isolée, voir dans *Syria*, XV, 82, n. 1 [1], ce qui est dit de *aḫd* « saisir » ; mais on écrit, *tekl* « tu mangeras » et non pas *tukl*. Le subst., « amour », *ahbt* s'est rencontré dans II AB, *4-5*, 39 : *ahbt šr* « l'amour du taureau ».

Pour la construction *yuhb* ... *škb*, voir déjà ci-dessus, col. *2*, 3? ss. — *'mnh*, au lieu de *'mh*, exemple rare de *'mn*, correspondant à h. עִמָּד.

21-22. — Naissance de Moš.

21. — *ts(?)[ ]ly*, il manque une lettre ou deux après *s* (?), qui peut être '. — **22.** La lecture *sv* *t[hr]n* serait tout à fait satisfaisante, mais il y a place, entre *t* et *r*, pour plus d'une lettre ; de toute façon, le sens du verbe employé ici ne peut être que « concevoir ».

Le nom de l'enfant qui naît de cette union : *Mš* (= Meš ou Moš) représente sans doute la forme msc. de *Mšt* [2], nom qui est porté par deux femmes appelées respectivement *Mšt-ḥry* et *Mšt-dnty*, qui figurent, la première dans la légende de Keret, et la seconde dans celle de Danel.

23-fin.

23. — *šlbšn* paraît être l'imp. šaf. én. 1, de *lbš*. S'il en est ainsi, on peut compléter le début de la l. 23, comme nous l'avons proposé, en Al[eyn-B']l, qui serait au vocatif. Quelqu'un (la génisse même, sans doute) prend la parole, au moment même de la naissance de *Mš*, et s'adresse à A.-B., pour lui dire ce qu'il doit faire, et, d'abord, vêtir l'enfant.

24. — *mġs*, cf. II AB *1*, 23, où *mġs* est parallèle à *mgn*; mais *mġs* peut

[1] Où il faut lire, naturellement, أخذ. On notera, d'ailleurs, que l'impf. de אחז, en hébreu, est יֹאחֵז.

[2] Comp. Mystis, la Sidonienne, nourrice de Dionysos, chez le poète Nonnos ; cf. R. Dussaud, *Rev. Hist. des Relig.*, CIV, 402.

aussi appartenir à cette rac. *ġs̱* sur laquelle voir I AB, *6*, 44 (*Syria*, XV, 238). — 25. *l erth* « sur sa poitrine » ; voir déjà I AB, *3*, 19.

Col. VI.

Lacune de 30 lignes environ.

(1) [ ] *a* (2) [ ] *šnm* (3) [ ] *ḫ* .
sbn (4) [ ] *'dn* (?) (5) *ksm* . *mhyt* .

[*m*]*ġny* (6) *l n'my* . *arṣ* . *dbr*
(7) *l ysmt* . *šd* . *šḥlmmt* .
(8) *mġny* . *l B'l* . *npl* . *l a* (9) *rṣ* .

mt . *Aleyn* . *B'l*
(10) *ḫlq* . *Zbl* . *b'l* . *arṣ*

(11) *apnk* . *Ltpn* . *el* (12) *dped* . *yrd* . *l kse* .
yšb (13) *l hdm* [. *w*] *l* . *hdm* .
yšb (14) *l arṣ* .
yṣq . *'mr* (15) *un* . *l rešh* .
'pr . *plšt* (16) *l qdqdh* .

lpš . *yks* (17) *mezrtm* .
ġr . *b abn* (18) *ydy* . *psltm* . *b y'r*
(19) *yhdy* . *lḥm* . *w d*[*q*]*n*
(20) *yšlš* . *qn* . *š²r'h* [.]
yḥrš (21) *k gn* . *aplb* .
k 'mq . *yšlš* (22) *bmt* .

yšu . *gh* . *wyṣḥ*

(23) *B'l* . *mt* .
my . *lem* . *Bn* (24) *Dgn* .
my . *hmlt* . *Ašr* (25) *B'l* .

ard . *b arṣ* .

ap (26) *'nt . ttlk . wtṣd . kl . ġr* (27) *l kbd . arṣ .*
kl . gb' (28) *l kbd . śdm .*
tmġ . l n'm[h (?)] (29) *[arṣ .] dbr .*
ysmt . śd (30) *[śḥl] mmt .*
tm[ġ . l] B'l . np[l] (31) *[l arṣ .]*
[lpš] . tks . me[zrtm]

TRADUCTION

. . . .

(5 ?) « Viens avec moi ! (que nous allions) (6) vers (celui qui est) ma Grâce, (dans) la terre de pacage,
(7) vers la Beauté, (dans) le champ de *śḥlmmt*.
(8) « Viens avec moi ! vers Baal, qui est tombé à (9) terre !

« Il est mort, Aleyn-Baal ;
(10) « Il a péri, Zabel, le seigneur de la terre ! »

(11) Voici que Laṭpan-el (12) dped descend de (son) trône ;
il s'assied (13) sur le marchepied [et] sur le marchepied ;
il s'assied (14) par terre ;
il verse une gerbe (15) de deuil sur sa tête,
(et) de la poussière de *plšt* (16) sur son crâne.

Le corps (?) (d'Aleyn-Baal), il (le) couvre (17) des deux voiles ;
le (vase) *ġr*, sur la pierre, (18) il (le) jette, (et) les deux images, sur le bois, (il les jette) ;
(19) il . . . les joues et la barbe (d'Aleyn-Baal) ;
(20) il fait trois fois la lamentation de son *śr'* ;
il laboure, (21) comme un jardin, l'*aplb*,
(et) comme une vallée, il terce (22) la colline.

Il élève la voix et il crie :

(23) « Baal est mort !
« Qui (est) le peuple du Fils (24) de Dagon ?
« Qui (est) l'humanité d'Asher-(25) Baal ?

« Je descendrai dans la terre. »

(Elle) aussi, (26) 'Anat, (elle) s'en va, et elle chasse tout *ġr* (27) jusque dans le foie de la terre ;
tout *gb'* (28) jusque dans le foie des champs.
Elle va vers [sa ?] Grâce, (29) (dans) la terre de pacage ; vers la Beauté, (dans) le champ (30) de [*šḥl*]*mmt ;*
elle v[a vers] Baal, qui est tom[bé (31) à terre].

[Le corps (?) (de Baal)], elle (le) couvre des [deux] voi[les].

1-10. — 'Anat invite Laṭpan à aller, avec elle, retrouver Baal qui est tombé à terre, et elle annonce que Aleyn-Baal est mort.

1) **1-5$^{\alpha}$.**

sbn, l. 3, et *'dn*, l. 4, paraissent être l'imp. én. 1. de סבב et de עדד, qui signifient, l'un et l'autre, « tourner (autour), se retourner » ; sur *'d*, voir ci-dessus, *3*, 5, et *4*, 25. — **5.** *ksm* est, semble-t-il, l'équivalent d'héb. *koussemet* « épeautre » ; le mot, écrit *ks²m* s'est rencontré déjà dans RŠ, 1929, n° 1, 9 ; on le trouve ailleurs, au plur. *ksmm* = h. *koussemim*. Les mots *ksm mhyt* sont associés, comme ici, dans un passage fragmentaire de la légende de Keret : *l ksm mhyt 'n*[.

2) **5$^{\beta}$-9$^{\alpha}$.**

A) **5$^{\beta}$-7.** *mġny* = *mġ*, imp. apoc. de *mġy*, qui a le même sens que *hlk* « aller, s'en aller », + *ny*, suffixe verbal de la 1re p., dont on ne peut guère citer qu'un seul autre exemple : *b'lny* « épouse-moi ». Le verbe *mġy* se construit avec l'acc. de la personne en compagnie de laquelle on s'en va (c'est le cas ici même ; autre ex. *mġyh*, « il s'en alla avec lui ») et aussi avec l'acc. de la contrée ou de la demeure vers laquelle on se dirige ; ainsi *bth ymġyn :* « vers sa maison, il s'en va [1] ».

[1] Un autre exemple est fourni par I AB, *1*, 32-33α : *pdm rêšh* (cf. ci-dessus, p. 237, n. 1), *lymġy apsh*, « que les cheveux de sa tête aillent (ou, comme nous dirions, descendent) (jusqu'à) son orteil ».

arṣ dbr (ou *dbr* seulement, cf. col. *5*, 18-19α). et *šd šḫlmmt* sont constamment associés ; voir déjà I AB, *2*, 19-20.

« Ma Grâce » *n'my*, et « la Beauté », *ysmt* désignent certainement Baal lui-même [1] ; voir *bn ypy* « fils de beauté », dans TG, l. 28, ci-dessus, p. 247. Sur *n'm* et *ysm*, cf. SS 1-2α. Au sujet de *ysmt šd šḫlmmt*, noter qu'on dit aussi *ysmt* ou *ysmsmt bmt*, II AB, *4-5*, 15.

B) **8-9α**. — *mġny*, comme ci-dessus, 5β. Il s'agit d'aller retrouver Baal, qui est tombé à terre : *npl* (partic. qal) *l arṣ*. Les circonstances de cette chute mortelle [2] (cf. ci-après, l. 23) devaient être décrites dans la 1re partie de la col. 6, qui manque entièrement et peut-être déjà à la fin de la col. 5. On peut cependant, d'après un fragment inédit, allégué ci-dessus, p. 230 ss., se représenter la scène : c'est au cours d'une partie de chasse que Baal succomba sous les coups d'êtres féroces, appelés *'qqm*.

9β-10. — Cependant la mort de Baal ne sera annoncée que dans la suite et par le dieu Laṭpan (ll. 23 et suiv.). Ici, 'Anat, car il n'est pas douteux que c'est elle qui parle, annonce seulement que Aleyn-Baal est mort, sous les coups de Môt sans doute (cf. I AB, *2*, 12), mais on ne sait dans quelles circonstances au juste.

Le texte est identique à I AB, *1*, 13-15α ; voir aussi I AB, *3-4*, 39 et 40, où Aleyn-Baal est qualifié également de *Zbl*, maître de la terre. — Sur *Zbl*, roi des cieux (*mlk šmm*), voir RŠ 1929, n° 6, 26-27.

11-25β. — Laṭpan pleure Aleyn-Baal et il annonce que Baal est mort.

Comme il sera le premier à se réjouir de la résurrection d'Aleyn-Baal (I AB, *3*, 14-21), Laṭpan est le premier à pleurer sa mort, et c'est Laṭpan qui rend au jeune dieu les derniers devoirs, comme 'Anat fera pour Baal lui-même.

[1] On sait que, lors de la célébration des Adonies, les femmes couraient à travers champs en criant : « Hélas, Seigneur ! Qu'est devenue ta beauté ? »

[2] Cf. héb. *mappelet* « cadavre », de la racine *npl*.

A) 11-16α. — Le deuil de Laṭpan.

11-12α. — Laṭpan descend tout d'abord de son trône. Sur *apnk*, voir déjà *Syria*, XII, 203. — *yrd* « descendre », comme *rḥq* « s'éloigner », se construit avec la prépos. *l*, tenant la place de מִן, qui manque, on le sait (*Syria*, XII, 204) au vocabulaire de RŠ ; comp. l'emploi de עַל en héb., dans *Juges*, XI, 37, où la fille de Jephté descend *'al he-harîm*. On dit de même *rd l mlk* : « descends du pouvoir royal » ; sur *mlk* = ar. *molk*, cf. *Syria*, XII, 220.

12β-14α. — Laṭpan s'assied sur le marchepied de son trône. La répétition *l hdm wl hdm* indique que le dieu s'assied successivement sur les différentes marches du *hdm* et il descend ainsi, par degrés, jusqu'à la terre, où il s'assied finalement. Manifestation de deuil usuelle dans l'ancien Orient, et notamment chez les Hébreux ; voir Ad. Lods, *Israël*, p. 258 ss.

14β-16α. — Alors, Laṭpan répand sur sa tête (ou sur son crâne) *'mr un* et *'pr plšt*.

'mr est probablement h. עֹמֶר I « gerbe » ; *un* s'est rencontré déjà, ci-dessus, col. *2*, 6β ; *'mr un* peut être comparé au לֶחֶם אוֹנִים d'*Osée*, IX, 4.

plšt appartient évidemment à la rac. *plš*, qui ne se rencontre, en héb., qu'à l'hitpaël, dans *Jérémie*, VI, 26, et *Ezéchiel*, XXVII, 30, et qu'on traduit par « se rouler (dans la poussière) », bien que le sens primitif de *plš* soit très différent de celui-là, comme on le voit par acd. *palâšu*, « creuser, miner », et aussi par comparaison avec héb. פלס « niveler ».

B) 16β-22α. — Laṭpan ensevelit Aleyn-Baal.

La même scène, exactement, se retrouvera un peu plus loin : l. 31β + I AB, *1*. 2*-5*, où 'Anat procède à l'ensevelissement de Baal. Voir ci-dessus, p. 230 ss. [1]. — Au sujet du 1er rite (*lpš tks mezrtm*), on se rappellera que le linceul d'Adonis était double aussi, étant fait de laine et de toile.

[1] Lire, p. 231, l. 18 : pour le briser.

C) 22β-25β. — Laṭpan annonce que Baal est mort et qu'il va descendre dans la terre.

La question *my lem*, etc., signifie probablement [1] : « qui est (maintenant) le *lem* de Baal », c'est-à-dire « où (parmi quel peuple) Baal (est-il) ? » Mais Laṭpan trouve immédiatement la réponse à la question qu'il vient de poser ; il sait bien que ce peuple, c'est celui des *elm*, qui habitent la terre ; il ira donc chercher Baal parmi les *elm*, et c'est pourquoi il déclare : « Je vais descendre dans la terre ». 'Anat fera de même un peu plus tard, après avoir posé la même question : I AB *1*, 6*-8*α.

25γ-31α. — 'Anat s'en va à la recherche de Baal.

A) **25γ-28α**. — 'Anat, à son tour, s'en va, non pas « dans la terre », — elle n'y descendra que plus tard, I AB *1*, 7* ss. —, mais elle va « chasser » tout *ġr* et tout *gb'*, et pour cela elle ira jusqu'au foie de la terre, *l kbd arṣ*. Comparer I AB *2*, 13 ss., où Môt propose, à 'Anat précisément, d'aller chercher, de la même façon, Aleyn-Baal.

ġr, dans beaucoup de cas, désigne une sorte de récipient ; voir, par exemple, ci-dessus, l. 17β, et aussi II AB, *4-5*, 77-78 et 93-94, où *ġr* est associé, comme ici même, à *gb'* Cependant, s'il s'agissait véritablement, dans le présent passage, de vases appelés *ġr* et *gb'*, enfouis dans la terre (*Syria*, XII, 353 et XIII, pl. III, fig. 3) et que 'Anat se proposerait d'aller déterrer, l'emploi du verbe *ṣd* serait-il justifié ?

On est ainsi amené à se demander si *ġr* et *gb'*, du moins dans les locutions où ces mots sont les compléments de *ṣd*, ne doivent pas être pris dans leur sens primitif de « creux » (غار) et de « hauteur », autrement dit de vallon (ou grotte) et de colline. S'il en était ainsi, 'Anat irait donc chercher Baal par monts et par vaux, comme les femmes de Byblos faisaient pour Adonis, quand l'amant d'Astarté avait disparu à leurs yeux. On notera toutefois que, si

[1] A la condition toutefois que *Bn-Dgn* et *Ašr-B'l* désignent Baal lui-même. Comparer, en tout cas, *lem B'l* et *hmlt Ašr-B'l* à *pl 'nl*, ci-dessus, p. 152.

c'est là le sens, et si la locution *l kbd arṣ* apparaît toute naturelle quand elle est associée à *ǵr*, elle n'est pas — ou ne paraît pas — en situation, quand il s'agit non plus de *ǵr*, mais de *gb'*.

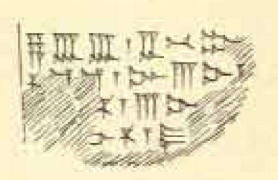
B) **28$^{\beta}$-31$^{\alpha}$**. — De toute façon, 'Anat ayant achevé de battre le terrain, s'en va trouver Baal, qui est désigné comme ci-dessus ll. 6-7, — ou plutôt elle trouve le corps de Baal, étendu par terre.

31$^{\beta}$. — 'Anat ensevelit Baal.

Sur ce premier rite de l'ensevelissement, voir ci-dessus l. 16$^{\beta}$-17$^{\alpha}$. Pour la suite, se reporter à I AB, *1*, 2' et suiv., *Syria*, XV, 226.

Ch. Virolleaud.

Rectification. — Sur la pl. XXXIX, la fin de la col. III doit être lue ainsi qu'il suit :



SARCOPHAGES EN PLOMB DU MUSÉE NATIONAL LIBANAIS

PAR

L'ÉMIR MAURICE CHÉHAB

La collection des Dames de Nazareth, savamment publiée par le R. P. Mouterde [1], a été acquise depuis par le Musée national Libanais. Le Musée possédait déjà un certain nombre de sarcophages, produit de fouilles ou d'achats, qui s'est accru considérablement grâce aux découvertes fortuites qui m'ont été signalées et m'ont amené parfois, comme rue en-Nahr à Beyrouth, à dégager toute une nécropole.

Quatre sarcophages de la collection du Musée (nos 7-10) proviennent des fouilles de M. Albanèse à Sidon [2]. Mon savant maître, M. Dussaud, et le R. P. Mouterde ont bien voulu m'encourager à publier l'ensemble de la collection du Musée. Au cours de ce travail, le R. P. Mouterde m'a prodigué ses conseils et a bien voulu aussi mettre à ma disposition des notes bibliographiques qu'il a patiemment recueillies pendant des années. Je le prie de trouver ici l'expression de ma vive gratitude.

DESCRIPTION

Chaque ville de Phénicie semble avoir possédé un certain nombre de motifs propres à ses ateliers, parmi lesquels les fondeurs de plomb, ou peut-être même les clients, faisaient leur choix. C'est pourquoi, pour la description, je classerai ces sarcophages par ordre de provenance.

(1) *Syria*, X, 1929.

(2) M. Albanèse a bien voulu m'autoriser à publier ces sarcophages, se réservant la publication définitive des circonstances et de l'ensemble de sa fouille.

Sarcophages de la région de Tyr.

Les sarcophages de cette région, et même parfois ceux de la région sidonienne, sont généralement décorés de la colonnade torse d'un temple péristyle [1]. Des pampres, des lierres, des dauphins, des canthares, des sphinx et des masques de méduses ornent les entre-colonnements [2].

[1] Il y a une parenté certaine entre les sarcophages de la côte palestinienne et ceux de Tyr. Ceux-là ont adopté comme motif principal le temple péristyle; mais souvent le fronton est d'une exécution plus libre et le décor de l'entre-colonnement est différent et varié ; cf. AVI YONAH, *Three lead coffins of Jerusalem* in *J. H. S.*, 1930, sarcophage trouvé à Zib ; ainsi qu'un sarcophage inédit du musée de Jérusalem, trouvé à Na'alia, région de Gaza.

Je suis tenté d'attribuer une origine palestinienne côtière au groupe A de M. ARIF MUFID, *Die Bleisarkophage in Antikenmuseum zu Istanbul*. Les n^{os} 1, 2 et 3, figures 1 et 3 de ce groupe, sont décorés du temple péristyle et du personnage au pedum, tel qu'on le trouve sur le sarcophage de Zib. En outre, le fragment 2 est décoré d'un aigle qui, autant qu'il m'est possible d'en juger par les reproductions, porte au bec une couronne; on voit également un lion s'apprêtant à bondir. Or, sur le sarcophage de Na'alia, ce même lion affronte un griffon ; le même aigle figure sur un sarcophage trouvé récemment à el-'Eizariya, près de Jérusalem. Je me demande si le personnage debout des pl. IV et V n'est pas un Mercure nu, appuyé à une colonne, tenant de la main droite le caducée et de la gauche la bourse. S'il en est ainsi, ce motif serait à rapprocher du Mercure qui figure sur le sarcophage de Na'alia.

Certains sarcophages de Palestine, surtout ceux de Jérusalem, sont à rapprocher de ceux de Beyrouth par la liberté de composition et la variété du décor. Mais l'exécution est beaucoup plus molle qu'à Beyrouth. Un motif y figure d'une façon fréquente, c'est le nœud formé par une fine cordelette ; cf. E. T. RICHMOND, *The Quarterly of the Departement of Antiquities in Palestine*, I, n° 1, p. 36 et pl. XXIX.

M. Lambert a eu l'obligeance de m'indiquer les provenances des divers sarcophages inédits du musée de Jérusalem et de me permettre de les mentionner. M. Avi-Yonah se propose de publier prochainement ces sarcophages.

[2] On connaît divers sarcophages de ce type :

Un sarcophage à New-York : *Bulletin of the Metropolitain Museum*, vol. XXVII, n° 6 : *A lead Sarcophagus from Syria*, by CHRISTINE ALEXANDER.

Un sarcophage au musée de Boston : *Archaeolog. Anzeiger*, t. XII, p. 73.

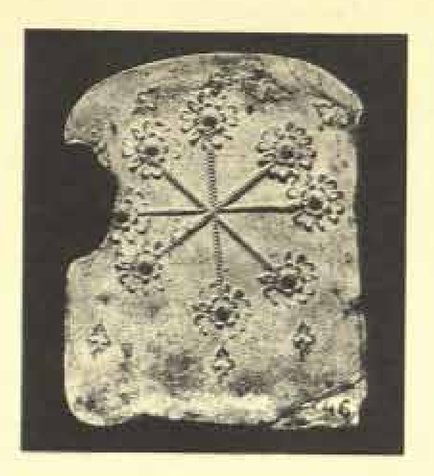
Un autre dans la collection Raoul Warocqué, provenance supposée Sidon : CUMONT, *Collection Warocqué*, 1904, n° 214.

Un autre reproduit dans CLERMONT-GANNEAU, *Album d'Antiquités Orient.*, pl. L.

Un au Musée du Louvre, découvert à proximité de Qabr Hiram : VIROLLEAUD : *Syria*, V, 1924, p. 46, n° 1.

Un au Musée Palestinien : AVI YONAH, *Three lead coffins of Jerusalem*, in *J. H. S.*, 1930.

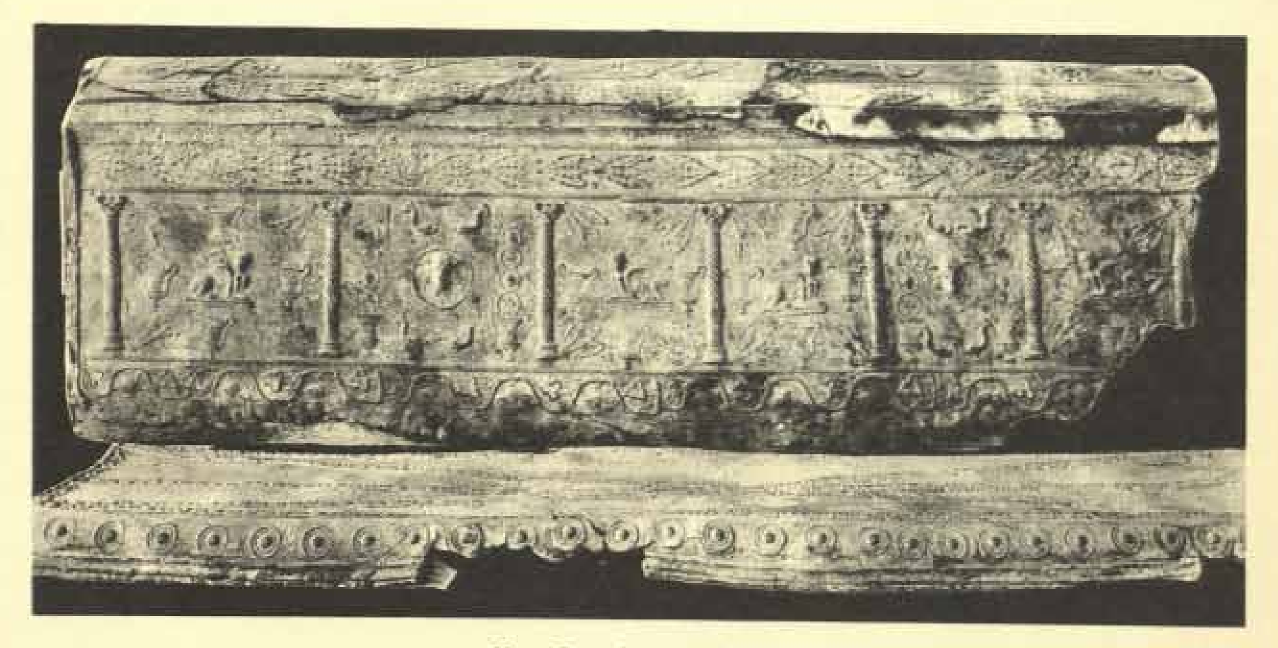
Cinq sarcophages et 17 fragm. au Musée de Constantinople : JOUBIN, *Catalogue sommaire des Mon. fun. des Mus. Imp. Ot.*, n^{os} 8, 9, 10, 13, 14 et n^{os} 16, 18, 19, 21, 22, 23, 24. Ainsi que les n^{os} 5249-54 et 5256-7 et 5264-5 ; cf.



N° 1 c. Petit côté.



N° 1 d. Petit côté.



N° 1. Sarcophage de Mahalib.



N° 1 a. Fragment de couvercle.

MUSÉE DE BEYROUTH.

N° 1. — Sarcophage. Long. : 1 m. 80 ; larg. : 0 m. 44 ; haut. : 0 m. 50. Ce sarcophage, publié par M. Dussaud [1] et qui provient de Mahalib (région de Tyr), se trouve au Musée national (pl. XLI).

Ci-dessous quelques fragments de ce type, qui n'en diffèrent que par la disposition des motifs et par quelques détails de l'exécution.



N° 1 *b*. — Fragment de grand côté.

N° 1 *a*). — Fragment de couvercle (pl. XLI). Long. : 1 m. ; larg. : 0 m. 48.

Cadres cordelés. Deux bandes de touffes de laurier entre lesquelles des rinceaux de pampre et de lierre forment des losanges et des triangles ; dans les losanges, rosaces ; dans les triangles, feuille de lierre dont un dauphin mord la tige.

Arif Mufid, *Die Bleisarkofage in Antikenmuseum zu Istanbul*.

Un au musée de Damas, provenant de la région de Tyr.

Un chez un antiquaire de Tyr.

Dans *La Syrie d'aujourd'hui*, 1884, p. 140-141, Lortet signale un sarcophage de ce type provenant de Hanaway ; et de Saulcy, dans *Voyage en Syrie et autour de la Mer Morte*, pl. XXXI, reproduit un fragment provenant de Qoubour el Moulouk. Je me demande si ces pièces ne sont pas entrées par la suite au musée de Constantinople. Je signale les sarcophages de ce musée parmi ceux de la région de Tyr, car leur découverte à Homs ne me paraît pas suffisamment établie. D'ailleurs, MM. Perdrizet et Fossey ont « vainement tâché d'obtenir des renseignements sur la découverte de ces sarcophages » ; cf. *Voyage dans la Syrie du Nord*, 1897, p. 68, n° 1.

Un au musée de Leyde trouvé à Byoud el Sayed, près de Tyr : Brants, *A lead coffin from Palestine*, in *J. H. S.*, v. LII, part. II, p. 262 et 263, et pl. XI et XII.

Fragments de grand côté, achat. *Catalogue du Musée du Caire*, n^os 33-125.

[1] *Syria*, V, 1924, p. 46 ss.

N° 1 *b*) Fragment d'un grand côté. Long. : 0 m. 95 ; haut. : 0 m. 45.

Même décor. Mais, autour des sphinx, des feuilles de lierre à la place des canthares ; autour des méduses, des dauphins occupent les coins, et des canthares sont disposés dans les intervalles.

c) Petit côté (pl. XLI). Larg. : 0 m. 42 ; haut. : 0 m. 52.

Pas de rosace au point de jonction des rais. Feuilles de lierre disséminées autour du motif central.

d) Petit côté (pl. XLI). Larg. : 0 m. 42 ; haut. : 0 m. 52.

Aux angles du fronton : rosaces et non feuilles de lierre. Le fronton est formé de petites branches feuillues. Entre les colonnes, trois canthares superposés.

Ces quatre fragments proviennent, selon toute apparence, du même sarcophage.

NÉCROPOLE DE BURDJ EŠ-ŠEMALI PRÈS DE TYR [1]

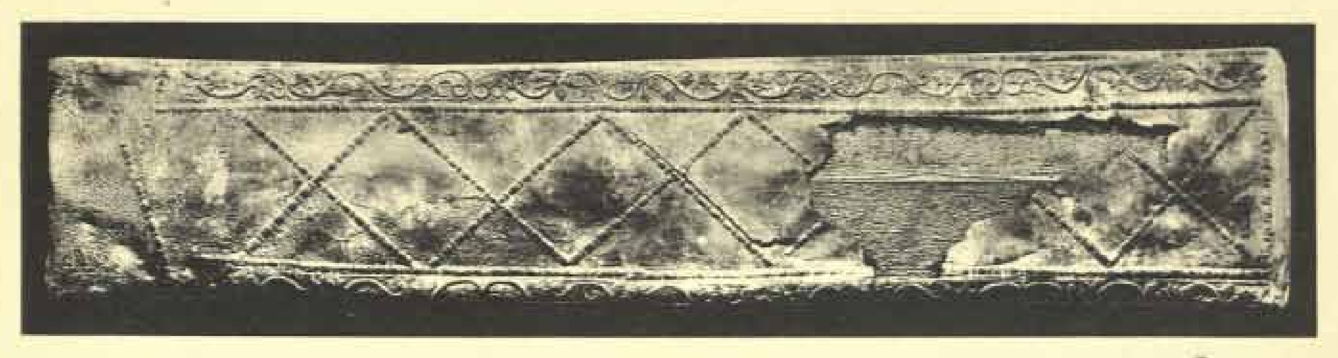
Ce groupe de sarcophages a été trouvé en novembre 1933, à Burdj eš-Semali près de Tyr, à la suite d'une fouille clandestine [2].

N° 2. — Sarcophage. Long. : 1 m. 94 ; larg. max. : 0 m. 44 ; larg. min. : 0 m. 32 ; haut. : 0 m. 28.

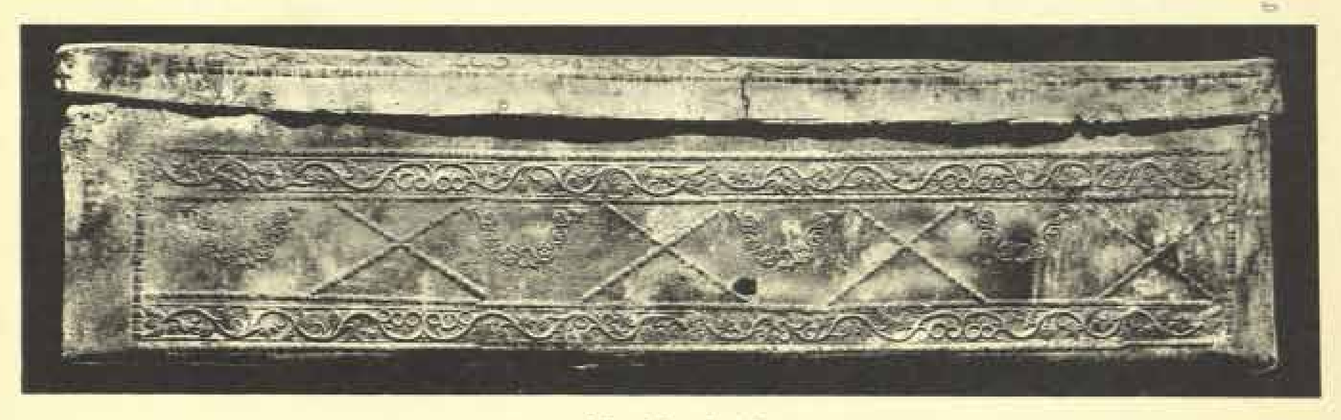
Couvercle trapézoïde : cordelettes fines formant losanges et triangles. 2 cordes parallèles les encadrent et une troisième les coupe dans leur longueur.

[1] Cf. Dussaud, *Topographie de la Syrie antique et médiéviale*, Paris, 1927, Carte I, A 1.

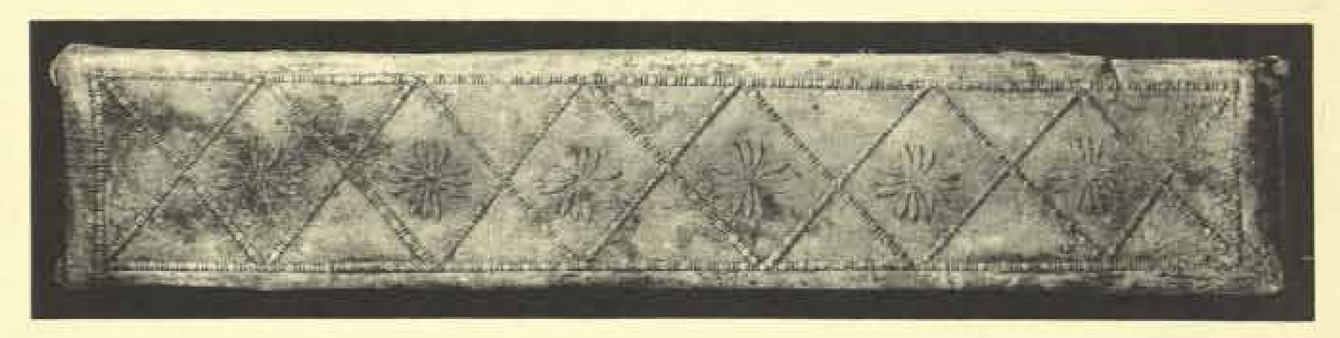
[2] Voir *infra* la forme de la tombe. J'ai appris que le fouilleur a trouvé avec les sarcophages des vases en verre et des médaillons en or portant un chrisme en relief (or et émail). Je n'ai malheureusement pas vu ces objets. Mais ils m'ont été décrits d'une façon assez fidèle. Si on rapproche la forme de ces sarcophages de celle du fragment n° 30 décrit ci-dessous et si l'on prend en considération la forme tardive des lettres de l'inscription de ce fragment et la présence du chrisme à Burdj eš-Šemali, on constate que tout contribue à les placer postérieurement au triomphe du christianisme. Cependant la date de ce groupe ne saurait être très éloignée de cet événement et de celle du sarcophage n° 7, trouvé par M. Albanèse à Saïda, car les rinceaux du sarcophage n° 2 semblent être les parents proches de ceux du sarcophage de Saïda. Rien dans la trouvaille de Saïda ne trahit des influences chrétiennes. D'autre part, nous voyons dans la trouvaille de Burdj eš-Šemali s'affirmer une fois de plus les parentés entre les ateliers de Tyr et de Sidon.



N° 7. Couvercle.



N° 7. Grand côté.



N° 8. Couvercle.

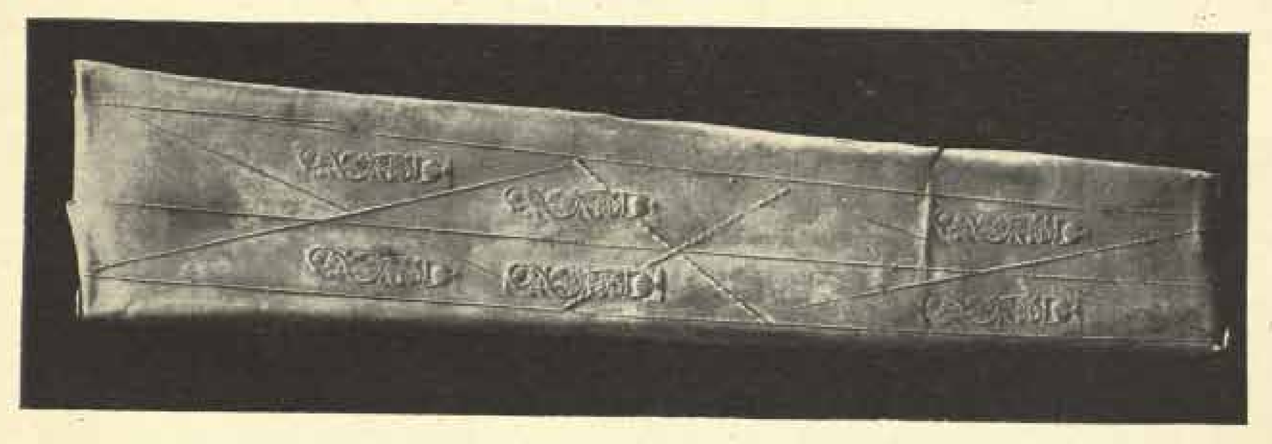


N° 8. Grand côté.

MUSÉE DE BEYROUTH.

L'ensemble est surchargé par un même motif qui est reproduit six fois : canthare d'où jaillit une volute chargée de grappes et de feuilles de vigne.

Grand côté : losanges et triangles serrés entre deux cordes parallèles.

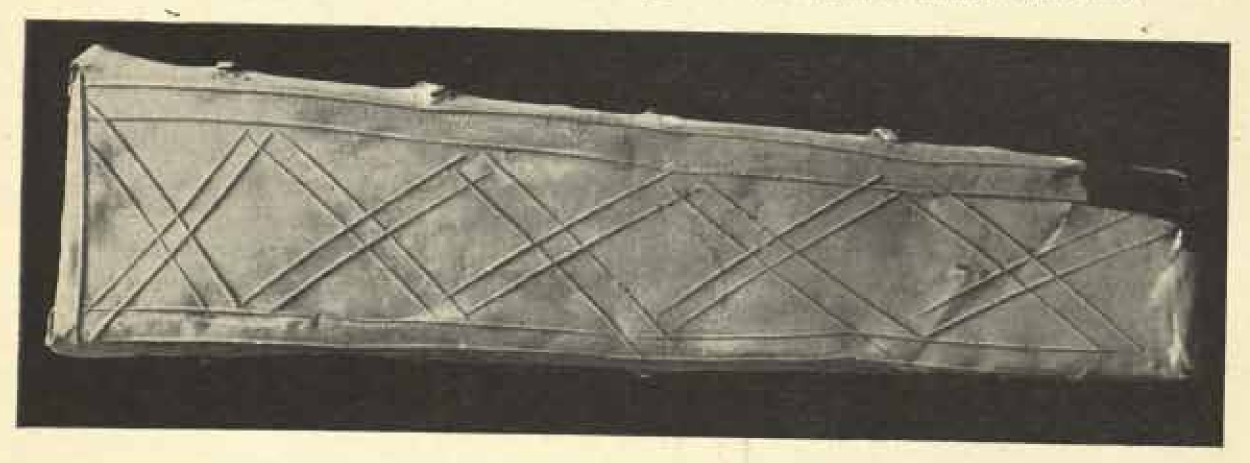


N° 2. — Couvercle.

N° 3. — Sarcophage. Long. : 1 m. 97 ; larg. max. : 0 m. 30 ; larg. min. : 0 m. 36 ; haut. : 0 m. 30.

Sarcophage trapézoïde, plus large à la tête qu'aux pieds.

Couvercle : décor en cordelettes fines en léger relief, formant un double cadre, dans



N° 3. — Couvercle.

lequel s'insèrent des triangles et des losanges bordés aussi d'un double cadre de cordelettes le long des grands côtés [1].

[1] La disposition des divers cadres de ce couvercle correspond assez exactement à celle des

Cuve : décor en cordelettes ; losanges et triangles bordés par cadre. Cinq crochets servent de butoirs au couvercle et étaient soudés à celui-ci.

N° 4. — Sarcophage. Long. : 1 m. 85 ; larg. max. : 0 m. 46 ; larg. min. : 0 m. 21 ; haut. : 0 m. 26.

Couvercle trapézoïde : décoré de cordes formant losanges et triangles entre deux cordes parallèles.

Grand côté : corde droite. Quatre soudures attachent le grand côté du couvercle.

N° 5. — Sarcophage. Long. : 1 m. 87 ; larg. max. : 0 m. 48 ; larg. min. : 0 m. 24 ; haut. : 0 m. 27.

Mêmes décor et forme que le précédent. Cinq soudures sur les grands côtés et une sur les petits.

N° 6. — Sarcophage. Long. : 1 m. 97 ; larg. max. : 0 m. 49 ; larg. min. : 0 m. 30 ; haut. : 0 m. 30.

Couvercle : mêmes décor et forme que le précédent.

Cuve : cordes formant triangles et losanges entre deux cordes parallèles.

Quatre crochets-butoirs sur les grands côtés.

Sarcophages de Sidon [1].

La plupart des sarcophages de Sidon ont les grands côtés décorés de deux bandes de pampres, entre lesquelles est disposé un treillis de baguettes de perles et de pirouettes. Des rosaces à larges pétales ou des guirlandes fines [2] sont insérées dans le champ. La Psyché ailée et assise semble avoir été en honneur dans cette région.

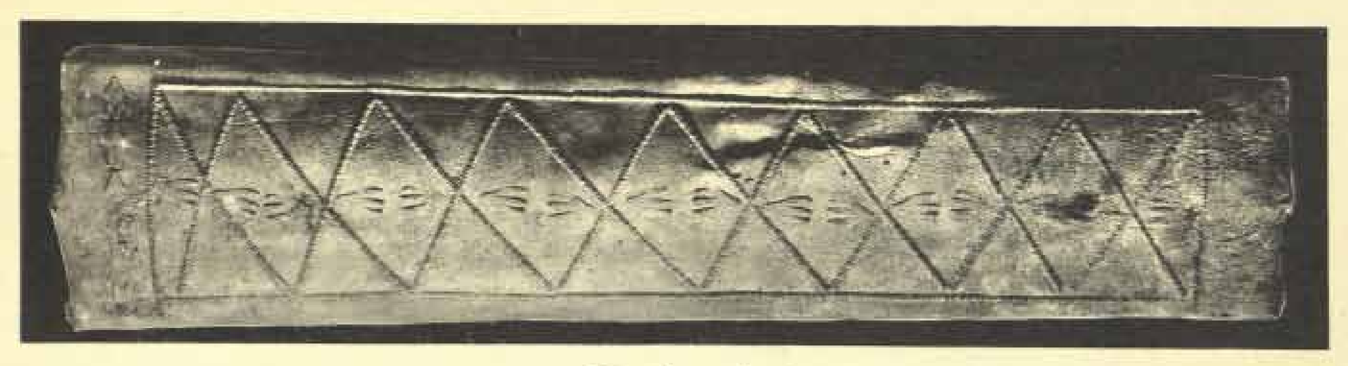
N° 7. — Sarcophage (pl. XLII et pl. XLVI). Long. : 1 m. 79 ; larg. : 0 m. 34 ; haut. : 0 m. 37.

Couvercle plat : deux bandes de rinceaux suivent les bords des grands côtés. Entre elles, des baguettes de perles et de pirouettes forment des triangles et des losanges.

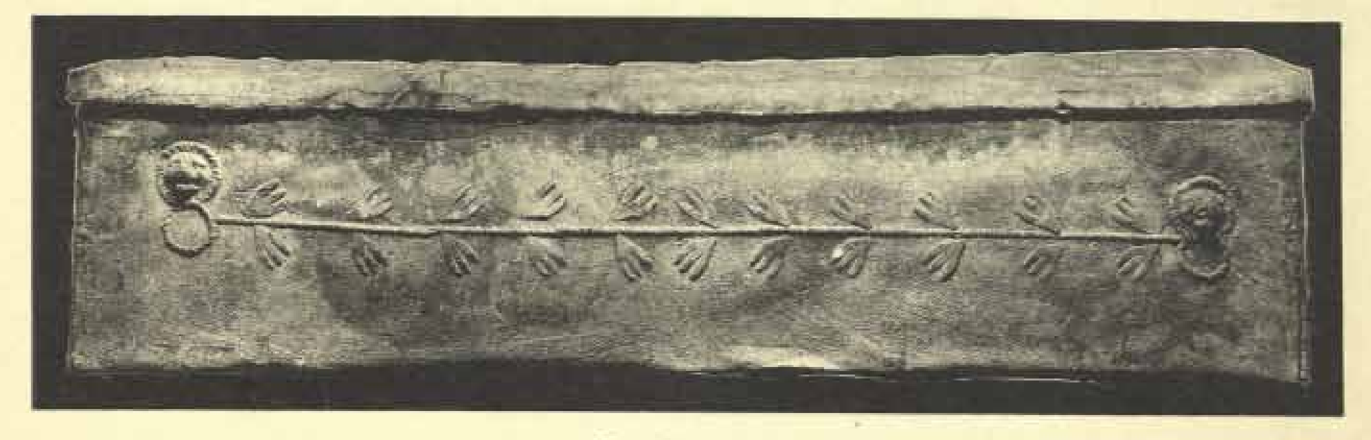
feuilles de lierre et des rinceaux de vigne sur les sarcophages du type tyrien.

[1] Provenant des fouilles de M. Albanèse.

[2] Cf. sarc. n° 7 du Musée ; sarc. publié par Renan, *Mission de Phénicie*, pl. LX, 1 ; sarc. de la collection Ford, voir *infra*, etc. En observant les rosaces des divers ateliers, on constate qu'elles diffèrent de forme généralement d'une ville à l'autre et peuvent parfois servir à déterminer la provenance du sarcophage.



Nº 9. Couvercle.



Nº 9. Grand côté.



Nº 10. Couvercle.



Nº 10. Grand côté.

MUSÉE DE BEYROUTH.

Grands côtés : des bandes de rinceaux suivent les bords supérieurs et inférieurs. Entre ces bandes, les baguettes de perles et de pirouettes se croisent en X ; dans les espaces figurent des guirlandes de volutes et de petites rosaces. Feuilles, grappes et rosaces témoignent d'un travail assez fin.

Seul un des *petits côtés* est décoré. Deux pilastres cannelés, à chapiteaux corinthiens, supportent un arc brisé, formé par des volutes ; sous l'arc, une Psyché ailée est assise [1] dans une attitude mélancolique, sur un siège à pieds croisés. Elle est vêtue d'un chiton et appuie la tête sur son bras droit [2].

N° 8. — Sarcophage (pl. XLII). Long. : 1 m. 66 ; larg. : 0 m. 37 ; haut. : 0 m. 39.

Couvercle plat : des baguettes de perles et de pirouettes forment un cadre rectangulaire, à l'intérieur duquel, losanges et triangles. Au milieu de chaque losange, une rosace formée de quatre touffes de laurier.

Sur les grands côtés : masques de lions dont pendent des anneaux gauchement accrochés. Ces anneaux sont joints par une baguette rectiligne de perles et de pirouettes, à laquelle sont attachées de part et d'autre des touffes de laurier disposées d'une façon hâtive avec peu de soin.

De l'un des *petits côtés* il ne reste qu'un fragment.

N° 9. — Sarcophage (pl. XLIII). Long. : 1 m. 66 ; larg. : 0 m. 39 ; haut. : 0 m. 46.

Couvercle bombé : même décor que le précédent. Mais, dans les losanges, les touffes sont attachées aux deux coins opposés des losanges.

Sur la cuve, les anneaux sont striés en spirale, les touffes très stylisées.

Sur un des *petits côtés*, une ligne de touffes de laurier.

N° 10. — Sarcophage (pl. XLIII). Long. : 1 m. 65 ; larg. : 0 m. 33 ; haut. : 0 m. 40.

Couvercle bombé : même décor que le n° 30, mais les touffes sont disposées aux quatre coins des losanges.

(1) La Psyché assise est reproduite sur trois sarcophages de Saïda, dans RENAN, *Mission de Phénicie*, p. 427-421 ; deux sarcophages de Saïda, dans la collection du baron Lyklama à Cannes, ROSSI, *Bullet. di Archeol.*, 2e série, 4e an., p. 77 ss. ; un sarcophage et un petit côté de sarcophage du musée de Constantinople, A. MUFID, nos 4 et 10 du groupe B.

(2) Ce sarcophage offre des ressemblances frappantes avec un couvercle et deux sarcophages du musée de Constantinople (cf. JOUBIN, *op. cit.*, n° 12, inv. 1141, 1144 et 3247, ainsi que A. MUFID, nos 3, 4 et 5 du groupe B. Non seulement sur ces sarcophages, le décor sort des mêmes moules et affecte la même disposition générale, mais encore la baguette qui encadre le décor du n° 5, pl. 5, est brisée de la même façon que sur celui de Saïda, et les deux couvercles ont la même légère saillie médiane.

Sarcophages de Beyrouth.

Les sarcophages de Beyrouth sont caractérisés par une disposition libre des motifs du décor qui semble plus aéré que dans les autres villes, et ils se distinguent aussi par certains motifs dont les plus fréquents sont le lion, la couronne de petites fleurettes, les deux colonnes supportant un linteau dentelé, les Psychés aptères debout et mélancoliques, l'Éros au coffret et les fleurettes.



Lion trouvé près du sarcophage n° 11.

Je décrirai les sarcophages de Beyrouth d'après les lieux de découverte, en suivant une direction Ouest-Est.

PARTIE OCCIDENTALE DE LA VILLE

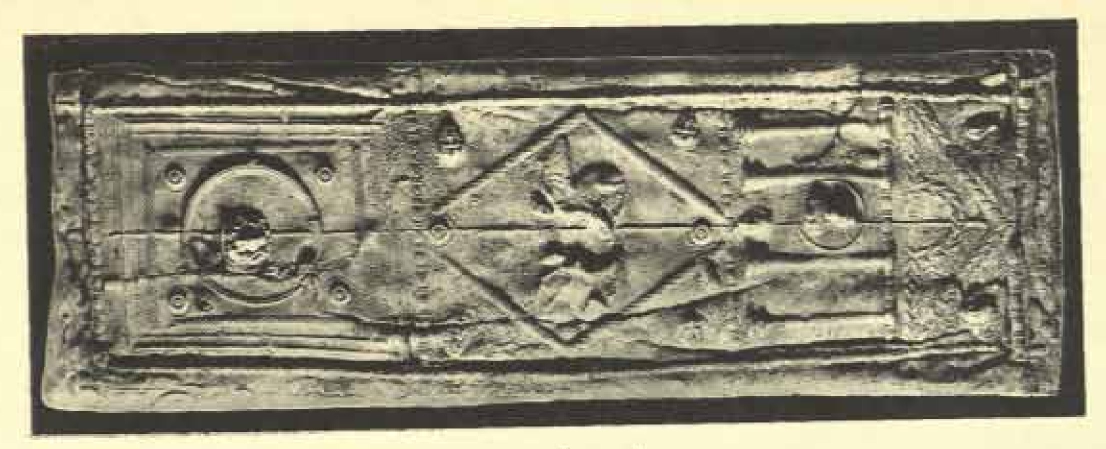
N° 11. — Sarcophage d'enfant (pl. XLIV). Long. : 1 m. 10; larg. : 0 m. 37; haut. : 0 m. 35.

Découvert à Ras Beyrouth, rue Mamari, au sud de la clinique Rebeiz. Ce sarcophage était enfoui dans le sable rouge avec des sarcophages en terre cuite; les traces d'un mur d'époque romaine existaient à cet endroit. Près du mur, un lion accroupi, en pierre ramleh, a été également découvert en élargissant la route (fig. ci-jointe) [1].

Le décor de ce sarcophage présente deux caractéristiques : surcharge et hâte dans la disposition du décor.

Couvercle plat : trop grand pour la cuve. Le long des grands côtés, une tige de lierre ; le long des petits, des touffes de laurier. Des baguettes de perles et de pirouettes forment un rectangle divisé en trois registres : *1er registre :* 4 colonnes surmontées d'un fronton allégé d'un plein cintre. Ce fronton est formé d'une tige à feuilles minces. Au centre, entre les colonnes, dans un disque, buste de Minerve casquée. Au-dessus du fronton,

[1] Cette nécropole se trouve à 100 mètres à peine au sud de l'endroit où Ceccaldi a signalé la découverte de sarcophages en plomb.



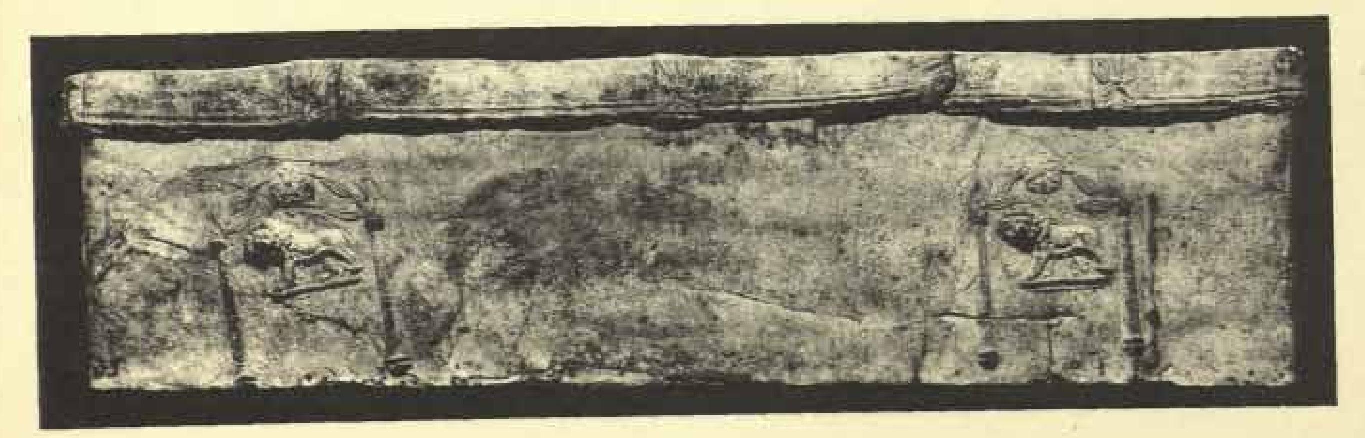
N° 11. Couvercle.



N° 11. Grand côté.



N° 12. Couvercle.



N° 12. Grand côté.

MUSÉE DE BEYROUTH.

dans les coins, masques de Méduse. — 2e *registre :* dans un losange, deux sphinx accroupis, ailes déployées, sont affrontés. Hors du losange, dans les coins, masques de satyres. — 3e *registre :* à l'intérieur d'un triple cadre carré, cadre circulaire, à l'intérieur duquel masque de Méduse, et à l'extérieur, macarons.

Sur les grands côtés, cadre rectangulaire, divisé en deux parties égales à décor symétrique. Des extrémités au centre : trois macarons rangés verticalement ; puis dans un cadre carré, un sphinx entouré de macarons. Ensuite, hors du cadre, quatre demi-cercles, contenant des masques de satyres, chevauchent sur un cadre circulaire, au centre duquel un buste de Minerve.

Sur les petits côtés, dans un double cadre carré, un losange de baguettes cordelées au centre duquel un masque de Méduse, et, aux coins, masques de satyres.

No 12. — Sarcophage (pl. XLIV et XLVI). Long. : 1 m. 77 ; larg. : 0 m. 40 ; haut. : 0 m. 41.

Trouvé sous l'immeuble Béchara Khoury, au Sud du collège patriarcal (quartiers S.-W. de la ville). Ce sarcophage faisait partie de la collection de l'Université Saint-Joseph, achetée par le Musée.

Couvercle plat : trois lourdes bandes de laurier le coupent dans le sens de la largeur. Rosace au milieu de chaque bande. Dans les deux champs extrêmes, deux colonnettes supportent un arc de feuilles lancéolées à nervures marquées. Les colonnettes, enflées dans le tiers inférieur, sont surmontées d'un chapiteau à double campane ; des appendices terminent les colonnettes. Tout démontre qu'on a là une imitation manifeste des colonnettes en bois. Sous l'arc, masque à figure pleine coiffée d'une calotte de part et d'autre de laquelle les cheveux couvrent les tempes et tombent en tresses (1). Dans les deux autres parties du couvercle, sur une base, un lion en marche, figure vue de face.

Sur chacun des grands côtés, ce même motif est répété à deux reprises, mais entouré de deux colonnettes élancées, supportant un arc de feuillage, au milieu duquel une rosace.

Mêmes colonnes et arcs sur les petits côtés. Mais les chapiteaux sont remplacés par des masques de Méduse, munis de cornes et d'oreilles. Sous l'un des arcs, Psyché aptère, les bras collés au corps, vêtue d'un chiton serré à la taille. La tête est grande par rapport au corps.

(1) L'épaisseur des lèvres, l'ensemble de la figure font penser aux figures hellénistiques, œuvres des ateliers phéniciens, dont la collection Ford fournit d'excellents spécimens.

Un sarcophage du musée du Caire, no 33.124, acheté à Alexandrie et indiqué comme trouvé dans la mer, présente beaucoup de ressemblance avec ce sarcophage. On y voit des masques dionysiaques et des Psychés aptères sous des arcs de feuillage semblables à ceux décrits ci-dessus.

PARTIE ORIENTALE DE LA VILLE

Je cite ci-dessous pour mémoire les quatre sarcophages, nos 13-16, trouvés dans le pensionnat des Dames de Nazareth (au Sud-Est de la ville) et achetés depuis par le Musée.

N° 13. — Sarcophage[1].

Décor : Sphinx couchés, griffons accroupis et têtes de Méduse.

N° 14. — Sarcophage[2].

Décor : Couronnes de fleurs rondes sous une architrave supportée par deux colonnes. Masques de méduse à ailerons, d'expression angoissée.

N° 15. — Sarcophage[3].

Décor : Éros dansant « tandis que la main gauche soutient un coffret ». Petits bustes.

a) *Fragment d'un petit côté*, du même type (pl. XLV). Long. : 0 m. 42 ; larg. : 0 m. 39.

Acheté à Beyrouth. Provenance inconnue.

Cinq cadres, l'un dans l'autre. A l'intérieur du plus petit, rosettes et Éros du même type.

b) *Autre fragment d'un petit côté*. Long. : 0 m. 33 ; haut. : 0 m. 30.

Provenance inconnue. Même décor.

N° 16. — Sarcophage[4].

Décor : Dans disques à double filet, masques de Méduse.

N° 17. — Sarcophage (pl. XLV et pl. XLVI). Long. : 1 m. 78 ; larg. 0 m. 46 ; haut. : 0 m. 46.

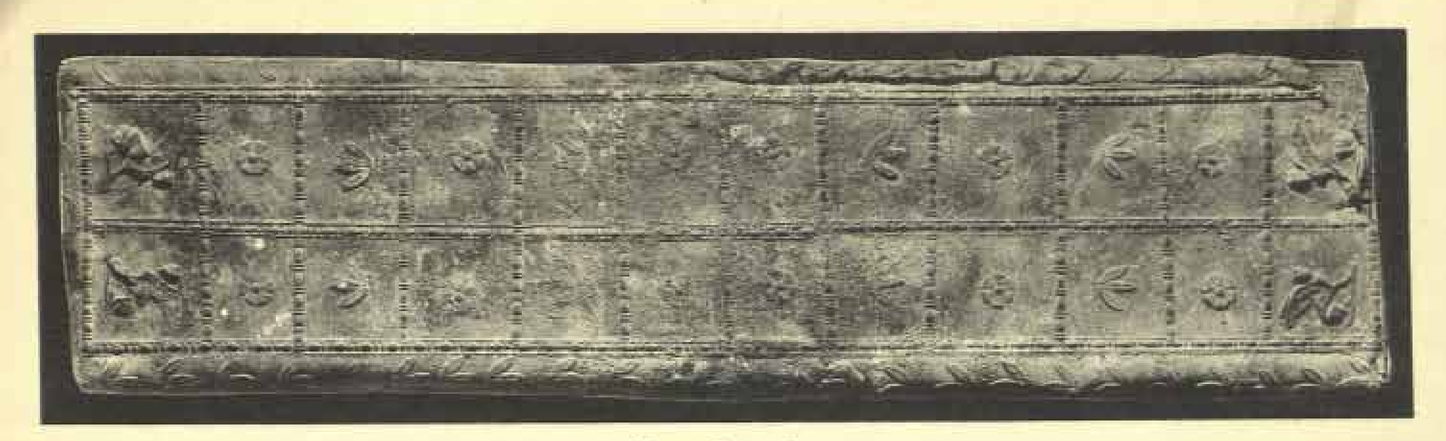
Ce sarcophage a été trouvé au quartier Ashrafieh dans la maison de cam-

[1] R. P. R. Mouterde, *Sarcophages de plomb trouvés en Syrie*, dans *Syria*, t. X, 1929, p. 238, 251, sarcophage n° 1.

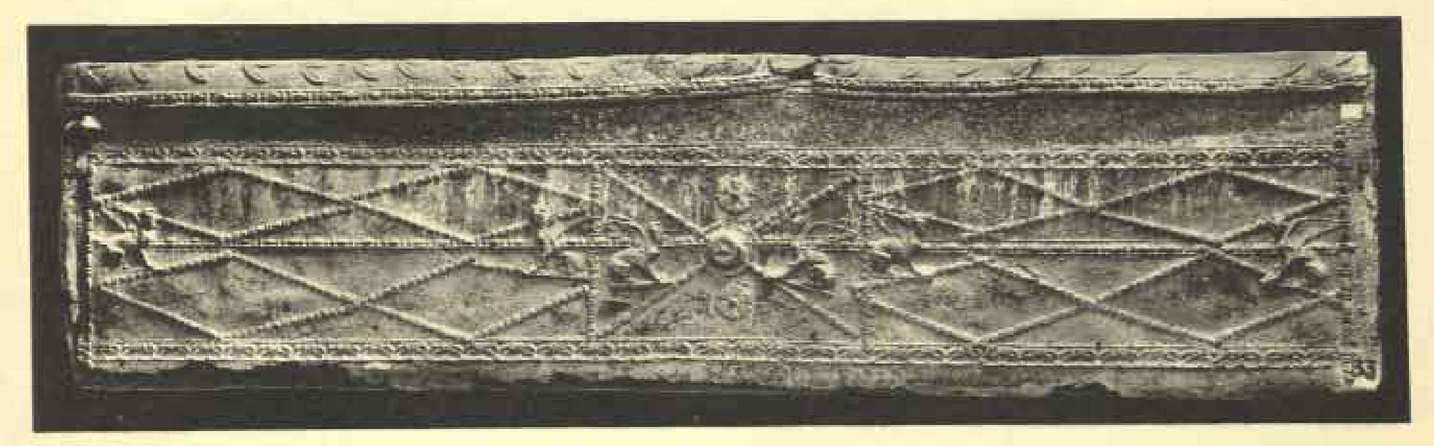
[2] *Ibidem*, n° 2.

[3] *Ibidem*, n° 4.

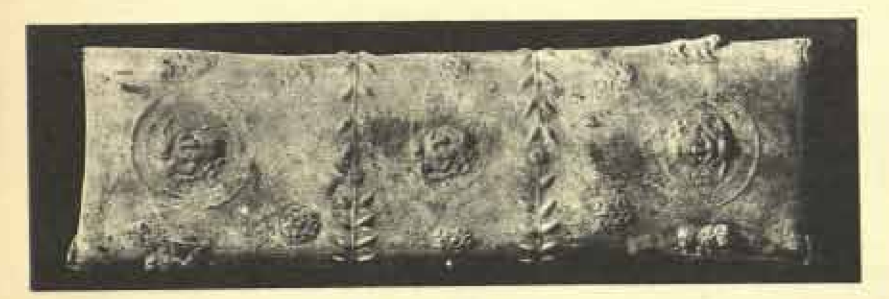
[4] *Ibidem*, n° 5.



N° 17. Couvercle.



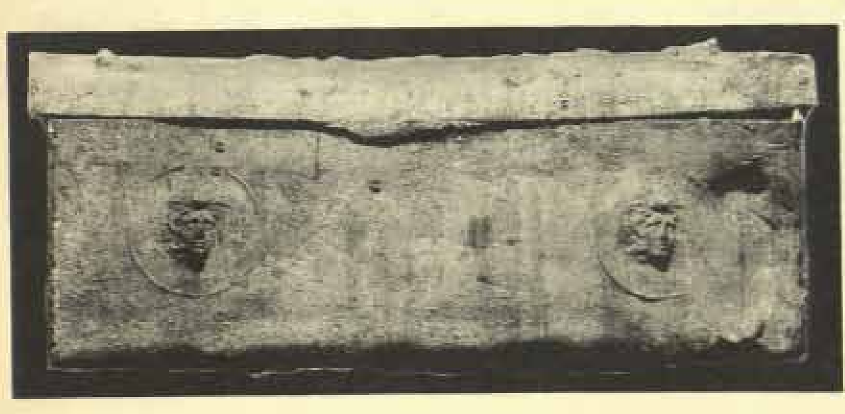
N° 17. Grand côté.



N° 18. Couvercle.



N° 15 a. Fragment.



N° 18. Grand côté.

MUSÉE DE BEYROUTH.



Photo Monterde

N° 7. Petit côté.

N° 12. Petit côté.



N° 17. Petit côté.



N° 19. Petit côté.

MUSÉE DE BEYROUTH.

pagne des RR. PP. Jésuites, et faisait partie de la collection de l'Université Saint-Joseph.

Couvercle plat : des touffes de laurier suivent le bord du couvercle. Des baguettes de perles et de pirouettes forment dans le champ un treillage composé de 24 carrés. Aux quatre angles, dans les carrés extrêmes, sur une base, sphinx femelle, accroupi, les ailes déployées, le visage vu de face [1]. Dans les autres carrés, alternativement, rosaces et touffes de laurier.

Sur les grands côtés de la cuve, entre deux bandeaux lesbiens, des baguettes de perles et de pirouettes forment des losanges. Six sphinx du type de ceux du couvercle figurent sur chacun des grands côtés.

Sur les petits côtés, des baguettes de perles et de pirouettes forment un carré, avec fronton triangulaire à l'intérieur. Macaron au milieu du fronton ; au-dessous, sphinx couché, l'aile repliée. Quatre rosaces autour du sphinx.

N° 18. — Sarcophage d'enfant (pl. XLV). Long. : 1 m. 10 ; larg. : 0 m. 32 ; haut. : 0 m. 36.

Trouvé au quartier Ashrafieh, devant la porte du Collège de la Sagesse.

Couvercle légèrement bombé : Deux guirlandes coupent le couvercle en trois panneaux. Dans chacun de ces panneaux, encadré d'un double filet circulaire, un beau masque de Méduse du type angoissé [2], vu des deux tiers. De part et d'autre de ce masque, dans le panneau central, deux fleurs à six pétales aux bords rabattus ; et dans les panneaux extrêmes, fleurs et lions marchant, du type décrit plus haut.

Sur chacun des *grands côtés :* Deux masques de Méduse angoissée.

Les *petits côtés* sont perdus.

N° 19. — Sarcophage (pl. XLVI et pl. XLVII). Long. : 1 m. 73 ; larg. : 0 m. 38 ; haut. : 0 m. 40.

Trouvé rue Sursock, Quartier Sursock. Offert au Musée par M. Nicolas Naccache et Georges Abi Karam.

Couvercle plat : des baguettes de perles et de pirouettes forment un cadre rectangulaire divisé en 3 panneaux. Dans le premier : entre 4 rosaces, masques de Méduse à cornes, une oreille seulement paraît. Aux coins, segments de cercles dentelés, à l'inté-

[1] Un sphinx pareil figure sur un sarcophage du musée de Constantinople, indiqué comme provenant de Baabda (alors résidence du gouverneur du Liban). La disposition du décor et la forme des motifs prouvent effectivement que ce sarcophage provient de la région de Beyrouth.

[2] Une tête semblable de Méduse figure sur un petit côté d'un sarcophage en plomb du musée de Constantinople ; cf. A. Mufid, n° 11 et fig. 20.

rieur desquels une rosace. Dans le deuxième : deux bandeaux de touffes de laurier dirigés vers une rosace centrale. Des extrémités des bandeaux partent quatre segments de cercles. De part et d'autre, des baguettes de perles et de pirouettes parallèles munies de rubans et de glands de chêne ; dans le champ, de petites rosaces sont parsemées. Dans le troisième panneau : têtes à cornes dans un cadre dentelé ellipsoïde, encadré lui-même par un losange de baguettes de perles et de pirouettes.

Sur les grands côtés, cinq panneaux. Au centre, treillis de baguettes de perles et de pirouettes, au milieu desquelles un buste de satyre (?). De part et d'autre, masque à cornes. Dans les panneaux extrêmes, lion monté par une bacchante, le torse à moitié nu, tenant un thyrse de la main gauche.

Sur les petits côtés, quatre colonnes élancées supportent un fronton allégé par un grand arc ; dans le champ, la bacchante sur un lion [1].

NÉCROPOLE DE LA RUE EN-NAHR

Les sarcophages dont la description suit étaient disposés en alignements parallèles, sous l'immeuble sis au coin Ouest de la rue en-Nahr et de la rue Ibrahim-Pacha [2].

Nº 20. — Sarcophage (pl. XLVII). Long. : 1 m. 83 ; larg. : 0 m. 38 ; haut. : 0 m. 43.

Couvercle plat : à proximité des extrémités, petite guirlande de laurier ; de part et d'autre, lion en marche, mufle de face.

Sur les grands côtés, près des extrémités, médaillon semi-circulaire, dans lequel un buste de Mercure barbu muni du caducée et d'ailerons à la coiffure.

Sur les petits côtés, lion en marche.

Nº 21. — Sarcophage [3] (pl. XLVII). Long. : 1 m. 68 ; larg. : 0 m. 42 ; haut. : 0 m. 40.

[1] Ce motif apparaît sur :

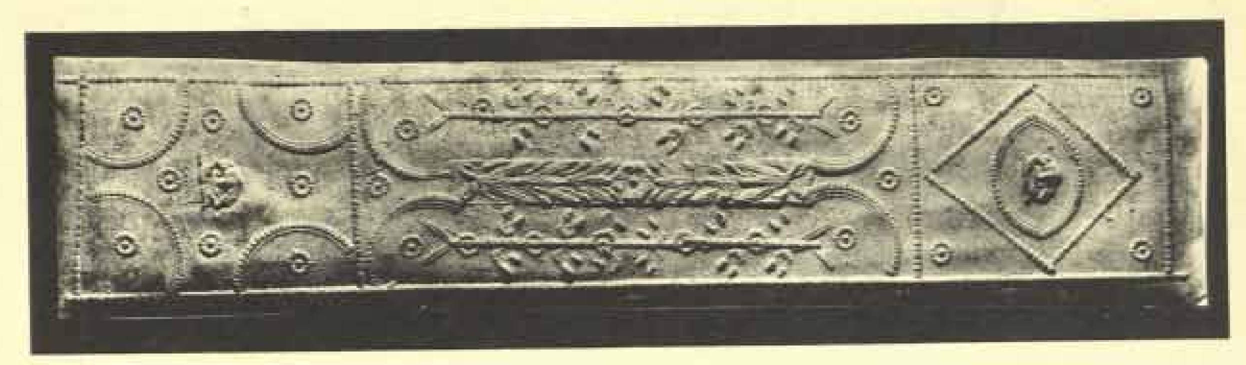
a) Un fragment découpé dans un sarcophage en plomb : collection de l'artiste peintre Omar el Onsi, de Beyrouth.

b) Un fragment, dont le R. P. Mouterde m'a communiqué la photographie due au R. P. Jalabert. Je n'ai pas réussi à retrouver ce fragment qui devait appartenir à M. Nasser, de Beyrouth.

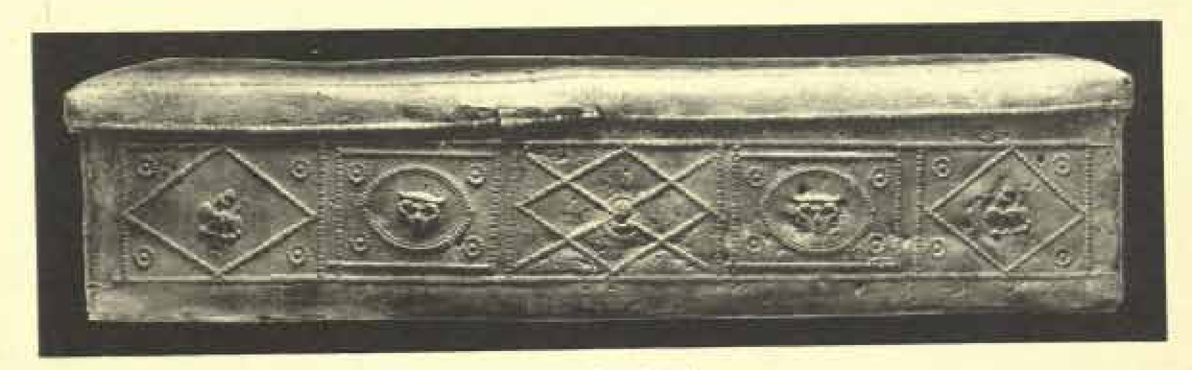
c) Un fragment dont le dessin a été communiqué au R. P. Ronzevalle par M. T. Asfar. Mais autant qu'on en peut juger d'après le dessin, il s'agit ici d'un personnage ailé (Psyché ?), assis sur un lion.

[2] Je reproduis au § Mode de sépulture la forme des tombes de cette nécropole qu'il m'a été donné de fouiller moi-même en grande partie.

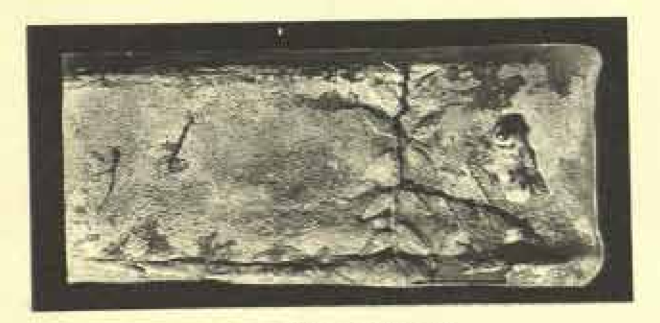
[3] Don de M. Nichan Altounian.



N° 19. Couvercle.



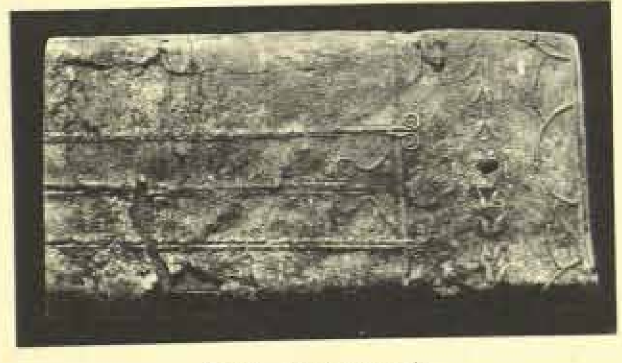
N° 19. Grand côté.



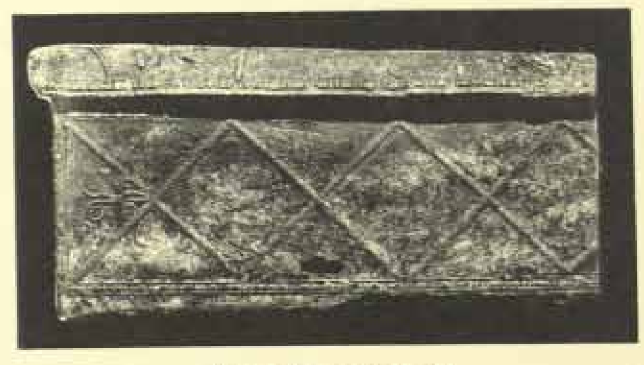
N° 20. Demi couvercle.



N° 20. Demi grand côté.



N° 21. Demi couvercle.



N° 21. Demi grand côté.

MUSÉE DE BEYROUTH.



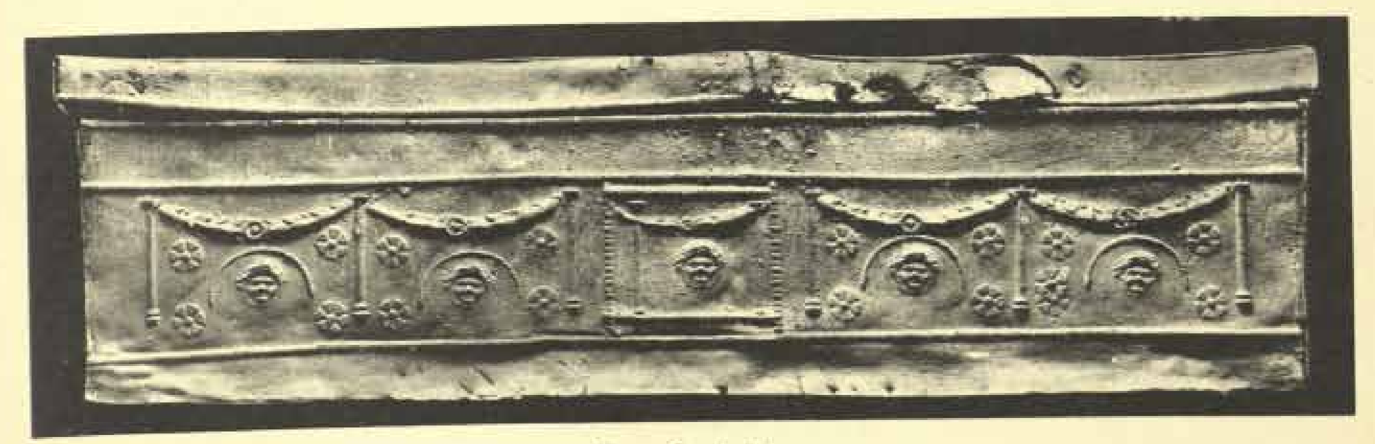
N° 21. Petit côté.



N° 23. Petit côté.



N° 23. Couvercle.



N° 23. Grand côté.

MUSÉE DE BEYROUTH.

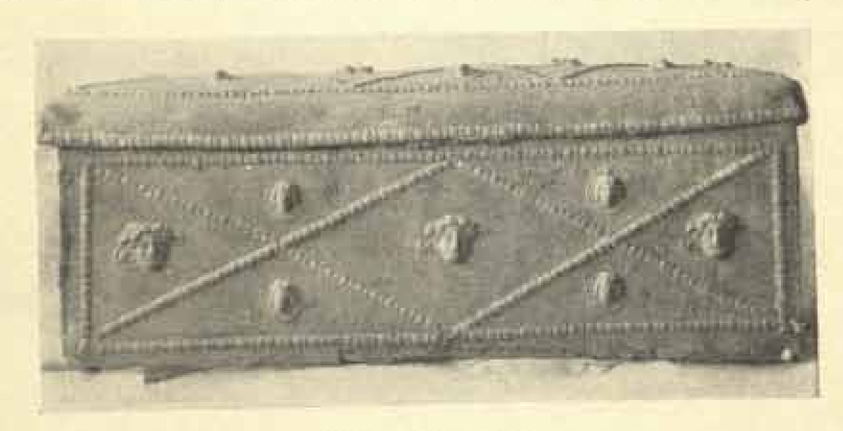
Couvercle plat : Baguettes de perles et de pirouettes et baguettes cordelées forment deux cadres rectangulaires, l'un dans l'autre. A l'intérieur du plus petit, une baguette de perles et de pirouettes se termine à ses deux extrémités par un motif en forme de pieds de candélabre. Près des extrémités du couvercle, quatre médaillons, dans lesquels des bustes de Minerve casquée [1].

Sur les grands côtés, entre deux baguettes de perles et de pirouettes, des baguettes cordelées forment des triangles et des losanges.

Sur les petits côtés, carré de baguettes cordelées, coupé diagonalement par d'autres baguettes. Dans les triangles ainsi formés, des spirales jointes en forme de V [2]. Aux coins du carré, de petites têtes humaines.

N° 22. — Sarcophage d'enfant. Long. : 0 m. 82 ; larg. : 0 m. 32 ; haut. : 0 m. 30.

Couvercle légèrement bombé : des baguettes de perles et de pirouettes forment des triangles et des losanges, dans des cadres carrés, sur les petits côtés, et rectangulaires,



N° 22. — Grand côté.

sur les grands côtés et sur le couvercle. A l'intérieur des losanges, masques de Bacchus, couronnés de grappes et de feuilles de lierre. Dans les triangles, têtes de Méduse. Exécution fine, disposition harmonieuse.

(1) Le motif de la Minerve casquée qui orne le sarcophage d'enfant n° 11 figure aussi à plusieurs reprises sur des fragments trouvés rue du Couvent-des-Dames-de-Nazareth et sur le sarcophage du musée de Constantinople n° 1149, découvert probablement à Beyrouth. Cf. Joubin, *Mus. Imp. Ott. Cat. som. des Mon. fun.*, p. 20, n° 6, et A. Mufid, n° 2 du groupe B, fig. 9-11. Les petites rosettes qui décorent ce sarcophage l'apparentent au sarcophage du musée de Beyrouth n° 24 et les divers cadres à nos n°s 11 et 15, fragm. *a* et *b*.

(2) On rencontre fréquemment ce motif sur des lampes romaines de basse époque, dont le musée de Beyrouth possède quelques spécimens.

N° 23. — Sarcophage (pl. XLVIII). Long. : 1 m. 79; larg. : 0 m. 45; haut. : 0 m. 43.

Couvercle plat : cinq panneaux, dont quatre sont subdivisés en triangles. Masque de Méduse grimaçante, entre fleurettes, dans les triangles des panneaux extrêmes, et entre touffes de laurier, dans les autres. Au milieu du panneau central, entre 4 feuilles de lierre, même masque, vers lequel s'incurvent 4 guirlandes de lauriers à fleurette centrale.

Sur les grands côtés, au centre, dans un cadre de baguettes de perles et de pirouettes, une guirlande de laurier supportée par deux sveltes colonnettes. Sous la guirlande, masque de Méduse grimaçante. De part et d'autre de ce motif, 3 colonnes soutiennent des guirlandes, au-dessous desquelles masque de Méduse sous une corde arquée, flanqué de fleurettes.

Sur les petits côtés, masque de Méduse sous un arc de feuilles de lierre et de laurier, entre deux colonnes.

Maurice Chéhab.

(*A suivre.*)

INDIGÈNES ET CROISÉS

QUELQUES MOTS A PROPOS D'UN MÉDECIN D'AMAURY ET DE SALADIN

PAR

CLAUDE CAHEN

Dans le problème si intéressant des rapports entre indigènes et Francs dans le Royaume de Jérusalem, on n'a guère pour se guider, en dehors des mémoires d'Ousama, que des témoignages de caractère général ou juridique ; les exemples individuels saisis sur le vif sont très rares. C'est ce qui nous a paru faire l'intérêt du récit sur lequel nous désirons attirer ici l'attention, et qui, bien que publié depuis longtemps en arabe, a échappé, faute de traduction, et à cause de la nature parahistorique de l'ouvrage dont il est tiré, aux regards des historiens des Croisades. Après l'avoir brièvement commenté, et sans sortir ni de la région ni de la période que notre texte concerne, nous nous permettrons de revenir une fois de plus sur le témoignage bien connu d'Ibn Djobaïr, dont il nous a semblé que les coupures malencontreuses de l'extrait donné dans la collection des Historiens des Croisades d'une part, et de l'autre certaines attitudes politiques contemporaines, ont un peu faussé l'interprétation [1].

Un des ouvrages les plus précieux dont nous disposions pour la connaissance du milieu social dans les états musulmans qui entourent les établissements des Croisés, est le vaste recueil de biographies de médecins que rédigea au milieu du XIIIe siècle l'un de ceux-ci, le Syrien Ibn aby Ousaïbi'a (1203-1270). Pour la période récente dont il s'agit ici, ses sources sont orales, et il ne contrôle guère l'exactitude de leurs allusions à des faits d'histoire générale : les anecdotes qu'il nous transmet n'en ont que plus de spontanéité, de valeur caractéristique. Bien qu'il nomme rarement les Croisés, il contient à

[1] Cf. Prutz, Lammens, Hayek : le premier, Allemand, hostile aux Francs ; le jésuite français et l'étudiant syrien, boursier à Paris, trop favorables.

leur sujet quelques passages, dont le principal est constitué par la biographie du médecin Abou Soulaïmân Daoud.

Après avoir vanté en termes généraux ses capacités médicales, notre auteur continue : « Originaire de Jérusalem, il était venu en Égypte, au temps des Califes, et s'y était rendu célèbre par sa compétence astrologique. Il avait cinq enfants. Lorsque le roi Amaury vint en Égypte, émerveillé de sa science médicale, il demanda au Calife de le lui accorder, et l'emmena à Jérusalem avec ses cinq enfants. Or, Amaury avait un fils qui devint lépreux. Abou Soulaïmân lui composa une thériaque appropriée. Un peu plus tard, il se fit moine et laissa la succession de sa place à son fils aîné, al-Mouhadhdhab abou Sa'id, conjointement avec ses frères. Il arriva que le roi de Jérusalem en question fit prisonnier le faqîh Ysa ; celui-ci tomba malade, et le roi fit appeler al-Mouhadhdhab pour le soigner. Ayant trouvé le prisonnier vêtu d'un manteau alourdi par des morceaux de fer, notre médecin alla trouver le roi et lui dit que cet homme devait obtenir une faveur ; le roi lui faisait bien donner à boire de quoi vivre, mais ce n'était pas de cela qu'il avait actuellement besoin. « Que dois-je faire pour lui ? demanda le roi. — Le délivrer de ce manteau et lui enlever ces fers. — Mais nous avons peur qu'il ne s'évade, et sa rançon pourtant est forte. — Remets-le-moi et je me porte garant de sa rançon. — Prends-le, et lorsque arrivera le paiement, qu'il y ait mille dinars pour toi. » On enleva donc au faqîh son manteau et ses fers, et le médecin lui donna une pièce particulière dans sa maison, où il resta six mois. » Notre auteur rapporte alors comment, à l'arrivée de la rançon, al-Mouhadhdhab donna au faqîh, en présence du roi, ses mille dinars pour qu'il pût se réinstaller en Égypte, auprès de Saladin.

« Cependant, continue-t-il, Abou Soulaïmân avait prédit, d'après la lecture des astres, qu'al-Malik an-Nâcir (Saladin) s'emparerait de Jérusalem tel jour de tel mois de telle année, et qu'il y entrerait par la porte ar-Rahma. Un de ses cinq enfants, le cavalier Abou-l-Khaïr, était chargé d'élever le fils lépreux du roi de Jérusalem, et lui enseignait l'équitation. Quand le roi fut armé chevalier [1]..., Abou Soulaïmân dit à Abou-l-Khaïr d'aller de sa part annoncer à al-Malik an-Nâcir sa prophétie. Il obéit, arriva à Gaza

[1] Traduction purement hypothétique de l'arabe *tawwadja farsahu*, littéralement : il couronna son cheval. Cf. notre commentaire plus loin.

en 580[1], fut chaleureusement reçu par le faqîh, puis alla porter à al-Malik an-Nâcir le message de son père. Le sultan, enchanté, lui fit un cadeau magnifique et lui donna un drapeau d'or en lui promettant que, si Dieu lui accordait d'accomplir cette prédiction, on planterait ce drapeau sur sa maison, et que toute la rue qui y conduisait serait épargnée. Quand vint l'heure tout se passa comme l'avait prédit le médecin, et le faqîh se rendit dans la maison qu'il avait habitée pour la protéger : captifs et tués, ou astreints au tribut, nul ne fut épargné des habitants de Jérusalem, sauf cette maison du dit médecin, aux enfants duquel il donna le double de ce qu'ils avaient eu du temps des Francs. Puis il envoya à tous ses lieutenants sur terre et sur mer une circulaire leur recommandant la plus grande bienveillance à l'égard des Chrétiens, qui en bénéficient aujourd'hui encore. Abou Soulaïmân mourut après avoir été appelé auprès de Saladin et être resté chez lui quelque temps. » Le sultan, conclut notre auteur, lui avait promis, en récompense de sa prédiction, de s'intéresser à ses enfants; il les recommanda à son successeur; leurs biographies, qui suivent, les montrent en effet au service des Ayoubides[2].

Ce récit que notre auteur fait d'après le médecin Rachîd ed-dîn Abou Haliqa, petit-fils d'Abou Soulaïman Daoud, qui le tenait lui-même, au moins en partie, d'un frère du faqîh Ysâ, présente — il n'y a pas lieu de s'en étonner — de sérieuses difficultés historiques. Peu importe que nous ne sachions pas si l'entrée d'Abou Soulaïman Daoud au service d'Amaury se rapporte à l'année 1164 ou à 1167 (années où le roi de Jérusalem vint en Égypte au secours du vizir Chawer et du calife al-Adhed). La préférence des Croisés pour les médecins indigènes est connue. Amaury avait sans doute demandé un médecin sans le nommer, car un autre auteur, Ibn al-Qifty, dans son *Histoire des savants* antérieure à l'ouvrage d'Ibn Aby Ousaïbi'a, nous dit que, vers la fin de l'époque fatimide, le roi des Francs avait demandé un médecin et que la corporation des médecins du Caire avait désigné pour être envoyé auprès de lui à Ascalon un médecin juif andalou, récemment établi en Égypte, mais que celui-ci avait refusé[3]. Mais plus graves sont les autres difficultés : et d'abord celles qui sont relatives à Ysâ.

[1] Le texte paraît ici corrompu : les gens de Gaza, dit-il, accueillent bien Abou-l-Khaïr, *wa hum 'alâ fâmiyati* (ils vont à Apamée), ce qui n'a pas de sens.

[2] Ed. Aug. Müller, 2e partie, p. 121-123.

[3] Ed. Lippert, p. 218.

Ysâ était un des principaux fouqahâ attachés à Asad ed-dîn Chirqouh, et Kurde comme lui. Lorsque Nour-ed-dîn envoya Chirqouh au secours de Chawer, maintenant attaqué par les Francs, Ysâ dût aller en avant lui en annoncer l'arrivée (1168). Après la mort de Chirqouh, il ne contribua pas peu à apaiser les émirs jaloux de l'accession au pouvoir du neveu de celui-ci, Saladin, et il apparaît dès lors comme l'un des conseillers les plus importants de ce prince; tantôt chargé de missions diplomatiques, tantôt de fonctions d'administration intérieure, tantôt de commandements militaires, il en est récompensé, en 1187, par le don de toutes les possessions des Templiers à Acre, que vient de prendre le sultan. Savant, pieux, brave, généreux, il était estimé de tous, et sa mort en 1189 fut cruellement ressentie. On conçoit donc que ç'ait été pour les Francs un prisonnier à ne pas laisser fuir, et dont la rançon pouvait être assez belle. Mais il n'est pas possible d'attribuer ce fait au règne d'Amaury, mort en 1174. Imâd-ed-dîn, son contemporain, et, comme kâtib de Saladin, sûrement en relations avec Ysâ, dit, en effet, qu'il fut pris à la bataille de Ramla, en 1177, et cet auteur est suivi par Ibn Cheddad, qui a connu aussi Ysâ, par Ibn-al-Athîr et par Sibt ibn-al-Djauzy. Sa rançon fut fixée à soixante mille dinars, en plus de la libération de prisonniers; mais d'après Imâd-ed-dîn, elle n'aurait pas été payée, mais déduite de la somme de cent cinquante mille dinars stipulée en 1179 par Saladin pour la rançon de Balian d'Ibelin, fait prisonnier à la bataille de Merdj-Oyoun. Ysâ fut en tout cas libéré à ce moment et retourna bien en Égypte. C'est donc au temps de Baudouin IV que nous devons rapporter cet épisode de sa vie [1].

Que Baudouin IV ait été lépreux est un fait bien connu. C'est vers 1170 qu'il avait ressenti les premières atteintes de la maladie dont la nature devait quelques années après se révéler plus clairement. On avait dès lors multiplié en vain les remèdes; et Abou Soulaïmân ne fut pas le seul médecin consulté, ni sa thériaque le seul traitement essayé. Cette maladie ne l'empêcha pas au début de faire honneur aux leçons d'Abou-l-Khaïr : il était, dit Guillaume de Tyr, un excellent cavalier. A son avènement, il avait à peine treize ans, mais bien que le comte de Tripoli ait d'abord reçu la régence, Baudouin n'attendit

[1] Imâd dans Abou Chama, *Hist. des Crois.*, IV, p. 136, 139, 186, 199, 296, 297, 340, 343, 350, 398, 416, 419-20. — Ibn-al-Athir, *id.*, I-II, p. 564, 628. — Ibn Ch., *id.*, III, p. 64, 84, 150. — Sibt, éd. Jewett 217, Guillaume de Tyr, *Hist. des Crois.*, 1005.

pas l'âge de la majorité (quinze ans révolus) pour agir de sa propre initiative. Il ne fut en tout cas pas armé chevalier postérieurement à 1176. Il y a donc une allusion corrompue à un autre fait, puisque Abou-l-Khaïr arrive en Égypte en 580 (1184-85) et que, même si l'on supposait une erreur de notre auteur, on ne pourrait placer cette arrivée avant la captivité d'Ysâ, qui, arrivé en Égypte, venant de Damas, après le départ d'Abou Soulaïmân et des siens, n'aurait pu être leur ami. Sans doute devons-nous penser plutôt à la désignation de Guy de Lusignan comme régent, ou au couronnement du jeune Baudouin V (1183). Les pressentiments d'Abou Soulaïmân sont à ce moment bien plus vraisemblables.

Quant au bref récit de la prise de Jérusalem que renferme notre texte, il paraît suggérer de cet événement une impression plus terrible que la réalité, Saladin ayant admis le rachat de presque toute la population. Rien n'empêche de penser que la rue d'Abou Soulaïmân ait été même exemptée de toute rançon ; on connaît d'autres exemples à Jérusalem même de la générosité du sultan. Les historiens arabes ou chrétiens ne nous parlent pas d'une disposition générale alors prise pour tous les Chrétiens de l'empire ; mais l'inspiration en tout cas en est vraisemblable, et l'on connaît la condition faite aux Chrétiens à Jérusalem même, où ce fut précisément le faqîh Ysâ qui fut chargé de l'établir. Au payement de la capitation, commun à tous les infidèles en pays musulman, était faite une exception : les quatre prêtres autorisés à rester à l'église du Saint-Sépulcre étaient exemptés d'impôt ; on connaît des monastères qui jouissaient, au moins par intervalles, du même privilège en d'autres régions[1].

Mais l'intérêt de notre texte réside moins dans ces précisions de détail, qu'en ce qu'il nous invite à réfléchir aux sentiments des indigènes à l'égard de leurs maîtres francs à la fin du xııe siècle. Cet homme qui, né à Jérusalem en période franque et de parents chrétiens, va se mettre au service du calife chiite

[1] Signalons à ce sujet le texte de Sibt ibn al-Djauzy, qu'a édité en note de son édition de la *Chronique de Damas* de Qalanisy, Amedroz (p. 68), et où l'historien musulman, après avoir raconté qu'il a assisté au miracle du Saint Feu à Pâques au Saint-Sépulcre, et à quelles supercheries il l'attribue, note que Saladin voulut en vain le voir de près, puis les projets de destruction de l'église qu'il aurait formés après la reprise d'Acre par les Croisés, et auxquels il renonça par crainte de représailles sur les mosquées des pays chrétiens.

d'Égypte, puis, rentré en Palestine, devient avec ses fils médecin des rois Amaury et Baudouin IV, et pour finir retourne soigner un maître musulman, le sultan sunnite Saladin, — cet homme dont le fils, pendant qu'il est au service d'un roi franc, est en relations d'amitié avec un conseiller éminent du souverain ennemi et lui porte une communication qui équivaut à une trahison, — cet homme est-il une exception ou un exemple d'une tendance répandue?

On a coutume de répondre à cette question en s'abritant en particulier derrière le témoignage d'Ibn Djobaïr; celui-ci, après avoir brièvement rappelé la condition légale des paysans musulmans en territoire franc, ajoute: « La plupart ont le cœur abreuvé de cette tentation (continuer à jouir du régime franc), en voyant l'état de leurs frères dans les cantons gouvernés par les musulmans, la situation de ceux-ci étant tout le contraire du bien-être et de l'aisance. Un des malheurs qui affligent les musulmans, c'est qu'ils ont toujours à se plaindre de leurs chefs, et qu'ils n'ont qu'à louer la conduite de l'ennemi, en la justice de qui on peut se fier[1]. » Loin de nous l'idée d'ôter toute valeur à ce témoignage; encore faut-il ne pas l'exagérer ni la fausser. Or, a-t-on suffisamment fait attention à cet autre témoignage d'un contemporain des mieux informés, le kâtib de Saladin Imâd ed-din? Voici ses paroles, qui se placent au milieu du récit, rédigé quelques années plus tard, de la bataille de Hittin (1187), de quatre ans postérieure au passage d'Ibn Djobaïr (1183): « A Naplouse, la majeure partie des habitants et tous les gens des fermes voisines étaient des musulmans qui vivaient comme tributaires au milieu des Francs; aussi chaque année plusieurs de ces musulmans préféraient s'expatrier[2]. » Ibn Aby Ousaïbi'a signale, en effet, des cas de ce genre : le savant Rachîd ed-dîn, né à Tyr en 1177-78, puis établi en Égypte (musulman celui-là); après la prise du Krak par Saladin, un certain Mouwaffiq-ed-dîn Ya'qoub, fils de Saqlâb (slave?) le Chrétien, arrivant à Damas, manifeste par sa robe bleue, à la mode des médecins francs, paraît-il, le pays dans lequel il vient d'exercer[3]. Sibt ibn al-Djauzy nous fait connaître un chaïkh musulman, né en 1134, dans les environs de Naplouse, et, au temps de Saladin, parti avec son fils pour les pays musulmans; le même auteur mentionne un faqîh, né dans la même région quelque douze ans plus tard, et qui s'en alla assez jeune en pays musulman, où il écrivit entre autres ouvrages

(1) *Hist. Orient. Crois.*, III, p. 448.
(2) *H. Or. Cr.*, IV, p. 301.
(3) P. 177 et 216.

un livre sur la guerre sainte [1]. Et l'on pourrait sûrement trouver d'autres cas semblables. Sans doute, ces musulmans sont des hommes de science auxquels les petits pays francs ne procuraient pas les centres de culture désirables : sans doute le médecin chrétien d'Ibn Aby Ousaïbi'a est un de ces techniciens que le besoin de vivre amène à louer leurs services à n'importe qui ; sans doute, peut-on citer en sens inverse un commerçant maghrébin qui, à force de vivre avec les marchands chrétiens d'Acre, se convertit et même se fit moine [2]. Mais n'oublions pas qu'à la même époque où Ibn Djobaïr est en Syrie, des populations musulmanes, sans relation avec aucune hostilité extérieure, spontanément se soulèvent plus au Nord contre la domination franque, et que bientôt même le cadi musulman d'une ville franque y appellera Saladin. Bref, sans retirer au témoignage du voyageur espagnol son réel intérêt, il ne faut pas oublier que ses récits ne sont le plus souvent que le reflet de la conversation de quelques interlocuteurs dans des régions et à des moments déterminés.

N'est-on pas même en droit de se demander s'il ne traduit pas l'opinion de ces gens, multipliés peu à peu par la propagande de Saladin, qui, pour ôter aux Francs toute possibilité de se renseigner auprès de leurs sujets musulmans, cherchent à détacher d'eux ces derniers par le réveil du fanatisme et voudraient les faire sortir du territoire chrétien. Cette politique est formellement attestée au moins en ce qui concerne les Bédouins, nombreux en Palestine méridionale et dans les environs de Naplouse ou de Belvoir (Kaukab), par exemple. Ils se laissent trop facilement induire, pense Saladin, à servir de guides aux Francs, et il fait tout son possible pour les attirer sur son propre territoire [3]. Qu'Ibn Djobaïr ait subi l'influence de ces opinions, un indice peut en être trouvé dans cette page où il écrit que « des musulmans n'ont aux yeux de Dieu aucune excuse de passer par une ville du pays des Infidèles, quand ils ont le moyen de traverser un pays musulman ». Mais ce sont là déclarations de principes, qui n'ont empêché ni lui-même de s'embarquer à Acre au lieu d'Alexandrie, ni Imad-ed-dîn [4] ou le pèlerin Ali de Hérat, parmi d'autres, de voyager en pays franc.

Et puis, supposons qu'effectivement les musulmans de Palestine n'eussent

[1] Éd. Jewett, p. 338 et 358.

[2] Ibn Djobaïr, trad. Schiaparelli, p. 305.

[3] *H. Or.*, IV, 251, Imad ad-dîn dans *Abou-Chama* ; Cf. Röhricht, *Regesta*, n^os 355, 562, 593.

[4] *Ibid.*, p. 361.

aucun désir de changer de maître et vécussent avec bien-être. Encore ne faut-il pas isoler ce fait ; il faut le comparer avec d'autres passages d'Ibn Djobaïr lui-même, que l'extrait ridiculement tronqué des Historiens des Croisades omet, et avec la condition des chrétiens en pays musulman. Or, que l'on regarde l'impression qu'ont produite sur Ibn Djobaïr lui-même les environs de Ma'arrat-en-No'man, de Damas et d'autres endroits encore : c'est une impression incontestable de prospérité, comparable à celle de l'Andalousie. D'autre part, combien de chrétiens des pays musulmans pourrions-nous citer, qui soient venus s'établir dans les pays francs ? Michel le Syrien en cite quelques-uns, qui ne sont venus qu'à la suite de querelles privées leur rendant la vie difficile chez eux ; mais on pourrait trouver en sens inverse des cas de Francs qui ont embrassé l'Islam pour des raisons de même valeur ; que le médecin Basile d'Alep ait au XIIIe siècle exercé à Tripoli [1], cela n'excède pas la proportion normale des déplacements que l'exercice de leurs fonctions peut toujours amener quelques hommes à faire. Les hommes ne bougent pas si aisément : la masse n'en a pas les moyens, souvent même pas le droit ; et quant aux autres, dont le souci essentiel, après tout, est la bonne marche d'un commerce ou la culture d'une propriété, il faudrait de bien fortes raisons pour leur faire quitter, celui-là telle ville au trafic intense, celui-ci telle province riche — et remarquons que le pays côtier franc est naturellement plus riche que la lisière semi-désertique des territoires musulmans, et moins exposé aux passages de nomades, toujours peu sûrs.

Il ne faut pas croire que, pour la masse de la population, la conquête franque ait été une profonde transformation. Serfs de chrétiens et serfs de musulmans ont à peu près la même condition matérielle ; les villages dans les deux pays s'administrent eux-mêmes avec tout ce qui est vie locale et quotidienne. Peu leur importent les idéologies favorables aux Francs de leurs prélats jacobites ou arméniens, ou les exhortations à la guerre sainte de leurs fouqaha et de quelques princes. Les oppositions religieuses sont vives, mais locales et de secte à secte, entraînant des sympathies, par communauté d'hostilité, avec des groupes religieux totalement différents, pourvu qu'ils soient assez extérieurs pour n'être pas gênants ; et les paysans chrétiens du Liban ne portent-ils pas, à l'Ouest de

[1] Bar-Hebraeus, *Chronicon ecclesiasticon*, éd. Abbeloos et Lamy, col. 710.

Damas, du pain aux çoufis, consacrés à Dieu comme tout ermite [1] ? La notion d'une frontière n'existe guère ; sans doute les villes sont bien départagées, et il y a quelques postes douaniers ; mais où est la frontière dans ces districts où il n'y a d'autre colonie franque que quelques soldats dans une forteresse, à laquelle s'oppose, à quelques kilomètres à l'Est, une forteresse musulmane, et où le tribut, toujours perçu localement de la même façon, est emporté par les hommes de l'une ou de l'autre, selon leur force du moment ? Où est la frontière dans ce Sud de la Palestine, où nul obstacle ne se dresse au passage des armées égyptiennes qui vont du Caire à Damas, non plus qu'à celui des expéditions franques qui atteignent la Mer Rouge ? C'est du plat pays qui n'est à personne, qui est à celui qui s'y trouve pour le temps où il y est. De toute façon, l'indigène d'un côté ne se sent-il pas plus proche de l'indigène de l'autre côté, qui parle la même langue, porte le même costume, mène la même vie, que du seigneur franc là-haut sur son rocher ? Car chaque race a sa langue, et ce que, dans les villes surtout, elles ont pu apprendre l'une de l'autre, ne supprime pas — les chartes en font foi — la nécessité d'interprètes. Au point de vue culturel, tous ces hommes, chrétiens ou musulmans, ont depuis longtemps appris à regarder du côté d'Édesse, de Mossoul, de Bagdad, ou du Caire, aussi bien que vers Tripoli (dont la bibliothèque a été détruite par les Croisés), ou vers Jérusalem. Ce n'est pas l'arrivée de quelques milliers d'Occidentaux qui peut briser cette unité profonde, étant donné qu'ils n'apportent pas à la vie courante d'élément de progrès technique. Chefs turcs là, étrangers de race et parfois de langue, eux aussi, chefs francs ici : que ces chefs s'arrangent entre eux, cela n'importe guère à la vie quotidienne, qui est presque toute la vie.

Que la note dominante est bien l'indifférence, un témoignage curieux s'en trouve dans un passage d'Ibn Djobaïr qui, omis dans les Historiens des Croisades, est à peu près inconnu [2]. Pendant la guerre entre Saladin et les Francs, dit-il, « l'allée et venue des caravanes d'Égypte à Damas et des musulmans de Damas à Acre, n'est pas interrompue : et de même les marchands des chrétiens ne rencontrent aucun obstacle ni empêchement ; les chrétiens dans leur pays lèvent une taxe sur les musulmans, ce qui est la plus grande humiliation à laquelle ils soient soumis, et de même les chrétiens en pays musulman payent

[1] Ibn Dj., *Ibid.*, p. 281.

[2] La traduction de Schiaparelli n'a paru que postérieurement aux grands travaux sur les Croisades (1906).

une taxe sur leur marchandise ; l'accord règne entre eux, et le traitement est le même dans les deux cas. *Les militaires s'occupent de leur guerre, les populations restent en paix*... Tel est l'usage des gens de ces pays quand ils sont en guerre. *Dans les discordes entre les chefs musulmans et leur Roi, les sujets et les marchands n'interviennent pas* et la sécurité n'est pas moindre dans une situation que dans l'autre, que l'on soit en paix ou en guerre[1].

Bref, gardons-nous par européocentrisme d'exagérer l'influence des Croisades dans la vie des Orientaux. Distinguons entre les régions (villes ou campagnes), entre les milieux sociaux et religieux, entre les époques (premiers contacts durs, périodes d'indifférence, périodes de propagandes intéressées). Et surtout n'oublions pas que nos informations proviennent en majeure partie de chroniqueurs qui, d'une part, s'occupent surtout de politique, domaine où l'invasion occidentale a eu le plus d'influence et, d'autre part, appartiennent à des milieux religieux ou gouvernementaux amenés à exagérer cette influence pour des raisons de politique, de relations personnelles, ou de culture idéologique. Nous qui ne connaissons les indigènes des États des Croisés qu'au travers de ces écrits, demandons-nous si ce fait n'entraîne pas dans l'image qu'on se fait aujourd'hui, en Orient comme en Occident, des Croisades, un certain grossissement optique, un certain manque de proportion, qui appelle des corrections.

C. Cahen.

Fondation Thiers.

[1] P. 282-283.

LE CARACTÈRE TURC DANS L'ORNEMENTATION DES FAÏENCES OSMANLIES

PAR

W. STAUDE

Tandis que l'architecture des Osmanlis au XVI[e] et au XVII[e] siècle a déjà fait l'objet de recherches approfondies, l'ornemanisme turc de cette époque a été jusqu'à présent négligé. Les carreaux de faïence cependant ont éveillé quelque intérêt, et c'est grâce à des savants comme Gaston Migeon et Armenag Bey Sakisian que l'abondance des monuments qui nous restent se trouve aujourd'hui classée jusqu'à un certain point et peut être passée en revue [1]. Ernst Kühnel, lui aussi, consacre une étude particulière [2] aux arts appliqués de la Turquie sous les Osmanlis, mais lui comme les autres se soucie peu de mettre en évidence les traits qu'on pourrait regarder comme spécifiquement turcs dans cette manifestation artistique. Peut-être une question si intéressante a-t-elle été négligée parce qu'on est de prime abord amené à insister sur « l'origine » persane de cet art en Turquie. On invoque surtout des documents d'après lesquels le Sultan Selim I[er], s'étant emparé de Tabriz, en 1514, aurait envoyé à Constantinople 700 familles d'artisans, qui allaient imprimer aux arts décoratifs un nouvel essor [3].

De nombreux édifices de Constantinople, des édifices sacrés surtout, et même des bâtiments en d'autres centres du monde islamique méditerranéen, nous sont parvenus avec leur décor céramique originel ; nous y trouvons une documentation inépuisable pour l'étude de l'ornemanisme, documentation par-

(1) GASTON MIGEON, *Manuel d'art musulman : Arts plastiques et industriels*, Paris, 1927, vol. II, p. 218 sq.

G. MIGEON et ARMENAG BEY SAKISIAN, *La Céramique d'Asie Mineure et de Constantinople* dans : *Revue de l'art ancien et moderne*, Paris, 1923, vol. XLIII, p. 241 sq., 353 sq. ; vol. XLIV, p. 125 sq.

(2) E. KÜHNEL, dans *Geschichte des Kunstgewerbes*, Berlin (s. d.), vol. IV, p. 425 sq.

(3) G. MIGEON, *op. cit.*, p. 222 ; G. MIGEON et ARMENAG BEY SAKISIAN, *op. cit.*, p. 353 sq.

ticulièrement précieuse quand il s'agit de fixer une date [1]. De plus, on ne peut bien apprécier la valeur artistique du décor de faïence que lorsqu'il accompagne encore l'architecture pour laquelle il a été créé [2]. La plupart des grands musées abritent des collections plus ou moins importantes de carreaux dépareillés, en général des fragments d'ensembles ou même des panneaux entiers qui, arrachés à leur ambiance, sont très accessibles à l'étude, mais difficiles à bien juger. Les données qui seraient indispensables à leur classification géographique et chronologique font presque toujours défaut ; c'est par comparaison seulement que nous pouvons entrevoir ce qu'il en est. Malgré cette incertitude, plus d'une pièce de musée nous offrira l'occasion d'approfondir notre sujet, — les faïences turques, — à conditions que nous procédions avec méthode.

Entre tous les musées d'Europe, le Musée des Arts Décoratifs, à Paris, possède une belle collection de carreaux de faïence turcs, eu égard à la qualité des pièces autant qu'à la variété des éléments décoratifs. Dans ce trésor de documentation nous choisirons d'abord un panneau qui n'est peut-être pas un des mieux composés, mais qui par ses détails est, à coup sûr, un des plus instructifs [3].

LE VASE AUX ŒILLETS

Le panneau est composé de cinq registres de trois carreaux dont le décor est à peu près constant : des œillets dans un vase flanqué de cyprès. On a tout d'abord l'impression qu'ils sont disposés dans leur ordre naturel. Un examen attentif révèle quelques différences de détails d'un carreau à l'autre, et d'après le coloris, ou d'après des détails plus ou moins importants, on peut distinguer

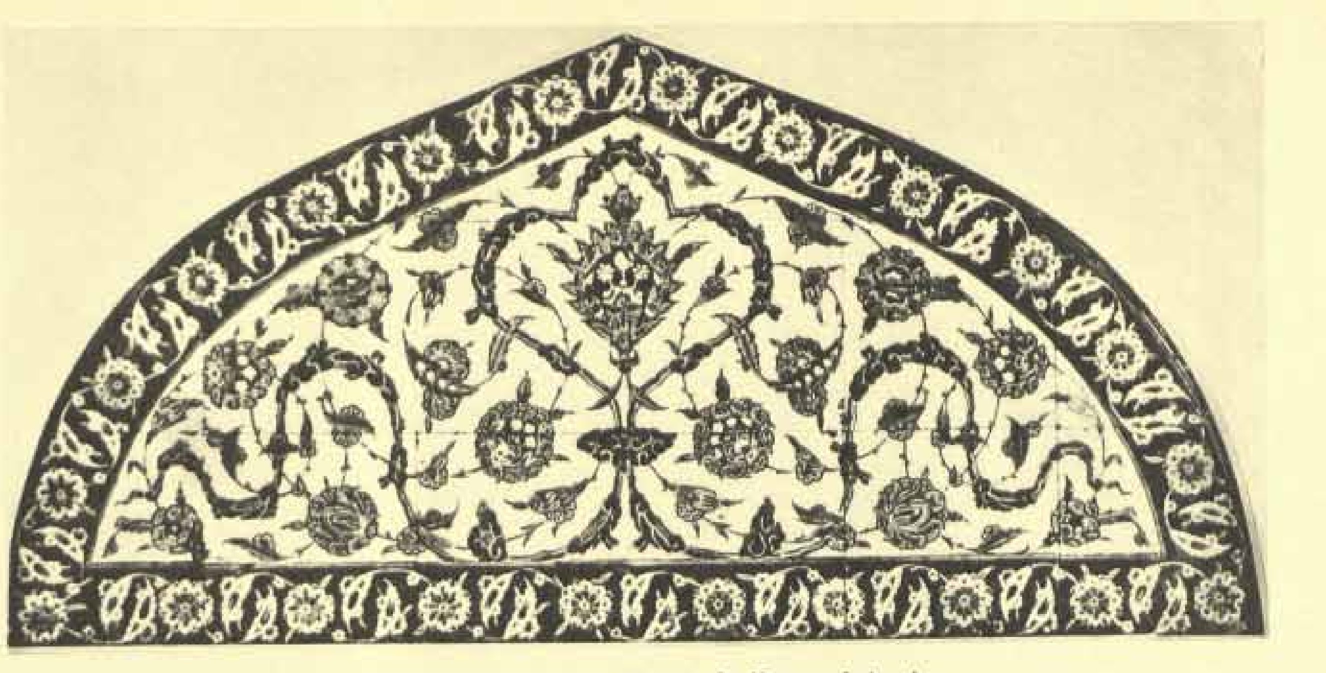
(1) Mosquée d'Ahmed I^er^ : 1609-1614.

Yeni-Jami : 1614-1664, cf. p. 363, remarque (2).

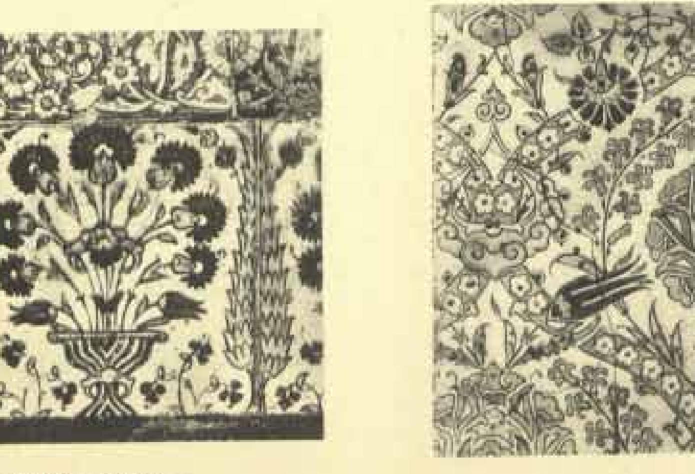
Rustem-Pascha-Jami, construite par Sinan (1489-1578, d'après Aga Oglu 15?8 ; comp. E. Diez, *Die Kunst der islamischen Völker*, Potsdam-Tierpark, s. d., p. 109). Comp. A. Gabriel, *Les mosquées de Constantinople*, dans : *Syria*, t. VII, Paris, 1926, p. 353 sq.

(2) Mosquée Sultan Ahmed, Yeni-Jami, Rustem-Pacha-Jami.

(3) Nous reproduirons des carreaux et dessins avec la gracieuse autorisation des Directions du Musée des Arts Décoratifs à Paris, de l'Oesterreichisches Museum für Kunst und Industrie à Vienne et des Staatliche Museen, Islamische Abteilung, Berlin.



1. Tympan. Vienne : Oest. Museum für Kunst u. Industrie.



2. Bordure « Vase aux œillets » de la Jéni-Jami.



3. Faïence aux rubans fleuris. Staatl. Museen. Berlin.



4. Faïence aux rubans fleuris. Staatl. Museen. Berlin.

quatre variétés différentes[1]. On se rend compte alors que ces carreaux sont groupés d'une façon tout à fait arbitraire, ce qui confirmerait l'examen de carreaux analogues que nous pourrions trouver dans leur disposition originelle. C'est précisément le cas dans la Yeni-Jami à Istamboul qui a heureusement gardé intacte la magnifique polychromie de son revêtement céramique (pl. XLIX/2). La construction de cette mosquée de l'épouse d'Ahmed Ier fut commencée en 1614[2].

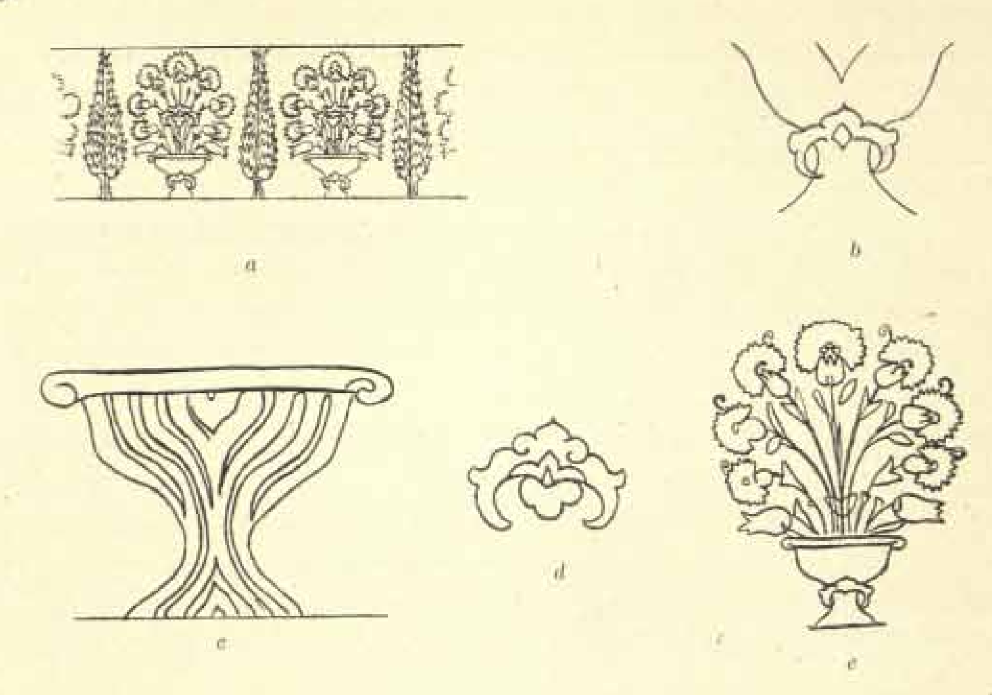
Au pied d'un de ces énormes piliers, nous trouvons les mêmes carreaux alignés en frise. Les vases sont ornés de raies parallèles aux contours (A-C). Les dimensions des carreaux sont voisines de celles des carreaux de Paris (25 cm. × 24,5 cm.). Mais si nous n'hésitons pas à rétablir ce rapprochement, c'est que le décor est analogue dans les deux cas : d'un vase sortent des œillets et des tulipes, dont cinq tiges médianes sont, pour ainsi dire, agrafées ensemble par un ornement qui est, si l'on veut, une feuille passant par-devant (comp. fig. *a* et *d*). De part et d'autre du vase, trois tiges fleuries, sortant du sol, s'inclinent en s'entre-croisant. Enfin la composition est arrêtée sur les côtés par des cyprès figurés par moitié seulement sur chaque carreau. Les carreaux étant alignés horizontalement, chaque moitié de cyprès trouve son complément sur le carreau voisin. Mais on peut considérer chaque carreau comme un tableau complet en soi, en même temps que susceptible de se poursuivre indéfiniment à droite et à gauche. En fait, nous trouvons dans la Yeni-Jami de nombreux exemples de carreaux ainsi disposés, constituant la bordure finale d'un décor qui recouvre la plus grande partie d'un pilier[3].

(1)

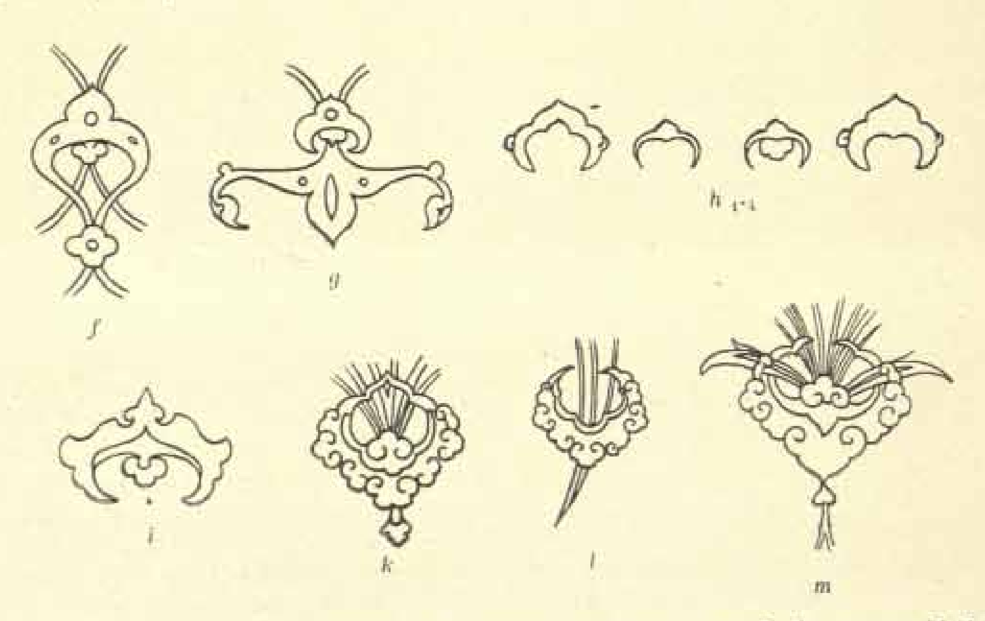
	Œillets	Tulipes	Jacinthes	Vase	Fleurs	Nombre
A	7	2	»	rayé	»	2
B	5	2	2	rayé	»	2
C	5	2	»	rayé	2	1
D	7	2	»	tulipes	»	10

(2) La construction fut commencée en 1614 (d'après H. Glück, *Alt-Konstantinopel*, München-Pasing, 1920, p. 22) et terminée en 1664 (d'après A. B. Sakisian, *L'inventaire des tapis de la mosquée Yeni-Djami de Stamboul*, dans *Syria*, Paris, 1931, p. 268. Comp. A. Gabriel, *Les mosquées de Constantinople*, dans *Syria*, t. VII, Paris, 1926, p. 381.

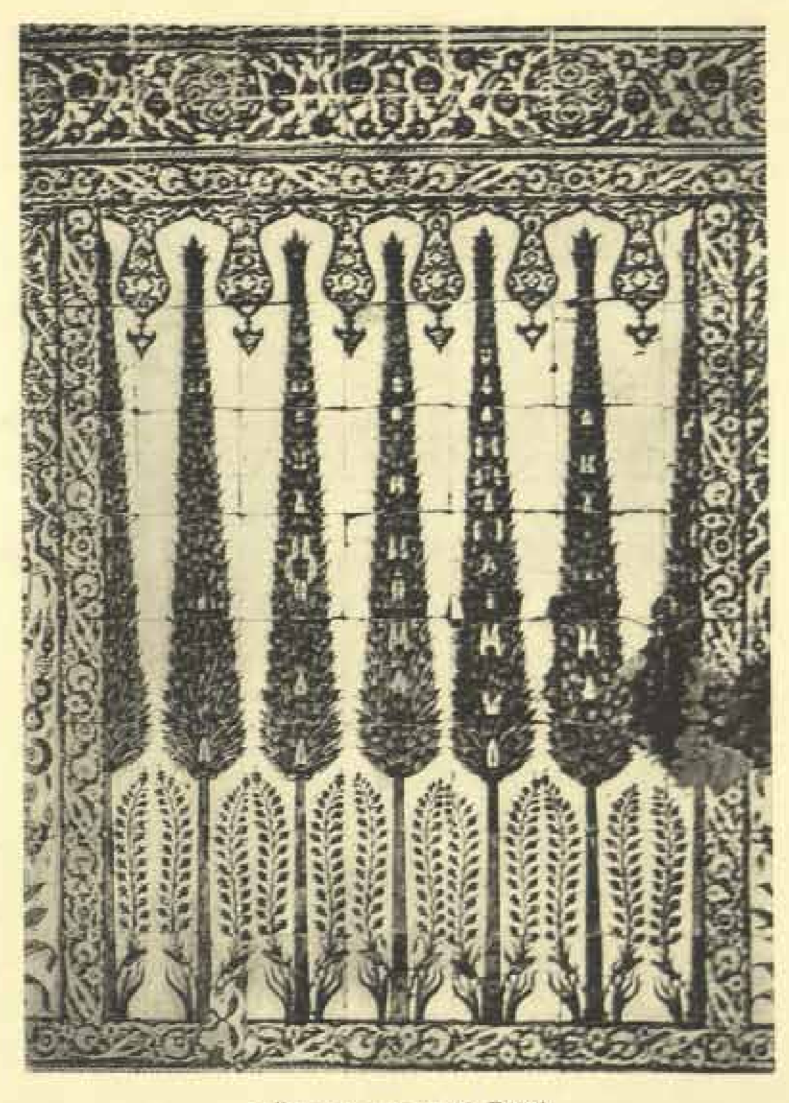
(3) Des faïences à décor apparenté se trouvent au Musée arabe du Caire (nos 172 et 173, vase aux tulipes), et dans la mosquée Ibrahim Agha (*el azrak* = la bleue) de la même ville restaurée par Ibrahim Agha en 1653. On les rencontre dans beaucoup d'autres mosquées. Celles de la Yeni-Jami sont au pied du pilier Nord-Est.



a) Frise de carreaux du « Vase aux œillets » ; *b*) « agrafe » au pied du vase ; *d*) « agrafe » des œillets ; *c* et *e*) dessins fictifs.



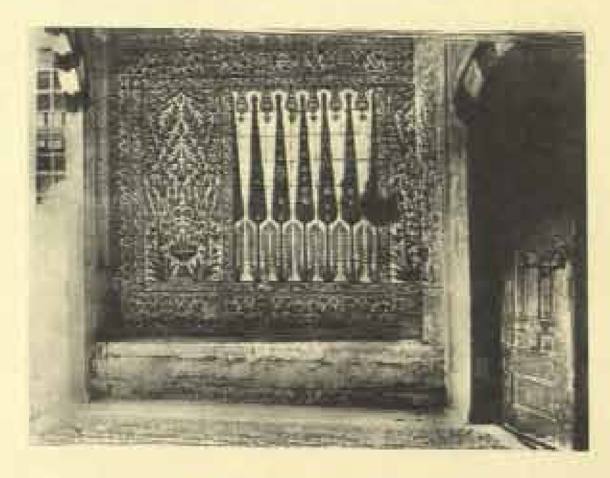
f, *g*) « Agrafes » à cinq courbes ; h_{1-4}) dessin analytique : agrafe du carreau pl. L/4 ; i) « agrafe » relevée d'un « carreau aux œillets » au Musée des Arts Décoratifs, Paris ; *k*, *l*, *m*) « agrafes » sur un panneau au Musée des Arts Décoratifs.



3. Panneau aux cyprès. Détail.



1. Faïence. Top-Kapou-Serai.



2. Panneau aux cyprès. Vue totale.
Top-Kapou-Serai XVII^e siècle.

BORDURE

Nous avons donc affaire à un décor qui doit servir de bordure, et il aurait été plus juste de disposer ainsi les carreaux ornés de vases à œillets au Musée des Arts Décoratifs. Comme le nombre des carreaux qu'on peut ainsi juxtaposer est indéfini, il nous est permis d'y voir un décor sans fin, toutefois avec une réserve : le vrai décor sans fin peut s'interrompre en un endroit quelconque sans bouleverser l'équilibre. Notre rangée de carreaux, par contre, ne peut se terminer de façon satisfaisante que sur une moitié de cyprès.

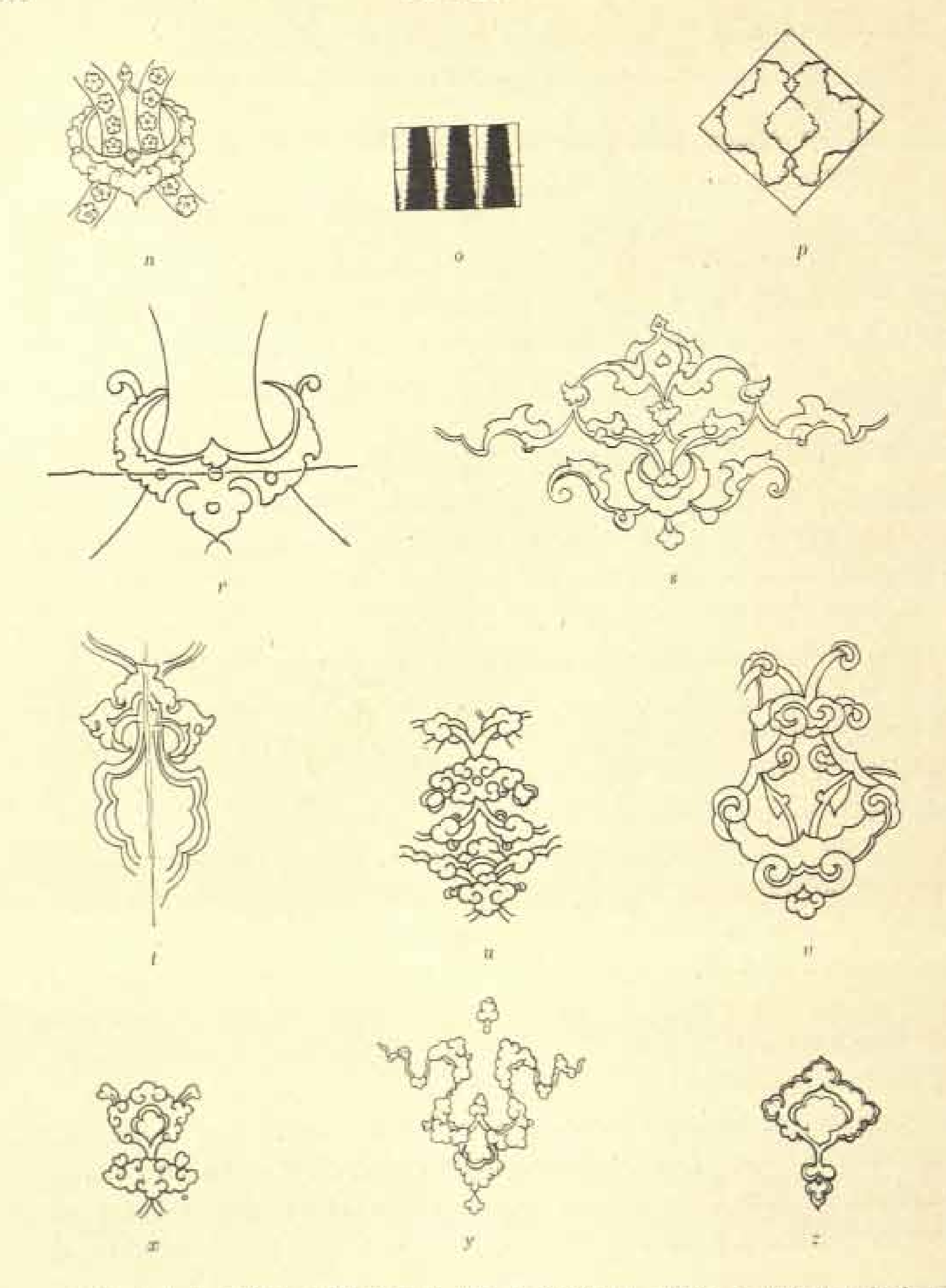
COMPOSITION DE CHAQUE CARREAU

La juxtaposition n'est pas marquée seulement dans le décor total, mais aussi dans la composition de chaque carreau pris séparément.

Les éléments de la composition sont ordonnés de façon parfaitement symétrique et cette symétrie est encore accentuée par la feuille qui semble ramasser les tiges autour de l'axe vertical. En fait, il n'y a aucun rapport organique entre cette feuille et les tiges qu'elle embrasse, et c'est plutôt la suggestion émanant de sa forme qui crée un lien entre les deux éléments. C'est un élément décoratif passe-partout.

Mais on en pourrait dire autant de tous les éléments du décor, comme il ressort de la comparaison des quatre variétés (A-D), puisque chacun d'eux est susceptible d'être remplacé par un autre sans modifier sensiblement l'effet d'ensemble, à condition que la symétrie soit maintenue. Ce qui reste constant, c'est l'arabesque générale, c'est l'ordonnance symétrique et *étalée*. Il en résulte une grande clarté et un effet puissamment décoratif. Nous sommes frappés d'un certain contraste entre l'interprétation réaliste de tel ou tel élément et l'irréalité de l'espace dans l'ordonnance de l'ensemble. D'une façon générale, toute intersection ou superposition est évitée ; lorsqu'elle se produit, comme dans les fleurs sortant de terre, c'est à seule fin de créer un jeu de lignes qui demeure parfaitement clair[1]. Même l'agrafe en forme de feuille n'évoque

[1] On ne peut pas distinguer laquelle des deux lignes est superposée à l'autre ; les couleurs des deux traits se confondent.



n) Détail de pl. XLIX/4 ; *o*) détail de pl. L/3 ; *p*) d'après pl. LII/5 ; *r-z*) détails relevés sur des carreaux au Musée des Arts Décoratifs, Paris.

aucune représentation spatiale ; au contraire, elle la condamne d'avance. C'est donc un élément d'une nature tout à fait particulière qui mérite d'être examiné avec attention.

L'AGRAFE

La juxtaposition d'éléments pour obtenir un ensemble sera d'autant plus réussi qu'un lien plus solide reliera ces éléments séparés. La construction du motif sur un axe vertical lui assure déjà une assez forte unité. Le peintre céramiste l'a pourtant jugée insuffisante puisqu'il accentue encore la symétri en ramassant les tiges médianes. Placée un peu au-dessus de l'intersection des diagonales, l'agrafe a une fonction supplémentaire — considérons-la seulement au point de vue de la tache — : c'est de faire équilibre dans la partie supérieure du champ à la masse pesante du vase. Son effet s'en trouve naturellement accru et l'ensemble s'en ressent. Pour s'en convaincre, il suffit de comparer la même composition, privée de l'agrafe à titre de démonstration, avec le décor tel que les carreaux le présentent (pl. XLIX/2 et fig. *e*). Le dessin fictif montre combien est lâche la liaison entre les éléments divers ; bien mieux, il en émane un effet de divergence dû à ce que le vase et les fleurs apparaissent tout à coup en rapport non organique et que ce mépris des lois de la statique éveille en nous je ne sais quelle répugnance. Nous ne voyons plus l'image de fleurs dans un vase ; nous pensons plutôt à ces fleurs en semis qu'on rencontre sur les tapis et aussi souvent sur les miniatures persanes [1] ; nous avons l'impression que le vase et les fleurs sont ici associés d'une façon tout à fait arbitraire. Dans le décor réel (fig. *a*), ces défauts n'apparaissent point et nous sommes convaincus que ce résultat est dû à la présence de l'agrafe.

Mais dans quelle mesure avons-nous le droit d'appeler cet élément une agrafe ? Constatons d'abord que cette feuille se présente souvent dans les décors céramiques turcs sous une forme identique ou assez analogue. Sans aller plus loin que le carreau qui nous occupe, nous la retrouvons un peu simplifiée sur le pied du vase. Pas plus ici que parmi les tiges, elle ne représente une réalité. On devine tout de suite qu'elle ne figure pas l'ornement

[1] *Persian Art*, An illustrated Souvenir of the Exhibition of Persian Art at Burlington House, London, 1931, pl. XXXVI (n° 471), XXXVIII (n° 483), LXXXVI (n° 334).

d'un vrai vase. Une fois de plus nous reconnaitrons sa fonction véritable en essayant de nous représenter le vase aux raies parallèles sans cette agrafe (dessin *c*). La surface comprise entre ses contours nous apparait alors partagée en bandes indépendantes qui s'écartent les unes des autres, surtout parce que le fond blanc ressort avec insistance aux dépens de l'unité du vase. Cet effet est atténué, sinon complètement éliminé, grâce à la présence de la feuille, et sa forme particulière y contribue pour beaucoup. Nous venons de dire que cet élément en forme d'agrafe est fréquent dans l'ornemanisme des faïences turques : ajoutons qu'il s'y transforme plus ou moins. Nous pouvons le reconnaître sur la figure *n* ; par sa fonction il répond exactement à l'agrafe de la figure *a*. Il y est même développé de façon à produire encore plus d'effet, puisque l'« agrafe » se ferme complètement et enserre deux rubans fleuris et sinueux à l'endroit où ils se rapprochent le plus. Mais ici nous n'oserions plus le définir irrécusablement comme une feuille [1].

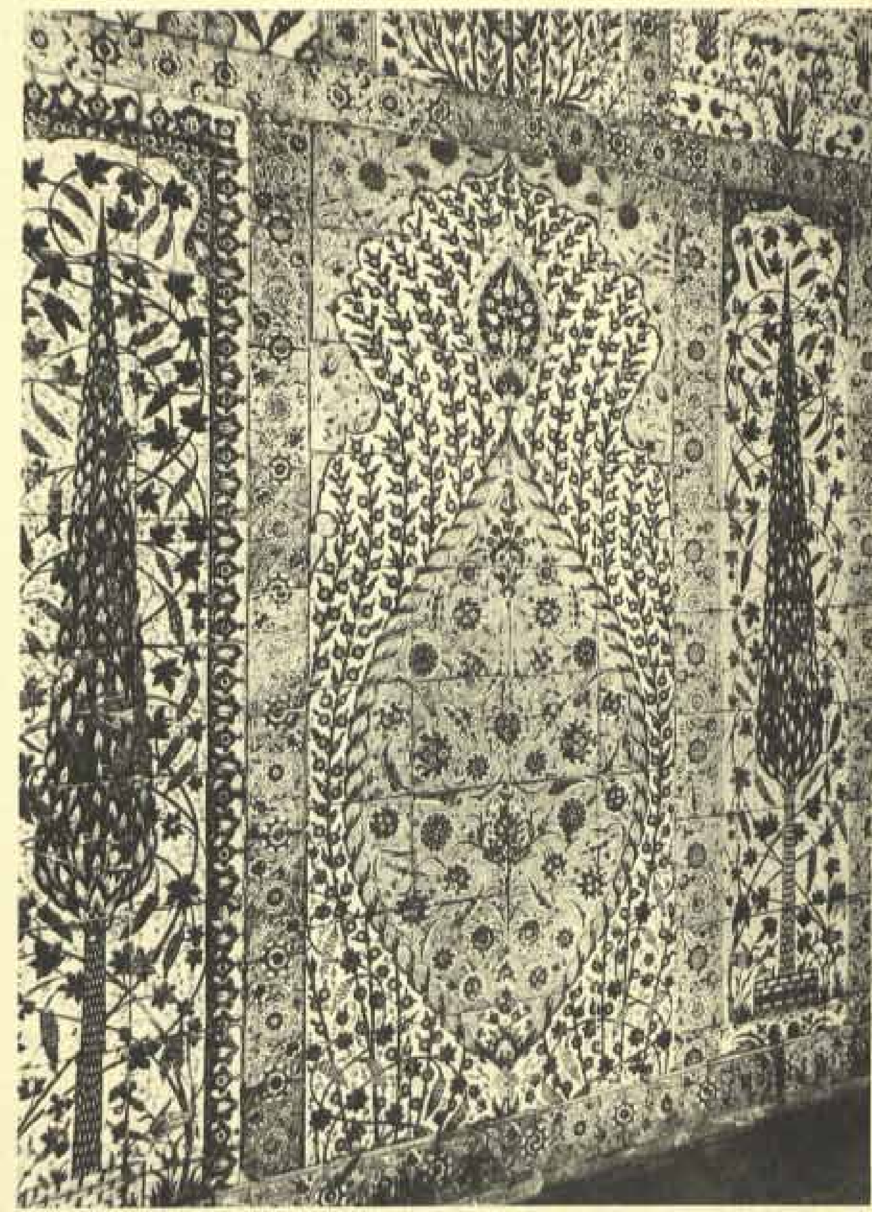
Les fioritures des dessins fig. *k*, *l*, *m* sont presque aussi éloignées de l'aspect d'une feuille ; mais toujours se manifeste clairement leur fonction au sein de compositions diverses, fonction qui est de relier plus étroitement les éléments du décor, bref de jouer le rôle d'agrafe.

FORMES D'AGRAFE

Il suffit de comparer les figures *b*, *d*, *f* avec pl. L/1 ou fig. *n*, *z* pour reconnaître que l'agrafe était susceptible de prendre une foule de formes diverses. Dans le nombre, nous nous bornerons à en choisir quelques-unes afin d'arriver à les classer typologiquement.

Nous commencerons par les plus simples, c'est-à-dire celles dont le contour se compose d'un petit nombre de courbes. Telles sont l'agrafe du dessin *g* à cinq courbes, et celle du dessin *f* où l'on en compte autant. On pourrait dire que ce sont des feuilles fortement géométrisées ; on ne saurait y reconnaître des formes fondamentales. L'agrafe de la pl. L/1, dont le contour se compose de huit courbes, est beaucoup plus compliquée ; mais il faut tenir compte que cet

[1] Comp. pl. XLIX/3,4 avec fig. *r*, *s*, *t*, *r* : détail d'un panneau syrien (Arts déc., Paris) publié ici pour comparaison.



1. Panneaux de la galerie.

2. Panneaux de la galerie.

MOSQUÉE SULTAN AHMED (constr. 1609-1614).

ornement comporte trois parties teintées en deux ou même trois couleurs : à savoir l'ornement à huit courbes, une partie qui s'y rattache directement (comp. dessins *d*, *i*) et enfin une forme trilobée. La série analytique (fig. *h*, 1-4) nous montre immédiatement sa parenté avec l'agrafe à cinq courbes. L'élément trilobé accentue son caractère floral [1].

Bien que non composée de ces trois parties, l'agrafe qui embrasse le pied du vase aux œillets est d'un contour plus riche (dessin *b* et pl. XLIX/2), car il ne comporte pas moins de dix courbes et les deux ailes sont pour ainsi dire fendues. Elle rappelle l'ornement si répandu de l'ornemanisme turc qu'on appelle ordinairement « *roumi* » [2]. La même forme est rendue plus complexe par sa décomposition en trois parties : l'agrafe qui s'étale devant les tiges florales sur les mêmes carreaux (fig. *d*). Enfin, une forme comme celle du dessin *i* évoque complètement l'aspect d'une feuille et donne l'impression de quelque plante qui pourrait exister dans la nature. Il serait superflu de suivre plus loin cette évolution, puisque cette dernière forme est pour ainsi dire l'autre extrême d'une série qui commençait par la forme simple (dessins *f*, *g*) : l'extrême opposé et, si l'on veut le plus floral [3].

Mais nous pourrions suivre une deuxième lignée qui nous conduirait à des formes complexes d'une tout autre nature. A vrai dire, elle ne part pas directement des feuilles simples du dessin *g* ; elle se détache d'une forme plus complexe. Le dessin *k* nous montre la décomposition en trois parties que nous avons remarquée dans la série florale. C'est aussi la caractéristique de l'agrafe fig. *m*. Mais toutes deux se distinguent des formes végétales en s'éloignant de tout modèle offert par la nature. Elles tendent à l'ornement géométrique. Cela éclate notamment dans l'ornement fig. *n*, où la partie trilobée est complètement transformée et ne pourrait plus s'expliquer par les formes naturelles. Par contre, tous ces exemples trahissent une prédilection pour l'enroulement en volutes qui s'y trouve répété à toute occasion. De même que plus haut nous avons basé notre classification sur le nombre des courbes, nous pouvons maintenant compter les volutes. Le dessin fig. *m* en montre cinq, fig. *k*, *l*

[1] Il s'agit d'une juxtaposition de l'agrafe et de trois pétales d'une fleur probablement parente de celle à cinq pétales (voir p. 372).

[2] A. B. SAKISIAN, *L'inventaire des tapis de la mosquée Yeni-Jami de Stamboul*, dans *Syria*, Paris, 1931, p. 371.

[3] Comp. dessins *s*, *t* ; comp. avec *r*, détail d'un panneau syrien (Arts déc., Paris).

et fig. *n*, en montrent sept ou même neuf. Plus les volutes sont nombreuses, plus l'effet est agité ; seule la symétrie y ramène de l'ordre. De là aux formes crépues des dessins fig. *x* et *v*, il n'y a qu'un pas. Malgré le maintien de la symétrie on n'y reconnait presque plus la moindre parenté avec l'agrafe-feuille. Enfin, quand la symétrie est abandonnée (dessin *v*), nous avons sous les yeux l'ornement appelé tantôt le « nuage chinois », tantôt le champignon « *tche* »[1], symbole de longévité très répandu dans le répertoire décoratif de tout le Proche-Orient et qui, à un certain moment, occupe tout à coup une place importante dans l'ornemanisme des Osmanlis[2]. Il va sans dire que cette forme a perdu toutes les significations qu'elle pouvait avoir dans l'art chinois[3]. Elle remplit la même fonction que l'agrafe, elle s'étale comme elle sur les éléments qui ont besoin d'être plus étroitement reliés. Par ailleurs ce « *tche* » ou ce « nuage » présente une forme complètement enveloppée et qui par conséquent ne semble pas pouvoir servir d'embrasse.

LA JUXTAPOSITION, CARACTÉRISTIQUE DU DÉCOR CÉRAMIQUE TURC

Toute juxtaposition d'éléments comporte une tendance à la désagrégation. Un artiste sensible tiendra compte de ce fait et cherchera à relier aussi fortement que possible les éléments de sa composition : dans le cas du carreau aux œillets, il obtient ce résultat par la composition symétrique que vient encore renforcer l'introduction de l'agrafe et aussi par un juste équilibre des couleurs.

Cet ordre juxtaposé est-il un phénomène exceptionnel dans l'art des faïences turques ; ou bien se rencontre-t-il en d'autres compositions décoratives que ce carreau ou cette bordure de carreaux ?

A l'entrée du Harem du Top-Kapou-Serai à Istamboul, se voit un panneau souvent admiré et d'une dimension exceptionnelle que Migeon et Sakisian

[1] A. B. Sakisian, *op. cit.*, p. 372. L'auteur commet une erreur en confondant le nuage chinois (en turc *boulut* = « nuage ») avec le *tche*. Comp. Édouard Chavannes, *De l'expression des vœux dans l'art populaire chinois*, Paris, s. d., p. 3 et p. 13.

[2] Comp., dessin pl. XLIX/1 et LII/1.

[3] Comp. les « nuages chinois » dans les miniatures persanes et mogholes au XVIe et au XVIIe siècle (E. Kühnel, *Miniaturmalerei im islamischen Orient*, Berlin, 1922, fig. 58, 59, 60, 65, 66, 70, 72, 80, 89 ; Thomas H. Hendley, *Memorial of the Jeypore Exhibition*, 1883, vol. IV. : *The Razm-Namah*, Londres, 1884, pl. LXII, LXXVII, LXXXI).



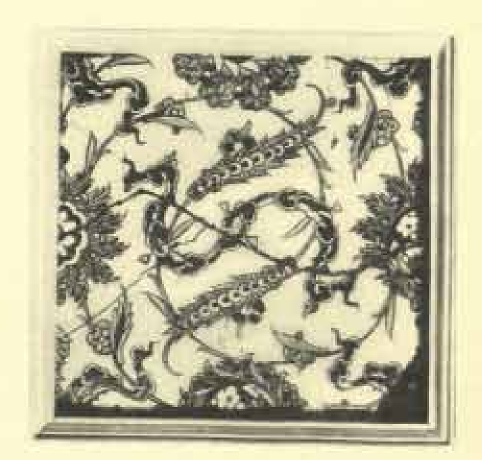
1. Carreau de bordure.



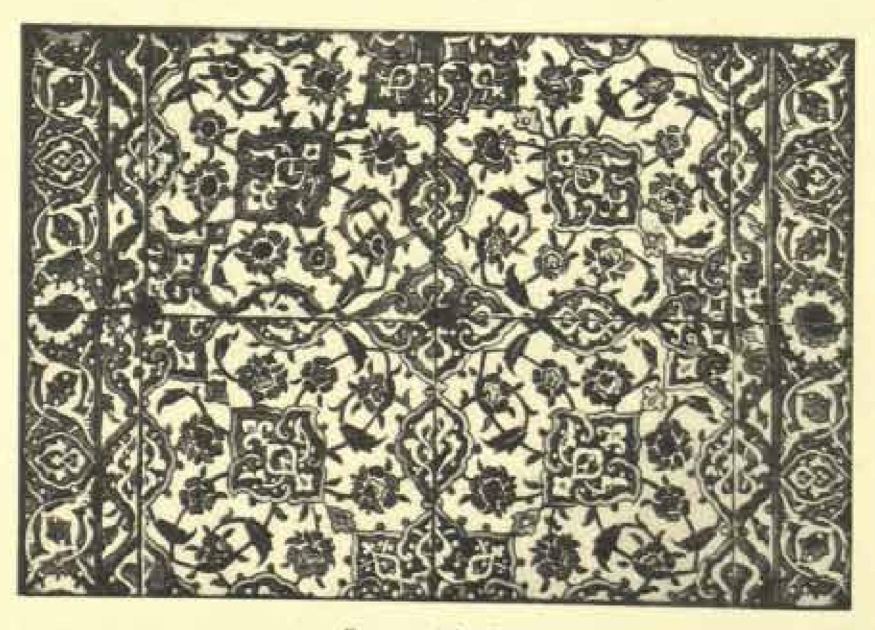
2. Fragment d'un carreau.



3. Carreau à l'arabesque.



4. Fragment d'un carreau.



5. Panneau à bordure.

OESTER. MUSEUM FUR KUNST U. INDUSTRIE. VIENNE.

attribuent au XVIIe siècle [1]. Il se compose de trois parties : la partie principale au milieu, c'est celle que nous allons considérer, et deux parties latérales décorées à la façon typique des tapis de prière — un *miḥrab* avec des ornements floraux [2] (pl. L/2). La partie centrale représente sept cyprès exactement équidistants dans un champ rectangulaire. Les deux arbres extrêmes sont figurés par moitié seulement comme ceux du carreau aux œillets, de sorte que nous retrouvons ici l'idée du décor sans fin. Mais ce qui nous paraît le plus frappant, c'est l'appel fait aux vides, de sorte que le dessin reproduit en négatif présenterait exactement le même rythme.

Et ce rythme est encore accentué par des niches rudimentaires (dessins pl. LIV/1,2). C'est, si l'on veut, la repétition resserrée et agrandie, presque monumentale, de la bordure de tout à l'heure [3] (dessin *a*). N'oublions pas qu'il ne s'agit point d'une production en série, mais d'une composition unique et conçue pour elle-même [4]. Si nous comparons les deux compositions, le carreau aux œillets et le panneau aux cyprès, quant à leurs éléments, nous constatons que les seuls qu'ils possèdent en commun sont les cyprès. Dans le premier cas leur fonction formelle est plus importante que leur signification figurative, puisque le vase aux œillets attire tout d'abord notre attention. Dans l'autre cas, ils dominent le tableau ; s'il s'agissait d'une représentation réaliste, nous dirions que c'est une allée de cyprès, parente de celles qui se découpent sur le ciel de Scutari. Cet arbre précisément joue un rôle considérable dans le décor céramique turc, et c'est sans doute parce qu'il répond mieux que tout autre au goût des artistes turcs pour les alignements. Nous en trouvons la confirmation dans un décor singulier, qui se trouve dans la mosquée Sultan Ahmed à Istamboul (pl. LI/1,2) [5]. Ici le cyprès n'est plus l'élément composant d'un panneau ; il est placé tout seul dans un cadre et entouré de vignes [6]. Le rectangle étroit se termine au sommet, ici encore, par une niche. Ce décor en soi n'au-

[1] G. Migeon, A. B. Sakisian, *op. cit.*, vol. XLIV, p. 135 sq., fig. 20. Ils indiquent comme date 1666-1667.

[2] Sarre et Trenkwald, *Altorientalische Teppiche*, Vienne, 1926, vol. II.

[3] Cette composition couvre à chacun des cinq registres 1/2 + 8 + 1/2 carreaux.

[4] La figure *o* démontre que la composition du panneau est indépendante de son découpage en carreaux. Voir aussi les ornements différents dans le feuillage des cyprès.

[5] Migeon et Sakisian, *op. cit.*, vol. XLIV, p. 137, fig. 19.

[6] La vigne est un élément plutôt syrien. Comp. *Revue de l'art ancien et moderne*, tome XLIX, p. 285.

rait rien de surprenant, puisque la plupart des panneaux dans cette mosquée et ailleurs sont ornés de formes végétales.

Mais on peut voir sur nos figures que ce rectangle orné n'est pas isolé, il est répété régulièrement, de sorte qu'un cyprès se présente toujours entre deux champs (pl. LIV/3). Si la disposition générale du décor de la mosquée Ahmed est clairement basée sur la juxtaposition (les rectangles sont « étalés l'un à côté de l'autre »), ce caractère ressort surtout du fait de l'intercalation des cyprès.

Dans ce qui précède, nous avons établi par des exemples de plus en plus caractérisés cette particularité de l'art décoratif turc, en partant du carreau de petites dimensions, qui n'est que l'élément composant d'une bordure, jusqu'à la composition d'une paroi entière [1].

LA JUXTAPOSITION DANS LE DÉTAIL.

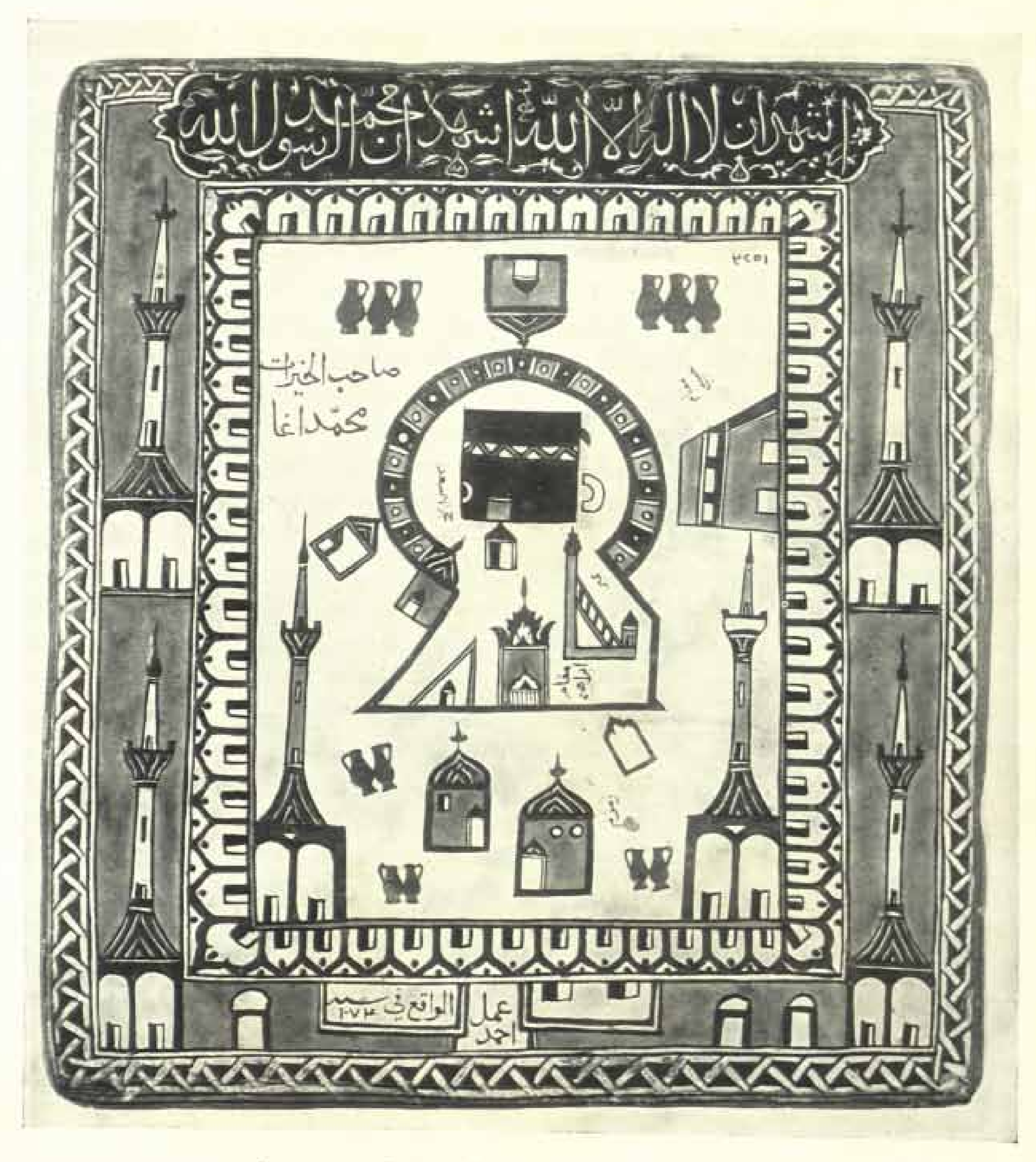
Or, le même principe règne également dans les détails du décor. Par exemple on rencontre souvent le motif composé d'une feuille dentelée à laquelle un rameau garni d'une rangée de fleurs semble superposé. Nous le trouvons dans la Yeni Jami et dans la Rustem Pacha Jami [2] ; nous le rencontrons aussi maintes fois dans nos musées, sur des carreaux d'un décor analogue et souvent même plus riche. Dans tous les cas, il s'agit de fleurs plus ou moins nombreuses, de couleurs variables, mais toujours à cinq pétales [3] et toujours disposées dans le même ordre ; elles ne sont pas un simple remplissage, elles soulignent et accentuent le mouvement qui anime la forme principale (pl. LII/1,2), c'est-à-dire la feuille, ou, comme pl. LII/3, l'arabesque. Cette association d'ornements nous permet de comprendre le décor de pl. LII/4, où les fleurs sont remplacées par des ronds.

Le motif de la feuille et du rameau fleuri peut nous paraître très fantaisiste ;

[1] Cette juxtaposition de panneaux ne se trouve pas seulement à l'intérieur, mais aussi sur la surface extérieure des architectures turques (exemple : Rustem-Pacha-Jami, Mosquée d'Eyoub).

[2] Comp. Migeon et Sakisian, *op. cit.* ; vol. XLIII, p. 357, fig. 8.

[3] On rencontre cette fleur à cinq pétales, peinte d'une façon plus réaliste, sur les grenadiers et les amandiers des miniatures persanes et mogholes (E. Kühnel, *op. cit.*, fig. 40, 63, 64, 70 ; H. Goetz, *Geschichte der indischen Miniaturmalerei*, Berlin 1934, p. 3, fig. 5 ; W. Staude, *Contribution à l'étude de Basawan*, dans : *Revue des Arts Asiatiques*, VIII, Paris, 1934, nº 1, pl. V.



CARREAU DE FAÏENCE DE DAMAS, DATÉ DE 1074 DE L'HÉGIRE.

Musée arabe du Caire.

(Dimensions : 39 × 35 centim.)

le ruban garni de fleurs (pl. XLIX/3,4) semble plus compréhensible quoique plus indigent. Ici encore est évoqué un rameau fleuri, car dans l'intervalle des fleurs on aperçoit la tige flanquée de deux feuilles. Le carreau (pl. XLIX/3) est lui-même un bon exemple de la façon turque de coordonner les détails. Les deux rubans fleuris dessinent des courbes opposées de façon à découper des demi-médaillons qui trouvent leur complément dans les champs contigus des carreaux voisins. Le remplissage de ces médaillons est d'inspiration purement florale : des tulipes, des jacinthes et des œillets de diverses couleurs sont répartis sur le fond blanc, et le milieu est occupé par un feuillage très stylisé, en masse assez importante ; tout cela disposé avec la plus grande clarté en évitant autant que possible la superposition, du moins à l'intérieur des compartiments. Mais là où elle a lieu, elle produit grand effet et tend encore à clarifier les détails. Ainsi les fleurs d'œillet et de tulipe se détachent très nettement des rubans, ce à quoi contribue particulièrement le contraste des couleurs. Partout se manifeste une grande sensibilité pour l'harmonie des formes et des couleurs : on la remarque particulièrement dans les groupes de jacinthes. Elles s'inscrivent en courbe gracieuse dans le cercle des deux rubans et à l'unisson de leur valeur dans des couleurs différentes. Ce sont précisément ces finesses qui, en dépit du caractère juxtaposé de la composition, assurent et même rehaussent la coordination des détails.

Ce besoin de la composition juxtaposée comporte naturellement un danger qui se manifeste d'une façon malheureuse, quand le procédé dégénère en maniérisme, soit que le décorateur y mette une insistance de parti pris, peut-être pour satisfaire à une mode de son temps, soit que la production en série perde de sa qualité, ce qui est particulièrement désastreux quand elle ne reçoit aucune impulsion nouvelle de l'extérieur. Il nous arrive alors de rencontrer des décors assez indigents, par exemple celui de pl. LII/5, qui résulte d'un froid schématisme imprégnant tout l'ensemble et pétrifiant le détail. Dans le carreau de la pl. LII/5, on remarque encore cette indépendance des formes qui fait que chaque carreau trouve son complément dans les carreaux voisins, d'une façon encore plus nécessaire que dans le cas des « vases aux œillets ». Cela saute aux yeux si l'on considère l'un quelconque des quatre carreaux sous sa présentation la plus satisfaisante, c'est-à-dire posé d'angle (dessin *p*). Malgré la symétrie, on remarque dans les angles, à droite et à gauche, un élé-

ment alterné qui demeure troublant tant qu'il n'est pas équilibré par le carreau suivant. C'est peut-être cette impression de cadence non résolue qui a conduit le peintre à poursuivre la composition sur les quatre carreaux, en rattachant les moitiés complémentaires des médaillons à la bordure, dans l'espoir de trouver ainsi une terminaison nette. La solution, d'ailleurs, n'est pas des plus heureuses ; l'insuccès est imputable aux défauts d'ensemble que nous avons indiqués plus haut.

FORMES ARTIFICIELLES ET FORMES NATURELLES

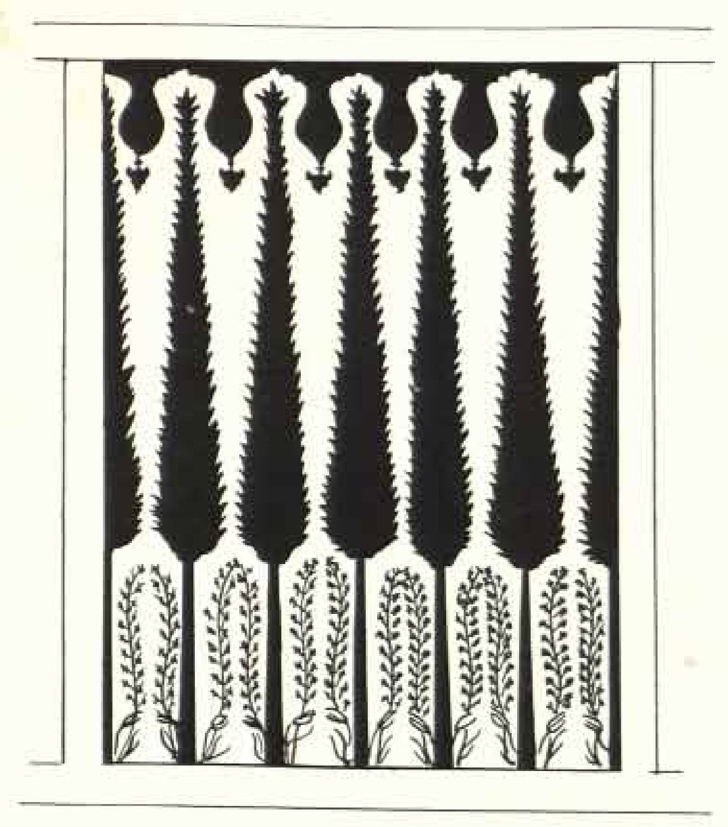
Le goût particulier de l'artiste turc pour la juxtaposition des unités s'affirme également, soit qu'il adapte des formes artistiques déjà existantes, soit qu'il s'inspire directement de la nature. Il suffit de voir comment il traite les fleurs et comment il les choisit.



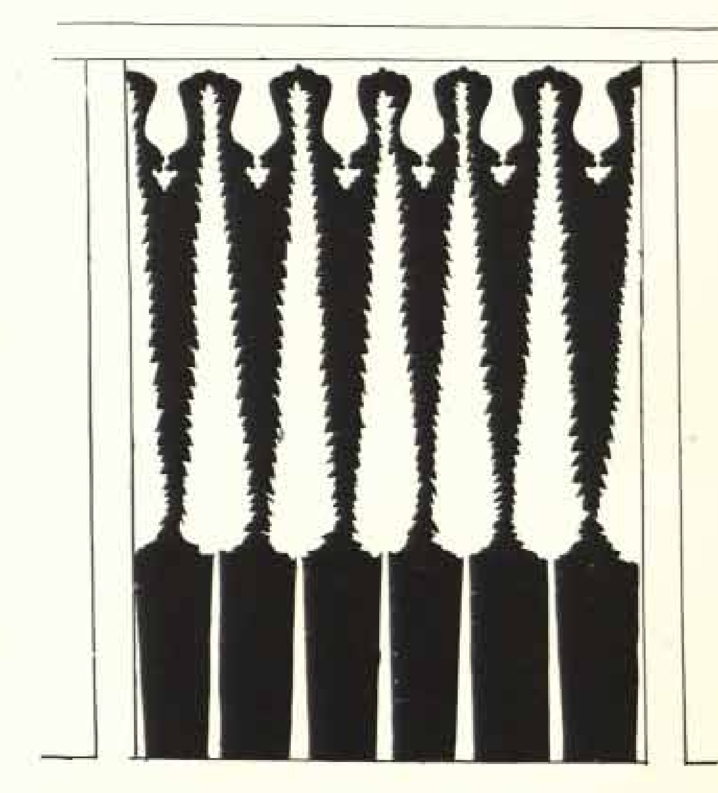
Fig. 1. — Tombeau d'un calife (Le Caire).

Nous l'avons vu transformer un modèle réel, par exemple dans le cas de ce vase rayé que présentait la série du vase aux œillets. Le spectateur européen, dont l'œil s'est formé sur des figurations perspectives, ne verra ici qu'une très banale décoration de vase, soit des raies parallèles qui se détachent fortement sur le fond blanc. En examinant de plus près, on s'apercevra que ce décor n'est pas si banal, puisque ces rayures assez larges sont, du côté extérieur, délimitées nettement par une ligne foncée, tandis que, du côté intérieur, la couleur, en l'espèce un bleu, s'arrête là où le pinceau l'a laissée. Nous trouvons quelque chose d'analogue en plusieurs endroits d'un carreau qui représente l'enceinte sacrée de la Mecque (pl. LIII)[1] ; nous y voyons des raies analogues

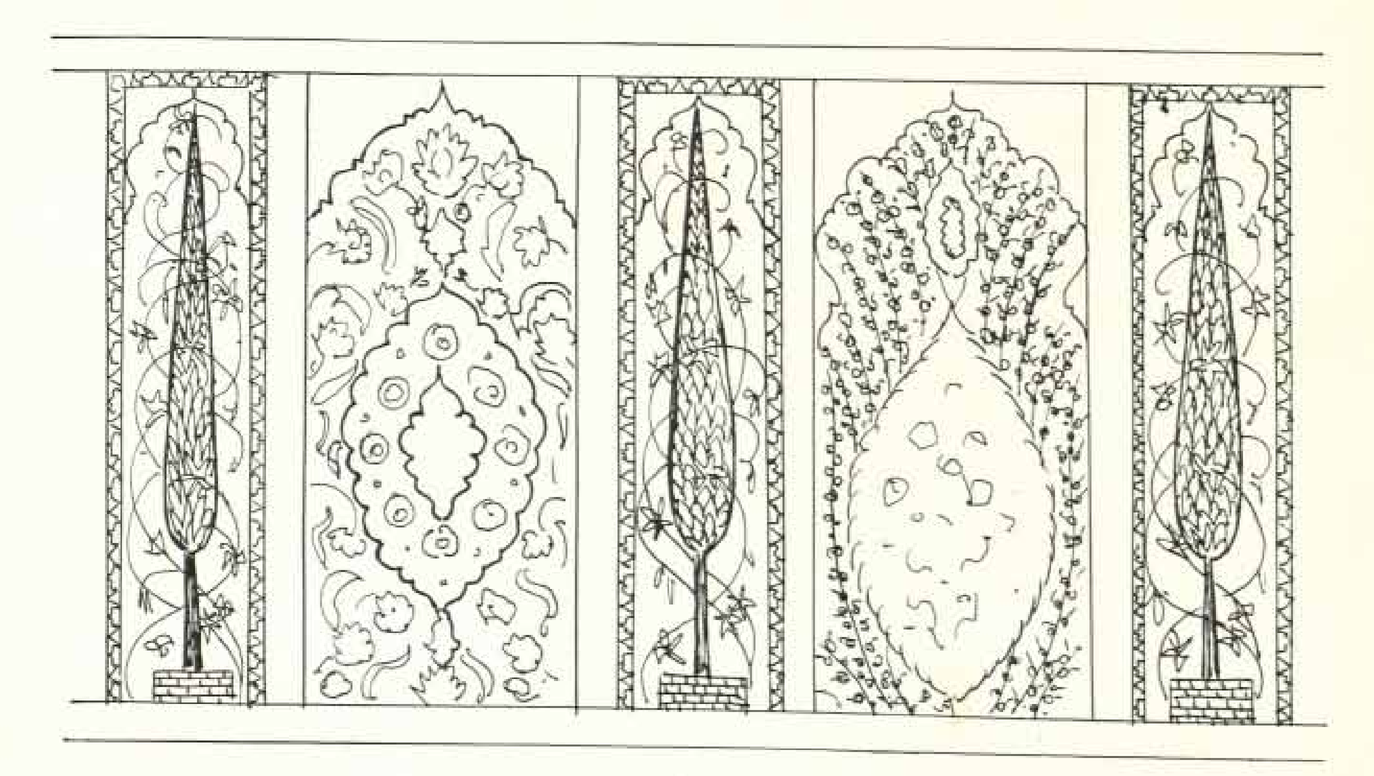
[1] Comp. aussi pl. L/2. Vase du panneau de gauche.



1.



2.



3.

sur les coupoles et sur les minarets. Pour les coupoles, on peut rapporter immédiatement ce motif à un modèle réel, puisque c'est sans doute l'interprétation très stylisée d'une coupole à entredos côtelés. On s'explique du même coup pourquoi ces raies sont cernées d'un côté seulement (fig. 1), c'est pour rendre le fond du creux où l'ombre s'arrête net. La raie bleue est donc censée figurer l'ombre, mais s'écarte de la nature par son contraste avec un blanc éblouissant. En appliquant cette explication au vase, nous pouvons dire que l'artiste a voulu figurer un vase orné de côtes ou de godrons, comme le sont les coupoles. L'artiste a beau s'inspirer de formes réelles, elles prennent sous son pinceau un aspect neuf, fortement marqué de son caractère national.

*
* *

D'après ce que nous venons de voir, l'ornemanisme des carreaux turcs, considéré aussi bien dans un détail insignifiant que dans le décor entier d'une paroi, nous paraît tout imprégné d'un caractère qui lui est absolument particulier et qui le distingue des arts environnants, à plus forte raison des arts lointains, du moins tant qu'ils ne sont pas influencés par l'art décoratif turc [1]. Comparons, par exemple, le décor persan contemporain, c'est-à-dire à l'époque de ce qu'on peut appeler la renaissance de l'art persan [2]. Des rinceaux fleuris, des arabesques, sont répandus avec prodigalité sur les tapis, les reliures, les revêtements céramiques [3]. Il s'y mêle des animaux fabuleux, des nuages et des rubans de nuages, des cyprès et des plantes de toutes sortes. Malgré la stylisation très poussée, cette création déborde de vie. On croit voir éclore et se développer une faune et une flore que la nature ne connaît pas, dans une richesse de formes et de couleurs comme on n'en voit qu'en rêve. Au contraire, l'ornemanisme turc semble immatériel et abstrait, et cela surtout lorsque la forme naturelle subsiste avec ses aspects accessoires, comme nous l'avons remarqué pour le vase « côtelé ». Ce caractère abstrait est encore accentué par la pauvreté de la palette : un rouge, un bleu, un vert (c'est en général le

[1] Cette influence s'est manifestée dans des pays conquis par les Turcs (surtout en Hongrie) ou à la suite des rapports commerciaux (Italie, surtout Venise).

[2] E. Kühnel, *op. cit.*, p. 27 (pour la peinture).

[3] Comp. les exemples nombreux dans : *Persian Art* (voir p. 367, n. 1).

bleu qui domine). Il est tout à fait affirmé par le blanc éblouissant du fond, dont l'effet est souvent souligné par une bordure reproduisant les mêmes couleurs en négatif : blanc sur fond bleu [1] (pl. LII/5).

Nous avons appelé *juxtaposition des détails* la façon turque de composer un ensemble. C'est l'application d'un principe très général dans l'art turc, qui consiste à accorder une valeur égale à chaque forme, à les rendre toutes également visibles. Mais comme ce serait aller à l'encontre de toute existence organique, l'artiste est conduit soit à déformer les formes naturelles (par exemple la feuille au rameau fleuri), soit à choisir celles qui répondent à cette tendance (tulipe, œillet, lys rouge, etc.).

Heinrich Glück [2] a signalé ce principe dans tous les domaines de l'art des Osmanlis et notamment dans leur architecture ; il l'a même retrouvé partout où les peuples turcs apparaissent directement ou indirectement dans le cadre de l'histoire. Cela est vrai aussi bien d'une création plastique comme la « bête de Kelermes », où s'atteste « le principe organique de la composition en surfaces cubiques (la taille au couteau) [3] », que de la mosquée de Suleiman, œuvre du plus grand architecte turc : Sinan [4], où les supports et les charges ne sont pas différenciés, mais où chaque élément fait partie à titre égal de la cristallisation architecturale ; une pensée spatiale absolue [5]. Ce principe formel est constant dans l'art turc en tout temps et tout lieu. L'évolution historique des Turcs a été la cause que leur répertoire s'est constamment modifié. Chaque fois que des nomades turcs rencontrèrent des civilisations supérieures, leur répertoire s'enrichissait d'emprunts étrangers. Mais ce qui est constant chez eux, c'est ce principe d'interprétation que nous venons d'étudier dans le décor céramique et que nous regardons comme essentiellement turc. Le mot principe ne veut pas

[1] Exemple très typique : pl. LII/1.

[2] H. Glück, *Türkische Dekorationskunst.*, dans : *Kunst und Kunsthandwerk*, Vienne, 1920, p. 1 sq.

H. Glück, *Die Weltstellung der Türken in der Kunst*, dans : *Wiener Beiträge zur Kunst und Kultur Asiens*, Vienne, 1920, p. 7.

[3] H. Glück, *Die Weltstellung der Türken in der Kunst (Wiener Beiträge)*, figure 1. A comp. avec le « Cerf de Kostromskaja » (fig. 3) ; cf. G. Boroffka, *Kunstgewerbe der Skythen*, dans : *Geschichte des Kunstgewerbes*, Berlin (s. d., vol. 1, pl. VIII (Hirsch, Kubangebiet, Kostromskaja Staniza, Gold, VII-VI. Jahrhundert v. Chr.). La taille au couteau : Schrägschnitt).

[4] A. Gabriel, *Les mosquées de Constantinople*, dans : *Syria*, tome VII, Paris, 1926, p. 374.

[5] H. Glück, *Türkische Dekorationskunst*, dans : *Kunst and Kunsthandwerk*, Vienne, 1920, p. 27. Comp. aussi p. 40.

dire rigidité ; aussi les formes peuvent-elles vivre et se modifier (l'agrafe par exemple). Elles sont condamnées à mourir si l'incompréhension se joint à l'abus, si la clarté devient sécheresse et froideur, et si la routine remplace l'invention. Mais ce n'est pas sur des pièces inférieures qu'on doit juger équitablement l'art décoratif turc. Ses meilleures productions prouvent qu'il mérite abondamment une attention qu'on ne refuse pas aux autres foyers d'art, soit de l'Iran, soit de l'Europe.

W. Staude.

BIBLIOGRAPHIE

G. Contenau. — **La civilisation des Hittites et des Mitanniens.** Un vol. in-8° de 286 pages, avec XVI pl., 26 fig., 2 cartes. Paris, Payot, 1934.

C'est une excellente idée qu'a eue le docteur G. Contenau de condenser en un volume les leçons qu'il a données, en 1933-1934, à l'École du Louvre et à l'Université de Bruxelles. Travail de synthèse sur un sujet peu connu du grand public. Une civilisation, dont les éléments n'apparaissaient qu'au hasard des fouilles archéologiques et des études spéciales des techniciens, est ici présentée en un tableau d'ensemble qui fait le plus grand honneur à l'auteur du *Manuel d'archéologie orientale.* On aime à retrouver, à toutes les pages du volume, la sobriété dans l'exposition, la prudence dans les conclusions, la mesure dans les affirmations, toutes ces qualités qui excluent les hypothèses aventureuses et les emballements dangereux. La théorie n'empiète pas sur le domaine des faits. Comme nous le dit l'avant-propos, « il ne s'agit ici que d'une mise au point ».

Chacun des chapitres forme une monographie, même celui qui est intitulé « Notions générales » et qui est l'historique des fouilles en pays hittite, du déchiffrement des textes de Boghaz-keui et des inscriptions en hiéroglyphes hittites, pour aboutir à déterminer, plutôt par des traits négatifs, le terme « Asianiques », distinct d'« Asiatiques » et d'« Asiates » : « On entend par Asianiques les peuples de l'Asie Occidentale qui ne sont pas des Sémites et qui ne sont probablement pas des Indo-Européens. C'est la population que l'archéologue russe Marr appelle les Japhétites » (p. 41). La présence d'éléments indo-européens dans l'aire géographique occupée par les Asianiques est incontestable. La question est de savoir par où ces éléments sont venus se greffer sur les autochtones. Entre les deux théories, celle du Caucase et celle du Bosphore, l'auteur opterait volontiers pour la seconde (p. 45). Parmi les sources exploitées dans le premier chapitre, l'Ancien Testament figure en tête (p. 14 s.). On est assez embarrassé par la mention des fils de Heth dans l'histoire d'Abraham (*Genèse*, XXIII ; XXV, 9 ; XLIX, 29 s.). Mais il faut noter que ces textes appartiennent au Code Sacerdotal, le plus récent des documents du Pentateuque. A l'époque des Sargonides, on avait une tendance à incorporer au pays de *Hatti* toute la côte phénicienne, comme on le voit surtout par les inscriptions de Sennachérib et d'Asaraddon [1]. C'est ce qui explique la

[1] Mon ouvrage, *Les pays bibliques et l'Assyrie*, p. 69, 89.

mention de Sidon et de Heth comme premiers-nés de Canaan dans *Genèse*, x, 15. L'apostrophe d'*Ezéchiel*, xvi, 3, groupe, en fait, les traditions concernant les anciennes populations de Palestine : Cananéens (J), Amorrhéens (E), Hittites (P). L'ethnologie de la *Genèse* relève de la critique littéraire plus que de l'histoire. Un témoignage intéressant, mais qui passe généralement inaperçu, serait celui de *II Samuel*, xxiv, 6, où l'une des recensions grecques porte « et dans la terre des Hittites, Qadès », qui m'a paru une allusion à Qadès sur l'Oronte [1]. A propos de la citation de *I Rois*, x, 28-29, il faut remarquer que le nom de *Misrayim* est très probablement une désignation du pays de *Musri*, voisin de la Cilicie [2]. Pas plus que dans *II Rois*, vii, 6, il ne s'agirait de l'Égypte.

Le chapitre sur les « Proto-hittites » met à contribution les importantes fouilles des Tchéco-slovaques à *Kultépé* et celles des Américains à Alishar. Les résultats sont interprétés à la lumière des tablettes cappadociennes, de la glyptique et de la céramique anatoliennes. La chronologie est fixée par une tablette d'Alishar où figurent les noms d'Anita et de son successeur, Pithana. Ce sont ces rois qui, régnant d'abord sur *Kussar*, ont conquis le pays de Hatti et fondé l'hégémonie hittite. Une tablette inédite du Louvre permet de reconnaître en eux des contemporains de *Sharru-kin I* d'Assyrie (à ne pas confondre avec Sargon d'Accad), dont le règne se localise approximativement entre 2000 et 1950 avant notre ère. Recoupement historique de tout premier ordre pour la chronologie de la civilisation hittite. C'est le moment où cette civilisation, pénétrée d'un élément indo-européen, va rayonner en Asie Mineure et en Haute-Syrie. Les destinées de « l'empire hittite de Boghaz-keui » seront exposées dans le chapitre iv.

Le chapitre iii amène sur la scène « les Ḫurri et le Mitanni ». Une brève introduction recueille les renseignements épars sur « les Ḫurri au IIIᵉ millénaire ». En fait, il s'agit de la population non sémitique dont l'habitat est le *Subaru* des anciens textes, région qui « englobe le territoire de l'Assyrie et du Mitanni, c'est-à-dire le pays situé entre le Zagros et l'Euphrate ». Pour ce qui est du *Ḫurri*, on nous dira, à la page 80, qu'il est « de localisation moins assurée que celui du Mitanni ». On identifie le Mitanni avec le Naharayim « deux-fleuves » de la Bible, le Naharina des inscriptions égyptiennes. Il est certain que la langue des Ḫurri est apparentée à celle du Mitanni, telle qu'on la connaît par les lettres d'el-Amarna. Le paragraphe sur la « langue et littérature » des Ḫurri aurait pu être corsé par les conclusions de Fr. Thureau-Dangin, dans sa remarquable étude sur les vocabulaires de Ras-Shamra. Il semble que cette étude et celle de Hrozny, citées à la page 86, n'ont été utilisées qu'en dernière heure. On eût aimé à voir l'auteur prendre position sur la question de l'identification des *Ḫurri* et des *Ḥôrîm* de l'Ancien Testament (p. 88). Qu'il me soit permis de renvoyer à *Revue Biblique*, 1931, p. 512 s., où j'ai cherché à montrer comment ces « troglodytes » de la Bible « représentent une population non sémitique dont les invasions successives ont submergé la Mésopotamie, la Syrie, la

[1] Mon commentaire des *Livres de Samuel*, p. 442.

[2] *Les pays bibliques et l'Assyrie*, p. 12.

Palestine ». Un résumé de l'histoire du Mitanni (p. 90 s.) et un aperçu des institutions (p. 99 s.) nous donnent l'essentiel de ce que suggèrent les textes historiques, diplomatiques, juridiques, sur ce royaume dont la gloire resplendit surtout aux xv^e et xiv^e siècles avant notre ère. A propos de la religion, signalons la page très substantielle consacrée au couple divin *Teshup-Ḥépa* (p. 105 s.). L'art mitannien est surtout caractérisé par la glyptique de Kerkouk, où l'on retrouve « cette abondance pléthorique de motifs de l'art sumérien, qui contraste avec la simplicité un peu austère des cylindres cassites de même époque » (p. 108). L'influence égéenne se ferait surtout sentir dans la représentation de l'arbre sacré « stylisé au point de n'être qu'un ornement décoratif » (p. 110).

Parallèlement à l'histoire du Mitanni, celle des Hittites et de leur capitale, *Ḥattusas*, nous est narrée dans le chapitre iv (p. 129-220). Le temps n'est plus où Sayce pouvait parler d'un *lost empire*. Les découvertes de Boghaz-keui, les explorations archéologiques en Anatolie, le dépouillement des archives des rois hittites ont jeté un jour éclatant sur la religion, le droit, l'art, la politique, la diplomatie, la grande et la petite histoire d'un empire qui a pesé de tout son poids dans la balance des compétitions entre la Mésopotamie et l'Égypte pour l'hégémonie du Proche-Orient, au II^e millénaire avant notre ère. L'événement décisif est la bataille de Qadès sur l'Oronte, en 1294, qui aura pour corollaire le traité de 1278 entre Ramsès II, d'une part, et Ḥattusil III, d'autre part. Le résumé des textes babylonien et égyptien de cet incomparable document nous est donné aux pages 148-152, d'après les travaux de Langdon et de Gardiner. On lira avec intérêt les considérations sur les institutions, le commerce, et le droit. L'utilisation des études faites par les spécialistes aboutit à un tableau très vivant de la religion des Hittites. Même la mythologie de ce peuple commence à sortir de la pénombre. L'archéologie reparaît dans la description des monuments d'Anatolie (p. 188 s.). La glyptique et la céramique sont traitées avec moins d'ampleur.

Au début du chapitre v, le docteur Contenau cherche à justifier l'appellation de « Syro-hittites » pour désigner la confédération de petits États, généralement sous la mouvance de Carkémish, qui ont pour mission de s'opposer à la marche de l'Assyrie vers l'Ouest, à partir du xii^e siècle avant notre ère, et qui sont constamment signalés par les inscriptions cunéiformes dans toute la Syrie du Nord. Les fouilles à Carkémish et Sendjirli, ainsi que sur d'autres points de la zone flottante où se rencontraient ces « Syro-hittites », ont mis à la disposition des historiens de l'art tout un groupe de monuments qui échappent aux classifications générales. Nous nous contenterons de citer les conclusions ou plutôt les constatations par lesquelles s'achève l'étude de la documentation archéologique : « En résumé, je crois que la position de l'art syro-hittite peut être définie de la façon suivante : nous connaissons en Anatolie et en Haute-Syrie au cours du II^e millénaire deux grandes écoles d'art : 1° l'art hittite anatolien, héritier sur bien des points de l'art proto-hittite (lui-même, héritier de Sumer) et congénère par d'autres points de l'art de l'Egée ; 2° l'art

mitannien, ayant puisé, lui aussi, son répertoire dans l'art sumérien. De leur contact naît l'art des Syro-hittites (et la plus ancienne série de monuments de cet art paraît constituée par les reliefs d'*Arslantépé*). Le mélange inégal de ces influences et la qualité du fond sur lequel elles se répandent a pour conséquence de véritables provinces artistiques: l'art de *tell Halaf* (surtout mitannien), de *Sendjirli* (le plus aramaïsé), et de *Carkémish* où le mélange semble à peu près égal » (p. 255). Quelques comparaisons entre la civilisation des Hittites et celle des Grecs, pour marquer les rares influences que ceux-ci ont pu subir de ceux-là, seront utiles à tous ceux qui n'aiment pas à voir disparaître les empires sans rechercher s'ils n'ont pas laissé de traces dans l'évolution des arts et des idées. Ce ne sont que de timides rapprochements. Mais ici, comme dans le reste du volume, l'auteur tient à éviter l'aventure et à ne tabler que sur des faits acquis. Les lecteurs lui sauront gré de cette disposition d'esprit, en même temps qu'ils lui seront reconnaissants d'avoir apporté par le texte et l'illustration, un précieux complément à son *Manuel d'archéologie orientale*.

E. Dhorme.

H. H. von der Osten. — **Ancient Oriental Seals in the Collection of Mr. Edward T. Newell** (The Oriental Institute of the University of Chicago. *Oriental Institute Publications*, vol. XXII). Chicago, The University of Chicago Press, 1934.

L'Institut Oriental de l'Université de Chicago vient d'éditer avec le luxe et le soin qui caractérisent chacune de ses publications, le catalogue des cylindres et sceaux d'une collection privée. M. H. von der Osten, dont on connaît les beau travaux à Alishar, apporta dans cette tâche un souci dont on ne saurait trop le louer. Après une courte introduction qui nous indique immédiatement l'ampleur de la collection dont les pièces se distribuent entre les temps archaïques et l'époque sassanide, sans parler des temps modernes .. avec quelques échantillons, œuvres de faussaires, un catalogue qui passe en revue 695 numéros, nous fournit une description méticuleuse des documents. Les deux parties qui suivent, intitulées « Notes sur des détails » et « Notes sur les scènes », sont particulièrement précieuses, car elles apportent toutes sortes de classifications très suggestives. Le recueil se termine par la publication des inscriptions des cylindres, par une bibliographie au triple point de vue des collections publiques, des sites et des auteurs, enfin par deux index. Quarante et une planches reproduisent les 695 cylindres et sceaux ainsi analysés.

C'est là un véritable modèle de publication et la collection Newell le méritait. On y retrouve à peu près tous les thèmes de la glyptique mésopotamienne, hittite et « nord-syrienne ». Certains, traités dans un très bon style. Les classifications qui ont réparti les documents entre l'époque archaïque et l'ère de la 1re dynastie de Babylone, sont toutes fort justifiées. M. von der Osten s'appuie pour cela sur les résultats de Fara, Ur, Tell Asmar, Khafaje et Tell Billah, regrettant de ne pouvoir utiliser les matériaux sortis de Suse. Il aurait pu songer aussi à Kish et à Uruk, puisque les cylindres archaïques trouvés à Tello (1930-1931) n'étaient pas

encore publiés. Quoi qu'il en soit, le thème du taureau qui porte sur son dos un autel avec deux « standards » (n° 22), vient d'être retrouvé tout récemment encore à Uruk, par le Docteur Heinrich, qui voit dans les « standards » le symbole de Innin.

Le n° 29, des femmes à genoux, levant les mains, est, lui aussi, bien attesté. On y a vu parfois l'indice de l'adoration du soleil, les femmes étant tournées vers un disque.

Le n° 213, où von der Osten voit un « monstre de face, ailé, barbu, à tête humaine, portant une couronne à cornes » doit être interprété tout autrement. Il s'agit d'un dieu, barbu, à tête humaine mais à oreilles de taureau (ou en tout cas d'un animal), non pas ailé, mais enfermé dans un sarcophage. Ce dieu que l'on retrouve très souvent sur les figurines de l'époque de Larsa, tient habituellement une harpé de chaque main. Parfois, sur ce sarcophage, sont représentés s'affrontant, deux animaux féroces : serpents dressés à gueules de lionnes ou de panthères. De plus, ce dieu engainé est recouvert non pas de dagues, comme le suggérait E. D. van Burren, mais de jarres, maintenues par des faisceaux de roseaux ou de cordages. Les figurines que nous avons trouvées soit à Tello, soit à Larsa, ne permettent aucun doute. Ce dieu, nous croyons devoir l'identifier avec Nergal.

Et cela nous amène à rectifier d'autres descriptions. La divinité des n°s 205, 215, 216, 217, 218, 220, 225, est, elle aussi, Nergal et elle tient non pas un caducée (M. von der Osten tient d'ailleurs ce terme pour « arbitrary »), mais bien l'emblème caractéristique du dieu Nergal-Meslamta'ea, la masse d'où jaillissent deux gueules de panthères (cf. Thureau-Dangin, *RA*, XVI, 140, et notre rapport sur Larsa, *RA*, XXX, 179). Le dieu, outre sa masse, est aussi armé de la harpé et du carquois, sur les cylindres de von der Osten comme sur les documents de Larsa. Ajoutons que certains ont cru aussi pouvoir identifier la divinité avec Ishtar guerrière. Nous pensons pourtant que la masse aux gueules de panthères autorise à reconnaître Nergal. M. von der Osten reste d'ailleurs toujours très prudent et précise rarement, se contentant de décrire et laissant au lecteur le soin de tirer ses conclusions. On aurait pu et dû, nous semble-t-il, tout au moins l'y aider quelque peu, même sans entrer dans de grands développements. Tout le chapitre sur les divinités, où aucune identification n'est proposée, n'en aurait pris que plus d'intérêt.

L'étude sur les vêtements est, comme tout le reste, très précise, et de bons croquis permettent de repérer rapidement les diverses modes du temps. A ce propos, von der Osten aborde la question du kaunakès, mais sans y insister. Si nous le comprenons bien, après avoir rappelé que le plus ancien type de costume était fait d'une peau de chèvre ou de mouton à laquelle on avait laissé adhérer les poils ou la laine (p. 127), il interprète le kaunakès comme une longue bande d'étoffe frangée sur les longs côtés, que l'on drapait autour de son corps (p. 130). Cela est exact pour le costume de l'époque de Gudéa, mais il est bien plus malaisé de comprendre comment s'habillaient les gens contemporains des premiers patésis de Lagash ou les sujets de Lamgi-Mari, roi de Mari. Nous essayerons de reprendre cette question de près, avec

tous les documents sortis récemment du temple d'Ishtar à Mari et sans oublier les remarques si pénétrantes de L. Heuzey.

En terminant, nous dirons que là où von der Osten voit une montagne (n° 55), nous pensons plutôt à une ziqurrat et que les vases en « forme d'autels » (n°s 160, 180, 301), sont certainement des supports d'offrandes en céramique, ouverts souvent aux deux bouts, et qui sont bien attestés par ceux des temples d'Assur et de Mari. On aimerait bien savoir ce que l'auteur pense des « drinking scenes » (p. 156). De quel acte rituel s'agit-il? La boisson au chalumeau rappelle-t-elle une scène de ce monde ou de l'au-delà? Nous sommes de plus en plus porté à songer à une cérémonie *post mortem* en vue du « rafraîchissement » du défunt.

Si M. von der Osten remercie le professeur Breasted d'avoir fait entrer ce volume dans la série des publications de l'Oriental Institute, nous en ferons tout autant et nous féliciterons l'auteur de cet ouvrage qui représente bien plus que la publication d'une collection privée mais un gros effort de pénétration et de synthèse.

André Parrot.

James A. Montgomery. — **Arabia and the Bible**. Un vol. in-8° de x et 207 pages. Philadelphia, University of Pennsylvania Press, 1934.

Le sujet traité ici est particulièrement bien choisi et, peut-on dire, d'actualité, car, de plus en plus, il apparait qu'à côté des influences égyptienne et mésopotamienne, il faut faire la plus large place à l'ancienne civilisation de l'Arabie dans l'histoire primitive d'Israël. C'était la pensée de Wellhausen et c'est pourquoi il a tant poussé ses recherches de ce côté ; c'était l'opinion de Renan, de Robertson Smith et de bien d'autres depuis Schultens. Récemment, M. Duncan B. Macdonald, dans son *Hebrew Literary Genius* (Princeton, 1933), y a insisté au point de vue littéraire.

M. Montgomery fait un pas de plus. Le savant professeur de l'Université de Pennsylvanie groupe le matériel biblique et philologique pour conclure à une origine commune des Hébreux et des Sud-Arabes. Mais alors se pose le problème de l'habitat primitif. Sans méconnaître les difficultés, qui tiennent au mouvement de va-et-vient au cours des siècles, M. Montgomery pense que les classes maîtresses qui ont constitué la civilisation sud-arabe — celle des Minéens et des Sabéens — sont venues du Nord. De la sorte, le génie sémitique, tel qu'on l'entrevoit dans les plus anciennes légendes d'Israël et comme on le devine chez ces Amorites, qui ont fondé la première dynastie babylonienne, probablement aussi chez ce peuple de Mari dont M. Parrot vient de rendre à la lumière les anciennes manifestations, a déterminé dans l'Arabie méridionale une civilisation beaucoup plus nettement sémitique que celle de Babylone. En effet, cette dernière a été édifiée sur une civilisation sumérienne profondément enracinée, tandis qu'avant la venue des Sémites du Nord en Arabie méridionale, ce pays n'était le centre d'aucune civilisation. Ce sont les Sémites du Nord qui l'ont créée en aménageant les hautes vallées du Yémen, en captant et en distribuant les eaux. L'importance de ces travaux pour le développement de la vie en ces régions est bien mise en évidence.

Depuis 1930, date des conférences faites par M. Montgomery qu'il a réunies sous le titre d'*Arabia and the Bible*, une nouvelle documentation a surgi, qui apporte un supplément de preuves à la thèse du savant orientaliste. Nous voulons parler des textes de Ras Shamra qui ne sont nullement, comme on l'a prétendu, le produit des indigènes du Nord de la Syrie (Ugarit), mais des Phéniciens du Sud, du groupe cananéen auquel appartenaient les ancêtres des Israélites. Les textes de Ras Shamra s'accordent avec les primitives légendes israélites pour placer le plus ancien habitat des Cananéens dans ce qui sera plus tard la Philistie, dans le Négeb jusqu'aux confins de la mer Rouge et dans la Transjordanie méridionale. C'est bien à quoi correspond le terme de Cana'an, « pays-bas », et c'est ce que nous dit encore le prophète Sophonie dans un passage d'une singulière valeur historique, que les commentateurs ont méconnue en introduisant des corrections intempestives. Sophonie, II, 4 et suivants, nous montre la colère de Dieu s'exerçant sur le littoral palestinien :

4. Gaza deviendra une solitude, Ascalon une ruine,
Ashdod se verra expulsée en plein midi, 'Eqron renversée de fond en comble.
5. Malheur à vous, habitants du littoral de la mer, peuple des Kérétites,
Cana'an, terre des Philistins, je te détruirai jusqu'à te dépeupler.
6. Elle deviendra un lieu de pacage pour Kéret et un parc pour les brebis [1].

Les points de contact qu'on relève entre l'A. T. et le monde de l'Arabie ancienne, prennent avec les textes de Ras Shamra un relief remarquable, au point qu'il est à souhaiter que le succès de la publication de M. Montgomery l'amène bientôt à en donner une seconde édition où il utilisera sa connaissance de la documentation nouvelle. Ainsi toutes les questions relatives au commerce avec la mer Rouge et l'Arabie méridionale comportent une refonte complète. L'explication proposée du passage de ABRM en ABRHM est confirmée par une particularité graphique des textes de Ras Shamra ; les scribes ayant perdu de vue cette circonstance ont vocalisé à tort Abraham. De là, il faut conclure que de bonne heure, plus tôt en tout cas qu'on ne l'a pensé, les légendes patriarcales ont été fixées par l'écriture.

La même particularité graphique peut aider à comprendre un fait resté sans solution jusqu'ici et que, d'ailleurs, M. Montgomery n'envisage pas : celui de l'identité de *Yav* et de Yahvé. On sait que M. Virolleaud a annoncé la présence d'un dieu Yav dans les tablettes de Ras Shamra [1] et, étant donné l'intimité des ancêtres des Israélites et du milieu cananéen révélé par les textes mythologiques de Ras Shamra, on ne peut se défendre de rapprocher les deux vocables divins.

Les historiens auront donc — et le nouvel ouvrage de M. Montgomery y contribuera certainement — à tenir compte du groupe cananéen qui couvrait non seulement le primitif habitat des Phéniciens dans le Sud de la Palestine, mais encore le puissant Edom, Moab, la Transjordanie et le Hauran où il rejoignait les Amo-

[1] Voir *Revue de l'Hist. des Religions*, 1933, II, p. 27.

[1] *RHR*, 1934, I, p. 247.

rites. De ce groupe sont partis, dès le début du III^{e} millénaire, les Phéniciens qui gagnèrent Tyr, Sidon (plus spécialement le clan de Kéret qui y acquit le titre de roi), Byblos et, plus tard, toute la côte jusqu'à Ras Shamra. Dès la seconde moitié du IV^{e} millénaire, un autre groupe des Sémites de l'Ouest avait fondé sur l'Euphrate le royaume de Mari. On doit au même noyau de peuples le grand éclat d'Agadé avec Sargon l'ancien et Naramsin, la pénétration sémitique de l'Asie Mineure et la colonisation de l'Arabie méridionale. Puis, vers 2000, le groupe amorite installe la I^{re} dynastie babylonienne et, peu de siècles après, tous ces éléments sémites envahissent l'Égypte sous le nom de Hyksos. Les combinaisons fragiles de l'étymologie, qui reviennent en faveur, ne peuvent aller contre ces faits qu'attestent les documents écrits et que confirment les découvertes archéologiques.

D'autre part, nous nous éloignons des théories qui, de Sprenger à Caetani, en passant par Hugo Winckler, considéraient l'Arabie comme le grand réservoir d'hommes d'où, par vagues successives et uniformément sur le modèle de l'invasion islamique, seraient sortis avec leur dialecte tout constitué, les Accadiens, les Phéniciens, les Hébreux, les Araméens.

R. D.

H. Frankfort. — **The Indus Civilization and the Near East** (from *Annual Bibliography of Indian Archæology*, for the year 1932).

A propos des découvertes de sir John Marshall dans la vallée de l'Indus et de leur publication en trois gros volumes, *Mohenjo Daro and the Indus Civilization* (1931), notre collègue Frankfort nous donne un excellent aperçu de l'état de la question : Inde et Mésopotamie. Il y était d'autant plus intéressé, que sur son propre chantier de Tell Asmar, il venait de recueillir en janvier 1932, des objets du style que nous appellerons préhindou, et qu'il dénomme simplement « Indian objects ». Sauf erreur, c'est Mackay qui attira le premier l'attention sur l'existence de ces documents, apparemment importés en Mésopotamie et qui, apparus tout d'abord sur les chantiers français de Tello et de Suse, se rencontraient sur d'autres sites de Sumer, Kish, Ur, Umma. En 1932, Frankfort en recueillait à Eshnunna (*Tell Asmar*) et, au printemps 1934, c'est à notre tour d'en ramasser encore plus au Nord, sur le Moyen-Euphrate, à Mari (Tell Hariri). La documentation ne fait donc que s'élargir et la bibliographie s'est encore singulièrement augmentée depuis 1932.

Frankfort s'efforce tout d'abord de dater cette civilisation de la vallée de l'Indus. Il note très justement l'impossibilité où l'on se trouve de tirer argument de l'existence de la poterie peinte, du cuivre ou du bronze et de la totale absence du fer à Mohenjo-Daro. Mais il croit, par contre, devoir se fonder sur ce fait que les « Indian objects » furent trouvés par lui à Tell Asmar, dans des maisons de l'époque d'Agadé (vers 2500 av. J.-C.), pour les faire remonter à cette époque. La planche I, qui reproduit, d'un côté, les objets de Tell Asmar, de l'autre, ceux de Mohenjo-Daro, est fort suggestive et nul ne songera à nier la quasi-similarité des produits des deux sites : cylindres, perles de cornaline incrustée de matière blanche,

tessons à protubérances, sceaux plats, esquisses de zébus et ces éléments que Frankfort appelle « kidney-shaped inlays of bone », que nous avons aussi à Mari, mais en argent. La conclusion s'impose: ces objets préhindous trouvés en Mésopotamie, ont été importés et attestent des relations commerciales étroites entre le pays de l'Indus et celui du Tigre et de l'Euphrate. Cependant Frankfort n'est pas toujours aussi catégorique, car il espère mieux et plus.

Voilà pourquoi il va rapprocher non plus seulement des objets isolés, mais le contexte archéologique lui-même. Il compare Mohenjo-Daro avec la Mésopotamie et même l'Égypte: architecture, économique et industries diverses, écriture, poids et mesures, religion, êtres composites, statuaire, mode. Et il conclut: un important élément dans la population des deux régions, Inde et Mésopotamie, appartenait originellement à un tronc commun. Le problème se complique du fait que, si nous possédons actuellement pour Sumer, quatre périodes de développement avant Sargon, nous n'avons pour l'Inde que des documents n'appartenant qu'à une période et, d'ailleurs, tardive. Aussi Frankfort, qui, on le sait, croit que les Sumériens sont en Basse-Mésopotamie dès la période d'el-'Obeid, n'avance qu'avec réserve cette hypothèse, que la civilisation des Indes, comme celle de Sumer, serait originaire des hauts plateaux iraniens. Il y aurait eu alors ce double mouvement: d'une part, de l'Iran vers l'Euphrate et le Tigre; de l'autre, vers la vallée de l'Indus.

Quand on connut les premiers documents sortis de Harappa et de Mohenjo-Daro, on pensait que l'on devait y retrouver l'influence de la civilisation sumérienne, mais que les deux civilisations avaient des sources absolument *distinctes* (cf. THUREAU-DANGIN, *RA*, XXII, 1925, p. 99-101). C'est juste le contraire de la thèse Frankfort puisque, pour ce dernier, les ressemblances comme aussi les divergences, ne s'expliquent que par une souche *commune*. Des objets de type préhindou trouvés en Mésopotamie, de Mari à Ur, il faut conclure à notre sens, et pour *tous* les cas, que ce sont des importations (relations commerciales ou propriété de gens originaires de l'Inde et venus se fixer en Mésopotamie). Les Hindous sont fort nombreux, aujourd'hui encore, dans les plaines de l'Iraq.

Aller plus loin nous semble périlleux, parce que nous avons besoin d'une documentation élargie. Nous n'avons qu'un des stades du développement de la civilisation dans la vallée de l'Indus, mais pas les plus anciens, où nous aurions une base de comparaison avec les périodes présargoniques en Sumer. Ensuite, nous n'avons nullement l'évidence absolue de l'arrivée des Sumériens en Mésopotamie, à l'époque d'el-'Obeid ou même à celle d'Uruk. Est-il même possible de conclure de l'existence d'une céramique peinte à la présence d'*une* population et de fixer, grâce à ce repère, la limite de ses déplacements? La poterie peinte, autrefois localisée en Elam, recouvre maintenant toute la Mésopotamie, du golfe Persique aux pays supérieurs. Et il semble bien qu'il va falloir, pour les plus hautes époques, accorder aux Sémites un peu de la place occupée jusqu'ici par les seuls Sumériens. Au lieu de parler d'une civilisation « sumérienne », il conviendra sans doute d'examiner si l'appellation

« mésopotamienne » ne cadrerait pas mieux. Ce que Frankfort a fait pour Mohenjo-Daro et Tell Asmar, nous l'avons fait, lui et moi (RA, XXXI, p. 173-189), pour Tell Asmar-Khafaje et Tell Hariri. Car malgré les difficultés et les inconnues, ou même à cause d'elles, il est nécessaire de confronter les résultats et les pages que Frankfort a consacrées aux problèmes que soulèvent les trouvailles de la vallée de l'Indus, qui posent des jalons précieux et ouvrent la voie en indiquant une direction possible.

André Parrot.

J. Cantineau. — **Inventaire des Inscriptions de Palmyre.** fasc. IX : le sanctuaire de Bêl, in-8° de 72 pages, Beyrouth, Imprimerie catholique, 1933.

Au cours des déblaiements effectués par le Service des Antiquités dans le temple de Bêl, nombre de textes palmyréniens, grecs, latins et arabes ont été découverts. Ce fascicule donne une vue d'ensemble des textes anciennement et nouvellement signalés dans ce sanctuaire, en fixant exactement leur emplacement sur le plan. Ce travail exécuté avec soin rendra service non seulement aux épigraphistes, mais également à ceux qui voudront étudier la construction de cet édifice complexe, temple, portiques, propylées, bases de statues, dont on estime que les travaux durèrent deux siècles.

M. Cantineau constate la parfaite concordance entre les dates fournies par les textes — à ceci près que plusieurs d'entre eux auraient été recopiés lors de certaines réfections et seraient ainsi plus récents que la date qu'ils portent, ce qu'attesterait l'évolution de l'écriture — et la chonologie des différentes parties du sanctuaire établie par M. Daniel Schlumberger [1].

A la suite des textes antiques, M. Sauvaget, pour la plupart, et l'Émir Dja'far al-Ḥasani, conservateur du Musée national syrien de Damas, pour quelques autres, ont édité les nombreux textes arabes relevés dans le temple de Bêl et parmi lesquels trois sont datés des VIIIe et IXe siècles. Le nombre de textes ainsi groupés s'élève à 64.

R. D.

D. Schilling. — **Grammaire hébraïque élémentaire.** Une brochure, petit in-8°, de 105 pages. Paris, G. Beauchesne, 1933.

Voilà un utile instrument de travail pour les débutants ; les règles y sont présentées sous la forme la plus simple. Après les paradigmes on a inséré quelques pages d'anthologie tirées surtout de la *Genèse* et des *Psaumes*. Le tout se termine par un lexique donnant la traduction latine des mots contenus dans l'anthologie.

R. D.

A. Poidebard. — **La trace de Rome dans le désert de Syrie.** Le *limes* de Trajan à la conquête arabe. Recherches aériennes (1925-1932) (*Bibliothèque arch. et hist.* du Service des Antiquités de Syrie, tome XVIII). Un volume de texte gr. in-4°, XXIV et 313 pages, et un atlas de 161 planches. Paris, Paul Geuthner, 1934.

L'importance de cet ouvrage ne tient pas seulement à l'ensemble des décou-

[1] *Syria*, XIV, p. 302.

vertes dues à l'auteur, mais aussi au fait qu'il consacre brillamment une méthode nouvelle en archéologie : l'exploration du terrain par avion. La lecture sur photo aérienne, née pendant la guerre, est à l'origine de ces recherches ; durant les hostilités on en avait commencé l'application dans le Sud de la Palestine (Th. Wiegand), en Mésopotamie (G. A. Beazeley) et dans la région de Salonique (Léon Rey). Toutefois, les plus ardents protagonistes ont été M. Crawford en Angleterre et le P. Poidebard en Syrie.

L'application au désert syrien a comporté une adaptation très particulière, mais elle a donné les résultats les plus inattendus. On en jugera par l'ouvrage que nous présentons et qui résulte du travail systématique, poursuivi de 1925 à 1932 par le P. Poidebard, en liaison étroite avec l'aviation militaire, dont l'aide a été si précieuse, et avec le service géographique de l'armée du Levant, qui a permis un report impeccable.

Une magistrale préface de M. Franz Cumont résume les résultats obtenus et les situe dans leur cadre historique en distinguant deux périodes dans l'organisation romaine du *limes* syrien. La première confie aux Palmyréniens la police du désert. Mais, après la destruction de Palmyre par Aurélien en 273, une politique nouvelle doit être instituée par Dioclétien. Sur près de mille kilomètres, de Bostra au Tigre, il fallut adapter le « système de fortifications, à la fois à la nature variable du terrain et au caractère des armées sassanides. Contre de tels ennemis, un vallum et une palissade, tels qu'on les trouve en Bretagne ou dans les Champs Décumates, eussent été de frêles obstacles. Il fallait multiplier les défenses en profondeur. Le *limes* formera un système de routes fortifiées courant parallèlement et reliées par d'autres voies perpendiculaires, s'enfonçant dans le désert, dont étaient occupés les points d'eau et les pâturages. Le tracé de l'artère principale de ce réseau fut admirablement choisi pour offrir le maximum de sécurité. Entre Bostra et Damas, cette chaussée s'accroche aux massifs basaltiques du Hauran et du Safa, bastions inexpugnables de laves volcaniques ; au delà, jusqu'à Palmyre, la *strata Diocletiana* suit la chaîne abrupte du Djebel Rawâq, puis entre Palmyre et l'Euphrate, elle s'appuie aux hauteurs, coupées par un petit nombre de cluses, du Djebel Bishri (p. X-XI) ». Entre l'Euphrate et le Tigre, le dispositif a souvent varié : l'autorité militaire romaine cherchait naturellement à occuper le Djebel Sindjar. Voilà, d'un coup d'œil, l'œuvre prodigieuse, d'une ampleur insoupçonnée, que le P. Poidebard restitue dans son bel ouvrage.

La situation politique, conséquence de l'erreur commise avec la destruction brutale de Palmyre, n'imposa pas seulement de formidables lignes de défense, elle entraîna l'interruption à peu près complète du trafic avec le golfe Persique. Par contre, la *strata Diocletiana* favorisa, dans l'Ouest de la steppe qu'elle délimitait, l'installation de villages qui trouvaient aisément dans le sous-sol l'eau nécessaire à leur subsistance et à leurs cultures. Les fouilles que, depuis un an, MM. H. Seyrig et D. Schlumberger mènent à l'Est de Sélémiyé en apporteront une preuve décisive.

Nos lecteurs ont eu la primeur des relevés successifs poursuivis par le P. Poi-

debard [1] et ils ont pu suivre d'année en année les progrès de la méthode qui fait l'objet du premier chapitre de cet ouvrage, méthode aérienne de recherches en géographie historique et tout spécialement de recherches archéologiques en région de steppe. Les perfectionnements décisifs ont été arrêtés de 1929 à 1932.

Si l'on veut juger de la difficulté à retrouver sur le sol du désert une route aperçue d'avion et photographiée, il faut lire (p. 105-107), les péripéties de la découverte de la route directe Palmyre-Hit, très ancienne route de caravanes. On trouvera sur la planche C la bande plate et régulière, sertie de deux lignes noires [2], qui courent dans la steppe caillouteuse. Très visible de trois cents mètres de hauteur, elle disparaissait quand les avions s'approchaient du sol : « A l'atterrissage, aucune marque n'était plus visible. Pour mesurer la largeur de la voie, nous prîmes de haut la photographie d'un avion d'accompagnement posé sur la route. » La voie fut estimée de 12 à 18 mètres de large. La vérification du tracé de la route fut obtenue par la découverte, près d'un puits, d'une inscription bilingue grecque et palmyrénienne, datée du milieu du IIe siècle de notre ère, et portant une dédicace du Sénat et du peuple de Palmyre à un certain Soados, grand bienfaiteur des négociants et des caravanes sur la route menant de Palmyre au golfe Persique.

L'étude du *limes* allant de l'Euphrate au Tigre n'a pas été l'objet d'explorations moins actives. Après une description sobre, mais précise, de toutes ces voies de communication, l'auteur résume l'organisation de la zone du *limes* en ce qui concerne les types de routes, l'installation de points d'eau, les systèmes remarquables de captage et d'adduction d'eau, enfin l'aménagement de centres de pâturages, en un mot l'institution d'un régime qui transforma la vie dans ces régions, aujourd'hui désertes.

La cartographie a été particulièrement soignée. Quant aux reproductions phototypiques, elles affirment le talent de M. Faucheux qui en était chargé. On admirera notamment les reproductions de vues prises à contre-jour auxquelles la finesse et la netteté des ombres donnent un relief d'une précision surprenante. En somme, un beau travail remarquablement présenté.

R. D.

A. R. Anderson. — **Alexander's Gate, Gog and Magog and the inclosed Nations.** Un vol. in-8° de VIII et 117 pages. Cambridge (Massach.), Medieval Academy of America, 1932.

L'auteur, qui a déjà étudié l'usage du terme de « Portes caspiennes » dans la littérature classique, précise que les anciens géographes appellent ainsi les défilés au sud-est de Rhagae, près de Téhéran. Plus tard, on désigna sous le nom de « Portes caspiennes » le défilé du Caucase central, dit passe de Dariel. La légende voulut qu'Alexandre y ait élevé une porte. Puis le terme passa au défilé de Derbend.

Au temps où la porte d'Alexandre était

[1] *Syria*, VIII, p. 55 ; IX, p. 110, 114 et 216 ; X, p. 23 ; XI, p. 33 et 360 ; XII, p. 274.

[2] La piste a été établie en ramenant les cailloux sur les bords. Le sable les a recouverts et ils ne se distinguent plus que par l'ombre portée.

située à la passe de Dariel, la légende d'Alexandre se confondit avec celle de Gog et de Magog. L'auteur examine l'évolution de la légende d'Alexandre dans la littérature orientale. Mais il arrive que la légende des dix tribus d'Israël, dont on avait perdu la trace, supplante la légende de Gog et de Magog et que, par suite d'une identification inattendue, on imagine qu'Alexandre construisit sa fameuse porte à la limite des dix tribus.

En somme, la porte d'Alexandre devint comme un terme symbolique du monde civilisé pour marquer la défense de ce dernier contre les Barbares, Scythes, Alains, Huns, Khazars, contre Gog et Magog représentant les Turcs, Tartares, Mongols, contre les Midianites et les tribus d'Israël. Cette porte émigra des portes Caspiennes à la passe de Dariel, puis de là au défilé de Derbend.

Ce travail offre un large aperçu des notions qui avaient cours au moyen âge et résume des recherches très étendues.

R. D.

PÉRIODIQUES

Iraq. — Une nouvelle revue, *Iraq*, consacrée aux antiquités mésopotamiennes et publiée sous les auspices de l'École britannique d'Archéologie de l'Iraq, vient de paraître ; elle contient d'importantes études.

La Rédaction a justement rappelé dans ce premier numéro le souvenir de Gertrude L. Bell qui, pendant des années, avec une énergie infatigable, explora la Mésopotamie, se préoccupant de sauvegarder pour la science ses trésors archéologiques, et qui mourut à la tâche au moment où son rêve se réalisait. Nous mentionnerons principalement dans ce numéro une étude de M. H. Frankfort, *Gods and Myths on Sargonid Seals* (p. 2-29). Par un examen attentif des cylindres de l'époque d'Agadé (les fouilles de Tell Asmar en ont fait découvrir un grand nombre) et une confrontation des mythes et des légendes, l'auteur a établi la signification de scènes jusqu'ici énigmatiques et montré l'importance de certains dieux.

Au dieu de fertilité, divinité de premier plan, adoré sous le nom de Abû à Eshnunna, se rattachent : 1° les scènes représentant l'hiérogamie du dieu et de la déesse en présence d'un prêtre ; 2° les scènes où le dieu est figuré mi-homme mi-serpent, ou tenant des rameaux entre ses mains et ayant l'aigle léontocéphale ou le bélier ou l'ibex comme attribut ; 3° les scènes où il lutte contre le dieu Zu, dont la nature est indiquée par un oiseau qui se trouve à côté de lui. Les diverses épithètes du dieu de fertilité sont : Ningizzida, Ninurta, Ningirsu, Ab-û et Dumuzi. L'animal attribut de ces divinités, qui est souvent un animal vaincu par le dieu, est pour Ningizzida : le dragon ou le pseudo-caducée (ici des serpents qui s'accouplent) ; pour Ningirsu, prédécesseur de Ninurta, qui combattit le dieu Zu : l'aigle.

Sous les Agadéens, nous voyons s'introduire dans le cycle des dieux de fertilité, le dieu Tishpak (le Tésup du Hourri) qui reçoit les symboles de Ningizzida, puis de Ninurta. Cet ensemble de cylindres met en valeur le culte sumérien d'un dieu des forces de la génération. Le serpent représente la nature chthonienne du dieu qui avait dû combattre contre des monstres ; son union avec une déesse fai-

sait partie des cérémonies rituelles. Le dieu Soleil ne paraît pas avoir été très important en Sumer, du moins sous l'aspect solaire popularisé par les Sémites. Les Sumériens semblent l'avoir intégré dans le cycle des dieux de la fertilité. Sa course forme un parallèle saisissant avec la mort et le renouveau de la végétation. Il est représenté sur le bateau qui l'emmène chaque soir à travers l'autre monde. Par les symboles comme la charrue, les rameaux, il se rapproche, à l'époque d'Agadé, du dieu de fertilité.

Le dieu Marduk. M. Frankfort, rappelant les liens de famille qui unissent Ea à Marduk, les représentations de Ea qui capture Zu avant la libération du soleil (ce que reproduit l'akitu de Marduk), propose de voir dans le soleil sortant de la montagne une image de Marduk, en conformité avec son idéogramme. L'auteur cite les passages des mythes qui peuvent appuyer cette thèse ingénieuse. Le soleil a perdu peu à peu ses caractères chthoniens pour prendre ceux d'un dieu vainqueur, assimilé à Ningirsu lorsqu'il va couper la gorge au dieu vaincu Kingu, ou réellement solaire lorsqu'il détruit la végétation de la montagne des enfers dans laquelle repose Tammuz et où Ishtar a pénétré dans l'espoir de le ramener. Cette représentation n'est donc pas celle d'une déesse à l'abri d'un arbre courbé.

Nous devons à Mme E. Douglas van Buren, sous le titre *The God Ningizzida* (p. 60-89), une monographie de ce dieu. Logique et bien présentée, cette étude peut servir de modèle pour toute divinité à laquelle ne se rapportent pas de très nombreux documents. Ningizzida, ancien dieu de Sumer, connut un regain de faveur à l'époque de Goudéa (qui en fit son dieu protecteur) jusqu'à la III^e dynastie d'Our. Les théologiens, qui ne sont pas d'accord sur sa nature, l'identifient soit à Sherah ou Sharan, dieu serpent, dieu chthonien, et à la constellation de l'Hydre. Par sa famille, il est dieu de fertilité. Il s'adjoignit d'autres caractères, tels que ceux d'un dieu guerrier, exorciste, patron de la musique, à partir de l'époque de Goudéa.

Ses représentations sont peu nombreuses. Partant du cylindre de Goudéa où il est représenté avec le dragon, des serpents sortant de ses épaules, on a identifié à ce dieu les représentations analogues, surtout celles accompagnées de dédicaces.

La première allusion au culte de Ningizzida sur une tablette de Farah le mentionne parmi les dieux de Shuruppak. On l'honorait à Babylone, Our, Ouma, Nippour, Eshnounna et à Lagash dans le faubourg de Girsou.

De nombreux objets lui sont dédiés : le gobelet du Louvre, par exemple, de l'époque de Goudéa : un couvercle de lampe en stéatite, des serpents indiqueraient des sanctuaires de Ningizzida. (Nous serons renseignés lorsque M. de Genouillac aura publié le sanctuaire de ce dieu et de sa parèdre Geshtianna, à Lagash.) Les statues d'Our-Ningirsu du Louvre et de Berlin sont dédiées à Ningizzida.

Le culte de ce dieu déclina à partir de la III^e dynastie d'Our; cependant de nombreux fonctionnaires de son temple sont encore énumérés par Bur-Sin. Cette étude se termine par les noms propres formés avec le nom de Ningizzida.

En comparant les conclusions de M. Frankfort et de Mme van Buren on

constate que, si Ningizzida est un des aspects du dieu de la végétation qui eut une moindre faveur avant l'époque de Goudéa, par son caractère il dut être cependant un dieu de premier plan dans les endroits où il fut honoré.

Signalons encore une étude des types de la céramique de Jemdet-Nasr et de Kish par M. D. B. Harden, une étude de différents spécimens de jeux en usage dans l'Ancien Orient par M. C. J. Gadd, des articles sur Abu-Habbah-Sippar par M. M. W. Andrae et J. Jordan ; sur les sarcophages parthes de Kakzu par M. G. Furlani ; sur les constructions de Kouyundjick par M. R. C. Thompson et sur la Grande Mosquée de Bagdad par M. K. A. C. Creswell.

MAGGIE RUTTEN.

The British Museum Quarterly, VIII, 4, Londres, 1934. — Ce fascicule reproduit une grande aquarelle de James Stephanoff, datée de 1833, qui montre les marbres du Parthénon dans un arrangement fantaisiste (pl. XLIV). Deux cachets (pl. XLV, 10 et 11) auraient été trouvés à Carchemish. Le plus grand, figurant une antilope allaitant son faon, est d'un style si nettement mycénien que la provenance de Carchemish nous semble soit accidentelle, soit douteuse.

La planche XLVII reproduit trois bronzes chinois remarquables, pièces incrustées ayant servi à décorer des extrémités de timon. Ce sont des éléments de l'important trésor découvert à Chin-tsun dans le Honan, que M. R. L. Hobson attribue à l'époque des Han. Du même temps, parce que de la même découverte, serait un revêtement formé de tessères en verre, ce qui indiquerait que la fabrication de ce produit était anciennement connue en Chine (pl. XLVIII).

Une page de manuscrit (pl. XLIX) de la fin du XVI[e] siècle représente la destruction de la tombe de Hosain, à Kerbela, par le khalife orthodoxe Matawakkil. On voit passer la charrue et la herse sur la tombe comblée.

R. D.

Orientalistische Literaturzeitung, juin 1934. — Rudi Paret, *Zum Konflikt zwischen Mohammedanern und Hindus in British Indien*. Comptes rendus : Joseph Karst, *Atlantis und der libyäthiopische Kulturkreis* (Max Pieper : thèse de Borchardt et d'Herrmann, que le recenseur n'accepte pas, non plus que le primitif Euenor, soit le berbère Ouennour. Il ajoute que la méthode de discussion adoptée par les modernes « atlantides » rend impossible de leur répondre. Karst étend jusqu'au pays de Punt-Arabie la civilisation de l'Atlantide et il en rétablit la langue primitive. Persuadé que la langue nubienne est apparentée aux langues finno-altaïques, il conclut que ces peuples sont les restes des anciens Atlantides.) G. Contenau, *Manuel d'Archéologie orientale*, II et III (importante recension d'Eckhard Unger). G. Richter, *Studien zur Geschichte der älteren arabischen Fürstenspiegel* (H. Gottschalk).

Idem. — Juillet 1934. — Comptes rendus : M. Rostovtzeff, *Caravan Cities* (W. Caskel : fournit sur Doura-Europos maint renseignement inédit, mais sous estime la valeur économique du pays à l'Est du Jourdain). Mario Roques, *Le dictionnaire albanais de 1635* (Norbert Jokl). E. Ebeling, *Tod und Leben nach der Vorstellungen der Babylonien*, I (W. von Soden

exprime le vœu que l'auteur reprenne l'étude de ses textes; cf. Dhorme, *Revue de l'Hist. des relig.*, t. CVIII, p. 246 et s.). Vincent et Abel, *Emmaüs* (P. Thomsen). B. Thomas, *Alarms and Excursions in Arabia* (E. Bräunlich). S. Zanutto, *Bibliografia Etiopica* (E. Littmann). Hermes Balducci, *Architettura Turca in Rodi* (Fr. Taeschner). A. von Le Coq (†), *Die buddhistische Spätantike in Mittelasien*, VII (W. Geiger).

Idem. — Août-septembre 1934. — M. H. L. Ginzberg n'accepte pas l'explication proposée par M. H. Bauer (*OLZ*, 1933, 473) de *'adôn* par *'adhân*; il accepte la proposition de M. Virolleaud (*Syria*, XII, p. 356) déduisant ce terme de *'ad*, mais en supposant que ce dernier vocable a le sens de « père ». Cette dernière hypothèse ne cadre pas avec le thème mythologique; cf. *Revue de l'Hist. des Rel.*, 1933, II, p. 9-10.

H. Bauer, *Zu den Ras-Shamra-Texten 1929*, établit des comparaisons entre certains de ces textes mentionnant le dieu Kumarbi et la déesse Šanšk, divinités non sémitiques.

Comptes rendus: Fr. Saxl, *Mithras* (E. Löwy); V. Scheil, *Actes juridiques susiens* (P. Koschaker). E. Schmidt et H. H. von der Osten, *The Alishar Hüyük* (A. Moortgat remarque que les découvertes de Boghazköi apportent une détermination précise des couches d'Alishar. La couche phrygienne de Boghazköi correspond à Alishar IV et le nouvel empire hittite à une partie d'Alishar II. Ces conclusions ne surprendront pas nos lecteurs; cf. *Syria*, 1930, p. 293-298; 1932, p. 302-305; 1933, p. 207-208). M. P. Koschaker rend compte des rapports de la mission de Doura-Europos sur les 3e et 4e campagnes de fouilles et en signale l'importance. C. Watzinger, *Denkmäler Palästinas*, I (John Hempel fait trop de fond sur les *Höhlenbilder* d'Umm Qatafa; il n'y a pas lieu d'établir de comparaison avec les parallèles européens). C. Rathjens et H. von Wissmann, *Vorislamische Altertümer* (cf. *Syria*, XV, p. 87-90) et J. H. Mordtmann et E. Mittwoch, *Himjarische Inschriften* (K. Mlaker).

R. D.

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES

La campagne 1933-1934 à Doura-Europos. — L'Académie des Inscriptions a entendu cette année deux rapports concernant la dernière campagne de Doura-Europos, conduite par M. Clark Hopkins pour le compte de l'Université de Yale.

Ce fut d'abord M. Fr. Cumont, chargé de mission par l'Académie des Inscriptions, qui rendit compte de son voyage à Doura. Il note tout d'abord (*Comptes rendus de l'Acad. des Inscr.*, 1934, p. 90 et s.): « Sous l'impulsion énergique et éclairée que donnent au Service des Antiquités M. Seyrig et ses collaborateurs, de grands travaux ont été exécutés à Palmyre et à Baalbeck avec la participation financière des États sous mandat français; en beaucoup de points, des recherches se poursuivent favorablement, qui intéressent toutes les périodes de l'histoire du pays; les musées locaux s'organisent et s'enrichissent merveilleusement. »

La sollicitude de M. J. R. Angell, président de l'Université de Yale, pour la mission de Doura, et le zèle du professeur Rostovtzeff, « le grand animateur de cette entreprise scientifique », sont largement récompensés, chaque année, par une dé-

couverte sensationnelle. Un mithreum a été dégagé, datant du début du IIIe siècle, reconstruit alors par des soldats de l'armée régulière. M. Cumont explique par là que les images qu'ils ont fait peindre reproduisent des épisodes identiques de la même légende sacrée qu'illustrent les sculptures trouvées sur la frontière du Rhin et du Danube. « Les mystères qui ont été pratiqués à Doura-Europos ne sont donc pas les héritiers d'une antique tradition autochtone; mais ils ont été propagés par les troupes auxiliaires à travers le désert de Syrie et cette religion a été connue d'abord dans la forteresse de l'Euphrate sous la forme qu'elle avait prise à Palmyre à l'époque des Antonins, avant qu'elle fût renouvelée au IIIe siècle par les légions. » Sur ces bases, M. Cumont interprète le monument qui constitue le seul temple de Mithra méthodiquement déblayé en Orient. Une abondance remarquable de textes épigraphiques ajoute à l'intérêt des fresques, notamment une foule de graffites montre la participation d'une communauté de mystes à la vie religieuse.

Le comte du Mesnil du Buisson, qui collabore activement à ces recherches, a passé en revue (*Comptes rendus*, 1934, p. 176 et s.) l'ensemble des trouvailles de l'année. Dans la synagogue on a déblayé au nord de la niche centrale une série de quatre marches qui conduisent à une petite plate-forme. C'est le *bémah* qu'on attendait et qui était destiné au lecteur; il est intéressant de saisir ce détail avant le milieu du IIIe siècle [1]. De nouvelles fresques ont été dégagées.

[1] Voir *Syria*, XIV, p. 325 : synagogue de Beth Alpha.

Le temple d'Adonis a été entièrement déblayé ; un autre consacré à Ba'al Samin a été découvert. Un autre encore fut dédié à Zeus Théos, en 113 de notre ère ; mais son naos fut remanié et décoré de fresques en 121.

R. D.

Mission Gabriel et Sauvaget en Perse. — Bien que contrarié par le mauvais temps, ce voyage archéologique a pu être mené à bonne fin. M. A. Gabriel nous adresse à la date du 4 juin 1934 les renseignements suivants :

« Nous rapportons un bon butin photographique de documents inédits, des plans et des relevés, ainsi que de nombreuses observations sur les monuments. Sauvaget, que j'ai laissé au retour à Alep, a copié de nombreuses inscriptions inédites.

En somme, ce voyage qui, dans notre esprit, ne devait nous fournir que des points de comparaison, nous a permis de pousser notre étude plus loin que nous ne l'avions pensé. Je prépare de suite un article sur le Mesdjid-i-Djouma d'Ispahan. J'ai pu y démêler les phases essentielles de diverses constructions et pourrai, je le crois, tirer de mon étude, une conclusion synthétique sur l'évolution de l'art islamique en Perse.

Nous ne nous sommes pas bornés à examiner cette importante mosquée ; nous avons relevé les principaux monuments de la ville antérieurs à l'époque séfévide, en sorte que je compte pouvoir présenter sous peu une étude d'ensemble d'Ispahan qu'accompagnera le *Corpus* des inscriptions dressé par J. Sauvaget.

Au Sud, nous avons poussé jusqu'à Persépolis et Chiraz pour revenir par la route de Natanz et Kashan. A l'Est de

Téhéran, nous avons visité Rhaï et Véramine, puis Kazwin, Sultaniyé et Tabriz. Au Sud de cette ville, nous nous sommes arrêtés à Maraga, qui possède quelques tombeaux inédits, dont J. Sauvaget a relevé les inscriptions [1]. »

La lettre d'Ewir-shar. — Dans *Syria*, 1933, p. 235 s., j'ai édité, avec transcription, traduction, commentaire, une lettre en écriture et en langue de Ras-Shamra. MM. H. L. Ginsberg et B. Maisler ont cherché à donner une nouvelle interprétation de ce texte difficile dans *Journal of the Palestine Oriental Society*, XIV (1934), p. 243 s.

C'est à partir de la l. 7 que ces auteurs commencent à suivre leur voie propre. Les mots *šmʿt ḫtḳ* sont traduits *order of arrest*, ce qui suppose pour *šmʿt* le sens d' « ordre ». En fait, ce nom féminin signifie « audition, rumeur », il pourrait tout au plus représenter un ordre *reçu*, jamais un ordre *donné*.

Aux ll. 8-9, la phrase *nḫtḳ ht hm* est interprétée *arrest them*, le *nifʿal nḫtḳ* étant considéré comme un infinitif, au sens impératif, avec la signification de la voix moyenne. Il est assez étrange de voir employer cette voix au lieu du *qal*. Sans doute le *nifʿal* a parfois la valeur d'un actif, mais c'est quand il s'agit d'une opération dont le terme est le sujet lui-même : Le cas cité est le *nifʿal* de *šʾl* dans le sens de « demander pour soi » (cf. Gesenius-Kautzsch, § 51, *e*), totalement différent du verbe employé dans notre texte. Le *nifʿal*, comme on le sait par l'accadien et par l'usage qui en est fait dans les lettres d'el-Amarna, a eu très tôt la valeur d'un passif : *infolge einer frühzeitigen Abschwächung des Sprachbewusstseins* (Gesenius-Kautzsch, § 51, *f*).

Les ll. 11-14, à grand renfort d'érudition, sont ainsi traduites : *Indeed, the love of the gods is here like death : very fierce, terrible, mighty*. Je ne m'arrêterai pas à discuter cette sentence apocalyptique que tout le monde s'étonnera de trouver dans une lettre qui est avant tout une lettre d'affaire. Je ferai remarquer simplement que la traduction de *yd ilm* par « l'amour des dieux » est plus que contestable, étant donné le sens normal de *yd* « main » (qu'il est inutile d'interpréter par *ydd* « aimer ») et l'emploi courant de l'expression « main de dieu » ou « main des dieux ».

Aux ll. 16-19, tout lecteur non prévenu remarquera que le *w* de la l. 18, qui marque évidemment la liaison entre les deux impératifs *rgm* (cf. l. 3) et *št*, a disparu de la traduction *thou shalt put*.

Comme l'interprétation nouvelle ne me paraissait pas une amélioration, je suis revenu au texte de R. S., 1932, 4475. Les ll. 1-7 n'ont pas à être traduites différemment. Il suffit de se reporter à mon commentaire de *Syria*, 1933, p. 236.

A la l. 8, la particule *ht* pourrait s'expliquer exactement comme dans *Syria*, 1931, pl. XXXVIII, l. 11, où M. Baneth me semble avoir vu juste en reconnaissant dans *ʿšrt* le sujet de *tšmḫ* [1]. Ce *ht*, qui correspond à l'hébreu *ʾt*, particule de l'accusatif, équivaut aussi à l'accadien *attu*, qui se place devant les suffixes pronominaux pour signifier « quant à moi, etc. ».

[1] Depuis a paru, A. Godard, *Les Monuments de Marâghah* (publication de la Société des Études iraniennes, n° 9).

[1] *OLZ.*, 1932, col. 450.

On ne s'étonnera pas de trouver *ht* devant le pronom sujet, si l'on songe que, même en hébreu, on retrouve ce phénomène dans les cas cités par Mayer Lambert, *Traité de grammaire hébraïque*, fasc. 2, p. 412 (cf. Gesenius Kautzsch, § 117, *i*, *m*). Nous obtenons ainsi pour *ḥt̠*, *nḥt̠*, *ht hm* le sens normal « ils ont été emmenés, eux ».

A la l. 9, l'énigmatique *ỉnmm* est un bon décalque de l'accadien *yanummu yanumma* (pour *ayanumma*), dérivé de *ayanu*, qui correspond à l'hébreu *'ayn* et à l'arabe *'ayna* « où ? » Donc « où ont-ils été emmenés ? », qui explique bien la répétition de *nḥt̠* et la suite : « Et envoie-moi (des nouvelles) », le sens propre de *l'k* étant déterminé par son dérivé *ml'k* « messager ».

Sur les l. 11-13 je trouve d'excellentes remarques de M. Albright dans le *Bulletin of Americ. schools of oriental research*, n° 54 (avril 1934), p. 26. Le mot *p* de la l. 12 équivaudrait à l'hébreu *pôh*, *pô* « ici ». Notons qu'on trouve *pû* dans le même sens au temps d'el-Amarna (*Revue Biblique*, 1914, p. 363). « La main des dieux est ici », pour marquer une calamité qui pèse sur une région, est du style biblique. Je comparerai la réflexion des mages à Pharaon : « C'est le doigt d'Elohim » (*Exode*, viii, 15). La main de Dieu, chez les Hébreux, et la main d'un dieu (*qât ili*), chez les Accadiens, désignent le châtiment envoyé par le ciel. Il suffit ensuite de reconnaître dans *mtm* le pluriel de *mt* « mort », au sens de « peste » (comparer l'accadien *mûtânu* et l'hébreu *mâwéth* dans *Jérémie*, xv, 2, etc., *Job*, xxvii, 15, et xviii, 13), pour reconnaître le bien-fondé de la traduction d'Albright : « Car la peste est très forte. » J'ajouterai que dans les lettres d'el-Amarna on rencontre : « la peste (*mûtu*) est dans le pays » et « il n'y a pas de peste (*mûtu*) dans le pays » (*Revue Biblique*, 1924, p. 8).

A la l. 14, le *nif'al nškp* se rattache à l'accadien *šakâpu* et *sakâpu*, dont l'un des sens, bien attesté dans le poème de la création (tabl. I, 129 ; II, 16, etc.), est « être en repos » (comparer la racine *škb* « être couché, etc. »). Je proposerais alors de donner à *m'n* la signification de l'hébreu *mâ'ôn* « demeure ». Ewir-shar demande « si ta demeure est en repos ».

Enfin, à la l. 16, nous pouvons reconnaître dans *mnm* l'accadien *manama*, dont Ginsberg et Maisler donnent quelques exemples en phénicien. Nous gardons à *rgm* son sens d'impératif (cf. l. 3), malgré la séparation entre *mnm* et le relatif *d* de la l. 17.

Voici donc comment nous comprendrions maintenant la lettre RS. 1932, 4476 (*Syria*, 1933, p. 235) :

1 Message d'Ewir-shar [1] :

2-3 A *Plsy* dis :

4 Salut à toi !

5-9 Au sujet de *Tr'ds* et de *Klby*, j'ai entendu que vraiment ils ont été emmenés.

9-10 Où ont-ils été emmenés ?

10-11 Envoie-moi donc (des nouvelles) !

11-13 La main des dieux est ici, car la peste est très forte.

14-15 Est-ce que ta demeure est tranquille ?

16-19 Dis tout ce que tu entendras là-bas et mets-le dans une lettre pour moi !

E. Dhorme.

15 octobre 1934.

[1] Pour cette lecture, voir Virolleaud, *Syria*, 1934, p. 83.

TABLE DES MATIÈRES DU TOME QUINZIÈME

I. — Articles.

II. — Comptes rendus.

III. — NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES.



Le Gérant : PAUL GEUTHNER.

7629-35. — Tours, Imprimerie ARRAULT et Cie.